

Publié le 1<sup>er</sup> juin 2014.  
Dernière modification : 23 avril 2025.  
[www.entreprises-coloniales.fr](http://www.entreprises-coloniales.fr)

## LA BANQUE DE L'INDO-CHINE (1875-1945)

Pour tous détails sur les origines, voir  
Marc Meuleau,  
*Des pionniers en Extrême-Orient.*  
*Histoire de la Banque de l'Indochine 1875-1975,*  
Fayard, 1990, 652 p.

### ÉDOUARD HENTSCH (Comptoir d'escompte), PRÉSIDENT

#### Premier conseil d'administration de la Banque de l'Indochine

	Fonction	Origines
Édouard Hentsch	Président	De la maison Hentsch, Lüscher et Cie, président du Comptoir d'escompte de Paris, adm. de la Banque de Paris et des Pays-Bas
Henri Durrieu	Vice-président	Ancien receveur général, vice-président du CIC
Pierre Girod	Administrateur délégué	Directeur du Comptoir d'escompte de Paris
Édouard Delessert	Administrateur délégué	Administrateur de la Cie des messageries maritimes, administrateur de la Banque franco-égyptienne
Alphonse Allard	Administrateur	De la maison Allard, de Paris et Bruxelles
Paul Daru	Administrateur	Ancien député, président de la Société financière de Paris, administrateur de la Société des dépôts et comptes courants
Benoît Gillet	Administrateur	Banquier, administrateur du Comptoir d'escompte de Paris.
Alfred Prévost	Administrateur	De la maison Jeanti et Prévost, raffineurs, administrateur du Comptoir d'escompte de Paris.
Félix Aubry	Administrateur, secrétaire du conseil	Ancien juge au tribunal de commerce de la Seine, membre de la chambre de commerce, administrateur du CIC

#### Répartition des actions de la Banque de l'Indochine (1875)

Nom des actionnaires	Nombre d'actions
CIC	1.200

Administrateurs du CIC	1.250
Société marseillaise de crédit	600
Administrateurs de la Société lyonnaise de dépôts	750
Autres Lyonnais	550
Total groupe CIC	4.350
Banques strasbourgeoises et actionnaires alsaciens	600
Banque franco-égyptienne	1.500
dont son directeur, Paul Haarbleicher : 200	
Société financière de Paris	800
J. Allard, banquier à Paris et à Bruxelles	600
Divers	150
Part du CIC : total	8.000
Part du Comptoir d'escompte de Paris	8.000

(D'après, Yasuo Gonjo, Gonjo, Banque coloniale ou Banque d'affaires. La Banque de l'Indochine sous la III<sup>e</sup> République, Paris, CHEFF, 1993 ; Marc Meuleau, Des pionniers en Extrême-Orient ; et Nicolas Stoskopf, Histoire du Crédit industriel et commercial (1859-200).

À noter que Paul Harbleicher (1838-1915) était le père d'André Haarbleicher (1873-1944), qui fut sous-directeur de l'arsenal de Saïgon; et de Maurice Harbley (1889-1953), qui fut administrateur des Manufactures indochinoises de cigarettes.

Son épouse, Berthe Rheims (1853-1928), était la tante de Jean Rheims (1902-1983), qui fut administrateur des Plantations de Kantroy, puis des plantations réunies de Mimot (hévéas au Cambodge) et administrateur des Manufactures indochinoises de cigarettes.

---

#### FAITS DIVERS

(*Le Journal des débats*, 30 janvier 1875)

Par arrêté ministériel en date du 22 janvier courant, M. César Chanel <sup>1</sup> a été nommé commissaire du gouvernement auprès de la Banque de l'Indo-Chine instituée par décret du 21 du même mois.

---

Banque de l'Indo-Chine  
(*Le Messager de Paris*, 30 juillet 1875)

---

<sup>1</sup> Jean César Chanel (1825-1905) : industriel à la Martinique, conseiller général de la Martinique et rapporteur du budget (1861-1865), membre de la chambre de commerce de Saint-Pierre (1864-1870), conseiller municipal de Saint-Pierre (1864-1870), membre du conseil de salubrité du port de Saint-Pierre (1867-1870), président de la commission du Crédit foncier colonial à la Martinique (1863-1870). Membre de la commission du régime du travail dans les colonies (31 oct. 1872). Membre de la commission de surveillance des banques coloniales (constituée par la loi du 24 juin 1874). Commissaire aux comptes du Canal de Panama (1881),.Officier de la Légion d'honneur du 5 juin 1883.

La Banque de l'Indo-Chine a été fondée, on se le rappelle, le 21 janvier 1875, sous le patronage du Comptoir d'escompte de Paris et de la Société du Crédit Industriel et Commercial. L'institution d'une banque de prêt et d'émission en Cochinchine était jugée, depuis plusieurs années déjà, nécessaire par tous ceux qui ont eu à s'occuper de cette colonie. Nul n'était mieux placé que le Comptoir d'Escompte, possédant une agence à Saïgon depuis les premiers mois de la colonisation, pour apprécier l'opportunité d'une pareille création.

Plus récemment, la Société de Crédit Industriel et Commercial se rencontrait dans cette idée avec le Comptoir d'Escompte, et joignait ses efforts à la réalisation de ce but commun.

Enfin, la direction des colonies, élargissant la conception primitive, prit l'initiative de comprendre dans la sphère d'action de la banque à la fois la Cochinchine et l'Inde française.

La société, comme nous l'avons alors annoncé, fut constituée le 21 janvier 1875 au capital de 8 millions.

Le territoire sur lequel la Banque est appelée à exercer son action comprend : pour la Cochinchine, 1.735.000 habitants et 310.556 hectares de terres en cultures. Le mouvement général du commerce est estimé, dans cette colonie, à 160.488.253 fr.

Pour l'Inde, le nombre des habitants peut être évalué à 265.171, avec 36.092 hectares de terres cultivées, et un mouvement commercial qui atteint 21.562.284 fr.

La Cochinchine, restée jusqu'ici privée d'une banque d'émission et de dépôt que possèdent toutes nos autres colonies : la Martinique, la Guadeloupe, la Réunion, la Guyane, la Cochinchine, disons-nous, occupe, parmi nos colonies, le premier rang par sa population, par l'étendue des terres en culture et par la valeur de son commerce général. Le développement de ses ressources s'accroît chaque année. En 1864, le chiffre total des exportations et importations s'élevait à 30.000.000 de francs, avec un mouvement d'entrée et de sortie de 503 navires, jaugeant ensemble 212.321 tonneaux. En 1872, ces chiffres étaient presque triplés ; la valeur des exportations et importations atteignait 100.000.000 de francs, le nombre des navires entrés ou sortis était de 1.214, jaugeant 574.000 tonneaux.

L'art. 2 des statuts de la Banque lui prescrivait de créer, en premier lieu, deux succursales : l'une à Saïgon, l'autre à Pondichéry. La succursale de Saïgon fonctionne depuis le 19 avril ; elle est la transformation de l'agence possédée dans cette ville par le Comptoir d'Escompte.

Quant à la succursale de Pondichéry, la création en est activement étudiée.

L'organisation des services de l'administration centrale est actuellement complète.

Enfin, depuis le 12 avril dernier, les actions de la société sont admises au Comptant à la cote de la Bourse.

---

Commission de surveillance des banques coloniales  
(*Le Messager de Paris*, 6 août 1877, p. 4, col. 2)

#### Banque de l'Indo-Chine

La Banque de l'Indo-Chine a commencé ses opérations à Saïgon le 10 avril 1875. Au 31 décembre 1875, le chiffre total de ses opérations s'élevait à 23.969.033 25, qui se décomposent ainsi :

Avances diverses	8.763.819 95
Escomptes locaux et effets à l'encaissement	9.097.193
Remises sur l'Europe	1.775.807 30

Remises sur diverses places (Hong-Kong, Java, etc.)	5.353.745 00
Tirages sur l'Europe	812.703 65
Tirages sur diverses places	3.262.370 35

#### COMPTES COURANTS

Les comptes de dépôts d'espèces ont donné lieu à Saïgon à un mouvement de 11.198.625 fr. 91 c., se décomposant ainsi :

Versements pendant l'année	5.694.230 91
Retraits pendant la même période	5.220.598 25
Solde au 31 décembre 1875	501.882 41

#### ÉMISSION DE LA BANQUE DE L'INDO-CHINE.

1876. Tirages sur l'Europe	899,792	
Tirages sur diverses places (Hong-Kong, Java, Singapore, etc.)	3.263.870	
4.078.162		

---

Banque de l'Indo-Chine  
(*Le Messager de Paris*, 12 juillet 1878, p. 3, col. 1)

Les comptes de l'exercice 1877 ont été soumis à l'assemblée générale des actionnaires tenue le 13 mai dernier.

Ces comptes sont accompagnés de deux bilans semestriels au 30 juin et au 31 décembre qui attestent une progression suivie dans les affaires de la Compagnie. Le dernier de ces bilans se balance sur le chiffre de 15.808.206 05 dans lequel, à côté du capital social de 8.000.000, dont 1/4 seulement versé, figurent l'émission des billets pour 3.643.671 46, les comptes de dépôts pour 2.180.880 25, les correspondants créanciers pour environ 510.000 et les comptes créditeurs du Comptoir d'Escompte et de la Société de Crédit Industriel à Paris, pour 1.159.500. En regard, l'on voit à l'actif figurer l'encaisse pour 3.725.495 31 ; le portefeuille pour 3.573.762 49 ; les avances sur anéantissements pour 2.038.260 75 et les correspondants débiteurs pour 331.365.

Le conseil d'administration se félicite des résultats obtenus au milieu d'une stagnation générale des affaires et fait ressortir la marche ascendante de la circulation des billets en Cochinchine, où ils rencontrent le meilleur accueil, et l'accroissement de plus de 4 millions sur 1876 qui s'est produit sur les comptes de dépôts d'espèces confiés à la Société : ces comptes ont donné lieu, en 1877, à un mouvement général de 25.828.216 99 dont 13.645.636 17 à l'entrée et 12.183.179 82 à la sortie.

C'est en Indo-Chine que le mouvement des affaires est de beaucoup le plus important : les opérations de la succursale de Saïgon dépassent considérablement celles de Pondichéry. Cette dernière colonie, enclavée et comme étouffée dans les possessions anglaises, voit celles-ci accaparer presque toute l'activité commerciale de l'Inde.

La Société ne conserve l'agence de Pondichéry, qui ne lui rapporte presque aucun élément de prospérité, que pour satisfaire aux prescriptions du cahier des charges à elle imposé.

Le compte de profits et pertes présente pour l'exercice 1877 un solde bénéficiaire de 97.423 87 pour le 1<sup>er</sup> semestre et de 99.969 84 pour le 2<sup>e</sup> semestre. Les bénéfices du 1<sup>er</sup> semestre ont permis la distribution de 5 francs par action, tout en dotant le fonds de réserve de 10.000 francs, en attribuant 2.712 38 au fonds de prévoyance, et en reportant 3.895 52 au 2<sup>e</sup> semestre.

Le conseil d'administration proposait de répartir comme suit les bénéfices de ce 2<sup>e</sup> semestre :

Au fonds de réserve 1/2 % du capital versé	10.000 00	
Aux actionnaires, comme premier dividende de 3 % pour le semestre		60.000 00
Au fonds de prévoyance, 16 % de l'excédant	2.996 98	
Au conseil d'administration	2.996 98	
Aux actionnaires, 80 % comme second dividende	23.995 52	
Total	99.969 84	

La somme à distribuer aux actionnaires monte ainsi à	83.975 88
Et en y ajoutant le reliquat du 1 <sup>er</sup> semestre	3.895 52
Total	87.871 40

Le conseil proposait de distribuer comme deuxième dividende de 1877, la somme de 5 fr. par action, ce qui absorberait 80.000 fr., et de reporter à l'exercice 1878 le reliquat de 7.871 40. Le revenu total de l'exercice serait ainsi de 10 fr. par action, soit plus de 9 1/2 % au capital versé.

Les comptes présentés et la répartition proposée ont été approuvés à l'unanimité par l'assemblée qui a renouvelé pour une période de cinq ans les pouvoirs de MM. Hentsch et Delessert, administrateurs sortants.

---

BANQUE DE L'INDO-CHINE  
(*Le Messenger de Paris*, 16 mai 1879, p. 1, col. 4)

Les actionnaires de la Banque de l'Indo-Chine, réunis le 15 courant en assemblée générale annuelle, ont approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1878.

Les résultats de l'exercice, après dotation du fonds de réserve et du fonds de prévoyance, permettent la distribution d'un dividende de 10 fr. par action, soit 9 1/3 % du capital versé, sur lesquels 5 fr. ont été payés à compte dans le courant du mois de janvier dernier, 2.149 fr. 57 c sont portés à nouveau.

L'assemblée a réélu pour cinq ans MM. Félix Aubry et G Girod, administrateurs sortants.

---

BANQUE DE L'INDO-CHINE  
(*Le Messenger de Paris*, 11 juin 1879, p. 2, col. 2-3)

Nous avons rendu compte, il y a peu de jours, des communications faites, le 15 mai, à l'assemblée générale des actionnaires de la Banque de l'Indo-Chine et des résolutions adoptées par cette réunion. Il nous paraît que le public ne lira pas sans intérêt, et peut-être sans fruit, un rapide exposé de l'organisation financière de cette institution, des bases sur lesquelles elle a été établie, des résultats qu'elle a déjà obtenus.

Le décret instituant la Banque de l'Indo-Chine et approuvant ses statuts porte la date du 21 janvier 1875. Il y est dit :

Art. 1<sup>er</sup>. — Une banque d'émission, de prêt et d'escompte est instituée pour les colonies de la Cochinchine et de l'Inde française, sous la dénomination de Banque de l'Indo-Chine.

Art. 2. — Le privilège de cette Banque est concédé à une Société d'actionnaires, constituée sous le nom de Banque de l'Indo-Chine, à charge par elle de se conformer aux statuts annexés au décret.

Art. 3.— La durée du privilège est fixée à vingt ans à partir du 21 janvier 1875.

Art. 4. — Tous les droits et privilèges en matière de prêts sur récoltes et de prêts sur marchandises, édictés par la loi du 24 juin 1874 au profit des banques coloniales, sont conférés à la Banque de l'Indo-Chine.

Art. 5.— La commission de surveillance des banques coloniales exerce, à l'égard de la Banque de l'Indo-Chine, les droits et attributions énoncés en la loi précitée.

Tels sont les droits et prérogatives attribués à l'institution qui se fondait à Paris, avec le concours et le patronage particuliers du Comptoir d'Escompte et de la Société de Crédit Industriel et Commercial. La composition de son conseil d'administration affirme, du reste, cette origine. Ce conseil, qui comprenait d'abord neuf membres et a été réduit à huit par la mort de M. le vicomte Paul Daru, administrateur de la Société de Dépôts et de Comptes courants, est, en effet, composé, de MM. Hentsch, Gillet aîné, Prévost, administrateurs du Comptoir d'Escompte, de M. Girod, directeur de cet établissement, de MM. Durrieu et Aubry, du Crédit Industriel, de M. Allard et de M. Delessert, administrateur des Messageries Maritimes.

M. Chanel, membre de la commission de surveillance des banques coloniales, remplit, auprès de la Banque, les fonctions de commissaire du gouvernement.

Le capital social, fixé à 8 millions de francs, est représenté par 16.000 actions de 500 francs, sur lesquelles il n'a été appelé, jusqu'à ce jour, qu'un versement de 125 francs. C'est, à vrai dire, un capital de garantie. La Banque pouvait compter pour ses opérations, et sur les comptes courants de sa clientèle, et tout principalement sur les ressources que lui permettait de se créer le droit d'émission de billets, dont elle était investie.

En exécution de ses statuts, la Banque eut, dès sa fondation, à créer deux succursales : l'une à Saïgon, l'autre à Pondichéry. L'établissement de la première de ces succursales, qui a commencé à fonctionner le 19 avril 1875, fut facilité par un accord intervenu avec le Comptoir d'Escompte, qui avait depuis plusieurs années, à Saïgon, une agence traitant les opérations prévues par les statuts. Aux termes de l'accord conclu, cette agence fut supprimée et transformée en succursale de la Banque de l'Indo-Chine, qui trouvait dans cette substitution l'avantage de relations déjà nouées et une organisation toute faite, avec le concours d'un personnel tout formé. La succursale de Pondichéry, retardée dans son organisation par la nécessité de créer, au préalable, ses disponibilités fiduciaires, qu'il fallait adapter aux divers dialectes usités dans le pays, n'a pu commencer à fonctionner que le 8 janvier 1877.

Dès le début, il n'y a eu aucun doute sur la différence des résultats que l'on pouvait respectivement attendre du fonctionnement des deux succursales. Celle de Saïgon, placée dans une colonie très peuplée, très productive, dont le développement commercial est presque ininterrompu, devait se faire rapidement un rôle actif et important ; c'est, en effet, ce qui a eu lieu. La colonie de Pondichéry, enclavée entre les possessions anglaises et qui a vu, au contraire, s'alanguir, d'année en année, sa grande activité commerciale d'autrefois, ne pouvait guère fournir à la succursale de la Banque de sérieux aliments pour ses opérations d'émission. L'expérience des faits constatés jusqu'ici n'est pas de nature à autoriser, de ce côté, beaucoup d'espérances d'avenir.

Le mouvement des affaires de la succursale de Saïgon, qui n'a cessé de s'accroître, se traduit par des chiffres importants dans les deux branches principales de ses opérations : la circulation des billets et les comptes de dépôts. [Au 15 janvier 1876, époque où a à peu près commencé la mise en circulation des premières coupures](#), les billets émis représentaient environ 400,000 fr. ; au 31 décembre de la même année, cette circulation s'élevait à 2.500.000 fr., pour atteindre 3.430.000 fr., le 31 décembre 1877, et 7.024.000 fr., le 31 décembre 1878.

Le service des comptes de dépôts d'espèces, sans atteindre une progression analogue, s'est aussi graduellement accru. De 850.050 fr. à la fin de 1876, il s'élève à 1.462.000 fr. en 1877, et se chiffre, au 31 décembre dernier, par 1.366.000 fr.

À Pondichéry, nous trouvons, pour ces deux branches d'opérations, des chiffres bien inférieurs. Au 31 décembre 1878, pour ne pas remonter plus en arrière, la circulation des billets, quoique en progrès de 70.000 fr. sur la date correspondante de 1877, ne dépasse pas 283.000 fr. Quant aux comptes de dépôts d'espèces, ils ne figurent au bilan du décembre dernier que pour 260,000.

Comme résultats bénéficiaires, l'ensemble des opérations sociales a permis de répartir aux actions, sur lesquelles, rappelons-le, il n'y a que 125 fr. de versés, 6 25 pour 1876, 10 fr. pour 1877 et pareille somme pour 1878. Ces répartitions ont été faites sans préjudice des dotations attribuées aux diverses réserves, qui s'élèvent au total de 71.987 30, dont 60.000 fr. appartenant à la réserve statutaire et 11.987 30 au fonds de prévoyance. Pour 1878, le total des répartitions opérées, y compris les sommes passées au fonds de réserve, au fonds de prévoyance ou reportées à nouveau, a représenté 9 1/3 % du capital versé.

Nous clorons là cet exposé, qui permettra, nous l'espérons, de se rendre un compte suffisamment exact de l'organisation de la Banque de l'Indo-Chine, des services qu'elle est en mesure de rendre à nos colonies de l'Inde et de la Cochinchine, des avantages que peuvent espérer recueillir de ses opérations les actionnaires intéressés à ses destinées.

HENRI DUGUIÈS.

---

Banque de l'Indo-Chine  
(*Le Capitaliste*, 26 mai 1880)

L'assemblée générale annuelle des actionnaires, qui s'est tenue le 21 mai, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre dernier.

L'assemblée a fixé le dividende de l'exercice à la somme de 11 fr. par action libérée de 125 fr., sur lesquels 6 fr. ont été distribués pour le premier semestre à titre d'acompte. Le solde sera payé après approbation de M. le ministre de la marine et des colonies, conformément à l'article 36 des statuts.

L'assemblée a réélu pour cinq ans M. [Henri] Durrieu [pdt du CIC] et M. Allard, administrateurs sortants.

---

BANQUE DE L'INDO-CHINE.  
(*Le Messager de Paris*, 8 juin 1880, p. 3, col. 1-2)

Nous avons, dans notre numéro du 20 mai dernier, indiqué sommairement les résolutions votées par les actionnaires de la Banque de l'Indo-Chine dans leur assemblée générale annuelle tenue la veille. Nous complétons ces premiers renseignements.

Les opérations de la Banque à Saïgon ont, pendant l'exercice 1879, atteint un développement important, et leur chiffre, s'élevant à 63.802.242 25, est le plus considérable que la Société ait encore eu à enregistrer. Il dépasse d'un tiers environ le chiffre le plus haut atteint précédemment. Ce développement est dû, pour la meilleure part, à l'abondance de la récolte du riz l'année dernière : cette récolte a donné lieu à un mouvement d'affaires sensiblement plus élevé que les campagnes précédentes, mouvement dans lequel la Banque a pris une large part.

Ce mouvement a, d'ailleurs, été accompagné de certains accidents qu'une surveillance plus rigoureuse n'eût peut-être pas suffi à conjurer.

Pendant le premier semestre, 100 effets du portefeuille local, représentant ensemble 24.488 piastres 69, sont restés impayés, et le même fait s'est produit pendant le deuxième semestre pour 89 autres effets, d'une valeur de 22.912 piastres 78.

La Société a passé ces sommes au compte de profits et pertes ; les recouvrements, sans doute peu importants, qui pourront être faits dans l'avenir sur cette créance, profiteront aux exercices ultérieurs.

Le directeur de la succursale de Saïgon, M. Léger, aux bons services de qui le conseil d'administration s'est plu à rendre hommage, est décédé au cours de l'exercice : il a été remplacé par le sous-directeur.

La succursale de Pondichéry est elle-même parvenue à un chiffre d'affaires sensiblement plus important que par le passé: Ce chiffre est de 16.883.298 35. L'ouverture à la fin de l'année 1879 du tronçon de chemin de fer, construit par une Compagnie anglaise, qui reliera Pondichéry au réseau anglais, et facilitera les rapports avec les grands centres de Madras et de Calcutta, doit largement contribuer au développement de la colonie. La Banque peut espérer ne plus trouver dans son établissement de Pondichéry une charge, mais y réaliser au contraire des produits rémunérateurs.

La circulation des billets de la Banque s'est élevée jusqu'à 10.359.000 à Saïgon au 30 avril. Le chiffre le plus bas qu'elle ait atteint est de 3.651.000 au 30 novembre. À Pondichéry, le chiffre le plus élevé, 812.000 fr. se place au 31 mars, le plus bas, qui est de 180.000 au 31 décembre.

Elle atteint, à cette date, pour les deux succursales, 3.846.571 09.

Le bilan se balance sur le chiffre de 15 millions 319.081 05 pour un capital de 8 millions de francs dont 2 seulement versés.

Les bénéfices ont été pour le premier semestre de 117.075 21 dont 97.660 17 revenant aux actionnaires, en outre d'un reliquat de 2.149 57 provenant de l'exercice antérieur : ils ont permis la distribution au mois de janvier dernier de 6 fr. par action, laissant un solde à reporter de 3.809 fr.

Les bénéfices du second semestre se sont élevés à 99.552 54 à répartir, aux termes des statuts, de la manière suivante :

Au fonds de réserve, 1/2 % du capital versé	10.000 00
Aux actionnaires, premier dividende de 3 %	60,000 00
Au fonds de prévoyance, 10 % de l'excédent	2.955 25
Au conseil d'administration, 10 % de l'excédent	2.955 25
Aux actionnaires, 800 de l'excédent	23.612 04
Total égal	90.552 54

La somme de 87.451 78 revenant aux actionnaires, en y comprenant le reliquat du premier semestre, permet la répartition de 5 fr. par action, tout en reportant 7.451 78 à l'exercice nouveau. Le revenu de l'exercice ressort, dans ces conditions à près de 9 %. Le fonds, de réserve statutaire se trouve porté à 80.000 fr, et le fonds de prévoyance à 10.650 07.

---

Les assemblées d'actionnaires  
Banque de l'Indo-Chine  
(*Le Capitaliste*, 18 mai 1881)  
(*Le Journal des finances*, 28 mai 1881)

La semaine dernière s'est tenue l'assemblée annuelle des actionnaires de la Banque de l'Indo-Chine.

Cette assemblée a donné son approbation aux comptes de l'exercice 1880, qui accusent un bénéfice net de 180.847 fr. 75 pour le premier et de 125.239 fr. pour le second semestre de l'année.

Après déduction de tous prélèvements statutaires ou autres, le dividende de l'exercice a été fixé 2 fr. 50 par action, sur lesquels 6 fr. ont été payés. Le solde de 6 fr. 50 sera mis en paiement aussitôt après approbation de M. le ministre de la marine et des colonies. Un reliquat de 2.420 fr. 39 est reporté à nouveau.

L'assemblée a réélu pour cinq années M. Prévost, administrateur sortant, et elle a nommé M. [Charles] Sautter <sup>2</sup> membre du conseil d'administration, en remplacement de M. le vicomte [Paul] Daru [président de la Société financière de Paris], décédé.

---

---

<sup>2</sup> Charles Sautter : administrateur du Crédit lyonnais (1863), puis directeur (1872) et administrateur-directeur (1889) de la Banque de Paris et des Pays-Bas (BPPB), jusqu'à son décès en 1892. Président des Forges et aciéries du Nord et de l'Est, administrateur des Entrepôts et magasins généraux de Paris (1874), du Bône-Guelma (1877-1883), de la Banque hypothécaire de France (1879), des Marchés du Temple et Saint-Honoré (1880), de l'Imprimerie Chaix, etc.

BANQUE DE L'INDO-CHINE  
(*Le Capitaliste*, 31 mai 1882)

Dans l'assemblée tenue le 25 courant, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre dernier, lesquels font ressortir un bénéfice de 130.241 fr. 57 pour le premier semestre, et de 108.314 fr. 40 pour le deuxième semestre, soit un total, de 238.555 francs 97 pour la période d'exercice.

Le dividende a été fixé à 12 fr. 50, sur lesquels 6 fr. 50 ont été payés le 2 janvier dernier.

Le solde de 6 fr. sera payé après approbation par le ministre de la marine et des colonies.

L'assemblée a procédé ensuite à la réélection pour cinq années, de MM. [Lucien] Gillet<sup>3</sup> et [Charles] Sautter, administrateurs sortants.

---

Banque de l'Indo-Chine  
(*Le Messager de Paris*, 17 août 1882, p. 3)

L'assemblée qu'ont tenue le 25 mai dernier les actionnaires de la Banque de l'Indo-Chine, assemblée dont nous avons, le même jour, publié les résolutions, avait pour objet l'examen des comptes de l'exercice 1881, arrêtés au 31 décembre dernier.

Les bénéfices nets du premier semestre de cet exercice se montaient à 130.241 57, dont 108.193 27 revenant aux actionnaires, en outre du reliquat de 2.420 39, reporté de l'exercice précédent : le paiement d'un coupon de 6 50 par action, effectué au mois de janvier de cette année, absorbait 104.000 fr., et le solde de 6.613 66 était reporté à nouveau.

Pour le second semestre, le chiffre des bénéfices nets s'est élevé à 108.314 40 dont la répartition, aux termes des statuts, doit se faire comme suit : 10.000 au fonds de réserve, 1/2 % du capital versé ; 60.000 fr. aux actionnaires, première répartition de 3 % pour le semestre ; 3.841 45, représentant 10 % de l'excédent au fonds de prévoyance ; même proportion au conseil d'administration ; enfin 30.651 50 ou 80 % de l'excédent, aux actionnaires. À ces derniers revenait ainsi, y compris le reliquat de 6.613 66, reporté du semestre précédent, une somme totale de 97.265 16, permettant de répartir un dividende complémentaire de 6 fr. par action, tout en reportant 1.265 16 à l'exercice 1882.

Le revenu de l'exercice ressort ainsi, comme pour l'année précédente, à 12 50 par action, soit 10 % du capital versé et même à 11 1/2 %, si l'on tient compte des sommes portées au fonds de réserve et au fonds de prévoyance. La première de ces réserves se trouve portée à 120.000 fr. et le fonds de prévoyance à 38.876 74.

Le chiffre des opérations de la succursale de Saïgon est légèrement inférieur à celui de l'année précédente. La cause en est à un ralentissement dans l'exportation du riz, principal aliment des transactions commerciales en Cochinchine, ralentissement dû lui-même à la récolte abondante qui a favorisé, en 1881, les contrées voisines.

La succursale de Pondichéry, au contraire, accuse un mouvement d'affaires supérieur de 5 millions à celui de l'année précédente. Elle prend une part de plus en plus importante au mouvement des opérations qui se traitent dans les Indes françaises, et les résultats en deviennent meilleurs d'année en année.

---

<sup>3</sup> Lucien Gillet (Gillet fils aîné) : administrateur du Comptoir d'escompte de Paris et de la Banque maritime, président de La Nation (assurances). Décédé le 30 avril 1885.

Le bilan de la Société au 31 décembre dernier peut se résumer à peu près de la façon suivante :

Les ressources comprennent 2.743.373 09 en espèces en caisse, 5.549.550 08 en portefeuille, à Paris, dans les agences ou chez les correspondants, 994.997 05 avancés sur anéantissements, et 264.404 fr. dus par les correspondants en dehors des 3/4, soit 6.000.000 fr., non versés sur les actions.

Le passif exigible ne dépasse pas 4.716,542 20 pour les billets en circulation. 1.689.188 fr. pour les comptes de dépôts à vue, 13.625 fr. pour les acceptations d'effets à payer, 243.807 dus aux correspondants et 590.233 99 pour les tirages non échus des succursales sur Paris et Londres.

Le maximum de la circulation des billets se place au 31 juillet, où il atteignait 5.124.000 fr. à Saïgon et 213.000 à Pondichéry ; il n'a jamais dépassé 275.000 fr. dans cette dernière succursale. Le minimum se rencontre au 31 octobre, avec 3.510.000 fr. à Saïgon et 167.000 à Pondichéry.

Quant à l'importance des dépôts, elle a varié dans des proportions assez peu importantes jusqu'au mois d'octobre, où elle a commencé à s'accroître rapidement pour atteindre son maximum en décembre.

Le mouvement des opérations de la Société à Saïgon, lequel se chiffre au total par 30.131.940 88, se divise en 11 millions d'avances diverses, 9 millions 93.000 fr. d'escomptes locaux ou encaissements d'effets, 5.814.000 fr. de remises sur diverses places et 2.678.879 de tirages sur diverses places ; les remises sur l'Europe ne dépassent pas 733.654 fr. et les tirages sur l'Europe 709.667 fr.

C'est le mois d'août et, à peu de distance après lui, le mois d'avril qui ont le mouvement d'affaire le plus important, le minimum est au mois de décembre.

À Pondichéry, le mouvement des affaires sociales a atteint 29.999.576 85, avec un maximum de 4.673.516 au mois de mai ; le mois d'avril en diffère peu (4.599.347) et un minimum de 710.766 30 au mois de novembre ; dans cette succursale, ce sont les tirages sur diverses places qui atteignent le plus gros chiffre, 9.131.077 ; puis viennent les tirages sur l'Europe, 5.947.050 fr. ; les remises sur diverses places, 5.914.399 ; les remises sur l'Europe, 4.770.709 fr. ; les avances diverses, 2.261.065 05 ; les escomptes locaux et effets à l'encaissement ne dépassent pas 1.672.274 fr. 55.

Ces différences entre les deux succursales dénotent suffisamment le genre d'industrie propres à chacune de ces régions.

---

Banque de l'Indo-Chine  
(*Le Journal des finances*, 9 juin 1883)

L'assemblée générale annuelle des actionnaires a eu lieu le 25 mai.

Elle a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1882 et fixé le dividende total de cet exercice à 13 fr. 50 par action, soit 1 fr. de plus que pour 1881. Un acompte de 7 fr. ayant été payé en janvier dernier, le solde du dividende, soit 6 fr. 50, sera mis en distribution, après approbation par M. le ministre de la marine et des colonies.

MM. [Édouard] Hentsch et [Édouard] Delessert 4, administrateurs sortants, ont été réélus.

---

Banque de l'Indo-Chine  
(*Le Messager de Paris*, 21 juin 1883, p. 2-3)

L'assemblée tenue, le 21 mai dernier, par les actionnaires de la Banque de l'Indo-Chine, dont nous avons, le même jour, fait connaître les résolutions, avait pour objet l'examen des comptes de l'exercice 1882.

Les bénéfices nets du premier semestre de cet exercice se montaient à 111.704 05, qui, suivant les prescriptions des art. 35 et 36 des statuts, ont dû être répartis de la manière suivante : 10.000 fr. au fonds de réserve, 1/2 % du capital versé ; 60.000 fr. aux actionnaires, première répartition de 3 % pour le semestre ; 7.170 40 au fonds de prévoyance, 10 % de l'excédent ; 7.174 40 au conseil d'administration, 10 % également de l'excédent, et 57.363 25 aux actionnaires, 80 % de l'excédent.

Il revenait donc 117.363 25 aux actionnaires, en outre du reliquat de 1.265 16 reporté de l'exercice 1881. Le paiement d'un coupon de 7 fr. par action, effectué au mois de janvier de cette année, ayant absorbé 112.000 fr., 6.628 41 ont été reportés au compte du deuxième semestre de l'exercice.

Pour la seconde période de l'année 1882, le chiffre des bénéfices nets s'est élevé à 119.460 fr. qui, conformément aux termes des statuts, ont été ainsi répartis : 10.000 fr. au fonds de réserve, 1/2 % du capital versé ; 60.000 fr. aux actionnaires, première répartition de 3 % pour le semestre ; 4.946, représentant 10 % de l'excédent, au fonds de prévoyance ; même proportion au conseil d'administration ; enfin 39.568 fr ou 80 % de l'excédent, aux actionnaires. À ces derniers revenait ainsi, y compris le reliquat de 6.628 41 reporté du premier semestre, une somme totale de 106.196 41 permettant de distribuer un dividende complémentaire de 6 fr. 50 par action libérée de 125 fr., tout en reportant 2.196 41 à l'exercice 1883.

Le revenu de l'année dernière ressort ainsi à 13 fr. 50 par action ; il est supérieur de 1 fr. à celui de l'année 1881. Le fonds de réserve se trouve porté à 140.000 francs et le fonds de prévoyance à 50.993 14.

L'exercice 1882 est le plus favorable que la Banque de l'Indo-Chine ait eu à enregistrer depuis sa création. Les résultats de cet exercice ont permis de procéder, dans

---

<sup>4</sup> Édouard Delessert (1828-1898) : administrateur de la Banque franco-égyptienne, puis vice-président de la Banque internationale de Paris — qui succéda à la précédente en 1890 avant d'être fondue en 1901 dans la BFCI —, administrateur de la Banque de l'Indochine depuis l'origine, administrateur de la Banque nationale d'Haïti, il était surtout connu comme dirigeant d'entreprises de transports : administrateur, puis vice-président de la Cie de l'Ouest, administrateur des Chemins de fer du Nord de l'Espagne (1859-1889), de la Route Damas-Hauran (printemps 1881), de la Société franco-belge de machines et de matériel de chemins de fer (octobre 1881), de la Cie générale des voitures à Paris, des Messageries maritimes (jusqu'en mars 1891)...

une plus large mesure que précédemment, aux divers amortissements dont le conseil d'administration s'est toujours fait une règle. En sus des amortissements annuels des comptes immeubles et mobiliers, les deux comptes, frais de constitution de la Banque et frais d'installation, qui figuraient encore à l'actif, ont été complètement soldés.

Le compte frais de fabrication de billets au porteur ne s'élève plus qu'à 13.328 85. Il est utile de rappeler que les dépenses totales de cette fabrication avaient atteint le chiffre de 108.151 francs 70 c. Aujourd'hui, la Banque possède un stock de billets fabriqués qui pourra probablement suffire pendant plusieurs années aux demandes de ses succursales.

Voici, d'ailleurs, comment s'établissait la situation active et passive de la Banque au 31 décembre 1882 :

ACTIF	
Versements non appelés	6.000.000 00
Caisse (Paris et succursales)	4.114.645 42
Portefeuille (Paris et succursales)	3.369.732 64
Avances sur nantissements	1.320.184 75
Corresp. divers (Paris et succursales)	2.387.596 64
Mobiliers	29.763 05
Frais de fabrication des billets au porteur	13.328 85
Immeubles	83.858 55
	<u>17 269.109 90</u>
PASSIF	
Capital social	8.000.000 00
Fonds de réserve	130.000 00
Fonds de prévoyance	46.047 14
Billets au porteur en circulation	6.558.263 45
Comptes de dépôts d'espèces	968.195 65
Effets à payer	318.490 61
Correspondants divers (Paris et succursales)	580.432 04
Tirages non échus des succursales	
Dividendes à payer	111.108 04
Réescompte des portefeuilles	12.082 10
Profits et. pertes :	
Solde du 1 <sup>er</sup> semestre 1882	6.628 41
Solde du 2 <sup>e</sup> semestre 1882	119.460 00
	<u>17 269.109 90</u>

Durant l'exercice écoulé, sept effets des portefeuilles locaux des succursales sont tombés en souffrance ; les soldes impayés qu'il laissaient, en fin d'exercice, représentaient 9.065 fr. 35, qui ont été passés par profits et pertes. Les recouvrements qui pourront encore être effectués sur ces impayés profiteront aux semestres pendant lesquels ils auront lieu.

Le chiffre des opérations de la succursale de Saïgon accuse une augmentation de 12.000.000 de francs environ sur celui de l'année précédente ; Pondichéry, au contraire, est en diminution de près de 6.000.000 de francs.

Le maximum de la circulation des billets se place au 30 juin pour la succursale de Saïgon où il atteignait alors 7.561.000 fr., et au 31 décembre pour la succursale de Pondichéry, où il était de 234.000 fr. Le minimum se rencontre, au 31 janvier, à Saïgon, pour un chiffre de 5.383.000 fr., et, au 31 août, à Pondichéry, pour 137.000 fr.

Le mouvement général des opérations de la Banque à Saïgon, lequel se chiffre au total par 42.135.562 fr., se divise en 8.261.917 75 d'avances diverses, 9.545.961 55 d'escomptes locaux ou encaissements d'effets, 1.261.568 90 de remises sur l'Europe,

12.566,371 35 de remises sur diverses places, 4.003.843 80 de tirages sur l'Europe et 3.492.839 25 de tirages sur diverses places.

C'est le mois de mai qui a eu le mouvement d'affaires le plus important pour un total de 9.096.822 fr. 90. Le chiffre le plus bas est celui du mois de septembre, qui n'a été que de 1.859.362 35.

À Pondichéry le mouvement général des affaires, a atteint 21.203.866 95, avec un maximum de 4.635.315 90 au mois de mai et un minimum de 800.683 90 au mois de novembre. Dans cette succursale, ce sont les tirages sur diverses places qui atteignent le plus gros chiffre, 8.290.882 05 ; puis viennent les tirages sur l'Europe, 8.585.788 95, puis les remises sur diverses places, 4.462.987 40 ; les remises sur l'Europe 4.245.769 05 ; les avances diverses, 1.790.340 25, et enfin les escomptes locaux ou effets à l'encaissement qui ne dépassent pas 828.099 25.

En résumé, le total des opérations de la Banque de l'Indo-Chine a été, pendant l'exercice qui nous occupe, supérieur de plus de six millions au total des opérations de l'exercice 1881. À ce propos, nous devons faire la remarque que les prêts sur récoltes, en Cochinchine atteignaient, au 31 décembre dernier, 320.000 fr., chiffre plus que double du montant le plus élevé obtenu jusque-là. Les cinq sixièmes de ces prêts ont été demandé pour un seul arrondissement de notre colonie, ce qui montre la développement que ce genre d'opérations pourrait prendre s'il s'étendait aux autres districts de la Cochinchine. Nous n'avons pas ici à faire ressortir les avantages considérables que les populations agricoles retireraient de ces avances, dont les conditions modérées les soustraient à l'usure qui dévore le plus clair de leurs ressources. Ces prêts sur récoltes, par la simplicité de leur fonctionnement, s'accordent avec les habitudes d'une population encore neuve à la civilisation ; ils répondent aux besoins d'un pays où l'établissement de la propriété n'a pas encore reçu partout la sanction de la législation française. Aussi le conseil exprime-t-il l'espoir, dans son rapport, que l'administration coloniale l'aidera de son concours dans une voie qui, plus que toute autre, favorisera en Cochinchine le développement de la culture, d'ou dépend, pour ainsi dire exclusivement, la prospérité de notre colonie.

L'assemblée, après avoir approuvé les comptes de l'exercice, tels qu'ils lui étaient soumis par le conseil, a réélu MM. Hentsch et Delessert, administrateurs sortants.

---

Banque de l'Indo-Chine  
(*Le Messenger de Paris*, 15 mai 1884)

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Banque de l'Indo-Chine a eu lieu aujourd'hui.

Elle a donné son approbation aux comptes de l'exercice 1883 et fixé le dividende de cet exercice à 14 fr par action libérée de 125 francs contre 13 fr. 50 pour l'exercice précédent. Un acompte de 7 fr. ayant été payé le 2 janvier dernier, le solde du dividende, soit 7 fr. par titre, sera mis en paiement après l'autorisation du ministre de la marine et de colonies (art. 36 des statuts).

MM. Félix Aubry et G. Girod, administrateurs sortants, ont été réélus.

---

Banque de l'Indo-Chine  
(*Le Messenger de Paris*, 29 mai 1884)

Nous avons fait, le 15 courant, les résolutions votées ce même jour à l'assemblée annuelle des actionnaires de la Banque de l'Indo-Chine ; nous complétons aujourd'hui ces premiers renseignements. Nous rappelons d'abord que les comptes de l'exercice 1883 ont été approuvés et le dividende de cet exercice fixé à 14 fr. par action libérée de 125 fr., contre 13 50 pour l'exercice précédent.

Le bilan, au 31 décembre 1883, se chiffrait comme il suit :

ACTIF

Versements non appelés 6.000.000 00  
Caisse :  
Monnaies courantes à Saïgon : 1.841.749 85  
Monnaies courantes à Pondichéry : 81.090 45  
Espèces en caisse à Paris : 14.374 05  
1.940.204 35  
Portefeuille :  
À Paris : 1.490.164 65  
À Saïgon : 1.785:057 40  
À Pondichéry : 91.170 00  
Traites documentaires à l'encaissement à Hong-Kong, Singapore, Batavia, Maurice,  
La Réunion, etc. : 3.587.276 25  
6.956.668 30  
Avances sur nantissements :  
En compte-courant à Saïgon : 214.802 45  
Sur récoltes à Saïgon : 272.209 40  
Sur marchandises d'exportation à Saïgon : 84.989 25  
Sur marchandises d'exportation à Pondichéry : 291.922 80  
Sur matières d'or et d'argent à Pondichéry : 292.608 90  
1.816.592 80  
Correspondants :  
De la succursale de Saïgon 66.123 57  
De la succursale de Pondichéry 593,291 65  
De la Banque à Paris :  
Comptoir d'escompte de Paris et ses agences : 399.667 48  
Société Générale de Credit Industriel et Commercial : 1.533.613 32

	2.532.606 02	
Mobilier	26.712 90	
Immeubles de la Banque à Saïgon et à Pondichéry		27.476 80
Total	19.360.291 17	
PASSIF		
Capital social	8.000.000 00	
Fonds de réserve	150.000 00	
Fonds de prévoyance	57.808 69	
Billets au porteur en circulation	7.782.978 70	
Comptes de dépôts remboursables à vue		1.095.626 85
Acceptations et effets à payer, à Saïgon		288.100 15
Correspondants	625.2 6 :4	
Tirages non échus des succursales sur Paris et Londres		1.098.484 28
Dividendes à payer	109.490 59	
Réescompte des portefeuilles	14.049 70	
Profits et pertes :		
Solde du 1 <sup>er</sup> semestre 1883 :	4.720 81	
Solde du 2 <sup>e</sup> semestre 1883 :	132.764 95	
	137.485 76	
Total	19.360.291 17	

Voici un aperçu du mouvement général des opérations en 1883 :

À la succursale de Saïgon, le total des opérations a été de 45.418.718 50, se subdivisant comme suit : Avances diverses, 10.953,104 75 ; escomptes locaux et effets à l'encaissement, 11 millions 151,787 15 ; remise sur l'Europe, 2 millions 453.410 ; remises sur diverses places, 15 millions 291.299 45 ; tirages sur l'Europe, 1 million 160.922 05 ; tirages sur diverses places 4.408.195 10.

À la succursale de Pondichéry, le mouvement général des opérations a été de 35.658.751 25 se subdivisant ainsi : avances diverses 2.462.026 45, escomptes locaux et effets à l'encaissement 1.173.883 fr., remises sur l'Europe 7.682.293 85, remises sur diverses places 5.983.002 fr., tirages sur l'Europe 9.978.928 35, tirages sur diverses places 8.378.917 60.

Le total des opérations des deux succursales dont nous venons de parler présente pour 1883 une augmentation de près de 15 millions sur celui de l'exercice 1882, et malgré cet accroissement d'affaires, aucun des effets restant dans les portefeuilles n'est tombé en souffrance. À Pondichéry, notamment, cette augmentation des opérations doit être remarquée ; de 21 millions en 1882, elles passent à plus de 35 millions en 1883 et témoignent ainsi du concours précieux que les exportateurs de cette colonie trouvent auprès de la succursale pour les expéditions des produits du sol.

Si les émissions de billets au porteur sont restreintes à Pondichéry à raison du peu d'importance des possessions françaises enclavées de toutes parts dans les possessions anglaises, la circulation des billets ne pouvant avoir lieu qu'en terre française, à Saïgon, au contraire, l'émission fiduciaire faite par la Banque prend de jour en jour plus d'extension ; la circulation avait atteint là son chiffre le plus élevé vers la fin du mois d'avril, ou elle dépassait l'équivalent de 11 millions. Les coupures de la Banque sont recherchées non seulement en Cochinchine, mais encore au Cambodge et même au Tonkin, où elles ont pénétré à la suite du corps expéditionnaire.

L'influence s'étend de plus en plus dans cette région ; la fin des hostilités et la pacification complète de ce riche pays, qui n'est plus qu'une question de temps et de temps fort court, selon toutes les probabilités, amèneront dans la presque île une recrudescence marquée d'affaires à laquelle la succursale de Saïgon est appelée à prendre une part importante.

Les événements politiques qui se sont déroulés depuis l'automne dernier dans ces contrées ont jeté pendant quelques mois une grave perturbation sur les marchés monétaires de l'Extrême-Orient. En Cochinchine notamment, par suite du drainage de tout le numéraire vers la Chine, une crise monétaire était sérieusement à craindre, la succursale de Saïgon a dû redoubler d'efforts et d'énergie pour en conjurer les conséquences et en atténuer les effets. Seule à posséder des piastres métalliques, seule à en importer dans la colonie, la Banque devait non seulement faire face aux demandes de remboursement de ses coupures qui se produisaient en grande quantité mais continuer encore, au moment de la saison active, au commerce et aux exportateurs de la colonie, le concours financier qu'en dehors de la Banque ils ne pouvaient plus trouver.

Aussi, en prévision de ces événements, la succursale de Saïgon s'est elle attachée dès le début de la crise à augmenter considérablement son stock en piastres sonnantes ; non seulement en Orient, mais encore à Londres et à Paris, elle demandait des envois de numéraire qui se succédaient sans relâche, effectués par toutes les voies praticables. Les efforts faits par la Banque en ces circonstances si difficiles ont porté leurs fruits ; peu à peu la situation s'est détendue en Cochinchine, et dans les premières semaines de l'année courante, les choses ont repris leur cours normal ; l'encaisse de la succursale, remonté bien au-dessus du minimum statutaire, lui a permis de continuer au commerce local le large concours sur lequel, chacun année, à la reprise des exportations, il est habitué à compter sans aucune restriction. Ainsi donc, grâce à l'énergie de la Banque de l'Indo-Chine et à la rapidité des mesures prises par elle, une crise financière et monétaire a pu être évitée par l'Indo-Chine. Les services considérables que la Banque a rendu. ont été appréciés comme ils le méritaient par le gouvernement et par le haut commerce de la colonie.

Le premier semestre de l'exercice 1883 se soldait par un bénéfice net de 138.155 50, qui a été reparté de la manière suivante, conformément aux articles 35 et 86 des statuts :

10.000 00 au fonds de réserve, 1/2 % du capital social versé ;  
60.000 00 aux actionnaires, première attribution de 3 % pour le semestre ;  
6.815 55 au fonds de prévoyance, 10 % de l'excédent ;  
6.815 55 au conseil d'administration, 10 % de l'excédent ;  
54.524 40 aux actionnaires, 80 % de l'excédent.

---

138.155 50 somme égale.

Il revenait donc aux actionnaires 114.524 40  
auxquels s'ajoutaient 2.196 41  
solde de l'exercice 1882.  
Total 116.720 81

Le paiement d'un acompte de 7 fr. par action, auquel il a été procédé le 2 janvier dernier, a absorbé sur ce montant une somme de 112.000 francs, laissant disponible un reliquat de 4.720 francs 81, reporté au deuxième semestre de l'exercice en cours.

Pour cette seconde période, les bénéfices nets réalisés se sont élevés à 132.764 95, que, d'après les prescriptions statutaires, ont été répartis comme suit :

10.000 00 au fonds de réserve, 1/2 % du capital social versé ;  
60.000 00 aux actionnaires, première attribution de 3 % pour le premier semestre ;  
6.276 49 au fonds de prévoyance, 10 % de l'excédent ;  
6.276 49 au conseil d'administration, 10 % de l'excédent ;  
50.211 97 aux actionnaires, 80 % de l'excédent.

---

132.764 95 somme égale.

Le dividende du second semestre est ainsi de 7 fr., et le dividende total de l'exercice 1883 de 14 fr. Nous avons fait connaître les autres résolutions votées par l'assemblée.

---

NOS BANQUES COLONIALES  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 2 mars 1885)

Banque de l'Indo-Chine

Les réserves de cette Banque étaient au 31 décembre 1883 de 207.808 fr 69.

Les opérations d'escompte, de prêts, et d'encaissements ont atteint le chiffre de 25 millions 740.801 35, en augmentation de 5 millions 311.532 fr. 55 sur le chiffre de l'année antérieure.

Les opérations de change sont considérables : leur montant a été en 1883 de 55.336.668 fr. 40, avec un accroissement de 9.426.617 fr. 65 sur l'exercice précédent.

Les dépôts en comptes courants s'élevaient au 31 décembre 1883 à 1.096.000 fr. en accroissement de 128.000 fr. sur le chiffre de fin 1882.

Les billets en circulation étaient à la fin de 1883 de 7.782 978 fr. 70, avec une augmentation de 1.224.715 25 sur le chiffre de l'exercice précédent. Ces billets circulent non seulement en Cochinchine, mais aussi au Cambodge et au Tonkin.

Une agence va d'ailleurs être installée au Tonkin.

Les bénéfices de l'exercice 1883 ont été de 270.920 fr. 45, et ont permis de distribuer un dividende de 14 fr. par action

---

Banque de l'Indo-Chine  
(*Le Messenger de Paris*, 21 mai 1885)

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Banque de l'Indo-Chine a eu lieu aujourd'hui.

Elle a donné son approbation aux comptes de l'exercice 1884 et fixé le dividende à 16 fr. par action libérée de 125 fr. contre 14 fr. pour l'exercice précédent.

Un acompte de 8 fr. ayant été payé en janvier dernier, le solde du dividende de 1884, soit 8 fr. par titre, sera mis en distribution après autorisation du ministre de la marine et des colonies (art. 36 des statuts).

L'assemblée a, de plus, renouvelé les pouvoirs de MM. H. Durrieu et Alph. Allard, administrateurs sortants, et ratifié la nomination de M. Denfert-Rochereau comme administrateur en remplacement de M. Gillet, décédé.

---

Banque de l'Indo-Chine  
(*Le Messenger de Paris*, 28 mai 1885, p. 3)

Nous avons fait connaître, le 21 mai courant, les résolutions votées, ce même jour, par les actionnaires de la Banque de l'Indo-Chine réunis en assemblée ordinaire ; nous complétons aujourd'hui ces premiers renseignements.

En signalant, le 21 mai, le dividende fixé pour l'exercice 1884 à 16 fr. par action libérée seulement de 125 fr., nous ajoutons que ce dividende était de 2 fr. supérieur à celui de 1883 ; c'est également le chiffre le plus élevé atteint par la Banque depuis sa création. Les résultats de l'exercice 1884 ont permis, indépendamment de l'attribution aux réserves de diverses sommes que nous citerons plus loin, de constituer une provision de 120.000 fr. destinée à faire face aux frais à prévoir pour la création de nouvelles succursales au Tonkin ; enfin il a été procédé, au cours de cet exercice, à l'amortissement définitif des comptes immeubles et mobiliers, et le compte fonds de

secours a été doté d'une somme de 10.000 fr. La situation de la Banque, on en peut juger aisément par les chiffres que nous venons de citer, reste donc excellente, grâce à la clairvoyance et à la sagesse du conseil d'administration qui a su, tout en imprimant une impulsion vigoureuse aux opérations sociales, maintenir la Banque dans les traditions de prudence qui ont consolidé le développement de sa prospérité.

Les réflexions que nous inspire la situation de la Banque de l'Indo-Chine demandent pour ressortir à leur juste valeur, l'énonciation des principaux faits et des chiffres relatifs à l'exercice 1884 ; le rapport si complet dont le conseil d'administration a donné lecture à l'assemblée du 29 mai va nous les fournir.

Le chiffre total des opérations de la succursale de Saïgon pendant l'exercice 1884 a été de 68.299.306 ; c'est une augmentation d'environ 22 millions sur l'exercice précédent et qui paraît de nature à faire espérer de nouveaux progrès. En effet, toutes les branches des opérations accusent un développement considérable à l'exception toutefois des prêts sur récoltes qui présentent une légère diminution. Pour que ces avances puissent prendre, d'ailleurs, toute l'extension qu'on est en droit d'attendre, le conseil déclare indispensable que le gouvernement colonial mette à la disposition de la Banque, les moyens d'action qu'il possède. Le conseil ajoute que cet appui, il l'espère du moins, ne lui fera pas défaut car ces prêts sont de nature à venir puissamment en aide aux populations agricoles de l'intérieur.

La faveur dont jouissent les billets au porteur de la Banque ne s'est pas démentie. La circulation toujours croissante a atteint, au mois d'avril, le chiffre de 12.800.000 fr. On peut juger par là de l'habile concours que la Banque a prêté au commerce local au moment où toutes les Banques restreignaient leurs opérations. Les efforts ont été appréciés comme ils le méritaient et ils ont bien prouvé, une fois de plus, que la Banque ne néglige rien pour contribuer à la prospérité d'une colonie dont le développement grandit d'année en année.

À Pondichéry, le chiffre total des opérations s'est élevé à 57.581.336 fr. ; l'augmentation est sensiblement analogue à celle obtenue à Saïgon. La récolte d'arachides, exceptionnellement belle en 1884, a imprimé aux affaires, sur le territoire restreint de Pondichéry, une activité exceptionnelle dont la Banque a largement profité.

La création à Pondichéry d'un vaste port en eau profonde forme, en ce moment même, l'objet d'études sérieuses, et si, comme on paraît le croire, ce projet recevait une exécution rapide, la Banque serait la première à bénéficier dans une grande mesure de cet important travail d'utilité publique. Le conseil fait ressortir dans son rapport quel grand élément de prospérité cette création apporterait à la colonie, car les produits de l'intérieur ne tarderaient pas à affluer vers le port de Pondichéry, le seul sur toute l'étendue de la côte de Coromandel qui soit susceptible d'offrir aux navires un abri assuré.

La crise monétaire qui avait son apparition en Cochinchine pendant la saison active de 1883, après avoir semblé s'apaiser au commencement de 1884, a redoublé d'intensité dans les derniers mois de ce même exercice. La Banque, à laquelle incombait presque exclusivement la lourde tâche de ravitailler la colonie en espèces métalliques, a pu, grâce à d'incessants et considérables envois de numéraire, faire face à toutes les demandes sans ralentir un instant la marche générale de ses affaires. Ces expéditions de numéraire, qui ont atteint le chiffre de 11 millions, donnent la mesure des efforts que la Banque a faits pendant l'exercice 1884 pour satisfaire aux besoins du commerce local.

Dans le cours de l'exercice 1884, la Banque a été invitée à plusieurs reprises par le ministre de la marine et des colonies à ouvrir au Tonkin une succursale. Le conseil d'administration, après s'être entouré de tous les renseignements nécessaires pour n'agir qu'en toute connaissance de cause, a décidé de donner satisfaction au désir exprimé par le gouvernement. La Banque a inauguré ses opérations au Tonkin par l'ouverture d'une succursale à Haïphong. Le motif qui a déterminé ce choix est la situation géographique exceptionnelle de cette ville. Haïphong est, en effet, situé au

confluent du Song-Tong Bac et du Cua-Cam. seul bras du fleuve Rouge navigable pour les bâtiments d'un certain tonnage et paraît destiné à devenir, dès le début, tout au moins, le centre d'affaires le plus actif. C'est là que devront aborder les marchandises d'importation et d'exportation, et le conseil a pensé qu'une place importante y était marquée pour la Banque.

Quand la pacification du pays aura produit tous ses effets et que les opérations auront pris un cours normal, le conseil verra, d'ailleurs, en quel point il devra établir le siège définitif de la succursale, soit à Haïphong, soit à Hanoï, capitale du Tonkin, par exemple, qui paraît appelée à devenir le point de concentration et le principal entrepôt des produits de l'intérieur et du Yunnan. Il y a là, d'ailleurs, une question à réserver, et le conseil entend bien ne pas se départir, cette fois encore, des principes de sage prévoyance qui ont toujours guidé sa conduite.

Voici le bilan au 31 décembre 1884 :

#### ACTIF

Versements non appelés	6.000.000 00	
Caisse :		
Monnaies courantes à Saïgon	4.458 438 50	
Monnaies courantes a Pondichéry	312.874 65	
Espèces en caisse à Paris	12.412 14	
Portefeuille :		
À Paris	2.109.233 28	
À Saïgon	2.207.762 15	
À Pondichéry	457.730 45	
Traites documentaires à l'encaissement a Hong-Kong, Singapore, Batavia, Maurice, La Réunion, etc.	1.208.800 50	
Avances sur nantissements :		
Sur marchandises a destination de Saïgon	615.173 20	
En compte courant à Saïgon	597.062 15	
Sur récoltes à Saïgon	166.923 45	
Sur marchandises d'exportation à Saïgon	558.619 25	
En compte courant à Pondichéry	183.508 90	
Sur matières d'or et d'argent à Pondichéry	255.654 70	
Correspondants de la succursale de Saïgon	8.586 60	
Correspondants de la succursale de Pondichéry	818.336 35	
Correspondants de la Banque à Paris :		
Comptoir d'Escompte de Paris et ses agences	2.208.425 97	
Société générale de Crédit Industriel et Commercial	2.165.115 01	
Immeubles de la Banque à Saïgon et à Pondichéry et mobiliers à Paris et succursales	159.419 85	
Frais d'installation et frais de fabrication de billets au porteur	197.457 25	
Total	<u>24.837.003 39</u>	
PASSIF		
Capital social	8.000.000 00	
Fonds de réserve statutaire	170.000 00	
Fonds de prévoyance statutaire	73.568 82	
Fonds de prévision pour nouvelles agences à créer	120.000 00	
Fonds de secours	10.000 00	
Billets au porteur en circulation		
À Saïgon	7.710.713 45	
À Pondichéry	427.815 20	
Comptes de dépôts remboursables à vue :		
À Saïgon	1.462.460 70	

À Pondichéry	729.788 53	
Acceptations et effets à payer :		
À Saïgon	3.518 70	
À Pondichéry	2.977 80	
À Paris	1.174 90	
Correspondants :		
De la succursale de Saïgon	31.400 90	
De la succursale de Pondichéry	45.992 75	
De la Banque à Paris	1.154.977 90	
Tirages non échus des succursales sur Paris et Londres		4.235.495 39
Dividendes à payer	128.138 24	
Réescompte des portefeuilles	14.936 00	
Profits et pertes :		
Solde du 1 <sup>er</sup> semestre 1884	10.801 95	
Solde du 2 <sup>e</sup> semestre 1884	149.129 15	
Réserve mobilière et immobilière	159.419 85	
Réserve pour frais d'installation et fabrication des billets au porteur	197.457 25	
Total	<u>24.837.003 39</u>	

Le chiffre total des opérations a été, avons-nous dit, de 63.290.806 pour la succursale de Saïgon. Dans ce chiffre, les avances diverses figurent, pour 17.180.934, les escomptes locaux et effets à l'encaissement pour 10.856.477 les remises sur l'Europe pour 7.730.500, les remises sur diverses places pour 22.161.129, les tirages sur l'Europe pour 3.951.322, les tirages sur diverses places pour 6.462.890.

D'autre part, le mouvement général des opérations pour la succursale de Pondichéry s'est élevé à 57.581.336. Dans ce chiffre figurent : les avances diverses pour 4.672.446, les escomptes locaux et effets à l'encaissement pour 2.214.204, les remises sur l'Europe pour 18.422,276, les remises sur diverses places pour 4.158.210, les tirages sur l'Europe pour 17.876.805, les tirages sur diverses places pour 10.287.393.

Les bénéfices nets du premier semestre se sont élevés à 161.836 45 ; ils ont été répartis comme suit :

10.000 00 au fonds de réserve ;
60.000 00 aux actionnaires 3 % pour le trimestre ;
9.463 64 au fonds de prévoyance ;
9.483 64 au conseil d'administration ;
75.809 17 aux actionnaires.
<u>164.886 45</u>

Un acompte de 8 fr. par action a été payé le 2 janvier 1885 ; il restait 10.000 fr., qui ont été reportés au second semestre. Pendant cette période, le chiffre des bénéfices nets réalisés a atteint 149.129 fr., déduction faite, de même qu'au premier semestre d'une réserve dont nous avons plus haut indiqué l'emploi. La répartition de cette somme de 149.129 fr. a eu lieu comme suit :

10.000 00 au fonds de réserve
60.000 00 aux actionnaires
7.912 90 au fonds de prévoyance.
7.912 90 au conseil d'administration.
63 303 95 aux actionnaires.
<u>149.12915</u>

Le solde du dividende, soit 8 fr. par action, sera mis en priment après autorisation du ministre de la marine et des colonies, conformément à l'article 36 des statuts.

---

BANQUE DE L'INDO-CHINE  
(*Le Capitaliste*, 3 juin 1885)

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Banque de l'Indo-Chine a eu lieu le 21 mai.

Elle a donné son approbation aux comptes de l'exercice 1884 et fixé le dividende à 16 fr. par action libérée de 125 fr. contre 14 fr. pour l'exercice précédent.

Un acompte de 8 fr. ayant été payé en janvier dernier, le solde du dividende de 1884, soit 8 fr. par titre, sera mis en distribution après autorisation du ministre de la marine et des colonies (article 36 des statuts).

L'assemblée a, de plus, renouvelé les pouvoirs de MM. H[enri] Durrieu et Alph. Allard, administrateurs sortants, et ratifié la nomination de M. [Eugène] Denfert-Rochereau [directeur CNEP] comme administrateur en remplacement de M. Gillet, décédé.

---

BANQUE DE L'INDO-CHINE  
(*Le Capitaliste*, 22 juillet 1885)

La Banque de l'Indo-Chine a été créée par décret présidentiel du 21 janvier 1875 sur le plan des banques coloniales, dont les lois des 11 juillet 1851 et 24 juin 1874 ont réglé la constitution.

Le privilège fondamental consiste à pouvoir émettre des billets de circulation par coupures de 1.000, 500, 100, 20 et 5 fr., jusqu'à concurrence de trois fois l'encaisse métallique ; son rôle est donc de faciliter l'escompte, les avances, les changes et d'approvisionner de métal les colonies françaises.

Dès l'origine, deux succursales furent instituées, l'une à Saïgon et l'autre à Pondichéry, mais, pendant les six premières années, leur fonctionnement s'est lentement développé sans que, ni par l'importance des opérations, ni par le chiffre élevé des distributions bénéficiaires, l'attention ait été plus particulièrement attirée sur l'institution dont nous nous occupons aujourd'hui pour la première fois.

Le conseil d'administration, soigneusement recruté, principalement parmi les directeurs ou administrateurs du Comptoir d'escompte et du Crédit industriel et commercial, outre plusieurs banquiers honorablement connus, a été, pour ainsi dire, le seul élément de la confiance que le public a pu accorder aux titres représentant le capital social de la Banque de l'Indo-Chine.

Néanmoins, depuis trois ans, les distributions de dividendes ont crû annuellement et, en dernier lieu, la question a été agitée de créer une troisième succursale au Tonkin.

Des études ont été faites par la direction de la Banque et, à l'assemblée générale tenue le 24 mai 1885, on a annoncé aux actionnaires que, les conclusions de ces études étant favorables, il allait être procédé à la création d'une succursale à Hai-Phong.

Cette dernière circonstance donne un intérêt particulier à l'examen du fonctionnement de la Banque de l'Indo-Chine et, plus que jamais, il est devenu intéressant de jeter un coup d'œil sur ses opérations annuelles, au moins pour les trois derniers exercices.

La banque a été fondée au capital de 8 millions, libérés seulement du quart ; nous avons dit plus haut que sa faculté d'émission ne pouvait excéder trois fois son encaisse

métallique ; nous devons ajouter que sa faculté de recevoir des dépôts volontaires en comptes courants, portant intérêt de 5 % l'an au maximum, ne peut excéder le montant du capital versé ; qu'enfin le montant cumulé des billets en circulation, des comptes courants et autres dettes ne peut excéder le triple du capital social et des réserves.

Le contrôle du gouvernement est institué conformément aux lois et règlements, et la banque publie mensuellement des bilans qui sont insérés au *Journal officiel*.

Deux inventaires ont lieu chaque année et, comme pour la Banque de France, il y a deux distributions de dividendes, d'après les comptes arrêtés aux 30 juin et 31 décembre.

Jusqu'en 1878, les dividendes n'ont pas dépassé 10 fr. par action ; en 1881, ils s'étaient élevés à 12 fr. 50. Depuis cette époque, la progression a été la suivante :

1882	13,5
1883	14
1884	16

Ce qui représente 12 fr. 80 % pour la dernière année.

\*  
\* \* \*

Les bénéfices bruts se sont comportés de la façon suivante :

	1882	1883	1884
2 <sup>e</sup> semestre	391.628	347.023	609.892
1 <sup>er</sup> semestre	319.896	316.503	429.288
Totaux	711.524	663.526	1.039.180

Les bénéfices de 1883 avaient un peu faibli et le rapport explique que, cette année-là, la banque a eu à parer à une crise monétaire sérieuse et qu'elle y est arrivée au milieu des circonstances politiques et militaires qu'il est superflu de rappeler.

En examinant les comptes au point de vue des prescriptions légales et statutaires et en ne considérant que les bilans de fin d'année, on trouve les résultats suivants (au 31 décembre) :

	1882	1883	1884
Encaisse	4.114.645	1.940.204	4.813.725
Triple de cette encaisse	12.343.935	5.820.012	14.441.175
Circulation	6.558.263	7.782.978	8.138.558

Il résulte de ce tableau qu'en 1883 et dans le second semestre, l'encaisse était descendue au-dessous de la limite statutaire ; cela a tenu à la crise signalée plus haut et cela a été un fait exceptionnel, car, à la fin du premier semestre de la même année et dès le premier semestre de l'année suivante, la proportion normale était rétablie, avec un excédent à l'avantage de l'encaisse.

\*  
\* \*

Si l'on examine les comptes au point de vue de la limite des dépôts, on trouve les chiffres suivants, mais comme les bilans ne font aucune distinction entre les dépôts portant intérêt et ceux qui n'en portent pas, il est assez difficile de dégager des comparaisons qui seraient de nature à démontrer si, oui ou non, les susdits comptes de dépôts ont excédé la part versée du capital social.

Néanmoins, comme, au chapitre profits et pertes, il existe un compte « intérêts et commissions » contenant, évidemment, la rémunération des dépôts recevant intérêt, on peut approximativement constater l'importance de leur chiffre :

	1882	1883	1884
Capital versé	2.000.000	2.000.000	2.000.000
Dépôts remboursables à vue	863.195	1.095.656	2.202.249

Sauf pour la dernière année, la limite a été respectée ; quant à l'année 1884, en appliquant le procédé d'évaluation basé sur le chiffre des intérêts payés, nous trouverions qu'en prenant le total de la rubrique commissions, intérêts et frais divers, on n'arriverait pas encore à 700.000 fr. de dépôts à vue rémunérés.

Au point de vue de la proportion entre le montant total et cumulé des billets en circulation, des comptes courants et autres dettes — ne pouvant excéder le triple du capital social et des réserves —, voici comment se présentent les chiffres :

	1882	1883	1884
Triple du capital social et des réserves	24.528.000	24.624.000	24.732.003
Passif brut	8.954.000	11.000.003	16.076.000

Ayant ainsi relevé l'observation de toutes les prescriptions statutaires, il ne nous reste plus qu'à résumer les différentes statistiques donnant la mesure de l'activité sociale de la banque elle-même.

\*  
\* \*

Les opérations principales de la Banque comportent six divisions ; les tableaux de l'administration enregistrent séparément les travaux des deux succursales ; pour faciliter les comparaisons, nous allons les réunir dans un seul et même tableau contenant les trois exercices clos et en ne relevant que les totaux au 31 décembre (en millions) :

	1882	1883	1884
Avances diverses			
Saïgon	8.26	10.95	17.14

Pondichéry	1.79	2.46	4.67
Totaux	10.05	13.41	21.81
Escomptes locaux et effets à l'encaissement			
Saïgon	9.54	11.15	10.85
Pondichéry	0.83	1.17	2.21
Totaux	10.37	12.32	13.06
Remises sur l'Europe			
Saïgon	4.26	2.45	7.73
Pondichéry	4.25	7.68	18.42
Totaux	8.51	10.13	26.15
Remises sur diverses places			
Saïgon	12.57	15.29	22.16
Pondichéry	4.46	5.98	4.16
Totaux	17.03	21.27	26.32
Tirages sur l'Europe			
Saïgon	4.00	1.16	3.95
Pondichéry	4.58	9.98	17.88
Totaux	8.58	11.14	21.83
Tirages sur diverses places			
Saïgon	3.19	4.41	0.46
Pondichéry	8.29	8.38	10.24
Totaux	11.78	12.79	17.70
Récapitulation — Totaux			
Saïgon	42.13	45.42	08.30
Pondichéry	24.20	35.06	57.58
Totaux généraux	66.33	81.08	125.88

En examinant attentivement le tableau précédent, on trouve que les opérations ont progressé dans l'ordre suivant :

Les avances diverses, du simple au double ; les remises sur l'Europe, du simple au triple ; et à peu près de même pour les tirages sur l'Europe.

Les remises sur diverses places n'ont progressé que de 50 % environ ; quant aux escomptes locaux, leur progression a été plus lente mais elle semble être uniforme. L'accroissement a été annuel pour Pondichéry et un léger ralentissement s'est manifesté à Saïgon.

En considérant le total général, on voit que la masse des opérations des deux succursales a presque doublé en trois ans et que la succursale de Pondichéry tend de plus en plus à égaler celle de Saïgon.

Il ressort des considérations précédentes que la Banque de l'Indo-Chine est assez fortement outillée pour entreprendre avec succès la création d'une succursale au Tonkin ; elle est, d'ailleurs, assez solide pour supporter les tâtonnements qui sont

inséparables d'une semblable création, étant donné, surtout, les événements qui signalent l'établissement de notre puissance coloniale à côté de la Chine.

Au surplus, la Banque fait étudier la création, à Pondichéry, d'un vaste port en eau profonde et envisage courageusement la possibilité de développer aussi son activité à Hanoi ; mais elle se réserve de choisir définitivement entre Hai-Phong ou Hanoi, après expérience faite.

L'exercice en cours et ceux qui suivront présenteront donc à nos études une nouvelle source d'intérêt.

---

Banque de l'Indo-Chine  
(*Le Temps*, 17 mai 1886)

Les actionnaires de cette société se sont réunis en assemblée générale le 8 mai dernier. Le rapport du conseil d'administration qui leur a été présenté contient d'intéressants renseignements sur les opérations de l'exercice 1885.

La banque possède aujourd'hui trois succursales : à Saïgon, à Pondichéry et à Haï-Phong. Cette dernière a été ouverte le 1<sup>er</sup> avril 1885.

L'ensemble du mouvement d'affaires de l'exercice dernier s'est élevé à 145 millions environ. Saïgon a fait 81 millions d'affaires. L'ensemble des opérations de Pondichéry a atteint 53 millions 1/2. Enfin, à Haï-Phong, le chiffre total des affaires a été de 7 millions 1/2. Ces résultats indiquent une progression sur les opérations de 1884. La succursale de Saïgon, notamment, a vu le montant des opérations s'accroître de 16 millions.

Les bénéfices bruts de l'année 1885 se sont élevés à 1.032.670 francs, soit 818,698 francs pour commission et 213.972 francs comme intérêts divers.

Les dépenses ont atteint 609.017 francs, soit 234.272 francs pour intérêts et commission, 374.745 francs pour les frais généraux et dépenses administratives.

Les bénéfices nets se sont élevés par suite à 423.653 francs. Le reliquat de l'exercice 1884 était de 6.105 fr., l'ensemble des sommes à distribuer a atteint 429.058 francs.

L'assemblée a approuvé la répartition suivante 20.000 au fonds de réserve statutaire, 20.000 fr. au fonds de prévision ; 10.000 fr. au fonds de secours des employés 25.365 fr. au fonds de prévoyance ; 25.365 fr. au conseil d'administration enfin, 320.000 fr. aux actionnaires. Le solde, soit 9.028 fr., a été reporté à nouveau.

La somme de 320.000 fr. fait un revenu de 20 fr. par action, sur lesquels 9 fr. ont été payés comme acompte le 2 janvier dernier, et 11 fr. doivent être payés en juillet.

---

Banque de l'Indo-Chine  
Assemblée générale des actionnaires du 8 mai 1886  
(*Le Messager de Paris*, 20 mai 1886, p. 2-3)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Nous venons, suivant les prescriptions des articles 42 et 43 de nos statuts, vous soumettre les comptes de l'exercice 1885 et vous prier de fixer les distributions des bénéfices acquis.

Déduction faite d'une somme de 10.000 fr., que nous avons portée au fonds de secours, le premier semestre de 1885 s'est soldé par un bénéfice de 177.982 38 que, conformément aux articles 35 et 36 des statuts, nous avons réparti comme suit ;

10.000 00 au fonds de réserve, 1/2 % du capital social versé ;  
60.000 00 aux actionnaires, premier dividende de 3 % pour le semestre ;  
10.798 23 au fonds de prévoyance, 10 % de l'excédent ;  
10.298 23 au conseil d'administration, 10 % de l'excédent ;  
86.385 92 aux actionnaires, 80 % de l'excédent.  
177.982 38            somme égale.

Il vous revenait donc, messieurs 146.385 92  
qui, avec les        6.103 30  
solde de l'exercice 1884, forment un total de 152.491 22

En déduisant de cette somme celle de 144.000 00  
montant de l'acompte de 9 fr. par action, qui vous a été payé le 2 janvier dernier, il  
restait un solde disponible de 8.491 22  
que nous avons reporté au deuxième semestre de l'exercice.

Pendant cette seconde période, le montant des bénéfices réalisés nous a permis, tout  
en ne prélevant qu'une somme de 20.000 fr. sur le compte fonds de prévisions pour  
nouvelles agences à créer, d'amortir intégralement les frais occasionnés par l'installation  
de notre nouvelle succursale d'Haïphong, l'achat du mobilier de cette succursale, les  
dépenses qu'entraînaient la construction, sur l'immeuble de notre Banque à Saïgon.  
d'un étage destiné au logement du personnel et enfin l'achat du mobilier de cet étage.

Nous avons, en outre, ajouté une somme de 10.000 fr. au fonds de secours pour nos  
employés, souvent éprouvés par le climat des colonies, ce qui porte le chiffre de ce  
fonds à 30.000 francs. Ces prélèvements opérés, le chiffre des bénéfices nets réalisés  
s'élève à 215.671 78 qui, statutairement, doivent être répartis ainsi :

10.000 00 au fonds de réserve, 1/2 % du capital social versé ;  
60.000 00 aux actionnaires. première répartition de 3 % pour le semestre ;  
14.567 17 au fonds de prévoyance, 10 % de l'excédent ;  
14.567 17 au conseil d'administration, 10 % de l'excédent ;  
116.537 44 aux actionnaires, 80 % de l'excédent.  
215.671 78 somme égale.  
Nous avons donc encore à vous distribuer 176.537 44  
auxquels il faut joindre reliquat du premier semestre 8.491 22  
Total 185.028 66

Nous vous proposons de fixer à 11 fr. par action le dividende du deuxième semestre  
de l'exercice 1885, soit 176.000 fr. pour les 16.000 actions composant le fonds social,  
et de reporter à l'exercice 1886 le solde de 9.028 66.

Cette répartition aura lieu aussitôt après son approbation par M. le ministre de la  
marine et des colonies, exigée par l'article 36 des statuts.

Nous vous demandons, messieurs, d'approuver les comptes que nous venons de  
vous communiquer ; ils donnent, pour l'année 1885, un produit de 20 fr. par action,  
libérée de 125 fr., en augmentation de 4 fr. sur le chiffre de l'année précédente. Le  
fonds de réserve statutaire s'élèvera à 200.000 fr. et le fonds de prévoyance statutaire à  
106.847 12.

La Banque possédera de plus un fonds de secours de 30.000 fr., et un fonds de  
prévision pour création de nouvelles agences de 100.000 fr.

Enfin, il ne nous reste plus aucun amortissement à opérer sur les comptes immeubles  
et mobiliers, frais d'installation et frais de fabrication de billets au porteur.

Le mouvement général des opérations de notre succursale de Saïgon, pendant  
l'exercice 1885, a été de 84.220.302 fr., soit une augmentation de près de 16 millions  
sur le chiffre de l'année 1884. Cette augmentation se répartit, à peu près par moitié,  
entre deux branches de nos affaires : d'une part, les escomptes locaux, de l'autre, les  
opérations avec la Chine et Singapore.

L'ouverture de la nouvelle ligne directe des Messageries maritimes, entre Saïgon et  
Manille, a également développé les relations entre la Cochinchine et les îles Philippines.  
Nous trouverons de ce côté, nous l'espérons, un élément sérieux d'affaires.

Les opérations avec l'Europe ont subi, par contre, une légère diminution, par suite de  
la baisse considérable des changes en Chine. La dépréciation importante du métal  
argent sur tous les marchés devait amener ce résultat. La valeur de la piastre, qui était à  
Saïgon, au 1<sup>er</sup> janvier, de 4 50 environ, est tombée, à la fin de l'année, à 4 18.  
présentant ainsi un écart de 8 %. Cet état de choses, aggravé encore par la crainte de  
la suspension du « Bland Bill » aux États-Unis, atteint sérieusement tout le commerce

d'exportation d'Europe en Extrême-Orient, en constituant une perte équivalente à un droit sur l'importation.

Nous avons eu à constater un temps d'arrêt dans la circulation de nos billets au porteur en Cochinchine, pendant le premier semestre de l'exercice plus particulièrement. Les demandes de remboursement de billets se sont succédé sans interruption ; elles émanaient, d'une part, du Trésor de la Cochinchine, qui s'adressait à notre Banque, pour les besoins du numéraire au Tonkin ; et, de l'autre, des banques anglaises, qui recherchaient les piastres mexicaines, pour les envoyer en Chine, en vue des emprunts du gouvernement chinois.

De plus, des demandes de remboursement, de la part de petits détenteurs annamites, demandes peu importantes, il est vrai, mais suivies, se sont produites. Leur coïncidence avec l'insurrection, alors en pleine effervescence au Cambodge, et dans les districts de la Cochinchine avoisinant la frontière, aurait pu nous faire supposer qu'une panique se manifestait chez les indigènes ; mais l'accroissement considérable et simultané des comptes de dépôts sans intérêts, dans nos caisses, donnait à ces craintes le démenti le plus heureux, et nous prouvait, une fois de plus, la confiance que notre institution a su inspirer à la population aisée, tant chinoise qu'annamite.

Pour répondre à ces demandes de remboursement, nous avons dû, dans des conditions souvent onéreuses, faire des envois fréquents et considérables de piastres mexicaines.

Enfin, préoccupés de ce drainage continu de numéraire, et de la crise monétaire qu'un tel état de choses aurait pu amener dans notre colonie. nous avons, avec l'autorisation des ministres de la marine et des colonies, et des finances, et de concert avec ce dernier département, fait frapper à la Monnaie de Paris, des piastres françaises de commerce, égales de tous points au tirage dollar américain et dont les subdivisions, sous forme de monnaies divisionnaires, circulent déjà en Cochinchine depuis un certain nombre d'années.

Dès son apparition, cette piastre de commerce a rencontré en Cochinchine, non seulement de la part des Européens, mais encore et surtout de la part de la population chinoise et annamite, un accueil qui a dépassé nos prévisions.

Les indigènes ont, en effet, dès l'origine, manifesté leurs préférences à l'égard de cette monnaie, assurés, disent-ils, qu'elle est nette et de bon aloi. Les quantités introduites à titre d'essai en Indo-Chine, par le ministre des finances et par notre Banque, ont été rapidement absorbés, et nous nous trouvons en présence de nouvelles demandes que nous nous efforçons de satisfaire.

Nous espérons que, de son côté, le gouvernement français, convaincu de la nécessité d'acclimater tous les jours davantage un type de monnaie spécial à l'Indo-Chine française, contribuera à accroître le stock existant, par la frappe courante d'une pièce qui est appelée à rendre les plus grands services, aussi bien au point de vue politique qu'au point de vue monétaire.

Malgré les Inondations qui ont ravagé le territoire de l'Inde française et fatalement amoindri la récolte des graines oléagineuses, le chiffre des affaires traitées par notre succursale de Pondichéry n'en a pas moins atteint la somme de 53.687.902 fr. 85.

Nous devons nous féliciter de ce résultat, qui est, à peu de chose près, équivalent à celui de l'année précédente.

Ainsi que nous vous en entretenions l'année dernière, nous avons donné suite au désir que nous avait exprimé, à plusieurs reprises, le gouvernement français au sujet du Tonkin, en ouvrant le 1<sup>er</sup> avril 1885 une succursale à Haïphong.

L'ensemble de nos opérations, pendant cet espace de neuf mois, a atteint le chiffre de 7 millions 325.398 85. Nous considérons ce résultat comme très satisfaisant pour une période de début.

La circulation de nos billets qui, au 31 décembre, s'élevait déjà à 1.874.000 fr., la marche croissante des comptes de dépôt sans intérêt et du mouvement de caisse, les

transactions qui semblent s'établir entre notre nouvelle colonie et la Chine, nous conduisent à penser qu'il existe au Tonkin de sérieux éléments d'affaires auxquels la pacification de ces contrées ne manquera pas de donner un essor considérable.

À côté de ces faits, l'immigration chinoise au Tonkin, qui, depuis quelque temps, prend une certaine importance, nous semble être pour ces régions un symptôme de prospérité dont il convient de tenir grand compte. On estime, en effet, que, depuis moins d'un an, près de 4.500 Chinois, commerçants pour la plupart, sont venus s'établir dans le Delta.

Si nous nous en rapportons à ce qui s'est produit en Cochinchine, cette population chinoise est appelée à servir, pendant la période d'installation tout au moins, d'intermédiaire obligé entre les commerçants français et les cultivateurs indigènes.

D'autre part, il ne faut pas oublier que l'exportation des riz pour la Chine, qui, de même qu'en Cochinchine, est sans doute destinée à être un des principaux éléments d'affaires au Tonkin, n'a pu encore s'établir régulièrement en raison du peu de sécurité dont jouissaient jusqu'ici les populations agricoles de l'intérieur.

Du jour, en effet, où les cultivateurs indigènes se sentiront assurés de pouvoir facilement et sans crainte de déprédations écouler les produits de leur récolte, ils ne tarderont pas à donner une plus grande extension à la culture du riz, limitée jusqu'ici à leurs besoins personnels.

Enfin, la promulgation du décret autorisant la sortie des riz du Tonkin est venue enlever la dernière entrave qui, jusqu'ici, s'opposait à une culture plus développée.

Quant aux maisons européennes établies au Tonkin, l'incertitude qui règne encore sur le point du littoral appelé à devenir définitivement le port principal, n'est pas de nature à leur permettre des établissements définitifs, ou des entreprises de longue haleine. Il y a tout lieu d'espérer que cette question recevra une prompt solution ; le commerce local l'appelle de tous ses vœux.

Nous ne terminerons pas cet exposé, Messieurs, sans exprimer toute notre satisfaction pour le zèle et le dévouement dont a fait preuve le personnel de notre banque, indistinctement, pendant le cours de cet exercice, qui a été toujours laborieux et quelquefois difficile.

Le sort a désigné M. Prévost comme administrateur sortant cette année. Le renouvellement pour cinq ans forme une des résolutions que nous vous soumettons.

#### RÉSOLUTIONS

1° L'assemblée approuve les comptes des deux semestres de l'exercice 1885. tels qu'ils sont présentés par le conseil d'administration. Elle fixe à 20 fr. par action (sur lesquels 9 fr. ont déjà été payés, à titre d'acompte, le 2 janvier) le chiffre du dividende annuel et décide de reporter à l'exercice 1886 le reliquat disponible de 9.028 fr. 66.

2° L'assemblée renouvelle pour une période de cinq années les pouvoirs de M. Prévost, administrateur sortant.

---

## BANQUE DE L'INDOCHINE

créée par décret du 21 janvier 1875, au capital de 8.000.000 de francs,  
divisé en 10.000 actions de 500 francs.  
(*Annuaire de la Cochinchine*, 1887, p. 189)

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. HENTSCH (Édouard), chev. Légion d'honneur, de la maison Hentsch frères et Cie, président du conseil d'administration du Comptoir d'escompte de Paris, président ;

DURRIEU (H[enri]), comm. Légion d'honneur, ancien receveur général, président de la Société générale de crédit industriel et commercial, vice-président ;

ALLARD (Alphonse), directeur de la Monnaie de Bruxelles, chef de la maison J. Allard et Cie de Paris, Bruxelles et Londres ;

AUBRY (Félix), officier Légion d'honneur, ancien juge au tribunal de commerce de la Seine, membre de la chambre de commerce, administrateur de la Société générale de crédit industriel et commercial ;

DELESSERT (Édouard), officier Légion d'honneur, administrateur de la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest et de la Compagnie des Messageries maritimes ;

DENFERT-ROCHEREAU, officier Légion d'honneur, directeur du Comptoir d'escompte de Paris ;

GIROD <sup>5</sup>, comm. Légion d'honneur, de la maison André, Girod et Cie, administrateur du Comptoir d'escompte de Paris ;

PRÉVOST (A.), chev. Légion d'honneur, de la maison Jeanti et Prévost, raffineurs, administrateur du Comptoir d'escompte de Paris ;

SAUTTER (Charles), chev. Légion d'honneur, directeur de la Banque de Paris et des Pays-Bas.

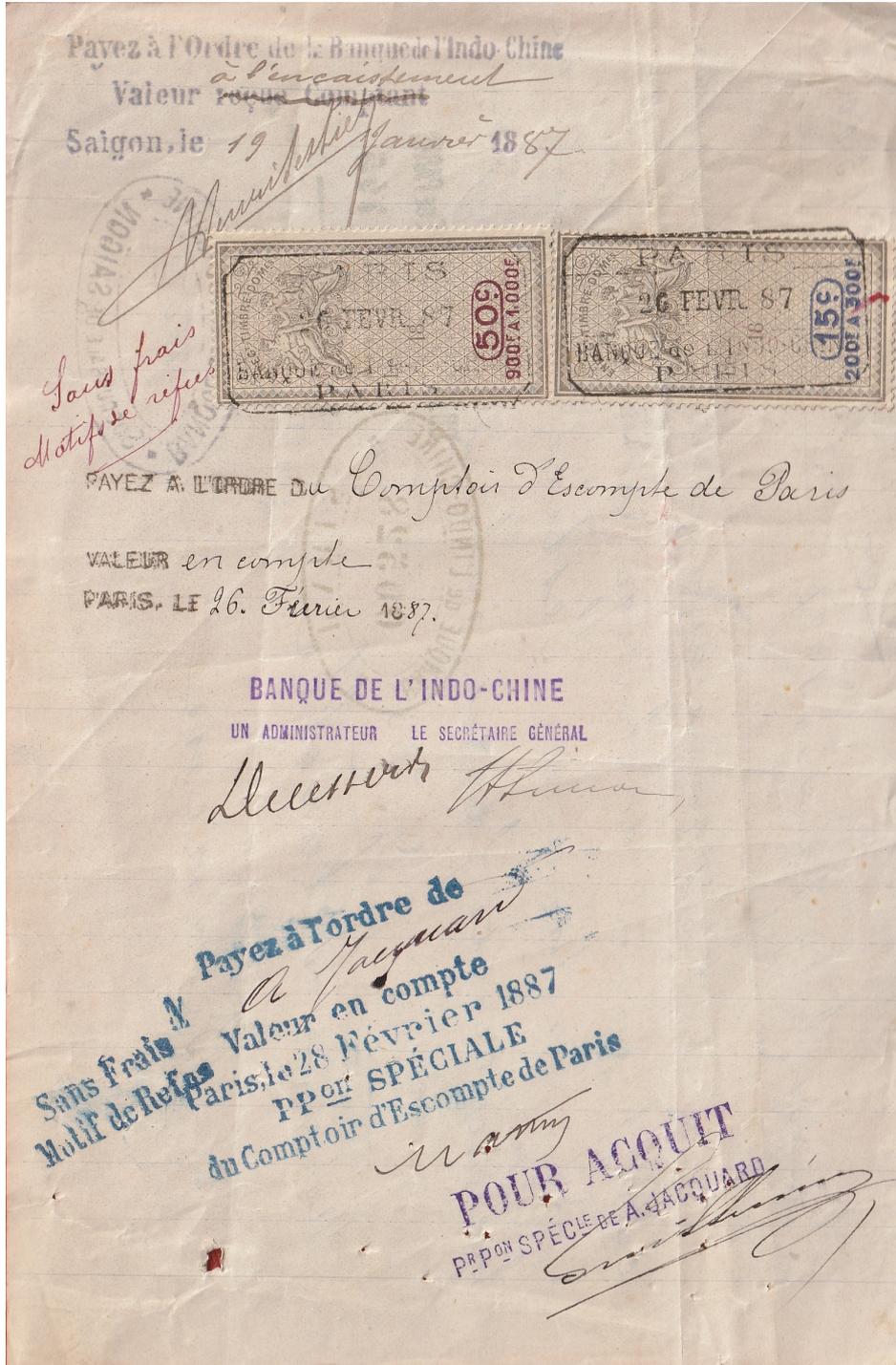
### COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT.

M. CHANEL, officier Légion d'honneur, membre de la commission de surveillance : des banques coloniales.

---

---

<sup>5</sup> Gustave Girod (1832-1892) : directeur (1873), puis administrateur (1882-1889) du Comptoir d'escompte de Paris. En même qu'administrateur délégué de la Banque de l'Indo-Chine (1875-1889) et membre du comité de direction de la funeste Société des métaux (1881-1889). Associé d'André, Girod & Cie (1882-1889), ancêtre de la Banque Neufelize, et actionnaire de la S.A. française de Kébao (1889). Maire du XVI<sup>e</sup> arrondissement de Paris (1871-1880). Commandeur de la Légion d'honneur (1882).



Coll. Olivier Galand

Lettre de change. Au centre, signatures d'Édouard Delessert, administrateur, et de Stanislas Simon, secrétaire général de la Banque de l'Indochine

BANQUE DE L'INDO-CHINE  
(*Le Capitaliste*, 11 mai 1887)

Les actionnaires de la Banque de l'Indo-Chine se sont réunis le 5 mai en assemblée générale ordinaire et extraordinaire.

L'assemblée ordinaire a approuvé les comptes de l'exercice 1886 et fixé à 22 fr. par action le chiffre du dividende. Un acompte de 11 fr. a déjà été payé en janvier dernier ; le paiement du solde de ce dividende, soit 11 fr., aura lieu après l'autorisation du ministre de la marine et des colonies, conformément aux statuts.

MM. Denfert-Rochereau et Sautter, administrateurs sortants, ont été réélus.

À titre extraordinaire, les actionnaires ont voté la prorogation de la Société pour une période de vingt ans à partir du 21 janvier 1895.

Diverses modifications aux statuts ont été, de plus, adoptées, soit comme conséquence de la prorogation de durée, soit comme dispositions principales aux articles 2, 15, 16, 17, 18 et 24.

Ces dernières modifications sont destinées à apporter dans la pratique des opérations sociales des facilités dont l'expérience a montré l'utilité.

Les résolutions qui précèdent ne devant être définitives qu'après l'autorisation et l'approbation du gouvernement, l'assemblée a donné au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires pour suivre auprès du gouvernement toutes les modifications votées et toutes autres dont l'opportunité serait reconnue.

---

Banque de l'Indo-Chine  
Assemblée générale des actionnaires du 5 mai 1887  
(*Le Messager de Paris*, 15 mai 1887, p. 2-3)

Messieurs,

Nous vous réunissons en assemblée générale ordinaire, suivant les prescriptions des articles 42 et 43 des statuts, pour vous soumettre les résultats de l'exercice 1886 et vous prier de délibérer sur la fixation du dividende et sur les questions à l'ordre du jour.

Après déduction d'une somme de 10.000 fr., portée au fonds de secours, et d'une somme de 20.000 fr., ajoutée au fonds de prévision pour création de nouvelles agences, les bénéfices nets du premier semestre de l'exercice se sont élevés à 213.873 47.

Conformément aux articles 35 et 36 des statuts, la répartition suivante a été faite :

10.000 00 au fonds de réserve statutaire, 1/2 % du capital social versé ;  
60.000 00 aux actionnaires, premier dividende de 3 % pour le semestre ;  
14.387 34 au fonds de prévoyance statutaire, 10 % de l'excédent ;  
14.387 34 au conseil d'administration, 10 % de l'excédent ;  
115.098 79 aux actionnaires, 80 % de l'excédent ;  
213.873.47 somme égale.

Nous avons donc à vous distribuer      175.098 79  
auxquels s'ajoutaient      9.028 66  
reliquat reporté de l'exercice 1885.  
Total      184.127 45

Le paiement d'un coupon de 11 francs par action, effectué le 3 janvier dernier, a absorbé sur cette somme 176.000 fr., laissant un solde disponible de 8.127 fr. 45 que nous avons reporté au deuxième semestre de l'exercice.

Pour cette dernière période, tout en ajoutant 10.000 fr. au fonds de secours, nous avons pu affecter une somme de 32.500 fr. au fonds de prévision pour création de nouvelles agences, et le porter ainsi à 140.000 francs. Ce fonds, qui, au 30 juin 1886, s'élevait à 120.000 francs, avait été ramené à 107.500 fr. dans le courant du semestre, par suite d'un prélèvement de 12.500 fr. représentant le montant du premier quart appelé sur deux parts de la Compagnie des Docks d'Haïphong, souscrites par la Banque.

Nous avons cru devoir prêter notre concours à cette entreprise, en raison de l'intérêt national que présentait la création des Docks d'Haïphong, et des avantages qui devaient en résulter pour le commerce du Tonkin, dont nous sommes solidaires.

Déduction faite de ces prélèvements, les bénéfices nets du deuxième semestre s'élèvent à 213.751 15 qui, d'après les statuts, doivent être répartis comme suit :

10.000 00 au fonds de réserve statutaire, 1/2 % du capital social versé ;  
60.000 00 aux actionnaires, première répartition de 3 % pour le semestre;  
14.375 11 au fonds de prévoyance statutaire 10 % de l'excédent ;  
14.375 11 au conseil d'administration 10 % de l'excédent ;  
115.000 93 aux actionnaires 80 % de l'excédent.  
213.751 15 Somme égale.

Il vous revient donc encore, messieurs 175.000 93  
auxquels il faut joindre 8.127 45  
reliquat du premier semestre  
Total 183.128 38

Nous vous proposerons de fixer, comme pour le premier semestre, à 11 francs par action, le dividende de la seconde période de l'année, soit 176.000 fr. pour les 16.000 actions composant le fonds social, et de reporter à l'exercice 1887 le solde 7.128 38.

Le paiement de ce dividende aura lieu après l'autorisation de M. le ministre de la marine et des colonies, exigée par l'article 36 des statuts.

Si vous approuvez les comptes que nous vous avons soumis, le dividende total de l'année 1886 aura atteint 22 francs par action libérée de 125 francs.

Outre les réserves statutaires et le fonds de secours, nous avons constitué un fonds de réserve pour création de nouvelles agences s'élevant à 140.000 fr.

Le chiffre total des opérations de notre succursale de Saïgon pendant l'année 1886 a été de 82.646.161 85 ; il accuse, une diminution d'environ un million et demi de francs sur l'exercice précédent.

Nous devons attribuer ce temps d'arrêt dans la marche ascendante de nos affaires à Saïgon à trois causes principales :

En premier lieu, la récolte des riz en Cochinchine, premier aliment des opérations de notre colonie avec la Chine, a été plus faible en 1886 que l'année précédente.

En second lieu, nous nous sommes trouvés dans la nécessité de restreindre nos opérations avec Singapore par suite d'importantes faillites de maisons chinoises de cette ville, survenues en avril et mai, et dont le contrecoup s'est fait ressentir à Saïgon et à Cholon.

Nous avons eu lieu de nous féliciter de notre réserve dans cette circonstance, car nous avons pu ainsi traverser cette crise locale sans éprouver aucune perte. Enfin et surtout, la baisse considérable des changes qui s'est produite dans tout l'Extrême-Orient, par suite de la dépréciation de plus en plus accentuée du métal argent, est

venue apporter de sérieuses entraves au développement normal des affaires de notre succursale de Saïgon.

Nous vous disions, l'année dernière, messieurs, que la valeur de la piastre était tombée de 4 fr. 50 environ, au 1<sup>er</sup> janvier 1885, à 4 fr. 18 vers la fin de l'année, ce qui constitue un écart de 7 %. Dans le cours de l'exercice 1886, les fluctuations des changes se sont encore accentuées ; la baisse a été continue de janvier à juillet. Au commencement d'août, le change de la piastre tombait à 3 75, soit une différence de près de 11 % sur les cours cotés au commencement de l'année.

Cette baisse considérable, qui rendait très onéreux tous rapatriements de fonds, est venue grever les opérations du premier semestre, pendant lequel nous avons dû faire de grands efforts pour ravitailler en numéraire, nos succursales d'Indo-Chine.

En raison de l'exportation incessante d'espèces métalliques à destination de Hongkong, où elles étaient attirées par la prime élevée que réalisait la piastre mexicaine, devenue très rare sur ce marché — prime qui s'est élevée à un moment à plus de 4 % — l'encaisse de notre succursale de Saïgon est tombée pendant un certain temps au-dessous de la limite statutaire.

Pour remédier à cette situation, tout en continuant de prêter au commerce de notre colonie le concours sur lequel il est habitué à compter — la circulation croissante de nos billets au porteur, qui, au moment de la saison active, dépassait 14 millions de francs, en est une preuve manifeste —, nous avons eu à effectuer des envois d'espèces métalliques beaucoup plus considérables encore que les années précédentes.

Ces expéditions ont atteint la somme de 3 millions de piastres (soit environ 15 millions de francs), comprenant en partie des piastres françaises de commerce frappées à la Monnaie de Paris.

La frappe de ces nouvelles monnaies destinées à l'Indo-Chine française a été, pour l'année 1886, de 3.215.761 piastres, dont les deux cinquièmes environ pour compte de notre Banque, et le solde pour compte au Trésor.

L'accueil fait à cette piastre française par les populations de la Cochinchine et du Tonkin, bien qu'un arrêté lui donnant cours légal dans cette dernière contrée n'ait pas encore été rendu, a été de plus en plus empressé ; cette nouvelle monnaie, dont l'introduction en Indo-Chine, par l'intermédiaire du ministère des finances et de notre Banque, ne date que de l'année 1885, est actuellement acclimatée à l'égal de la piastre mexicaine. Aussi, notre Banque continue-t-elle, de concert avec le gouvernement, à en entretenir une frappe constante.

Nous vous avons parlé à diverses reprises, messieurs, de nos prêts sur récoltes en Cochinchine, et de notre vif désir de donner à ces opérations toute l'extension dont elles sont susceptibles, en vue de développement des ressources agricoles de notre colonie. Nous ajoutons que, pour atteindre ce but, le concours du gouvernement colonial nous était indispensable.

Nous avons le plaisir de vous annoncer qu'une entente, qui, nous l'espérons, portera ses fruits, a pu s'établir au sujet de ces prêts. À la suite d'une lettre adressée au conseil colonial et émanant des conseillers annamites, cette assemblée avait invité l'administration de Cochinchine à étudier les moyens de donner satisfaction, dans la plus large mesure, aux demandes qui lui avaient été soumises.

Les négociations entreprises au sujet de ces avances à l'agriculture entre l'administration coloniale et le directeur de notre succursale, ne tardèrent pas à aboutir, et, le 21 janvier 1886, le gouverneur de la Cochinchine rendait un arrêté en vertu duquel le taux de l'intérêt perçu sur ces avances, garanties par l'administration, était réduit dans de notables proportions ; en même temps, était prorogé le délai fixé primitivement pour le remboursement, délai qui, dans la pratique, avait été reconnu être trop limité.

Les vœux dont les conseillers annamites s'étaient fait les interprètes auprès du conseil colonial recevaient donc en principe une satisfaction complète.

Dans le courant de l'année, nous avons pu, d'accord avec l'administration coloniale, jeter les bases d'une nouvelle organisation de ces avances ; nous espérons qu'une entente définitive ne tardera pas à s'établir à ce sujet, de manière à permettre aux populations agricoles de l'intérieur de bénéficier, dès cette année, des concessions que nous n'avons pas hésité à leur accorder, sur la demande du gouvernement de Cochinchine, en vue de contribuer de tout notre pouvoir à la prospérité de la colonie.

À Pondichéry, l'ensemble de nos opérations s'est élevé à fr. 58 millions 951.077 15 ; ce chiffre est en augmentation de plus de cinq millions sur celui de 1885, grâce à une favorable récolte d'arachides ; il atteint et dépasse même le total des affaires de notre succursale de l'Inde en 1884, que nous avons considéré comme exceptionnel.

Ce résultat vous paraîtra sans doute, comme à nous, satisfaisant, surtout si vous voulez bien ne pas perdre de vue les variations considérables des changes indiens.

Un pareil mouvement d'affaires, dans un cercle relativement restreint, témoigne des services que rend notre institution à l'Inde française ; de notre côté, nous nous plaisons à constater combien sont sûres et cordiales les relations de notre succursale de Pondichéry avec les principales maisons d'exportation de cette colonie.

Par suite du retour en France de M. Lob Levyt, nous avons appelé aux fonctions de directeur de la succursale de Pondichéry un de nos anciens et fidèles collaborateurs, M. Louis Huteau, qui, du reste, a déjà exercé les fonctions de directeur par intérim de cette succursale.

Au Tonkin, les opérations traitées par notre succursale d'Haïphong ont atteint le chiffre de 19.463,093 25.

Notre premier établissement au Tonkin, vous voudrez bien vous en souvenir, messieurs, remonte au mois d'avril 1885 seulement ; le résultat obtenu nous paraît donc d'un augure favorable pour l'avenir. Il est dû, en très grande partie, aux affaires locales et aux importations. Jusqu'à présent, en effet, nous ne voyons pas sa dessiner de courant d'exportation marqué vers la Chine.

Il n'y a pas lieu, toutefois, de s'en étonner, car le mouvement d'exportation des produits du Tonkin, aussi bien, du reste, que le développement des opérations locales, est subordonné au degré de confiance que saura inspirer, aux populations indigènes, le fonctionnement d'un état de choses encore nouveau pour elles.

L'organisation de communications rapides et faciles entre les centres politiques et commerciaux du pays, le développement des travaux publics qui doteront le Tonkin d'un outillage indispensable, enfin, la sécurité des indigènes assurée par une pacification complète et les avantages résultant pour eux d'une administration régulière, sont des éléments de prospérité dont nous serons les premiers à profiter.

En ce qui nous concerne, il nous a semblé que, pour contribuer, dans la mesure de nos moyens, à la prospérité du Tonkin, nous ne devons pas nous borner à notre succursale d'Haïphong où nous avons été appelés par le ministère de la marine et des colonies.

Nous avons pensé qu'il était également de notre devoir de répondre aux demandes unanimes du commerce d'Hanoï, devenu le siège du Gouvernement, en reliant, par l'ouverture d'une agence dans cette ville, les deux places commerciales les plus importantes du Tonkin.

C'est dans cet ordre d'idées, que nous avons demandé au gouvernement l'autorisation prescrite par nos statuts.

Cette autorisation nous a été accordée par arrêté des ministères des affaires étrangères et de la marine et des colonies, en date du 24 novembre 1886. L'agence d'Hanoï commençait ses opérations le 17 janvier 1887.

L'ouverture de cette nouvelle agence répondait, d'ailleurs, à un désir exprimé à plusieurs reprises, par le résident général, alors M. Paul Bert.

Dès son arrivée au Tonkin, ce dernier n'avait pas tardé à reconnaître l'importance du concours que nous pouvions lui prêter pour l'organisation financière de ce pays.

Nous avons entamé avec lui, à ce sujet, des négociations qui semblaient devoir aboutir. La fin prématurée qui a enlevé M. Paul Bert à la réalisation de son œuvre, a momentanément interrompu les pourparlers. Mais, avant son départ pour le Tonkin, nous avons tenu à confirmer au nouveau résident général, M. Bihourd, que nous étions tout disposés, en ce qui nous concernait, à le seconder, de notre mieux, dans l'accomplissement de l'importante mission qu'il avait acceptée.

Le sort désigne cette année, messieurs Denfert-Rochereau et Sautter, comme administrateurs sortants. Leur réélection pour cinq années, que nous vous proposons, forme une des résolutions sur lesquelles vous êtes appelés à délibérer.

#### Résolutions

1° L'assemblée approuve les comptes des deux semestres de l'exercice 1886, tels quels sont présentés par le conseil d'administration. Elle fixe à 22 fr. par action (sur lesquels 11 francs ont déjà été payés, à titre d'acompte, le 3 janvier dernier) le chiffre du dividende annuel et décide de reporter à l'exercice 1887 le reliquat disponible de 7.128 38.

2° L'assemblée renouvelle pour une période de cinq années les pouvoirs de MM. Denfert-Rochereau et Sautter, administrateurs sortants.

---

#### BANQUE DE L'INDO-CHINE (*Le Capitaliste*, 25 mai 1887)

Nous avons déjà étudié la constitution statutaire de la Banque de l'Indo-Chine (n° du 22 juillet 1885) et nous l'avons laissée à la fin de l'exercice 1884, époque à laquelle, pour obtempérer au désir du gouvernement, elle se préparait à créer une nouvelle succursale, en étudiant seulement si elle choisirait Hanoï ou Haïphong après expérience faite.

Le résultat de cette expérience a dû être plus favorable à Haïphong et le rapport au 31 décembre 1885 mentionne l'existence et le fonctionnement de cette succursale.

Le rapport de 1886, accentue cette différence et mentionne, à côté d'une certaine activité à Haïphong, une réduction dans les opérations de Saïgon.

De ces diverses constatations est née, vraisemblablement, la nécessité de quelques modifications statutaires qui ont été approuvées dans une assemblée générale extraordinaire tenue le 5 mai 1887.

Le point saillant des changements statutaires concerne justement les agences.

La banque a étendu sa sphère d'action, et au lieu de se restreindre à la Cochinchine et à l'Inde française, elle pourra désormais, statutairement, établir des succursales ou agences, ou créer sous son patronage des établissements de banque suivant les lois des pays où ils seraient appelés à fonctionner : ports de Chine, Japon, Indes orientales, Madagascar.

En outre, sur la demande du gouvernement français, elle peut fonder ou patronner des établissements de banque dans toutes les contrées dont les ressources lui paraîtraient offrir un élément d'affaires suffisant.

Le champ d'action étant ainsi élargi, la banque pourra s'appeler un jour : « Banque universelle ».

Quelques autres modifications sont à noter : un article sur les nantissements prenait modèle sur les avances consenties par la Banque de France ; dorénavant, la banque prendra aussi modèle sur le choix des titres pris en nantissement par le Comptoir d'escompte de Paris.

En outre, au lieu de limiter les garanties de dépôts sur des lingots, monnaies, matières d'or, d'argent ou de cuivre, le nouvel article 16 les étend à des transferts réguliers de créances sur les gouvernements coloniaux élus par les municipalités.

Enfin, la durée sociale a été prorogée de vingt ans à partir de 1895.

Ces modifications ont une réelle importance qui commencera à se faire sentir dans les prochains exercices.

\*  
\*   \*   \*

Donnons maintenant un coup d'oeil aux derniers bilans.

Pour examiner la situation actuelle de la banque, nous suivrons la même méthode que précédemment, en contrôlant l'observation des statuts et donnant ensuite quelques statistiques pour retracer la marche des affaires sociales.

L'exercice 1886 a été plus rémunérateur que les précédents ; le dividende total a été de 22 francs, soit 11 francs pour le premier semestre et 11 francs pour le second.

Il est bon de se rappeler que l'action n'est libérée que du quart, soit 125 francs versés.

Voici la série des dividendes distribués pendant ces cinq dernières années :

Ex.	Divid.
1882	13.50
1883	14 00
1884	16 00
1885	20 00
1886	22 00

Le dernier dividende représente donc un revenu de plus de 17 %.

D'autre part, voici comment se sont comportés les bénéfices par semestre :

	1884	1885	1886
1 <sup>er</sup> semestre	609.892	427.565	593.676
2 <sup>e</sup> semestre	429.288	605.105	619.312
Totaux	1.039.180	1.032.670	1.212.988

La banque ne peut émettre des billets que jusqu'à proportion de trois fois son encaisse métallique ; voici, en fin d'année, la situation des trois derniers exercices au 31 décembre :

	1884	1885	1886
Encaisse	4 813.725	6.418.896	4.947.300
Triple de cette encaisse	14.441.175	19.256.688	14.842.170

Circulation	8.138.658	10.572.441	11.777.106
-------------	-----------	------------	------------

Nous avons déjà expliqué la crise monétaire traversée en 1883, la proportion normale était rétablie en 1884 et améliorée en 1885.

Pendant le premier semestre de ce dernier exercice, les demandes de remboursements des billets avaient été beaucoup plus nombreuses.

Le rapport nous apprend que ces demandes émanaient du Trésor de la Cochinchine pour subvenir au besoin de numéraire au Tonkin et aussi de banques anglaises recherchant les piastres mexicaines pour les envoyer en Chine en vue des emprunts du gouvernement chinois.

À côté de ces demandes principales se sont placées celles des petits porteurs annamites qui, sans être importantes, se sont succédé d'une façon ininterrompue.

La banque dont nous nous occupons, voyant cette situation coïncider avec l'insurrection du Cambodge, s'attendait à des demandes encore plus générales nées d'une sorte de panique, lorsqu'elle constata simultanément un accroissement considérable dans des comptes de dépôts sans intérêts, et elle en tire cette conclusion qu'elle a su inspirer une confiance égale à la population aisée chinoise et annamite.

Néanmoins, pour ne pas avoir à se procurer dans des conditions onéreuses des piastres mexicaines et préoccupée à juste titre du drainage monétaire plus haut signalé, la banque, autorisée par le gouvernement, a eu l'idée de faire frapper à la monnaie de Paris des piastres françaises de commerce, égales de tous points aux trade-dollars américains, déjà connus en Chine depuis plusieurs années sous forme de monnaie divisionnaire : Européens, Chinois et Annamites ont favorablement accueilli cette monnaie, que les indigènes ont reconnue nette et de bon aloi.

Le rapport de 1886, constate que la piastre française est acclimatée, même avant qu'un arrêté lui donnant cours légal au Tonkin n'ait encore été rendu.

La limite des dépôts portant intérêt est statutairement fixée comme ne pouvant excéder le capital versé.

La banque ne sépare pas les comptes à intérêt et ceux sans intérêt, mais, par le chapitre « intérêts » au compte profits et pertes, on peut arriver à un contrôle, ainsi que nous l'avons fait l'année passée :

	1884	1885	1886
Capital versé	2.000.000	2.000.000	2.000.000
Dépôts remboursables à vue	2.208.249	1.392.596	2.348.255

En tenant compte des indications portées aux profits et pertes, il est évident que la limite a été respectée.

Enfin, le montant cumulé des billets en circulation, des comptes courants et autres dettes, soit le passif brut, ne peut excéder le triple du capital social et des réserves :

	1884	1885	1886
Triple du capital et des réserves	24.732.000	26.544.000	27.000.000
Passif brut	16.070.000	17.113.000	17.957.000

Les prescriptions statutaires étant ainsi observées, il ne nous reste plus qu'à résumer le mouvement général des opérations.

Voici les totaux obtenus pendant les trois dernières années (en millions) :

	1884	1885	1886
Saïgon	68.30	84,22	82,65
Pondichéry	57.58	53.68	58.95
Haï-Phong	—	7.82	19.46
Total	<u>125.88</u>	<u>145.22</u>	<u>161.06</u>

En 1885, Haï-Phong n'avait que neuf mois d'exercice ; la légère diminution de Pondichéry, causée par les inondations, fut largement compensée par le développement de Saïgon ; ce développement est dû, d'après le rapport, à l'ouverture de la nouvelle ligne directe des Messageries maritimes entre Saïgon et Manille, développant les relations entre la Cochinchine et les îles Philippines.

La diminution de Saïgon en 1886 est due à la mauvaise récolte du riz et à la nécessité de restreindre les opérations à cause de nombreuses faillites à Singapoore.

L'augmentation de Pondichéry est due principalement à la belle récolte des arachides.

Quant à Haïphong, les résultats encourageants sont dus aux affaires locales et aux importations.

Aussi, la Banque s'est-elle résolue à créer également une agence à Hanoi.

En somme, la situation est avantageuse et promet de donner de beaux résultats dans l'avenir.

---

## CHARLES SAUTTER (BPPB), PRÉSIDENT

Meuleau (Marc),  
*Des pionniers en Extrême-Orient. Histoire de la Banque de l'Indochine 1875-1975*,  
Fayard, 1990

1888

[140] L'extension de la sphère d'activité requiert des moyens accrus. La Banque de l'Indochine demande l'autorisation d'augmenter son capital dès juin 1884, dans la même séance où le conseil approuve la fondation d'une succursale au Tonkin. Les responsables de la Banque préfèrent recourir à l'accroissement du capital social plutôt que d'appeler les parts non versées, car ces dernières sont assimilées aux provisions qui garantissent les opérations de change. L'accord avec la Société générale et le groupe Récopé <sup>6</sup> [qui avaient tenté de créer une banque d'émission au Tonkin] rend encore plus urgente l'augmentation de capital et, quatre mois après le renouvellement du privilège, un second décret autorise l'émission de 8.000 actions nouvelles libérées du quart, ce qui porte le capital social de 8 à 12 millions de francs et le capital versé [141] de 2 à 3 millions. La Société générale avait exigé la totalité des 8.000 actions lors de l'ouverture des discussions en octobre 1887, soit autant que les groupes du Comptoir et du CIC. elle en obtient finalement 4.000 sur 8.000 émises, le solde étant placé parmi les anciens actionnaires. Au 15 juillet, les souscriptions sont closes et le succès est tangible. Malgré une prime de 75 francs, ce qui porte le coût de chacune des actions nouvelles à 200 francs de débours immédiat (3.200 francs-1990), non compris les 375 francs non appelés (environ 6.000 francs 1990), la plupart des actionnaires exercent leur droit de souscription à raison d'une action nouvelle pour deux anciennes. Trois actionnaires, dont l'ancien secrétaire général Baissade, vont même jusqu'à refuser de se dessaisir de la moitié de leurs droits préférentiels de souscription au profit de la Société générale. À l'issue de l'augmentation de capital, les équilibres entre les différents groupes fondateurs sont respectés, tandis que la Société générale entre dans le cénacle des grandes banques. de dépôts ayant une participation significative dans la Banque de l'Indochine (elle détient ou contrôle quelque 3.720 actions). Le conseil d'administration est modifié en conséquence : Octave Homberg [1844-1907], directeur de la Société générale [1880-1890], est coopté et fait son entrée au conseil le 4 août 1888.

La faillite du Comptoir d'escompte de Paris quelques mois après remet en cause la répartition des pouvoirs parmi les administrateurs de la Banque de l'Indochine. Au début de l'année 1889, le Comptoir n'a jamais été aussi puissant au sein du conseil ; quatre des siens figurant parmi les onze membres de l'assemblée contre trois pour le CIC, un pour la Banque de Paris et des Pays-Bas et un pour la Société générale, les deux autres étant des personnalités indépendantes. Le très brillant directeur du Comptoir d'escompte, [Eugène] Denfert-Rochereau, depuis son entrée au conseil en mai 1885, marque les délibérations de sa personnalité. Édouard Hentsch, inamovible président depuis 1875, dirige le comité qui, officiellement, prépare les travaux du conseil et, en fait, prend la plupart des décisions pour les faire ratifier en séance plénière. Mais, le 5 mars 1889, ayant entraîné son établissement dans des spéculations malheureuses sur le cuivre, Denfert-Rochereau se suicide. Dans les trois jours qui suivent, le public retire 115

---

<sup>6</sup> Edmond Récopé (1847-1921) : polytechnicien, ancien directeur de l'arsenal de Saïgon, délégué de la Société générale au Tonkin (1886-1887). Administrateur à Paris de l'International Nickel Corp. opérant en Nouvelle-Calédonie. Voir [encadré](#).

millions de dépôts (1,82 milliard de francs-1990). Malgré le secours de la Banque de France, qui accepte de porter ses avances de 54,2 à 140 millions de francs (de 862 millions à 2,23 milliards de francs-1990) avec la garantie partielle des banques parisiennes, le Comptoir ferme ses portes. Le 22 mars, Édouard Hentsch et P. Girod démissionnent de leurs fonctions. Le conseil d'administration de la Banque de l'Indochine doit trouver un nouvel équilibre, en même temps que remédier à la disparition de son grand correspondant en Extrême-Orient et de son principal bailleur de fonds.

Les trois grands actionnaires restants conviennent de se partager [142] équitablement les postes clés. Dans la séance du conseil qui suit le départ de Hentsch et de Girod, Charles Sautter (Banque de Paris et des Pays-Bas) devient président ; J[oseph] Gay (CIC) reste vice-président et Octave Homberg (Société générale) est nommé secrétaire du conseil. Tous trois, avec [Édouard] Delessert, toujours administrateur de la Compagnie des messageries maritimes, et Stanislas Simon, directeur de l'administration centrale depuis août 1888 <sup>7</sup>, forment le comité qui se réunit entre les assemblées mensuelles du conseil. Parallèlement, trois nouveaux administrateurs font leur entrée pour remplacer les représentants du Comptoir. Le même souci d'équilibre se retrouve avec le choix d'Hubert Henrotte, administrateur de la Société générale <sup>8</sup>, de Eugène Goüin, banquier tourangeau, sénateur et administrateur de la Banque de Paris et des Pays-Bas, et de Jean de La Bouillèrie, administrateur du CIC.

---

Banque de l'Indo-Chine  
Assemblée générale des actionnaires du 11 mai 1888  
(*Le Messager de Paris*, 25 mai 1888, p. 2-3)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Conformément aux prescriptions des articles 42 et 43 de nos statuts, nous vous réunissons aujourd'hui en assemblée générale ordinaire pour vous présenter les comptes de l'exercice 1887, vous prier de fixer le dividende à distribuer et de délibérer sur les questions à l'ordre du jour.

Notre « Fonds de prévision pour création de nouvelles agences » s'élevait, comme vous le savez, au 31 décembre 1880, à 140.000 fr.

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 1887, nous avons prélevé sur cette somme :

1° 37.500 fr. pour effectuer le versement des 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> quarts sur les deux parts de la sociale des Docks d'Haïphong souscrites par la Banque ;

2° 28.207 fr. 93 que nous avons portés à la « Réserve mobilière et immobilière » et à la « Réserve pour frais d'installation » en amortissement des débours occasionnés par la création et l'installation de l'agence de notre Banque à Hanoï.

Le fonds de prévision pour nouvelles agences se trouvait donc réduit à 74.292 07.

---

<sup>7</sup> Stanislas Simon (1849-1931) : président en 1927. Voir encadré ci-dessous.

<sup>8</sup> Hubert Henrotte (1844-1920) : l'un des chefs de la Banque Thelier et Henrotte, l'une des plus vieilles banques parisiennes devenue Henrotte et fils, puis Henrotte et Muller. Entré en 1889 au conseil de la Société générale et de la Banque de l'Indo-Chine, il démissionne de la première en 1892 après la mort de son père. Vice-président de la Banque française pour l'Afrique du Sud (1895) qui se fondit en 1901 dans la BFCI, chevalier de la Légion d'honneur comme président de l'Union syndicale des banquiers de Paris et de province (1896), premier président de la Compagnie générale de traction (1897), cauchemardesque omnium de sociétés de tramways électriques. Administrateur des Produits de la Sangha « Lipa-Ouessou » (1899), puis de la N'Goko-Sangha, des Sels Gemmes et Houilles de la Russie Méridionale, de l'Union des beurreries de France (1909), des Eaux de Beyrouth (1911), de la Compagnie sucrière de Bulgarie... Il fait faillite en février 1912 et disparaît du conseil de la Banque de l'Indo-Chine en mai suivant.

Il nous a semblé nécessaire, en vue d'établissements nouveaux que nous serions appelés à fonder, de ramener ce fonds à 100.000 fr. par un prélèvement sur le produit du 1<sup>er</sup> semestre 1887.

Déduction faite des 25.707 fr. 93 affectés à cet emploi, les bénéfices nets du 1<sup>er</sup> semestre se sont élevés à 208.181 fr. 39 qui, conformément aux articles 35 et 36 des statuts, ont été répartis comme suit :

10.000 00 au fonds de réserve statutaire, 1/2 % du capital social versé ;  
60.000 00 aux actionnaires, premier dividende de 3 % pour le semestre ;  
13.818 14 au fonds de prévoyance statutaire, 10 % de l'excédent ;  
13.818 14 au conseil d'administration 10 % de l'excédent ;  
110.545 11 aux actionnaires, 80 % de l'excédent ;  
208.181 39 somme égale  
Il vous revenait donc, messieurs 170 545 11  
auxquels s'ajoutaient 7.128 38  
reliquat reporté de l'exercice 1886  
Total 177.673 49

Le paiement d'un coupon de 11 fr. par action, auquel nous avons procédé le 2 janvier dernier, absorbait 176.000 fr. sur cette somme, laissant un solde disponible de 1.673 fr. 49 reporté au deuxième semestre de l'exercice.

Pendant cette période, le chiffre des bénéfices nets réalisés a atteint 215.685 fr. 50 déduction faite d'une somme de 20.000 portée au « fonds de secours » et de 3.151 fr. 15, montant de trois effets des portefeuilles locaux de nos succursales d'outre-mer tombés en souffrance, et considérés comme irrécouvrables.

Ce résultat nous permettrait de vous répartir, comme pour le premier semestre, un dividende de 11 fr. par action, ce qui porterait à 22 fr. le produit de l'exercice 1887, semblable à celui de l'année précédente.

Mais, par suite de l'augmentation du capital social, dont nous allons vous entretenir tout à l'heure, en assemblée extraordinaire, et des conséquences que cette augmentation, ainsi que la prorogation du privilège de la Banque, doit entraîner pour notre société, nous avons le devoir de procéder à la répartition aux actionnaires actuels, de sommes que nous avons mises en réserve spéciale, pour faire face aux aléas de quelque nature qu'ils fussent qui pourraient survenir.

En constituant cette réserve, ou plutôt cette provision, nous avons obéi aux règles de la prudence, qui, en matière de banque surtout, doit prévoir, dans la mesure du possible, les éventualités défavorables susceptibles de se produire.

Nous n'avons heureusement pas eu à faire appel à cette réserve, et, par suite, nous disposons de ce chef de sommes qui successivement ont atteint le chiffre de 270.000

Nous vous proposons donc, messieurs, de vous répartir ce montant de 270.000 à titre de dividende exceptionnel en l'ajoutant aux 215.685 50

qui constituent le bénéfice du semestre ;  
ce qui formerait un total de 485.685 50  
qui statutairement doivent être répartis ainsi :

10.000 00 au fonds de réserve statutaire, 1/2 % du capital social versé ;  
60.000 00 aux actionnaires, première répartition de 3 % pour le semestre ;  
41.568 55 au fonds de prévoyance statutaire, 10 % de l'excédent ;  
41.568 55 au conseil d'administration, 10 % de l'excédent ;  
332.548 40 aux actionnaires, 80 % de l'excédent  
485.685 50 somme égale

Nous avons donc à vous distribuer 392.548 40

plus le reliquat du 1<sup>er</sup> semestre 1.673 49  
Total 394.221 89

Nous vous proposons de fixer à 24 fr. par action le dividende du 2<sup>e</sup> semestre de l'exercice 1887, ce qui fait 384.000 fr. pour les 16.000 actions composant le fonds social, et de reporter à l'exercice 1888 le solde de 10.221 fr. 89

Le paiement de ce dividende aura lieu, après l'autorisation de M. le ministre de la marine et des colonies, prévue par l'article 36 des statuts.

Si vous approuvez les propositions que nous avons l'honneur de vous soumettre, le résultat de l'exercice 1887 aura été, à titre exceptionnel, de 35 fr., au lieu de 22 fr. par action libérée de 125 fr., et l'ensemble de nos réserves et amortissements, en y comprenant notre participation dans la Société des Docks d'Haïphong, s'élèvera à 1.114.787 64

Le total des opérations de notre succursale de Saïgon pour l'exercice dont nous vous rendons compte atteint, à peu de chose près, le chiffre obtenu l'année précédente, 82.368.033 fr. 75 contre 82.646.161 fr. 85 en 1886. Nous avons pu obtenir ce résultat grâce au développement que nous nous sommes appliqués à donner aux affaires locales, et malgré une très sensible diminution des opérations avec la Chine et Singapore.

L'exportation des riz pour la Chine, qui constitue l'aliment le plus important du commerce de notre colonie, a, en effet, été bien inférieur aux années précédentes. La cause est attribuable à l'élévation des droits de sortie de cette céréale.

Lors de l'établissement du budget en francs, on avait cru pouvoir convertir ces droits, qui étaient primitivement de 15 cents par picul, en prenant pour base le taux de 5 fr. par piastre, alors que la valeur réelle de cette monnaie n'était pas, à cette époque, supérieure à 4 fr.

Dans la pratique, cette manière d'opérer constituait une majoration de 4 1/2 % (soit environ 18 centimes), suffisante pour permettre aux riz de Siam de faire concurrence à ceux de Cochinchine sur le marché de Hongkong. Aussi, vers le milieu de l'année, l'exportation s'est-elle trouvée pour ainsi dire complètement arrêtée, et une très appréciable partie de la récolte est-elle restée dans le pays. L'épreuve a été concluante, et les droits de sortie sur les riz ont été, par arrêté du 23 novembre 1887, ramenés à 15 cents comme par le passé. Il y a donc lieu de supposer que les transactions, un moment entravées pour cette branche si importante du commerce d'exportation de notre colonie, ne tarderont pas à regagner toute leur importance.

Les opérations avec Singapore ont également subi un ralentissement marqué, par suite de rétablissement du nouveau régime douanier qui, en majorant le prix des marchandises d'importation de 15 à 30 %, accroît dans une proportion considérable les charges qui pèsent déjà bien lourdement sur les populations indigènes. L'expérience a démontré qu'il était nécessaire d'apporter encore un notable adoucissement dans l'application du tarif général, et qu'il fallait, tout en protégeant les produits nationaux, exonérer les produits destinés à la consommation annamite et chinoise, qui n'ont pas de similaires en France.

Pour contrebalancer cette diminution que nous avions prévue dans nos opérations avec l'extérieur, nous nous sommes attachés tout spécialement à développer nos escomptes locaux. Jusqu'ici, les signatures annamites n'avaient figuré dans notre portefeuille qu'à titre tout à fait exceptionnel, les commerçants indigènes continuant, malgré malgré un écart considérable dans les taux adoptés, à s'adresser de préférence aux prêteurs chinois et indous. Nous avons pu, cette année, en nous mettant en rapport plus immédiat avec les Annamites, en leur expliquant le fonctionnement de notre institution, amener les principaux commerçants et propriétaires indigènes à nous remettre leur papier à l'escompte. D'autre part, nos escomptes au commerce français et chinois se sont également accrus dans une très forte proportion, ainsi que le témoigne

le chiffre de nos affaires locales qui, de 17.052.759 fr. 65 en 1886, s'est élevé à 35.183.845 fr. 20.

Ce résultat a été atteint sans que nous nous soyons départis un seul instant des règles de la plus extrême prudence qui a toujours été notre loi. C'est grâce à cette prudence, à la connaissance approfondie des affaires de l'Indo-Chine, que possède le directeur et le personnel de notre succursale de Saïgon, que nous n'avons eu à amortir, ainsi que nous vous l'avons dit plus haut, qu'un chiffre insignifiant d'effets tombés en souffrance pour un portefeuille aussi important.

Au Tonkin, le mouvement de nos opérations s'est élevé de 19.483.998 fr. 25 à 31.407.401 fr. 35. L'agence que nous avons ouverte le 17 janvier 1887 à Hanoï et qui est rattachée à notre succursale d'Haïphong figure dans ce chiffre pour une dizaine de millions environ ; nous avons donc tout lieu de nous féliciter de l'ouverture de ce nouvel établissement, dont les résultats ont été appréciables dès le premier exercice. L'augmentation que nous constatons à Haïphong et qui se répartit sur toutes les branches d'opérations est, il est vrai, peu importante relativement, comme chiffre, puisqu'elle n'accuse qu'une proportion de 2 millions de francs environ. Mais il ne faut pas perdre de vue, qu'une partie des opérations précédemment traitées à Haïphong s'est reportée sur Hanoï, par suite de la création de la nouvelle agence, et que, d'autre part, les affaires en général n'ont pas pris au Tonkin toute l'importance, qu'à notre avis, elles devront acquérir.

Le temps d'arrêt qu'ont subi les travaux publics et les entreprises d'utilité générale, l'incertitude qui régnait sur les conditions dans lesquelles le pays allait être appelé à vivre, en sont, croyons-nous, les principales causes. Nous espérons donc que grâce à l'adoption des nouvelles mesures, à l'établissement de l'Union indochinoise, à l'unité de vues qui doit en résulter, le développement normal des affaires ne tardera pas à prendre un cours régulier.

Mais il est indispensable pour cela que les travaux promis soient bientôt entrepris et que le pays soit promptement doté de l'outillage nécessaire à l'accroissement et à l'exploitation de ses ressources. Il est urgent également que la législation applicable à ces contrées nouvellement entrées dans notre sphère d'action soit nettement définie, notamment en ce qui concerne le régime des hypothèques. Jusqu'ici, en effet, il n'a pas encore été possible aux négociants possesseurs d'immeubles ou de terrains d'affecter, en garantie complémentaire de leurs opérations commerciales, les propriétés qu'ils avaient acquises, en l'absence d'un régime quelconque sur les hypothèques, que ce soit la loi française ou des règlements analogues à l'Act Terrens, par exemple, mais dont la mise en vigueur est avant tout subordonnée à la promulgation officielle du régime adopté.

Nous espérons que les desiderata exprimés au sujet de toutes ces questions pour ainsi dire vitales, par les chambres de commerce d'Haïphong et d'Hanoï, ne tarderont pas à recevoir satisfaction.

Nous constatons à Pondichéry une différence très sensible dans l'ensemble des opérations de notre succursale. Elles n'atteignent que le chiffre de 36.988.728 fr. 35, contre 58.951.077 fr. 15 l'année précédente.

L'élément presque exclusif du commerce de notre possession de l'Inde est l'exportation des arachides, et le chiffre des opérations à Pondichéry s'élève ou diminue suivant l'importance de la récolte. L'année dernière, nous nous trouvions en présence d'une production exceptionnelle qui a permis à l'exportation d'atteindre un total d'un million de balles. En 1887, la récolte, de beaucoup plus faible, n'a donné lieu qu'à une exportation de 700.000 balles au plus.

La circulation de nos billets au porteur accuse une progression constante, tant en Cochinchine qu'au Tonkin. Elle s'est élevée à Saïgon au moment de la saison active à 3.360.000 dollars [sic], contre 2.835.000 dollars l'année précédente, ce qui constitue une augmentation d'environ 525.000 dollars.

Au Tonkin, où la circulation s'est élevée de 665.000 dollars au 31 décembre 1886 à 970.000 dollars au 31 décembre 1887, nous constatons une augmentation, pour ainsi dire régulière, de mois en mois.

Le sort désigne cette année MM. Hentsch et Delessert, comme administrateurs sortants leur réélection pour une période de cinq ans, que nous vous proposons, forme une des résolutions sur lesquelles vous avez à vous prononcer.

#### Résolutions

1° L'assemblée approuve les comptes des deux semestres de l'exercice 1887, tels qu'ils sont présentés par le conseil d'administration.

Elle fixe à 35 fr. par action (sur lesquels 11 fr. ont déjà été payés, à titre d'acompte, le 2 janvier dernier) le chiffre du dividende annuel, et décide de reporter à l'exercice 1888 le reliquat disponible de 10.221 fr. 89.

2° L'assemblée renouvelle, pour une période de cinq années, les pouvoirs de MM. Hentsch et Delessert, administrateurs sortants.

---

La situation financière et monétaire  
DE L'INDO-CHINE FRANÇAISE  
(*Le Messager de Paris*, 1<sup>er</sup> janvier 1889)

M. de Lanessan a rapporté d'une récente mission dans les établissements français de l'Extrême-Orient des informations sans nombre sur tous les problèmes relatifs à la géographie, à l'ethnologie, à la politique et à l'administration en Cochinchine, au Tonkin, dans l'Annam et dans le Cambodge. Il s'est plus particulièrement occupé des questions que soulève l'avenir agricole, commercial et industriel de nos établissements indochinois. Le résultat de ses observations se trouve présenté en un gros volume de 750 pages, qui est l'ouvrage sans contredit le plus considérable, le plus complet et le plus original qui ait été écrit sur la matière <sup>9</sup>.

Nous nous arrêterons un instant sur la partie de l'ouvrage où sont exposées les conditions financières au milieu desquelles vivent les populations de l'Indo Chine. Il y a là des faits peu connus et fort intéressants au point de vue général de l'état présent et de l'avenir de ces colonies.

Malgré la richesse du sol, l'argent est rare chez les indigènes et l'usure y absorbe la majeure partie des revenus des agriculteurs. Ceux-ci récoltent à peine de quoi subvenir à leurs besoins, et il leur est à peu près impossible de faire des économies. S'il survient un besoin exceptionnel ou si la récolte est moins bonne qu'à l'ordinaire, ils sont obligés d'avoir recours à l'emprunt. Ils empruntent sur la récolte future, à un taux d'autant plus élevé qu'elle est aléatoire. Les prêteurs sont les notables du village et les petits trafiquants chinois.

Même en Cochinchine, l'agriculteur est dévoré par l'usure, malgré l'exportation considérable de riz. Le bien-être s'est accru, mais les impôts ont été élevés à tel point que leur chiffre dépasse aujourd'hui celui de la valeur du riz exporté. L'intérêt exigé par les prêteurs n'est que rarement inférieur à 30 % par an. Le gouvernement français de la Cochinchine n'a pas cru devoir réglementer le taux de l'intérêt.

Le commerce seul a profité de l'abaissement de prix du loyer de l'argent que les banques établies dans l'Indo-Chine française ont déterminé ; ces établissements n'ont rendu que peu de service à l'agriculture. Encore les commerçants paient-ils l'argent très cher. En 1886, le taux des avances de la Banque de l'Indo-Chine a été de 8 à 12 %.

Quatre banques européennes sont représentées à Saïgon : la Banque de l'Indo-Chine, la Hong-Kong-Shanghai Banking Corporation, la Chartered Bank of India, l'Australia and China, et la Chartered Mercantile Bank of India, London and China. La Banque de l'Indo-Chine a été instituée en 1875 ; elle a son siège à Paris et à Saïgon et entretient des succursales à Hai-Phong et à Hanoï. Elle jouit du privilège d'émettre des billets au porteur de 100, 20 et 5 piastres, que les caisses publiques remboursent au pair.

Ne prêtant que sur de fortes garanties, les banques peuvent encore se contenter d'un taux relativement modéré. Il n'en est pas ainsi des petits banquiers indiens, connus à Saïgon sous le nom de chetties, et qui prêtent sur toutes sortes de gages ou sur de simples billets aux petits commerçants chinois ou européens. Ils sont devenus les véritables maîtres de Saïgon. C'est à eux qu'appartiennent la majorité des terrains à bâtir et la presque totalité des immeubles.

.....

J. LORIN.

---

<sup>9</sup> *L'Indo-Chine française, étude politique, économique et administrative sur la Cochinchine, le Cambodge, le Tonkin et l'Annam*, par M. de Lanessan, 1888, librairie Félix-Alcan.

BANQUE DE L'INDOCHINE  
Privilégiée par décret du 21 janvier 1875  
(*Annuaire de l'Indochine française*, 1889, pour 402)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. HENTSCH (Ed.), de la maison Hentsch frères et Cie ; président du conseil d'administration du Comptoir d'escompte de Paris, président ;

DURRIEU (H[enri]), ancien receveur général, président de la Compagnie des chemins de fer de l'Est Algérien, vice-président.

[403] MM. ALLARD (Alphonse), directeur de la Monnaie de Bruxelles, chef de la maison J[osse] Allard et Cie de Paris, Bruxelles et Londres ;

AUBRY (Félix), ancien juge au tribunal de commerce de la Seine, membre de la Chambre de commerce, administrateur de la Société générale de crédit industriel et commercial [CIC] ;

DELESSERT (Édouard), administrateur de la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest et de la Compagnie des Messageries maritimes ;

DENFERT-ROCHEREAU [Eugène][frère du *Lion de Belfort*, il se suicide en mars 1889], directeur du Comptoir d'escompte de Paris ;

GIROD, de la maison André Girod et Cie, administrateur du Comptoir d'escompte de Paris ;

PRÉVOST (A[lfred])

SAUTTER (Charles), directeur de la Banque de Paris et des Pays-Bas [BPPB] ;

J[oseph] GAY <sup>10</sup>, président de la Société générale de crédit industriel et commercial [CIC] ;

O[ctave] HOMBERG <sup>11</sup>, directeur de la Société générale pour favoriser le développement du commerce en France et à l'étranger.

OPÉRATIONS

Avances en compte-courant, avances sur marchandises, sur warrants, titres; achat et vente de traites sur l'Europe, la Chine, l'Inde, l'Amérique et l'Australie ; lettres de crédit, encaissements et recouvrements. Reçoit en dépôt titres et argent sans frais.

---

<sup>10</sup> Joseph Gay (1839-1934), inspecteur des finances, conseiller d'État, directeur du mouvement général des fonds, vice-président (1885), puis président (1886-1894) du Crédit industriel et commercial, président de la Compagnie française des métaux (1892-1895)(émanation du CIC), des Chemins de fer du Sud de la France, de la Cie générale des mines d'or (1889-1891), de l'éphémère Cie générale industrielle (1891), administrateur de la Société lyonnaise de dépôts (SLD). Administrateur (1887), puis président (1900) des Chemins de fer de l'Ouest (réseau racheté par l'État en 1909), administrateur de la Société générale (1886-1894), du Crédit foncier de France (à partir de 1889), des Chemins de fer de l'Est-Algérien (1890-1892)...

<sup>11</sup> Octave Homberg (1844-1907) : inspecteur des Finances, il devient en 1880 directeur de la Société générale et la représente à la Société générale des chemins de fer économiques (1880), à la Caisse générale des familles (1881), aux Mines et usines d'Escombrera-Bleyberg (Espagne)(1882), à la Cie française des mines du Laurium (1887) à la Banque de l'Indochine et à la Société générale de fournitures militaires (Godillot)(1888) et aux Minerais de fer magnétique de Mokta-el-Hadid (1889). Il quitte la Société générale en 1890 mais continue de siéger dans la plupart des sociétés précitées. Il devient censeur de la Banque de France (1891), administrateur des Chemins de fer de l'Est-Algérien (1892), des Chemins de fer de l'Ouest — Paris-Le Havre — (1893), des Chemins de fer du Sud de la France (dont il démissionne en 1894 lorsqu'ils commencent à sentir le soufre), des Minerais de fer de Krivoï-Rog, de la Banque impériale ottomane (1902)... Il mit le pied à l'étrier de son fils Octave (1876-1941), fondateur de la célèbre Société financière française et coloniale (SFFC).

Assemblées et dividendes  
(*Le Gaulois*, 26 mai 1889)

Hier 23 mai a été tenue, sous la présidence de M. Ch. Sautter, de la Banque de Paris et des Pays-Bas, l'assemblée générale des actionnaires de la Banque de l'Indo-Chine.

Le dividende a été fixé à 30 fr., dont 18 déjà payés le 2 janvier dernier, le solde en juillet.

MM. E[ugène] Goüin [BPPB], comte [Jean] de la Bouillerie [CIC] et H[ubert] Henrotte ont été nommés administrateurs, en remplacement de M. [Eugène] Denfert-Rochereau, décédé, et de MM. H. Hentsch et Girod, démissionnaires.

Banque de l'Indo-Chine  
Assemblée générale des actionnaires du 23 mai 1889  
(*Le Messager de Paris*, 8 juin 1889, p. 2)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Nous vous avons convoqués en assemblée générale ordinaire, conformément aux articles 42 et 43 de nos statuts, pour vous rendre compte des opérations de la Banque de l'Indo-chine pendant l'année 1888.

Lors de votre assemblée extraordinaire du 4 août dernier, nous vous avons annoncé que les résultats du premier semestre de l'exercice 1888, dont nous n'avions encore connaissance que par télégrammes, nous permettraient probablement de distribuer aux 16.000 actions de la première émission, un dividende de 18 fr. pour le semestre.

Ces prévisions se sont réalisés et le 2 janvier dernier, nous procédions à une répartition de 18 fr. par action au capital initial de notre Banque.

Après déduction d'une somme de 20.000 fr. portée au fonds de secours et amortissement de la moitié du prix de l'immeuble que nous avons acquis à Hanoï pour y installer les services de notre agence, le premier semestre de l'exercice 1888 nous donnait effectivement comme bénéfices nets 345.904 fr. 49.

Nous avons réparti cette somme comme suit, d'après les articles 35 et 36 des statuts :

10.000 00 au fonds de réserve statutaire, 1/2 % du capital social versé ;  
60.000 00 aux actionnaires, première répartition de 3 % pour la semestre ;  
27.590 46 au fonds de prévoyance statutaire, 10 % de l'excédent ;  
27.500 44 au conseil d'administration, 10 % de l'excédent ;  
220.723 61 aux actionnaires, 80 % de l'excédent ;  
345.904 49 somme égale.

Il vous revenait donc, messieurs 280.723 61  
auxquels s'ajoutaient 10.221 89  
reliquat reporté de l'exercice 1887.  
Total 290.945 50

La distribution de 18 fr. effectuée le 2 janvier 1889 absorbait ces 288.000 fr. sur cette somme, laissant un reliquat disponible de 2.945 fr. 50 pour le deuxième semestre de l'exercice.

Pendant ce semestre, aux résultats duquel prennent part pour la première fois les huit mille actions nouvelles émises en juillet dernier, les bénéfices nets réalisés ont été

de 355.345 fr. 86, déduction faite d'une somme de 77.643 fr. 74 que nous avons cru devoir amortir par le débit du compte profits et pertes. Ce montant représente les valeurs tombées en souffrance et provenant des portefeuilles locaux de nos succursales.

Aux termes des statuts, la répartition de ces bénéfices doit avoir lieu comme suit :

15.000 00 au fonds de réserve statutaire, 1/2 % du capital social versé ;  
90 000 00 aux actionnaires, première répartition de 3 % pour le semestre ;  
25.034 58 au fonds de prévoyance statutaire, 10 % de l'excédent ;  
25.036 58 au conseil d'administration ;  
10 % de l'excédent ;  
200.278 10 aux actionnaires, 80 % de l'excédent ;  
355.345 86 somme égale.

Il vous revient donc encore, messieurs, 293.276 70  
auxquels il faut joindre 2.945 50  
reliquat reporté du premier semestre  
Total 293.222 20

Nous vous proposons de fixer à 12 fr. par action libérée de 125 fr. le dividende pour la seconde période de l'année, soit 288.000 fr. pour les 24.000 actions composant le fonds social.

Il resterait un solde de 5.222 fr. 20 à reporter au premier semestre de l'exercice de 1889.

Le paiement de ce dividende aura lieu après l'autorisation ministérielle exigée par l'article 36 des statuts.

Si vous approuvez les comptes que nous vous soumettons, le dividende total de l'année aura été de 30 fr. pour les 16.000 actions de la première émission, seules à ce moment, à bénéficier des résultats du premier semestre, et la somme de nos réserves, sans tenir compte des frais d'installation et de fabrication de billets au porteur, entièrement amortis, dépassera la moitié du capital social versé.

Nous sommes heureux de pouvoir vous signaler une augmentation importante dans le total des opérations de notre succursale de Saïgon qui s'est élevé pour l'exercice 1888 à 102.722.000 fr.

En 1887, le total avait été de fr. 82.368.093 75 ;

En 1886, le total avait été de fr. 82.646.161 854 ;

En 1885, le total avait été de fr. 84.220.302 00

Ce dernier chiffre, qui était le plus élevé depuis la création de la Banque, se trouve donc dépassé de 18 millions pour l'exercice dont nous vous rendons compte. Cet accroissement d'affaires témoigne de l'activité imprimée aux opérations de notre succursale de Cochinchine.

Nous nous sommes spécialement attachés, ainsi que nous vous le disions l'année dernière, à développer nos opérations locales, à la fois plus rémunératrices que les affaires de change, et qui répondent mieux, du reste, au rôle qu'une Banque d'émission est appelée à remplir.

Nos escomptes locaux se sont élevés à Saïgon, d'une année à l'autre, de 35 à 46 millions ; les mécomptes inévitables dans des transactions aussi nombreuses ont été de minime importance, surtout si l'on tient compte de la crise que traverse en ce moment la Cochinchine.

Nous vous avons déjà dit que la somme de 77.643 fr. 74 représentant ces mécomptes a été intégralement amortie. Nous ne nous dissimulons pas que la crise à laquelle nous faisons allusion n'est pas encore terminée ; mais, elle s'atténuera sensiblement, nous l'espérons, dans un avenir prochain, par suite de la promulgation du

décret du 9 mai 1889 qui met en vigueur des mesures plus libérales, à l'égard tout au moins, des produits importés qui n'ont pas de similaires en France.

Le chiffre de nos prêts sur récoltes a atteint près d'un million de francs pendant cet exercice ; c'est un chiffre double de celui de l'année 1887.

Quelque appréciable que soit ce résultat, il ne répond pas encore aux services que cette branche de nos opérations doit rendre à la Cochinchine lorsque les indigènes comprendront mieux encore les avantages qu'ils peuvent en retirer.

En présence des résultats satisfaisants que nous venons de vous exposer, nous avons nommé directeur de notre succursale de Saïgon, en remplacement de M. Michelot, appelé à un autre poste, M. Ernest Schweblin qui, pendant le courant de l'année écoulée, avait rempli à notre entière satisfaction les fonctions de directeur à titre intérimaire.

Le total de nos opérations au Tonkin est, à peu de chose près, le même que celui de l'exercice précédent ; il se chiffre par un montant de 30.981.876 fr. 25 en 1888 contre 31.401.401 fr. 30 en 1889. Sans avoir, par conséquent, à vous signaler de ralentissement dans les affaires de notre succursale d'Haïphong et de notre agence d'Hanoï, nous devons cependant constater un temps d'arrêt dans leur progression. Les travaux publics, qui avaient apporté jusqu'ici un aliment considérable dans le mouvement des affaires au Tonkin, ont été pour ainsi dire complètement interrompus pendant l'année 1888. Un certain malaise général en est résulté, qui a pesé lourdement sur le pays, au moment même où des indices certains témoignaient du développement commercial qu'il est susceptible de prendre.

Grâce à des récoltes abondantes, l'exportation des riz à destination de Chine semblait se dessiner dans les derniers mois de l'année écoulée et faisait prévoir d'assez actives transactions.

Mais, ainsi que nous vous le disions déjà dans notre dernier rapport, il est indispensable, pour la prospérité du pays, que le Tonkin soit sans plus de retard mis à même, par l'introduction de capitaux nouveaux, d'exploiter utilement les ressources considérables qu'il renferme.

Deux faits favorables se sont produits pendant le cours de l'année dernière :

En premier lieu, à la suite d'heureuses démarches faites par le gouverneur général auprès de l'empereur d'Annam, les territoires des villes d'Hanoï, d'Haïphong et de Tourane ont été érigés en concessions françaises, ce qui a permis la promulgation de la législation française et l'institution de tribunaux nationaux dans les deux premières de ces villes où nous possédons des établissements.

De ce fait, [le régime hypothécaire se trouve constitué au Tonkin](#) et pourra procurer à la Banque, dans certaines circonstances, un important supplément de garanties réelles.

Nous appellerons en second lieu votre attention sur les relations naissantes qui semblent vouloir s'établir entre le Tonkin et les établissements français de l'Inde.

À la faveur de la législation douanière actuellement en vigueur, Pondichéry a pu expédier au Tonkin des cotonnades et des filés de coton dont l'approvisionnement presque exclusif appartenait jusqu'à présent aux filatures de Bombay. Ces transactions, des symptômes certains nous le démontrent, ne tarderont pas à se développer, et Pondichéry, au moins aussi bien placé que Bombay pour la production à bon marché des tissus et des filés spéciaux à la consommation indigène, ne manquera pas de s'outiller de manière à prendre une part de plus en plus large à cette importation au Tonkin, qui ne peut que grandir parallèlement à l'accroissement de bien être que les indigènes retireront de la vente de leurs produits.

Notre Banque est donc appelée à profiter à la fois dans ses succursales de Pondichéry et du Tonkin des relations qui doivent forcément s'établir entre ces deux contrées.

Des pourparlers ont été entamés entre l'administration du protectorat et notre Banque pour étendre au Tonkin les opérations de prêts sur récoltes, telles que nous les pratiquons en Cochinchine.

À notre avis, ces opérations sont susceptibles de prendre au Tonkin un très grand développement et il n'en peut résulter que des avantages pour les indigènes et un accroissement de la richesse du pays ; mais, pour cela, le concours de l'administration du protectorat nous est absolument nécessaire, car c'est par son intermédiaire seulement que nous pourrions nous mettre en rapport avec ces populations encore méfiantes, et leur faire comprendre quel puissant élément de travail nous leur apportons.

Enfin, nous espérons parvenir à nouer des relations avec certains centres commerciaux importants de l'intérieur du Tonkin, tels que Nam-Dinh par exemple, d'où les négociants chinois exportent à destination de Hongkong les soies, les cotons et les riz. Jusqu'ici, les importateurs et les exportateurs s'entendaient pour balancer leurs opérations autant que possible, et le solde des opérations était expédié de Hongkong en numéraire.

Les négociants chinois ont parfaitement compris que notre concours, en simplifiant considérablement leurs transactions, leur permettrait d'imprimer à ces affaires une activité plus en rapport avec l'essor qu'elles comportent.

Nous n'avons rien de particulier à vous signaler en ce qui concerne les opérations de notre succursale de Pondichéry, dont le chiffre est presque identique à celui de l'année précédente.

Le 17 septembre dernier a été ouverte la succursale créée par nous à Nouméa, en vertu du décret de 20 février 1888, et le 7 février de cette année, le sous-secrétaire d'État des colonies a nommé un censeur près de ce nouvel établissement.

Toutes nos succursales se trouvent ainsi placées, conformément aux prescriptions de l'article 67 des statuts, sous le contrôle d'un censeur administratif, qui exerce auprès d'elles les attributions dévolues au gouvernement au siège social, et dont la surveillance est une garantie de la régularité de nos opérations ainsi que de l'observation stricte des statuts qui régissent notre Banque.

Tout ce que nous pouvons vous dire en ce moment de notre nouvel établissement en Calédonie, c'est que d'après l'expérience bien courte il est vrai que nous en faisons actuellement, nous croyons cette succursale appelée à nous donner des résultats plus importants que nous le supposions dans le principe.

Nous vous avons dit plus haut que M. Michelot, notre plus ancien collaborateur en Extrême-Orient, avait quitté la direction de notre succursale de Saïgon pour remplir d'autres fonctions.

En présence du développement de nos affaires, de la création de nouvelles agences et de la nécessité qui s'impose à des établissements ayant des succursales éloignées du siège social, de rester en communication constante avec les directeurs investis de sa confiance, votre conseil a pensé qu'il y avait lieu de créer une inspection permanente chargée de lui rendre compte de la marche régulière de ses différentes branches.

Le conseil d'administration a été unanime à choisir M. Michelot pour installer ce nouveau service et en prendre la haute surveillance. Il lui a semblé qu'une expérience de plusieurs années acquise de service de la Banque dans ses succursales et le dévouement dont il n'a cessé de faire preuve, le désignaient avant tout autre, au poste important d'inspecteur général. Vous approuverez, nous en sommes certaine l'ordre d'idées qui nous a amenés à établir ainsi un contrôle incessant sur nos établissements de l'Extrême Orient.

Pour compléter l'organisation intérieure de notre administration, à la suite de l'augmentation de notre capital et de la création de nouvelles agences, nous avons décidé que M. Simon, notre secrétaire général, prendrait désormais le titre de directeur.

Le sort désigne cette année M. F. Aubry comme administrateur sortant. Nous vous proposons sa réélection. Vous avez également à remplacer M. Denfert-Rochereau, décédé, et MM. Hentsch et Girod qui se sont démis de leurs fonctions d'administrateurs de notre Banque. Sans vouloir entrer dans les motifs de convenance personnelle [krach

des cuivres] qui ont décidé MM. Hentsch et Girod à se retirer du conseil d'administration, nous ne pouvons qu'exprimer tous les regrets que leur détermination nous a inspirés en nous souvenant du concours si utile et si dévoué qu'ils ont donné à la Banque de l'Indo-Chine depuis sa fondation.

Les trois administrateurs au remplacement desquels vous avez à pourvoir représentaient dans notre conseil le Comptoir d'Escompte de Paris.

En rappelant ici les précieux services que le Comptoir d'Escompte n'a cessé de rendre à notre Société, tant en Europe que dans l'Extrême-Orient, nous sommes heureux de porter à votre connaissance que la liquidation des opérations engagées avec cet établissement, est actuellement terminée, à peu de choses près, sans que nous ayons eu à subir aucune perte de quelque nature que ce soit.

Conformément à l'article 51 des statuts, nous vous proposons de nommer administrateurs. en remplacement des administrateurs décédés ou démissionnaires, M. E. Goüin, banquier, de la maison Goüin frères de Tours, administrateur de la Banque de Paris et des Pays-Bas.

M. le comte J. de La Bouillerie, ancien ministre de l'agriculture et du commerce, administrateur du Credit Industriel et Commercial ; M. Hubert Henrotte, banquier, de la maison Thelier et Henrotte, administrateur de la Société Générale.

M. Goüin serait nommé pour 2 ans, M. J. de la Bouillerie pour 3 ans, et M. Hubert Henrotte pour 5 ans.

En raison de l'augmentation récente de notre capital et de l'extension prise par nos affaires, nous avons à vous demander de porter de 20.000 fr. à 30.000 fr le chiffre des jetons de présence alloués au conseil d'administration.

#### Résolutions

1° L'assemblée approuve les comptes des deux semestres de l'exercice 1888, tels qu'ils sont présentes par le conseil d'administration.

Elle fixe à 30 fr. par action (sur lesquels 18 fr. ont été déjà payés, a titre d'acompte, le 2 janvier dernier) le chiffre du dividende annuel, et décide de reporter à l'exercice 1889 le reliquat de 5.222 fr. 20.

2° L'assemblée renouvelle pour une période de cinq années les pouvoirs de M. F. Aubry, administrateur sortant.

3° L'assemblée ratifie la nomination en qualité d'administrateurs de M. E. Goüin. pour deux ans en remplacement de M. Denfert-Rochereau, décédé [suicide à la suite krach des cuivres] ; de M. le comte J. de la Bouillerie, pour trois ans, en remplacement de M. Hentsch, démissionnaire, et de M. Hubert Henrotte, pour cinq ans, en remplacement de M. Girod, démissionnaire.

4° L'assemblée porte à 30.000 fr. le montant des jetons de présence alloués au conseil d'administration.

---

NÉCROLOGIE  
Henri Durrieu  
(*Le Gaulois*, 12 février 1890)

M. Henri-Jean Durrieu, comte romain, ancien receveur général du Bas-Rhin, président du conseil d'administration des chemins de fer de l'Est-Algérien, commandeur de la Légion d'honneur, a succombé hier, à Paris, dans sa soixante-neuvième année.

Il était le beau-frère de M. Louis Lacave-Laplagne, ministre des finances sous la monarchie de Juillet. Ses obsèques auront lieu demain, à dix heures, en l'église Saint-Philippe du Roule.

---

Banque de l'Indo-Chine  
Assemblée générale des actionnaires du 14 mai 1890  
(*Le Messager de Paris*, 21 mai 1890, p. 3)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Nous vous réunissons aujourd'hui en assemblée générale ordinaire suivant les prescriptions des articles 42 et 43 de nos statuts, pour vous soumettre les comptes de l'exercice 1889 et vous prier de délibérer sur la fixation du dividende et les questions à l'ordre du jour.

Le premier semestre de l'exercice 1889 se soldait par un bénéfice net de fr. 292.484 91 après déduction d'une somme de 110.000 fr. à savoir :

15.000 00 au fonds de réserve statutaire, 1/2 % du capital versé ;  
90.000 00 aux actionnaires, première répartition de 3 % pour le semestre ;  
18.748 49 au fonds de prévoyance statutaire, 10 % de l'excédent ;  
18.748 49 au conseil d'administration, 10 % de l'excédent ;  
149.987 93 aux actionnaires, 80 % de l'excédent.  
292.484 91 somme égale.

Nous avons donc à vous distribuer      239.987 93  
auxquels s'ajoutaient      5.222 20  
reliquat reporté du deuxième semestre 1886.  
Total      245.210 13

Le paiement d'un coupon de 10 fr. par action, effectué le 2 janvier dernier, absorbait sur cette somme 240.000 fr., laissant un reliquat disponible de 5.210 fr. 13, reporté au deuxième semestre de l'exercice.

Pendant cette seconde période, le montant des bénéfices nets réalisés a atteint 291.185 50, déduction faite d'une somme de 145.360 fr. 45 dont :

45.360 45 pour amortissement de valeurs tombées en souffrance à Pondichéry et au Tonkin, et  
100.000 00 pour amortissement complémentaire de billets annamites impayés à Saïgon.

La répartition des bénéfices du second semestre doit, aux termes des statuts, s'effectuer de la manière suivante :

Fr. 15.000 00 au fonds de réserve statutaire 1/2 % du capital versé ;

90.000 00 aux actionnaires, première répartition de 3 % pour le semestre ;  
18.618 55 au fonds de prévoyance statutaire, 10 % de l'excédent ;  
18.618 55 au conseil d'administration, 10 % de l'excédent ;  
114.948 40 aux actionnaires, 80 % de l'excédent ;  
Fr. 291.185 50 somme égale.

Nous avons donc encore à vous distribuer      238.948 40  
plus le reliquat du premier semestre      5.210 13  
Total      244.158 53

Votre conseil d'administration vous propose, Messieurs, de fixer, comme pour la première partie de l'exercice, à 10 fr. par action le dividende du second semestre, et de reporter à l'exercice 1890 le solde disponible de 4.158 53.

Le paiement de ce dividende aura lieu après l'autorisation ministérielle exigée par l'art. 36 des statuts.

Si vous approuvez les comptes que nous venons de vous soumettre, le dividende de l'année 1889 aura été de 20 fr. par action libérée de 125 fr., et l'ensemble de nos réserves et amortissements s'élèvera à 1.668.237 fr. 36 dans lesquels ne sont pas compris nos « frais d'installation et de fabrication de billets au porteur », amortis pour leur intégralité.

Le montant total des opérations de notre succursale de Saïgon s'est élevé à 104.842.881 francs 30, en légère augmentation sur le chiffre de l'année précédente qui avait été de 102.722.000 francs.

Ce résultat a été obtenu par suite d'importantes opérations de change traitées pendant le premier semestre, et malgré une notable diminution de nos affaires locales, surtout pendant la seconde partie de l'exercice. En effet, nos avances et nos escomptes locaux sont en décroissance de près de 10 millions de francs.

En présence de la crise que traverse la Cochinchine, nous avons jugé prudent de réduire notre portefeuille, de manière à ramener nos risques à leur limite minima. Déjà, dans notre rapport de l'année dernière, nous vous avons entretenus de cette crise.

Nous espérons qu'elle serait de peu de durée, et que la Cochinchine ne tarderait pas à retrouver la prospérité des années précédentes ; mais malheureusement, le malaise s'est encore accentué.

Au surplus, nous ne saurions mieux faire, pour vous en représenter toute l'intensité, que de citer les paroles prononcées par le lieutenant-gouverneur de la Cochinchine, lors de l'ouverture du conseil colonial, le 9 décembre dernier.

Voici dans quels termes s'exprimait ce haut fonctionnaire :

« ..... L'année qui vient de s'écouler a été l'une des plus mauvaises que cette colonie ait eu à traverser depuis longtemps. À une crise commerciale sans précédent et aux charges déjà si lourdes qui nous sont imposées par la loi de finances, est venu s'ajouter encore un décroissement notable dans les recettes, occasionné par une mauvaise récolte. »

Ces quelques mots dépeignent la situation avec plus d'autorité que nous ne saurions le faire nous-mêmes.

La récolte des riz en 1889 a été, en effet, la plus mauvaise que nous ayons vue depuis l'origine de notre Banque. L'exportation, qui avait atteint, en 1888, le chiffre de 8.480.000 pi-culs de riz, soit environ 512.000 tonnes. est descendue pour l'année 1889, au chiffre de 4.150.000 piculs, soit environ 287.000 tonnes.

Depuis une dizaine d'années, l'exportation n'était jamais tombée au-dessous de 7 à 8 millions de piculs.

Toutes les branches de commerce ont été profondément atteintes par cette diminution de la récolte ; mais les cultivateurs annamites ont été plus particulièrement éprouvés.

Nous vous disions, dans un de nos précédents rapports, que, en raison de la prospérité du pays, nous avons cru pouvoir entrer dans la voie d'escomptes directs aux Annamites pour les soustraire, autant que possible, à l'usure qui dévore le plus clair de leur revenu. Il nous semblait que cette tâche incombait à un établissement officiel comme le nôtre et qu'elle entraînait dans l'esprit et l'essence même de son institution.

Cette tentative, heureuse dans ses débuts, s'est heurtée aux circonstances impossibles à prévoir et particulièrement défavorables, dont nous vous entretenons, et nous nous sommes trouvés en présence d'un mécompte important reparti sur toute notre clientèle annamite.

Nous avons passé par « profits et pertes » les effets impayés, dès que nous nous sommes rendu compte de l'improbabilité de rentrées ultérieures, et grâce aux amortissements opérés dans les deux semestres et qui vous ont été signalés au début de ce rapport, nous pouvons considérer que nous sommes désormais, de ce chef, à l'abri de toute nouvelle perte.

Dès l'ouverture de la crise, nous avons prescrit à notre succursale de Saïgon de cesser tout escompte direct aux Annamites et de se borner exclusivement, désormais, aux prêts sur récoltes, qui, vous ne l'ignorez pas, s'effectuent avec la garantie de l'administration locale.

Ces avances avaient atteint, dans le courant de l'année 1889, un total de près de 1.500.000 fr. bien supérieur à celui des années précédentes mais la faiblesse de la récolte devait naturellement influencer d'une manière sérieuse sur leur rentrée normale, et l'administration locale nous a demandé de les proroger pour une nouvelle période. Nous avons accédé à ce désir, ne voulant pas ajouter de nouveaux embarras aux difficultés dans lesquelles se débat la population indigène, et, désirant au contraire, lui prêter un concours rendu plus nécessaire en ces pénibles conjonctures.

Le commerce chinois a également payé un large tribut à la crise actuelle. Les gros négociants, expéditeurs de riz à Hongkong — déjà éprouvés l'année précédente — ont subi de fortes pertes, et plusieurs d'entre eux se sont trouvés dans l'impossibilité de remplir leurs engagements. L'une des plus importantes parmi ces maisons, avec laquelle nous entretenons des relations actives depuis nombre d'années, a même été déclarée en faillite.

D'autre part, le petit commerce a subi également les atteintes de la crise, et l'on a pu voir, dans la ville chinoise de Cholon — fait sans précédent jusqu'ici — la fermeture de plus de 300 magasins de détaillants de riz.

Enfin, le commerce d'importation accuse une diminution considérable sur les chiffres de l'année précédente.

Cet état de choses nous imposait une prudence d'autant plus grande que, de difficile, la situation pouvait devenir critique, si la récolte nouvelle se présentait dans des conditions aussi défavorables que celle de 1889.

Nous sommes heureux de pouvoir vous dire qu'il n'en a rien été.

Aussi avons-nous tout lieu de croire qu'à la faveur d'une bonne récolte, maintenant complètement réalisée, une notable partie des désastres précédemment causés, pourra être réparée.

Déjà les heureux effets s'en sont manifestés et la confiance n'a pas tardé à renaître. Plusieurs maisons chinoises, même, qui avaient envisagé une abstention momentanée tout au moins, de toutes affaires en Cochinchine, sont revenues sur leur première impression et ont repris leurs opérations.

La conséquence immédiate de ce retour favorable des choses n'a pas tardé à se faire sentir pour la Banque de l'Indo-Chine. Il a permis, en effet, la liquidation, dans des conditions éminemment favorables, des engagements contractés avec l'importante maison chinoise à laquelle nous faisons allusion plus haut.

Grâce à la solidarité qui unit les principaux négociants chinois et à laquelle — nous nous plaisons à le reconnaître — nous n'avons jamais fait appel en vain, un

arrangement satisfaisant pour toutes les parties intéressées, est intervenu. Nous avons amorti une partie de notre créance, par un prélèvement opéré sur nos bénéfices acquis, et, pour le surplus, des garanties sérieuses, appuyées sur des hypothèques, sont de nature à nous donner tout apaisement.

Une crise comme celle que nous venons de vous dépeindre à grands traits devait fatalement exercer son influence sur la situation financière de la colonie.

Aussi le département des colonies, faisant appel à notre Banque, nous a-t-il demandé pour le gouvernement de la Cochinchine une avance qui permit à la colonie de parfaire la subvention dont elle est grevée en faveur du Tonkin.

Nous avons pensé que notre Banque ne pouvait pas rester sourde à cet appel, et votre conseil a consenti cette avance, en stipulant que le remboursement en serait garanti par une imputation sur les dépenses obligatoires du budget de la Cochinchine de 1890.

Nous n'avons que peu de choses à vous dire des opérations de notre succursale d'Haïphong et de notre agence d'Hanoï dont le chiffre est en très légère augmentation sur celui de l'année précédente : 32.294.491 45 en 1889, contre 30.981.876 25 en 1888.

Au Tonkin comme en Cochinchine, le contre-coup de la situation financière s'est fait sérieusement sentir sur la marche des affaires. Il en sera ainsi tant que le pays n'aura pas été doté de l'outillage indispensable à son développement économique. Les ressources du Tonkin sont nombreuses et incontestables, mais elles ne peuvent être mises en valeur, en l'absence des capitaux nécessaires à leur essor.

Les mines de charbon donnent les plus sérieuses espérances, et nous savons pertinemment que plusieurs autres industries, de nature à utiliser les produits spéciaux du Tonkin, s'installeront dans le pays dès que les moyens d'exploitation seront mis à leur portée.

Un autre symptôme favorable, non moins important, que nous sommes heureux de vous signaler, est le transit naissant qui se manifeste vers le Yunnan par la voie du fleuve Rouge, et qui ne tardera certainement pas à s'établir dans de larges proportions dès que les voies de communication recevront une organisation régulière.

Dans le courant de l'exercice, nous avons chargé l'inspecteur général de nos succursales de se rendre au Tonkin pour le règlement de certaines opérations engagées au début de notre installation et qu'il importait de terminer.

Nous nous empressons de vous dire que la majeure partie de ces affaires se trouve actuellement liquidée, et que le reste touche à des solutions prochaines que nous entrevoyons sans aucune appréhension.

Nous avons dû également, à plusieurs reprises, faire des avances au protectorat de l'Annam et du Tonkin pour lui permettre d'attendre la rentrée normale des impôts. Ces avances sont aujourd'hui intégralement remboursées. Chaque fois que les circonstances nous l'ont permis, nous n'avons pas manqué de prêter au protectorat un concours qui, nous le savons, a été apprécié favorablement.

Le montant des opérations de notre succursale de Pondichéry s'élève à 31.537.057 fr. 85. En 1888, la succursale avait atteint le chiffre de 36.925.168 fr. 35. C'est donc, sur l'exercice précédent, une diminution de 5 millions de francs environ, conséquence forcée de la chute du grand établissement financier dont les agences dans l'Inde anglaise et en Chine, avaient été, depuis l'origine, nos correspondants. Il en est résulté dans nos opérations une interruption qui a été heureusement de courte durée, grâce aux puissants concours qui nous ont été spontanément offerts. dès le premier jour, tant par les autres établissements financiers de Paris, que par les banques de l'Extrême-Orient.

Vous n'ignorez pas que l'exportation des arachides constitue le principal élément d'affaires de notre succursale de l'Inde, par la négociation des traites documentaires auxquelles elles donnent lieu. Mais, avant l'embarquement de ces graines oléagineuses,

et jusqu'à ce que des quantités suffisantes pour parfaire un chargement aient pu être réunies, les négociants exportateurs nous demandent généralement des avances sur nantissement.

Jusqu'ici, les arachides étaient entreposées à l'intérieur même de la ville, dans des maisons particulières et la surveillance de notre gage était rendue très difficile par la multiplicité des locaux employés à cet usage. C'est ce qui a permis à un emprunteur de détourner une partie des marchandises qui nous avaient été données en garantie. Nous avons subi de ce chef un mécompte de 32.933 fr. 60 (le premier depuis la création de notre succursale à Pondichéry) que nous avons, d'ailleurs, entièrement amorti sur les bénéfices du second semestre.

Préoccupés de cet état de choses, nous nous sommes concertés avec l'administration locale, désireuse, pour des questions d'ordre sanitaire, d'éloigner du centre de la ville, des accumulations de graines dont la fermentation présente, au point de vue de l'hygiène publique, de sérieux dangers, et nous nous sommes arrêtés à une combinaison qui nous paraît de nature à satisfaire tous les intérêts en jeu. Sur la proposition du directeur de l'intérieur, le conseil général a concédé à notre Banque, à titre gratuit, un emplacement situé en dehors de la ville, à charge par nous d'y édifier des magasins destinés à recevoir des arachides sur lesquelles nous serons appelés à faire des avances. Nous pourrons ainsi exercer une surveillance efficace et continue et nous aurons assuré, avec la salubrité de la ville, la sécurité complète de nos gages.

Notre succursale de Nouméa, ouverte le 17 septembre 1888, nous a donné, pour les quinze mois d'exercice, se terminant le 31 décembre 1889, un chiffre d'opérations, qui n'est pas moindre de 21.921.920 fr. 99.

C'est là un résultat des plus satisfaisants que nous ne prévoyions pas devoir être aussi rapide. Nous suivons avec un vif intérêt les progrès de ce nouvel établissement placé dans une colonie dont les richesses minières et agricoles permettent d'augurer d'un brillant avenir.

Nous vous citerons, comme exemple, le développement important pris dans ces derniers temps par l'élevage du bétail, depuis, surtout, qu'un débouché régulier a été trouvé dans les contrats passés avec l'administration de la guerre, pour livraison de conserves de viande destinées à l'alimentation de l'armée.

Vous nous approuverez certainement, Messieurs, d'avoir complété l'organisation de notre service d'inspection par la création d'un emploi d'inspecteur adjoint destiné à assurer, avec l'inspecteur général de nos succursales, la surveillance constante de nos établissements.

Nous avons appelé à ce poste M. L. Huteau, précédemment directeur de notre succursale de Pondichéry, l'un de nos agents les plus anciens et les plus dévoués.

Depuis notre dernière réunion, nous avons eu le chagrin de perdre M. H. Durrieu, notre vice-président et l'un des fondateurs de notre Banque à laquelle il n'avait cessé d'apporter le concours de sa haute expérience et de son dévouement.

Vous vous associerez certainement aux regrets que nous laisse la mort de cet excellent collègue, dont les pouvoirs expiraient cette année.

Le second administrateur sortant est M. Alphonse Allard, dont nous vous prions de renouveler les pouvoirs pour une nouvelle période de cinq années.

Le Comptoir national d'escompte de Paris, constitué au même capital que l'ancien Comptoir, ayant repris les opérations de ce dernier dans les agences d'outre-mer, nous avons pensé qu'il était opportun de faire revivre les rapports qui existaient autrefois et de rétablir, dans un intérêt commun, une entente cordiale entre les deux seuls établissements de crédit français existant en Extrême-Orient.

Nous venons, en conséquence, présenter à vos suffrages, en qualité d'administrateurs de notre Banque :

M. Denormandie, président du Comptoir national d'escompte de Paris et ancien gouverneur de la Banque de France ;

Et M. Mercet <sup>12</sup>, de la maison Périer frères et Cie, administrateur et membre du comité de direction du Comptoir national d'escompte de Paris.

M. Denormandie occuperait dans notre conseil la place laissée vacante par le décès de M. Durrieu, et serait, par suite, nommé administrateur pour une période de cinq années.

Par la nomination de M. Mercet, pour une période de cinq années également, le nombre des administrateurs de notre Banque serait porté de onze à douze, ainsi que le permet l'article 50 de nos statuts.

Vous vous félicitez avec nous, messieurs, nous n'en doutons pas, du précieux concours qui nous est apporté par ces nouveaux collègues dont la haute situation financière et l'expérience des affaires sont si justement appréciées.

---

---

<sup>12</sup> Émile Mercet (1842-1908) : directeur du Crédit lyonnaise à Constantinople et Saint-Pétersbourg, associé de la Banque Périer (1881-1901), administrateur (1889), vice-président (1894), puis président (1902-1908) du Comptoir national d'escompte de Paris, administrateur de la Banque de l'Indo-Chine (1890), président de la Dynamite centrale (1891-1903), administrateur et liquidateur de la Banque de dépôts et comptes-courants (Donon)(1891-1892), président de la Thomson-Houston (1893-1903), de la Société française des Nouvelles-Hébrides, de la Société française des soufrières de Vanua-Lava (1900), des Chantiers et ateliers de la Gironde, de la Banque française du Brésil, administrateur des Compteurs de Montrouge (1900), des assurances Le Phénix-Vie et Incendie (1904), de la BFCI (1904-1906)...Président de l'Union coloniale française. Chevalier (1879), puis officier (1896) de la Légion d'honneur.

Banque de l'Indo-Chine  
(*Le Journal des chemins de fer, des mines et des travaux publics*, 23 mai 1891)

L'assemblée générale, tenue le 20 mai, sous la présidence de M. Charles Sautter, président du conseil d'administration, a approuvé les comptes de l'exercice 1890, tels qu'ils ont été présentés par le conseil, et a fixé le dividende de l'année à 30 francs par action libérée de 125 francs.

Sur cette somme, 10 francs ont déjà été mis en paiement à titre d'acompte, le 2 janvier dernier. Les pouvoirs de MM. [Alfred] Prévost <sup>13</sup> et [Eugène] Goüin [BPPB], administrateurs sortants, ont été renouvelés pour une nouvelle période de cinq années.

Banque de l'Indo-Chine  
Assemblée générale des actionnaires du 20 mai 1891  
(*Le Messager de Paris*, 12 juillet 1891, p. 2)

#### RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Conformément aux prescriptions des articles 42 et 43 de nos statuts, nous vous réunissons aujourd'hui en assemblée générale ordinaire pour vous présenter les comptes de l'exercice 1890, et vous demander de fixer le dividende à distribuer.

Le premier semestre de l'exercice 1890 présentait un solde de 300.287 fr. 54. déduction faite d'une somme de 119.818 fr. 71 affectée à l'amortissement de deux créances chinoises de notre succursale d Haïphong, à savoir :

1° 14.094 fr. 80 amortissement pour solde de la faillite de Hiap Teck ;

2° 105.723 fr. 91 amortissement de partie de notre créance sur le Chinois Wing Fat-Chéong.

Ce dernier, comprador de la maison Roque, a pris la fuite après l'attentat de Dông-Triêu. La liquidation de cette affaire se poursuit actuellement, et, grâce à l'amortissement que nous avons effectué, nous pouvons en attendre la solution sans prévoir de ce chef aucune nouvelle perte.

La répartition des bénéfices du premier semestre a eu lieu comme suit, d'après les articles 35 et 36 des statuts :

15.000 00 au fonds de réserve statutaire, 1/2 % du capital versé ;

90.000 00 aux actionnaires, première répartition de 3 % pour le semestre ;

19.528 73 au fonds de prévoyance statutaire, 10 % de l'excédent ;

19.528 75 au conseil d'administration, 10 % de l'excédent ;

156.230 04 aux actionnaires, 80 % de l'excédent.

300.287 56 Somme égale.

Nous avons donc à vous distribuer, messieurs 246.230 04

auxquels s'ajoutaient 4.158 53

reliquat reporté du second semestre de l'exercice 1889.

Total 250 338 57

---

<sup>13</sup> De la maison Jeanti et Prévost, raffinerie de sucre, 33, rue de Tanger à la Villette (Paris), déclarée en faillite le 17 juillet 1883. Administrateur du Comptoir d'escompte de Paris jusqu'en février 1885 (trois ans avant la faillite) et président du Centre mutuel (assurances contre l'incendie).

La distribution de 10 fr. par action, effectuée le 2 janvier 1890, absorbait 240.000 fr. sur cette somme, laissant un reliquat disponible de 10.388 fr. 57 à reporter au second semestre de l'exercice.

Pendant cette dernière période, le chiffre des bénéfices s'est élevé à 320.937 fr. 13 dont nous avons déduit :

1° 12.122 francs, montant intégral de trois effets impayés dans les portefeuilles des succursales de Saïgon et d'Haïphong ;

2° 23.541 fr. 40 représentant les frais des missions d'inspection auxquelles il a été procédé dans le courant de l'année écoulée.

Ces prélèvements réduisent à 285.273 fr. 73 le chiffre des bénéfices nets du semestre, dont la répartition doit, aux termes des statuts, avoir lieu comme suit :

15.000 00 au fonds de réserve statutaire, 12 % du capital versé ;  
90.000 00 aux actionnaires, première répartition de 3 % pour le semestre ;  
18.027 37 au fonds de prévoyance statutaire, 10 % de l'excédent ;  
18.027 37 au conseil d'administration, 10 % de l'excédent ;  
114.218 99 aux actionnaires, 80 % de l'excédent.  
285.273 13 Somme égale.

Il vous revient donc encore, Messieurs, 234.218 99  
auxquels s'ajoutent 10.388 57  
reliquat du premier semestre.  
Tota 214.607 56

Nous vous proposons de fixer, comme pour le premier semestre, à 10 fr. par action le dividende pour la deuxième partie de l'exercice, soit 210 000 fr. pour les 24.000 actions composant le fonds social, et de reporter au premier semestre de l'année 1891 le reliquat de 4.607 fr. 56 c

Le paiement de ce dividende aura lieu après l'approbation ministérielle exigée par l'article 36 des statuts.

Si vous approuvez les comptes et les propositions que nous avons l'honneur de vous soumettre, le dividende total de l'année aura été, comme pour l'année 1889, de 20 fr. par action libérée de 125 fr.

Vous constaterez, Messieurs, en parcourant les états joints à ce rapport, l'importance des réserves constituées et des amortissements effectués, depuis la création de notre Banque.

#### Succursale de Saïgon

Nous avons le regret d'avoir à vous signaler une diminution importante dans le chiffre des opérations de notre succursale de Saïgon, tombé de 104.842.881 fr. 30 en 1889 à 56.352.180 fr. 75 en 1890. Cette diminution porte principalement sur les affaires locales qui, l'année précédente déjà, étaient en décroissance.

Cet état de choses est dû à la crise qui sévit en Cochinchine, crise sur laquelle nous appelions votre attention il y a deux ans, mais que nous ne pensions pas devoir être aussi durable. Nous comptions, en effet, qu'une bonne récolte de riz réparerait dans une large mesure les désastres occasionnés par la pénurie de l'année précédente. Il n'en a rien été, bien que la récolte de 1890 ait répondu à toutes les espérances que l'on avait conçues. Les Annamites ont pu vendre leurs riz plus cher qu'ils ne l'avaient jamais vendu, et les exportations ont atteint le chiffre élevé de 8.865.221 piculs (contre 4.750.000 piculs en 1889). Nous sommes donc amenés à penser qu'il faut attribuer la continuation de la crise, d'une part, aux [charges trop lourdes dont est grevée la Cochinchine](#), et qui ont pour résultat d'arrêter toutes entreprises de travaux publics;

d'autre part, à l'application d'un [régime douanier qui a paralysé le commerce](#), et que le pays n'est pas en état de supporter.

Nous n'en voulons pour preuve que la diminution graduelle du chiffre des importations, et du nombre des négociants patentés de Saïgon et de Cholon. En 1887, c'est-à-dire au moment où les conditions économiques du pays ont été modifiées, le chiffre des importations s'élevait à 52 millions de francs. Il est tombé à 31 millions en 1859, et les statistiques accusent 25 millions pour les neuf premiers mois de 1890. D'un autre côté, les villes de Saïgon et de Cholon comptaient, en 1836, 6.850 négociants patentés. En 1890, ce nombre n'est plus que de 4.314.

C'est donc en remédiant aux causes que nous venons de signaler, que la Cochinchine pourra retrouver sa prospérité passée.

Malgré les circonstances difficiles que nous avons à traverser, nous avons pu obtenir, dans notre principal établissement, un résultat à peu près analogue à celui de l'année précédente. La [hausse considérable des changes en Extrême-Orient, produite par la nouvelle législation sur l'argent fin aux États-Unis](#), a contribué pour une part notable à ce résultat.

Nous avons eu la satisfaction de constater, dans le dernier mois de l'exercice, une reprise de nos escomptes locaux, reprise qui s'est encore accentuée dans le courant de ce semestre. Nous entrevoyons également un fructueux élément d'affaires dans les exportations favorisées par les droits dont ces grains ont été frappés à leur entrée en France et dont sont exonérés les produits provenant de nos colonies d'Indo-Chine. Quelques chargements ont déjà été effectués, et nous savons que les maisons les plus importantes de Saïgon se préoccupent sérieusement d'orienter leurs opérations dans cette nouvelle voie. Ces affaires, si elles venaient à prendre de l'extension, constitueraient pour notre Banque des retours directs, toujours plus avantageux ; elles auraient aussi pour effet d'affranchir, dans une certaine mesure, la Cochinchine de l'intermédiaire forcé des places voisines de Hong-Kong et de Singapore, auxquelles jusqu'ici nous payons tribut.

Aussi favoriserons-nous de tout notre pouvoir ces nouvelles tentatives.

La réduction de 15 à 12 cents du droit de sortie sur les riz blancs à destination des Philippines apportera également un nouvel aliment aux affaires de notre succursale de Saïgon. Les négociations de traites documentaires sur Manille, qui constituent déjà une branche importante des opérations de la succursale pour l'exercice dont nous vous rendons compte, ne pourront que gagner encore en importance, grâce à cette détaxe dont profitera également l'industrie du décorticage et du blanchissage des riz.

Les avances que nous avons consenties au gouvernement général de la Cochinchine et au protectorat de l'Annam et du Tonkin, et qui figurent encore au bilan au 31 décembre, que nous vous soumettons, nous ont été remboursées intégralement dans le courant du mois de mars dernier.

#### Succursale d'Haïphong et agence d'Hanoï

Le chiffre d'affaires de notre succursale d'Haïphong et de notre agence d'Hanoï est, pour l'année 1890, de 31.132.231 fr. 20, en augmentation de 1.800.000 fr. environ sur l'année 1889. Ainsi que nous vous le disions déjà dans un rapport précédent, les ressources importantes que possède le Tonkin ne pourront être réellement mises en valeur que le jour où le pays, complètement pacifié, se trouvera enfin doté de l'outillage indispensable à son développement.

Jusque-là, nous ne pourrions que nous borner à maintenir la situation acquise. Nous devons dire cependant que, dans le courant de l'année écoulée, une vive impulsion a été donnée aux différentes entreprises de mines, celles de charbon principalement. Tout récemment même, il s'est fondé, sous un puissant patronage, une société dont le but est de faciliter l'exploitation commerciale des mines. Notre concours le plus

sympathique est assuré à toute initiative de nature à contribuer, comme la société à laquelle nous faisons allusion, à la prospérité du Tonkin.

#### Succursale de Pondichéry

Nous constatons une diminution de 5 millions environ dans le chiffre d'affaires de notre succursale de Pondichéry, qui s'élève, pour l'exercice écoulé, à 26.281.608 fr. 40.

La récolte d'arachides n'a pas été aussi importante qu'on l'avait espéré, et les affaires avec la Réunion, généralement fructueuses, ont dû être interrompues à plusieurs reprises dans le courant de l'année, en raison de l'incertitude des rapatriements.

Les magasins dont nous avons entrepris la construction à Pondichéry, pour y recevoir les arachides formant le gage de nos avances, ont été achevés dans les délais fixés, et à notre entière satisfaction. Ouverts au commencement de l'année courante, ils sont, à l'heure actuelle, entièrement remplis, et nous avons la certitude que le prix de location couvrira largement l'intérêt des sommes affectées à leur construction.

Nous avons donc tout lieu de nous féliciter de la décision que nous avons prise, en raison de la sécurité que ces magasins assurent désormais aux nantissements de marchandises qui nous sont conférés, des avantages qu'ils présentent au commerce et des conditions de salubrité qu'ils procurent à la ville de Pondichéry.

#### Succursale de Nouméa

À Nouméa, les affaires de notre succursale sont en progression marquée ; de 18 millions en 1889, elles se sont élevées à 22.169.983 fr. 18 pour l'année que nous traversons. C'est là un résultat des plus satisfaisants pour un deuxième exercice. L'année 1890 a, du reste, été très prospère pour la Nouvelle-Calédonie.

Les importations, à 11.089.000 fr., accusent une augmentation d'un million et demi de francs ; les exportations, qui étaient de 3 millions environ en 1888, de 6.250.000 fr. en 1889, se sont élevées à 7.375.000 fr. en 1890. L'écart entre les exportations et les importations a donc tendance à diminuer de plus en plus. L'exploitation de jour en jour plus active des mines de nickel, en raison des nouvelles applications industrielles de ce métal, établira, prochainement peut-être, la balance commerciale en faveur de la colonie et assurera définitivement sa prospérité, dont notre Banque sera appelée à profiter.

Après avoir passé en revue la situation de chacun de nos établissements, il nous reste à vous entretenir de notre émission de billets au porteur. Malgré les circonstances difficiles que traverse l'Indo-Chine, nous constatons une augmentation appréciable dans la circulation des billets, en faveur de l'année écoulée. Au 30 juin, la circulation totale s'élevait, en effet, à 18.800.000 fr. contre 16.800.000 en juin 1889. Au 31 décembre 1890, en pleine morte saison, la circulation atteignait encore le chiffre de 16 millions contre 12 millions l'année précédente. Cet accroissement, dans une année où les affaires, en général, ont été particulièrement restreintes, témoigne suffisamment de la confiance accordée à nos billets.

En présence de la faveur dont jouit notre circulation fiduciaire, nous avons cru le moment venu de répondre aux demandes réitérées du commerce européen et indigène en sollicitant du gouvernement l'[autorisation d'émettre des billets d'une piastre](#) — prévus d'ailleurs par une disposition de l'article 15 de nos statuts. La question, soumise à la chambre de commerce de Saïgon, a trouvé chez elle un accueil très favorable. Les nombreuses pétitions qui nous ont été adressées à cet égard sont la meilleure preuve que cette émission répondrait à un véritable besoin. Nous ne ferions du reste, en cela, que suivre l'exemple des banques anglaises, qui émettent des billets d'une piastre sur les places voisines de Hong-Kong et de Singapore.

Nous espérons que le gouvernement voudra bien nous accorder l'autorisation que nous sollicitons, et dont, à notre sens, il ne peut résulter que des avantages pour l'Indo-Chine.

Afin de faciliter aux directeurs de nos succursales la tâche toujours délicate de l'appréciation du papier local présenté à l'escompte, nous avons institué un conseil d'escompte auprès de notre succursale de Saïgon. Les conditions satisfaisantes dans lesquelles il a fonctionné nous engagent à procéder à l'installation successive de conseils d'escompte dans nos différentes succursales.

Dans le courant du second semestre. le gouvernement, usant du droit que lui confère l'article 1<sup>er</sup> du décret de prorogation et d'extension du privilège de notre Banque, du 20 février 1888, nous a demandé d'étudier la création d'agences à Pnom-Penh (Cambodge) et à Tourane (Annam).

Ayant reconnu, par l'étude approfondie qui en a été faite, que notre action pouvait utilement s'exercer dans les contrées qui nous étaient désignées, nous n'avons pas hésité à répondre à l'initiative de M. le sous secrétaire d'État des colonies.

En conséquence, par arrêté en date du 12 décembre, la Banque de l'Indo-Chine a été autorisée à établir une agence à Pnom-Penh, et. par arrêté du 7 mars de cette année, une agence à Tourane. Les mêmes arrêtés établissent le cours légal en faveur de nos billets au Cambodge et en Annam.

L'agence de Pnom-Penh, ouverte le 22 février dernier, est rattachée à la succursale de Saïgon, dont elle ne forme, pour ainsi dire, qu'une annexe.

Quant à l'agence de Tourane, qui sera ouverte dans le courant du second semestre de l'année présente, elle sera de même rattachée, provisoirement, à notre succursale de Cochinchine. Mais, en raison de l'avenir important auquel nous croyons cette agence appelée, par suite de la position de Tourane situé près d'un bassin minier important, sur la route des grands paquebots de Chine, et présentant un accès facile aux navires d'un fort tonnage, nous prévoyons le jour, peu éloigné, où le chiffre des opérations de ce nouvel établissement nous amènera à lui donner une situation autonome.

Nous ne terminerons pas ce rapport sans exprimer toute notre satisfaction au personnel de nos succursales et du siège social pour le zèle dont il a fait preuve.

Après une longue et douloureuse maladie qui le tenait, depuis un certain temps, éloigné de nos conseils, nous avons eu le chagrin de perdre notre collègue, M. Félix Aubry.

M. Aubry, depuis la création de notre banque, dont il était un des fondateurs, n'avait cessé de nous prêter le concours de sa grande expérience des affaires et de nous donner des preuves de son dévouement à nos intérêts.

Vous vous associez, certainement, aux regrets que sa perte nous a inspirés.

Le sort désigne, cette année, MM. Prévost et Goüin comme administrateurs sortants. Leur réélection pour une période de cinq années, que nous vous proposons, conformément à l'article 51 des statuts, forme une des résolutions sur lesquelles vous aurez à vous prononcer.

#### Résolutions

1° L'assemblée approuve les comptes des deux semestres de l'exercice 1890, tels qu'ils sont présentés par le conseil d'administration.

Elle fixe à 20 fr. par action (sur lesquels 10 francs ont déjà été payés, à titre d'acompte, le 2 janvier dernier), le chiffre du dividende annuel, et décide de reporter à l'exercice 1891 le reliquat disponible de 4.607 fr. 55

2° L'assemblée renouvelle pour une période de cinq années les pouvoirs de MM. Prévost et Goüin, administrateurs sortants.

(*Le Temps*, 20 juillet 1891)

OFFICIERS

Sautter [Charles], directeur [(1872) et administrateur-directeur (1889)] de la Banque de Paris et des Pays-Bas.

CHEVALIERS

Simon [Stanislas], directeur de la Banque de l'Indo-Chine. Services distingués rendus comme secrétaire général, puis directeur de la Banque de l'Indo-Chine et au cours de différentes missions dans l'Inde, en Cochinchine et au Cambodge. Titres exceptionnels.

---

# 1892 : DENORMANDIE (CNEP), SÉNATEUR INAMOVIBLE, PRÉSIDENT

Banque de l'Indo-Chine  
Assemblée générale des actionnaires du 18 mai 1892  
(*Le Messager de Paris*, 19 juin 1892, p. 2)

## RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Nous vous réunissons aujourd'hui en assemblée générale ordinaire, conformément aux prescriptions des articles 42 et 43 des statuts, pour vous soumettre les comptes de l'exercice 1891 et vous prier de fixer le dividende à distribuer.

C'est sous le coup d'une profonde tristesse que nous nous présentons devant vous à cette réunion qui aurait dû être présidée par M. Sautter, enlevé à notre estime et à notre amitié par une mort aussi prématurée que prévoyante [*sic*], et nous ne voulons pas attendre la fin de ce rapport pour vous prier de partager le chagrin que nous cause la perte de l'homme distingué dont les rares qualités nous étaientsi précieuses.

Après amortissement de valeurs tombées en souffrance à Saïgon et à Haïphong, s'élevant ensemble à 42.929 fr. 55, et prélèvement au profit de la réserve immobilière d'une somme de 18.434 fr. 60 pour porter cette réserve à la moitié du prix d'acquisition de nos immeubles, les bénéfices nets du premier semestre de l'exercice se sont élevés à 293.869 fr. 47.

Suivant les articles 35 et 36 des statuts, cette somme a été répartie comme suit :

15.000 00 au fonds de réserve statutaire, 1/2 % du capital versé ;  
90.000 00 aux actionnaires, première répartition de 3 % pour le semestre ;  
18.886 94 au fonds de prévoyance statutaire, 10 % de l'excédent ;  
18.886 94 au conseil d'administration, 10 % de l'excédent ;  
151.095 59 aux actionnaires, 80 % de l'excédent ;  
293.869 47 Somme égale.

Nous avons donc à vous distribuer, Messieurs, 241.095 59  
auxquels s'ajoutaient 7607 56  
reliquat du deuxième semestre 1890.  
Total 245.703 15

Le paiement d'un coupon de 10 fr. par action, effectué le 2 janvier dernier, a absorbé 240.000 fr. sur cette somme, et il est resté un reliquat de 5.703 fr. 15 à reporter au deuxième semestre de l'exercice.

Pendant cette seconde période, le chiffre des bénéfices nets réalisés a atteint 289.194 fr. 88, déduction faite de 59.326 fr. 18 représentant les frais des missions d'inspection dans le courant de l'année écoulée, et le montant d'un détournement dont notre succursale de Saïgon a été victime.

Un des employés chinois de cette succursale a pu, en effet, dérober deux liasses de billets : l'une de \$ 10.000, l'autre de \$ 500, et, trompant la surveillance de la police prévenue dès la découverte du vol, s'embarquer sur un navire à destination de Hong-Kong. Malgré d'actives recherches faites avec le concours des consuls de France à

Hong-Kong et à Canton, où l'on avait pu suivre la trace de l'employé infidèle, son arrestation n'a pu être opérée.

Aux termes des statuts, la répartition des bénéfices du deuxième semestre doit avoir lieu comme suit :

15.000 00 au fonds de réserve statutaire, 1/2 % du capital versé ;  
90.000 00 aux actionnaires, première répartition de 3 % pour le semestre ;  
18.442 48 au fonds de prévoyance statutaire 10 % de l'excédent ;  
18.442 48 au conseil d'administration, 10 % de l'excédent ;  
147.539 92 aux actionnaires, 80 % de l'excédent ;  
289.424 88 Somme égale.

Nous avons donc encore à vous distribuer      237.539 92  
plus le reliquat du premier semestre      5.703 15  
Total      243.243 07

Nous vous proposons, Messieurs, de fixer, comme pour la première partie de l'exercice, à 10 fr. par action, le dividende du second semestre et de reporter à l'exercice 1892, le solde disponible de 3.213 fr. 07.

Le paiement de ce dividende aurait lieu après l'approbation ministérielle exigée par l'article 36 des statuts.

Si vous approuvez les comptes que nous vous soumettons, le dividende total de l'année 1891 aura été, comme celui des deux années précédentes, de 20 fr. par action libérée de 125 fr.

Le montant de nos réserves et amortissements figure au bilan pour deux millions de francs environ.

#### Succursale de Saïgon et agences de Pnom-Penh (Cambodge) et de Tourane (Annam)

Le total des opérations de notre succursale de Saïgon s'est élevé à 63.999.486 fr. 05 ; dans ce chiffre sont comprises pour 4.312.771 fr. 68 les affaires traitées par l'agence de Pnom-Penh, ouverte le 22 février 1891.

Les opérations propres à la succursale de Saïgon sont donc de 59.686.714 fr. 40, en augmentation de 3.334.533 fr. 65 sur l'année 1890.

C'est avec satisfaction que nous constatons cette légère amélioration. Nous sommes assurément bien loin encore du montant des opérations traitées pendant les années prospères qu'a traversées la Cochinchine et au cours desquelles le total d'affaires de la succursale de Saïgon variait de 80 à 100 millions, et dépassait même ce dernier chiffre en 1888 et 1889.

Il y a lieu de signaler ici que l'exportation des riz en 1891, qui s'est élevée à 6.630.000 piculs (ou 400.000 tonnes environ) a été sensiblement inférieure à la moyenne de 8 millions de piculs que nous relevons en Cochinchine depuis une dizaine d'années, sauf en 1889, où elle était tombée exceptionnellement à 4.750.000 piculs ; et comme en dehors des escomptes locaux, la branche la plus importante des affaires de notre succursale consiste dans la négociation des traites représentant les expéditions de riz à Hong-Kong et à Singapore, le total de nos opérations avec la Chine s'est nécessairement ressenti de la faiblesse de la récolte.

Il en a été de même de nos prêts sur récoltes, qui, au 30 juin, étaient en diminution d'un million de francs environ sur le chiffre de l'année précédente.

Enfin, la baisse du change en Extrême-Orient, amenée par la dépréciation de l'argent fin, a considérablement entravé nos opérations avec l'Europe, qui présentent une diminution sur l'année précédente d'environ 12 millions de francs. L'élévation des cours de l'argent fin, et par contre coup de la piastre, provoquée par l'extension du Bland Bill

votée par le Congrès des États-Unis, dans le cours de l'année dernière, n'a été que de peu de durée, et n'a pas tardé à faire place à une baisse qui n'a cessé de s'accroître depuis lors. L'argent est tombé à des cours qu'il n'avait encore jamais atteints. Si cet état de choses a été de nature à paralyser les affaires de toutes les banques établies en Extrême-Orient, et a eu sa répercussion forcée sur les résultats des bilans de nos succursales, il ne doit cependant nous causer aucune préoccupation sérieuse. Nous nous sommes toujours attachés, en effet, à évaluer les capitaux employés dans nos succursales, à des taux tels, qu'ils nous mettent à l'abri de toute éventualité dans le cas où la baisse du métal argent s'accroîtrait encore.

Les exportations de la Cochinchine consistaient jusqu'ici presque exclusivement dans les riz qui étaient expédiés en Chine, à Singapore, aux Philippines et parfois à Java. [Quelques chargements ont pu s'effectuer pour la France, grâce au régime de faveur inauguré l'année dernière pour les grains provenant de nos colonies d'Indo-Chine.](#) Ces expéditions présentent à l'heure actuelle une progression de plus en plus marquée.

La loi des douanes votée par le Parlement au commencement de l'année courante, va permettre à notre colonie de développer encore ses exportations à destination de la Métropole.

La détaxe de 50 % établie au profit des poivres, et grâce à laquelle des quantités très appréciables de cette épice ont déjà pu être expédiées en France, va permettre aux Annamites de donner plus d'extension à ce genre de culture qui réussit à merveille dans les provinces occidentales de la Cochinchine. Il en résultera, nous l'espérons, un courant d'affaires plus suivi entre la colonie et la mère-patrie.

Nos escomptes locaux, qui, depuis quelques années, avaient été en diminution constante, présentent, pour l'exercice dont nous vous rendons compte, un accroissement sensible. De 11 millions 154.716 fr. 80 en 1890, ils se sont élevés, en effet, pour l'année 1891, à 22.973.390 fr. 95 en augmentation de plus du double.

Ces opérations avaient atteint :

En 1889 34.800.000  
Et en 1891 46.000.000

Nous ne pouvons pas moins conclure du relèvement constaté que la crise qui a sévi sur la Cochinchine d'une façon si intense est enfin terminée.

La diminution de la contribution imposée à la colonie pour subvenir aux besoins du Tonkin, la reprise des travaux publics, entièrement suspendus les années précédentes, et surtout la brillante récolte qui s'annonçait dès les derniers mois de l'année écoulée, et que les correspondances reçues dans le courant de ce semestre confirment d'une manière absolue, nous permettent de penser que ce relèvement s'accroîtra encore, et d'entrevoir le retour à une situation qui faisait passer à jute titre la Cochinchine pour la plus prospère de nos colonies.

Notre agence de Prom-Penh, rattachée à la succursale de Saïgon, a été ouverte, ainsi que nous venons de vous le dire, le 22 février 1891.

Mais l'installation provisoire dont nous avons dû nous contenter jusqu'à la construction d'un immeuble approprié aux besoins des services de l'agence, n'a pas encore permis de donner aux opérations de ce nouvel établissement l'extension qu'elles comportent. Quoi qu'il en soit, nous sommes satisfaits du résultat obtenu jusqu'ici.

L'agence de Tourane, également rattachée à la succursale de Saïgon, n'a été ouverte que le 24 août dernier. Il serait donc prématuré de vous entretenir, dès maintenant, des affaires de cette agence que nous croyons cependant appelée à un développement certain, surtout si la création projetée du port de Tourane, à laquelle nous attachons le plus vif intérêt, peut être réalisée dans un délai rapproché.

Succursale d'Haïphong et agence d'Hanoi

Le chiffre d'affaires de nos deux établissements du Tonkin s'élève à 38.452.929 fr. 90. L'année précédente, il n'avait été que de 34.000.000 de francs.

Cette augmentation provient, d'une part, de l'extension des opérations de l'agence de Hanoï, qui figurent dans le chiffre indiqué plus haut pour 11.224.443 fr. 95, de l'autre, du développement des affaires entre Haiphong et Hong-Kong, qui accusent une progression de plus de 3 millions de francs.

Une récolte de riz, telle qu'on n'en avait pas vu au Tonkin depuis notre occupation, a permis, vers la fin de l'année, au gouvernement du protectorat de lever l'interdiction de l'exportation de ces grains, et un courant d'affaires suivi s'est aussitôt établi entre le Tonkin et la Chine.

Grâce à cette heureuse récolte, grâce surtout à la construction d'un réseau important de routes, dû à l'énergie déployée par M. de Lanessan dès son arrivée au Tonkin, la pacification du pays a fait d'importants progrès. Elle est assurée dès à présent dans le Delta, où les indigènes peuvent se livrer sans craintes au développement de leurs cultures.

Mais c'est moins dans la production croissante du riz que dans des cultures plus riches et plus rémunératrices que le Tonkin doit chercher sa voie.

Déjà une filature de soie, installée aux portes d'Hanoï, donne des résultats appréciables. Des essais de culture du tabac, du café, de la ramie et du ricin ont également réussi.

Enfin, l'on s'occupe actuellement de créer au Tonkin l'industrie de la filature et du tissage du coton. Tout permet de bien augurer de cette tentative : production sur place de la matière première en quantité suffisante, approvisionnement facile et peu onéreux de combustible aux charbonnages du Tonkin maintenant en exploitation, bas prix de la main-d'œuvre et, enfin, débouché assuré aux produits fabriqués, non seulement dans le pays même, mais aussi dans le Yunnan qui constitue un marché de premier ordre.

Aussi encouragerons-nous volontiers, dans la limite de nos statuts, toute tentative qui se produirait dans ce sens, persuadés de contribuer par là à la prospérité du pays et des affaires de notre Banque.

Le chiffre de nos escomptes locaux et de nos avances sur garanties ne présente pas de variation bien sensible avec celui de l'année précédente. La reprise des travaux publics et une certaine activité qui semble se manifester depuis le début du semestre actuel nous font prévoir une progression plus marquée pour l'exercice en cours.

Cette situation est due, nous n'en doutons pas, à la mesure qui a mis à la charge de la métropole les dépenses militaires et maritimes.

N'ayant plus à faire face, avec le produit de son budget local, à ces charges disproportionnées à ses moyens, le gouvernement du protectorat a pu consacrer quelque argent aux travaux les plus urgents. Mais il serait téméraire de compter sur le produit des impôts pour exécuter les grands travaux de premier établissement, indispensables pour mettre le pays en pleine valeur et pour lesquels des ressources spéciales seront toujours nécessaires.

#### Succursale de Pondichéry

En dehors de la fabrication des toiles bleues, dites guinées, qui a repris toute son activité, le commerce de notre colonie de l'Inde française consiste principalement, vous ne l'ignorez pas, dans l'expédition des arachides à Marseille. Le total des balles chargées à destination de ce port s'est élevé en 1891 à 941.836 (soit environ 63.637 tonnes) contre 614.808 balles en 1890.

Le chiffre des opérations de notre succursale de Pondichéry accuse, par suite, une augmentation considérable.

De 26.281.608 fr. 40, il s'est élevé à 32.903.333 francs 15, total qu'il n'avait pas atteint depuis 1886. Le résultat de ces opérations n'a pas suivi toutefois une marche parallèle à leur progression.

La baisse du change, qui entrave d'une manière si considérable, les affaires avec l'Extrême-Orient, en est la cause principale. D'autre part, la concurrence que se font les Banques anglaises établies dans l'Inde nous oblige, nous aussi, à nous contenter de marges très restreintes entre les taux de nos achats et nos ventes de papier.

Le commerce de l'Inde française s'est vivement ému, lors de la discussion du tarif général des douanes, du projet de frapper de droits les graines oléagineuses à leur entrée en France.

Il ne faut pas perdre de vue, en effet, que les arachides embarquées à Pondichéry à destination de Marseille proviennent en majeure partie du territoire anglais avoisinant notre colonie.

L'établissement de ces droits aurait pu arrêter net cette exportation, causer la ruine de notre colonie de l'Inde et porter un coup funeste au marché de Marseille, principal importateur de ces graines. Nous nous félicitons donc vivement que le maintien de l'entrée en franchise des graines oléagineuses ait assuré la continuation du courant d'affaires si important entre Pondichéry et Marseille, à l'établissement duquel notre Banque a contribué pour une bonne part.

Le chiffre le plus éloquent que nous puissions citer à l'appui de ce que nous venons de dire, c'est que plus de trente navires ont quitté, en 1891, le port de Pondichéry pour transporter à Marseille le produit de la récolte d'arachides.

#### Succursale de Nouméa

L'augmentation que nous avons signalée l'an dernier, dans les affaires de la succursale de Nouméa s'est heureusement maintenue pour l'exercice dont nous vous rendons compte.

Depuis trois ans que cette succursale fonctionne, le chiffre des opérations s'est progressivement élevé de 18.096.000 fr., en 1889, à 22 millions 167.983 fr. 18 en 1899, et il a atteint 26.138.569 fr. 06 en 1891.

Cette augmentation de 4 millions de francs porte aussi bien sur les escomptes locaux que sur les opérations avec l'Europe et l'Australie..Il faut l'attribuer surtout au développement de la production du minerai de nickel, qui suit une marche rapidement ascendante. Pour l'année 1891, l'exportation de ce minerai a atteint 60.000 tonnes, et tout porte à croire que ce chiffre sera notablement dépassé pour l'exercice courant.

L'importation du bétail australien, qui vient d'être autorisée par le conseil général de la Nouvelle-Calédonie, va permettre également à l'industrie de la fabrication des conserves de viande de prendre toute l'extension que comportent les usines créées à Gomen, entravées jusqu'ici dans leur fabrication par la diminution du bétail calédonien.

Grâce à ces deux éléments, l'industrie minière et l'élevage, qui sont la richesse de la Nouvelle-Calédonie, nous envisageons, avec confiance, l'avenir réservé à notre succursale de Nouméa, dont les résultats nous ont donné jusqu'ici toute satisfaction.

La circulation de nos billets au porteur dans nos diverses succursales s'est maintenue aux chiffres de 18 millions au 30 juin et 16 millions au 31 décembre, que nous vous signalions déjà dans notre précédent rapport.

Ainsi que nous l'espérons, le gouvernement, prenant en considération les désirs exprimés par le commerce européen et indigène, nous a autorisés à émettre en Indo-Chine des billets d'une piastre pour un montant déterminé.

La Banque de France, qui a bien voulu, comme par le passé, nous prêter pour la fabrication de ce nouveau billet, le précieux concours dont nous lui sommes si obligés, sera prochainement en mesure de nous livrer un certain nombre de coupures ; elles pourront être mises en circulation dans le courant même de ce semestre. Nul doute qu'elles ne soient accueillies en Indo-Chine avec la plus grande faveur.

Ainsi que nous vous l'avons annoncé l'année dernière, nous avons organisé dans toutes nos succursales des conseils d'escompte analogues à celui qui fonctionne depuis un certain temps déjà auprès de notre succursale de Saïgon. Nous nous félicitons tous

les jours davantage de l'adoption de cette mesure qui, avec les inspections que nous faisons effectuer chaque année, nous assure un contrôle incessant des opérations de nos établissements d'outre-mer.

Le sort désigne cette année MM. Ch. Sautter et de la Bouillerie comme administrateurs sortants.

Après ce que nous avons dit au commencement de ce rapport, il nous a semblé, par un sentiment de haute convenance, qu'il y avait lieu d'ajourner le remplacement de M. Sautter comme administrateur.

Nous vous proposons la réélection de M. de la Bouillerie pour une période de cinq années conformément à l'article 51 des statuts.

### Résolutions

I

L'assemblée approuve les comptes des deux semestres de l'exercice 1891 tels qu'ils sont présentes par le conseil d'administration.

Elle fixe à 20 fr. par action (sur lesquels 10 fr. ont déjà été payés à titre d'acompte le 2 janvier dernier) le chiffre du dividende annuel et décide de reporter à l'exercice 1892 le reliquat disponible de 3.243 fr. 07.

II

L'assemblée renouvelle pour une période de cinq années les pouvoirs de M. de la Bouillerie, administrateur sortant.

---

### Banque de l'Indo-Chine (*Le Temps*, 27 juin 1892)

La Banque de l'Indo-Chine est assez rarement cotée. Les dernières transactions faites ces jours-ci l'ont été sur le cours de 747 50.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de cette banque a eu lieu le 18 mai dernier. Elle a approuvé les comptes de l'exercice 1891 et en a fixé le dividende à 20 francs par action libérée de 125 francs.

Elle a, de plus, élu comme président du conseil, en remplacement de M. [Charles] Sautter, décédé, M. Denormandie, et comme administrateur, M. Ch[arles] Demachy <sup>14</sup>.

Les opérations de la succursale de Saïgon ont été en légère reprise en 1891. Elles ont atteint le chiffre de 59.686.714 en augmentation de 3.334.533 francs sur l'année 1890, mais en notable diminution sur 1888 et 1889 qui avaient fourni respectivement des chiffres de 102 et 104 millions. L'exportation du riz qui, en 1891, s'est élevée à 6.630.000 piculs (ou 400.000 tonnes environ) a été sensiblement inférieure à la moyenne de 8 millions de piculs que la Banque a relevée en Cochinchine depuis une dizaine d'années, sauf en 1889 où elle était tombée exceptionnellement à 4.750.000 piculs et, comme en dehors des escomptes locaux, la branche la plus importante des affaires de la succursale de Saïgon consiste dans la négociation des traites représentant les expéditions de riz à Hong-Kong et à Singapour, le total des opérations sociales avec la Chine s'est nécessairement ressenti de la faiblesse de la récolte. Il en a été de même des prêts sur récoltes qui, au 30 juin, étaient en diminution d'un million de francs environ sur le chiffre de l'année précédente.

---

<sup>14</sup> Charles Demachy (1852-1911) : l'un des chefs de la maison de banque Demachy et F. Seillière, administrateur des Chemins de fer autrichiens et des Chargeurs réunis, il fait son entrée en 1889 au conseil de la Banque de Paris et des Pays-Bas (BPPB) qu'il représente ici. Il en devient président en 1910, mais succombe quelques mois plus tard à une grippe infectieuse.

Enfin, la baisse du change en Extrême-Orient, amenée par la dépréciation de l'argent fin, a considérablement entravé les opérations de la Banque avec l'Europe. Elles présentent une diminution sur l'année précédente d'environ 12 millions de francs. L'élévation des cours de l'argent fin et, par contrecoup, de la piastre, provoquée par l'extension du Bland bill votée par le Congrès des États-Unis dans le cours de l'année dernière, n'a été que de peu de durée et n'a pas tardé à faire place à une baisse qui n'a cessé de s'accroître depuis lors.

« Si cet état de choses, dit le conseil d'administration a été de nature à paralyser les affaires de toutes les banques établies en Extrême-Orient, il a eu sa répercussion forcée sur les résultats des bilans des succursales ; il ne doit cependant nous causer aucune préoccupation sérieuse. Nous nous sommes toujours attachés, en effet, à évaluer les capitaux employés dans nos succursales à des taux tels qu'ils nous mettent à l'abri de toute éventualité dans le cas où la baisse du métal argent s'accroîtrait encore. »

Grâce au régime de faveur inauguré l'année dernière pour les grains provenant de nos colonies d'Indo-Chine, quelques chargements ont pu s'effectuer pour la France. Ces expéditions présentent, à l'heure actuelle, une progression de plus en plus marquée. La détaxe de 50 % établie au profit des poivres et grâce à laquelle des quantités très appréciables de cette épice ont déjà pu être expédiées en France va permettre aux Annamites de donner plus d'extension à ce genre de culture, qui réussit à merveille dans les provinces occidentales de la Cochinchine.

Les escomptes locaux de la Banque se sont élevés, pour l'année 1891, à 22.973.390 au lieu de 11.154.716 en 1890, de 34.800.000 en 1889 et de 46.000.000 en 1888. Malgré cette diminution constatée en 1891, par rapport à 1889 et 1888, le conseil d'administration n'en conclut pas moins que la crise qui a sévi sur la Cochinchine d'une façon si intense, est enfin terminée le relèvement sensible des escomptes de 1891 sur 1880 en est une preuve sérieuse.

La diminution de la contribution imposée à la colonie pour subvenir aux besoins du Tonkin, la reprise des travaux publics entièrement suspendus les années précédentes, et surtout la brillante récolte de l'année en cours, permettent de penser que ce relèvement s'accroîtra encore.

Les agences de Phnom-Penh et de Tourane, rattachées à la succursale de Saïgon, ne sont pas encore assez anciennes pour avoir atteint leur extension définitive. Toutefois, l'administration est satisfaite du résultat obtenu jusqu'ici.

Le chiffre des affaires des deux établissements du Tonkin (Haïphong et Hanoi) a été de 38.452.000 en 1891 au lieu de 34.000.000 en 1890.

Une récolte de riz, telle qu'on n'en avait pas vu au Tonkin depuis notre occupation, a permis, vers la fin de l'année, au gouvernement du protectorat, de lever l'interdiction de l'exportation de ces grains et un courant d'affaires suivi s'est aussitôt établi entre le Tonkin et la Chine.

Grâce à cette heureuse récolte, grâce surtout à la construction d'un réseau important de routes, dû à l'énergie déployée par M. de Lanessan dès son arrivée au Tonkin, la pacification du pays a fait d'importants progrès. Elle est assurée, dès à présent, dans le Delta, où les indigènes peuvent se livrer sans crainte au développement de leurs cultures.

Le rapport du conseil d'administration insiste sur la nécessité pour le Tonkin de chercher sa voie dans des cultures plus riches et plus rémunératrices. Une filature de soie, des essais de culture du tabac, du café, de la ramie et du ricin ont déjà donné des résultats appréciables. On s'occupe actuellement de créer au Tonkin l'industrie de la filature et du tissage du coton. Tout permet de bien augurer de cette tentative, car toutes les conditions du travail y sont favorables.

La reprise des travaux publics au Tonkin s'est manifestée depuis le début du semestre actuel. Elle paraît due à la mesure qui a mis à la charge de la métropole les dépenses

militaires et maritimes et laissé au gouvernement du protectorat la disposition de quelque argent pour les travaux les plus urgents.

Le chiffre des opérations de la succursale de Pondichéry a accusé en 1891 une augmentation considérable. De 26.281.000, il s'est élevé à près de 58 millions. Cette augmentation est due à l'activité de la fabrication des toiles bleues dites guinées et à l'expédition des arachides sur Marseille, expédition qui a failli être complètement suspendue par l'établissement de droits d'entrée dont il a été vivement question à la Chambre. On jugera de l'émotion et du préjudice qu'aurait causés l'établissement de ces droits, quand on saura qu'en 1891, plus de trente navires ont quitté le port de Pondichéry pour transporter à Marseille le produit de la récolte d'arachides.

Depuis trois ans que fonctionne la succursale de Nouméa, la progression de ses affaires ne s'est pas démentie. Cette augmentation d'affaires porte aussi bien sur les escomptes locaux que sur les opérations avec l'Europe et l'Australie. Il faut l'attribuer surtout au développement de la production du minerai de nickel. L'importation du bétail australien, qui vient d'être autorisée par le conseil général de la Nouvelle-Calédonie, va permettre également à l'industrie de la fabrication des conserves de viande de prendre toute l'extension que comportent les usines créées à Gomen, entravées jusqu'ici dans leur fabrication par la diminution du bétail calédonien.

Comme on le voit, le rapport du conseil d'administration de la Banque de l'Indo-Chine, tout en exposant aux actionnaires la situation des affaires sociales, donne aussi sur l'état agricole, industriel et commercial de nos colonies de l'Extrême-Orient, des indications utiles pour le public.

Nous terminerons cet exposé par un tableau résumant les bilans et le compte de profits et pertes des quatre derniers exercices

BILAN  
(en milliers de fr.)

ACTIF

	1888	1889	1890	1891
Versements non appelés	9.000	9.000	9.000	9.000
Caisse	5.957	6.423	6.327	8.563
Portefeuille	13.919	9.124	9.886	13.634
Avances sur nantissements	6.037	6.789	6.876	7.307
Avances au Tonkin et à la Cochinchine	—	3.211	2.956	—
Correspondants et débiteurs	879	2.842	2.558	2.744
Immeubles	330	402	532	424
Meubles	—	—	—	108
Frais d'installation et de fabrication de billets	240	266	266	266
	<u>36.362</u>	<u>38.057</u>	<u>38.401</u>	<u>42.046</u>

PASSIF

	1888	1889	1890	1891
Capital	12.000	12.000	12.000	12.000
Réserve statutaire	250	280	310	340
Fonds de prévoyance	218	262	300	337
Réserve supplémentaire	600	600	600	600
Prévision pour agences à créer	100	41	41	41
Fonds de secours	90	100	100	100
Billets en circulation	13.047	11.949	15.973	15.911
Dépôts à vue	2.954	2.557	2.912	5.707
Accept. et effets à payer	94	55	83	63
Corresp. et créditeurs	5.797	9.065	4.939	5.792
Dividendes à payer	280	235	232	232
Réescompte des portefeuilles	65	50	48	42
Profits et pertes	358	296	296	295
Réserve mob. et immob.	285	301	301	320
Réserve pour frais d'installation et de fabrication de billets	224	266	266	266
	<u>36.362</u>	<u>38.057</u>	<u>38.401</u>	<u>42.046</u>

#### PROFITS ET PERTES DES DEUX SEMESTRES

	1888	1889	1890	1891
DÉBIT				
Intérêts et commissions	937.067	856.213	470.560	640.759
Frais généraux	570.936	723.351	698.458	714.081
Jetons de présence	20.000	30.000	30.000	30.000
Solde bénéfice de deux semestres	701.249	583.669	585.560	583.294
	<u>2.229.252</u>	<u>2.193.233</u>	<u>1.784.578</u>	<u>1.968.134</u>
CRÉDIT				
Intérêts et commissions	<u>2.229.252</u>	<u>2.193.233</u>	<u>1.784.578</u>	<u>1.968.134</u>

Banque de l'Indo-Chine  
*(Le Journal des chemins de fer, 20 mai 1893, pour 317)*

L'assemblée tenue le 17 mai, a approuvé les comptes des deux semestres de l'exercice 1892, fixé à 20 francs par action (sur lesquels 10 fr. ont déjà été payés à titre

d'acompte, le 2 janvier dernier) le chiffre du dividende annuel, et décide de reporter à l'exercice 1893 le reliquat disponible de 11.063 fr. 84.

L'assemblée a ratifié la nomination de M. Charles Demachy comme administrateur pour un an, en remplacement de M. Félix Aubry, décédé.

MM. [Édouard] Delessert, [Joseph] Gay et Hombrez [*sic* : *Homberg*], administrateurs sortants, ont été réélus.

---

Banque de l'Indo-Chine  
Assemblée générale des actionnaires du 17 mai 1893  
(*Le Messenger de Paris*, 10 juillet 1893, p. 2-3)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Nous vous avons convoqués en assemblée générale ordinaire, conformément aux articles 42 et 43 de nos statuts, pour vous rendre compte des opérations de la Banque de l'Indo-Chine pendant l'année 1892, et vous prier de fixer le dividende à distribuer.

Au cours du premier semestre de l'exercice, nous avons été atteints par la suspension de paiements de la maison A.-L. Johnston et Cie, de Singapore, notre correspondant sur cette place depuis la création de notre établissement.

De concert avec les quatre grandes banques anglaises de Singapore, nous avons adhéré, moyennant paiement de 50 % de notre créance, à un arrangement permettant la liquidation amiable de la maison Johnston et Cie.

Notre perte s'est élevée de ce chef à 82.661 francs 10, que nous avons amortis sur les bénéfices du premier semestre, ainsi que quatre effets impayés du portefeuille de la succursale de Nouméa, s'élevant ensemble à 8.067 fr. 50.

Cet amortissement opéré, les bénéfices du premier semestre se sont élevés à 294.821 fr. 49. que nous avons répartis comme suit, conformément aux termes de nos statuts :

15.000 00 au fonds de réserve statutaire, 1/2 % du capital versé ;  
90.000 00 aux actionnaires, première répartition de 3 % pour le semestre ;  
18.982 15 au fonds de prévoyance statutaire, 10 % de l'excédent ;  
18.982 15 au conseil d'administration, 10 % de de l'excédent.  
151.857 19 aux actionnaires, 80 % de l'excédent.  
294 821 49 somme égale.

Nous avons donc à vous distribuer, messieurs, 241 857 19  
auxquels s'ajoutaient 3 243 07  
reliquat du deuxième semestre 1891.  
Total 245.100 26

La distribution de 10 fr. par action, effectuée le 2 janvier dernier, absorbait 240.000 fr. sur cette somme, laissant un reliquat disponible de 5.100 fr. 26, reporté au deuxième semestre de l'exercice.

Pendant cette période, le chiffre des bénéfices s'est élevé à 393.763 fr. 80 dont nous avons déduit 77.417 fr. 90, représentant les frais des missions d'inspection dans le courant de l'année écoulée, et le montant d'amortissements de valeurs tombées en souffrance à Pondichéry et à Haïphong.

Nous avons également à amortir les frais d'installation et de mobilier de nos nouvelles agences de Prom-Penh et de Tourane, qui s'élevaient ensemble à 57.209 fr. 85.

Nous avons effectué cet amortissement en partie au moyen du fonds de prévision pour nouvelles agences à créer, qui figurait au bilan au 30 juin pour 40.818 fr. 41, et qui, par suite, a disparu dans le bilan au 31 décembre, et pour le solde par un prélèvement de 16.391 fr. 44 sur le produit du deuxième semestre 1892.

Ces déductions faites, le chiffre des bénéfices nets du deuxième semestre se trouve ramené à 299.954 fr. 46, dont la répartition doit, suivant les prescriptions des articles 35 et 36 des statuts, s'effectuer de la manière suivante :

15.000 00 au fonds de réserve statutaire, 1/2 % du capital versé ;  
90 000 00 aux actionnaires. première répartition de 3 % pour le semestre ;  
19 495 44 au fonds de, prévoyance statutaire, 10 % de l'excédent ;  
19.495 54 au conseil d'administration, 10 % de l'exercice ;  
155.963 58 aux actionnaires, 80 % de l'excédent.  
299.954 46 somme égale.

Il vous revient donc encore, messieurs 245.963 58, plus le reliquat du premier semestre, soit 5.100 26

Total 251.063 84

Nous vous proposons de fixer, comme pour le premier semestre, à 10 fr. par action, le dividende de la deuxième partie de l'exercice, ce qui fait 240.000 fr. pour les 24.000 actions composant le fonds social, et de reporter au premier semestre de l'année 1893 le reliquat disponible de 11.063 fr. 84.

Le paiement de ce dividende aura lieu apures l'approbation ministérielle exigée par l'article 36 des statuts.

Si vous approuvez les comptes et les propositions que nous avons l'honneur de vous soumettre, le dividende total de l'exercice aura été, comme pour les trois dernières années, de 20 fr. par action.

Vous remarquerez, messieurs, que le compte immeuble de 423.632 fr. 40, somme pour laquelle il figurait au bilan au 30 juin, se trouve porté au 31 décembre à 665.091 fr. 63.

Cette augmentation de 241.459 fr. 23 provient de la construction d'un immeuble à Pnom-Penh sur les terrains que nous possédions ; de l'acquisition d'immeubles à Tourane, où nous n'étions encore établis qu'à titre provisoire, et à Nouméa, où nous n'avions pu trouver jusqu'ici d'installation qui répondit à nos besoins ; et enfin des agrandissements nécessités par le développement de nos affaires, à nos immeubles de Saïgon et d'Hanoi.

Les travaux de construction que nous faisons en ce moment exécuter à Haïphong, sur le terrain dont nous sommes propriétaires depuis quelques années, seront achevés dans le courant de 1893.

Nous nous trouverons alors installés dans des immeubles nous appartenant, dans toutes les villes où nous possédons des succursales ou agences.

#### Succursale de Saïgon

et agence de Pnom-Penh (Cambodge) et de Tourane (Annam)

Nous sommes heureux de pouvoir vous signaler une augmentation importante dans le montant des opérations de notre succursale de Saïgon, qui s'est élevé, pour l'exercice 1892, à 107.748,180 fr. 15. Les affaires traitées par l'agence de Pnom-Penh entrent dans ce chiffre pour 7.588.573 fr. 85, et celles de l'agence de Tourane pour 1.989.912 fr. 75.

Le total atteint par la succursale de Saïgon est donc de 98.169,693 fr. 5. en augmentation de plus de 38 millions sur l'année 1891.

Toutes les branches de nos opérations ont concouru à cet important relèvement :

Les affaires avec l'Europe y contribuent pour environ 4 millions et demi ;

Celles avec la Chine, les détroits et Manille pour environ 16 millions ;

Les avances diverses pour environ 3 millions et demi ;

Les escomptes locaux pour environ 14 millions.

Cet heureux résultat est dû principalement à l'abondante récolte des riz qui a donné lieu à une exportation totale de 9.200.000 piculs ou environ 560.000 tonnes. Dans ce chiffre, les chargements à destination de l'Europe figurent pour 3 millions de piculs ou

environ 180.000 tonnes, alors que jusqu'ici, les envois en Europe avaient été pour ainsi dire insignifiants.

L'augmentation de 4 millions et demi de francs que nous vous signalons plus haut, dans les transactions avec l'Europe, est due à ce développement des expéditions de riz, et aussi, comme nous le prévoyions l'année dernière, aux envois de poivres de Cochinchine qui, pour la première fois, ont pu être dirigés sur la France en quantités importantes, par suite de l'application aux produits des colonies françaises du nouveau tarif des douanes.

Les prix avantageux auxquels ont pu être réalisés les lots envoyés en Europe ont engagé les cultivateurs à étendre leurs plantations de poivre ; nous aurons donc encore à constater cette année-ci une progression marquée dans les exportations de cette épice.

Nous vous avons dit que les opérations de notre succursale avec la Chine, Singapore et les îles Philippines, se sont accrues de 16 millions de francs. Ce résultat a pu être obtenu sans que nous ayons subi aucun mécompte autre que la perte mentionnée au début de ce rapport dans la liquidation de la maison A.-L. Johnston et Cie de Singapore. La faillite de la New Oriental Bank, survenue peu après, ne nous a pas atteints. Nous n'avons eu également aucune perte à enregistrer du fait de la liquidation de la Chartered Mercantile Bank of India, London and China, qui avait été l'un de nos correspondants à Hongkong et à Singapore.

La disparition de ces trois importants établissements est due, en grande partie, à la [baisse considérable qui s'est produite depuis quelques années sur l'argent fin](#) et par contrecoup sur les changes de l'Extrême-Orient. La piastre est tombée, en 1892, à un taux que non seulement qu'elle n'avait jamais atteint, mais encore que les prévisions les plus pessimistes n'osaient pas envisager.

Cette baisse persistante a certainement eu sa répercussion sur le résultat de nos opérations ; elle a considérablement diminué la valeur en or du capital argent forcément immobilisé dans nos succursales d'Extrême-Orient pour les besoins de nos encaisses métalliques, Mais, grâce à la prudence que nous avons toujours apportée dans l'arrêté de nos bilans, et par suite de laquelle [nous nous sommes fait une loi d'évaluer les sommes en piastres et en roupies aux taux les plus bas pratiqués dans le cours de chaque semestre](#), nous avons pu éviter que cette dépréciation si considérable du métal blanc affectât d'une manière anormale les résultats d'un exercice. L'amortissement graduel, en quelque sorte, que nos évaluations calculées ont apporté dans le capital employé par chaque succursale, nous laisse dans une situation qui ne peut nous causer aucune préoccupation, nous vous le répétons, et quand bien même l'Amérique viendrait à rapporter le Silver Bill et à cesser ses achats mensuels d'argent fin, nous avons la conviction qu'en persistant dans la ligne de conduite adoptée par nous jusqu'ici, nous n'aurions pas à vous signaler de mécompte affectant un exercice, dans une proportion qui puisse compromettre le résultat normal.

Nos escomptes locaux ont atteint, en 1892, le chiffre de 38.320,161 fr. 05 dont 35 millions et demi pour la Cochinchine. En 1891, le total de ces escomptes ne s'était élevé qu'à 22.973.390 95. Cette augmentation de notre portefeuille local s'est faite d'une façon régulière. En comparant, en effet, et, les chiffres mensuels avec ceux de l'année précédente, nous constatons que l'accroissement des affaires se répartit presque également sur chaque mois ; nous pouvons donc légitimement en conclure que nous sommes en présence d'une reprise générale, que nous espérons durable, et que les effets de la crise qui avait si lourdement pesé sur la Cochinchine sont déjà en partie atténués.

Une excellente récolte, assurée maintenant pour l'année présente, contribuera, sans aucun doute, à rendre à la Cochinchine sa prospérité des années antérieures.

Nous sommes très satisfaits du résultat obtenu par notre agence de Phnom-Penh, dont les opérations se sont élevées de 4.312.771 fr. 65 en 1891, à 7.588.573 fr. 85.

Nous n'avons rien de particulier à vous signaler au sujet de cette agence. Nos services et notre personnel sont maintenant installés dans l'immeuble que nous avons fait construire, et nous comptons sur une progression normale et régulière de nos affaires au Cambodge.

Les opérations de notre agence de Tourane, la plus récemment créée, n'ont encore atteint qu'un chiffre peu important. Mais il se confirme de jour en jour que l'Annam est un pays riche et susceptible d'un grand développement, le jour où la question du port de Tourane sera résolue.

#### Succursale d'Haïphong et agence d'Hanoï

Nos établissements du Tonkin n'ont pas suivi la progression que nous avons eu la satisfaction de constater dans les autres parties de l'Indo-Chine.

Leur chiffre d'affaires, dans lequel l'agence d'Hanoï est comprise pour 9.714.333 fr. 55, s'est élevé à 33.048.152 fr. 80 contre 38 1/2 millions environ en 1891, soit une diminution de 5 millions et demi de francs.

Les escomptes locaux présentent, il est vrai, une augmentation de 2 millions de francs que nous attribuons à un accroissement des importations. Ces dernières ne s'étaient élevées en 1891 qu'à 25 millions de francs, tandis qu'elles atteignent 29 millions et demi pour l'année 1892. Malheureusement, les entrées d'origine étrangère figurent dans ce dernier chiffre pour près de 20 millions. La principale branche des importations consiste dans les filés de coton qui, malgré l'établissement du nouveau régime douanier, proviennent presque exclusivement d'Angleterre ou de Bombay.

Le mouvement des exportations, qui s'est élevé à 10.735.850 francs, marque une réduction sur l'année précédente. Ainsi s'explique la diminution de 4 millions de francs des affaires de notre succursale d'Haïphong avec la Chine. La première récolte des riz avait été assez favorable ; il en était résulté, pendant le premier semestre, des exportations assez suivies. Mais la seconde récolte, qui se présentait de prime abord dans de bonnes conditions, a été endommagée par des pluies inopinées, et n'a donné lieu, par suite, qu'à des sorties insignifiantes.

Le total des envois de riz a été pour l'année de 999.721 piculs ou 60.000 t. pour Hongkong, et de 57.481 piculs ou 3.500 t. pour la France.

L'activité commerciale n'a donc pas augmenté au Tonkin en 1892, bien que quelques industries nouvelles se soient créées, telles qu'une fabrique d'allumettes et une fabrique de papier, bien installées et assurées toutes deux d'un débouché certain, et qu'une filature de coton soit également en voie de construction. L'on constate bien une certaine augmentation dans le transit vers le Yunnan ; mais, tant qu'une voie de communication régulière et permanente, soit par le fleuve Rouge, soit par un chemin de fer, ne sera pas établie avec cette riche province de la Chine, qui constituerait pour notre commerce un débouché des plus sérieux, il n'y a pas à espérer voir les transactions prendre l'importance que devrait cependant leur assurer la voie de pénétration la plus courte et la plus facile que la possession du Tonkin a mise en nos mains.

On a adressé à la Banque de l'Indo-Chine, au Tonkin principalement, mais aussi en Nouvelle-Calédonie, le reproche de ne pas prêter un concours plus actif aux entreprises industrielles et aux exploitations agricoles ou minières dont les éléments feront plus tard la richesse de ces contrées. Nous ne croyons pas mériter ce reproche.

On se méprend sur le rôle que notre banque doit jouer vis-à-vis du commerce. En raison même de son privilège, en sa qualité de banque d'émission, elle obéit à des statuts nécessairement restrictifs, qui doivent assurer une sécurité absolue à ses opérations. Le remboursement des billets qu'elle émet doit être garanti par des opérations destinées à se dénouer à des échéances relativement rapprochées, et qui, dans aucun cas, ne doivent dégénérer en commandites déguisées.

Sous l'influence peut-être de ces critiques imméritées et des aspirations d'une colonie en voie de formation, la direction de nos établissements du Tonkin s'était écartée des principes imposés par les règles que nous n'avons cessé de tracer à nos agents.

Nous avons immédiatement réagi contre cette tendance et prémuni la nouvelle direction de notre succursale d'Haïphong contre toute tentative pouvant la conduire à des immobilisations incompatibles avec nos statuts et la sécurité d'une circulation fiduciaire sur laquelle repose le crédit même du pays.

Mais nous avons, en même temps, recommandé à l'agent que nous mettions à la tête de notre succursale d'Haïphong, de redoubler d'efforts pour hâter, autant qu'il serait en son pouvoir, l'essor du Tonkin. Le chiffre d'affaires que nous vous avons indiqué démontre quel concours notre banque a déjà apporté au commerce local.

Avec une connaissance de jour en jour plus complète des régions sur lesquelles s'étend notre action, des agents de plus en plus exercés, et une circulation fiduciaire qui ne peut manquer de se développer encore, nous arriverons bientôt, nous en avons la conviction, à rendre au Tonkin, dans la limite de nos statuts, le maximum des services qu'il peut attendre de notre banque.

#### Succursale de Pondichéry

Nous constatons une diminution de 12 millions de francs dans les opérations de la succursale de Pondichéry, qui se sont élevées à 45 millions 919.536 fr. 65.

Les avances sur marchandises figurent dans cette diminution pour 1 million de francs et les affaires avec l'Europe pour 10 millions de francs environ.

La récolte d'arachides a donné en 1892 des résultats bien inférieurs à ceux des années précédentes.

Alors qu'en 1891, l'on avait obtenu 1.300.000 balles, le rendement en 1892 n'a pas atteint 800.000 balles. Sur cette quantité, 727.000 balles, formant le chargement de 20 navires, avaient été expédiées à Marseille au 31 décembre 1892.

Il est naturellement résulté de cette réduction de la récolte une diminution parallèle dans le chiffre de nos achats de remises sur l'Europe. Il semblerait qu'une récolte aussi réduite comparativement aurait dû trouver un écoulement facile sur la place de Marseille, qui avait absorbé les années précédentes des quantités bien supérieures.

Contrairement à toutes les prévisions, il n'en a rien été, soit que l'application des nouveaux tarifs douaniers, en écartant du port de Marseille les produits étrangers, ait ralenti l'exportation des produits marseillais et notamment des huiles, soit que la spéculation ait joué pendant la campagne de 1892 un rôle plus prépondérant que par le passé.

D'autre part, nous avons constaté qu'une transformation s'était accomplie au courant de l'année, dans les transactions entre Pondichéry et Marseille. Alors qu'antérieurement, presque toutes les expéditions se faisaient en vertu de ventes fermes, en 1892, une notable partie des arachides a été envoyée à Marseille en consignation. Il s'est, par suite, produit une accumulation disproportionnée des stocks, qui a donné naissance à une vive spéculation. La continuation d'un tel état de choses ne tendrait à rien moins qu'à compromettre d'une façon sérieuse les intérêts du commerce de Pondichéry et à le mettre à un moment donné à la merci de la spéculation.

Dans ces conditions, nous avons déclaré aux négociants de Pondichéry, qu'autant nous accorderions de facilités aux opérations normales et régulières comme celles des années précédentes, autant nous nous montrerions réservés en présence de marchés affectant un caractère trop spéculatif.

Il en résultera, peut-être, une diminution de nos affaires dans l'Inde française : mais au moins elles conserveront le caractère de sécurité auquel nous devons d'autant plus nous attacher qu'il s'agit dans l'espèce d'opérations ne pouvant procurer que d'assez modestes profits.

## Succursale de Nouméa

Nous avons à vous signaler à nouveau une progression analogue à celle de l'année dernière.

Voici, du reste, les chiffres des opérations réalisées chaque année depuis la création de la succursale :

En 1889	18 099.000 00
En 1890	22.169.983 18
En 1891	26.138.560 06
En 1892	31.104.467 53

Ces chiffres témoignent du concours de plus en plus important que prête notre Banque au commerce en Nouvelle Calédonie.

Les avances sont en augmentation d'un million de francs, les escomptes locaux de 2 1/2 millions, les opérations avec l'Australie d'un million et demi.

Les opérations avec l'Europe sont restées stationnaires, les expéditions de minerai de nickel ayant été un peu moins importantes.

Les approvisionnements considérables et peut-être exagérés faits par le commerce local, vers la fin de l'année dernière, en vue de la prochaine application dans la colonie du tarif douanier, ont créé une situation difficile qui nécessitera de la part de notre établissement de Nouméa un redoublement de vigilance.

Aussi avons-nous recommandé au directeur de la succursale de s'inspirer davantage encore, s'il est possible, des règles de prudence qui sont la loi de notre banque.

Après avoir passé en revue la situation de chacun de nos établissements, il ne nous reste plus qu'à vous entretenir de la circulation de nos billets au porteur qui accuse une progression marquée.

Au 30 juin 1892, elle atteignait le chiffre de 20.888.000 fr., et au 31 décembre celui de 18.696.000 francs.

Les chiffres correspondants en 1891 n'avaient été que de 18 millions en juin et 16 millions en décembre.

Au 30 avril 1892 la circulation s'est élevée à 22.228.000 fr., montant le plus important qu'elle ait encore atteint.

Le minimum a été constaté au 31 janvier ; la circulation était à ce moment de 15.253.000 francs.

C'est principalement à Saïgon que l'augmentation s'est produite, comme conséquence de la reprise des affaires dans notre colonie de Cochinchine.

Nous ne voulons pas terminer ce rapport sans rendre hommage au zèle, au dévouement et à l'intelligence dont le personnel de notre banque, au siège social et dans les succursales et agences, a fait preuve dans le courant de l'exercice écoulé.

Vous vous associerez, nous n'en doutons pas, messieurs, à ce juste témoignage de satisfaction.

Usant de la faculté que nous donne l'article 51 des statuts, nous avons désigné pour la place d'administrateur laissée vacante depuis le décès de M. Félix Aubry en 1891, M. Charles Demachy, de la maison Demachy et F. Seillière, administrateur de la Banque de Paris et des PaysBas.

M. Ch. Demachy, remplaçant M. Félix Aubry dont les pouvoirs expiraient en 1894, serait nommé administrateur pour un an.

Nous soumettons ce choix à votre approbation.

Le sort désigne cette année MM. Delessert, Gay et Homberg comme administrateurs sortants. Leur réélection pour une période de cinq années, que nous vous proposons, forme une des questions sur lesquelles vous êtes appelés à délibérer.

### Résolutions

I. — L'assemblée approuve les comptes des deux semestres de l'exercice 1893, tels qu'ils sont présentés par le conseil d'administration.

Elle fixe à 20 fr. par action (sur lesquels 10 fr. ont déjà été payés, à titre d'acompte, le 2 janvier dernier), le chiffre du dividende annuel, et décide de reporter à l'exercice 1893 le reliquat disponible de 11.063 fr. 84.

II. — L'assemblée ratifie la nomination idem. Charles Demachy comme administrateur pour un an en remplacement de M. Félix Aubry, décédé.

III. — L'assemblée renouvelle pour une période de cinq années les pouvoirs de MM. Delessert, Gay et Homberg, administrateurs sortants.

---

Banque de l'Indo-Chine  
(*Le Temps*, 18 mai 1894)

Les actionnaires de la Banque de l'Indo-Chine ont tenu hier, 16 mai, leur assemblée générale ordinaire.

Après avoir entendu la lecture du rapport, ils ont approuvé les comptes des deux semestres de l'exercice 1893 tels qu'ils leur étaient présentés par le conseil.

Ils ont fixé le dividende total de l'exercice à 20 francs par action, et décidé le report au semestre en cours du reliquat des bénéfices, soit 9.908 fr. 98.

MM. Hubert Henrotte et Charles Demachy, administrateurs sortants, ont été réélus.

M. Denormandie, président de l'assemblée, a fait part aux actionnaires de l'accueil très bienveillant qu'il avait reçu de M. Boulanger, le nouveau ministre des colonies, à qui il avait cru devoir demander une audience, immédiatement après sa nomination. Il a trouvé le ministre déjà très au courant des questions qui intéressent nos possessions de l'Indo-Chine et du Tonkin, et des rapports de la Banque avec le commerce de ces colonies.

---

BANQUE DE L'INDO-CHINE  
Assemblée générale des actionnaires du 16 mai 1894  
(*Le Messager de Paris*, 2 juin 1894)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Conformément aux prescriptions des articles 42 et 43 de nos statuts, nous vous réunissons aujourd'hui en assemblée générale ordinaire, pour vous soumettre les comptes de l'exercice 1893, et vous prier de fixer le dividende à distribuer.

Le premier semestre de l'année 1893 présentait un solde de 287.784 fr. 27 après amortissement de 57.044 fr. 75, coût de la fabrication de nos nouvelles coupures d'une piastre et de 61.699 fr. 82, montant de valeurs tombées en souffrance à Saïgon et au Tonkin, et solde impayé d'une traite sur la Réunion.

La répartition des bénéfices du premier semestre a eu lieu comme suit, d'après les termes de l'article 35 et 36 des statuts :

15.000 00 au fonds de réserve statutaire, 1/2 % du capital versé ;  
90.000 00 aux actionnaires, première répartition de 3 % pour le semestre ;  
18.278 42 au fonds de prévoyance statutaire, 10 % de l'excédent ;  
18.278 42 au conseil d'administration, 10 % de l'excédent ;  
146.227 43 aux actionnaires, 80 % de l'excédent.  
Total. 287.784 27

Nous avons donc à vous distribuer, messieurs, 236.227 43  
auxquels s'ajoutaient r 11.063 84  
reliquat reporté du deuxième semestre de l'exercice 1892.  
Total 247.291 27

La distribution de 10 fr. par action, effectuée le 2 janvier 1891, absorbait 240.000 fr. sur cette somme, laissant un reliquat disponible de 7.291 fr. 27 à reporter au deuxième semestre de l'exercice.

Pendant cette période, le chiffre des bénéfices réalisés s'est élevé à 406.314 fr. 81. Nous en avons déduit 110.542 fr. 68 représentant les frais des missions d'inspections auxquelles il a été procédé dans le courant de l'année écoulée, le montant de certaines valeurs tombées en souffrance dans les portefeuilles de nos succursales, et les pertes résultant de détournements dont notre succursale de Pondichéry a été victime, du fait de deux employés indigènes.

Ces prélèvements ramènent à 295.772 fr. 13 le chiffre des bénéfices nets, dont la répartition, suivant nos statuts, doit avoir lieu comme suit :

15.000 00 au fonds de réserve statutaire, 1/2 % du capital versé ;  
90.000 00 aux actionnaires, première répartition de 3 % pour le semestre ;  
19.071 21 au fonds de prévoyance statutaire, 10 % de l'excédent ;  
19.071 21 au conseil d'administration, 10 % de l'excédent ;  
152.617 71 aux actionnaires, 80 % de l'excédent.

---

295.772 13 Total

Nous vous proposons de fixer, comme pour le premier semestre, à 10 fr. par action, le dividende de la deuxième partie de l'exercice, soit 240.000 francs pour les 24.000 actions composant le fonds social, et de reporter au premier semestre de l'année 1894, le reliquat de 9.908 fr. 98.

Le paiement de ce dividende aurait lieu après l'approbation du ministre des colonies, exigée par l'article 36 des statuts.

Si vous approuvez les comptes et les propositions que nous avons l'honneur de vous soumettre, le dividende total de l'année aura été comme celui des quatre années précédentes de 20 fr. par action libérée de 125 fr.

En examinant vos bilans, vous pouvez constater, messieurs, l'importance de vos réserves et les amortissements effectués jusqu'à ce jour.

#### Succursale de Saïgon

et agences de Pnom-Penh (Cambodge) et de Tourane (Annam).

Le mouvement général des opérations de notre succursale de Saïgon s'est élevé, pour l'exercice 1893, à 94.238.471 fr. 80.

Ce chiffre comprend les affaires traitées par l'agence de Pnom-Penh pour 7.287.981 fr. 45 et celles de l'agence de Tourane pour 3 millions 810.390 fr. 40.

Le total atteint par la succursale de Saïgon seule, est donc de 83.140.099 fr. 95. En 1892 il avait été de 98.169.693 fr. 55.

Ce chiffre semblerait donc faire ressortir une diminution d'environ 15 millions de francs dans le montant des opérations de notre principale succursale. Mais si vous voulez bien considérer que les affaires en Indo-Chine se traitent en piastres, que nous devons convertir ces piastres en francs pour les faire entrer dans le mouvement général de nos opérations, et que la baisse des changes en Extrême-Orient du 31 décembre 1892 au 31 décembre 1893 a été de plus de 16 %, vous reconnaîtrez, messieurs, que nos affaires à Saïgon ont eu, à peu de chose près, la même importance en 1893 que dans l'année précédente.

La baisse de l'argent fin, et, par suite des changes, a été, en effet, dans la sphère d'action où nous opérons, le fait caractéristique de l'année écoulée.

Une dépréciation aussi considérable ne s'est pas produite sans causer de profondes perturbations dans les affaires ; elle a été un sujet de constantes et sérieuses préoccupations pour le commerce et les Banques dans ces contrées. Cette baisse n'a toutefois pas été pour nous un événement imprévu. Depuis deux ans, nos rapports, en vous entretenant de la question de l'argent fin et des changes, vous faisaient pressentir cette éventualité, ils vous indiquaient, en même temps, que, dans la limite du possible,

nous prenions toutes les mesures de nature à en atténuer les conséquences. Nous nous félicitons donc d'avoir pu, malgré des circonstances aussi défavorables, obtenir des résultats sensiblement analogues à ceux des années précédentes et maintenir la fixité de nos dividendes.

Nos opérations avec la Chine et avec l'Europe ne sont pas en diminution sur celles de l'exercice 1892, grâce à une très belle récolte de riz qui a donné lieu à une exportation de 10 582 930 piculs (ou environ 635.000 tonnes), la plus élevée atteinte encore en Cochinchine.

Sur cette quantité, près des deux tiers ont été expédiés en Chine et à Singapour. Les exportations pour l'Europe représente 2 millions de piculs ou 120.000 tonnes, en diminution de 60.000 tonnes environ sur l'année 1892, et celles à destination des îles Philippines, environ 1 million de piculs. Quelques changements ont été effectués directement à destination de Java sans passer par l'intermédiaire de Singapour. Nous espérons que cette reprise des relations directes qui existaient autrefois entre notre colonie et les Indes néerlandaises, et dans lesquelles nous trouvions un fructueux élément d'affaires, pourra se maintenir désormais.

Nous n'avons rien de particulier à vous signaler en ce qui concerne nos affaires locales en Cochinchine. Nos escomptes et nos avances se rapprochent sensiblement de ceux de l'année 1892. Notre portefeuille actuel est composé d'éléments sains, et nous ne redoutons aucun mécompte de quelque importance sur le papier que nous admettons à l'escompte.

Nous nous plaignons, à cette occasion, à rendre justice à la prudence avec laquelle, depuis deux ans, le directeur de notre succursale a procédé à la reconstitution de notre portefeuille. Cette prudence était d'autant plus nécessaire que la Cochinchine sortait à peine d'une crise très intense.

Les opérations de notre agence de Pnom-Penh se sont maintenues à un chiffre satisfaisant. Les douanes à la sortie du Cambodge ont été supprimées au cours de l'année écoulée, et le royaume est entré dans le régime douanier de la Cochinchine. Le montant approximatif des importations de piastres 600.000 contre 420.000 et celui des exportations de piastres 3.500.000 contre piastres 3.000.000 l'année précédente. C'est donc une amélioration appréciable dans le mouvement commercial du Cambodge, et notre agence en a profité. Nous espérons que les conventions conclues avec le Siam permettront aux produits des riches provinces siamoises de Battambang et d'Angkor de se diriger par le Cambodge vers le Mékong. Il en résulterait un développement important du trafic avec le Cambodge, et notre agence recueillerait le bénéfice de ces nouvelles transactions.

Nous constatons avec satisfaction une certaine augmentation dans les affaires de notre agence de Tourane, bien que les résultats en soient encore peu importants. Nous nous trouvons en Annam en présence de populations encore habituées aux échanges par voie de troc, et auxquelles nous avons à démontrer l'utilité des services que peut leur rendre un établissement de Banque. C'est, pour ainsi dire, toute une éducation à faire. Toutefois, des indices certains nous donnent lieu de croire que nous ne tarderons pas à obtenir des résultats appréciables. Le mouvement commercial est en augmentation de 5 millions de francs sur celui de l'année précédente, et les commerçants chinois qui avaient un moment déserté la ville chinoise de Faifoo, centre du commerce de la cannelle et de la soie en Annam, à la suite de mesures regrettables prises contre eux et heureusement rapportées depuis, reviennent s'y établir et rendront bientôt à Faifoo son ancienne activité.

#### Succursale d'Haïphong et agence d'Hanoi

Le chiffre d'affaires de nos établissements du Tonkin s'est élevé à 28.021.019 fr. 75 dont 17.541.221 fr. 05 pour la succursale d'Haïphong et 10.479.798 fr. 70 pour l'agence d'Hanoi.

Ce chiffre, comparé à celui de 1892, semblerait accuser une diminution de 5.000.000 de francs dans nos opérations au Tonkin ; mais, en réalité, et pour les mêmes raisons que nous avons exposées en vous entretenant de la succursale de Saïgon, le total des opérations traitées en piastres à Haïphong et à Hanoï en 1893 s'éloigne fort peu du total de l'année précédente.

Nos affaires locales atteignent à peu près le même chiffre et s'il y a diminution dans les opérations avec l'Europe, il y a par contre augmentation dans celles avec la Chine.

Les importations s'élèvent à 28.000.000 de francs contre 29 millions et demi en 1892, et il existe toujours une proportion de deux tiers d'entrées d'origine étrangère pour un tiers d'importations françaises..

Les exportations ont atteint le total de 10 millions de francs, comme en 1892 ; cette somme est représentée surtout par les sorties de riz et de paddy, à destination de Hongkong ; c'est ce qui explique le montant relativement peu élevé des affaires avec la métropole.

Et pourtant, la situation commerciale au Tonkin s'est incontestablement améliorée. Les charbonnages sont à la veille d'entrer dans la période d'exploitation régulière ; au point de vue agricole, et en dehors de la production du riz, si la culture du coton n'a pas encore donné de résultats, celle du café est pleine de promesses ; le transit avec le Yunnan, d'après les rapports de M. Rochet, consul de France à Mongtsé, a atteint le chiffre de 12 millions de francs, malgré les difficultés que présente encore l'accès par le fleuve Rouge de cet importante province du sud de la Chine. Tous ces éléments d'affaires assureront certainement la prospérité du Tonkin le jour où ce pays sera enfin doté de l'outillage économique sans lequel aucune contrée, si riche soit elle, ne peut se développer.

Nous avons eu la satisfaction de voir, au cours de l'exercice dont nous vous entretenons, notre succursale d'Haïphong mettre fin à quelques-unes des opérations que nous lui avons reprochées l'an dernier, et qui constituaient des immobilisations incompatibles avec les prescriptions et l'esprit de nos statuts. Les quelques opérations de cette nature qui subsistent encore ne nous causent, aucune appréhension et ne tarderont pas à être liquidées. Aussi pouvons-nous considérer la situation de nos établissements d'Haïphong et d'Hanoï comme normale et satisfaisante.

#### Succursale de Pondichéry

La baisse de l'argent fin, qui a eu, au cours de l'année 1893, une telle répercussion sur les changes de l'Extrême Orient, n'a pas affecté au même degré les changes dans l'Inde, qui n'ont pas suivi mathématiquement, comme par le passé, les fluctuations du métal blanc.

Ce résultat est dû aux mesures prises par le gouvernement indien qui, à la suite du rapport de lord Herschell, a décidé la fermeture des monnaies dans l'Inde, et a tenté d'établir la fixité du change par son refus, longtemps maintenu, de vendre à Londres les traites sur le Trésor de l'Inde, à un taux s'écartant trop sensiblement de celui de 1 s. 4 d. qu'il avait déclaré vouloir adopter. C'est seulement dans le commencement de l'année courante que le gouvernement indien, reconnaissant l'impossibilité de maintenir plus longtemps une mesure ne constituant en somme qu'un expédient, a repris la vente des Treasury bills au cours du marché. Dès lors, la valeur de la roupie s'est rapprochée, sans l'atteindre encore cependant, de la parité de l'argent fin. Mais au cours de l'année 1893, le taux de la roupie avait conservé une stabilité dont ont bénéficié les opérations de notre succursale de Pondichéry. Le chiffre de 45.503.259 francs 05 qu'elles ont atteint est, à peu de chose près, le même que celui de l'année précédente.

Aussi, bien que la récolte d'arachides ait été en 1893 moindre que celle des années précédentes, nous aurions eu à constater à Pondichéry un résultat exceptionnel, si nous n'avions pas été victimes, du fait de deux employés indigènes attachés à la succursale depuis plus de douze années, de détournements commis au moyen de fausses

signatures. Nous avons été indemnisés par la famille de l'un deux, de la moitié environ de notre perte, et nous avons amorti le solde, ainsi que nous vous l'avons annoncé au début de ce rapport.

Notre colonie de l'Inde vient de contracter avec la Caisse des dépôts et consignations un emprunt qui lui permettra de construire un embranchement destiné à relier Karikal aux chemins de fer anglais du Sud de l'Inde. Karikal pourrait peut-être devenir ainsi le port d'embarquement de la riche province anglaise de Tanjore et fournir un nouvel élément au commerce de notre colonie. Il serait à souhaiter que le projet du rattachement de Pondichéry à Coddalore, auquel le vice-roi de l'Inde avait donné son assentiment, vînt aussi à se réaliser. Ce rattachement assurerait définitivement à notre colonie la commerce d'exportation des arachides.

#### Succursale de Nouméa

La progression que nous avons constatée, l'année dernière, dans les opérations de notre succursale de la Nouvelle-Calédonie ne s'est pas maintenue. De 31.104.467 fr. 53 en 1892, le chiffre des affaires en 1893 est tombé à 26.470.025 fr. 84. Cette diminution porte aussi bien sur les escomptes et les avances que sur les opérations avec l'Europe et l'Australie. Nous avons compris, dès le commencement de l'année, que notre colonie du Pacifique entrait dans une période difficile, par suite du ralentissement de l'exploitation des mines de nickel, qui constituent le principal élément de travail, d'exportation et de prospérité de la Nouvelle-Calédonie. Le cyclone qui a sévi sur l'île dans le courant du premier semestre est encore venu compliquer cette situation ; les pertes qu'il a occasionnées ont été moindres, cependant, qu'on ne l'avait redouté tout d'abord.

Aussi avons-nous regretté l'adoption d'une mesure à laquelle on n'a d'ordinaire recours que dans des circonstances exceptionnellement graves. Nous voulons parler de la prorogation générale des échéances pour une période de trois mois. Les principales maisons d'importation, forcées de continuer au petit commerce local des ventes qu'elles ne pouvaient interrompre sans provoquer un arrêt brusque des affaires, ont créé de la sorte, malgré elles, une exagération des crédits préjudiciable à tous. D'elle-même, notre Banque eut cherché à remédier à une situation difficile, en accordant des renouvellements dans les cas où ils étaient nécessaires et sans danger. Quoi qu'il en soit, nous aurons pu traverser sans mécompte appréciable une période difficile et dont la Nouvelle-Calédonie n'est pas encore complètement sortie.

La circulation de nos billets au porteur dans nos diverses succursales a atteint les chiffres de 18.604.000 fr. au 30 juin dernier, et de 20.926.009 francs au 31 décembre.

Ces chiffres sont à peu près identiques à ceux de l'année précédente ; mais en réalité, et la baisse de la piastre que nous vous avons signalée explique cette anomalie, notre circulation s'est considérablement développée en Indochine. En 1892, elle avait oscillé entre 3.300.000 et 5.300.000 piastres. L'année dernière, elle n'est pas descendue au dessous de 5 millions de piastres et a dépassé un moment 6.500.000 piastres. Vous constaterez par là, messieurs, que la faveur dont jouissent nos billets est loin de se démentir.

Avant de terminer ce rapport, il nous reste à vous entretenir d'une question qui, bien que n'ayant reçu de solution que tout récemment, doit cependant être portée, dès maintenant, à votre connaissance.

Dans le courant du mois de janvier dernier, le Comptoir national d'escompte de Paris nous a informés de la décision qu'il avait prise de fermer son agence de Hongkong. Vous n'ignorez pas, messieurs, que la plupart des opérations traitées par nos succursales de Saïgon et d'Haïphong se dénouent à Hongkong. L'importance de cette place exerce, du reste, une influence prépondérante sur les affaires en Indo-Chine. L'agence du Comptoir national d'escompte de Paris avait été, depuis de longues

années, notre correspondant à Hongkong ; à son défaut, il nous a semblé qu'il n'était pas possible de nous adresser aux banques anglaises de cette ville qui traitent à Saïgon principalement, les mêmes opérations que notre succursale. Il ne nous restait donc d'autre alternative que d'ouvrir nous-mêmes une agence à Hongkong. Par arrêté en date du 30 mars 1894, M. le ministre des colonies vient de nous y autoriser.

Il n'entre pas dans notre pensée, nous tenons à vous le dire, de traiter à Hongkong des opérations d'escompte ou d'avance, pour lesquelles nous ne serions peut-être pas aussi bien placée que les banques locales. Notre unique but, en créant cette agence, est d'assurer et de faciliter à nos établissements de Cochinchine et du Tonkin la marche régulière de leurs opérations.

La nouvelle agence de Hongkong, qui sera ouverte le 1<sup>er</sup> juillet prochain, sera rattachée à notre succursale de Saïgon ; par contre, l'agence de Tourane sera détachée de cette dernière succursale et rentrera dans la sphère d'action de la succursale d'Haïphong dont, par sa situation, elle dépend plus immédiatement.

Le sort désigne cette année MM. Hubert Henrotte et Charles Demachy comme administrateurs sortants. Leur réélection pour une période de cinq années, que nous vous proposons, forme une des questions sur lesquelles vous êtes amenés à délibérer.

#### Résolutions

1° L'assemblée approuve les comptes des deux semestres de l'exercice 1893, tels qu'ils sont présentés par le conseil d'administration.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Elle fixe à 20 francs par action (sur lesquels 10 francs ont déjà été payés, à titre d'acompte, le 2 janvier dernier), le chiffre du dividende annuel, et décide de reporter à l'exercice 1894 le reliquat disponible de 9.908 fr. 98.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2° L'assemblée renouvelle pour une période de cinq années les pouvoirs de MM. Hubert Henrotte et Charles Demachy, administrateur sortants.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

---

*(Bulletin officiel du ministère des colonies, 1895)*

Par décision du ministre des Colonies du 7 février 1895, M. BILLECOCQ, directeur honoraire au ministère des Colonies, a été nommé commissaire du gouvernement près la Banque de l'Indo-Chine, en remplacement de M. CHANEL, démissionnaire.

---

AFFAIRES COLONIALES  
*(Le Temps, 11 février 1895)*

M. Billecocq<sup>15</sup>, qui était directeur de la comptabilité au ministère des colonies et qui vient de faire valoir ses droits à la retraite, est nommé commissaire du gouvernement auprès de la Banque de l'Indo-Chine, en remplacement de M. Chanel, démissionnaire.

---

Chronique locale  
*(L'Avenir du Tonkin, 24 avril 1895, p. 2, col. 1)*

Paris doit envoyer prochainement 1 million de piastres, et dès que le départ sera câblé, la Banque de l'Indo-Chine fera immédiatement au Trésor une avance qui lui permettra de reprendre les paiements normaux interrompus toujours en partie au grand préjudice du commerce. Lundi, il restait 800 piastres en caisse au Trésor.

---

Banque de l'Indo-Chine  
*(Le Temps, 17 mai 1895)*

Les actionnaires de la Banque de l'Indo-Chine se sont réunis hier en assemblée générale ordinaire.

Après avoir entendu la lecture du rapport du conseil, ils ont, à l'unanimité, approuvé les comptes des deux semestres de l'exercice 1894, fixé à 20 francs par action, et décidé de reporter à l'exercice 1895 le reliquat disponible de 9.745 fr. 46.

L'assemblée ratifie la nomination de MM. [Albert] de Monplanet et [Jean Léonce Frédéric] Hély d'Oissel<sup>16</sup> comme administrateurs pour deux ans, en remplacement de MM. de la Bouillierie et Ch. [Charles] Sautter, décédés.

L'assemblée renouvelle pour une période de cinq années les pouvoirs de MM. Denormandie, Allard et [Émile] Mercet, administrateurs sortants.

---

---

<sup>15</sup> Jean-Baptiste-Marie-Joseph-Théodore-Emmanuel Billecocq (1841-1927) : officier de la Légion d'honneur du 27 octobre 1889. Commissaire du gouvernement auprès de la Compagnie française des chemins de fer de l'Indochine et du Yunnan.

<sup>16</sup> Jean Léonce Frédéric Hély d'Oissel (1833-1920), saint-cyrien, ancien conseiller d'État, ancien député de la Seine-et-Oise (1889-1893), administrateur (1887), vice-président (1888), puis président (1902-1914) de la Société générale, administrateur, puis vice-président des Chemins de fer de l'Ouest, administrateur (1894) de la Banque impériale royale privilégiée des Pays-Autrichiens, administrateur (1895), puis président (1902-1920) de la Banque de l'Indochine, président des Chemins de fer de l'Indo-Chine et du Yunnan (1901), de l'Est-Asiatique français (1902), administrateur des Messageries maritimes (1904)... Voir notice du [Qui êtes-vous ?](#)

Banque de l'Indo-Chine  
Assemblée générale des actionnaires du 15 mai 1895  
(*Le Messenger de Paris*, 15 juin 1895, p. 3)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Nous vous réunissons, aujourd'hui, en assemblée générale ordinaire, conformément aux prescriptions des articles 42 et 43 des statuts de notre Banque, pour vous soumettre les comptes de l'exercice 1894, et vous prier de fixer le dividende à distribuer.

Déduction faite de 14.646 fr. 28 représentant le montant de valeurs tombées en souffrance à Saïgon et à Nouméa, le premier semestre de l'année 1894 présentait un solde de 282.691 fr. 64.

Suivrait les termes des articles 35 et 36 des statuts, nous avons réparti cette somme comme suit :

15.000 00 au fonds de réserve statutaire, 1/2 % du capital versé ;  
90.000 00 aux actionnaires, première répartition de 3 % pour le semestre ;  
17.769 16 au fonds de prévoyance statutaire, 10 % de l'excédent ;  
17.769 33 au conseil d'administration, 10 % de l'excédent ;  
142.153 32 aux actionnaires, 80 % de l'excédent ;  
Total        282 691 64 somme égale.

Nous avons donc à vous distribuer, Messieurs,        232.153 32  
auxquels s'ajoutaient        9.908 98  
reliquat reporté du second semestre 1893.  
Total        212.062 30

Le paiement de 10 fr., par action, auquel nous avons procédé le 2 janvier dernier, a absorbé sur cette somme 20.000 fr., laissant un reliquat disponible de 2.062 fr. 30 reporté au deuxième semestre de l'exercice.

Pendant cette seconde période, le chiffre des bénéfices nets réalisés a atteint 491.058 fr. 55.

Nous en avons déduit :

1° 8.724 95 montant d'effets impayés ou d'un recouvrement douteux, dans les portefeuilles des succursales de Saïgon et Nouméa ;

2° 38.875 35 coût de la fabrication de nouvelles coupures de 20 et de 100 piastres ;

3° 39.056 66 représentant les frais de missions d'inspection auxquelles il a été procédé au cours de l'année écoulée, et les frais d'installation de notre nouvelle agence de Hong-Kong

4° 14.113 85 amortissement du mobilier de nos nouveaux immeubles à Haïphong et Hanoi, dans lesquels nos services et nos agents ont été installés dans le courant de l'année dernière ; enfin :

5° 88.183 80 que nous avons portés à notre réserve immobilière pour élever cette réserve à 300.000 fr.

Total        188.054 61

Ces déductions faites, le chiffre des bénéfices nets du second semestre se trouve ramené à 302.103 fr. 94 dont la répartition doit, conformément aux articles 35 et 36 des statuts, être effectuée comme suit :

15.000 00 au fonds de réserve statutaire, 1/2 % du capital versé ;  
90.000 00 aux actionnaires, première répartition de 3 % pour le semestre ;  
19.710 39 au fonds de prévoyance statutaire, 10 % de l'excédent ;  
19.710 39 au conseil d'administration, 10 % de l'excédent ;  
157.683 16 aux actionnaires, 80 % de l'excédent.  
Total 302.103 04 somme égale.

Il vous revient donc encore, Messieurs, 247.683 16  
auxquels viennent s'ajouter 2.062 30  
reliquat reporté du premier semestre.  
Total 249.745 46

Nous vous proposons de fixer, comme pour le premier semestre, à 10 fr. par action, le dividende de la deuxième partie de l'exercice, ce qui fait 240.000 fr. pour les 24.000 actions composant le fonds social, en reportant le reliquat de 9.745 fr. 46 au premier semestre 1895.

Le paiement de ce dividende aurait lieu après l'approbation du ministre des colonies, exigée par l'article 36 des statuts.

Si vous approuvez les comptes et les propositions que nous avons l'honneur de vous soumettre, le dividende total de l'exercice 1894 aura été, comme pour les cinq dernières années, de 20 fr. par action libérée de 125 fr.

En raison de notre établissement à Hong-Kong et de la fabrication de nouvelles coupures, notre compte frais d'installation et de fabrication de billets au porteur s'est élevé, dans le courant de l'année, de 349.674 fr. 64 à 396.707 fr. 57. Par suite du prélèvement dont il a été question plus haut, ce compte se trouve complètement amorti.

Il en est de même en ce qui concerne le compte Mobiliers qui s'est élevé de 139.171 fr. 33 à 155.453 fr. 90. Une réserve correspondant à ce chiffre est inscrite au passif, pour amortissement.

Enfin, le compte immeubles, qui figurait à nos derniers bilans pour 665.091 fr. 63, atteint aujourd'hui le chiffre de 885.049 fr. 20. Cette augmentation provient de la construction de nos immeubles et de magasins au Tonkin, ainsi que de la réfection de notre immeuble de Tourane. C'est en raison de cette élévation que nous croyons devoir vous proposer de porter à 300.000 francs notre réserve immobilière.

#### Succursale de Saïgon agences de Pnom-Penh (Cambodge) et de Hong-Kong

Le mouvement général des opérations de notre succursale de Saïgon et des agences qui y sont rattachées s'est élevé à 85.962.430 fr. 25.

Les affaires traitées par l'agence de Pnom-Penh figurent dans ce chiffre pour 3.469.873 fr. 60 ; celles de l'agence de Hong-Kong, ouverte depuis juillet dernier, pour 14.349.910 fr. 30.

Le total atteint par la succursale de Saïgon seule est donc de 68.142.616 fr. 35. Il accuse sur l'année précédente une diminution d'environ 15 millions de francs. Nous nous empressons de vous dire que cette diminution est plus apparente que réelle, ou tout au moins qu'elle doit être considérée comme moindre, si l'on tient compte de la [baisse du change qui s'est produite en 1894](#), et en raison de laquelle les montants en piastres ont dû être évalués à un taux inférieur d'environ 15 % à celui de l'année

Ce sont surtout les escomptes locaux et les achats de remises sur Hong-Kong qui sont en décroissance.

La diminution des escomptes locaux est due principalement au malaise qu'a subi le commerce de la ville de Cholon pendant la première partie de l'année, et qui nous a amenés à réduire nos risques avec les négociants chinois — mesure prudente qui nous a permis de sortir indemnes de cette crise passagère.

La réduction de nos achats sur Hong-Kong provient de deux causes. L'une est l'épidémie de peste qui a ravagé une partie du Sud de la Chine et qui, survenue pendant la saison active, a paralysé le commerce de Hong-Kong en faisant fuir la plupart des négociants indigènes.

L'autre cause, sur laquelle nous vous demandons la permission de nous étendre davantage, parce qu'elle pourrait considérablement entraver nos opérations futures, s'il n'y est apporté remède, a été la rareté et la cherté du numéraire pendant une grande partie de l'année.

\*  
\*   \*   \*

La piastre mexicaine, comme vous le savez, messieurs, est la monnaie qui circule presque exclusivement en Indo-Chine et dans les ports de la Chine ouverts au commerce européen. Or, les nouvelles conditions économiques dans lesquelles se trouve le Mexique, dont les importations d'Europe ont considérablement diminué tandis que ses exportations ont augmenté, font que ce pays n'a plus à effectuer, pour solder la balance de son commerce, d'aussi importants envois de numéraire que par le passé. [La piastre mexicaine s'est donc considérablement raréfiée sur tous les marchés](#), et les prix des quelques lots que l'on parvenait à se procurer ont, dans le cours de toute l'année, notablement dépassé la valeur de leur parité d'argent fin.

C'est pour remédier à cet état de choses, si préjudiciable aux transactions, pour rendre son commerce indépendant de la situation économique du Mexique, que la colonie de Hong-Kong, répugnant à adopter le yen japonais, comme l'avaient fait antérieurement les établissements anglais de Singapore et des détroits, et tout récemment le royaume de Siam, a demandé l'autorisation de faire frapper une nouvelle monnaie semblable, en titres et en poids, au yen japonais, et qui prendrait le nom de British Dollar. Le gouvernement anglais, comprenant qu'il affranchirait ainsi le commerce de ses nationaux en Chine des entraves apportées par la pénurie de la piastre mexicaine, a fait droit à cette réclamation : de grandes quantités du nouveau dollar sont en ce moment en cours de frappe dans les Monnaies de Bombay et de Calcutta.

De notre côté, dans l'impossibilité où nous nous trouvons de ravitailler par des achats de piastres mexicaines devenues introuvables nos caisses métalliques qui diminuaient de jour en jour, nous avons demandé au gouvernement l'autorisation, qui précédemment nous avait été donnée à plusieurs reprises, de faire frapper à la Monnaie de Paris des piastres françaises de commerce.

Le ministre des finances [Raymond Poincaré] n'a pas cru devoir, à ce moment, nous accorder l'autorisation sollicitée ; elle constituait, cependant, le seul moyen d'approvisionner nos succursales du numéraire nécessaire à leurs opérations et aux besoins du commerce.

Nos tentatives pour acheter des piastres mexicaines en quantité suffisante continuant à rester infructueuses, nous avons été contraints d'augmenter nos taux d'escompte et d'achats de remises sur la Chine.

La chambre de commerce de Saïgon, émue de cette situation, a émis le vœu, appuyé par les autorités locales, que le yen japonais, que l'on pouvait facilement se procurer à

Singapore et au Japon pût librement circuler en Indo-Chine et y avoir cours légal à l'instar de la piastre mexicaine et de la piastre française de commerce <sup>17</sup>.

Nous n'avons, en ce qui nous concerne, aucune objection à l'introduction en Indo-Chine de cette monnaie, étant donné les idées des Asiatiques pour lesquels toute monnaie n'est considérée que comme un lingot de métal dont l'effigie garantit simplement le titre et le poids. Mais nous comprenons la répugnance du gouvernement français à laisser s'acclimater dans nos colonies une nouvelle monnaie étrangère, provenant d'un pays qui n'accorde pas la réciprocité de circulation à la piastre française de commerce. Aussi, tout en reconnaissant que l'introduction du yen japonais, demandée par la chambre de commerce de Saïgon, à laquelle s'étaient jointes les chambres de commerce d'Haïphong et d'Hanoï, constituerait un palliatif à la crise monétaire devenue aiguë, avons-nous insisté de nouveau auprès du gouvernement pour obtenir l'autorisation de faire frapper des piastres françaises, bien que ce mode de ravitaillement ait toujours été pour nous le plus onéreux, contrairement à ce qu'on a semblé croire dans certains milieux.

Se rendant compte que c'était là l'unique remède à une situation dont les conséquences pouvaient devenir funestes pour notre colonie, le ministre des finances a bien voulu nous autoriser, tout récemment, à faire frapper à la Monnaie de Paris, des piastres françaises en quantité suffisante pour ravitailler nos encaisses et satisfaire aux demandes du commerce.

Nous nous sommes immédiatement mis en mesure d'acheter l'argent fin nécessaire, et, d'ici peu, l'approvisionnement en numéraire de l'Indo-Chine sera assuré.

Mais il est indispensable qu'à l'avenir, l'autorisation de faire frapper, suivant les besoins de nos encaisses et du commerce, soit librement accordée, pour nous éviter de nous trouver dans un état d'infériorité vis-à-vis de nos concurrents.

L'adoption de cette mesure aura pour résultat de substituer progressivement en Indo-Chine la piastre française à la piastre mexicaine. C'est là du reste pour la France, dans les pays d'Extrême-Orient, un moyen d'influence morale, dont le gouvernement anglais s'est bien rendu compte, en décidant la création du British Dollar destiné à circuler à Hong-Kong et dans les détroits, qui pénétrera peu à peu en Chine, et y supplantera également la piastre mexicaine.

\*  
\*   \*   \*

Les opérations de notre succursale de Saïgon avec l'Europe présentent une augmentation appréciable. Elle est due en partie aux expéditions en France des riz de Cochinchine. L'exportation totale des riz de notre colonie a été en 1894 de 567.426 tonnes, dont 78.474 tonnes à destination d'Europe. Nous aimons à espérer que les relations ainsi établies entre la Cochinchine et la Métropole, et qui tendent à se développer, ne se verront pas entravées dans leur essor par l'adoption du droit d'accise sur les amidons, dont il a été question. Les riz indochinois introduits en Europe sont en majeure partie convertis en glucoses et en amidons. L'établissement de ce nouveau droit aurait donc pour effet d'arrêter le courant commercial qui s'est créé entre la colonie et la mère patrie.

Nous avons pu profiter d'une hausse momentanée des changes, qui s'est produite dans la seconde partie de l'année, pour effectuer en Europe des remises à des conditions avantageuses. Mais cette hausse n'a été que de courte durée, et la baisse des changes, provoquée par la dépréciation continue du métal argent, s'est encore accentuée en 1894.

---

<sup>17</sup> Vœu reproduit par Désiré Lacroix, *Numismatique annamite*, p. 225-226.

Elle a été de 15 % de janvier à décembre. En 1893, nous avons déjà constaté entre le commencement et la fin de l'année un écart de 16 %.

Comme nous vous l'avons dit les années précédentes, nous avons pris nos dispositions pour atténuer, dans la mesure du possible, les effets de cette baisse qui n'en apporte pas moins de sérieuses entraves pour toutes les affaires dans les pays à base d'argent.

Nous constatons une notable diminution des opérations de notre agence de Pnom-penh qui, de 7.287.981 fr. 45 en 1893, sont tombées en 1894 à 3.469.873 fr. 60. Cette diminution est importante, même en tenant compte de la dépréciation de la piastre.

La crise qui, au début de l'année, a sévi à Cholon, a eu sa répercussion à Pnom-Penh dont les commerçants ne sont, en quelque sorte, que les agents des principales maisons chinoises de Cholon.

En outre, la récolte des riz au Cambodge et le rendement des pêcheries, qui sont les deux principales sources du commerce du pays, ont été particulièrement faibles. De là, la diminution des affaires, que nous avons le regret de constater. Ce sont là des causes passagères, et nous espérons que les résultats de latence seront plus satisfaisants à l'avenir. Les plantations de coton tentées au Cambodge sont en bonne voie et apporteront sans doute un nouvel élément d'affaires à votre agence.

Le chiffre d'opérations réalisé par notre nouvelle agence de Hong-Kong, ouverte le 1<sup>er</sup> juillet dernier, s'est élevé à 14.349.910 fr. 30. C'est un résultat fort appréciable pour un premier semestre, surtout si nous tenons compte des circonstances qui ont coïncidé avec les débuts de l'agence. D'une part, en effet, la peste a exercé de grands ravages et, à un moment, complètement paralysé le commerce, en provoquant la fuite des négociants chinois.

D'autre part, la guerre sino-japonaise, dont la fin paraît heureusement prochaine, a également ralenti les transactions d'une façon considérable.

Quoi qu'il en soit, nous nous félicitons tous les jours davantage de notre établissement à Hong-Kong, où notre agence apporte un concours précieux à nos succursales de Saïgon et d'Haïphong. En outre, nous avons déjà pu entamer avec nos correspondants de Singapore, la Nederlandsche Handel Maatschappij, et avec la Yokohama Specie Bank, au Japon, avec lesquelles nous entretenons de très agréables relations, des opérations qui nous paraissent appelées à un développement important, et qui ajouteront un élément fructueux aux résultats que nous sommes en droit d'attendre de notre nouvelle agence.

#### Succursale d'Haïphong

##### Agence d'Hanoï et agence de Tourane (Annam)

Nous sommes heureux de pouvoir constater une augmentation appréciable dans le total des opérations traitées par nos établissements du Tonkin et de l'Annam. Elles s'étaient élevées à 28.021.019 fr. 75 en 1893. Elles ont atteint le chiffre de 35.275.215 fr. 30 en 1894. L'agence d'Hanoï figure dans cette somme pour 9.406.023 fr. 65 ; celle de Tourane pour 4.091.327 fr. 65. Chacun de ces trois établissements est en progrès sur l'année antérieure ; en ce qui concerne la succursale d'Haïphong, l'augmentation porte principalement sur les affaires avec l'Europe. À Hanoï, au contraire, ce sont les opérations d'escompte locales et celles effectuées avec quelques maisons de Nam-Dinh, qui se sont développées.

La seconde récolte des riz, qui a été satisfaisante, a donné lieu à quelques exportations qui sont venues rendre un peu d'activité au commerce extérieur du pays.

Nous n'avons rien de particulier à vous signaler au point de vue des affaires générales du Tonkin, dont la situation s'est incontestablement améliorée au cours de l'année 1894. Plusieurs essais de cultures riches ont été tentés. Mais ils ne constituent encore que de sérieuses promesses, et c'est sur l'extension des plantations de riz qu'il

faut compter pour le développement des exportations du pays. Les charbonnages, bien que leur production soit en sensible augmentation, ne sont pas encore tout à fait sortis des difficultés et des tâtonnements inhérents aux débuts d'entreprises de cette nature. Tout porte à croire cependant que ces derniers obstacles ne tarderont pas à être surmontés. Nous espérons que les grands travaux d'outillage économique, qui seuls permettront au pays de se développer et de mettre en valeur ses incontestables ressources, ne seront pas arrêtés, et que le projet d'emprunt dont il a été question permettra bientôt de les réaliser.

Les affaires de notre agence d'Hanoï ont été satisfaisantes pendant l'exercice écoulé ; celles de notre agence de Tourane ont pris de l'extension. Les négociants chinois de Faïfoo s'accoutument peu à peu à utiliser notre intermédiaire pour leurs opérations avec la Chine. Quelques essais de culture de thé et de café, entrepris sur une grande échelle par des colons français, semblent promettre de bons résultats. Une tentative de plantation de jute s'effectue aussi en ce moment en Annam. Nous en suivrons les progrès avec intérêt, car sa réussite fournirait à ce pays un élément d'exportation vers l'Europe, qui jusqu'ici, lui a fait défaut.

Au mois de juillet dernier, nous avons, sur la demande de M. le ministre des colonies, participé pour une somme de deux millions de francs ou plutôt \$ 750.000, à une avance faite au protectorat de l'Annam et du Tonkin.

Nous n'avons pas hésité à prêter le concours de notre banque à cette opération effectuée dans des conditions statutaires.

#### Succursale de Pondichéry

Les opérations de notre succursale de l'Inde accusent une diminution d'environ 11 millions de francs. Elles ne s'élèvent pour 1894 qu'à 34.336.609 fr. 75 contre 45.503.259 fr. 05 en 1893. Cette diminution porte sur toutes les branches d'opérations. De la récolte et de l'exportation des arachides dépend presque exclusivement l'importance des affaires de notre succursale. Bien que, en 1891, la production ait été supérieure à l'année précédente (1.100.000 balles contre 825.000 en 1893), elle n'a pas nécessité un mouvement de fonds plus important en raison des bas prix auxquels se sont vendues les arachides à Marseille. La moitié seulement de la récolte s'est exportée par Pondichéry ; le reste a été expédié par Madras et Cuddalore. En 1893 déjà, la tendance du commerce d'exportation à se diriger vers le territoire anglais se manifestait avec une certaine importance. Mais cette tendance s'est encore accentuée en 1894, et la quantité d'arachides exportée par les ports anglais s'est élevée à 32 % en 1893, à 50 % en 1894.

Il est à craindre que cette proportion n'augmente encore si les pouvoirs publics n'interviennent pas pour sauver le commerce de Pondichéry, en fournissant à cette colonie, dont les ressources sont limitées et insuffisantes, les moyens de construire le petit tronçon de 27 kilomètres qui doit la raccorder directement aux lignes des chemins de fer du Sud de l'Inde. C'est là pour Pondichéry une question vitale ; ce rattachement par voie ferrée lui conservera le commerce d'exportation des arachides à destination de Marseille, qui tend de plus en plus à lui échapper par suite des conditions d'infériorité de transport de colonie vis-à-vis des villes concurrentes de Madras et de Cuddalore.

#### Succursale de Nouméa

Nous n'avons pas d'amélioration à vous signaler dans le chiffre des affaires de notre succursale de Nouvelle-Calédonie.

De 31.104.467 fr. 53 en 1892, le chiffre des affaires, déjà tombé en 1893 à 26.470.025 fr. 84, a encore décliné en 1894, où il n'a atteint que 23.447.416 fr. 99. La cause en est au ralentissement important des affaires de nickel et à la crise qui sévit actuellement sur l'élevage du bétail, qui constituent les deux principales sources de transactions en Nouvelle-Calédonie. Le chiffre des exportations a, de ce chef, diminué

de plus de moitié. Dans la situation difficile que traverse la colonie, la prudence la plus extrême était plus que jamais nécessaire ; nous n'avons cessé de la recommander au directeur de notre succursale ; l'événement prouve que les instructions données étaient justifiées par les circonstances et que la réduction de notre portefeuille était, en effet, une mesure indispensable. Nous avons, néanmoins, essuyé un mécompte du fait de la faillite d'un négociant de Nouméa, auquel nous avons fait une avance sur hypothèque maritime.

La réalisation de notre gage, rendue plus difficile en l'état peu prospère de la colonie, n'atteindra vraisemblablement pas le montant de notre avance ; nous avons d'ores et déjà constitué une provision qui suffira dans tous les cas à couvrir le reliquat de notre créance.

Au cours du second semestre, nous avons consenti, sur l'approbation de M. le ministre des colonies, au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, une avance de 575.000 fr., qui, au 31 décembre dernier, se trouvait déjà réduite à 162.974 francs 65 et ne tardera pas à être intégralement remboursée.

Nous espérons que la Nouvelle-Calédonie parviendra bientôt à surmonter la crise qu'elle traverse.

La culture du café, qui prend journellement de l'extension, grâce à la détaxe de 50 % dont jouissent les-produits coloniaux à leur entrée en France, fournira dans peu de temps à la colonie un nouvel élément d'exportation. Enfin, le projet, pendant en ce moment devant les Chambres, de réserver exclusivement à l'industrie française, métropolitaine ou coloniale, la fabrication des conserves de viandes destinées à la guerre et à la marine, permettra bientôt à l'usine de Ouaco-Gomen de reprendre son travail interrompu au cours de l'année dernière.

La circulation de nos billets au porteur dans nos diverses succursales a atteint les chiffres de 20.916.000 fr. au 30 juin 1894 contre 18.604.000 fr. en 1893, et de 22.076.000 fr. au 31 décembre 1894 contre 20.926.000 fr. en 1893.

Le chiffre le plus élevé a été de 23.215.000 fr. en novembre ; dans tout le cours de l'année, la circulation n'est pas descendue au-dessous de 20.000.000 de francs.

L'augmentation est encore plus importante qu'elle ne le paraît, en raison de la diminution de 15 % d'une année à l'autre dans l'évaluation en francs du chiffre de notre circulation fiduciaire en Indo-Chine où nos coupures sont établies en piastres. C'est en Cochinchine surtout que cette augmentation s'est produite ; dans nos autres colonies, la circulation fiduciaire oscille généralement autour des mêmes chiffres, sans présenter, dans un sens ou dans l'autre, d'écarts bien importants.

Depuis notre dernière réunion, nous avons eu la douleur de perdre M. de la Bouillierie, qui faisait partie de notre conseil d'administration depuis 1889.

M. de la Bouillierie nous avait toujours donné le concours le plus dévoué et le plus éclairé. La sûreté de son jugement et sa haute courtoisie lui avait acquis la profonde estime de ses collègues.

Vous vous associerez certainement, messieurs, aux regrets que sa perte nous a causés.

Nous avons désigné pour le remplacer M. de Monplanet, inspecteur général honoraire des finances et président du Crédit Industriel et Commercial.

Usant également de la faculté que nous donne l'article 51 des statuts, nous avons fait choix, pour la place d'administrateur laissée vacante depuis le décès de M. Ch. Sautter, en 1892, de M. le baron Hély d'Oissel, vice-président de la Société Générale.

MM. de Monplanet et Hély d'Oissel seraient, en conséquence, nommés administrateurs pour deux ans.

Nous soumettons avec confiance ces choix à votre approbation, certains que vous apprécierez comme nous le précieux concours qui nous est apporté par ces nouveaux

collègues, dont la haute situation financière et l'expérience des affaires sont si justement reconnues.

Le sort désigne cette année MM. Denormandie, Allard et Mercet, comme administrateurs sortants. Leur réélection pour une période de cinq années, que nous vous proposons, forme une des questions sur lesquelles vous êtes appelés à délibérer.

#### Résolutions

1° L'assemblée approuve les comptes des deux semestres de l'exercice 1894, tels qu'ils sont présentés par le conseil d'administration.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Elle fixe à 20 fr. par action (sur lesquels 10 fr. ont déjà été payés, à titre d'acompte, le 2 janvier dernier) le chiffre du dividende annuel, et décide de reporter à l'exercice 1895 le reliquat disponible de 9.745 fr. 46.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2° L'assemblée ratifie la nomination de MM. de Monplanet et Hély d'Oissel comme administrateurs pour deux ans, en remplacement de MM. de la Bouillerie et Ch. Sautter, décédés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3° L'assemblée renouvelle pour une période de cinq années les pouvoirs de MM. Denormandie, Allard et Mercet, administrateurs sortants.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

---

Banque de l'Indo-Chine  
(*Le Journal des débats*, 23 mai 1896)

L'assemblée générale ordinaire a eu lieu le 13 mai sous la présidence de M. Denormandie, président du conseil d'administration.

Après approbation des comptes présentés, le dividende a été fixé à 32 fr. par action libérée de 125 fr. (au lieu de 20 fr. seulement pour l'exercice précédent). Le reliquat disponible de 10.353 fr. 51 a été reporté à nouveau.

La nomination de M. Jules Enders<sup>18</sup> comme administrateur pour cinq ans a été ratifiée, et MM. Eugène Goüin [BPPB] et Alfred Prévost, administrateurs sortants, ont été réélus.

---

Banque de l'Indo-Chine  
Assemblée générale des actionnaires du 13 mai 1896  
(*Le Messager de Paris*, 11 juin 1896, p. 2-3)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Suivant les prescriptions des articles 42 et 43 de nos statuts, nous vous avons convoqués en assemblée générale ordinaire et nous venons aujourd'hui, dans la forme habituelle, vous rendre compte des opérations pendant l'exercice 1895 et vous demander de fixer le dividende à répartir.

Les bénéfices du premier semestre se sont élevés à 398,179 fr. 55.

Nous avons déduit de cette somme :

- 1° 11.513 20 montant d'effets impayés ou d'un recouvrement douteux à Nouméa ;
- 2° 75.000 00 somme nécessaire pour liquider définitivement notre créance dans la faillite Pelletier, à Nouméa, dont nous vous entretiendrons quand nous passerons en revue les affaires de cette succursale; enfin :
- 3° 25.000 00 que nous avons cru devoir ajouter à notre fonds de secours.

Ces déductions faites, le chiffre des bénéfices nets du premier semestre se trouvait ramené à 286.666 fr. 35 que, suivant les articles 35 et 36 des statuts, nous avons répartis comme suit :

- 15.000 00 au fonds de réserve statutaire, 1/2 % du capital versé ;
  - 90.000 00 aux actionnaires, première répartition de 3 % pour le semestre ;
  - 18.166 63 au fonds de prévoyance statutaire, 10 % de l'excédent ;
  - 18.166 63 au conseil d'administration, 10 % de l'excédent ;
  - 115.333 09 aux actionnaires, 80 % de de l'excédent.
- Total 286.666 35 somme égale.

Il vous revenait donc, Messieurs, fr. 235.333 09  
auxquels s'ajoutaient 9.745 46

---

<sup>18</sup> Jules Enders (1837-1899) : administrateur délégué du Crédit Lyonnais, chevalier de la Légion d'honneur. Père d'Émile Enders (1873-1954), qui fera à son tour carrière au Crédit lyonnais et le représentera notamment à la Cie générale des colonies, et d'Albert Enders (1879-1943), administrateur-directeur général de la Cie minière du Congo français.

reliquat reporté du deuxième semestre 1894.  
Total 245.073 55

Le 2 janvier dernier, nous vous avons effectué un paiement de 10 francs par action, lequel absorbait 240.000 fr. sur cette somme, laissant un reliquat disponible de 5.073 fr. 55 reporté au deuxième semestre de l'exercice.

Pendant cette période, le chiffre des bénéfices nets réalisés a été de 359.093 fr. 70.  
Aux termes de nos statuts, la répartition doit en être effectuée de la façon suivante :

15.000 00 au fonds de réserve statutaire, 1/2 % du capital versé ;  
90.000 00 aux actionnaires, première répartition de 3 % pour le semestre ;  
25.409 37 au fonds de prévoyance statutaire, 10 % de l'excédent ;  
25.409 37 au conseil d'administration, 10 % de l'excédent ;  
203.274 96 aux actionnaires, 80 % de l'excédent.  
Total 359.003 70 somme égale.

Nous avons donc encore à vous distribuer 293.276 96  
auxquels s'ajoutent 5.078 55  
reliquat du premier semestre.  
Total 898.353 51

Nous vous proposons de fixer à 12 fr. par action le dividende de la deuxième partie de actions composant le fonds social. Le solde de 10.353 fr. 51 serait reporté au premier semestre 1896.

Le paiement de ce dividende aurait lieu après l'approbation du ministre des colonies, exigée par l'article 36 des statuts. Si vous approuvez les comptes et les propositions que nous avons l'honneur de vous soumettre, le dividende total de l'exercice 1895 aura été de 22 fr., par action libérée de 123 fr. L'année précédente, il n'avait été que de 20 fr.

En parcourant les états joints à ce rapport, vous constaterez, Messieurs, qu'ils indiquent un total de réserves s'élevant à 2 millions de francs environ, sans tenir compte des frais d'installation, de fabrication de billets au porteur et de mobiliers, intégralement amortis pour 552.161 francs 47.

#### Succursale de Saïgon

##### Agences de Hong-Kong (Chine) et de Prom-Penh (Cambodge)

Nous sommes heureux de pouvoir vous signaler une importante augmentation dans le mouvement général des opérations de notre principale succursale et des agences qui y sont rattachées.

Leur chiffre d'affaires s'est élevé, en 1895, à 150.701.996 fr. 20. En 1894, il n'avait atteint que 85.962.430 fr. 25. Il est vrai que les opérations de l'agence de Hong-Kong, ouverte depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1891, n'y figuraient que pour un semestre. Nous n'en constatons pas moins une progression importante à Saïgon et surtout à Hongkong.

Les opérations propres à la succursale de Saïgon se sont élevées, en 1895, à 85.589.906 fr. 50 contre 68.142.646 fr. 35 en 1894 ;

Celles de l'agence de Hong-Kong à 60.364.523 francs 15 contre 14.349.910 fr. 30 pour six mois en 1894 ;

Enfin, celles de l'agence de Pnom-Penh à 4.750.566 fr. 15 contre 3.469.873 fr. 60 en 1894.

Veillez remarquer, à ce propos, Messieurs, que dans ce total de 150.704.993 fr. 20, ne sont comprises que les opérations réellement productives telles que escomptes, avances, tirages, remises, achats de numéraire ou de matières. Nous n'y faisons figurer ni les mouvements de caisse, ni les comptes courants et de dépôts.

En Cochinchine, l'augmentation de 17 millions 1/2 de francs porte sur les escomptes locaux pour 2 millions de francs environ, et sur les affaires avec l'Europe (envois de numéraire et remises qui en ont été la contrepartie).

Nous vous disions, l'an dernier, qu'en présence de l'extrême difficulté, de l'impossibilité pour ainsi dire, où nous nous trouvions de nous procurer les piastres mexicaines nécessaires aux besoins du commerce, nous avions demandé au gouvernement et obtenu de lui l'autorisation de faire frapper à la Monnaie de Paris des piastres françaises de commerce. Nous pensions pouvoir ainsi approvisionner l'Indo-Chine du numéraire qui lui faisait défaut, [une tentative faite par les banques anglaises d'introduire en Cochinchine le yen japonais n'ayant pas rencontré, auprès des populations indigènes, un accueil favorable](#). Nous avons déjà commencé à faire frapper une quantité importante de piastres françaises ; mais nous avons bientôt constaté, qu'aussitôt introduites en Indo-Chine, [ces monnaies étaient drainées et réexportées en Chine, en raison de leur poids d'argent plus élevé que les monnaies similaires ayant cours en Extrême-Orient, piastres mexicaines, british dollars, yens japonais](#).

Le-poids de la piastre française de commerce, au titre de 900 millièmes de fin, comme celui du yen japonais et du british dollar, était, en effet de 27 grammes 215, tandis que celui du yen et du dollar anglais n'est que de 26 grammes 956. La piastre mexicaine au titre de 902 millièmes de fin pèse 27 grammes.073.

Nous nous trouvions donc, sans profit aucun pour la colonie, qui continuait à souffrir d'une extrême pénurie de numéraire, dans une situation de réelle infériorité vis-à-vis des pays circonvoisins ; nous faisons frapper une monnaie pesant 259 milligrammes de plus, soit tout près de 1 % ; elle nous revenait par suite à un prix plus élevé, qui exerçait nécessairement une répercussion sur les taux d'escompte et de change, au détriment du commerce local.

Il devenait urgent d'apporter un prompt remède à un état de choses aussi préjudiciable aux intérêts généraux du pays. Nous avons donc exposé au gouvernement les difficultés que nous créait la supériorité de poids de la piastre française. En décidant la création de cette monnaie en 1885, le gouvernement français avait cherché à l'assimiler au trade dollar américain d'argent, que les États-Unis avaient fait frapper de 1873 à 1878 pour développer leurs transactions avec la Chine et le Japon. Mais ce trade dollar américain, qui pesait 27 grammes 216 comme notre piastre française, à un milligramme près, n'avait pas tardé à disparaître pour les mêmes raisons et, à partir de 1878, les États-Unis qui lui avaient du reste retiré le cours libératoire sur le territoire américain, en avaient complètement arrêté la frappe. Reconnaisant le bien fondé de nos observations. et frappé de son côté de voir les piastres françaises introduites par le Trésor en Indo-Chine, disparaître au fur et à mesure de leur mise en circulation, M. le ministre des finances s'est montré tout disposé à étudier les moyens de doter enfin l'Indo-Chine d'une circulation monétaire et stable. Mais avant de prendre une décision sur une question d'une importance aussi capitale, il a désiré s'entourer des avis autorisés de la [commission monétaire](#). Cette commission s'est réunie sous la présidence de l'honorable M. Magnin, gouverneur de la Banque de France. Nous y avons été convoqués et avons pu exposer devant elle, dans toutes ses conséquences, au point de vue de l'Indo-Chine, une question qui nous a constamment préoccupés depuis la fondation de notre Banque.

Appréciant les arguments que la direction du mouvement général des fonds, et nous-mêmes faisons valoir, la commission monétaire a décidé l'abaissement du poids de la piastre française de 27 gr. 215 à 27 grammes, et M. le président de la République, sur la proposition du ministre des finances, a sanctionné cette décision par un décret en date du 8 juillet 1895.

Le poids de 27 grammes définitivement adopté est encore quelque peu supérieur à celui du british dollar et du yen Japonais ; le gouvernement, en effet, a désiré maintenir, par un léger excédent de poids, à la piastre française, le bon renom et la faveur dont

elle jouissait auprès des populations indigènes. Mais cet écart de 41 milligrammes, qui ne constitue qu'une différence de 1/2 centime environ ou de 1/6 % sur le prix de la piastre, n'est plus de nature à permettre le drainage vers la Chine de la nouvelle monnaie pour la refonte. Aussi peut-on considérer que l'approvisionnement de l'Indo-Chine en numéraire est désormais assuré.

Dès la promulgation du décret du 8 juillet 1895, nous nous sommes mis en mesure de faire frapper d'importantes quantités de piastres ; cette tâche nous incombait, en effet, en notre qualité de banque privilégiée dont la charge principale consiste à assurer la circulation monétaire des pays où elle est établie. Nous avons acheté, dans le cours de l'année 1895 et au début de la présente année, 178.000 kg d'argent fin que nous avons déposé à la Monnaie de Paris pour la frappe d'environ 7.300.000 piastres de commerce françaises. représentent une valeur approximative de 20 millions de francs. Sur cette quantité, grâce au concours empressé de la direction générale des monnaies, plus de 4 millions 1/2 de piastres sont parvenus en Indo-Chine avant la fin de l'année. Le surplus a été expédié dans les premiers mois de 1896 ou est actuellement en cours de route. Nous sommes convaincus que l'effort considérable que nous venons de faire aura, dans l'avenir, d'heureux résultats, bien qu'il ait constitué une charge pour l'exercice dont nous vous rendons compte. En effet, la couverture des importants envois de numéraire que nous avons effectués, n'a pu se faire sans perte, les taux du change du marché de Hong-Kong, régulateur des cours en Indo-Chine ayant été, dans le deuxième semestre surtout, toujours inférieurs à la parité des cours de l'argent fin. Les bénéfices réalisés par notre succursale de Saïgon en ont donc été amoindris ; mais nous n'avons pas hésité devant ce sacrifice, en vue d'asseoir pour l'avenir les opérations de notre principal établissement sur une base plus certaine, et de la mettre à l'abri des aléas dont nous avons eu à souffrir les années précédentes.

Les opérations de notre succursale de Saïgon avec Singapore accusent une certaine diminution, provenant d'une demande moins importante des riz de Cochinchine pour les Détroits et Java, qui se sont surtout approvisionnés sur le marché de Bangkok. Par contre, nous constatons une notable augmentation d'affaires avec Hong-Kong. En effet, il a été expédié de Saïgon pour Hong-Kong, en 1895 : 410.512 tonnes de riz contre 293.835 tonnes en 1894.

L'exportation totale de Cochinchine a atteint, l'année dernière, 555.861 tonnes contre 567.126 tonnes l'année précédente.

Les riz de notre colonie prennent de plus en plus la direction de la Chine, et nous avons le regret de constater que l'exportation de cette céréale, à destination d'Europe, a diminué depuis deux ou trois ans. En 1893, il était expédié en Europe 141.000 tonnes environ, en 1894, 78.471 tonnes, en 1895 seulement 62.577 tonnes. Cette augmentation des envois en Chine au détriment des expéditions en Europe est regrettable, car la majeure partie des riz expédiés en Chine s'effectue sous forme de paddy, c'est-à-dire sous forme de riz non décortiqués, tandis que les riz expédiés en Europe sont toujours des riz décortiqués et même, pour la majeure partie blanchis. Il en résulte, pour la plus importante industrie locale, nous voulons parler des usines qui traitent cette graine, une sensible diminution de travail qui exerce sa répercussion sur la situation économique générale du pays et à laquelle le gouvernement local a essayé de remédier en élevant de 9 cents le droit de sorte sur les riz non décortiqués.

La prospérité de la Cochinchine n'en suit pas moins une progression continue et le bien-être des indigènes augmente rapidement. Cet état de choses est de bon augure pour l'avenir de notre principale succursale.

Le chiffre d'affaires traitées par notre agence de Hong-Kong a été, comme nous vous l'avons dit, de 60.364.523 fr. 15. Pour les six mois de 1894, il avait de 14.349.910 fr. 30.

Cette notable augmentation porte surtout sur les opérations d'avances et celles traitées pour compte de nos succursales de Saïgon et d'Haïphong, c'est-à-dire les

encaissements des remises documentaires de nos succursales et l'emploi, en avances à court délai sur marchandises, des disponibilités qui en résultent, jusqu'au moment de leur rapatriement en Europe sous forme de remises. Ces opérations, qui se développent tous les jours, ne nous font courir aucun risque. Nous avons donc tout lieu de nous féliciter de la création de cette agence, en raison du concours efficace et productif qu'elle apporte à nos succursales d'Indo-Chine.

Les opérations de notre agence de Pnom-Penh accusent également une augmentation d'environ 1 million de francs ; ce sont les escomptes locaux qui en ont principalement bénéficié. L'ouverture du Mékong à la navigation a été, au cours de l'année écoulée, un événement important qui détournera, nous l'espérons du moins, vers Saïgon, la majeure partie du trafic du Laos qui, jusqu'ici, se dirigeait vers Bangkok. La navigabilité, même morcelée du fleuve, permettra à notre colonie de tirer parti du traité de 1893 conclu avec le Siam et de l'arrangement franco-anglais intervenu tout récemment, qui délimite la zone d'influence des deux pays dans ces contrées, et fait rentrer dans notre sphère d'action les provinces productives de Battambang et d'Angkor, dont les marchandises transitaient jusqu'ici par le Siam. Il en résultera un accroissement important du mouvement commercial du Cambodge dont notre agence bénéficiera.

#### Succursale d'Haïphong

##### Agences de Hanoï (Tonkin) et de Tourane (Annam)

Nous constatons une diminution d'environ 5 millions et demi de francs dans le total des opérations traitées par nos établissements du Tonkin et de l'Annam. En 1894, il s'était élevé à 35.275.215 fr. 30. En 1895, il n'a atteint que 29 millions 623.448 fr. 05. Dans ce chiffre figurent l'agence d'Hanoï pour 10.402.759 fr. 20 et l'agence de Tourane pour 3.200.034 fr. 10.

La diminution porte principalement sur les affaires de la succursale d'Haïphong ; celles des agences d'Hanoï et de Tourane sont sensiblement les mêmes que l'année précédente.

#### [Hydraulique agricole]

À Haïphong, ce sont les escomptes locaux, les avances et les affaires avec la Chine qui sont en décroissance. La première récolte des riz a été médiocre et n'a donné lieu, au cours des six premiers mois, qu'à une exportation peu active sur Hong-Kong ; la seconde récolte des riz a été nulle pour ainsi dire, en raison de la sécheresse persistante et anormale qui a sévi sur le Tonkin. Les différentes provinces de ce pays souffrent tour à tour, les unes des inondations par suite des crues du fleuve Rouge, les autres de la sécheresse en raison du manque d'irrigations. C'est à remédier à un état de choses aussi préjudiciable aux intérêts du Tonkin, qu'il importerait de s'attacher tout d'abord. Nous persistons à penser que le Tonkin peut attendre des cultures riches sa prospérité future ; mais en attendant que ces cultures aient pu se développer, et ce n'est pas l'œuvre d'un jour, le pays pourrait trouver les éléments d'une exportation importante et presque immédiate dans l'accroissement de la production du riz. Les deux récoltes annuelles, pourvu qu'elles atteignent une moyenne raisonnable, suffisent à la consommation locale. Tout excédent fournit un aliment à l'exportation. Si l'on entreprenait les travaux nécessaires d'endiguement dans les provinces menacées par les crues du fleuve et de canalisation dans celles qui sont exposées à souffrir de la sécheresse, on ne tarderait pas à obtenir des récoltes qui viendraient promptement modifier la situation générale du pays, et lui permettre non seulement de faire face, sans effort, aux engagements qu'il a contractés, mais encore de consacrer des sommes importantes à l'achèvement de son outillage économique.

Ainsi que nous l'avons déclaré à M. le gouverneur général, lors de son récent séjour en France, nous sommes tout disposés à seconder les efforts du protectorat dans ce

sens et à prêter notre concours aux villages annamites dans une forme à déterminer, et conforme aux prescriptions de nos statuts.

L'année 1895 a été surtout pour le Tonkin une période d'attente pendant laquelle toutes les entreprises, tous les grands travaux d'utilité publique ont été suspendus.

Le vote de l'emprunt de 80 millions consenti par le Parlement va permettre à notre colonie, tout en s'allégeant de charges qui pesaient trop lourdement sur elle, de consacrer une somme appréciable aux voies de pénétration en Chine et à l'amélioration du port d'Haïphong. Il y a donc lieu de croire qu'une ère nouvelle d'activité va s'ouvrir, et que les transactions, presque complètement arrêtées au cours de l'année dernière, ne tarderont pas à reprendre.

À Hanoï, nous nous sommes surtout attachés à développer notre portefeuille local, en substituant les escomptes aux avances. D'une manière générale, du reste, nous prescrivons à toutes nos succursales et agences de ne recourir à la forme des avances, autres que les prêts sur marchandises, que dans des cas tout à fait exceptionnels, pour éviter les immobilisations dans lesquelles les avances ont toujours une tendance à dégénérer. C'est là une mesure de prudence que vous nous approuverez, Messieurs, d'avoir adoptée, au risque d'une certaine diminution dans le chiffre de nos affaires.

Nous n'avons rien de particulier à vous signaler en ce qui concerne notre agence de Tourane. Nous voyons peu à peu s'accroître notre clientèle chinoise qui monopolise le commerce du sucre, de la soie et de la cannelle. Les plantations de thé et de café entreprises par des Européens prennent de l'importance et pourront donner lieu, dans un avenir prochain, à quelques transactions commerciales.

L'avance de 750.000 piastres que nous avons consentie en juillet 1894 au gouvernement du protectorat, sur la demandée de M. le ministre des colonies, figure encore à notre bilan au 31 décembre. Son remboursement est prévu sur les fonds de l'emprunt réalisé.

#### Succursale de Pondichéry

La diminution que nous vous avons signalée l'année dernière dans les opérations de notre succursale de Pondichéry s'est encore accentuée en 1895. Son chiffre d'affaires, qui, en 1893, était de 45.503.259 fr. 05 était descendu, en 1894, à 34.336.609 fr. 75. En 1895, il n'a atteint que 23 millions 393.369 fr. 10. La récolte des arachides, seul produit pour ainsi dire d'exportation de notre colonie de l'Inde, avait été, en 1894, de 1.100.000 balles ; elle est descendue, l'année dernière, à 664.577 balles. Cette diminution continue dans le rendement des récoltes provient-elle accidentellement de mauvaises conditions climatiques, ou n'est elle pas due plutôt à l'appauvrissement des terres, ensemencées chaque année de la même graine sans que l'indigène ait jamais cherché à en améliorer la production par des engrais ?

Quoi qu'il en soit, la récolte d'arachides de 1895 a été la plus réduite que nous ayons vue depuis que cette graine oléagineuse est cultivée sur la côte de Coromandel, et les perspectives de l'année en coups ne sont pas plus favorables.

Les expéditions du port de Pondichéry, qui ont été de 391.473 balles dont 386.181 à destination de Marseille, ont donné lieu aux opérations usuelles d'avances sur marchandises et de négociations de traites documentaires. Grâce à la hausse du change indien, le résultat des opérations de notre succursale, bien que portant sur un chiffre d'affaires moindre, a été supérieur à celui de l'année précédente. L'élévation des cours qui s'est produite du 31 décembre 1894 au 31 décembre 1895 a été de près de 8 %. Le droit de 5 % établi par le gouvernement indien, en mars 1894, sur l'importation de l'argent fin, a considérablement réduit, l'an dernier, les envois de ce métal aux Indes. Aussi le taux de la vente à Londres des Council bills n'a-t-il cessé de s'élever. Il tend progressivement à se rapprocher du cours de 1 shilling et 4 deniers que le

gouvernement indien avait envisagé lors de la fermeture des Monnaies à la frappe de la roupie.

#### Succursale de Nouméa

Nous n'avons pas encore d'amélioration à vous signaler dans le chiffre d'affaires de notre succursale de la Nouvelle-Calédonie.

Le total de ses opérations a décliné d'environ 5 millions de francs. En 1894, il avait été de 23.447.416 fr. 99 ; en 1895, il a atteint seulement 18.333.669 fr. 25. Cette diminution se répartit sur toutes les branches d'opérations, mais surtout sur les escomptes locaux, et les affaires avec l'Australie. Les affaires avec l'Europe, au contraire, se sont à peu près maintenues au chiffre de l'année précédente, grâce à la reprise de la fabrication, pour le ministère de la guerre, des conserves de viande de l'usine de Gomen, qui avait chômé en 1894.

La crise qui a sévi d'une façon si intense sur la Nouvelle-Calédonie paraît avoir atteint son apogée vers la fin de l'année 1895. Depuis cette époque, nous constatons plutôt une amélioration ; des symptômes de relèvement semblent se manifester depuis le commencement de l'année courante. Si l'exploitation des mines de nickel n'a pas encore repris son activité, il y a eu, par contre, une certaine exportation de minerais de chrome ou de cobalt.

La diminution de nos affaires locales est due surtout à une mesure de précaution prise par votre conseil d'administration. Il a estimé, en effet, que dans la situation difficile où se trouvait encore la colonie, il y avait lieu de prescrire au directeur de la succursale de redoubler de prudence et de ne pas chercher une augmentation prématurée de son portefeuille.

En vous entretenant l'année dernière du mécompte que nous avons éprouvé par suite de la faillite d'un négociant de Nouméa, auquel nous avons consenti une avance sur hypothèque maritime, nous vous avons annoncé que nous avons constitué une provision qui nous paraissait devoir suffire à couvrir le reliquat de notre créance.

Nous étions loin de pouvoir supposer à ce moment que le report de la faillite à une date antérieure de deux ans au dépôt du bilan serait demandé uniquement dans le but de faire tomber une délégation mensuelle de 3.500 francs qui nous avait été consentie sur une subvention accordée à ce négociant par l'administration pénitentiaire pour le service de navigation de l'île des Pins. Encore moins pouvions-nous admettre qu'une pareille demande, introduite dans un but et avec une tendance faciles à comprendre, serait accueillie par les tribunaux de la colonie.

À notre grande surprise, cependant, il en a été ainsi devant le tribunal de première instance jugeant commercialement et devant la Cour d'appel de la colonie, et nous avons été condamnés à rapporter à la masse les mensualités de 3.500 fr. que nous avons encaissées depuis plus de deux ans.

Nous avons bien songé à porter l'affaire devant la Cour de cassation ; mais, sur l'avis de nos conseils, nous avons dû nous incliner devant le fait accompli.

La provision que nous avons constituée en vue de ce mécompte s'est donc trouvée insuffisante, et nous avons été obligés d'y ajouter une somme de 75.000 fr. dans nous vous avons entretenus au début de ce rapport. Notre perte totale du chef de cette affaire, se trouve, par suite, complètement amortie.

L'avance que nous avons consentie, sur l'approbation de M. le ministre des colonies, au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, figure encore à notre bilan au 31 décembre pour 333.507 fr. 05.

En résumé, le total général des opérations traitées par nos succursales et agences s'est élevé en 1895 à 222.055.482 fr. 60 contre 179 millions 021.672 fr. 29 en 1894. Il en résulte une augmentation correspondante de bénéfices qui s'est fait sentir dans le dividende que nous vous proposons de voter.

Après avoir passé en revue nos divers établissements, il ne nous reste plus qu'à vous entretenir de la circulation des billets au porteur dans nos succursales. Elle a atteint les chiffres de 23.302.000 fr. au 30 juin, contre 20.916.000 fr. en 1894, et de 17.030.000 fr. au 31 décembre, contre 22.076.000 fr. en 1894.

Le chiffre le plus élevé a été de 23.798.000 fr. au mois d'avril. Le billet d'une piastre a été accueilli en Cochinchine avec une faveur marquée ; aussi avons-nous été obligés de demander à M. le ministre des colonies de vouloir bien augmenter la quantité de ces coupures que nous avons primitivement été autorisés à mettre.

Nous ne terminerons pas ce rapport sans rendre hommage au zèle et au dévouement que nous avons rencontrés chez tous nos agents au cours d'une année qui a été exceptionnellement pénible au point de vue du climat. Notre banque, en particulier, a été bien éprouvée dans son personnel ; nous avons eu le malheur de perdre deux agents, l'un, M. Philippe, directeur de notre succursale de Saïgon, dont la prudence et l'expérience nous ont rendu de grands services ; l'autre, au début même de sa carrière, et qui nous donnait de légitimes espérances pour l'avenir.

Vous vous associerez certainement, messieurs, aux regrets très sincères que nous exprimons.

À la fin du dernier exercice, le Crédit Lyonnais nous a témoigné le désir de se joindre aux autres établissements déjà représentés dans notre conseil d'administration.

Nous avons accueilli avec la considération qu'elles méritaient les ouvertures qui nous étaient faites, appréciant à sa valeur l'important concours que des relations plus intimes pouvaient apporter à notre Banque.

Nous venons donc vous demander d'augmenter, ainsi que le permet l'article 50 des statuts, le nombre des membres votre conseil d'administration en lui adjoignant M. Jules Enders, administrateur du Crédit Lyonnais, dont la haute expérience des affaires vous est connue. Nous soumettons avec confiance cette nomination à vos suffrages.

Le sort désigne cette année MM. Prévost et E. Goüin comme administrateurs sortants. Leur réélection pour une période de cinq années que nous vous proposons, fait l'objet d'une des résolutions sur lesquelles vous êtes appelés à délibérer.

#### Résolutions

I. — L'assemblée approuve les comptes des deux semestres de l'exercice 1895, tels qu'ils sont présentés par le conseil d'administration.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Elle fixe à 22 francs par action (sur lesquels 10 francs ont déjà été payés, à titre d'acompte, le 2 janvier dernier) le chiffre du dividende annuel, et décide de reporter à l'exercice 1896 le reliquat disponible de 10.353 fr. 51.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

II. — L'assemblée ratifie la nomination de M. J. Enders comme administrateur pour cinq ans.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

III. — L'assemblée renouvelle pour une période de cinq années les pouvoirs de MM. Prévost et E. Goüin, administrateurs sortants.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1895

.....

---



Coll. Olivier Galand

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PROTECTORAT DE L'ANNAM ET DU TONKIN

EMPRUNT DE 80 MILLIONS DE FRANCS 2 1/2 p. %

50 c. %  
TITRES ÉTRANGERS  
27 PARIS 11  
1896

En vertu de la loi du 10 février 1896 et de l'arrête du gouverneur général de l'Indo-Chine du 11 décembre 1896, il est créé

919.500 obligations 2 1/2 p. % de 100 francs chacune  
AU PORTEUR

remboursables au pair, en 60 ans, par tirages semestriels, qui auront lieu à Paris les 1<sup>er</sup> janvier et 1<sup>er</sup> juillet, conformément au tableau d'amortissement ci-contre et produisant 2 fr. 50 d'intérêt payables par moitié les 1<sup>er</sup> février et 1<sup>er</sup> août de chaque année. Les intérêts et l'amortissement sont garantis par le gouvernement de la République française (Loi du 10 février 1896).

OBLIGATION DE CENT FRANCS AU PORTEUR

Le 1<sup>er</sup> octobre 1896

Vu :

Le ministre des colonies

André Lebon

Le gouverneur général de l'Indo-Chine

Armand Rousseau

Les coupons sont payables, en France, à  
la Banque de l'Indo-Chine, à Paris, et chez  
les trésoriers-payeurs généraux et receveurs  
des finances dans les départements

P. PLUMEREAU DÉL.

FOND DE GARANTIE PROCÉDÉ C. CRABBE

C. CRABBE

---

LES MAISONS COLONIALES DE CONVALESCENCE  
(*Le Journal des débats*, 11 janvier 1897)

LISTE DE SOUSCRIPTION

La Banque de l'Indo-Chine, 34, rue Laffitte, se charge de l'encaissement des fonds, ainsi que l'Union coloniale, 56, rue de Provence.

[Stanislas] Simon, directeur de la Banque de l'Indo-Chine, membre du comité, trésorier, 250 fr. ; la Banque de l'Indo-Chine, 5.000 fr.

---

Banque de l'Indo-Chine  
(*Paris-Capital*, 2 juin 1897)

L'assemblée générale du 19 mai, présidée par M. Denormandie, a approuvé les comptes de l'exercice 1896 et fixé à 25 fr. par action (sur lesquels 12 fr. ont déjà été payés, à titre d'acompte, le 2 janvier dernier) le chiffre du dividende annuel. Elle a ensuite renouvelé pour cinq ans les pouvoirs de MM. [Albert] de Monplanet et [Jean Léonce Frédéric] Hély d'Oissel, administrateurs sortants.

---

Banque de l'Indo-Chine  
Assemblée générale des actionnaires du 19 mai 1897  
(*Le Messager de Paris*, 15 juin 1897, p. 2-3)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Nous vous réunissons aujourd'hui en assemblée générale ordinaire, conformément aux prescriptions des articles 42 et 43 des statuts de notre Banque, pour vous soumettre les comptes de l'exercice 1896, et vous prier de fixer le dividende à distribuer.

Pour le premier semestre, les bénéfices se sont élevés à 381.880 fr. 59, dont nous avons déduit :

28.351 61 montant de valeurs tombées en souffrance à Pondichéry, Saïgon et Nouméa, et

5.250 00 que nous avons portés au fonds de secours pour élever ce fonds à 120.000 fr.

Le chiffre des bénéfices s'est trouvé, par suite, réduit à 348.275 fr. 95 que suivant les articles 35 et 26 des statuts, nous avons répartis comme suit :

15.000 00 au fonds de réserve statutaire, 1/2 % du capital versé ;

90.000 00 aux actionnaires, première répartition de 3 % pour le semestre ;

25.827 59 au fonds de prévoyance statutaire, 10 % de l'excédent ;

24.327 59 au conseil d'administration,

10 % de l'excédent ;

194.620 77 aux actionnaires, 80 % de l'excédent.

Total 348.275 95 somme égale.

Nous avons donc à vous distribuer, Messieurs, 284.620 77

auxquels s'ajoutaient 10.353 51

reliquat reporté du deuxième semestre 1895.  
Total 294.974 28

Le paiement de 12 fr. par action, auquel nous avons procédé le 2 janvier dernier, a absorbé 288.000 fr. sur cette somme, laissant un reliquat disponible de 6.974 fr. 28 à reporter au deuxième semestre de l'exercice.

Pendant cette période, le total des bénéfices a atteint 430.530 fr. Ce chiffre comprend la plus-value réalisée sur les deux parts, de 25.000 fr. chacune, de la Société des Docks de Haïphong, que nous possédions. Nous avons déjà été remboursés, dans le courant du mois d'octobre, du montant de ces deux parts que nous avons amorties dès l'exercice 1887. Votre conseil a décidé d'appliquer la somme provenant de ce remboursement à la réserve immobilière qui se trouvait ainsi portée de 300.000 fr. à 360.000 fr.

Nous vous proposons d'affecter à cette réserve, sur les bénéfices du deuxième semestre une nouvelle somme de 50.000 fr. La réserve immobilière figurerait alors dans nos livres pour 400.0000 fr., en regard d'un compte immeubles s'élevant à 942.435 fr: 50.

La différence entre ce dernier montant et celui de 885.049 fr. 20 qui figure au bilan au 31 décembre 1895, provient de la réfection complète de notre immeuble de Tourane, à laquelle nous avons dû procéder, et de son agrandissement.

Le chiffre des bénéfices nets du deuxième semestre se trouve par suite ramené à 380.530 fr. dont la répartition doit être effectuée comme suit, conformément aux articles 35 et 36 des statuts :

15.000 00 au fonds de réserve statutaire, 1/2 % du capital versé ;  
90.000 00 aux actionnaires, première répartition de 3 % pour le semestre ;  
27.553 00 au fonds de prévoyance statutaire, 10 % de l'excédent ;  
27.553 00 au conseil d'administration, 10 % de l'excédent ;  
220.424 00 aux actionnaires, 80 % de l'excédent ;  
Total 380.530 00 somme égale.

Il vous revient donc encore, Messieurs, 310.424 00  
auxquels s'ajoutent 6.974 28  
reliquat reporté du premier semestre.  
Total 317.393 28

Nous vous proposons de fixer à 13 fr. par action le dividende de la deuxième partie de l'exercice, soit 312.000 fr. pour les 24.000 actions composant le fonds social. Le reliquat de 5.398 fr. serait reporté au premier semestre 1897.

Le paiement de ce dividende aurait lieu après l'approbation du ministres colonies, exigé par l'article 36 des statuts.

Si vous approuvez les comptes et les propositions que nous avons l'honneur de vous soumettre, le dividende total de l'exercice 1896 aura été de 25 fr. ; en 1895, il n'avait été que de 22 fr. Votre conseil croit devoir vous proposer cette augmentation, en considération des réserves importantes qui figurent au bilan et des amortissements effectués.

Succursale de Saïgon,  
agences de Hong-Kong (Chine) et de Pnom-Penh (Cambodge).

Les opérations de notre succursale de Saïgon et des agences qui y sont rattachées sont en nouvelle progression. De 150 millions de francs en 1895, leur chiffre d'affaires s'est élevé à 165.021.535 fr. 75 pour l'exercice dont nous vous rendons compte. L'augmentation résulte principalement des affaires de la succursale de Saïgon qui ont atteint un total de 104.231.823 francs 05 contre 85.589.906 fr. 50 en 1895. À

l'exception des remises sur l'Europe qui sont en légère diminution, toutes les branches des opérations de la succursale ont participé à cette augmentation : elle est, pour les avances, de 5 1/2 millions de francs, pour les escomptes locaux de 3 1/2 millions, et pour les remises sur la Chine de 4 millions de francs.

Ce résultat a été obtenu malgré une récolte de riz plutôt médiocre. En effet, l'exportation ne s'est élevée qu'à 431.277 tonnes, contre 556.851 tonnes en 1895 et plus de 700.000 tonnes en 1893.

Toutefois, par suite de la hausse des prix, la plus-value de la marchandise est venue contrebalancer le déficit de la quantité. Aussi peut-on affirmer sans crainte que la situation de la Cochinchine est prospère, que les cultivateurs annamites réalisent d'importants bénéfices, et que l'aisance se répand dans l'intérieur de la colonie. Nous n'en voulons d'autre preuve que [l'absorption par le pays des piastres françaises introduites l'année dernière, en quantités considérables par le Trésor et par notre Banque](#). Il s'en est bien répandu un certain nombre dans le Laos, le Cambodge et les provinces limitrophes du Siam — et, en ce qui nous concerne, nous nous efforçons de favoriser cette expansion — mais comme il n'y a plus aucun avantage à exporter cette monnaie pour la fonte comme les états de la douane établissent qu'il n'est pas sorti de Cochinchine de piastres françaises en quantité appréciable, par mer, il faut bien en conclure que la richesse du pays s'accroît rapidement. Le chiffre des importations et des exportations fournit d'ailleurs, à cet égard, une nouvelle indication. Nous ne possédons pas encore les statistiques pour le second semestre de l'année mais pendant le premier semestre, les importations se sont élevées à 27 millions de francs environ et les exportations à 59 millions de francs. C'est toujours la Chine qui absorbe la majeure partie de la production du riz. Sur les 431.000 tonnes exportées, il y a eu :

35.000 tonnes pour Java ;

40.000 tonnes pour Singapore ;

14.000 tonnes pour Manille ;

94.000 tonnes pour le Tonkin ;

299.000 tonnes pour la Chine,

et seulement 34.000 tonnes pour l'Europe contre 62.000 tonnes l'année précédente.

Ces derniers chiffres vous expliquent, Messieurs, la stagnation de nos affaires avec l'Europe en 1896, et l'augmentation de nos remises sur la Chine. Les anciennes usines françaises établies en Cochinchine soutiennent difficilement la concurrence des grandes rizeries chinoises qui ont moins de frais et dont les installations sont plus perfectionnées. Une des plus importantes usines françaises est tout récemment passée entre des mains chinoises. Nous regrettons cet état de choses, et nous souhaiterions vivement voir s'établir entre la métropole et notre colonie de Cochinchine un courant d'affaires plus important. Nous pouvons vous dire, cependant, qu'à la faveur d'une très belle récolte, les exportations de l'année actuelle vers la France semblent prendre une grande extension. Nous faisons tous nos efforts pour les favoriser.

Les opérations de change de notre succursale ont également été fructueuses, grâce à une stabilité relative des cours de l'argent fin en 1896 et des changes de l'Extrême-Orient. Ce n'est que depuis quelques semaines que les cours de l'argent ont repris leur marche descendante, par suite de [l'adoption de l'étalon d'or par le Japon](#). Cette mesure ne nous a pas pris au dépourvu. Nous vous avons dit, les années précédentes déjà, que nous ne nous faisons aucune illusion sur les chances de relèvement du métal blanc, et que nous avons adopté une ligne de conduite conforme à cette opinion.

Nous n'avons éprouvé, l'année dernière, aucune des difficultés que nous avons eu si souvent à surmonter pour assurer l'approvisionnement en numéraire de notre succursale, et nos encaisses ont toujours été bien supérieures à la limite statutaire.

L'attention s'est portée dans ces derniers temps sur les richesses du Laos, que l'on prétend importantes au point de vue minier ; plusieurs missions ont déjà été envoyées

dans cette vaste région pour y prospector des mines d'or, de cuivre et d'étain. Si ces prévisions se confirmaient, il en résulterait, pour la Cochinchine, un nouvel élément d'affaires dont notre succursale profiterait certainement.

Les opérations de l'agence de Hong-Kong sont en diminution de 1 millions de francs environ. Elles se sont élevées à 53.196.261 fr. 60 contre 60 millions environ en 1895. La réduction porte principalement sur les avances sur marchandises et les remises et tirages sur l'Europe. La caractéristique de l'année dernière en Chine a été une stagnation anormale des transactions. L'agence n'en a pas moins prêté son concours efficace à nos succursales d'Indo-Chine; les affaires traitées par elle pour leur compte présentent une extension appréciable.

Le total des opérations de l'agence de Pnom-Penh a été de 7.293.451 fr. 10. En 1895, il n'avait atteint que 4.750.000 fr. environ. C'est une augmentation de 2 millions et demi de francs provenant des escomptes locaux et des affaires avec Saïgon. Nous n'avons rien de particulier à vous signaler sur notre établissement du Cambodge, si ce n'est qu'il s'est établi, entre cette contrée et les provinces limitrophes du Siam, un certain courant d'affaires qui tend à se développer.

Succursale d'Haïphong,  
agences d'Hanoï et de Tourane

Le montant total des opérations de nos établissements du Tonkin et de l'Annam accuse, sur celui de l'année précédente, une augmentation de près de 12 millions. Il s'est élevé à 41.538.310 fr. 95. Dans cette somme figurent l'agence d'Hanoï pour 12.389.426 fr. 60, et celle de Tourane pour 3.836.766 fr.

À ne considérer que ces chiffres, il semblerait que le mouvement des opérations commerciales du Tonkin ait été plus important que par le passé. Malheureusement, il n'en est rien ; l'activité s'est concentrée, pendant le second semestre surtout, sur les entreprises de travaux publics, et plus particulièrement celles qui doivent relier Hanoï à la frontière de Chine. En dehors des affaires d'importation de produits destinés en majeure partie à la consommation européenne, il n'existe encore, à vrai dire, au Tonkin, qu'un très faible trafic. En effet, les importations — numéraire non compris — se sont élevées à 20 millions et demi de francs environ, dont 9 millions de provenance française, tandis que les exportations n'ont atteint que 7 millions et demi de francs.

Les entrées de numéraire ont été de 25 millions de francs, les sorties de 10 millions de francs. La seconde récolte des riz de 1895 avait été si réduite que, loin de pouvoir donner lieu à une exportation quelconque, on avait dû importer de Cochinchine et du Japon de grandes quantités de cette denrée ; malgré cela, il y a eu disette au Tonkin pendant deux mois environ. La première récolte de 1896 a également été mauvaise, et n'a pu, par conséquent, alimenter aucune transaction. Ce n'est que dans les dernières semaines de l'année écoulée, après la seconde récolte, qu'il a pu être fait pour la Chine quelques envois de riz peu importants. Aussi, comme nous venons de vous l'exposer, les opérations de notre succursale d'Haïphong ont elles consisté presque exclusivement en escomptes et en avances aux entrepreneurs de travaux publics.

Nous avons constaté, avec un vif regret que, **sur les fonds provenant de l'emprunt de 80 millions de francs, aucune part n'avait été faite aux travaux agricoles** ; ces fonds, en dehors de la liquidation du passé, ont été consacrés à des travaux d'une utilité incontestable sans doute pour la colonie : la création d'un courant commercial avec la Chine, par la voie d'Hanoï à Longtchéou, et l'amélioration du port d'Haïphong sont certainement les conditions indispensables du développement économique de la colonie ; mais les conséquences heureuses de ces travaux ne se feront sentir que dans quelques années ; d'ici là, les entreprises de travaux bénéficieront seules de cet état de choses, et le commerce de la colonie demeurera stationnaire.

Il est donc regrettable qu'une partie au moins des ressources provenant de l'emprunt n'ait pas été immédiatement affectée aux travaux si urgents d'endiguement, de

canalisation et d'irrigation. Il n'est pas douteux (tous ceux qui ont une longue expérience de l'Indo-Chine le déclarent) que si l'attention s'était portée vers la culture du riz, si des efforts avaient été faits pour la développer et pour assurer, par des aménagements convenables, un rendement suffisant aux deux récoltes annuelles, l'on eût obtenu des résultats qui auraient amené à brève échéance de considérables exportations. L'exemple de la Cochinchine est là pour montrer la prospérité que pourrait atteindre rapidement le Tonkin, si l'on s'attachait davantage à étendre et améliorer la culture du riz. Tous les colons européens qui se sont adonnés à cette culture, principalement sous la forme de métayage avec les Annamites, ont vu le succès couronner leurs efforts.

L'accroissement de la production du riz nous a paru être une question tellement vitale pour la prospérité de la colonie et son avenir, que nous n'avons pas hésité à entrer dans les vues du regretté gouverneur général. M. Rousseau, en cherchant les moyens d'étendre à l'Annam et au Tonkin les prêts sur les récoltes que nous n'avions jusqu'ici effectués qu'en Cochinchine. Après une étude approfondie de cette question, et de longs pourparlers dans lesquels nous avons eu pour objet de concilier les intérêts qui nous sont confiés avec le vif désir d'apporter un concours efficace à l'extension de l'agriculture, nous avons pu conclure avec le gouverneur général une convention aux termes de laquelle nous nous engageons à faire des prêts sur récoltes aux communes avec la garantie de l'administration locale, dans des conditions se rapprochant sensiblement de celles qui sont en vigueur en Cochinchine, mais en ramenant l'intérêt à payer par les communes à 8 % dont 2 % seront ristournés à l'administration du protectorat pour la couvrir de sa garantie. Le bénéfice de cette réduction de taux a été étendu également à la Cochinchine. La convention dont nous vous entretenons ayant reçu l'approbation de M. le ministre des colonies, a été consacrée par arrêté du lieutenant gouverneur de la Cochinchine en date du 17 novembre 1896, et pour ce qui concerne l'Annam et le Tonkin, par arrêté du gouverneur général en date du 11 janvier de cette année.

Le sacrifice que nous n'avons pas hésité à faire aura pour effet, nous l'espérons, de donner à l'agriculture un essor qui lui a manqué jusqu'ici ; il soustraira, en tous cas, les villages annamites aux lourdes charges des prêts usuraires consentis par les Chinois ou les banquiers indiens, et qui étaient rarement inférieurs à 3 % par mois. Mais pour atteindre ce résultat, le concours actif et permanent des administrateurs et des résidents est absolument nécessaire, nous vous l'avons dit à maintes reprises.

Peut-être, au Tonkin surtout, la création par l'administration du protectorat d'un bureau agricole qui centraliserait les demandes et surveillerait la répartition et l'emploi des sommes avancées par nous, hâterait-elle ce développement que nous appelons de tous nos vœux, dans l'intérêt général du pays auquel est si intimement liée la prospérité de nos établissements.

Les opérations de l'agence d'Hanoï ont été satisfaisantes ; elles sont en progression de 2 millions de francs environ du fait des escomptes locaux. Les considérations que nous vous exposons à propos de la succursale d'Haiphong, s'appliquent également à l'agence d'Hanoï qui lui est rattachée.

Le chiffre d'affaires de l'agence de Tourane ne s'écarte pas sensiblement de celui de l'année précédente. Le pays est cependant en voie de développement. Des routes se construisent vers l'intérieur, et notre clientèle chinoise augmente ; mais les relations commerciales avec la Métropole sont encore presque nulles. Les importations en Annam se sont élevées à 6.700.000 fr. environ, dont 220.000 fr. seulement de provenance française ; les exportations ont atteint 6.250.000 fr. en majeure partie à destination de Chine.

L'avance que nous avons consentie au gouvernement du protectorat de l'Annam et du Tonkin nous a été remboursée au mois de juillet dernier.

### Succursale de Pondichéry

Notre colonie de l'Inde française a été particulièrement éprouvée pendant l'année qui s'est écoulée. La peste et la famine qui, dans la dernière partie de l'année, ont sévi si cruellement et sévissent encore sur les provinces du Nord, ont exercé leur contre-coup sur toutes les affaires de l'Inde en général. En outre, le territoire de Pondichéry a plus particulièrement souffert d'une très mauvaise récolte. La production des arachides qui, il y a quelques années, dépassait couramment 1 million de balles, et s'était même élevée jusqu'à 1.400.000 balles à un moment donné, était tombée en 1895 à 660.000 balles environ. Elle n'a pas atteint 300.000 balles l'année dernière. L'exportation totale de la côte de Coromandel a été de 275.952 balles, dont 128.433 expédiées du port de Pondichéry, 98.950 et 48.569 respectivement, des ports anglais de Cuddalore et de Madras. C'est vous dire, Messieurs, que le chiffre des opérations de notre succursale a été des plus réduits. Il est tombé de 23.400.000 fr. environ en 1895 à 15.893.509 fr. 85 en 1896. En 1891, année depuis laquelle il n'a cessé de décroître, il avait atteint près de 58 millions de francs. Les appréhensions que nous manifestions l'an dernier sur l'avenir réservé à notre petite colonie de l'Inde se sont donc malheureusement réalisées. Il semble démontré maintenant que la diminution graduelle et considérable dans le rendement des récoltes ne provient pas seulement de conditions climatériques défavorables, mais au moins autant de l'appauvrissement du sol que les cultivateurs indigènes n'ont pas cherché à améliorer, partie par insouciance, partie par manque de ressources suffisantes. Nous en avons une nouvelle preuve dans l'état de la récolte en cours, dont le rendement paraîtrait, affirme-t-on, continuer la marche descendante que nous avons le vif regret de constater.

Dans ces conditions, une seule ligne de conduite s'imposait à notre succursale ; celle de restreindre ses risques dans une large mesure et de redoubler de prudence dans ses engagements. Le directeur de la succursale l'a très bien compris ; aussi avons-nous eu la satisfaction d'éviter une perte quelconque dans la faillite de la plus importante maison native de Pondichéry.

La roupie a augmenté de valeur d'une façon constante dans le courant de l'année écoulée. De quatorze pence, taux du 31 décembre 1895, elle s'est élevée graduellement à quinze pence et demi vers la fin de décembre 1896 ; à ce taux, elle présentait une plus-value de 40 % sur la parité du cours de l'argent fin.

Sans les fléaux qui sont venus s'abattre sur cette contrée et apporter une entrave aussi considérable aux affaires, la valeur de la roupie se serait probablement élevée au taux de seize pences prévu lors de la fermeture des Monnaies des Indes. Cette hausse continue a permis à notre succursale de donner un peu plus d'activité à ses affaires de change et de conclure quelques opérations fructueuses.

### Succursale de Nouméa

Les symptômes de relèvement que nous vous signalions l'année dernière dans les affaires de la Nouvelle-Calédonie ne se sont pas démentis ; la répercussion s'en est fait sentir dans les opérations traitées par notre succursale de Nouméa ; toutefois l'amélioration n'est pas encore bien importante. Le chiffre des affaires traitées par notre succursale de Nouméa n'est, en effet, que de 22.495.119 fr. 70, alors que quelques années auparavant, il dépassait 30 millions de francs. Il accuse cependant une progression sur l'année 1895 où il n'avait atteint que 18 millions de francs environ.

Toutes les branches de nos opérations ont participé à cette augmentation, mais principalement les escomptes locaux et les remises sur l'Europe. S'il y a eu ralentissement dans les expéditions de nickel, nous constatons, par contre, que les exportations de chrome, de cobalt, de café et de conserves de viande se sont accrues.

La question qui préoccupe le plus vivement en ce moment notre colonie du Pacifique est celle de l'élevage du bétail.

En attendant que les exploitations minières aient repris leur activité d'autrefois, et que la culture du café, qui n'en est encore qu'à ses débuts, ait réalisé les promesses qu'elle fait entrevoir, la situation économique de la colonie dépend actuellement de l'élevage ; ses débouchés les plus importants sont la fourniture de viande fraîche à l'administration pénitentiaire, et la fabrication des conserves de viande pour compte du ministère de la guerre. Mais l'élevage ne peut se poursuivre et se développer que si tous les éleveurs sont assurés pendant quelques années de pouvoir écouler tout le produit de leurs troupeaux à un prix suffisamment rémunérateur pour leur permettre d'améliorer graduellement leur bétail. Nous savons que le département des colonies se préoccupe de sauvegarder tous les intérêts en cause. Nous souhaitons vivement qu'il y réussisse. La Nouvelle-Calédonie, vers laquelle se dirige depuis quelque temps un important courant d'immigration, verrait alors son avenir assuré, et nous aurions la perspective de voir les opérations de notre succursale reprendre plus d'extensions.

L'avance que nous avons consentie au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie figure encore sur nos livres au 31 décembre 1896 pour 361.019 fr. 15.

En résumé, le total général des opérations de nos succursales et agences a été, en 1896, de 244.948.476 fr. 25, en augmentation de 22 millions de francs sur celui de l'année précédente. Comme vous le savez, Messieurs, nous ne faisons figurer dans ce total que les opérations productives, c'est-à-dire les escomptes, les avances, les tirages et les remises, les achats ou ventes d'espèces ou de métal ; nous n'y comprenons ni les simples opérations de trésorerie, ni le mouvement des comptes courants et de dépôts.

Ces derniers ont pris une grande extension dans le cours de l'année dernière, surtout en Cochinchine. Au 31 décembre 1896, le total des dépôts s'élevait à 8.422.000 francs ; la succursale de Saïgon figure dans ce chiffre pour la moitié environ. Le mouvement général des comptes courants a été de 66.294.262 fr. 32

Le chiffre de la circulation des billets au porteur a été inférieur à celui de l'année 1895, mais la circulation a été caractérisée en 1896 par une grande stabilité. Le chiffre le plus faible a été de 17.236.000 francs au 31 janvier; le plus élevé de 21.481.000 fr. au 30 avril. Le mouvement général des caisses a été :

Pour les entrées de numéraire	130.270.160 95
Pour les entrées de billets	113.066.317 10
Soit au total	<u>213.336.478 05</u>

Pour les sorties de numéraire	124.012.536 89
Pour les sorties de billets	112.476.344 90
Soit au total	<u>236.488.881 79</u>

Lors du renouvellement du privilège de notre Banque, le gouvernement s'était réservé le droit de nous prescrire d'établir des agences dans les ports de la Chine, du Japon, de la mer des Indes et de l'océan Pacifique, où il lui paraîtrait nécessaire de voir les intérêts de notre commerce national appuyés par un établissement de crédit français.

Pour réaliser cette idée, M. le ministre des colonies, d'accord avec le département des affaires étrangères, nous a demandé vers la fin de l'année dernière d'étudier la question de la création d'une agence de notre banque à Bangkok, où il n'existait jusqu'ici que des établissements de crédit anglais.

Désireux, comme nous l'avons toujours prouvé, de seconder l'action du gouvernement dans les régions qui rentrent dans notre sphère d'action, nous nous sommes empressés de procéder à l'étude à laquelle il nous conviait. Nous avons envoyé, il y a quelques années, une mission dans le royaume de Siam ; nous possédions donc, d'ores et déjà, des données suffisantes pour nous permettre de prendre à cet égard une prompte décision. Aussi n'avons-nous pas hésité à déclarer au gouvernement que nous étions tout disposés à entrer dans ses vues. Par arrêté en date du 11 novembre dernier, M. le ministre des colonies a autorisé la création de l'agence de Bangkok qui a ouvert ses guichets au public le 22 février de cette année.

Nous ne nous dissimulons pas, Messieurs, que les débuts de notre nouvelle agence seront peut-être laborieux ; nous travaillons sur un terrain tout à fait nouveau, dans un pays où le commerce français est à peine représenté et dont les aspirations sont naturellement tournées vers les contrées depuis longtemps en rapports directs et constants avec le gouvernement siamois. Nos efforts devront donc tendre à démontrer au gouvernement et au commerce du Siam que notre installation à Bangkok ne peut constituer qu'une ressource de plus pour le développement des transactions et de la prospérité du pays.

Il existe d'ailleurs au Siam des éléments d'affaires importants. Les statistiques établissent qu'en 1895, le mouvement commercial de Bangkok s'est élevé à 120 millions de francs environ, dont 67 millions 1/2 à l'exportation. Les deux branches les plus importantes de cette exportation consistent dans le riz et le bois de teck. Les sorties de riz n'ont été, en 1895, que de 461.000 tonnes, en raison d'une récolte médiocre ; mais, en 1893, elles s'étaient élevées jusqu'à 750.000 tonnes dirigées en presque totalité sur Singapore et la Chine. Bangkok possède 33 usines à décortiquer le riz, dont 4 seulement appartenant à des Européens ; les autres sont chinoises. L'exportation des bois de teck a atteint en 1895, 61,828 tonnes. Le Siam et la Birmanie sont, pour ainsi dire, les seules contrées qui produisent cette essence, si appréciée pour les constructions navales, et dont la marine française fait un large emploi.

Bien que le Siam soit relié avec Saïgon par un service bimensuel de la Compagnie des Messageries fluviales de Cochinchine, aucune des maisons importantes de notre colonie n'y a encore établi de comptoir ; en dehors de l'exploitation de quelques mines par des entreprises françaises, il n'existe aucune maison de commerce française à Bangkok qui, sans parler des négociants chinois, compte cependant une trentaine de maisons anglaises, sept maisons allemandes, trois italiennes et une américaine. Nous espérons que notre exemple sera suivi et qu'un courant commercial ne tardera pas à se créer entre la France et le royaume de Siam. Vous nous approuverez, nous en sommes certains, d'avoir pensé qu'il nous appartenait d'ouvrir la voie au commerce national et de lui fournir l'appui indispensable à ses entreprises dans un pays encore neuf, pour ainsi dire pour lui, mais dont il peut tirer un parti aussi avantageux que ses concurrents.

Le 9 octobre dernier nous avons conclu avec MM. les ministres des colonies et des finances une convention en suite de laquelle notre Banque a été chargée du service de l'emprunt de l'Annam et du Tonkin. Ce service, qui a nécessité pour nous une installation spéciale que nous avons dû créer, constituera plutôt une légère charge qu'un profit ; mais vous envisagerez avec nous que cette fonction forme comme un corollaire de notre privilège.

Nous avons eu récemment la douleur de perdre M. Prévost, qui était administrateur de notre Banque depuis son origine et l'un de ses fondateurs. Tous ceux qui l'ont connu se souviennent de l'aménité de ses relations, et rendent hommage à ses qualités et à sa longue expérience des affaires qui nous a été bien souvent précieuse. Le sort désigne cette année MM. de Monplanet et Hély d'Oissel comme administrateurs sortants. Leur

réélection pour une période de cinq années fait l'objet d'une des résolutions qui vous sont proposées.

#### Résolutions

1° L'assemblée approuve les comptes des deux semestres de l'exercice 1896, tels qu'ils sont présentés par le conseil d'administration.

Elle fixe à 25 francs par action (sur lesquels 12 francs ont déjà été payés, à titre d'acompte, le 2 janvier dernier) le chiffre du dividende annuel, et décide de reporter à l'exercice 1897 le reliquat disponible de 5.398 fr. 28.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2° L'assemblée renouvelle pour une période de cinq années les pouvoirs de MM. de Monplanet et Hély d'Oissel, administrateurs sortants Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

---

BANQUE DE L'INDO-CHINE  
(*Le Journal des chemins de fer*, 23 avril 1898)

L'assemblée générale des actionnaires de la Banque de l'Indo-Chine, présidée par M. Denormandie, a eu lieu le 11 mai.

Elle a approuvé les comptes de l'exercice 1897 et fixé à 25 francs par action (sur lesquels 12 francs ont été déjà payés à titre d'acompte, le 3 janvier dernier) le chiffre du dividende annuel et renouvelé pour une période de cinq années les pouvoirs de MM. [Joseph] Gay et [Octave] Homberg, administrateurs sortants.

Banque de l'Indo-Chine  
Assemblée générale des actionnaires du 11 mai 1898  
(*Le Messager de Paris*, 26 mai 1898, p. 3)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Nous vous avons convoqués en assemblée générale ordinaire, conformément aux prescriptions des articles 42 et 43 de nos statuts, pour vous rendre compte des opérations de notre Banque pendant l'année 1897, et vous prier de fixer le dividende à distribuer.

Avant de vous exposer les résultats obtenus, nous avons à rendre hommage, devant vous, à la mémoire de M. Édouard Delessert, que nous avons eu la douleur de perdre, il y a peu de semaines.

M. Delessert était l'un des principaux fondateurs de notre Banque, à laquelle il apportait un attachement tout particulier. Sa haute personnalité et l'appui de ses relations avaient puissamment contribué à faciliter les débuts de notre établissement. La parfaite courtoisie qui le distinguait, l'affabilité de ses manières, la tournure raffinée de son esprit l'avaient fait apprécier et aimer de ses collègues parmi lesquels sa mort laisse un grand vide. Vous vous associez, nous en sommes certains, messieurs, aux très vifs regrets qu'elle nous cause.

Les bénéfices du premier semestre de l'année 1897 se sont élevés à 352.844 fr. 84, que, suivant les articles 35 et 36 des statuts, nous avons répartis comme suit :

15.000 00 Au fonds de réserve statutaire 1/2 % du capital versé ;  
90.000 00 Aux actionnaires première répartition de 3 % pour le semestre ;  
24.784 38 Au fonds de prévoyance statutaire 10 % de l'excédent ;  
24.784 48 Au conseil d'administration 10 % de l'excédent ;  
193.275 88 Aux actionnaires 80 % de l'excédent.  
Total 352.844 81 somme égale.

Il vous revenait donc, Messieurs, 288.275 88  
auxquels s'ajoutaient 5.398 28  
reliquat reporté du deuxième semestre 1896.  
Total 293.674 16

Nous vous avons effectué, le 3 janvier dernier un paiement de 12 francs par action, lequel absorbait 288.000 fr. sur cette somme, laissant un reliquat disponible de 5.674 fr. 16 reporté au deuxième semestre de l'exercice.

Pendant cette seconde période, le chiffre des bénéfices nets s'est élevé à 379.689 fr. 78.

Aux termes de nos statuts, la répartition doit être faite de la façon suivante :

15.000 00 Au fonds de réserve statutaire 1/2 % du capital versé ;  
90.000 00 Aux actionnaires, première répartition de 3 % pour le semestre ;  
27.468 97 Au fonds de prévoyance statutaire 10 % de l'excédent ;  
27.468 97 Au conseil d'administration 10 % de l'excédent.  
219.751 84 Aux actionnaires 80 % de l'excédent.  
Total 379.689 78 Somme égale.

Nous avons donc à vous distribuer, Messieurs, 909.751 84  
auxquels il faut ajouter 5.674 16  
reliquat reporté du premier semestre.  
Total 315.426

Nous vous proposons de fixer à 13 fr. par action le dividende de la deuxième partie de l'exercice, ce qui fait 312.000 fr. pour les 24.000 actions composant le fonds social. Le solde de 3.426 fr. serait reporté au premier semestre 1898.

Le paiement de ce dividende aurait lieu après l'approbation du ministre des colonies, exigée par l'article 36 des statuts.

Si vous approuvez les comptes et les propositions que nous avons l'honneur de vous soumettre, le dividende total de l'année 1897 aura été de 25 fr., comme l'année précédente.

Nous avons pu obtenir ce résultat malgré une perte importante subie à Hanoï dans le courant du premier semestre.

Vous n'ignorez pas, messieurs, que les affaires avec la clientèle chinoise se traitent en Chine et en Indo-Chine, par l'intermédiaire d'un comprador, sorte de courtier attitré qui a également la charge des manipulations, du comptage et du sonnage des piastres, et de l'essayage de l'argent. Au cours d'une inspection de nos établissements du Tonkin, il fut constaté que le comprador de l'agence d'Hanoï était parvenu à substituer dans le portefeuille de cette agence, à des effets authentiques, des effets portant des signatures falsifiées. Une plainte déposée devant la justice amena son arrestation immédiate. Pendant une perquisition opérée à son domicile, en sa présence, le comprador parvint à s'empoisonner. La disparition de cet agent chinois, avant que la justice eût pu établir exactement son rôle, rendit assez laborieuse la liquidation du portefeuille chinois de l'agence.

Mais, fidèles à la règle que nous avons toujours observée, nous avons amorti immédiatement les valeurs irrécouvrables et avons constitué des provisions suffisantes pour celles qui pouvaient nous paraître douteuses. Il n'y a donc plus aucun mécompte à craindre de ce chef.

Nous n'avons pas besoin de vous faire remarquer, messieurs, que malgré les précautions dont on s'efforce de s'entourer, il peut se présenter dans la gestion des affaires, des circonstances qui échappent à la prévision humaine. L'événement fortuit et regrettable qui s'est produit ne peut que nous encourager à être de plus en plus sévères et rigoureux dans toutes les mesures d'investigation et de surveillance qui nous paraîtront de nature à être adoptées. Des inspections répétées, opérées dans toutes nos succursales et agences, nous ont permis de constater une régularité parfaite dans toutes les opérations de nos sièges autres que celui d'Hanoï, à la réorganisation duquel nous avons procédé d'urgence.

Succursale de Saïgon,  
agence de Phnom-Penh (Cambodge)

La progression que nous vous-signalions l'année dernière dans les opérations de notre succursale de Saïgon, s'est maintenue : de 104 millions 231.823 fr. 05 en 1896, le chiffre d'affaires s'est élevé, en 1897, à 114.296.132 05. Les escomptes locaux sont en augmentation d'environ 5 millions de francs, les avances de 4 millions, les affaires de la France de 6 millions, celles avec la Chine d'environ 2 millions 1/2 de francs. Par contre, nous avons eu à effectuer des envois de numéraire moins importants, en raison de l'approvisionnement considérable qu'en 1896 nous avons constitué en piastres françaises de commerce qui ne sont pas drainées pour la Chine et restent dans la colonie.

La récolte des riz a été favorable et a donné lieu à une exportation active qui s'est élevée à 537.637 tonnes et même à 637.414 tonnes en y comprenant les brisures et les farines de riz. En 1896, elle n'avait atteint que 431.277 tonnes.

Il a été exporté pour la France et les colonies françaises	82.000 tonnes
Pour l'Europe	134.000 tonnes
Pour la Chine	105.000 tonnes
Pour Singapore et les détroits	112.000 tonnes
Pour les Indes néerlandaises	49.000 tonnes

Ce n'est donc pas la Chine, cette fois, qui a absorbé la majeure partie de la récolte. C'est ce qui explique l'augmentation de nos affaires avec la France, sur laquelle nos achats de remises documentaires n'avaient jamais été aussi importants. Il s'est produit également pour Singapore, qui alimente les détroits et Java, une demande soutenue, en raison de la modicité des récoltes au Siam et en Birmanie.

Nous constatons avec une vive satisfaction l'accroissement des transactions avec la Métropole que nos efforts ont toujours tendu à favoriser. La prospérité de la Cochinchine est due principalement à sa production du riz. Chaque année, de nouvelles surfaces sont mises en culture, et il y a, de ce côté, un grand aliment à l'activité de la population indigène, car il reste encore de vastes espaces à défricher. Peut-être, cependant, est-il permis de se demander si l'augmentation des droits récemment établis sur les brisures de riz et sur les riz blancs destinés à la Métropole, n'est pas de nature à entraver le courant d'affaires qui se manifeste si heureusement entre la Cochinchine et la mère patrie. La compensation que l'on chercherait dans le dégrèvement des riz cargo, c'est-à-dire travaillés incomplètement, et devant être soumis à une nouvelle préparation à leur arrivée en France, pourrait avoir pour effet de nuire à la principale industrie locale, celle du blanchissage et du décorticage des riz. Il serait regrettable que l'adoption de ces mesures vînt ralentir le développement continu que nous avons la satisfaction de constater dans les opérations de notre colonie.

Le chiffre d'affaires entre la Cochinchine et le Tonkin accuse également une augmentation notable, mais elle est due presque uniquement à des opérations de trésorerie effectuées pour compte du gouvernement, car, en réalité, il n'existe pas de relations commerciales entre les deux parties de notre empire indochinois.

Notre agence de Pnom-Penh présente aussi des résultats de plus en plus satisfaisants. Le total de ses opérations s'est élevé à 8.411.424 fr. contre 7.293,451 fr. 10 en 1896. En 1895, il avait été de 4.750.000 fr., en 1894 de 3 millions 1/2 seulement.

Il y là, vous le voyez, messieurs, une augmentation constante qui se manifeste en partie dans les remises sur Saïgon, mais surtout dans les escomptes locaux. Plusieurs maisons chinoises de Cholon se sont installées à Pnom-Penh et cherchent même à pénétrer dans l'intérieur du Cambodge. La situation agricole de ce pays s'améliore sensiblement ; l'indigène, mieux protégé contre les exactions des mandarins, trouve maintenant l'écoulement facile des produits du sol. Le Cambodge est incontestablement un pays d'une grande fertilité, et dans lequel la culture du coton notamment pourrait largement se développer. Malheureusement, la majeure partie des

terrains est encore laissée en friche, les routes sont rares et insuffisantes et la main-d'œuvre manque par suite de l'apathie de la population cambodgienne.

#### Agence de Hong-Kong (Chine)

Les opérations de notre agence de Hong-Kong sont également en progression marquée. De 53.496.261 fr. 60 en 1896, elles se sont élevées, l'année dernière, à 82.855.908 fr. 05.

Les affaires avec Bombay et Shanghai se sont beaucoup développées et nous sommes très satisfait des relations cordiales que nous entretenons avec un établissement ami dans cette dernière ville, nous voulons parler de la Banque Russo-Chinoise.

Les opérations de change et d'arbitrage, tant pour le compte de notre agence que pour le compte des succursales de Saïgon et d'Haïphong, ont été fructueuses. L'agence de Hong-Kong constitue le corollaire très utile de nos succursales de Saïgon et d'Haïphong.

#### Succursale d'Haïphong, agences d'Hanoi et de Tourane

Nous avons également la satisfaction de constater une augmentation dans le chiffre d'affaires de nos établissements du Tonkin et de l'Annam.

Il a été de :

	1897	1896
Haïphong	27.465.388 60	25.312.117 60
Hanoi	13.472.458 35	12.389.426 60
Tourane	4.311.455 70	3.836.766 75
Total	<u>45.229.302 65</u>	<u>41.438.310 95</u>

L'augmentation n'est pas due, cette fois, à des causes factices ; elle ne provient plus seulement des entreprises de travaux publics ; elle est motivée par de véritables transactions commerciales. La production des riz a été, l'année dernière, au Tonkin exceptionnellement abondante ; la première récolte a été fort belle et la seconde satisfaisante. Aussi l'exportation de cette denrée a-t-elle atteint 41.000 tonnes pendant le premier semestre, et plus du double pendant le second. La moitié seulement des expéditions de riz à destination de Chine donne lieu à des négociations de traites documentaires ; le surplus est couvert par les importations de produits chinois venant de Hong-Kong. Néanmoins, nos achats de remises sur Hong-Kong ont été cinq fois plus importants qu'en 1896 et ont atteint un chiffre double de celui de l'année 1893, qui avait été également favorisée d'une belle récolte.

Le montant total des exportations du Tonkin, en majeure partie à destination de Hong-Kong, a été de 20.800.000 fr., alors qu'en 1896 il n'avait atteint que 7 millions 1/2 environ. Dans ce chiffre de 20.800.000 fr. figure le riz pour 14 millions environ et le charbon pour 1.750.000 fr.

Les importations se sont élevées à 31 millions 1/2, dont 17 millions environ de provenance étrangère.

Le transit de Hong-Kong au Yunnan a été de près de 10.000.000 de francs, celui du Yunnan à Hong-Kong, de 7.000.000 de francs, soit au total 17.000.000 francs, alors qu'en 1896, il n'avait atteint que 9 millions 1/2 environ ; en 1891 il ne dépassait pas 5.000.000 de francs.

Les résultats favorables, que nous sommes heureux de pouvoir vous signaler, confirment pleinement ce que nous vous disions les années précédentes. C'est dans le développement de la culture du riz, que le Tonkin doit, à l'exemple de la Cochinchine, chercher les principaux éléments de sa prospérité future. Nous n'en sommes encore qu'à la période de début. [Si l'on se décidait à faire les aménagements agricoles indispensables](#), la progression serait rapide et l'on arriverait bien vite à créer des ressources suffisantes pour entreprendre les grands travaux d'utilité publique, au nombre desquels figurent en première ligne les chemins de fer à construire dans le Delta.

C'est dans ce but que, sur les instances du gouverneur général [Doumer], nous avons demandé aux grands établissements de crédit de Paris de se joindre à nous pour l'envoi en Indo-Chine d'une mission d'ingénieurs chargés de l'étude des lignes à construire et de leur classification par ordre d'importance immédiate. Cette mission, qui se termine à l'heure où nous parlons, donnera, nous l'espérons, des résultats favorables ; elle permettra au gouverneur général, dont l'activité féconde se déploie si utilement en Indo-Chine, d'établir les bases du projet d'ensemble qu'il désire soumettre au Parlement.

Les prêts sur récoltes, que nous avons inaugurés l'année dernière au Tonkin, n'ont pas encore atteint de développement appréciable, malgré les services incontestables qu'ils seraient appelés à rendre à la colonie. Nous avons besoin, pour leur donner l'extension dont ils sont susceptibles, du concours sans réserve de l'administration locale. Nous n'avons pas, nous ne pouvons pas avoir auprès des villages un accès assez direct et assez immédiat ; seule l'administration locale, en contact permanent, par ses résidents, avec les indigènes, connaissant leurs besoins, se rendant compte peuvent se créer par des ressources qui peuvent se créer par un judicieux emploi des capitaux mis à la disposition des villages, est en situation de soustraire l'Annamite à l'usure qui lui enlève la majeure partie de ses revenus. Nous étudions, en ce moment même, avec l'administration du protectorat une combinaison qui, par l'utilisation d'intermédiaires autorisés, nous permettrait d'atteindre ce résultat.

En Annam, nous n'avons pas de variation appréciable à vous signaler dans le chiffre de nos affaires. L'état général du pays ne s'est pas modifié et l'on n'est pas encore sorti de la période d'essais et de tâtonnements. La dernière partie de l'année a été désolée par une sécheresse extraordinaire qui a causé de grands ravages et amené dans certaines régions une véritable disette. Aussi la situation reste-t-elle précaire pour cette année-ci, malgré les efforts persévérants, si dignes d'intérêt et de réussite, de quelques colons français pour le développement de la culture du thé et du café.

#### Agence de Bangkok (Siam)

Notre nouvelle agence de Bangkok a fait, pendant les dix premiers mois qui se sont écoulés depuis son ouverture, un chiffre d'affaires de 12.652.013 francs 10.

Ce montant est assurément peu élevé encore, eu égard aux transactions importantes qui ont lieu sur la place de Bangkok : mais la campagne était engagée lorsque nous nous sommes installés au Siam et les contrats avaient déjà été conclus pour les avances et les escomptes de traites documentaires de riz. Ce produit avait donné lieu, au début, à une exportation active qui s'est trouvée enrayée peu après notre installation, les riz ne pouvant plus être amenés à Bangkok par suite de la sécheresse qui avait desséché « les klongs », ou rivières et canaux débouchant dans le Meïnam. Une épizootie de peste bovine est ensuite survenue et les buffles venant à manquer, les Siamois ont dû arrêter la culture de leurs rizières et n'ont plus voulu vendre leurs riz, craignant pour l'année actuelle une famine qui, heureusement, a été épargnée au pays.

Quoi qu'il en soit, il existe au Siam, et à Bangkok principalement, des éléments d'affaires assez importants pour alimenter les trois banques qui y sont établies. Aussi sommes-nous persuadés que nous ne tarderons pas à prendre une large part dans ce

mouvement commercial, surtout en ce qui concerne les affaires avec la Chine et les Détroits, car la majorité des grands négociants chinois étant protégés français, nous pouvons légitimement prétendre à une partie de leur clientèle.

Les transactions avec l'Europe nous échapperont davantage, car les relations commerciales entre la France et le Siam sont malheureusement des plus restreintes. Les maisons européennes établies à Bangkok sont en majeure partie anglaises et allemandes, et l'importation, qui se fait surtout par Singapore, consiste presque exclusivement en produits de ces deux pays.

Nous ne désespérons pas néanmoins d'obtenir quelques résultats de ce côté également.

Au surplus, nous ne nous étions pas dissimulé, en nous installant à Bangkok à l'instigation du gouvernement français, que nous aurions, pendant un certain temps, à envisager des sacrifices et à encourir des frais encore accentués par une baisse de change de près de 10 % qui s'est produite depuis la date d'ouverture de notre agence jusqu'au 31 décembre, et qui a affecté d'autant le capital que nous avons à constituer pour notre nouvel établissement.

Toutefois, notre situation au Siam se trouvera prochainement améliorée, d'une part, par l'émission de billets de banque que votre conseil a décidée et à la fabrication desquels procède actuellement la Banque de France ; d'autre part par une installation définitive plus appropriée à nos besoins et aux nécessités des affaires et qui remplacera avant peu l'établissement provisoire dont nous avons dû nous contenter jusqu'ici.

#### Succursale de Pondichéry

Le montant de nos opérations dans l'Inde française a été de 17.189.035 20. Il ne diffère pas sensiblement de celui de l'année précédente.

Ainsi que nous l'avions prévu, la récolte d'arachides a été désastreuse ; le rendement a suffi à peine à la consommation locale ; pas une balle d'arachides n'est sortie en 1897 des ports de la côte de Coromandel à destination de Marseille.

Les perspectives ne sont pas plus favorables pour l'année en cours, pour les motifs que nous vous avons signalés précédemment. Notre malheureuse colonie de l'Inde est bien éprouvée.

Les anciennes maisons, qui faisaient autrefois un commerce actif, disparaissent peu à peu, avec les éléments d'affaires qui diminuent de jour en jour. Nous avons trouvé, l'année dernière, une certaine compensation dans l'exportation de riz qui s'est produite entre notre colonie et l'île de Ceylan, en raison de la peste qui sévissait à Bombay et des mesures restrictives prises dans le Nord de l'Inde. Mais c'est là un état de choses exceptionnel ; aussi devons-nous tâcher de trouver dans les quelques affaires locales qui se présentent et dans les transactions avec Maurice et La Réunion, des éléments suffisants pour couvrir les frais généraux de la succursale. Peut-être, cependant, y aurait-il un relèvement à tenter du côté de l'industrie locale, c'est à-dire des filatures, qui n'ont rencontré, jusqu'ici, pour l'écoulement de leurs guinées, qu'un marché assez restreint à la côte d'Afrique. Elles pourraient sans doute trouver en Indo-Chine et à Madagascar un débouché nouveau pour les filés et les tissus de coton. Pondichéry est aussi bien placé, sous le rapport de la matière première et de la main-d'œuvre, que Bombay dont les produits s'introduisant encore en Indo-Chine, malgré les tarifs protecteurs. Si l'activité des filatures se portait de ce côté, elle donnerait probablement à notre colonie de l'Inde française une nouvelle vitalité.

#### Succursale de Nouméa

Nous constatons une certaine diminution dans les opérations de notre succursale de la Nouvelle-Calédonie. Son chiffre d'affaires ne s'est élevé en 1897 qu'à 19.272.014 fr. 68 contre 22 millions 1/2 en 1896. Les avances et les remises sur France sont en

diminution ; les escomptes locaux se sont maintenus ainsi que les affaires avec l'Australie.

Le total des importations est descendu de 9.183.000 fr. en 1896 à 8.679.000 fr. Les exportations au contraire, sont en progression ; elles se sont élevées de 5.748.000 fr. à 7.045.000 fr. Outre les conserves de viande, les principaux éléments d'exportation consistent surtout dans les minerais, parmi lesquels le cobalt figure pour 4.570 tonnes, le chrome pour 9.053 tonnes et le nickel pour 57.628 tonnes. Depuis quelques mois, les demandes de ce dernier métal augmentent dans des proportions notables, et les indices de reprise pour cette année se sont accentués.

La culture du café a pris également un certain développement et devrait donner bientôt des résultats appréciables : il est à craindre toutefois, que le cyclone, qui s'est abattu tout récemment sur l'île n'ait causé des ravages d'autant plus regrettables qu'un nombre assez considérable d'immigrants s'étaient adonnés récemment à la culture du café.

Il y a certainement, tout le monde s'accorde à le reconnaître, de sérieux éléments de prospérité en Nouvelle-Calédonie, et la question des terres domaniales, enfin résolue, devrait contribuer à améliorer la situation de la colonie. Elle est malheureusement encore dotée de routes insuffisantes ou en mauvais état, malgré la main-d'œuvre pénale dont on dispose.

L'élevage qui, avec les mines et le café, constitue la principale richesse de la Nouvelle-Calédonie, vient d'entrer dans une phase plus favorable. Les nouveaux contrats récemment conclus avec l'administration locale assurent aux éleveurs, pour une durée de cinq années, un prix suffisamment rémunérateur pour permettre d'apporter à leurs installations les améliorations nécessaires, de façon à obtenir du bétail un meilleur rendement.

En résumé, le total général des opérations traitées par nos succursales et agences, en 1897, a été de 299.905.829 93. Il présente, en y comprenant le chiffre d'affaires de notre nouvelle agence de Bangkok, une augmentation de 55 millions sur celui de l'année précédente.

Le mouvement général des coupes courants a été de 4.497.000 fr. au 31 août. Le maximum, de 9.672.000 fr. au 31 mars.

Le mouvement général des caisses a été :

Pour les entrées de numéraire	130.138.712 85
Pour les entrées de billets	110.465.030 65
Soit au total	<u>240.603.743 50</u>

Pour les sorties de numéraire	133.617.553 83
Pour les sorties de billets	117.777.560 45
Soit au total	<u>251.295.114 28</u>

Le chiffre total de la circulation des billets au porteur, de 18.972.000 fr. au 31 janvier, s'est élevé graduellement à 25.159.000 fr. au 31 décembre.

C'est le chiffre le plus élevé que la circulation ait encore atteint.

Encore faudrait-il, pour pouvoir établir une comparaison exacte avec les années précédentes, tenir compte de la [baisse considérable et continue de la piastre](#), pour l'évaluation de la valeur dans laquelle sont libellées nos coupures. Lors de notre

installation en Cochinchine, le cours de la piastre était de 5 50 environ ; le cours le plus bas a été constaté dans le courant du mois d'août dernier, où la piastre est tombée à 2 23. Pendant l'année 1897, l'écart entre le taux le plus élevé et le plus faible a été de 17 %.

On conçoit aisément quelle gêne apportent de pareille fluctuations dans les transactions commerciales, et quelles pertes de change il en résulte dans les budgets de nos possessions indochinoises établis en piastres.

Pour y remédier, l'on a préconisé une réforme dans le sens de la démonétisation de la piastre mexicaine et de l'établissement d'un taux fixe de 2 50 pour la piastre française de commerce : le corollaire obligé de cette mesure eût été l'introduction de l'or en Indo-Chine ; mais on doit se demander si une réforme de cette nature n'était pas inopportune.

L'Indo-Chine française ne se trouve pas dans des conditions économiques semblables à celles qui ont permis, dans l'Inde, d'obtenir une stabilité relative du change depuis la fermeture des Monnaies à la frappe de l'argent. Le commerce de notre colonie gravite encore, en majeure partie, autour de Hong-Kong et de Singapore, qui ne sont, d'ailleurs, que des places de transit et dépendent elles-mêmes de la Chine et du régime monétaire ou métallique de ce vaste empire.

Nous regrettons-qu'il ne puisse être apporté, pour le moment du moins, aucun remède à cet état de choses. Nul plus que notre banque à laquelle incombe la charge du ravitaillement en numéraire de l'Indo-Chine, n'a à souffrir des conséquences de la baisse de l'argent fin et de la piastre. Mais l'exemple du Japon qui, malgré tous ses efforts, ne peut retenir l'or qu'il a amassé, démontre une fois de plus les inconvénients de modifications prématurées dans le régime économique d'un pays.

Usant du droit que lui confère l'article premier du décret du 20 février 1888 prorogeant notre privilège, le gouvernement vient de nous prescrire de créer une agence à Shanghai.

En réclamant de notre Banque cette extension, le gouvernement a considéré que les événements survenus tout récemment en Chine imposaient la création d'une banque française au Nord de ce pays, et plus spécialement à Shanghai qui en est le port le plus important. Le souci du développement du commerce et de l'industrie française dans ces régions où la pénétration européenne fait actuellement de si rapides progrès, l'a amené à penser que la présence d'un établissement de crédit français était indispensable dans une ville qui centralise, pour ainsi dire, le mouvement commercial des provinces septentrionales de la Chine et où sont déjà représentées toutes les nations qui ont des intérêts en Extrême-Orient.

Nous avons dû déférer à l'invitation qui nous était adressée, malgré les difficultés que nous prévoyons sur un terrain si différent de celui où se trouve notre principale sphère d'action, et les obstacles que nous rencontrerons dans l'exécution des statuts forcément restrictifs d'une banque fiduciaire.

Le sort désigne cette année MM. Gay et Homberg comme administrateurs sortants. Leur réélection pour une période de cinq années, que nous vous proposons, fait l'objet d'une des résolutions sur lesquelles vous êtes appelés à délibérer.

#### Résolutions

I. — L'assemblée approuve les comptes des deux semestres de l'exercice 1897, tels qu'ils sont présentés par le conseil d'administration.

Elle fixe à 25 fr. par action (sur lesquels 12 fr. ont déjà été payés, à titre n'acompte, le 3 janvier dernier) le chiffre du dividende annuel, et décide de reporter à l'exercice 1898 le reliquat disponible de 3.426 fr.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

II. — L'assemblée renouvelle pour une période de cinq années les pouvoirs de MM. Gay et Homberg, administrateurs sortants.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

---

Banque de l'Indo-Chine  
(*Le Temps*, 20 mai 1899)  
(*Le Journal des chemins de fer*, 20 mai 1899)

L'assemblée générale des actionnaires de la Banque de l'Indo-Chine, présidée par M. Denormandie, a eu lieu mercredi 17 mai. Elle a approuvé les comptes de l'exercice 1898 et fixé à 25 francs par action (sur lesquels 12 fr. 50 ont été déjà payés à titre d'acompte, le 2 janvier dernier), le chiffre du dividende annuel ; ratifié la nomination d'administrateur de M. Léon Masson <sup>19</sup> en remplacement de M. [Jules] Enders [représentant depuis 1896 du Crédit lyonnais], et renouvelé pour une période de cinq années les pouvoirs de MM. [Charles] Demachy et [Hubert] Henrotte, administrateurs sortants.

Banque de l'Indo-Chine  
Assemblée générale des actionnaires du 17 mai 1899  
(*L'Économiste français*, 29 juillet 1899, p. 37-39)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Conformément aux prescriptions des articles 42 et 43 de nos statuts, nous vous réunissons aujourd'hui en assemblée générale ordinaire, pour vous soumettre les comptes de l'exercice 1898 et vous prier de fixer le dividende à distribuer.

Après amortissement de quelques créances douteuses, des frais de fabrication de billets de banque en 1897 s'élevant à 28.402 fr. 75, du coût de notre installation et du mobilier de l'agence de Bangkok dont le total a été de 61.059 fr. 60, les bénéfices du premier semestre de l'année 1898 se sont élevés à 374.169 fr. 03.

Suivant les articles 35 et 36 des statuts, nous en avons effectué la répartition comme suit (fr.) :

Au fonds de réserve statutaire, 1 1/2 % du capital versé	15.000 00
Aux actionnaires, première répartition de 3 % pour le semestre	90.000 00
Au fonds de prévoyance statutaire, 10 % de l'excédent	26.946 90
Au conseil d'administration, 10 % de l'excédent	26.946 90
Aux actionnaires, 80 % de l'excédent	215.575 93
Total	<u>374.469 03</u>

Il vous revenait donc, Messieurs, 305.575 23  
auxquels s'ajoutaient 3.126  
reliquat reporté du deuxième semestre 1897

---

<sup>19</sup> Léon Masson (Lyon, 18 février 1837-Paris VIII<sup>e</sup>, 15 juin 1919) : marié à Marie Caroline Brölemann, fille de Wilfrid Brölemann, nièce de Georges Brölemann (administrateur du Crédit lyonnais, de la Société lyonnaise de dépôts, de la Société générale, de la Cie générale du gaz pour la France et l'étranger, de la Compagnie nouvelle du canal de Panama...). Agent de change, administrateur du Crédit lyonnais (1876-1919). Chevalier de la Légion d'honneur (*JORF*, 9 janvier 1892). Nécrologie : ci-dessous.

Total 309.001 23

Le 2 janvier dernier, nous vous avons effectué un versement de 12 fr. 50 par action, lequel absorbait 300.000 fr. sur cette somme, laissant un reliquat disponible de 9.001 fr. 23 reporté au deuxième semestre de l'exercice.

Pendant cette seconde période, le chiffre des bénéficiaires a atteint 442.163 fr. 86, dont nous avons déduit 72.390 fr. 55 représentant le montant des frais d'installation et le coût du mobilier de notre nouvelle agence de Shanghai.

Il restait donc 369.773 31

dont la répartition doit, aux termes des statuts, être faite de la façon suivante :

Au fonds de réserve statutaire, 1 1/2 % du capital versé	15.000 00
Aux actionnaires, première répartition de 3 % pour le semestre	90.000 00
Au fonds de prévoyance statutaire, 10 % de l'excédent	26.477 33
Au conseil d'administration, 10 % de l'excédent	26.477 33
Aux actionnaires, 80 % de l'excédent	211.818 65
Total	<u>369.773 31</u>

Nous avons donc à vous distribuer 301.818 65

auxquels s'ajoutent 9.001 23

(reliquat reporté du premier semestre).

Total 310.819 88

Nous vous proposons, Messieurs, de fixer à 12 fr. 50 par action le dividende de la deuxième partie de l'exercice, ce qui fait 300.000 francs pour les 24.000 actions composant le fonds social. Le solde de 10.819 fr. 88 c. serait reporté au premier semestre 1899.

Le paiement de ce dividende aurait lieu après l'approbation du ministre des Colonies, exigée par l'article 36 des statuts.

Si vous approuvez les comptes et les propositions que nous avons l'honneur de vous soumettre, le dividende total de l'année 1898 aura été de 25 francs comme celui des deux années précédentes.

Suivant notre usage constant, nous avons amorti au fur et à mesure les frais de création des nouvelles agences.

Le compte « frais d'installation et de fabrication de billets de banque » s'est élevé de 425.110 fr. 32 au 31 décembre 1897, à 472.385 fr. 49 au 31 décembre 1898 en regard d'une réserve équivalente.

Le compte « mobiliers », qui, au 31 décembre 1897, figurait sur nos livres pour 155.453 fr. 90, s'est élevé au 31 décembre 1898 à 206.835 fr. 58, intégralement amortis.

Succursale de Saïgon. — Agence de Pnom-Penh (Cambodge). — Le chiffre d'affaires de notre succursale de Saïgon a dépassé de 1 million et demi de francs environ celui de l'année précédente, qui avait été en progression très marquée. Il est, pour 1898, de 115.964.625 fr. 30 contre 114.296.132 fr. 05 en 1897. Les escomptes présentent une augmentation de 6 millions de francs, les avances, de 3 millions de francs. Les opérations avec la Chine se sont également développées. Par contre, nous constatons une diminution dans nos affaires avec Java, avec Singapore, en raison du manque de

poisson salé provenant du Cambodge, et avec Manille, par suite de la guerre qui a désolé les Philippines.

La récolte des riz a été très satisfaisante. L'exportation de cette denrée s'est élevée à 624.622 tonnes. En 1897, elle n'avait pas dépassé 537.637 tonnes et en 1896, 431.277 tonnes. Il y a là, vous le voyez, Messieurs, un accroissement continu de la production agricole de notre colonie de Cochinchine.

Les exportations se sont chiffrées en tonnes :

Pour la France et les colonies françaises par	142.000
Pour l'Europe	20.000
Pour la Chine	260.000
Pour Singapore et les détroits	23.000
Pour les Indes Néerlandaises	44.000
Pour le Japon	124.000

C'est la première fois que la demande du Japon, qui est cependant un pays producteur de riz, a été aussi importante. Les opérations auxquelles cette demande a donné naissance ont été très avantageuses pour notre succursale. Son courant d'affaires avec la métropole tend aussi à s'accroître d'une façon satisfaisante. Les taxes nouvelles établies par décret en date du 29 décembre dernier et promulguées en Indo-Chine au commencement de cette année, n'arrêteront pas cet essor, nous l'espérons du moins. Si elles consacrent un léger relèvement des droits de sortie sur les riz blancs, elles apportent, par contre, un dégrèvement appréciable pour les paddy et pour les riz cargo destinés aux usines françaises qui complètent leur préparation. L'exportation pour la métropole ne risque donc pas d'être entravée de ce chef. D'autre part, la diminution de taxe sur les riz travaillés à destination de l'étranger, alors qu'au contraire les riz bruts ou paddys sont frappés de droits plus élevés, assure aux usines établies en Cochinchine un important aliment d'affaires. La nouvelle législation a donc concilié d'une façon très heureuse l'intérêt des usiniers français avec celui des rizeries établies dans notre colonie. Enfin, l'unification des taxes pour tout l'Indo-Chine et la fixation d'un seul droit pour tous pays autres que la France et les colonies françaises ont apporté une simplification utile au régime douanier assez compliqué auquel était soumis, jusqu'à présent, notre empire indochinois. Il serait à désirer que de nouvelles modifications ne fussent plus apportées à l'état de choses actuellement établi, car le commerce a surtout besoin de stabilité.

Si, au chiffre de 624.622 tonnes de riz, l'on ajoute une sortie de 71.200 tonnes de farine et de 43.534 tonnes de frisures de riz, l'on constate que la principale production de notre colonie a donné lieu à une exportation d'environ 740.000 tonnes.

Les importations totales de l'année 1898, numéraire non compris, ont atteint le chiffre de 55 millions de francs et les exportations celui de 108 millions de francs, présentant une augmentation d'environ 17 millions sur les chiffres de l'année précédente. Ce grand mouvement d'affaires a nécessité un approvisionnement important de numéraire pour la Cochinchine ; **il a été introduit, dans le cours de l'année, une somme de 12.528.444 piastres, se décomposant en 8.224.491 piastres mexicaines et 4 millions 303.953 piastres françaises de commerce.**

Les envois reçus par notre succursale de Saïgon figurent dans ce montant pour 5.250.000 piastres. Il est sorti de Cochinchine 4.783.943 piastres consistant presque exclusivement en piastres mexicaines. Bien que la récolte actuelle soit très belle et de

nature a donné lieu à un chiffre d'affaires considérable, nous ne pensons pas qu'il y ait à prévoir des envois d'espèces importants de notre part pour l'année courante.

Les opérations de notre agence de Pnom-Penh accusent une décroissance d'environ 1.200.000 fr., qui se répartit un peu sur toutes les branches.

Leur montant s'abaisse de 8.411.424 fr. à 7 millions 223.134 fr. 60, chiffre à peu près égal à celui de l'année 1896.

Les escomptes, les avances et les remises sur Saïgon sont en diminution, en raison de la pêche médiocre du poisson, l'eau des lacs s'étant maintenue à un niveau trop élevé.

La récolte du coton a également été plus faible que celle de l'année précédente ; celle des riz a été évaluée à environ 178.000 tonnes.

Enfin, un élément appréciable d'affaires a également fait défaut à notre agence ; nous voulons parler de la vente des barres d'argent qui s'écoulent principalement dans les provinces de Battambang et d'Angkor ; ces ventes ont presque complètement cessé ; **les barres d'argent tendent, de plus en plus, à être remplacées par les piastres, et même par nos billets**, qui commencent à être facilement acceptés par les indigènes de ces provinces. La situation de notre agence du Cambodge reste satisfaisante, et ses perspectives d'avenir sont encourageantes.

Succursale d'Haïphong. — Agences d'Hanoï et de Tourane. — Nos établissements du Tonkin et de l'Annam ont conservé l'activité que nous avons constatée l'année précédente. Leur chiffre d'affaires a été de 44.967.456 fr. 70 en 1898 contre 45.229.302 fr. 65 en 1897.

La succursale d'Haïphong figure dans ce montant pour	27.212.359 fr. 35
L'agence d'Hanoï, pour	13.008.698 00
L'agence de Tourane, pour	4.746.399 35

La diminution de 2 millions et demi que nous constatons dans les opérations locales doit être attribuée, en majeure partie, aux restrictions apparées dans l'escompte local du papier chinois, en raison des mécomptes que nous avons éprouvés, l'année précédente.

Nos affaires avec la Chine et avec la métropole ont été actives. L'augmentation des tirages sur France a été la conséquence de l'accroissement des importations. Pendant le premier semestre, les transactions ont été nombreuses. De fortes demandes de riz se sont produites à destination du Japon et de la Chine ; mais, malgré des récoltes assez satisfaisantes, les exportations n'ont pas continué pendant le second semestre. Les statistiques de la dernière moitié de l'année n'ont pas encore paru. Pendant la première partie, les exportations ont atteint le chiffre de 9 millions 163.662 fr., dans lequel les envois de riz figurent pour 6.133.271 fr. Les importations se sont élevées à 21.565.603 fr., dont 9.342.935 fr. de provenance française. Les tissus venant de la métropole sont compris dans ce chiffre pour 1.338.975 fr. ; ceux d'origine étrangère pour 910.000 fr.

Par contre, l'introduction de cotons filés a atteint le chiffre de 3.763.675 fr. ; elle consiste presque exclusivement en produits étrangers, contre lesquels ne peuvent lutter les cotons filés français malgré la protection élevée dont ils jouissent. Cet état de choses a heureusement attiré l'attention de nos industriels. Ils ont compris que le seul moyen de faire une concurrence fructueuse aux filés de Bombay était de créer au Tonkin même une filature importante et bien outillée, qui, à la faveur d'une main-d'œuvre peu onéreuse, serait assurée d'écouler ses produits dans des conditions avantageuses. C'est ainsi qu'a été décidée l'installation, à Haïphong, de la Société Cotonnière Indo-Chinoise, dans le conseil d'administration de laquelle figurent les noms les plus honorablement

connus en France dans ce genre d'industrie. Nous avons vu avec une réelle satisfaction la constitution de cette affaire, qui, sagement conduite, doit, à brève échéance, donner d'heureux résultats.

L'exportation des charbons du Tonkin est en progression marquée. La production de la Société des Charbonnages a atteint 200.000 tonnes et les demandes de la Chine absorberaient des quantités de beaucoup supérieures.

À Hanoï, toutes les branches de nos opérations sont en augmentation, à l'exception des escomptes locaux, dont la diminution provient de la réserve observée par notre agence vis-à-vis de sa clientèle chinoise.

Les prêts sur récoltes, que nous avons inaugurés tout récemment, n'ont encore atteint qu'un montant de 150.000 piastres environ, répartis en un millier de prêts. Ces opérations sont susceptibles d'une grande extension, et la modicité de la moyenne des prêts démontre que même les plus petits cultivateurs peuvent trouver auprès de notre Banque un appui assuré dans les conditions les moins onéreuses possibles.

Les premiers travaux d'irrigation viennent d'être entrepris dans la province d'Hanoï et dans la région de Kep. Les conséquences s'en feront déjà sentir pour la prochaine récolte. Nous espérons que cet exemple sera suivi, et que de nouvelles étendues de terres ainsi fertilisées ne tarderont pas à accroître dans une notable proportion la production des riz au Tonkin et assureront un courant régulier d'exportation.

En Annam, les récoltes ont été médiocres, et le pays ne s'est pas encore complètement relevé de la disette qui l'avait éprouvé l'année précédente ; nous pouvons, cependant vous signaler une certaine progression dans les exportations des soies à destination de Singapore, et l'heureuse réussite, maintenant assurée, de la culture du thé, dont quelques envois en France se sont déjà effectués. Le pays si riche et si intéressant qu'est l'Annam exige bien peu d'efforts pour sortir de la torpeur où il a si longtemps végété. Les perspectives pour l'avenir sont donc rassurantes. La mainmise par l'Administration française sur les impôts directs qui, jusqu'ici, étaient sous le contrôle du gouvernement annamite, la reconstitution prochaine de la Société des houillères de Tourane, la création de docks et d'appointements à l'îlot de l'Observatoire. sont autant d'éléments dont notre agence recueillera le bénéfice.

Les encaisses de nos trois établissements du Tonkin se sont maintenues à des chiffres fort élevés. Elles ont égalé pendant la plus grande partie de l'année le montant de la circulation fiduciaire ; elles l'ont même parfois dépassé.

Les introductions de numéraire en Annam et au Tonkin ont atteint, pendant le premier semestre, 4.607.000 piastres, les sorties n'ont été que de 1.312.000 piastres.

La mission que, de concert avec les grands établissements de crédit de Paris, nous avons envoyée l'année dernière en Indo-Chine, pour procéder à l'étude des lignes de chemin de fer projetées, avait conclu à la possibilité de la construction immédiate d'un premier réseau d'environ 700 kilomètres tant au Tonkin qu'en Annam et en Cochinchine.

Le groupe que nous avons formé était donc tout disposé, ainsi que nous l'avons déclaré au gouvernement, à constituer une société qui, sur la garantie de l'Indo-Chine, entreprendrait la construction immédiate de ce premier réseau, à condition qu'elle fût autorisée par une loi, et gagée par les ressources du budget de l'Indo-Chine, dont l'unification toute récente paraissait présenter une garantie suffisante.

Cette proposition avait été primitivement adoptée par le gouverneur général, mais, dès son arrivée en France, a prévalu l'idée d'un plan plus vaste comportant la construction directe, par le gouvernement général de l'Indo-Chine, d'un ensemble de lignes au moyen d'un emprunt de 200 millions de francs dont l'autorisation était demandée au Parlement. Ce projet, appuyé par le gouvernement, a été sanctionné par la loi du 25 décembre 1898. De concert avec les établissements de crédit qui avaient coopéré à la mission d'études, nous avons signé le 30 décembre avec le Gouverneur général un contrat relatif à l'émission d'une première quantité de 110.000 obligations 3

1/2 % du gouvernement général de l'Indo-Chine, qu'un décret en date de la veille venait d'autoriser.

Vous savez, messieurs, avec quelle faveur a été accueilli, dans les premiers jours de l'année courante, ce premier appel direct fait au crédit par l'Indo-Chine française.

La loi du 25 décembre 1898 prévoit la construction, sur territoire chinois, de la ligne de Laokay à Yunnan-en par une Compagnie concessionnaire, à laquelle serait accordée une garantie d'intérêts de la métropole pouvant s'élever à 3 millions de francs. Avant son départ pour rejoindre son poste, M. Doumer a vivement insisté auprès de nous pour qu'une nouvelle mission fût envoyée dans le but de procéder aux études de cette ligne, et notamment de reconnaître si le montant de la garantie stipulée était suffisant pour gager les dépensés de construction. Empressés, comme ils l'ont toujours témoigné, de prêter leur concours à une œuvre que le gouvernement considérait comme étant d'un réel intérêt national, les établissements de crédit qui avaient constitué la première mission et quelques-unes des principales maisons de construction de voies ferrées ont consenti à se joindre à nous pour entreprendre ces études longues et difficiles qui se poursuivent en ce moment même.

Agence de Hong Kong. — Le montant des opérations de notre agence de Hong-Kong, qui, en 1897, avait été de 82.855.908 fr. 05 s'est élevé, en 1898, à 90.277.771 fr. 80. Les avances sont en augmentation de 1 million de francs, les encaissements pour compte des succursales de Saïgon et d'Haïphong, de 12 millions et demi. Par contre, il y a une diminution de 1 million dans les remises et de 5 millions dans les tirages sur l'Europe. Les affaires de change avec les Indes ont été actives, favorisées par la cherté de l'argent qui s'est maintenue dans ce dernier pays pendant le premier semestre. Ces opérations consistent surtout en achats de traites fournies sur Bombay, Calcutta, Kurrachee, Rangoon et Mandalay, par les raffineries de Hong-Kong, et par les maisons parsies faisant le commerce des soies avec l'Inde. La contrepartie en est effectuée par des transferts télégraphiques vendus aux importateurs de filés de coton et d'opium indiens. Le second semestre a été moins actif, en raison de la situation politique en Chine et de la tension dans les rapports internationaux, qui, coïncidant avec une hausse de l'escompte à Paris et à Londres, a paralysé les affaires, celles des soies notamment, pendant quelques mois. Les opérations de notre agence avec l'Europe devaient forcément se ressentir de cet état de choses. Quoiqu'il en soit, nous sommes satisfaits des résultats donnés par notre siège de Hong-Kong.

Agence de Bangkok (Siam). — Notre agence de Bangkok n'est pas encore sortie de la période difficile des débuts. Son chiffre d'affaires a été de 19.363.930 fr. 25 ; il avait été de 12.652.013 fr. 10 pour les dix mois de l'année 1897 pendant lesquels notre agence a fonctionné. Nous sommes moins bien placés à Bangkok que les banques anglaises établies dans ce pays avant nous. Les relations commerciales entre l'Indo-Chine et le Siam sont insignifiantes, et le commerce français n'est pour ainsi dire pas représenté dans ce dernier pays.

Il est logique, dans ces conditions, que les affaires avec l'Europe traitées par des maisons anglaises ou allemandes, nous échappent en grande partie. Aussi les opérations de notre agence consistent-elles principalement en achats de remises sur Hong-Kong et Singapore, effectués aux maisons chinoises dont beaucoup sont aux mains de protégés français. La récolte des riz a été d'environ 12 millions de piculs, dont 9 millions ou 575.000 tonnes ont été exportées. Le Siam est incontestablement un pays d'une grande fertilité, à condition que les pluies normales ne fassent pas défaut. Des terrains immenses y restent en friche, faute d'eau. Il s'est formé tout récemment une Compagnie Siamoise d'irrigation qui a déjà creusé une certaine étendue de canaux, fertilisant ainsi de vastes régions. Il faut donc s'attendre à un prochain et important développement de la production du riz.

Pendant le cours du deuxième semestre, nous avons eu la satisfaction de constater une augmentation des escomptes et des avances. La Banque de France ayant terminé,

vers la fin de l'année, l'impression des billets que nous lui avons demandé de vouloir bien fabriquer pour notre agence de Bangkok, nous nous trouverons cette année-ci. nous l'espérons du moins, dans des conditions plus favorables pour l'exploitation de notre établissement du Siam, malgré les difficultés que nous y rencontrons. Pour l'année qui vient de s'écouler, nous avons, du reste, déjà pu constater une certaine amélioration, car le second semestre de l'exercice a pu se liquider sans perte.

Agence de Shanghai. — Notre nouvelle agence de Shanghai, ouverte le 5 juillet dernier, a traité pendant les six mois de son exercice un chiffre d'affaires important : il s'est élevé, en effet, à 71.602.113 fr. 70.

Les avances figurent dans ce montant pour 16 millions environ, les remises sur l'Europe pour 20 millions, les remises sur diverses places pour 6 millions 1/2 ; les tirages sur l'Europe pour 21 millions 1/2, les tirages sur diverses places pour 5 millions.

Malheureusement, les résultats obtenus n'ont pas été en rapport avec ce mouvement considérable, et nous avons eu à enregistrer une perte.

Elle est due principalement aux différences de changes dans les opérations sur l'Europe, les Indes et San Francisco. Nous ne nous étions pas dissimulé, nous vous l'avons déclaré dans notre rapport de l'année dernière, les difficultés qui nous attendaient à Shanghai. La vive concurrence qui s'y déploie, la présence de nombreux et puissants établissements de banques étrangers, installés en Chine depuis longtemps, et chargés de services financiers importants pour le compte gouvernement ou du fait d'emprunts, les facilités que ces établissements accordent au commerce chinois et que n'autorisent pas au même degré les limites étroites des statuts d'une banque d'émission, rendaient bien difficile la tâche qui nous était imposée ; vous n'ignorez pas, en effet, que notre ainsi installation à Shanghai n'a pas été spontanée. Il n'entre pas dans notre pensée, nous n'avons pas besoin de vous le dire, de nous dérober à la tâche que nous avons assumée, mais dont nous reconnaissons cependant toute la difficulté.

Le commerce de Shanghai se chiffre, annuellement, par plus de 1 milliard de francs pour l'importation et l'exportation réunies. Il y a là des éléments d'affaires considérables dont nous tâcherons de tirer parti.

Succursale de Pondichéry. — Les opérations de notre succursale de l'Inde ont atteint, à peu de chose près, le même chiffre que l'année précédente, 16.620.322 fr. 50 en 1898, contre 17.189.035 fr. 20 en 1897. Les avances locales et les escomptes présentent une légère augmentation, mais nous constatons une diminution d'un million et demi environ dans les diverses remises. Les récoltes de riz ayant été abondantes dans le Nord de l'Inde, il n'y a pas eu, à destination de Ceylan, d'exportation de riz provenant de Pondichéry. Aucun envoi d'arachides n'a également été effectué vers Marseille. En dehors de quelques affaires avec la Réunion, les affaires d'exportation de notre colonie ont consisté presque exclusivement dans l'expédition des toiles bleues dites « guinées » ; elle a atteint 6.000 balles environ. Quelques-unes de ces toiles ont été dirigées sur Madagascar.

Une nouvelle filature a été créée l'année dernière à Pondichéry : l'Anglo-french Textile Company ; ainsi que son nom l'indique, cette filature a été constituée avec des capitaux français et anglais. En raison de l'honorabilité et de la compétence des personnes qui la dirigent, cette industrie a devant elle des perspectives favorables.

Ainsi que le faisait remarquer récemment M. le consul général de France à Calcutta, nos établissements français, dans l'Inde, se trouvent dans une position précaire ; enclos dans les possessions britanniques, encerclés d'un cordon de douanes, dépourvus de l'outillage économique indispensable, ils n'ont devant eux qu'un moyen d'action extrêmement restreint. Leur commerce consistait principalement, il y a quelques années, dans l'exportation des arachides vers Marseille ; mais, peu à peu, la production de cette graine a diminué, au point de suffire à peine à la consommation locale.

Succursale de Nouméa. — Un relèvement sensible s'est manifesté dans nos affaires en Nouvelle-Calédonie. De 19.272.014 fr. 68 en 1897, elles se sont élevées, l'année

dernière, à 24.030.341 fr. 64, dépassant ainsi d'un million et demi environ le chiffre de 1896.

Cette augmentation est due uniquement à la reprise qui s'est produite, surtout dans le second semestre, sur les affaires minières, et qui paraît devoir non seulement se continuer, mais s'accroître encore. Les exportations de nickel se sont élevées en 1898 à 74.613 tonnes, celles de chrome à 7.712 tonnes, celles de cobalt à 2.373 tonnes. L'année précédente, les envois de nickel ne se chiffraient que par 57.638 tonnes. Il y a donc, derechef, une augmentation considérable, et les demandes qui se produisent actuellement promettent d'espérer un mouvement commercial important pour notre colonie du Pacifique. En dehors du nickel, du chrome et du cobalt, l'on vient tout récemment de commencer d'une façon sérieuse l'exploitation des mines de cuivre situées dans le Nord de l'île. Il a déjà été extrait quelques milliers de tonnes de minerai de cuivre, et les premiers envois effectués en Australie ont donné des résultats très satisfaisants, car une teneur élevée du minerai a été reconnue. C'est donc, sans parler du plomb argentifère dont la présence a été également constatée, mais dont on ignore encore les conditions d'exploitabilité, un nouvel élément de richesse pour la Nouvelle-Calédonie, si heureusement située, si fertile, et dont le climat favorable permet le travail européen. La culture du café, qui est également en bonne voie, est destinée à développer la colonisation européenne, surtout si, en compensation de l'application du tarif général des douanes, l'on pouvait obtenir, par l'abolition du demi-droit actuellement existant, le dégrèvement complet des cafés de provenance calédonienne à leur entrée en France.

Les affaires de notre succursale de Nouméa ont donc été actives, tant au point de vue des escomptes locaux que des opérations avec la France, et nous avons eu la satisfaction de constater, outre un accroissement appréciable de la circulation fiduciaire, une augmentation des dépôts et du nombre des déposants.

Le mouvement total des importations a été, pour 1898, de 9.752.808 fr., en augmentation d'un million sur l'année précédente. Les entrées de provenance française figurent dans ce chiffre pour 5.069,92 fr.

Les sorties se sont élevées à 6.626.768 fr dont un peu plus de moitié à destination de France.

La décision prise par M. le ministre de la Guerre de recourir, exclusivement, à l'avenir, aux conserves de viande de fabrication métropolitaine est malheureusement de nature à diminuer sensiblement le chiffre des exportations. Cette décision, si elle était maintenue, porterait un coup mortel à l'élevage en Nouvelle-Calédonie. Nous voulons espérer que la mesure prise n'est pas définitive, car l'on trouvera bien certainement le moyen d'exercer en Nouvelle-Calédonie une surveillance aussi sérieuse et efficace que dans la métropole sur la fabrication des conserves de viande destinées à l'alimentation de nos soldats. Une industrie intéressante et établie en Nouvelle-Calédonie au prix de grands sacrifices est intéressée au même degré que l'élevage à ce que cette prohibition absolue ne soit pas maintenue.

---

En résumé, le total général des affaires traitées par nos succursales et agences en 1898 a été de 390.049.696 fr. 49, et nous ne comprenons dans ce chiffre que les affaires productives, à l'exclusion des opérations de caisse, de trésorerie et de dépôt, et de celles traitées par notre siège de Paris qui ne fait que centraliser le mouvement des succursales et agences. En déduisant le chiffre d'affaires traité par notre nouvelle agence de Shanghai, nous avons encore 18 millions et demi sur l'année 1897.

Le mouvement général des comptes courant a été de 94.294.406 fr. 78, en augmentation de près de 20. millions sur l'année précédente.

Le montant minimum des dépôts a été de 5.892.000 fr., au 30 juin, le, maximum de 9.498.000 fr. au 31 octobre. Les chiffres respectifs de 1897 avaient été de 4.497.000 fr. et de 9.672.000 fr.

Le mouvement général des caisses a été (fr.) :

pour les entrées de numéraire	213.178.645 66
pour les entrées de billets	138.081.317 15
Soit au total	<u>351.259.962 81</u>

pour les sorties de numéraire	209.843.374 29
pour les sorties de billets	129.000.012 05
Soit an total	<u>338.8433.386 34</u>

La moyenne de la circulation des billets au porteur a été d'environ 25 millions de francs, le chiffre le moins élevé a été de 22.088.000 fr. au 30 novembre ; au 30 avril, la circulation s'est élevée à 28.706.000 fr. chiffre le plus élevé qu'elle ait encore atteint.

M. J. Gay, nommé tout récemment président de la Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest, et désirant se consacrer entièrement à cette tâche importante, nous a exprimé le vif regret qu'il éprouvait de se trouver dans l'obligation de résigner les fonctions d'administrateur de notre Banque qu'il occupait depuis douze années. Nous n'avons pas besoin de vous dire, messieurs, combien nous a été pénible la pensée de nous séparer d'un collègue dont la haute valeur personnelle, l'expérience consommée, la sagacité reconnue de tous, nous ont été, en maintes circonstances, d'un si utile appui. Mais nous avons dû nous incliner devant les sérieuses considérations que faisait valoir M. Gay.

Nous avons eu tout récemment la douleur de perdre M. Jules Enders, administrateur du Crédit Lyonnais, et qui faisait partie de notre Banque depuis le commencement de 1896. Pendant ces trois années, nous avons apprécié surtout la droiture de caractère et la solidité de jugement par lesquels il se distinguait plus particulièrement. Sa mort a laissé parmi nous de bien vifs regrets que vous partagerez certainement. Nous avons désigné, pour le remplacer, M. Léon Masson, administrateur du Crédit Lyonnais, dont la haute compétence en matière financière vous est bien connue et dont le concours nous sera précieux. M. Masson serait nommé administrateur pour deux ans. Nous soumettons avec confiance ce choix à votre approbation.

Le sort désigne cette année MM. Demachy et Henrotte comme administrateurs sortants. Leur réélection pour une période de cinq années, que nous vous proposons, forme une des questions sur lesquelles vous êtes appelés à délibérer.

#### RÉSOLUTIONS

1° L'assemblée approuve les comptes des deux semestres de l'exercice 1898 tels qu'ils sont présentés par le conseil d'administration.

Elle fixe à 25 fr. par action (sur lesquels 12 fr. 50 ont déjà été payés, à titre d'acompte, le 2 janvier dernier) le chiffre du dividende annuel, et décidé de reporter à l'exercice 1899 le reliquat disponible de 10.819 fr. 88.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2° L'assemblée ratifie la nomination de M. L. Masson comme administrateur pour deux ans.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3° L'assemblée renouvelle pour une période de cinq années les pouvoirs de MM. Demachy et Henrotte, administrateurs sortants.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

---

SYNDICAT DES PLANTEURS DU TONKIN  
(*L'Avenir du Tonkin*, 30 novembre 1899)

.....  
M. Lecacheux. — Messieurs, je désirerais vous entretenir d'une autre question qui nous intéresse tous car vous savez que nous aurons de plus en plus à passer par Paris. J'ai été chargé par l'Union coloniale de demander l'adhésion du Syndicat des planteurs comme membre adhérent, ce qui entraîne une cotisation de 50 francs par an.

M. le président. — Je crois qu'il n'y a pas à hésiter.

M. Thomé. — D'avance, je crois pouvoir vous répondre affirmativement au nom de la chambre d'agriculture.

M. Morice. — Messieurs, il y a une question que M. Duchemin a touchée dans la lettre qui nous a été élue lue tout à l'heure et qui nous préoccupe tous, c'est la question des banques et du crédit agricole.

M. Lecacheux. — Cette question est vitale, en effet. Actuellement, on ne peut s'adresser qu'à la Banque de l'Indo-Chine, qui, d'ailleurs, refuse son concours. Mais il y aurait des démarches à faire. Tous les membres du conseil d'administration de la Banque de l'Indo-Chine sont, d'ailleurs, membres de l'Union coloniale, et doivent être disposés à nous écouter.

M. [Numa] Brandela. — Remarquez, Messieurs, combien l'état de choses actuel est déplorable. Un Annamite quelconque peut emprunter à la Banque de l'Indo-Chine de l'argent à 8 % tandis que nous, colons français, nous n'avons pas la même faculté. Nous ne pouvons contracter le même emprunt qui est consenti à l'indigène.

M. Tournier. — Il ressort de là, que la création d'une banque agricole est absolument indispensable.

M. Morice. — Notre collègue, M. Brandela, pourrait écrire à l'Union coloniale pour lui demander de nous appuyer auprès de la Banque de l'Indo-Chine, afin d'arriver à la solution de cette question si importante.

M. Brandela. — Volontiers.

M. Tournier. — Je demande la nomination d'une commission pour suivre cette question de crédit agricole.

(Après un échange d'observations, l'assemblée décide de se réunir le lundi à 2 heures).

.....  

---

BARON JEAN LÉONCE FRÉDÉRIC HÉLY D'OISSEL (SOCIÉTÉ GÉNÉRALE),  
PRÉSIDENT

Banque de l'Indo-Chine  
(*Le Journal des chemins de fer, des mines et des travaux publics*, 7 avril 1900)

Les actionnaires de la Banque de l'Indo-Chine, réunis le 5 avril en assemblée extraordinaire, sous la présidence de M. [Jean Léonce Frédéric] Hély d'Oissel, ont adopté les résolutions suivantes :

I. — La durée de la société est prorogée de quinze ans à partir du 21 janvier 1905, pour prendre fin le 21 janvier 1920.

II. — Le capital social est porté à 24 millions de francs, par la création de 24.000 actions nouvelles de 500 fr. chacune.

Les 24.000 actions créées seront mises à la disposition des porteurs des 16.000 actions de la première émission, dans la proportion d'une action et demie nouvelle pour une action ancienne.

Ces actions seront émises chacune à 675 fr., soit :

1° 125 fr. représentant le premier quart de l'action de 500 fr. ;

2° Et le supplément d'apport de 175 fr., représentant l'équivalent de la part afférente à chaque action ancienne dans les réserves de toute nature et amortissements existants, ce supplément devant être porté aux réserves.

III. — L'assemblée adopte les modifications proposées, soit comme conséquence de la prorogation de durée de la société et de l'augmentation du capital social, soit comme dispositions additionnelles aux statuts.

IV. — Les résolutions qui précèdent ne devant devenir définitives qu'après la promulgation du nouveau décret constitutif, l'assemblée générale confère au conseil les pouvoirs nécessaires pour :

1° Suivre auprès du gouvernement l'approbation des décisions comprises dans les trois résolutions ci-dessus et toutes autres modifications accessoires qui pourraient être réclamées par le gouvernement au cours de l'instance à suivre ;

2° Faire l'émission des 24.000 actions nouvelles aux conditions indiquées ci-dessus.

V. — L'assemblée nomme administrateur pour trois ans, M. Ulysse Pila, en remplacement de M. J[oseph] Gay.

Banque de l'Indo-Chine  
Assemblée générale des actionnaires du 30 mai 1900  
(*L'Économiste français*, 7 juillet 1900, p. 37-38)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Nous vous réunissons aujourd'hui en assemblée générale ordinaire, conformément aux prescriptions des articles 42 et 43 des statuts, pour vous rendre compte des opérations de notre banque pendant l'année 1899 et vous prier de fixer le dividende à distribuer.

Avant de vous entretenir des questions qui font l'objet de cette réunion, nous avons la satisfaction de vous dire que les résolutions votées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 5 avril dernier, sont devenues définitives par suite de la promulgation du décret du 16 mai, qui a prorogé le privilège de notre banque

jusqu'au 21 janvier 1920, approuvé l'augmentation de notre capital à 24 millions de francs et sanctionné les modifications proposées aux statuts.

En vertu des pouvoirs que vous nous avez donnés, dans l'assemblée du 5 avril dernier, nous avons accepté quatre légères modifications accessoires aux statuts, de peu d'importance en elles-mêmes, qui nous étaient demandées par le gouvernement.

La première de ces modifications concerne le dernier paragraphe de l'article 15. Il est ainsi conçu :

« En outre, la Banque peut participer aux emprunts d'États émis dans les pays où elle possède des établissements, sans toutefois que le montant total de ces participations puisse, sauf autorisation spéciale du ministre des Colonies, dépasser le quart du capital social. Elle peut également participer à la création ou à la constitution d'entreprises financières, industrielles ou commerciales ayant leur objet dans les pays où elle possède des établissements, sans toutefois que ces participations puissent excéder le tiers de ses réserves.

La Banque peut également traiter pour compte de tiers ou les représenter. »

La modification consiste dans l'intercalation après les mots « ministre des Colonies », de la phrase suivante :

« Après avis conforme du ministre des Affaires étrangères lorsqu'il s'agit d'emprunts émis par un gouvernement étranger. »

La seconde modification consiste dans la suppression des articles 24 et 25, qui ont été transférés textuellement dans le décret. Ces articles concernent l'enregistrement au droit fixe, et l'attribution de juridiction devant les tribunaux de commerce.

Par suite, l'article 26 devient l'article 24 et ainsi de suite.

La troisième modification a trait à l'article 39 (ancien).

Au troisième paragraphe, les mots :

« Ceux qui deviendraient actionnaires à partir de ce jour » ont été remplacés par :

« Ceux qui deviendraient actionnaires à partir de la date du décret auquel sont annexes les présents statuts. »

Enfin la dernière modification concerne l'article 67 (ancien). Après les mots :

« Un censeur administrateur est nommé par le ministre des Colonies près de chaque succursale de la Banque », il a été ajouté :

« Pour les succursales sises en dehors du territoire de la République, cette désignation est faite après avis du ministre des Affaires étrangères. »

La souscription aux 24.000 actions nouvelles sera ouverte du 2 au 16 juillet, dans les conditions votées par l'assemblée générale extraordinaire du 5 avril. Chaque propriétaire d'actions de la première émission en sera informé par lettre individuelle stipulant les conditions dans lesquelles s'exercera le droit de préférence, et dans lesquelles aura lieu la souscription éventuelle aux actions sur lesquelles le droit de préemption n'aurait pas été exercé.

La constitution du nouveau capital social deviendra effective par la déclaration de M. le commissaire du gouvernement auprès de la Banque de l'Indo-Chine.

Pour le premier semestre de l'exercice 1899, les bénéfices se sont élevés à 481.600 fr. 89, dont nous avons déduit 511.000 fr. portés à la réserve immobilière et 66.524 fr. 80, représentant l'amortissement en 1899 des frais de fabrication de billets de banque destinés à nos diverses succursales et spécialement à l'agence de Bangkok.

Le chiffre des bénéfices s'est trouvé par suite, réduit à 365.076 fr. 09, dont, suivant les articles 35 et 36 des statuts, nous avons effectué la répartition comme suit :

15.000 00 au fonds de réserve statutaire, 1 1/2 % du capital versé ;

90.000 00 aux actionnaires, première répartition de 3 % pour le semestre ;

26.007 60 au fonds de prévoyance statutaire, 10 % de l'excédent ;

26.007 60 au conseil d administration, 10 % de l'excédent ;  
 208.060 89 aux actionnaires, 8 % de l'excédent ;  
 365.076 09 somme égale.  
 Nous avons donc à vous distribuer, Messieurs, 298.060 89  
 Auxquels s'ajoutaient 10.819 88  
 reliquat reporté du deuxième semestre 1898.  
 Total 308.880 77

Le paiement de 12 fr. 50 par action auquel nous avons procédé le 2 janvier dernier a absorbé 30.000 fr., sur cette somme, laissant un reliquat disponible de 8.880 fr. 77 à reporter au deuxième semestre de l'exercice.

Pendant cette dernière période, le chiffre de nos bénéfices s'est élevé à 421.589 fr. 38 dont nous vous proposons de déduire une nouvelle somme de 50.000 francs à porter à la réserve immobilière. Cette réserve figurerait, par suite, sur nos livres pour 500.000 fr. en regard d'un compte « immeubles » s'élevant à 942.435 fr. 50.

Le chiffre de nos bénéfices nets du semestre se trouverait ramené à 371.589 fr. 38. dont la répartition doit être effectuée comme suit d'après les articles 35 et 36 des statuts :

15.000 00 au fonds de réserve statutaire, 1 1/2 % du capital versé ;  
 90.000 00 aux actionnaires, première répartition de 3 % pour le semestre ;  
 26.658 93 au fonds de prévoyance statutaire, 10 % de l'excédent ;  
 26.658 93 au conseil d'administration, 10 % de l'excédent ;  
 213.271 52 aux actionnaires, 80 % de l'excédent.  
 371.589 38 Somme égale.  
 Il vous revient donc encore, Messieurs, 303.271 52  
 auxquels s'ajoutent 8.880 77  
 reliquat reporté du premier semestre 1899.  
 Total 312.152 29

Nous vous proposons de fixer à 12 fr. 50 par action le dividende de la deuxième partie de l'exercice, ce qui fait 300.000 francs pour les 24.000 actions composant le fonds social. Le reliquat de 12.152 fr. 29 sciait reporté au premier semestre de 1900.

Le paiement de ce dividende aurait lieu après l'approbation de M. le ministre des Colonies, exigée par l'article 36 des statuts.

Si vous approuvez les comptes et les propositions que nous avons l'honneur de vous soumettre, le dividende total de l'année 1899 aura été de 25 francs comme celui des trois années précédentes.

Le compte « frais d'installation et frais de fabrication de billets de banque » s'est élevé de 472.385 fr. 49 au 31 décembre 1898, à 538.910 fr. 29 au 31 décembre 1899, en regard d'une réserve équivalente, par suite de l'affectation dont nous vous avons entretenus précédemment.

Succursale de Saïgon et agence de Pnom-Penh (Cambodge). — Nous avons la satisfaction de vous signaler un accroissement très important du chiffre d'affaires de notre principal établissement d'Indo-Chine et de l'agence qui y est rattachée.

Le montant des opérations traitées par la succursale de Saïgon s'est, en effet, relevée à 163.073,297 fr. 95 présentant une augmentation de 4 millions sur l'année 1898 ; celui de l'agence de Pnom-Penh a atteint 9.591.619 fr. 05 également en augmentation de 2.300.000 fr. environ.

.....  
 Succursale d'Haïphong. — Agences d'Hanoï et de Tourane. — Le chiffre d'affaires de nos établissements du Tonkin et de l'Annam accuse une progression de

7.618.283 fr. 05 sur celui de l'année précédente. Il s'est élevé à 52.585.739 francs 75, se décomposant comme suit :

30.256.271 85 pour la succursale d'Haïphong, en augmentation de 3 millions environ ;

16.534.261 20 pour l'agence d'Hanoï, en augmentation de 3 millions 1/2 ;

5.795.206 70 pour l'agence de Tourane, en augmentation de 1 million environ.

À Haïphong, où les avances et les escomptes sont restés stationnaires, la progression provient principalement des opérations avec l'Europe et avec Hongkong.

L'augmentation des premières est due à une importation plus considérable de matériaux, nécessités par les grands travaux publics entrepris. Deux récoltes de riz satisfaisantes, surtout celle du dixième mois, ont développé les exportations vers la Chine.

Agence de Hongkong. — Notre agence de Hongkong a continué à prêter le concours le plus actif aux opérations de nos succursales de Cochinchine et du Tonkin. Le chiffre de ses affaires a été de 86.422.896 fr. Il présente une diminution d'environ 4 millions sur celui de l'année 1898.

Cette différence porte exclusivement sur les opérations du change, sur les affaires locales qui consistent surtout en avances sur marchandises, sur matières premières et sur promissory-notes, sont plutôt en augmentation.

Agence de Shanghai. — La comparaison entre le chiffre d'affaires réalisé en 1899, par notre nouvelle agence, et la période de six mois pendant lesquels elle a fonctionné en 1898, ne peut nous donner aucune indication utile. Il semblerait, en effet, que son activité se soit considérablement ralentie, si l'on considère que le mouvement des opérations ne s'est élevé, l'année dernière, qu'à 71.009.502 fr. 60, alors que pour le deuxième semestre de 1898 seulement, il avait dépassé cette somme. Et, cependant, les avances sont en progression de 4 millions, et les encaissements de remises de plus de 8 millions ; mais les opérations de change ont été peu importantes.

Si notre nouvelle agence n'est pas encore entrée dans l'ère des bénéfiques, du moins a-t-elle pu, à peu de choses près, couvrir ses frais généraux. En outre, elle a été un auxiliaire utile pour la succursale de Saïgon dont elle a pu placer, à intérêt rémunérateur, une partie des disponibilités momentanément sans emploi, en lui offrant également les ressources d'un marché précieux, pour le rapatriement de ses fonds en Europe.

Agence de Bangkok (Siam). — Les opérations de notre agence de Bangkok se sont maintenues aux mêmes chiffres qu'en 1898. Elles atteignent 19.428.983 fr. 05. Il y a augmentation d'environ 4 millions dans les escomptes et les avances locales ; par contre, les opérations avec la Chine sont en diminution de 3 millions et demi de francs ; celles avec Singapore n'ont pas varié.

Cet état de choses tient à la situation générale du pays, car la proportion pour laquelle notre Banque a participé au mouvement des affaires est plus importante que l'année précédente. La progression constante de notre circulation fiduciaire, qui ne date cependant que du mois d'avril dernier, et de nos dépôts, dont l'augmentation est continue, est une preuve que notre Banque a su, en peu de temps conquérir une place honorable au Siam.

Succursale de Pondichéry. — Nous constatons une augmentation d'environ 5 millions de francs dans le mouvement des opérations de la succursale de Pondichéry, qui s'est élevé à 21.700.645 fr. 20.

Cette augmentation s'est un peu reportée sur toutes les branches de nos opérations, mais les transactions avec Maurice et les Détroits surtout ont été satisfaisantes.

L'année 1899 a vu un commencement de reprise des expéditions d'arachides à destination de Marseille.

Succursale de Nouméa. — Le montant des opérations traitées par notre établissement de Nouvelle-Calédonie s'est élevé à 20.835.354 fr. 41. Il présente sur l'année 1898 une diminution d'environ 3 millions de francs dont 2 millions 1/2 pour les opérations avec la métropole et 1.600.000 fr. pour les escomptes, car les avances sont en augmentation de 900.000 francs.

La diminution des remises sur l'Europe provient de la décision prise par le département de la guerre de ne plus s'approvisionner en conserves de viande provenant de la Nouvelle-Calédonie, au détriment de l'élevage et d'une industrie si péniblement créée dans notre colonie du Pacifique.

Au point de vue général, cependant, la situation de la Nouvelle-Calédonie s'est sensiblement améliorée. Les importations, dont plus de la moitié est de provenance française, se sont élevées à 11.488.000 francs, en augmentation de 1.700.000 francs environ et les exportations à 8.913.000 francs, également en augmentation d'environ 2.300.000 francs.

Les expéditions de minerai, de nickel principalement, ont atteint des chiffres qui, jusqu'alors, n'avaient jamais été obtenus.

Elles se sont élevées : Pour le nickel, à 101.908 tonnes (contre 74.614 tonnes en 1898) :

Pour le chrome, à 12.634 tonnes ;

Pour le cobalt, à 3.287 tonnes ;

Et pour le cuivre, à 6.350 tonnes.

L'industrie minière a donc reçu, au cours de l'année écoulée, une vigoureuse impulsion. Les demandes de minerai se présentent nombreuses et importantes, au point que la production, limitée par la pénurie de la main-d'œuvre, a peine à y faire lace.

C'est de ce côté que des efforts sérieux devront être tentés pour permettre à notre colonie du Pacifique d'atteindre tout le développement qu'elle peut légitimement espérer.

En résumé, Messieurs, le total général des affaires productives conclues par nos succursales et agences en 1889 a été de 111.323.989 fr. 79.

Le mouvement général des comptes courants a été de 111.323.980 fr. 79.

Le mouvement général des caisses a été de 1899 :

Pour les entrées de numéraire 216.346.413 63

Pour les entrées de billets 160.772.595 85

Soit au total 377.119.009 48

Pour les sorties de numéraire 218.480.581 22

Pour les sorties de billets 161.964.091 90

380.444.673 12

La circulation des billets au porteur s'est accrue dans une proportion notable. La moyenne a dépassé 29 millions ; elle n'avait été que de 25 millions en 1898. Le chiffre le moins élevé a été 24.052.000 francs au 31 décembre, la circulation a atteint 31.384.000 fr. [Ces chiffres témoignent de la faveur dont continuent à jouir nos billets. Ils nous imposent une fabrication de plus en plus importante](#), pour laquelle la Banque de France veut bien, comme par le passé, nous prêter son obligeant concours.

Le sort désigne cette année MM. Denormandie et Mercet comme administrateurs sortants. Nous vous proposons leur réélection pour une période de cinq années.

#### Résolutions.

I. — L'assemblée approuve les comptes des deux semestres de l'exercice 1899, tels qu'ils sont présentés par le conseil d'administration.

Elle fixe à 25 fr. par action (sur lesquels 12 fr. 50 c. ont déjà été payés, à titre d'acompte, le 2 janvier dernier), le chiffre du dividende annuel, et décidé de reporter à l'exercice 1900 le reliquat disponible de 12.152 fr. 29.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité. L'assemblée renouvelle pour une période de cinq années les pouvoirs de MM. Denormandie et Mercet administrateurs sortants.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Banque de l'Indo-Chine  
(*Le Temps*, 9 juillet 1900)

La Banque de l'Indo-Chine est à 920. C'est du moins le dernier cours coté. On sait que cette banque s'est trouvée dans l'obligation d'augmenter son capital pour donner satisfaction au désir manifesté par le gouvernement de voir un établissement français augmenter son influence et ses moyens d'action dans les pays d'Extrême-Orient, surtout après la guerre sino-japonaise dont la première conséquence devait être l'ouverture de régions si longtemps fermées aux entreprises européennes. Mais ce développement social ne pouvait se concevoir sans la prorogation pour une certaine durée, du privilège d'émission de la banque qui venait à échéance le 21 janvier 1905. Cette prorogation, on le sait, a été accordée pour quinze ans, à partir de cette date de 1905.

Si l'on se reporte au rapport instructif de la direction sur les opérations sociales en 1899, on se rend compte que la progression des affaires pouvait commander, en effet, une augmentation des garanties à fournir par la banque à sa clientèle. Voici un tableau qui témoigne de la grande activité de la Banque de l'Indo-Chine depuis quatre exercices

fr.	Total des affaires productives	Mouvement des comptes courants	Mouvement des caisses entrées et sorties
1896	244.948.476	66.294.262	479.825.359
1897	299.905.829	74.650.147	491.898.857
1898	390.049.696	94.294.406	690.103.348
1899	444.648.029	111.323.980	757.563.682

Et pendant ce temps, la circulation des billets de la banque a suivi la progression suivante

	Francs
1896	18.634.000
1897	25.159.000
1898	18.634.000
1899	31.834.000

Cette activité des opérations sociales a eu les résultats suivants sur le compte de profits et pertes des quatre derniers exercices

## DÉBIT

	1896	1897	1898	1899
Intérêts et commissions	808.646	828.078	1.500.433	1.469.153
Frais généraux	1 847.924	965.927	1.083.236	1.267.918
Jetons de présence	30.000	30.000	30.000	30.000
Solde bénéficiaire	728.805	732.535	744. 242	736.665
	2.415.375	2.556.540	3.351.911	3.503.736

## CRÉDIT

Intérêts et commissions	8.415.375	2.556.540	3.357.911	3.503.736
-------------------------	-----------	-----------	-----------	-----------

Le chiffre des bénéfices nets n'a pas suivi la progression des recettes, parce que la banque a dû, sur l'invitation du gouvernement, créer de nouvelles succursales qui ne sont pas encore productives et même lui imposeront des charges pendant quelques exercices. Il conviendrait, dans l'intérêt bien entendu des affaires et du crédit de notre pays en Extrême-Orient, que le gouvernement n'obligeât pas la banque à des créations nouvelles avant que les agences de fondation récente eussent fait leurs preuves. D'ailleurs, les événements actuels imposeront aux ministères compétents quelque modération dans cet ordre de choses.

Quoi qu'il en soit, voici les chiffres d'affaires réalisées depuis quatre ans, par chaque succursale ou chaque groupe d'agences

### Chiffres d'affaires Saïgon, Hong-Kong, Pnom-Penh

1896	1897	1898	1899
165.021.536	205.563.464	213.465.530	259.087.812

Les résultats de 1899 sont dus à une belle récolte du riz en Cochinchine et au Cambodge, ainsi qu'à l'exploitation très favorable des pêcheries dans cette dernière contrée. La prospérité de la Cochinchine suit une progression rapide et continue.

### Chiffres d'affaires Haïphong, Hanoi, Tourane

1896	1897	1898	1899
41.538.311	45.229.302	44.967.456	52.585.739

On signale au Tonkin le prochain fonctionnement ou la reprise de sociétés cotonnières qui permettront de diminuer, dans une certaine mesure, l'importation des filés de coton. Les exportations du Tonkin progressent considérablement, grâce à

l'apport des capitaux métropolitains dans les affaires industrielles et commerciales de cette colonie.

#### Chiffres d'affaires à Shanghai

1898 (6 mois)	71.602.113
1899	71.009.502

Cette nouvelle agence n'est pas entrée encore dans l'ère des bénéfiques ; elle a, à peu de chose près, couvert ses frais généraux. Cependant, elle a été un auxiliaire utile pour la succursale de Saïgon.

#### Chiffres d'affaires à Bangkok

1897 (10 mois)	12.652.013
1898	19.363.930
1899	19.428.983

Cette succursale fait des progrès assez lents. Cependant le Siam est un pays très riche et qui deviendra prospère le jour où il sera organisé d'une façon moins défectueuse. La banque, qui a su y prendre une place très honorable, ne manquera pas de tirer profit de ces progrès prévus.

---

#### LÉGION D'HONNEUR

Ministère des colonies

*(Journal officiel de la République française, 8 août 1900)*

#### Officier

Simon (Marie-Joseph-Alphonse-*Stanislas*), directeur de la Banque de l'Indo-Chine, membre du conseil supérieur des colonies. Chevalier du 18 juillet 1891.

---

Banque de l'Indo-Chine  
(Le Temps, 27 mai 1901)

Nous avons rendu compte sommairement de l'assemblée des actionnaires qui s'est tenue mercredi dernier. La lecture du rapport annuel est toujours instructive ; elle permet de noter les progrès économiques de nos possessions de l'Extrême-Orient. L'exercice 1900 a été signalé par l'augmentation du capital social de la Banque de l'Indo-Chine en même temps que par la prorogation jusqu'en 1920 de son privilège d'émission. La première circonstance n'aurait pu, d'ailleurs, se concevoir sans l'autre. La souscription aux 24.000 actions nouvelles de la Banque de l'Indo-Chine a eu lieu du 2 au 16 juillet 1900 à ses caisses et a été intégralement couverte. Le prix d'émission avait été fixé à 675, de sorte que la réserve supplémentaire, déjà au montant de 600.000 francs, s'est trouvée augmentée de 4.200.000 francs par la prime de 175 perçue sur les 24.000 actions émises. Le doublement du capital n'a profité qu'au deuxième semestre de l'exercice 1900. Voici quels ont été les résultats de l'exercice complet (fr.) :

Bénéfices du 1 <sup>er</sup> semestre	601.111 92
Bénéfices du 2 <sup>e</sup> semestre	974.250 32
Total	1.575.362-24
À déduire :	
Réserve immobilière : 200.000 00	
Provision pour installation d'agences nouvelles : 150.000 00	
Amortissement de frais de fabrication des billets : 70 751 25	
Versement à la caisse de prévoyance du personnel : 30.000 00	450.75125
Bénéfices nets	1.124.610 99

La réserve immobilière se trouve aujourd'hui portée à 700.000 francs en regard d'un compte « Immeubles » qui se chiffre par 1.037.687 fr. 41. Les nouvelles créations d'agences de la banque ont déterminé son conseil non seulement à forcer la réserve immobilière, mais à constituer de fortes provisions pour l'installation de ces agences.

Ces sages précautions ont amené la banque à constituer un chiffre de réserves qui dépasse aujourd'hui sensiblement le montant du capital versé, sans tenir compte des frais d'installation, de fabrication des billets et de mobilier intégralement amortis.

Les bénéfices nets indiqués plus haut ont donné lieu à la répartition suivante

Répartition des bénéfices nets

À la réserve statutaire	45.000 00
Aux actionnaires	917.688 83
Au fond de prévoyance statutaire	80.96108

Au conseil d'administration	80.961 08
	1.124.610 99

Il peut être intéressant de donner ici un relevé comparatif des opérations de la banque depuis un certain nombre d'années (fr.) :

	Total des affaires productives	Mouvement des comptes courants	Mouvement des caisses entrées et sorties
1896	244.948.476	66.294.262	479.825.359
1897	299.905.829	74.650.147	491.898.857
1898	390.049.696	94.294.406	690.103.348
1899	444.648.029	111.323.930	757.563.682
1900	530.915.152	149.468.022	852.780.424

Et pendant ce temps, la circulation des billets de la banque a suivi la marche suivante(fr.) :

1896	18.634.000
1897	25.159.000
1898	23.991.000
1899	31.834.000
1900	27.724.0-24

Il faut noter, toutefois, qu'au 31 juillet 1900, la circulation des billets a atteint 43.971.000 francs, chiffre qui n'avait jamais été réalisé jusqu'à présent. Dans les derniers mois de l'année, la circulation a sensiblement diminué par suite de l'ouverture d'un compte courant au Trésor en Indo-Chine, ce qui a déterminé des versements considérables en billets aux caisses de la banque.

L'activité des opérations sociales a eu les résultats suivants sur le compte de profits et pertes des quatre derniers exercices:

	1897	1898	1899	1900
DÉBIT				
Int. et commissions	828.078	1.500.433	1.469.153	2.279.328
Frais généraux	965.927	1.083.236	1.267.918	1.313.631
Jeton de présence	30.000	30.000	30.000	30.000
Solde bénéf.	732.535	744.242	736.665	1.124.610

	<u>2.556.540</u>	<u>3.357.911</u>	<u>3.503.736</u>	<u>4.747.569</u>
CRÉDIT				
Int. et commissions	2.556.540	3.357.911	3.503.736	4.747.569

Voici maintenant les chiffres d'affaires réalisées depuis quatre ans, par chaque succursale ou chaque groupe d'agences :

#### Chiffres d'affaires

	1897	1898	1899	1900
Saïgon	205.563.464	213.465.530	259.087.812	299.451.423
Hong-Kong				
Pnom-Penh				

Ces chiffres témoignent du concours de plus en plus important prêté au commerce indo-chinois par la banque. La succursale de Saïgon centralise les affaires de trésorerie de l'Indo-Chine. Sur un total de 10.839.969 piastres introduites en Cochinchine en 1900, la banque a expédié à sa succursale de Saïgon 7.500.000 piastres françaises de commerce et 310.000 piastres mexicaines il n'a été réexpédié que 950.000 piastres à destination du Tonkin et 828.000 piastres pour la Chine. Il est intéressant, à ce propos, de constater la faveur dont jouit, en Indo-Chine, la piastre française de commerce. Au Tonkin notamment, elle a complètement supplanté la piastre mexicaine.

Au Cambodge, le chiffre des escomptes a augmenté. La ligne des chemins de fer français de Korat à Battambang, maintenant terminée, a déjà détourné vers le Siam une partie du trafic des provinces de Battambang et d'Angkor ou Siem-Réap, surtout en ce qui concerne les importations. Ce fait vient, une fois de plus, démontrer l'urgente nécessité de doter l'Indo-Chine des voies de communication indispensables à son développement normal.

#### Chiffres d'affaires

	1897	1898	1899	1900
Haïphong	45.229.302	44.967.456	52.585.739	67.628.011
Hanoï				
Tourane				

Ces trois établissements du Tonkin et de l'Annam accusent une augmentation sensible de leurs affaires. Les deux récoltes de riz au Tonkin ont été satisfaisantes. Pour favoriser la culture de cette denrée, la banque n'a pas hésité à favoriser la création d'une société pour l'irrigation des rizières dans les provinces de Hanoï, Bac-Ninh et Hung-Yên, persuadée que les heureuses conséquences qui doivent, suivant elle, en résulter, constitueront un exemple et un enseignement utiles.

Le commerce du Tonkin s'est développé, l'année dernière, d'une façon très satisfaisante. Les statistiques des douanes évaluent les importations à 63 millions de francs environ et les exportations à 39 millions. Parmi ces dernières, figure pour la

première fois, en quantité digne de retenir l'attention, le caoutchouc dont il a été expédié 300.000 kilogrammes, alors que, l'année précédente, les envois n'atteignaient guère que 50.000 kilogrammes ; les exportations de charbon et les ventes sur place provenant des mines de Hongay, se sont élevées à 240.000 tonnes. Le thé de l'Annam a figuré à la sortie pour 188.000 kilogrammes.

Les grands travaux d'utilité publique, aménagement du port d'Haïphong, chemins de fer et ponts, se poursuivent sans relâche ; la plupart des lignes prévues dans le programme exposé au Parlement en 1898, ont été mises en adjudication ou se trouvent sur le point de l'être.

### [Chemins de fer de l'Indo-Chine et du Yunnan]

La ligne stratégique de Lao-Kaï à Yun-Nan-Sen, sur le territoire chinois, n'est pas encore attribuée à la société particulière qui doit la construire et l'exploiter. Les difficultés de construction ne paraissent pas avoir été suffisamment prévues par les ingénieurs de l'État dont le rapport a servi de base à la fixation de la garantie de 3 millions promis par la colonie, et subsidiairement par l'État, aux capitaux à engager dans cette entreprise. M. Doumer insiste, dit-on, beaucoup auprès des sociétés de crédit appelées à fournir les ressources nécessaires.

Il faut souhaiter qu'une entente définitive intervienne entre lui et les financiers sollicités d'aller courir des risques de construction d'une ligne de 450 kilomètres située en pays chinois. Mais, pour cela, il est nécessaire que M. Doumer comprenne que les capitaux qui s'emploient dans les pays neufs où les risques d'erreurs et l'insécurité doivent être largement prévus, exigent une rémunération correspondante et, en tout cas, supérieure à celle qui leur est allouée couramment en France, pour des travaux ordinaires. Qu'il songe que les capitalistes n'ont à attendre de ces entreprises que les profits matériels qu'elle comporte.

Dans son rapport sur le projet de loi relatif aux chemins de fer de l'Indo-Chine, en date du 8 décembre 1898, M. de Lanessan disait précisément :

« Je ne crains pas d'ajouter que les capitaux français sont aussi disposés que nos compatriotes, à se transporter dans les colonies où on leur offre des bénéfices suffisants. »

M. de Lanessan admettait donc qu'il faut offrir des bénéfices suffisants aux capitaux qui s'expatrient. Et M. Doumer lui-même, commissaire du gouvernement dans la discussion de ce projet de loi, ne souscrivait-il pas à cette nécessité, lorsqu'il disait à la Chambre (séance du 15 décembre 1898) :

« Ce n'est peut-être pas chose aisée que de trouver une société qui soit déterminée à accepter des constructions dans des conditions aussi difficiles (ligne du Yun-Nan). Si nous avons pu faire autrement, si nous avons pu rencontrer une compagnie qui, sans garantie d'intérêt, voulût bien construire cette ligne de Yun-Nan-Sen, nous aurions accepté ses propositions avec joie. Mais ce n'est pas possible. »

Il convient donc que le gouverneur de l'Indo-Chine, s'inspirant de l'opinion qu'il manifestait en 1898 sur les difficultés des travaux à entreprendre au Yun-Nan, trouve la formule d'accord qui donne satisfaction tout à la fois aux intérêts de la colonie et à ceux des capitalistes.

\*  
\*       \*  
\*

Reprenons l'exposé des résultats des autres agences de la Banque de l'Indo-Chine. Celle de Hong-Kong a donné un chiffre d'affaires supérieur à celui de l'année dernière, malgré la répercussion que les événements de Chine ont eue aussi bien sur le commerce de Canton que sur celui de Hong-Kong. La banque a été heureuse de pouvoir mettre à la disposition du gouvernement un de ses inspecteurs, M. Louis Huteau, qui a été adjoint au payeur général en qualité de conseiller financier. Sa longue expérience des affaires de l'Extrême-Orient, des usages et des coutumes de la Chine lui a permis de rendre des services appréciables, ainsi qu'a bien voulu en témoigner le général en chef Voyron auprès de qui M. Huteau avait été accrédité.

#### Chiffres d'affaires à Shanghai

1898 (6 mois)	71.602.113
1899	71.009.502
1900	70.186.113

Les affaires de cette agence ont été satisfaisantes en 1900 en dépit des événements de Chine qui ont paralysé le commerce pendant plusieurs semaines. De même que l'agence de Hong-Kong, le siège de Shanghai a donné un concours empressé aux opérations de trésorerie du corps expéditionnaire.

#### Chiffres d'affaires à Bangkok

1897 (10 mois)	12.652.013
1898	19.363.930
1899	19.425.983
1900	31.867.123

L'agence de Bangkok a donné en 1900 des résultats remarquables et la banque espère, pour l'année actuelle, un courant d'affaires régulier car, après deux années plutôt médiocres, on annonce une récolte de riz supérieure à la moyenne, en même temps que la forte crue du Ménam a permis la descente sur Bangkok de quantités de bois considérables.

Le montant des opérations sociales dans l'Inde française a suivi la marche suivante depuis 1893 :

1893	45.503.259
1894	34.336.609
1895	23.393.369
1896	15.893.509
1897	17.189.035
1898	16.620.322
1899	21.700.645

1900	38.638.065
------	------------

Les espérances que l'on avait conçues d'une reprise des expéditions d'arachides se sont réalisées en 1900 et notre colonie de l'Inde, qui avait traversé une crise si pénible et du sort de laquelle on commençait à désespérer, a vu renaître une activité de bon augure.

#### Chiffres d'affaires à Bangkok

1894	23.447.416
1895	18.333.669
1896	22.495.119
1897	19.272.014
1898	24.030.341
1899	20.835.345
1900	23.144.411

Le chiffre des opérations de la banque à Nouméa est en progression pour le dernier exercice, malgré l'arrêt momentané des affaires occasionné par les mesures sanitaires imposées par l'apparition de la peste bubonique.

D'autre part, la pénurie de la main-d'œuvre se fait toujours sentir dans notre colonie du Pacifique pour les travaux agricoles et notamment pour la culture du café.

En résumé, la situation de la Banque de l'Indo-Chine est excellente, malgré le surcroît de dépenses qui lui est imposé par l'installation de nouvelles agences en Extrême-Orient.

L'importance de ses réserves, dépassant aujourd'hui, comme nous l'avons dit tout à l'heure, le montant de son capital versé, déterminera le conseil à proposer aux actionnaires, dans un avenir assez prochain, l'augmentation du dividende qui, depuis quatre exercices, n'a pas dépassé 25 francs.

#### BANQUE DE L'INDO-CHINE

Assemblée générale ordinaire du 22 mai 1901  
(*L'Information financière, économique et politique*, 17 juillet 1901)

*Voici plus en détail l'activité des différentes succursales :*

Succursale de Saïgon. — Agence de Pnom-Penh.

L'accroissement, que nous signalions l'an dernier, du chiffre d'affaires de notre premier établissement d'Indo-Chine, s'est encore accentué.

Le total s'est élevé à 197.317.423 fr. 65. Il constitue sur l'année précédente une augmentation de 34 millions de francs à laquelle ont concouru toutes les branches de nos opérations. Les affaires locales — escomptes et avances — y contribuent pour 23 millions ; les affaires de change — remises sur l'Europe, la Chine et les Détroits, et tirages en contre-valeur — pour 11 millions environ. Ces chiffres témoignent du

concours de plus en plus important prêté au commerce indochinois par notre banque dont la clientèle s'accroît chaque jour. C'est là le véritable motif du développement de nos opérations, car la récolte des riz, qui constitue de beaucoup le principal élément des transactions en Cochinchine, a été inférieure de 10 % environ à celle de l'année précédente. En effet, l'exportation de cette céréale, qui avait atteint 678.000 tonnes en 1890, ne s'est élevée en 1900 qu'à 609.000 tonnes. Sur cette quantité, 112.000 tonnes ont été dirigées vers la France, dépassant ainsi de 30.000 tonnes le chiffre de l'année précédente. Ces expéditions ainsi que les envois de poivre qui se sont élevés à 2.600 tonnes environ, représentant une valeur de 5 millions de francs, ont constitué pour notre succursale un fructueux élément d'affaires. Nos opérations avec les Indes Néerlandaises et les Philippines ont également été satisfaisantes.

Pour faire face aux besoins du commerce occasionnés par ces exportations importantes, nous avons eu à effectuer des envois considérables de numéraire à notre succursale de Saïgon qui centralise les affaires de trésorerie de l'Indo-Chine.

Sur un total de 10.839.909 piastres introduites en Cochinchine en 1900, nous avons expédié à notre succursale 7.500.000 piastres françaises de commerce et 810.000 piastres mexicaines. Il n'a été réexpédié que 950.000 piastres à destination du Tonkin, et 828.000 piastres pour la Chine.

Il est intéressant, à ce propos, de constater la faveur dont jouit en Indo-Chine la piastre française de commerce. Au Tonkin notamment, elle a complètement supplanté la piastre mexicaine. Depuis 1885, date de la création de cette piastre indo-chinoise, il a été frappé par la Monnaie de Paris, et introduit en Indo-Chine, sans compter la monnaie divisionnaire, 49 millions de piastres sur lesquelles 27 millions environ ont été expédiées par le Trésor et 22 millions par notre Banque.

La prospérité de notre colonie ne s'est pas démentie piastre au cours de l'année écoulée. L'entreprise de dragage des canaux et arroyos qui se poursuit dans la limite des crédits prévus au budget, est de nature à la développer encore. En même temps qu'elle améliore les communications par eau toujours moins onéreuses, elle permet l'extension continue de la culture du riz qui a fait la richesse de la Cochinchine. Les travaux projetés pour compléter l'aménagement définitif du port de Saïgon donneront aussi au commerce de plus grandes facilités en lui épargnant pertes de temps et frais inutiles.

Le montant de nos opérations au Cambodge est resté sensiblement le même que celui de l'année précédente : 8.904.360 fr. 70 en 1900, contre 9.591.649 fr. 05 en 1899. Il y a une certaine progression dans les escomptes. Par contre, il y a diminution dans les affaires avec Saïgon qui représentent les sorties du riz du Cambodge. Elles se sont élevées à 20.000 tonnes, la récolte ayant été d'un tiers environ au-dessous d'une bonne moyenne. La ligne du chemin de fer siamois de Korat à Battambang, maintenant terminée, a déjà détourné vers le Siam une partie du trafic des provinces de Battambang et d'Angkor ou Siem-Réap, surtout en ce qui concerne les importations.

Ce fait vient, une fois de plus, démontrer l'urgente nécessité de doter l'Indo-Chine des voies de communications indispensables à son développement normal. La situation agricole du Cambodge, toujours un peu entravée par le manque de main-d'œuvre, reste néanmoins satisfaisante. Des expéditions de bois de teck, qui, jusqu'ici, prenaient presque exclusivement le chemin de Bangkok, ont commencé à être dirigées sur Saïgon par flottage sur le Mékong. Nous avons lieu de croire que ces tentatives, heureuses jusqu'ici, ne tarderont pas à se transformer en un courant d'affaires régulier et important.

#### Succursales d'Haïphong. — Agences d'Hanoï et de Tourane

Nos trois établissements du Tonkin et de l'Annam accusent une augmentation sensible de leurs chiffres d'affaires.

À Haïphong il s'est élevé à 36.300.811 80, présentent sur 1899 une plus-value d'environ 6 millions.

À Hanoï, il a atteint 22.553.162 25, en augmentation de 6 millions également.

À Tourane, il est de 8.774.038 30, dépassant de 3 millions le total de l'année précédente.

À Haiphong, les opérations de change se sont surtout développées, tandis qu'à Hanoï, l'augmentation est plutôt due aux affaires locales. Ces dernières sont restées stationnaires à Tourane ; par contre, les transactions avec l'Europe et la Chine ont été plus importantes, en raison d'expéditions actives de soie pour Singapour, de sucres pour Hongkong et Saïgon et de thés d'Annam pour la France.

Les deux récoltes de riz au Tonkin ont été satisfaisantes, surtout celle du cinquième mois. Elles ont permis une exportation de 168.000 tonnes à destination de la Chine. Cette quantité, bien que constituant une amélioration appréciable sur les années précédentes, est encore très inférieure au chiffre qui pourrait être atteint, si toutes les terres propres à la culture du riz étaient mises en valeur et rationnellement aménagées, dans le haut Delta notamment. Aussi n'avons-nous pas hésité à favoriser la création d'une Soc pour l'irrigation des rizières dans les trois provinces de Hanoï, Bac Ninh et Hungyen, persuadés que les heureuses conséquences qui doivent, selon nous, en résulter, constitueront un exemple et un enseignement utiles.

Le commerce du Tonkin s'est développé l'année dernière d'une façon très satisfaisante. Les statistiques des douanes évaluent les importations à 68 millions.

Parmi ces dernières figure, pour la première fois, en quantité digne de retenir l'attention, le caoutchouc, dont il a été expédié 300.000 kilogrammes. L'activité des colons s'est principalement portée vers ce riche produit ; les exportations de charbon et les ventes sur place provenant exclusivement des mines de Hongay, se sont élevées à 240.000 tonnes. Le thé de l'Annam a figuré à la sortie pour 188.000 kilogrammes.

En dehors de l'approvisionnement de numéraire qui s'effectue par la Cochinchine, il n'a été introduit au Tonkin que 2 millions de piastres françaises provenant de France, et un demi-million de piastres mexicaines venant de Hong-Kong.

Les grands travaux d'utilité publique, aménagement du port d'Haiphong, chemins de fer et ponts, se poursuivent sans relâche ; la plupart des lignes prévues dans le programme exposé au Parlement en 1898 ont été mises en adjudication ou se trouvent sur le point de l'être. Il règne donc une grande activité au Tonkin qui, au point de vue financier, est, depuis deux ans surtout, dans une très bonne situation. Les budgets se soldent par de sérieux excédents et il a été institué dans les différentes parties de l'Indo-Chine des caisses de réserves, déjà amplement pourvues.

#### Agence de Hong-Kong

Le chiffre d'affaires de notre agence de Hong-Kong, qui a atteint 93.229.640 fr. 90, est en augmentation de 6.800.000 fr. sur celui de l'année précédente, et cependant les événements de Chine ont eu une sérieuse répercussion, aussi bien sur le commerce de Canton que sur celui de Hong-Kong. L'exportation des soies de Canton a été très réduite : de 32.427 balles en 1899, elle est tombée à 22.627 balles en 1900. L'introduction des filés de coton, qui constitue un des éléments d'affaires les plus importants de la colonie anglaise, a également subi une diminution importante. Bombay n'en a expédié que 50.000 balles au lieu de 240.000 en 1899, et le Japon que 10.000 balles au lieu de 25.000. Par contre, il y a eu une certaine progression de nos affaires avec Singapour et Amoy. À défaut des remises documentaires sur Europe, en proportion aussi importante que les années précédentes, nous avons trouvé à rapatrier le produit des expéditions de riz, de Cochinchine, par des achats sur place de Bons du Trésor anglais émis pour faire face aux dépenses des troupes employées en Chine. Notre agence a également pris une part importante aux opérations nécessitées par le service de trésorerie du corps expéditionnaire français. Nous avons été heureux de pouvoir mettre à la disposition du gouvernement un de nos inspecteurs, M. Louis Huteau, qui a été adjoint au payeur général en qualité de conseiller financier, sa longue

expérience des affaires de l'Extrême-Orient, des usages et coutumes de la Chine, lui a permis de rendre des services appréciables, ainsi qu'a bien voulu en témoigner M. le général en chef Voyron, auprès de qui M. L. Huteau était accrédité, et à la disposition duquel nous lui avons prescrit de se mettre, sans réserve.

#### Agence de Shanghai

Nous avons lieu d'être satisfaits, dans les circonstances actuelles, des opérations de l'agence de Shanghai, dont l'installation définitive sur la concession française a eu lieu dès le début de l'année écoulée. Si le chiffre d'affaires en 1900, qui s'est élevé à 70 millions 186.113 fr. 05, n'a pas dépassé celui de 1899, cela tient à la perturbation jetée dans les affaires par les événements de Chine. Les craintes que l'on a éprouvées, à un moment donné, pour la ville même de Shanghai, malgré l'importance de l'élément européen qui y réside ont paralysé le commerce pendant plusieurs semaines.

En fait, les banques chinoises, auxquelles les maisons de banques européennes consentent d'ordinaire d'importantes avances au jour le jour, ont, dès le début de l'insurrection, arrêté d'elles-mêmes leurs opérations et remboursé le montant des prêts en cours. Il y a eu augmentation sensible des avances sur nantissements — opium, cotonnades et soies filées — que notre agence a traitées pour un montant sérieux. De même que l'agence de Hong-Kong, notre siège de Shanghai a donné un concours empressé aux opérations de trésorerie du corps expéditionnaire ; elle a aussi fort habilement secondé les transactions de notre succursale de Saïgon, dont elle a employé sur place les disponibilités. La fabrication de billets de banque à laquelle nous procédons en ce moment, et dont la circulation pourra avoir lieu vers la fin de l'année, fournira à notre agence, dont la situation est maintenant bien établie, un complément de ressources appréciable sur un marché aussi important que celui de Shanghai.

#### Agence de Bangkok

Nous constatons une augmentation très sérieuse dans le chiffre d'affaires de notre établissement du Siam, qui, de 19.426.000 francs en 1899, s'est élevé l'année dernière à 31.867.123 fr. 55 : les affaires locales, escomptes et avances sont en progression d'environ 5 millions ; celles avec Hong-kong, Singapour et Bombay de pareille somme, et les remises sur l'Europe d'environ 9 millions.

La participation de notre agence aux transactions avec la Chine et les Détroits s'est notablement augmentée. Cela est de bon augure pour l'avenir et nous pouvons espérer pour l'année actuelle un courant d'affaires régulier, car après deux années plutôt médiocres, on annonce une récolte de riz supérieure à la moyenne, en même temps que la forte crue du Meinam a permis la descente sur Bangkok de quantités de bois considérables.

Malheureusement, nous n'avons pas les mêmes perspectives en ce qui concerne les opérations avec la France ou nos colonies. Les importations de France sont pour ainsi dire nulles et les relations entre le Siam et l'Indo-Chine restent insignifiantes.

#### Succursale de Pondichéry

Les espérances que l'on avait conçues d'une reprise des expéditions d'arachides se sont réalisées, et notre colonie de l'Inde, qui avait traversé une crise si pénible et du sort de laquelle on commençait à désespérer, a vu renaître une activité de bon augure, On estime que la récolte d'arachides de 1900 a atteint environ 800.000 balles. Elle a donné lieu à une exportation de 308.000 balles dont la presque totalité a été dirigée sur Marseille, et à d'importantes expéditions d'huiles et de tourteaux à destination des ports de l'Inde, de Manille et des Détroits. Pour l'année actuelle, on compte sur une exportation de 500.000 à 600.000 balles. Notre succursale a largement bénéficié de cette heureuse reprise. Son chiffre d'affaires s'est, en effet, élevé à 88.638.065 fr. 85 en augmentation de 16 millions et demi sur l'année précédente.

Les expéditions de toiles guinées, qui, avec les arachides, constituent pour ainsi dire le seul élément du commerce de notre colonie et représentent en tous cas son unique industrie, ont atteint environ 8.000 balles en y comprenant 1.000 balles tissées en France, et envoyées à Pondichéry pour la teinture. Madagascar a également reçu de l'Inde française 800 balles de toiles.

Il est question de l'abolition de l'admission en franchise, en France et dans les colonies, des guinées ordinaires de l'Inde française. En fait, c'est le marché du Sénégal qui est surtout visé par ce projet. S'il venait à être réalisé, et nous nous refusons encore à le croire, ce serait un coup bien funeste porté à notre colonie qui dispose de si peu d'éléments de nature à contribuer à sa prospérité. Nous nous plaignons, au contraire, à espérer que l'annuité de 250.000 francs, votée une première fois par le Parlement pour permettre l'exécution de travaux indispensables sera maintenue.

Grâce à cette subvention temporaire, l'exécution de la ligne de chemin de fer tant désirée de Pondichéry à Cudualore serait enfin réalisée, et, par elle, assurée à notre colonie la majeure partie du trafic des graines oléagineuses de la côte de Coromandel.

#### Succursale de Nouméa

Nous constatons aussi une certaine amélioration dans les transactions de notre succursale de Nouvelle-Calédonie. Le total de ses opérations, en progression de 2.300.000 francs, s'est élevé à 23.144,411 fr. 06. Il y a eu, dans le courant du premier semestre, un arrêt momentané des affaires, occasionné par les mesures sanitaires imposées par l'apparition de la peste bubonique.

La pénurie de la main-d'œuvre a également exercé une certaine influence sur le mouvement général du commerce. Cette question de la main-d'œuvre préoccupe toujours vivement les esprits, dans notre colonie du Pacifique. Récemment, on a tenté d'y remédier par l'introduction de travailleurs japonais et dalmates qui semble avoir donné de bons résultats. Mais ce difficile problème n'est encore que partiellement résolu, et si l'industrie minière paraît être assurée quant à présent d'une main-d'œuvre suffisante, il est loin d'en être de même pour les travaux agricoles, et notamment pour la culture du café.

Les expéditions de nickel, qui s'élèvent à un peu plus de 100.000 tonnes ; celles de chrome et de cobalt, qui ont atteint 10.748 et 2.486 tonnes respectivement, se sont maintenues à peu près à même niveau que l'année précédente. Elles n'ont pu se développer davantage pour les raisons que nous venons de vous indiquer. D'après les statistiques des douanes, le total des importations dans la colonie représente une valeur de 12.170.000 francs ; celui des exportations, de 8.850.000 fr. La balance du commerce n'a donc pas été en faveur de la colonie, comme par le passé, du reste, contrairement à ce qui avait été allégué ; cet état de chose justifie amplement la légère prime dont sont grevées aussi bien les traites du Trésor que les tirages de la Banque.

.....  
Comme vous le constaterez, Messieurs, le doublement de notre capital a exercé une heureuse influence sur le développement normal de nos opérations. Il nous a permis de donner une plus grande extension à nos agences de Chine, à celle de Shanghai surtout, où, tout porte à le croire, le rétablissement de la paix inaugurerait une ère d'activité féconde. Les nouvelles agences que le gouvernement vient de nous demander d'ouvrir à Canton et à Hankéou, si elles nous exposent à des sacrifices momentanés, nous permettraient, nous l'espérons du moins, de participer à un mouvement dont nous prévoyons l'importance. Nous avons déjà fait à Canton, dans d'excellentes conditions, l'acquisition d'un immeuble situé sur la concession française de Shameen, à côté du consulat de France ; nous nous occupons, en ce moment même, de l'aménager pour les services de notre future agence.

À Hankéou, nous avons pu également nous assurer un vaste emplacement sur la concession française et en bordure sur le Yangtsé, avant que la construction du chemin

de fer de Pékin à Hankéou n'ait fait acquérir une considérable plus-value aux terrains restant disponibles dans cette importante agglomération. Nous y faisons actuellement construire un immeuble pour l'installation de notre agence et le logement du personnel.

Ces deux nouveaux établissements pourront commencer leurs opérations, dès que la situation en Chine sera redevenue normale, bien que, au cours des événements qui se sont déroulés, le calme n'ait jamais été troublé ni à Canton ni à Hankéou.

\*  
\* \* \*

Le sort désigne cette année MM. Eugène Gouin et Léon Masson comme administrateurs sortants.

Leur réélection, que nous vous proposons pour une période de cinq années, fait l'objet d'une des résolutions sur lesquelles vous êtes appelés à délibérer.

---

LES SOCIÉTÉS COLONIALES FRANÇAISES D'ORIENT  
Banque de l'Indo-Chine.  
(Société d'études coloniales de Belgique,  
*Recueil des sociétés coloniales et maritimes*, 1902)

Siège social : 34, rue Laffitte, Paris. — Administrateurs : MM. Denormandie, président ; Ulysse Pila, [Alphonse] Allard, Ch. Demachy, Masson, E. Goüin, baron [Jean Léonce Frédéric] Hély d'Oissel, Henrotte, Homberg, [Émile] Mercet, [Albert] de Monplenet. — Commissaire du Gouvernement : M. [Emmanuel] Billecocq. — Directeur : M. Stanislas Simon. — Objet : privilège exclusif de l'émission de billets de banque en Indo-Chine, dans l'Inde-française et Nouvelle Calédonie ; escomptes, avances sur nantissements, comptes de dépôts et toutes opérations de banque en général. — Capital : vingt-quatre millions en 48.000 actions de 500 fr. — Répartition : 1/2 pour c. à la réserve, 6 pour c. au capital versé, le surplus : 10 pour c. au fonds de prévoyance, 10 pour c. au conseil d'administration, 80 pour c. aux actions.

MODIFICATIONS AUX  
SOCIÉTÉS COLONIALES FRANÇAISES EN ASIE  
(Société d'études coloniales de Belgique,  
*Recueil des sociétés coloniales et maritimes*, 1902)

Banque de l'Indo-Chine (page 231)

MM. Edward Blount [Société générale] et [Pierre] de Lassus-Saint-Geniès <sup>20</sup> ont été réélus administrateurs, M. [Joseph] de Sessevalle [Société générale] a été nommé administrateur. Les pouvoirs du censeur sortant, M. [Hippolyte] Thirria [Société générale], ont été renouvelés pour l'exercice 1901.

---

<sup>20</sup> Pierre de Lassus-Saint-Geniès (1846-1902) : fils de l'ancien préfet Louis de Saint-Geniès. Marié à la fille du compositeur Charles Gounod. Avocat, responsable du contentieux, administrateur (1892), puis vice-président (janvier 1902) de la Société générale. Administrateur des Gisements d'or de Saint-Élie, en Guyane (1883), de la Société d'Héraclée (charbonnage ottoman)(1896), commissaire aux comptes des Chemins de fer de l'Ouest-Algérien (1899) — à la suite de son père et de l'un de ses frères —, administrateur de la Société nouvelle du canal de Panama (février 1900), des Tramways de l'Ouest-Parisien et de la Banque de l'Indochine.

*Louis-Auguste HUTEAU,*  
chevalier de la Légion d'honneur

Né le 11 avril 1850 à Sèvres (Seine-et-Oise).  
Fils de Auguste Huteau et de Virginie Pierre (84 ans en 1907).  
Marié en 1901 à Marie Antoinette Clauce (Vanves, 1863), artiste peintre.

Engagé pour la durée de la guerre (1870).  
Deux ans dans l'infanterie de marine d'où il est sorti comme sergent (1874-1875).

Entré à la Banque de l'Indochine le 1/1/1876 : caissier, comptable à Saïgon, puis directeur à Pondichéry, Haïphong, Nouméa et Saïgon. Inspecteur (1891), fondé de pouvoirs (juillet 1899).

Membre du conseil privé de la Cochinchine (1895).

Chevalier de la Légion d'honneur du 18 mars 1902 (min. Marine) : inspecteur de la Banque de l'Indochine ; services distingués rendus comme attaché, en qualité de conseil, à la trésorerie du Corps expéditionnaire de Chine (1900).

Décédé le 28 septembre 1907 à Fontenay-sous-Bois.

Banque de l'Indo-Chine  
(*Le Temps*, 15 mai 1902)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Banque de l'Indo-Chine, présidée par le baron [Jean Léonce Frédéric] Hély d'Oissel, a eu lieu hier, 13 mai.

Elle a approuvé les comptes de l'exercice 1901 et fixé à 30 fr. par action (sur lesquels 15 fr. ont déjà été payés, à titre d'acompte, le 2 janvier dernier) le chiffre du dividende annuel ; ratifié la nomination de M. A[lexis] Rostand <sup>21</sup> comme administrateur pour trois ans, en remplacement de M. Denormandie, décédé, et renouvelé pour une période de cinq années les pouvoirs de MM. le baron [Jean Léonce Frédéric] Hély d'Oissel et [Albert] de Monplanet [président du CIC], administrateurs sortants.

BANQUE DE L'INDO-CHINE  
(*Le Temps*, 26 mai 1902)

Pendant l'exercice 1901, les opérations de la Banque ont continué de prendre un très grand développement. D'ailleurs, il veut être intéressant de donner ici un relevé comparatif des opérations de la banque depuis un certain nombre d'années (fr.) :

Total des affaires productives    Mouvement des comptes courants  
Mouvement des caisses entrées et sorties

<sup>21</sup> Alexis Rostand (1844-1919), musicien, entré en 1869 à la succursale de Marseille du Comptoir d'escompte de Paris, directeur de celle-ci, puis administrateur-directeur général (1902), vice-président (janvier 1908) et président (juillet 1908-janvier 1919) du Comptoir national d'escompte de Paris (CNEP), le représentant comme vice-président (1901), puis président (1908) de la Banque de l'Afrique occidentale (BAO), vice-président de la Compagnie française des chemins de fer de l'Indo-Chine et du Yunnan (1901), administrateur de la Banque de l'Indochine (1902), des Compteurs à gaz (1909), etc. En outre administrateur des Docks et entrepôts de Marseille.

1896	24.948.476	66.294.262	479.825.359
1897	299.905.829	74.650.147	491.598.857
1898	390.049.696	94.294.406	690.103.348
1899	444.618.029	111.323.930	757.563.682
1900	530.915.152	149.468.022	852.780.424
1901	695.114.533	195.798.444	1.062.196.460

Et pendant ce temps, la circulation des billets de la banque au 31 décembre a suivi la marche suivante (fr.) :

1896	18.634.000
1897	25.159.000
1898	23.991.000
1899	31.834.000
1900	27.724.024
1901	33.773.233

Au cours de l'exercice qui vient de finir, le taux de la piastre a varié entre 2 64, le taux le plus élevé et 2281/2 le taux le plus bas. Malgré cela, les succursales et agences de la banque n'ont pas eu à souffrir de cette baisse de 15 %. Les facteurs qui l'ont déterminée et dont les principaux sont le débouché de plus en plus restreint du métal argent, en regard d'une production toujours grandissante et les besoins de remise de la Chine pour le rapatriement en Europe des arranges de l'indemnité chinoise, rentraient dans le domaine des provisions possibles. [Aussi la banque n'a-t-elle pas hésité, dès la première manifestation de la baisse de la piastre, à faire rentrer en France le plus de capitaux possibles, de sorte que les traites tirées par les succursales et agences sur le siège social constituent aujourd'hui pour la banque un bénéfice appréciable.](#)

.....

## BANQUE DE L'INDO-CHINE

Assemblée générale ordinaire du 13 mai 1902  
(*L'Économiste européen*, 6 juin 1902)

### Rapport du conseil d'administration

Messieurs,

Nous avons espéré vous réunir, en assemblée générale ordinaire, dans le nouveau local où sera prochainement transféré le siège social de notre Banque, 15 *bis*, rue Laffitte. Les circonstances ne l'ont pas permis. Nos services ne pourront y être installés que dans le courant du mois de juillet prochain.

Nous venons aujourd'hui, conformément aux prescriptions des articles 39 et 40 des statuts, vous rendre compte des opérations de notre Banque pendant l'année 1901, vous prier de fixer le dividende à distribuer et de délibérer sur les questions à l'ordre du jour.

Pour le premier semestre de l'exercice, les bénéfices se sont élevés à 1.001.410 fr. 09 dont nous avons déduit 100.000 fr. portés à la réserve immobilière et 15.000 fr. comme part contributive de la Banque à la caisse de prévoyance du personnel.

Le chiffre des bénéfices s'est, par suite, trouvé réduit à 886.410 fr. 09 dont, suivant les articles 32 et 33 des statuts, nous avons effectué la répartition comme suit :

30.000 00 au fonds de réserve statutaire, 1/2 % du capital versé ;  
180 000 00 aux actionnaires, première répartition de 3 % pour le semestre ;  
67.641 00 au fonds de prévoyance statutaire, 10 % de l'excédent ;  
67.641 00 au conseil d'administration, 10 % de l'excédent ;  
541.128 09 aux actionnaires, 80 % de l'excédent.  
886.410 09 Somme égale.

Nous avons donc à vous répartir, messieurs 721.128 09  
auxquels s'ajoutaient 29.841 12  
reliquat reporté du deuxième semestre 1900  
Total 750.969 21

Le paiement de 15 fr. par action auquel nous avons procédé le 2 janvier dernier a absorbé 720.000 fr. sur cette somme, laissant un reliquat de 30.969 fr. 21, reporté au deuxième semestre de l'exercice.

Pendant cette dernière période, nos bénéfices ont atteint 1.168.379 fr. 75. Nous vous proposons, messieurs, d'en déduire une nouvelle somme de 100.000 fr. à porter à la réserve immobilière, 15.000 fr. versement à la caisse de prévoyance du personnel et 150.000 fr. à affecter à un « fonds de dotation et de réserve des agences en Chine ».

Si vous acceptez cette proposition, le chiffre des bénéfices nets du semestre se trouverait ramené à 903.379 fr. 75, dont les articles 32 et 33 des statuts prescrivent la répartition comme suit :

30.00000 au fonds de réserve statutaire, 1/2 du capital versé ;  
180.000 00 aux actionnaires, première répartition de 3 % pour le semestre ;  
69.337 97 au fonds de prévoyance statutaire 10 % de l'excédent  
60.337 97 au conseil d'administration, 10 % de l'excédent  
554.703 81 aux actionnaires, 80 % de l'excédent.  
903.379 75 Somme égale,

Il vous revient donc encore, messieurs, 734.703 81  
auxquels viennent s'ajouter 30.969 21  
reliquat du premier semestre 1901.  
Total 765.673 02

Nous 30.969 21 vous proposons 30.969 21 de fixer à 15 fr. le dividende de la deuxième partie de l'exercice. ce qui nécessite l'emploi d'une somme de 720.000 francs pour les 48.000 actions composant le fonds social. Le reliquat de 45.673 francs 02 serait reporté au premier semestre de 1902.

Le paiement de ce dividende aurait lieu après l'approbation de M. le ministre des colonies, exigée par l'article 33 des statuts.

Si vous approuvez les comptes et les propositions que nous avons l'honneur de vous soumettre, le dividende total de l'exercice 1901 sera de 30 fr., contre 25 fr. les années précédentes.

Nous n'hésitons pas, messieurs, à vous proposer cette augmentation de dividende, légitimée par l'accroissement de nos bénéfices et par le montant des réserves qui figurent, à notre bilan.

Nous avons cru devoir prélever une somme de 100.000 fr. sur les bénéfices de chacun des deux semestres de l'exercice pour porter de 700.000 fr. à 900.000 fr. le montant de notre « réserve immobilière ».

Le compte « immeubles », qui, au 31 décembre 1900, s'élevait à 1.037.687 fr. 41 et qui, au courant du premier semestre, s'était augmenté de 88.315 fr. 05 représentant le

coût d'une maison que nous avons achetée à Saïgon pour le logement du directeur, et présentait par suite, au 30 juin, un solde de 1.126.002 fr. 46, ne figure plus au bilan, à la date du 31 décembre 1901, que pour 1.045.182 fr. 76. La différence de 80.819 fr. 70 est constituée par le prix de la vente de deux terrains dont nous avons fait l'acquisition à Bangkok à l'époque où nous nous y sommes installés ; comme ils ne nous paraissaient plus répondre à nos besoins, nous avons décidé tout récemment de les revendre et nous avons pu effectuer cette aliénation sans perte.

C'est dans les mêmes conditions, ainsi que nous vous le faisons entrevoir l'année dernière, que nous avons réalisé, en le cédant au gouvernement du protectorat, l'immeuble que nous occupions précédemment à Hanoï et qui était devenu insuffisant pour nos services.

Le compte « immeubles » se trouvera par suite diminué, au cours de l'exercice actuel, de la somme encaissée récemment de ce chef. Il s'accroîtra, par contre, du coût de nos installations à Canton et à Hankéou, du prix d'une maison que nous avons acquise à Shanghai pour le logement du directeur, et des agrandissements nécessités par l'extension de nos affaires à Saïgon. C'est le motif pour lequel nous avons jugé utile d'effectuer sur les résultats de l'exercice un prélèvement important au profit de la « réserve immobilière ».

L'augmentation de 36.860 fr. 50 que, d'une année à l'autre, vous constaterez dans le compte « frais d'installation et de fabrication de billets au porteur », représente le coût de nouvelles coupures d'une piastre destinées à l'Indo-Chine. Ces frais ont été immédiatement amortis, ainsi que le constate le bilan au 31 décembre.

La création de nouveaux établissements en Chine, le développement que prennent nos opérations dans ce pays, et les risques que, nécessairement, elles comportent, nous ont engagés à créer un fonds de dotation et de réserve spéciale à ces agences. Nous y avons fait un premier apport de 150.000 francs, que nous augmenterons par la suite, lorsque les circonstances le permettront. Vous approuverez, nous m'en doutons pas, messieurs, cette nouvelle mesure de prudence.

Le compte « rentes, fonds d'État et obligations » ne comprend que des valeurs de premier ordre, fonds d'État français ou anglais ou garantis par ces gouvernements.

Il figure au bilan au 30 juin pour 3.456.045 francs 90 et au 31 décembre pour 2.255.919 fr. 90. La différence provient de la réalisation des obligations de la Compagnie des Eaux et d'Electricité de l'Indo-Chine, garanties par le gouvernement local, que nous avons acceptées en remboursement d'avances et que nous avons réalisées avec un bénéfice appréciable.

Le compte « participations financières », qui chiffre au 31 décembre 1901 par 332.644 fr.80, comprend exclusivement nos participations dans la Compagnie française des Chemins de fer de l'Indo-Chine et du Yunnan, dans la Société de Construction de Chemins de fer indochinois, dans la Société des Docks et Houillères de Tourane, la Compagnie internationale d'Orient, les syndicats du Yunnan et du Sze-Tchouen et la Société d'irrigations de l'Indo-Chine.

Nous n'avons pas hésité à nous intéresser à ces différentes affaires, qui sont toutes de nature à contribuer au développement et à la prospérité des contrées dans lesquelles nous sommes établis.

Nous vous appellerons, à ce sujet, messieurs, que les participations de ce genre, autorisées par l'article 15 de nos statuts, sont limitées à une somme totale qui ne peut excéder le tiers de nos réserves.

Il ne peut donc résulter, du fait de ces opérations, aucun mécompte appréciable pour notre Banque, qui reste fidèle à sa mission en participant, dans une mesure prudente, aux affaires, même de longue haleine, qui présentent un intérêt national.

De concert avec les principaux établissements de crédit de Paris, nous avons pris part à l'émission des obligations de la Compagnie française des Chemins de fer de l'Indo-Chine et du Yunnan, garanties par l'État.

Nous avons également participé à la constitution. de cette Compagnie, dans le conseil d'administration de laquelle notre Banque est représentée.

Nous allons maintenant, si vous le voulez bien, messieurs, passer rapidement en revue, comme d'usage, les principales opérations de nos divers sièges.

#### SUCCURSALE DE SAÏGON Agence, de Phnom-Penh

La progression du chiffre d affaires de notre établissement de Cochinchine ne s'est pas ralentie.

Elle est, pour l'exercice 1901, de 19 millions de francs. Le total des opérations s'est élevé, en effet, à 216 millions 498.321 fr. 80, contre 197 millions de francs en 1900. L'augmentation porte surtout sur les affaires locales : avances, pour 12 millions de francs ; escomptes, pour 9 millions.

En ce qui concerne les affaires de change, nous constatons une diminution d'environ 6 millions de francs dans les remises sur l'Europe et les tirages en contre-valeur, et une augmentation de 4 millions dans les transactions avec les places voisines. Ces transactions sont presque exclusivement alimentées, vous ne l'ignorez pas, par les exportations des riz, brisures de riz et farines. Le courant s'est surtout porté, l'année dernière, du côté des Indes néerlandaises et des Philippines, où il a été expédié respectivement 172.000 tonnes et 146.000 tonnes, en augmentation de près du triple sur l'année précédente. La succursale de Saïgon a largement participé à ce mouvement d'affaires ; ses opérations avec Manille sont effectivement en progression de 7 millions de francs, et celles avec Java de 3 millions. Il y a, par contre, diminution de 4 millions et demi de francs dans les transactions avec la Chine, et de 1.500.000 fr. dans celles avec les Détroits ou les expéditions ont été sensiblement inférieures à celles de l'année précédente : 79.000 tonnes en 1901, contre 204.000 tonnes en 1900 pour la Chine, et 9.000 tonnes contre 36.000 tonnes pour Singapoor.

L'exportation à destination de la France a également été moindre : elle se chiffre par 79.000 tonnes en 1901 ; elle avait été de 91 000 tonnes en 1900. Le montant total des exportations de riz de l'année qui a atteint 645.000 tonnes., dépasse cependant de 37.000 tonnes celui de l'année précédente. La surface cultivée de cette céréale, qui fait la prospérité de la Cochinchine, augmente progressivement chaque année. Elle atteignait, l'année dernière environ 1.200.000 hectares et l'on s'accorde à évaluer à 2 tonnes le rendement moyen à l'hectare.

Nous ne nous étendrons pas davantage, messieurs, sur la situation économique de la Cochinchine, non plus du reste que sur celle de l'Indo-Chine en général. Les documents officiels, récemment parus, et notamment le remarquable rapport de M. le gouverneur général, publié à l'expiration de la mission si féconde qu'il a remplie pendant cinq années, vous sont certainement connus. Ils témoignent assez de la prospérité de notre colonie d'Extrême-Orient, du bon état de ses finances et de la progression vraiment considérable de son mouvement commercial.

Nous vous signalerons, cependant, le développement de nos affaires avec Calcutta, qui ont pour élément principal les achats d'opium pour le compte du gouvernement général de l'Indo-Chine et l'extension des opérations contre la Cochinchine et le Cambodge. Le chiffre d'affaires de notre agence de Phnom-Penh s'est élevé, en effet, à, 11.688.167 fr. 30, en augmentation de 2.800.060 fr. environ sur l'année précédente. De ce côté également, l'exportation des riz, provenant en majeure partie des provinces siamoises avoisinantes, a été satisfaisante. Elle a atteint 51.000 tonnes. Il s'est fait aussi à destination de la France, outre les expéditions usuelles de poivre, d'importants envois d'huile de poisson destinés à la mégisserie ; il y a eu également une active exportation de poisson salé vers la Chine et les Détroits.

Les craintes que l'on avait conçues un moment au sujet de la répercussion de l'impôt sur le sel, sur cette branche de commerce, une des principales du Cambodge, ne se sont donc pas réalisées.

Les introductions de numéraire en Cochinchine se sont élevées à 2.572.890 piastres françaises de commerce et à 3.790.842 piastres mexicaines.

Notre succursale de Saïgon n'a pas eu à y participer, en raison des envois importants effectués par nous l'année précédente.

#### SUCCURSALE d'HAIPHONG Agences de Hanoï et de Tourane

Nous avons également à vous signaler une progression marquée dans le mouvement d'affaires de nos établissements du Tonkin.

À Haïphong, il s'est élevé de 36 millions en 1900 à 43.355.964 fr. 55 en 1901.

À Hanoï, il s'est élevé de 22 millions et demi de francs en 1900 à 29.644.892 fr. 90 en 1901.

À Tourane, il s'est élevé de 8.700.000 francs à 9.618.617 fr. 95 en 1901, réalisant ainsi pour le Tonkin et l'Annam une augmentation totale de 15 millions de francs.

Les avances et les escomptes locaux y ont principalement contribué, ainsi que les encaissements de remises provenant d'Europe et représentant des produits importés. Les affaires avec la Chine ont aussi présenté une grande animation, grâce à deux bonnes récoltes de riz, celle du cinquième mois, satisfaisante, celle du dixième mois, très belle.

Le total des exportations de riz à destination de la Chine s'est élevé à 150.000 tonnes ; elle avait atteint, en 1900, 168.000 tonnes. Mais cette diminution n'est qu'apparente ; on estime, en effet, que, en raison des bas cours cotés à Hongkong, une moitié seulement de la récolte est sortie du pays, laissant ainsi un excédent important à expédier, qui viendra s'ajouter au rendement de l'année en cours. De même qu'en Cochinchine, la production du riz augmente sans cesse au Tonkin. Si les surfaces cultivables manquent dans le Delta où toute parcelle est balisée, il n'en est pas de même dans les régions supérieures, où les terres n'attendent, pour être complètement mises en valeur, qu'un peu plus d'aide et d'encouragement de la part du gouvernement local, surtout sous la forme d'irrigations. L'augmentation des récoltes dépend uniquement de ce facteur. L'intervention de l'administration est indispensable. Elle seule, par les moyens d'action qu'elle possède vis-à-vis des indigènes, peut assurer la rentrée régulière des redevances. aux sociétés qui se sont formées pour approvisionner régulièrement d'eau les rizières en dehors du Delta. La sécheresse qui se manifeste en ce moment même au Tonkin, et qui n'est pas sans causer certaines appréhensions. démontre une fois de plus l'intérêt vital qu'il y a à concentrer tous les efforts sur cette question primordiale.

Nous ne vous entretiendrons pas, messieurs, des travaux d'utilité publique, de la construction des chemins de fer qui se poursuit au Tonkin avec une grande activité. Les documents officiels auxquels nous faisons allusion plus haut vous ont suffisamment renseignés sur ce point.

Il suffira de vous dire, en ce qui concerne l'industrie du pays, que les filatures de coton se développent également, assurées qu'elles sont de l'écoulement facile de leurs marchandises ; que la fabrique de ciment, au moyen des produits du pays, rivalise avec les meilleures sortes d'Europe et trouve un débouché certain dans les grandes entreprises de travaux publics ; enfin, que les charbonnages sont dans une situation prospère. L'extraction des mines de Hongay a atteint, l'année dernière, 248.000 tonnes et il a été fabriqué 60.000 tonnes de briquettes. Si l'exportation des charbons n'a pas

dépassé 170.000 tonnes, c'est que la consommation intérieure est sans cesse croissante.

Il faut rendre justice aux remarquables efforts tentés par les colons français au Tonkin et en Annam, aussi bien dans le domaine agricole qu'au point de vue industriel ; ils sont de bon augure pour l'avenir. L'essor constaté au Tonkin, l'activité qui y règne et qui grandit chaque année exigeaient que ce pays fût doté d'un port proportionné au mouvement commercial qu'il atteindra un jour prochain. Les travaux importants qui viennent d'être décidés à Haïphong répondront à ce besoin.

Il a été introduit au Tonkin, en dehors des espèces métalliques expédiées de Cochinchine, 3.700.000 piastres de commerce venant de France et 250.000 piastres mexicaines ; ces dernières ont été presque totalement réexportées en Chine.

La piastre française de commerce tend de plus en plus à devenir la seule monnaie en circulation en Indo-Chine.

#### Agence de Hong-Kong

Nous n'avons rien de bien particulier à vous signaler au sujet de cette agence, dont les opérations se sont développées d'une façon normale et satisfaisante. Son chiffre d'affaires s'est élevé à 99.133.282 fr. 60, en augmentation d'environ 6 millions sur l'année 1900. Les avances locales y ont principalement contribué, ainsi que les transactions avec le Nord de la Chine et celles avec Bombay, ces dernières favorisées par l'élévation du taux de l'argent aux Indes.

L'agence de Hong-Kong a maintenant une situation acquise dans une colonie en plein essor, d'une très grande activité et d'une prospérité exceptionnelle. Notre nouvel établissement de Canton-Shameen, qui a ouvert ses guichets le 1<sup>er</sup> mars de cette année, et qui est rattaché à notre siège de Hong-Kong, contribuera encore à accroître son champ d'action.

#### Agence de Shanghai

Notre établissement de Shanghai est celui dont le développement a été le plus considérable au cours de l'année écoulée. De 70 millions de francs en 1900, son chiffre d'affaires s'est élevé, en 1901, à 130.194.799 fr. 10.

L'état de choses que nous constatons est dû à la reprise exceptionnelle des affaires, après la cessation des hostilités dans le Nord de la Chine. Les importations en Chine se sont élevées, en effet, à 268 millions haikwan taëls, soit 57 millions de taëls d'excédent sur l'exercice 1900. Les exportations ont atteint 169 millions de taëls, en plus-value de 10 millions de taëls sur l'année précédente. Les entrées et les sorties du port de Shanghai sont toujours de beaucoup les plus importantes. Notre agence a pris une part appréciable à ce mouvement. Toutes les branches de ses opérations sont en progression marquée. Les avances aux banquiers chinois, sur marchandises et sur titres y figurent pour 26 millions de francs, les encaissements de remises provenant d'Europe pour 12 millions, les remises sur l'Europe et opérations de change pour 18 millions. Nous ayons vu avec satisfaction notre agence de Shanghai marquer sa place parmi les établissements de crédit de la métropole commerciale de la Chine. Nous avons la conviction que son activité se maintiendra dans cette ville, qui, par sa position, son importance, son outillage industriel, commercial et financier, demeurera le point d'appui de l'influence étrangère en Chine. Notre nouvelle agence d'Hankéou, ouverte le 15 mars de cette année et rattachée à notre établissement de Shanghai, étendra ses moyens d'action et lui procurera, nous l'espérons, une source appréciable de profits. Toutefois, nous surveillons avec soin et, au besoin, nous limitons celles de ces opérations, qui, par les immobilisations qu'elles peuvent comporter, et leur réalisation, que des circonstances imprévues peuvent rendre parfois plus difficiles, seraient de nature à nous faire assumer des risques disproportionnés.

L'agence de notre Banque à Shanghai a été chargée par le gouvernement de l'encaissement des indemnités chinoises revenant à la France, et le directeur de notre agence a été désigné pour siéger dans la commission internationale des banquiers, qui a mission de contrôler les opérations relatives à ce service, et de résoudre, d'accord avec les ministres des puissances à Pékin, les questions financières qui s'y rattachent. Notre Banque a également été chargée de représenter les intérêts de l'Espagne et, temporairement, ceux de la Belgique. Jusqu'à la création, à Shanghai, de la Banque sino-belge, qui est imminente.

#### Agence de Bangkok

Notre établissement au Siam a vu également ses opérations prendre plus d'extension. Elles se sont élevées à 47.441.276 fr. 50. Elles n'avaient pas dépassé 32 millions en 1900. Ce sont, comme précédemment, les affaires locales et celles avec la Chine qui apportent à notre agence son principal élément. Bien que l'importation des produits européens soit considérable, les transactions entre la France et le Siam restent insignifiantes, alors que l'Angleterre et l'Allemagne voient, chaque année, s'augmenter leurs relations avec Bangkok. Nous avons pu cependant, au cours de l'année écoulée, traiter quelques opérations avec des maisons allemandes. Le mouvement commercial entre le Siam et la Cochinchine reste aussi sans importance, l'élément principal des transactions, nous voulons parler du riz, étant le même dans les deux pays. Par contre, les affaires avec la Chine et les Détroits se sont développées. L'augmentation, pour notre agence, est d'un peu plus de cinq millions de francs, qui se répartissent par parties égales entre ces deux régions.

Nous avons tout lieu de croire que notre agence du Siam, dont le champ d'action est plus restreint que celui de nos autres sièges et la tâche, par suite, plus difficile, trouvera, cette année-ci, à employer plus efficacement son activité, grâce à une amélioration de l'état général des affaires amenée par de bonnes récoltes.

#### Succursale de Pondichéry

L'importance de la récolte d'arachides a ramené l'activité et l'aisance, dans notre colonie de l'Inde française, dont le commerce avait été si éprouvé précédemment et notre succursale en a ressenti les heureux effets.

Son chiffre d'affaires s'est élevé à 78.701.163 francs 05, soit à plus du double de l'année précédente. Les opérations consistent principalement en avances sur graines oléagineuses jusqu'au moment de leur expédition, et, à ce moment, en escomptes de traites documentaires. Les prix élevés payés par les huileries marseillaises pour les arachides ont encouragé les cultivateurs indiens à donner de l'extension à cette culture ; il a pu être exporté, des deux ports de Pondichéry et de Cuddalore, environ 900.000 balles, dont plus de 700.000 à destination de Marseille. Les perspectives pour l'année en cours sont encore plus favorables, et nous avons dû mettre des capitaux très importants à la disposition de notre établissement de l'Inde, pour lui permettre de répondre aux besoins du commerce, que nous avons à cœur de satisfaire dans la plus large mesure, en ce qui concerne ces opérations de tout repos.

La fièvre jaune qui a sévi au Sénégal l'année dernière a entravé les expéditions de toiles guinées, et le stock assez important de toiles invendues qui s'est constitué à Bordeaux a amené les filatures à réduire le plus possible leur fabrication à destination de la côte occidentale d'Afrique. Elles ont cherché un nouveau débouché du côté de l'Indo-Chine, où il a pu être dirigé une certaine quantité de filés de coton. Nous ne croyons pas cependant que ces relations entre les deux colonies soient appelées à prendre beaucoup d'extension, en raison de la création de filatures dans l'Indo-Chine elle-même. Aussi, avons-nous engagé notre succursale de Pondichéry à restreindre quelque peu son concours à cette industrie, dans l'intérêt même des usines locales et

pour éviter une plus grande accumulation sur le marché de Bordeaux des guinées destinées au Sénégal.

#### Succursale de Nouméa

Notre établissement de Nouvelle-Calédonie s'est favorablement ressenti de l'extension toujours croissante des affaires minières, de l'importance des expéditions de nickel ou de chrome, qui dépasse tous les précédents.

Le total de ses opérations a atteint 28.838.047 fr. 84, en augmentation de 5.700.000 francs environ sur l'année précédente. Les escomptes et les opérations avec l'Europe y ont surtout contribué, car les transactions avec l'Australie accusent plutôt une diminution.

L'exportation du minerai de nickel s'est élevée à 132.000 tonnes, sur lesquelles 32.000 tonnes environ pour les États-Unis, dont la demande s'accroît encore cette année-ci.

Ces expéditions tendent à réduire de plus en plus l'écart entre les exportations et les importations. Néanmoins, si les unes ont augmenté dans la proportion de 26 %, alors que les autres n'ont progressé que de 12 1/2 %, il reste toujours, au détriment de la colonie, un excédent de 2.500.000 francs environ dans les entrées et les sorties de marchandises. La question de la main-d'œuvre reste le principal obstacle au développement dont serait susceptible l'industrie minière. Au point de vue agricole, un grand pas a été fait par l'introduction de travailleurs javanais. Mais c'est dans l'exploitation des mines que se trouve la véritable source de la richesse du pays, son avenir le plus certain.

Le total général des opérations productives traitées en 1901 par nos établissements d'Extrême-Orient s'est élevé au chiffre de 695 millions 114.533 fr. 64.

Il accuse sur l'année précédente l'importante augmentation de 164 millions de francs.

Toutes nos succursales et agences y ont contribué et nous sommes heureux de rendre justice devant vous, messieurs, aux efforts persévérants de nos directeurs, au zèle et au dévouement du personnel placé sous leurs ordres.

Le mouvement général des comptes courants, en augmentation de 45 millions, a atteint 194.798.444 fr. 50.

Le montant des dépôts est resté sensiblement le même que l'année précédente — le minimum a été de 11.810.000 francs au 28 février — le maximum de 15.052.090 francs au 31 décembre, non compris le compte courant du Trésor.

Le mouvement général des caisses a été :

Pour les entrées de numéraire, de	282.772.331 46
Pour les entrées de billets, de	242.578.123 80
Soit, au total	525 350.455 26
en augmentation de 78 millions sur l'année 1900.	
Pour les sorties de numéraire, de	277.590.556 07
Pour les sorties de billets, de	259.255.418 66
Soit au total	536.846.004 73

La moyenne de la circulation de nos billets a été de 33 millions de francs. Le minimum a été de 28.400.000 francs au 31 janvier, le maximum de 35.737.000 francs au 31 mai.

L'écart, au cours de l'année 1901, entre le taux le plus élevé de la piastre en Indo-Chine, 2,64, et le taux le plus bas, 2,28 1/2, a été de près de 15 %. Nos succursales et agences n'ont pas eu à souffrir de cette baisse considérable, qui s'est encore accentuée

depuis le commencement de l'année. Les facteurs qui l'ont amenée, et dont les principaux sont le débouché de plus en plus restreint du métal-argent en regard d'une production toujours grandissante, et les besoins de remises de la Chine pour le rapatriement en Europe des arrérages de l'indemnité chinoise, rentraient dans le domaine des prévisions possibles.

Depuis notre dernière réunion, nous avons eu la profonde douleur de perdre M. Denormandie, qui fut, pendant de longues années, président de notre Banque. À l'époque où les fatigués de l'âge et son état de santé l'amènèrent à se démettre de ses fonctions, il voulut bien continuer à faire partie de votre conseil, pour donner à l'établissement, qu'il avait si habilement présidé, un dernier témoignage d'affection et de dévouement. Sa bonne grâce, le charme de son esprit, en faisaient un collègue hautement apprécié, en même temps que l'autorité de son nom et son expérience des affaires rendaient précieux son concours. Vous partagerez certainement, messieurs, les regrets que nous avons éprouvés.

Nous avons désigné pour le remplacer M. Alexis Rostand, administrateur et directeur général du Comptoir national d'Escompte de Paris, que sa haute compétence en matière financière et la situation importante qu'il occupe désignaient à nos suffrages. Si, comme nous n'en doutons pas, vous voulez bien ratifier notre choix, M. Rostand serait nommé administrateur pour trois ans.

Le sort désigne cette année M. le baron Hély l'Oissel et M. de Monplanet comme administrateurs sortants. Nous vous proposons leur réélection pour une période de cinq années.

## RÉSOLUTIONS

### I

L'assemblée approuve les comptes des deux semestres de l'exercice 1901, tels qu'ils sont présentés par le conseil d'administration.

Elle fixe à 30 fr. par action sur lesquels 15 francs ont déjà été payés à titre d'acompte, le 2 janvier dernier, le chiffre du dividende annuel, et décide de reporter à l'exercice 1901 le reliquat disponible de 45.673 fr. 02.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### II

L'assemblée ratifie la nomination de M. A. Rostand comme administrateur, en remplacement de M. Denormandie, décédé.

Cette résolution est adoptée, à l'unanimité.

### III

L'assemblée renouvelle pour une période de cinq années les pouvoirs de MM le baron Hély d'Oissel et de Monplanet, administrateurs sortants.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

---

(*Le Temps*, 15 mai 1903)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Banque de l'Indo-Chine a eu lieu, hier, sous la présidence de M. le baron [Jean Léonce Frédéric] Hély d'Oissel.

Elle a approuvé les comptes de l'exercice 1902 et fixé à 32 fr. 50 par action, au lieu de 30 fr. pour l'exercice précédent, le chiffre du dividende annuel, et renouvelé pour une période de cinq années les pouvoirs de MM. O. Homberg et Ulysse Pila, administrateurs sortants.

---

#### BANQUE DE L'INDO-CHINE

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 13 juin 1903)

Au cours de l'exercice écoulé, clos le 31 décembre 1902, la Banque de l'Indo-Chine a réalisé des bénéfices supérieurs à ceux de l'année précédente. Cependant, la société a vu encore se produire une nouvelle baisse de l'argent, événement qui a eu une répercussion si intense sur les affaires de l'Extrême-Orient au cours de l'année écoulée.

Provoquée par les ventes nécessitées pour le règlement des indemnités chinoises, accentuée encore par suite de l'adoption par le Siam de l'étalon d'or, ou du moins d'un régime analogue à celui inauguré dans l'Inde en 1893, cette baisse a créé une émotion profonde dans notre colonie d'Indo-Chine. À vrai dire, l'exportation des riz, qui constitue la richesse de notre possession, n'en a pas été atteinte. Jamais l'Annamite n'a retiré de ses récoltes un prix plus élevé. Ni le renchérissement des marchandises d'importation, qui, du reste, atteint bien moins l'indigène que l'Européen, ni l'augmentation des impôts, n'ont suivi une marche parallèle à l'élévation du prix des riz. Mais le commerce d'importation s'est trouvé considérablement entravé et les capitaux accumulés dans la colonie ont subi une nouvelle et profonde dépréciation qui a jeté le trouble parmi les Européens possédant des intérêts en Indo-Chine. Cette émotion a amené le ministre des Colonies à réunir une commission interministérielle chargée de chercher un remède ou un palliatif à un état de choses aussi préjudiciable à notre colonie.

Le conseil d'administration croit devoir signaler un danger pour l'Indo-Chine, celui de voir s'accumuler dans les caisses publiques et particulières la piastre mexicaine refoulée des contrées avoisinantes. En effet, cette monnaie, qui pouvait précédemment être librement introduite au Siam, pour être transformée en ticaux, sur la base de trois piastres pour cinq ticaux, qui circulait exclusivement à Manille où, suivant décision du congrès des États-Unis, elle va être remplacée par le nouveau dollar philippin équivalant à la moitié du dollar d'or, cette monnaie risque également de se voir exclue de Singapore et des Détroits, si l'on en croit les bruits qui circulent au sujet des décisions de la commission récemment réunie à Londres et qui vient de terminer ses travaux. Si, d'autre part, comme il en a été question, le Mexique lui-même venait à prendre des mesures pour empêcher la réimportation des piastres frappées jusqu'ici, il serait à craindre que cette monnaie dépréciée ne vint affluer en Indo-Chine où seule elle aurait conservé cours légal. La première mesure qui s'impose, d'après le conseil, est de parer à ce danger en mettant notre colonie dans une situation analogue à celle où se trouvait l'Inde dans les premiers mois de 1893, c'est-à-dire à la veille d'opérer sa réforme monétaire. Avant tout, il importe de faire frapper sans retard des piastres françaises de commerce en quantité suffisante pour assurer les besoins de la circulation.

De 1901 à 1902, les bénéfices nets de la Banque de l'Indo-Chine sont passés de 1.789.789 84 à 1 million 895.370 53. Encore faut il tenir compte des prélèvements effectués avant l'établissement du compte de profits et pertes et qui s'établissent ainsi :

	1 <sup>er</sup> semestre	2 <sup>e</sup> semestre.
Pour amortissement des frais de fabrication de billets de banque au cours de l'exercice précédent	48.960 74	—
Pour amortissement des frais d'installation et du mobilier des agences de Hankéou et de Canton	—	133.581 10
Réserve immobilière	100.000 00	—
Fonds de dotation et de réserve des agences en Chine et au Siam	150.000 00	300.000 00
Contribution de la Banque à la Caisse de prévoyance du personnel	15.000 00	16.000 00
Total	313.960 74	449.581 10
Pour l'année	763.541 84	

Il a donc été affecté 450.000 fr. au fonds de dotation et de réserve des agences en Chine et au Siam qui, en 1901, avant l'établissement du « Compte de profits et pertes », s'étaient vu attribuer 200.000 francs seulement, et 31.000 fr. pour la Caisse de prévoyance du personnel, contre 30.000 fr. l'année précédente.

À propos de ces prélèvements, le conseil a cru devoir donner quelques explications à leur sujet : En premier lieu, il a ajouté une somme de 100.000 francs à la Réserve immobilière qui, par suite, se trouve portée à 1 million de francs, en regard d'un compte Immeubles figurant au bilan, à la date du 31 décembre, pour 1.354.039 fr. 56. Ce compte, qui, à la fin de l'année 1901, s'élevait à 1.045.182 fr. 76, a été diminué au 30 juin 1902 de 87.954 fr. 55, représentant le prix de l'ancien immeuble d'Hanoï, devenu insuffisant pour les services et qui a été cédé au gouvernement de l'Indo-Chine après avoir acheté une maison plus vaste et plus appropriée aux besoins de la banque. Par contre, le compte Immeubles a été augmenté de 98.900 francs, du fait de l'achat à Hong-Kong d'une maison affectée au logement du directeur. Au cours du second semestre, ce compte s'est encore accru de 297.911 fr. 35, représentant le coût des immeubles à Canton et Hankéou, d'une maison à Shanghai pour le logement du directeur et de l'agrandissement de l'hôtel de la Banque à Saïgon.

Bien que la Banque de l'Indo-Chine ait toujours adopté les taux les plus réduits pour l'évaluation des soldes débiteurs ou créditeurs des agences, le conseil estime cependant qu'il est d'une politique sage de fortifier davantage les réserves, dans l'éventualité d'une baisse encore plus accentuée de la valeur des monnaies en usage dans les contrées où la société est établie.

Nous n'entrerons pas dans le détail des comptes afférents à chaque semestre. Pour le premier, il a été réalisé 1.190.716 fr. 77 de bénéfices et 1 million 468.195 fr. 60 pour le second. Déduction faite des prélèvements mentionnés ci-dessus, le chiffre des bénéfices de l'année a été ramené à 1.895.370 fr. 53 et a été obtenu comme suit :

	1901	1902
Charges		
Intérêts et commissions	2.899.001 95	3.883.807 25
Frais généraux	1.518.698 38	1.651.530 02
Jetons de présence du Conseil	30.000 00	30.000 00
Total des charges	4.447.700 33	5.565.337 27
Produits		

Commissions, intérêts et bénéfices divers	4.472.417 16	5.016.287 00
Intérêts perçus sur avances diverses	1.765.073 01	2.444.420 80
Total des produits	6.237.490 17	7.460.707 80
Rappel des charges	4.447.700 33	5.565.337 27
Bénéfices nets	1.789.789 84	1.895.370 53
Report de l'exercice précédent	29.841 12	45.673 02
Solde disponible	1.819.630 96	1.941.043 55
Augmentation en 1902	121.412 59	

Le dividende a été fixé, par l'assemblée générale annuelle qui a eu lieu le 13 mai, à 32 fr. 50 contre 30 fr. en 1901 et 25 fr. pour les exercices antérieurs. Voici comment les soldes disponibles des deux derniers exercices ont été répartis :

	1901	1902
Réserve statutaire	60.000 00	60.000 00
Fonds de prévoyance	136.978 97	147.537 05
Conseil d'administration	136.978 97	147.537 05
Dividende	1.440.000 00	1.560.000 00
Report à nouveau	45.673 02	25.969 46
Total égal au solde disponible	1.819.630 96	1.941.043 55

Au 31 décembre dernier, la situation de la société, en regard de laquelle nous plaçons celle au 31 décembre précédent, s'établissait ainsi :

	31 décembre 1901	31 décembre 1902
Versements non appelés sur les actions	18.000.000 00	18.000.000 00
Rentes, fonds d'État, obligations, valeurs diverses	2.255.919 90	2.255.920 05
Participations financières	322.644 80	441.301 05
Caisse (Paris et succursales)	34.846.446 86	22.951.805 96
Portefeuille (Paris et succursales)	31.850.006 75	37.662.857 41
Avances sur nantissements	29.280.007 04	27.519.639 26
Remises en route	11.945.631 85	5.946.581 92
Correspondants et débiteurs divers	6.120.979 31	12.460.840 31
Frais d'installation et frais de fabrication des billets au porteur		646.522 04
<b>826.899 46</b>		
Mobiliers	206.835 58	272.139 50
Immeubles	1.045.182 76	1.354.039 56
Total de l'actif	136.520.176 79	129.692.024 48
<b>Passif</b>		
Capital social	24.000.000 00	24.000.000 00
Réserve statutaire	670.000 00	730.000 00
Fonds de prévoyance statutaire	871.589 55	1.007.603 08
Fonds de secours	120.000 00	120.000 00
Réserve supplémentaire	4.800.000 00	4.800.000 00
Réserve pour installation de nouvelles agences	150.000 00	150.000 00
Fonds de dotation et de réserve des agences en Chine et au Siam	150.000 00	
<b>600.000 00</b>		
Amortissement des frais d'installation et des frais de fabrication des billets au porteur	646.522 04	826.899 46
Amortissement du mobilier	206.835 58	272.139 50
Réserve immobilière	900.000 00	1.000.000 00

Billets au porteur en circulation	33.773.233 98	36.941.041 05
Comptes de dépôts	15.051.112 37	16.586.905 87
Comptes courants du Trésor en Indo-Chine	21.131.462 35	18.251.736 10
Effets à payer	141.085 54	311.594 07
Acceptations à échoir des correspondants, correspondants et créditeurs divers (Paris et succursales)	32.120.554 77	22.160.166 35
Réescompte des portefeuilles	152.820 65	172.883 45
Dividendes à payer	700.611 00	703.363 20
Profits et pertes :		
Bénéfices nets du 1 <sup>er</sup> semestre	30.969 21	39.077 85
Bénéfices nets du 2 <sup>e</sup> semestre	903.379 75	1.018.614 50
Total du passif	136.520.176 79	129.692.024 48

Dans cette situation, les bénéfices du premier semestre figurent, déduction faite de l'acompte semestriel de dividende.

Le compte « Rente, Fonds d'état et Obligations » n'a subi aucune modification au cours de l'année écoulée. Il ne comprend que des Fonds d'États français ou anglais ou garantis par ces gouvernements.

L'augmentation de 120.000 francs environ d'une année à l'autre dans le compte « Participations financières », provient d'un intérêt pris dans la Société de recherches minières en Chine. Cette société, qui avait déjà obtenu la concession des mines de mercure du Kueï-Chou, sollicitait également, dans la province du Sze-Tchouen une concession de gisements pétrolifères, que l'on s'accorde dans les milieux chinois, à considérer comme très avantageuse. Grâce à l'appui de la légation de France à Pékin, cette concession a été ratifiée par édit impérial, vers la fin de l'année dernière.

\*  
\* \* \*

En 1902, on constate une augmentation d'environ 25 millions de francs dans le chiffre des opérations de la succursale de Saïgon qui a atteint en 1902 241.176.903 fr. 90. À Pnom-Penh, où le total s'est élevé à 11.185.392 fr. 35, il y a une légère diminution sur l'année précédente.

À Saïgon, les opérations de change et principalement les achats de remises accusent une progression d'environ 20 millions de francs. L'augmentation est sensible dans les affaires avec les Philippines et Hong-Kong.

La récolte de l'année dernière ayant été très abondante, a donné lieu à une exportation de 823.630 tonnes de riz. C'est là un chiffre qui n'avait jamais encore été atteint. Il dépasse de 178.000 tonnes celui de l'année 1901.

L'on constate une diminution de 16 1/2 % dans les expéditions en Europe, de 30 % dans celles à destination de Java, de 31 % dans les envois à Singapore. Par contre, il y a augmentation de 78 % pour Manille et de 146 % pour la Chine.

C'est donc toujours vers les pays à étalon d'argent ou qui emploient principalement ce métal, que se dirige la plus forte partie de la production de notre colonie de Cochinchine.

L'orientation du commerce de la Cochinchine est restée la même que les années précédentes. Dans un total d'importation de 114.071.367 francs, numéraire non compris, les marchandises provenant de France figurent pour 45.604.640 francs. Par contre, les envois vers la Métropole atteignent 36.420.318 francs sur un chiffre d'exportation de 145.541.520 francs, dans lesquels les riz représentent 119 millions de francs. Les sorties continuent à dépasser les entrées d'une somme qui, pour l'année écoulée, n'est pas inférieure à 31 millions 1/2 de francs ; c'est toujours vers l'étranger et principalement vers les pays à étalon d'argent que ces excédents se dirigent. La Chine

reste donc, comme par le passé, le principal facteur des transactions commerciales de notre colonie.

Le chiffre d'affaires des établissements de l'Annam et du Tonkin a été, pendant l'année écoulée :

Pour Haïphong, de 37.675.063 fr. 65 contre 43 millions 355.964 fr. 55 en 1901.

Pour Hanoï, de 36.106.398 fr. 35 contre 29 millions 644.892 fr. 90 en 1901.

Pour Tourane, de 10.462.387 fr. 30 contre 9 millions 618.617 fr. 95 en 1901.

Il semblerait qu'il y ait à constater une diminution d'une certaine importance dans le total des opérations traitées par la succursale d'Haïphong ; et cependant, le montant en piastres est à peu de chose près le même pour les deux exercices. Les évaluations ont dû être établies à des taux inférieurs de plus de 10 % à ceux de l'année précédente. En réalité, les affaires de la succursale d'Haïphong se sont maintenues à un chiffre à peu près stationnaire, tandis que la progression est considérable pour l'agence d'Hanoï et plus réduite pour celle de Tourane.

À signaler une augmentation de 14 millions de francs dans le chiffre d'affaires de l'agence de Hongkong qui s'est élevé à 113.302.508 fr. 70. Les affaires de change ont été restreintes, par suite de la rareté du papier de commerce due aux mauvaises récoltes de thé et de soie. L'importation a été paralysée par la baisse des cours et l'incertitude qui régnait sur le nouveau régime douanier. L'exportation a été entravée par la sécheresse qui a sévi sur les provinces méridionales de la Chine. La banque de l'Indo-Chine se trouve aussi en face d'une concurrence de plus en plus active. Douze établissements de crédit de différentes nationalités sont maintenant établis à Hongkong, alors qu'il n'en existait que quatre au moment où elle a créé son agence, et d'autres maisons de banque doivent encore s'y installer.

La nouvelle agence de Canton, qui a ouvert ses guichets le 1<sup>er</sup> mars 1902, a réalisé, pour les dix mois de l'exercice écoulé, un chiffre d'affaires de 15.234.967 fr. 95. Les opérations ont consisté surtout en avances sur matières, sur marchandises et aux banquiers chinois. C'est à ce genre d'opérations que se bornera sans doute son activité, car les affaires de change continueront à se traiter et à se dénouer à Hongkong.

Le développement de l'agence de Shanghai ne s'est pas ralenti l'année dernière. Les affaires conclues par elle se totalisent par 135.399.509 fr. 85, en progression apparente de 5 millions de francs seulement, par suite des bases d'évaluation réduites, mais en augmentation réelle bien plus accentuée. Toutes les branches d'opérations ont concouru à ce résultat, aussi bien les avances locales que les tirages et remises sur l'Europe, malgré une concurrence peut-être plus vive encore qu'à Hong-kong. Il existe en effet, actuellement, treize établissements de crédit à Shanghai.

L'agence d'Hankéou a réalisé, pour les neuf mois de son fonctionnement, un chiffre d'affaires de 18.035.009 fr. 50. Comme à Canton, ses opérations ont consisté principalement en avances locales et aux banquiers chinois. Il serait assurément prématuré de préjuger l'importance des résultats que cette agence, dont les débuts ont été satisfaisants, sera susceptible de donner par la suite.

L'agence de Bangkok s'est trouvée en présence de sérieuses difficultés pendant l'exercice écoulé. L'exagération des importations au cours des deux années précédentes avait rendu la situation d'autant plus dangereuse, durant le premier semestre, que la baisse du change est venue encore entraver l'écoulement normal des marchandises importées. La société a dû, en conséquence, prescrire à l'agence de modérer ses opérations et de diminuer les crédits ouverts. Fort heureusement, une exportation active des riz, favorisée par une bonne récolte, lui a procuré une compensation appréciable en lui permettant la négociation d'importantes remises sur Hongkong et Singapore. Grâce à cela, le chiffre de ses opérations, qui s'est élevé à 45.085.039 fr. 50, n'a pas été sensiblement inférieur à celui de l'année précédente.

C'est dans le cours du second semestre qu'a été mis à exécution le projet de réformes soumis au gouvernement siamois par son conseiller financier anglais.

Le 23 septembre a eu lieu l'émission, annoncée depuis un certain temps, de papier-monnaie sous le nom de « Currency Notes ». Ces billets, qui ont désormais cours légal et qui sont imprimés en siamois, malais, chinois et anglais, sont délivrés par la caisse du Trésor royal, contre versement de ticaux en argent. Il est cependant stipulé que le gouvernement siamois aura la faculté d'en émettre une quantité déterminée en contrepartie de valeurs dont il doit publier la liste. Comme il était à prévoir, cette mesure a porté un coup sensible à la circulation des billets émis, tant par les deux banques anglaises établies à Bangkok que par la Banque de l'Indo-Chine elle-même ; le montant de ses coupures en circulation a diminué des deux tiers, et il est probable que, dorénavant, les billets siamois se substitueront progressivement à ceux des banques locales, si, comme il en est question dans le projet de réformes, le « Currency Department » se transformait en véritable banque d'État.

Mais la mesure qui a modifié le plus profondément la situation économique du Siam a été le décret du 26 novembre, qui, en fermant la Monnaie à la frappe libre des ticaux, a rendu le tical indépendant de la piastre dont il représentait auparavant les trois cinquièmes et l'a dissocié de la valeur de l'argent. Le 27 novembre, un article organique du ministre des finances fixait le prix de vente des ticaux à raison de 17 ticaux pour une livre sterling versée au crédit du gouvernement siamois chez ses banquiers à Londres, soit à 1 fr. 48 le tical.

Devant les protestations unanimes des banques locales, que cette mesure inopinée pouvait léser dans une sérieuse proportion, le gouvernement siamois, reconnaissant le bienfondé de leur réclamation, décida que, par mesure transitoire, le taux de vente des ticaux serait porté à 20 ticaux par livre sterling, soit 1 fr. 25, ce taux devant, jusqu'au 28 février 1903, suivre les fluctuations de hausse du change à Singapore au-dessus de 1 shilling 7 pence, mais sans pouvoir être modifié en cas de baisse à Singapore. On espérait ainsi arriver graduellement, dans un délai de trois mois, au taux de 17 ticaux primitivement fixé. Ce plan n'a pu être réalisé qu'en partie, car, à l'heure actuelle, le cours du Trésor est encore de 18 ticaux 3/4 pour une livre sterling, soit 1 fr. 34 par tical.

La concession accordée par le gouvernement siamois a eu pour effet de limiter les pertes des banques locales aux facilités qu'elles ont été obligées d'accorder aux négociants chinois, auxquels elles ont permis de remplir leurs engagements par moitié sur l'ancienne et sur la nouvelle base.

L'augmentation prévue s'est amplement réalisée dans le chiffre d'affaires de la succursale de l'Inde, qui a atteint 94.484.906 fr. 35, en progression de près de 16 millions de francs. Elle est due à une récolte exceptionnelle d'arachides dont ont bénéficié aussi bien les avances locales que les achats de remises sur France. Les expéditions de Pondichéry se sont élevées à plus de 900.000 balles, celles de Cuddalore à 700.000, soit ensemble 1.600.000 balles dont 1.343.000 ont été dirigées sur Marseille. La succursale a profité de ce grand courant d'affaires.

Sur la succursale de Nouméa, il y a peu de chose à dire, car ses opérations ont été régulières et normales. Le total de ses opérations s'est élevé à 37.051.719 fr. 21, en augmentation de 8 millions sur l'année précédente. Le principal élément d'activité pour cette succursale consiste toujours dans les affaires minières. Après s'être développées d'une façon satisfaisante au début de l'année, elles ont subi dans les derniers mois un ralentissement qui ne sera peut-être que passager. Les expéditions de minerai de nickel n'en ont pas moins atteint 129.000 tonnes, celles de chrome 10.000 tonnes et celles de cobalt 7.000 tonnes. D'une façon générale, du reste, les exportations augmentent et la balance du commerce tend à s'équilibrer.

\*

\* \*

Le total général des opérations conclues par les succursales et agences en 1902 atteint 795 millions 200.086 fr. 61. Tout en faisant la part des agences de Hankéou et de Canton, nouvellement créées, il accuse une importante augmentation sur l'année précédente.

Le mouvement général des comptes courants s'est élevé à 234.953.190 fr. 88, en progression de 40 millions. Le montant des comptes de dépôts a également suivi une marche ascendante depuis le début de l'année. Le minimum au 31 janvier a été de 13.842.000 fr., le maximum au 30 novembre de 18.024.000 fr. Le compte courant du Trésor n'est pas compris dans ces chiffres.

Le mouvement général des caisses a été ;:

Pour les entrées de numéraire	369.715.183 29
Pour les entrées de billets	245.752.548 60
Soit au total fr.	615.467.731 89

en augmentation de 90 millions sur l'année 1901.

Pour les sorties de numéraire	395.032.090 59
Pour les sorties de billets	229.551.715 25
Soit au total	624.583.805 84

La moyenne de la circulation des billets a été de 37 1 /2 millions de francs. Le minimum a été de 34.358.000 francs au 31 janvier, le maximum de 40.897.000 francs au 30 avril.

Le taux le plus élevé de la piastre a été 2,36 le 6 janvier. Il est tombé à 1,94 le 28 novembre. La différence entre les deux taux représente un écart de 21 %. Il ne peut échapper combien une pareille variation des cours rend les transactions difficiles.

Après avoir approuvé les comptes tels que nous les avons publiés, les actionnaires ont réélu MM. O. Homberg et Ulysse Pila, comme administrateurs pour une période de cinq années.

---

MISES HORS CADRES.  
(*Bulletin officiel du ministère des colonies, 1904*)

Par arrêté du ministre des Colonies du 25 janvier 1904, M. Demartial (François-Georges) <sup>22</sup>, chef de bureau de 3<sup>e</sup> classe à l'Administration centrale du ministère des Colonies, a été placé provisoirement hors cadres, à compter du 1<sup>er</sup> février 1904, et délégué dans les fonctions de commissaire du Gouvernement, près la Banque de l'Indo-Chine, en remplacement de M. Billecocq, appelé à d'autres fonctions.

---

Banque de l'Indo-Chine  
(*Gil Blas, 12 mai 1904*)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Banque de l'Indo-Chine, présidée par M. le baron [Jean] Hély d'Oissel, a eu lieu hier 11 mai.

Elle a approuvé les comptes de l'exercice 1903 et fixé à 37 fr. 50 par action (sur lesquels 17 fr. 50 ont déjà été payés, à titre d'acompte, le 2 janvier dernier) le chiffre du dividende annuel, et renouvelé pour une période de cinq années les pouvoirs de MM. Ch[arles] Demachy et H[ubert] Henrotte, administrateurs sortants.

---

BANQUE DE L'INDO-CHINE  
(*La Cote de la Bourse et de la banque, 26 mai 1904*)

L'exercice 1903 de la Banque de l'Indo-Chine a laissé un bénéfice supérieur à celui de l'année précédente. Les transactions ont cependant été rendues difficiles par les fluctuations des cours du métal argent qui ont été aussi importantes en 1903 qu'en 1902. Les taux les plus bas et les plus élevés cotés sur le marché de Londres ont été respectivement de 28 pence 1/2 et de 21 11/16 l'once standard. Parallèlement, la valeur de la piastre s'est abaissée, en février 1903, à 1,95, et, à partir de cette époque, elle s'est relevée progressivement jusqu'à atteindre 2,40 au commencement du mois de décembre, pour redescendre ensuite.

Comme nous venons de le dire, les transactions sont rendues particulièrement difficiles par ces fluctuations, en raison des aléas qui en résultent. Aussi, les pays d'Extrême-Orient, les uns après les autres, ont-ils cherché un remède, ou tout au moins un palliatif, à un état de choses aussi dangereux.

En ce qui concerne l'Indo-Chine, où la baisse de l'argent n'avait pas produit une émotion et des conséquences moindres, l'étude approfondie à laquelle s'est livré le Département des Colonies a abouti à des conclusions pratiques dont quelques-unes ont déjà reçu leur application. Il avait paru, en effet, que le but à atteindre était l'établissement dans notre colonie, dès que les conditions économiques le permettraient, d'un régime analogue à celui de l'Inde anglaise. Ce résultat devait être obtenu par étapes successives. Il fallait, en premier lieu, permettre, faciliter même, l'exode des piastres mexicaines qu'un droit de sortie de 3 % maintenait dans la colonie. Il fallait ensuite prohiber l'importation de nouvelles piastres mexicaines, de manière à ce

---

<sup>22</sup> Georges Demartial (1861-1945) : commissaire du gouvernement près la Banque de l'Indochine (1904-1918), puis de la Cie française des chemins de fer de l'Indochine et du Yunnan (1918-1926). Chevalier de la Légion d'honneur. Il fait l'objet d'une substantielle notice dans le *Maitron* (Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français).

que la circulation fût progressivement composée de piastres françaises de commerce exclusivement. Le gouvernement de l'Indo-Chine n'a pas hésité à adopter ces mesures, dont l'effet s'est fait immédiatement sentir, si l'on en juge par les encaisses des succursales de la Banque de l'Indo-Chine. Alors que, l'année dernière, elles étaient en grande partie composées de piastres mexicaines, elles ne comprennent plus, pour ainsi dire, à l'heure actuelle, que des piastres françaises. On peut donc entrevoir déjà le moment où la piastre mexicaine pourra être démonétisée. Il est indispensable, cependant, avant de réserver le cours légal à la piastre française seule, d'introduire encore en Indo-Chine une quantité plus considérable de cette monnaie. En effet, depuis la création de cette pièce en 1879 et sa mise en fabrication en 1885, il a été frappé par la Monnaie de Paris jusqu'au 31 décembre dernier et introduit en Indo-Chine, tant par le gouvernement que par la Banque, 70.194.979 piastres françaises de commerce, sans tenir compte des monnaies divisionnaires. Mais, comme jusqu'au 8 juillet 1885, le poids de ces piastres était de 27 grammes 215, sensiblement supérieur au dollar américain, il y avait tout avantage à les exporter en Chine pour la fonte. Aussi peut-on estimer que les \$ 13.170.471 frappées à ce poids ont disparu de la circulation. La quantité de numéraire qui reste dans le pays paraît donc insuffisante, eu égard à l'importance de la population et à l'habitude de thésaurisation qui subsiste chez l'Annamite.

De 1902 à 1903, les bénéfices nets de la Banque de l'Indo-Chine ont passé de 1.895.370 53 à 2.219.929 24. Encore faut-il tenir compte des prélèvements effectués avant l'établissement du compte de profits et pertes et qui s'établissent ainsi :

	1 <sup>er</sup> semestre	2 <sup>e</sup> semestre
Solde du coût de l'installation de l'agence de Shanghai	40.120 10	—
Fonds de dotation et de réserve des agences en Chine et au Siam	400.000 00	—
Réserve pour installation de nouvelles agences	—	150.000 00
Réserve supplémentaire	300.000 00	
Contribution de la Banque à la Caisse de prévoyance du personnel	16.000 00	17.000 00
	456.120 10	467.000 00
	923.120 10	

À propos de ces prélèvements, le conseil a cru devoir donner quelques explications. Une somme de 400.000 francs a été prélevée sur les bénéfices du premier semestre et a été ajoutée au fonds de dotation et de réserve des agences en Chine et au Siam, qui se trouve par suite porté à un million de francs. Sur les bénéfices du deuxième semestre, une somme de 150.000 francs a été ajoutée à la Réserve pour installation de nouvelles agences, qui se monte par suite à 300.000 francs. Le gouvernement a, en effet, invité la Banque à créer une succursale à Papeete, dans l'île de Tahiti, et une agence à Battambang, au Siam. Deux décrets en date du 24 février ont sanctionné la création de la succursale de Papeete et de l'agence de Battambang. Tout récemment, un décret en date du 14 avril a encore autorisé l'ouverture d'une agence de la Banque à Singapore.

Nous n'entrerons pas dans le détail des comptes afférents à chaque semestre. Pour le premier, il a été réalisé 1.490.578 32 de bénéfices et, pour le second, le bénéfice s'est

élevé à 1.652.471 02. Déduction faite des prélèvements mentionnés ci-dessus, le chiffre des bénéfices de l'année a été ramené à 2.219.929 24 et a été obtenu comme suit :

	1902	1903
CHARGES		
Intérêts et commissions	3.883.807 25	5.474.981 36
Frais généraux	1.651.530 02	1.828.267 01
Jetons de présence du conseil	30.000 00	30.000 00
Total des charges	<u>5.565.337 27</u>	<u>7.333.248 37</u>
PRODUITS		
Commissions, intérêts et bénéfices divers	5.016.287 00	6.776.220 97
Intérêts perçus sur avances diverses	2.444.420 80	2.776.956 64
Total des produits	<u>7.460.707 80</u>	<u>9.553.177 61</u>
Rappel des charges	5.565.337 27	7.333.248 37
Bénéfices nets	1.895.370 53	2.219.929 24
Report de l'exercice précédent	45.673 02	25.969 45
Solde disponible	<u>1.941.043 55</u>	<u>2.245.698 69</u>

Le dividende a été fixé, par l'assemblée générale annuelle qui a eu lieu le 11 mai, à 37 fr. 50, contre 32 50 en 1902, 30 fr. en 1901 et 25 fr. pour les exercices antérieurs. Voici comment les soldes disponibles des deux derniers exercices ont été répartis :

	1902	1903
Réserve statutaire	60.000 00	60.000 00
Fonds de prévoyance	147.537 05	179.992 92
Conseil d'administration	147.537 05	179.992 92
Dividende	1.560 000 00	1.799.943 40
Report à nouveau	25.969 45	25.969 45
Total égal au solde disponible	<u>1.941.043 55</u>	<u>2.245.698 69</u>

Au 31 décembre dernier, la situation de la société, en regard de laquelle nous plaçons celle au 31 décembre précédent, s'établissait ainsi :

	1902	1903
ACTIF		
Versements non appelés sur les actions	18.000.000 00	18.000.000 00

Rentes, fonds d'État, obligations, valeurs diverses	2.255.920 05	2.255.613 90
Participations financières	441.301 05	565.339 80
Caisse (Paris et succursales)	22.951.805 96	30.956.304 94
Portefeuille (Paris et succursales)	37.662.857 41	31.522.310 98
Avances sur nantissements	27.519.639 26	37.956.459 41
Remises en route	5.946.581 92	1.717.954 14
Correspondants et débiteurs divers	12.460.840 31	7.654.889 04
Frais d'installation et frais de fabrication des billets au porteur	826.899 46	847.447 61
Mobiliers	272.139 50	291.711 45
Immeubles	1.354.039 56	1.354.039 56
	<u>129.692.024 48</u>	<u>136.988.169 93</u>
PASSIF		
Capital social	24.000 000 00	24.000.000 00
Réserve statutaire 730.000	790.000 00	
Fonds de prévoyance statutaire	1.007.603 08	1.170.910 35
Fonds de secours	120.000 00	120 000 00
Réserve supplémentaire	4.800.000 00	5.100.000 00
Réserve pour installation de nouvelles agences	150.000 00	300.000 00
Fonds de dotation et de réserve des agences en Chine et au Siam	600.000 00	1.000.000 00
Amortissement des frais d'installation et des frais de fabrication des billets au porteur	826.899 46	847.447 61
Amortissement du mobilier	272.139 50	291.711 45
Réserve immobilière	1.000.000 00	1.000.000 00
Billets au porteur en circulation	36 941.041 05	40.187.282 80
Comptes de dépôts	16.586.905 87	15.241.080 11
Comptes courants du Trésor en Indo-Chine	18.251.736 10	23.905.339 65
Effets à payer	311.594 07	506.354 47
Acceptations à échoir des correspondants, correspondants et créditeurs divers (Paris et succursales)	22.160.166 35	20.297.430 59
Réescompte des portefeuilles	172.883 45	197.376 55
Dividendes à payer	703.363 20	821.229 60
Profits et pertes :		
Bénéfices nets du 1 <sup>er</sup> semestre	39.077 65	25.536 03
Bénéfices nets du 2 <sup>e</sup> semestre	1.018 614 50	1.185.471 02

	129.692.024 48	136 988.169 93
--	----------------	----------------

Dans cette situation, les bénéfiques figurent, déduction faite des prélèvements que nous avons indiqués, et de plus, pour ceux du premier semestre, après déduction de l'acompte semestriel de dividende.

Le compte « Rentes, Fonds d'État et Obligations » n'a subi aucune modification au cours de l'exercice écoulé. L'augmentation dans le compte « Participations financières » provient des appels de fonds de la Société des Docks et houillères de Tourane, de la Compagnie de Chemins de fer de l'Indo-Chine et du Yunnan et de la Société de Construction de Chemins de fer Indo-Chinois.

\*  
\* \*

Le rapport du conseil d'administration s'étend longuement sur les opérations des succursales. Malgré une récolte de riz assez médiocre due à l'irrégularité des pluies, le chiffre d'affaires de la succursale de Saïgon s'est élevé à 259.324.592 fr. 35, en augmentation de 18 millions environ sur celui de l'année précédente. Cet accroissement est dû principalement aux transactions avec l'Europe et avec les Philippines. Les opérations avec Java, qui d'ordinaire sont importantes, sont cette fois-ci en diminution sensible, les Indes néerlandaises ayant trouvé avantage à s'approvisionner en Birmanie. Quelques chargements ont été dirigés sur le Japon. Les affaires de la Banque avec ce dernier pays sont complètement liquidées, et elle n'a avec le Japon actuellement aucun risque de quelque nature que ce soit.

Les opérations de l'agence de Pnom-Penh se chiffrent par 8.639.516 fr. 20. La diminution d'environ 2 millions et demi de francs sur l'année précédente provient de la réduction des récoltes de riz et de poivre et du faible rendement des pêcheries qui ont rencontré pour la première fois une concurrence sérieuse du côté du Siam, alors que cette industrie constituait jusqu'ici une sorte de monopole en faveur du Cambodge.

Les importations en Cochinchine (numéraire non compris) ont atteint un total de 118.24.4.514 fr., dont 47 millions et demi environ venaient de la Métropole. Les fils et les tissus de provenance française entrent dans notre colonie en quantité légèrement supérieure aux produits étrangers. Par contre, les métaux et les ouvrages en métaux sont presque exclusivement d'origine française, à l'exception toutefois de l'or battu en feuilles représentant une valeur de 7 millions de francs.

Le montant des exportations s'est élevé à 86.418.985 francs dont 16 millions et demi à destination de France. Le riz et ses dérivés entrent dans ce total pour 67.401.548 francs pour un volume de 589.233 tonnes, en diminution sur l'année précédente de 208.188 tonnes. L'excédent des entrées sur les sorties est donc de près de 32 millions de francs.

Le chiffre d'affaires traité par les établissements du Tonkin et de l'Annam est resté stationnaire dans son ensemble. Si l'on relève une réduction d'environ 12 millions de francs à Haïphong, où le total s'est élevé à 25.965.032 fr. 76, on constate par contre une augmentation d'une dizaine de millions à Hanoï pour un montant de 45.739.083 fr. 15 et de près d'un million à Tourane pour un montant de 11.028.805 francs. La diminution accusée par la succursale s'explique par la réduction des sorties des riz. En effet, il n'a été exporté du Tonkin en 1903 que 89.900 tonnes, alors qu'en 1902, les expéditions avaient atteint 128.500 tonnes et en 1901 150.700 tonnes. L'exportation de cette denrée a, du reste, été interdite depuis la fin de juillet jusqu'au 6 novembre. Une excellente récolte du dixième mois a permis la suppression de cette mesure restrictive ; mais, comme à ce moment, venaient sur les marchés de Chine les riz du Siam et de Birmanie où les récoltes avaient été excellentes, il ne s'est

pas produit de demande active pour la production du Tonkin, dont une bonne partie est restée dans le pays.

L'agence d'Hanoï a pu développer d'une façon satisfaisante ses opérations locales, tant sous forme d'avances en compte courant que par voie d'escomptes. C'est le fait du grand mouvement d'affaires créé par les travaux d'utilité publique et par l'augmentation sensible de la population européenne qui en a été la conséquence. 600 kilomètres de chemin de fer sont actuellement en exploitation.

En Annam, les opérations de l'agence suivent une progression régulière et satisfaisante. Toutefois, malgré l'appui prêté par l'agence aux maisons françaises, la plupart des transactions s'effectuent par l'intermédiaire des Chinois, à l'exception toutefois du commerce des thés et des sucres qui reste en partie aux mains des négociants européens. Encore, les opérations sur les sucres sont-elles devenues très difficiles depuis les réglementations mises en vigueur par la Convention de Bruxelles.

Les importations au Tonkin se sont élevées à 70.604.000 francs, et les exportations à 22.824.000 francs, ce qui représente 75 % environ du mouvement général du commerce à l'entrée, et 25 % à la sortie. Les trois cinquièmes des importations proviennent de la Métropole, les neuf dixièmes des exportations se dirigent vers la Chine.

Les marchandises en transit vers le Yunnan représentent une valeur de 14.210.000 francs. La diminution de 3 millions sur l'année précédente est attribuée aux fortes crues du fleuve Rouge qui ont entravé et même arrêté un moment la navigation. Les produits venant du Yunnan s'évaluent à 9.180.300 francs.

Malgré l'instabilité des changes et les appréhensions politiques qui ont causé un ralentissement général des transactions en Chine, les affaires traitées par l'agence de Hongkong n'en ont pas moins atteint un total de 123.845.456 fr. 49, en augmentation de 10 millions environ sur l'année précédente. Toutes les branches des opérations ont concouru à ce résultat, mais surtout les avances locales. L'agence, créée il y a une dizaine d'années à peine comme auxiliaire nécessaire des sièges d'Indo-Chine, a aujourd'hui une activité propre.

Les affaires traitées par l'agence de Canton ont atteint le chiffre de 16.352.415 fr. 21. Les opérations consistent uniquement en avances sur matières, sur marchandises et aux banquiers chinois. Les récoltes de soie ont produit 48.000 balles dont 8.000 ont été exportées par les négociants français de Canton. Le surplus s'est réparti entre les maisons anglaises et allemandes.

La négociation des traites relatives à ces marchandises continue à s'effectuer à Hongkong. On enregistre une diminution de 26 millions environ dans le montant des affaires de l'agence de Shanghai, qui a néanmoins atteint le chiffre important de 109.125.553 francs. Au point de vue commercial en général, l'année a été mauvaise. Ce sont principalement les affaires d'importation qui ont eu à souffrir de l'état du marché, influencé par les bruits de guerre, la rareté de l'argent, et les stocks restant à écouler de l'année précédente. Une certaine reprise semblait se dessiner vers la fin de l'année ; elle a naturellement été enrayée, lorsque les hostilités ont éclaté. De même que les sièges de l'Indo-Chine, l'agence de Shanghai n'a pas actuellement le moindre engagement avec le Japon, pas plus qu'avec les maisons chinoises qui traitent des affaires avec ce pays.

Pour les neuf premiers mois de son fonctionnement, l'agence de Hankéou avait fait, en 1902, un chiffre d'affaires de 18 millions de francs environ. Elle a réalisé l'année dernière un progrès important. Le total de ses opérations, qui jusqu'ici sont uniquement locales, s'est élevé, en effet, à 32 millions 355.662 fr. 80. En présence de ces résultats satisfaisants, la Banque de l'Indo-Chine a jugé utile de donner à cette agence son autonomie, en la détachant de son siège à Shanghai et en l'autorisant à traiter des affaires de change pour son propre compte, dans une proportion modérée.

Le siège de Bangkok est en progrès sensible. Le chiffre de ses opérations s'est élevé à 50.068.059 fr. 75, en augmentation de 5 millions environ sur l'exercice précédent. En raison des dangers que présentait la situation économique du pays, par suite de la brusque modification du système monétaire, on avait prescrit l'an dernier à cette agence de restreindre ses opérations locales. Elle a persévéré dans cette ligne de conduite prudente.

Le Trésor n'a donc pu maintenir effectivement la stabilisation du tical édictée en principe. Le projet primitif avait fixé la valeur de cette monnaie à raison de 17 ticaux pour une livre sterling, ce qui en francs équivalait à la parité de 1,48 pour un tical, mais il ne fut pas possible d'imposer ce taux dès le début. On comptait y arriver progressivement et au plus tard à la date du 28 février. Or, ce n'est que le 25 septembre, à la faveur d'une hausse momentanée de l'argent, qu'il a été possible d'atteindre temporairement ce résultat. Bien qu'il ait été stipulé que la valeur du tical, une fois ce taux obtenu, serait maintenue malgré les fluctuations éventuelles de l'argent, le gouvernement siamois a dû s'incliner devant la force des choses et n'a pu empêcher la baisse du métal, survenue depuis, d'exercer sa répercussion sur la valeur du tical. Une stabilisation définitive ne pourra donc être acquise que par la constitution d'une importante réserve d'or. Le gouvernement siamois ne pourra guère se la procurer qu'en ayant recours à un emprunt. À cette condition seulement, le Trésor serait à même de maintenir son taux en offrant aux Banques une contrepartie en or pendant la période des importations.

La circulation des billets au porteur de la Banque qui, à un moment, avait atteint au Siam un chiffre relativement important, a décliné depuis l'émission par le gouvernement de « Currency Notes » ayant cours légal ; elle ne représente plus qu'un montant insignifiant. Il en est de même, du reste, des billets au porteur émis par les deux banques anglaises installées à Bangkok. Le papier-monnaie du gouvernement, dont la circulation s'élève à 6 millions et demi de ticaux, est maintenant définitivement admis et même recherché.

L'activité de la succursale de l'Inde s'est manifestée par un chiffre d'affaires de 95.799.782 fr. 75, en très légère augmentation sur celui réalisé l'année précédente.

Avec la fabrication des toiles guinées, le commerce de notre colonie consiste à peu près exclusivement dans l'exportation des arachides.

Les opérations de l'établissement de Nouvelle-Calédonie se maintiennent au chiffre de 37 millions 818.485 fr. 75. Elles ont suivi une marche régulière et satisfaisante malgré le ralentissement de la principale branche d'exportation, celle des minerais de nickel. Il n'a été expédié, en effet, que 64.000 tonnes de nickel, alors que l'année précédente les envois s'étaient élevés à 129.000 tonnes, et n'étaient jamais descendus au-dessous de 100.000 tonnes depuis 1899. Par contre, les expéditions de minerais de chrome et de cobalt sont en augmentation marquée ; elles atteignent 22.000 tonnes pour le premier de ces métaux et 8.250 pour le second.

\*  
\* \*

En résumé, le total général des opérations conclues par les succursales et agences en 1903 s'est élevé à 816.062 445 fr. 21, en augmentation d'environ 21 millions de francs. Le mouvement général des comptes courants a été de 225.884.057 fr. 55. La moyenne des comptes de dépôts ne s'éloigne pas de celle de l'année précédente. Le minimum, au 31 décembre, a été de 15 241.000 francs, le maximum, au 31 août, de 17.345.000 francs, non compris le compte du Trésor. Le mouvement général des caisses a été de :

Pour les entrées de numéraire	429.699.865 37
Pour les entrées de billets	376.150.265 45
Soit au total	805.850.130 82
en augmentation sur l'année 1902 de	190 millions

Pour les sorties de numéraire	421.913.931 59
Pour les sorties de billets	372.904.023 70
Soit au total	794.817.955 29

La moyenne de la circulation des billets a été de 40.940.000 francs ; elle n'avait été que de 37 millions et demi en 1902. Le minimum a été de 39.095.000 francs au 31 janvier, comme presque toujours à la veille des fêtes chinoises du Têt. Le maximum a été de 45.376.000 francs au 30 juin.

Après avoir approuvé les comptes tels que nous les avons publiés, les actionnaires ont réélu MM. Demachy et H. Henrotte, comme administrateurs pour une période de cinq années.

---

BANQUE DE L'INDO-CHINE  
(*Le Temps*, 13 juin 1904)

.....  
Le rapport du conseil d'administration donne des renseignements fort intéressants sur la situation monétaire en Extrême-Orient pendant l'exercice 1903.

Le Siam a tenté de se mettre sous un régime analogue à celui de l'Inde anglaise ; il n'y a pas réussi encore à réaliser la stabilité monétaire. Les Philippines ont parachevé leur réforme monétaire. Les Établissements des Détroits se sont engagés dans la même voie, en faisant frapper une piastre spéciale.

Le conseil de la Banque de l'Indo-Chine, expose les circonstances dans lesquelles se sont manifestées les intentions de la Chine, des États-Unis et du Mexique de se soustraire aux fluctuations des cours de l'argent, par l'établissement d'accords internationaux. Toutes les puissances ont été d'avis qu'une réforme monétaire en Chine s'imposait, dans l'intérêt du monde entier. Cette question est à l'étude, en Chine même.

En ce qui concerne l'Indo-Chine, la commission instituée auprès du département français des colonies, a adopté des conclusions conformes à celles qui ont été émises ici-même à cet égard. La stabilisation de la piastre française en Indo-Chine doit être obtenue par étapes successives et tout d'abord, il convient de favoriser l'exode des piastres mexicaines, en interdisant l'entrée de pièces nouvelles de cette origine, de façon que seules les piastres françaises restent dans la circulation. Celles-ci, d'ailleurs, devront être introduites en Indo-Chine en plus grand nombre. L'application de ces mesures préparatoires a déjà porté ses fruits. Et bientôt la piastre mexicaine pourra être démonétisée.

---

BANQUE DE L'INDO-CHINE  
(*Le Capitaliste*, 30 juin 1904)

L'expansion très régulière que suivent d'année en année les affaires de la Banque de l'Indo-Chine s'est encore accusée en 1903. Une nouvelle progression des bénéfices a permis de distribuer un dividende de 37 fr. 50 par action contre 32 fr. 50 en 1902, 30 fr. en 1901 et 25 fr. les années précédentes.

Voici, d'ailleurs, pour la dernière période sexennale, la comparaison des bénéfices semestriels et annuels de la Société, déduction faite des sommes considérables portées à la réserve immobilière et à des amortissements :

	1 <sup>er</sup> sem.	2 <sup>e</sup> sem.	Total
1898	374.469	369.773	744.242
1899	365.076	371.589	736.665
1900	363.041	756.570	1.124.611
1901	886.410	903.388	1.789.790
1902	876.756	1.018.615	1.805.371
1903	1.034.458	1.185.471	2.219.929

Les prélèvements avant établissement des bénéfices nets, auxquels nous venons de faire allusion, s'étaient élevés en 1900 à 450.000 fr., en 1901 à 380.000 fr. et en 1902 à 813.542 fr.

De même en 1903, 400.000 fr. ont été ajoutés au fonds de dotation et de réserve des agences en Chine et au Siam, 150.000 fr. ont été portés à la réserve pour installations de nouvelles agences, 300.000 fr. ont été affectés à la réserve supplémentaire, 33.000 fr. à la caisse de prévoyance du personnel et 40.120 fr. à divers amortissements.

L'ensemble de ces divers prélèvements représente 923.120 fr. 10, soit environ 30 % du bénéfice industriel qui a atteint 3.143.149 fr. 34.

La répartition des bénéfices nets de 1903 a donné lieu aux attributions suivantes :

	1 <sup>er</sup> semestre	2 <sup>e</sup> semestre	Total
Fonds de réserve statutaire	30.000 00	30.000 00	60.000 00
Fonds de prévoyance statutaire	82.445 82	97.547 10	179.992 92
Au conseil d'administration	82.445 82	97.547 10	179.992 92
Aux actionnaires	839.566 58	960.376 82	1.799.943 40
Totaux	<u>1.034.458 22</u>	<u>1.185.471 02</u>	<u>2.219.929 24</u>

Le rapport administratif présenté à l'assemblée du 11 mai renferme, comme d'habitude, non seulement des renseignements spéciaux sur les résultats de l'activité sociale, mais aussi des aperçus fort instructifs sur la situation économique en Extrême Orient.

Cette situation économique a été dominée, l'an dernier, par la question de la baisse de l'argent qui a entraîné de violentes fluctuations dans les cours de la piastre et qui, par suite, cause depuis plusieurs années de sérieux embarras aux transactions commerciales dans les pays à monnaie d'argent. La Banque de l'Indo-Chine a toujours

donné une vigilante attention à cette question, s'efforçant, par des mesures de prévoyance, de soustraire ses bénéficiaires aux conséquences fâcheuses des incessantes fluctuations de la piastre. C'est dans ce but que, comme nous l'avons dit précédemment, une somme de 400.000 fr. prélevée sur les bénéfices de 1903 a été ajoutée au fonds de dotation et de réserve des agences le portant à un million de francs. Appliquée à des affaires se déroulant dans des contrées soumises à un régime aussi variable que celui de l'argent, cette mesure de prudence est assurément justifiée. La valeur de la piastre, qui s'était abaissée, en février 1903, à 1 fr. 95, s'est ensuite élevée progressivement jusqu'à atteindre 2 fr. 40 au commencement du mois de septembre, pour redescendre ensuite.

Ces variations, qui constituent un écart de plus de 20 % entre les taux extrêmes, rendent les transactions particulièrement difficiles, en raison des aléas qu'elles entraînent. Aussi les pays d'Extrême-Orient, de même que les pays grands producteurs d'argent — les États-Unis et le Mexique — émus d'une situation qui s'aggravait chaque jour davantage, lui ont ils cherché successivement un remède, ou tout au moins un palliatif. Après le Japon, le Siam, l'Inde anglaise, les établissements des Détroits, les Philippines, ou bien ont adopté l'étalon d'or, ou ont essayé, par des réformes monétaires, de stabiliser les cours de la piastre.

En ce qui concerne l'Indo-Chine, l'étude de la question a conduit à poursuivre pour notre colonie, l'établissement d'un régime analogue à celui de l'Inde anglaise ; on a prohibé l'importation de la piastre mexicaine, de manière que la circulation fut progressivement composée de piastres françaises de commerce, exclusivement. Cette mesure a déjà donné de bons résultats. On peut maintenant entrevoir le moment où, la piastre mexicaine étant démonétisée, il sera possible de réserver le cours légal à la piastre française.

Le total général des opérations productives traitées par les diverses succursales et agences de la Banque de l'Indo-Chine en 1903 atteint 816 millions 62.445 fr. 21, en augmentation d'environ 21 millions de francs. Nous résumons, dans le tableau suivant, le mouvement des affaires par succursales pendant les quatre dernières années (mille francs) :

	1900	1901	1902	1903
Saïgon et Phom-Penh	206.221	228.186	252.362	267.964
Hàiphong, Hanoï et Tourane	67.628	82.620	84.244	82.733
Hongkong, Canton, Shanghai, Hankéou	163.416	229.328	281.972	281.679
Bangkok	31.867	47.441	45.085	50.068
Pondichéry	38.638	78.701	94.485	95.800
Nouméa	23.144	28.838	37.052	37.818

La progression du chiffre d'affaires des établissements de Saïgon et de Phom-Penh a été obtenue malgré une récolte de riz assez médiocre due à l'irrégularité des pluies.

L'accroissement résulte principalement des transactions avec l'Europe et avec les Philippines. Il est intéressant de noter que les quelques affaires faites avec le Japon ont été complètement liquidées avant la guerre russo-japonaise. Il n'y a donc de ce chef aucune appréhension à concevoir pour la Banque de l'Indo-Chine. Chaque année, le rapport administratif signale le mouvement commercial de la Cochinchine. En 1903, les importations (numéraire non compris) ont atteint un total de 118.244.514 fr. dont 47 millions et demi environ venaient de la métropole. Le montant des exportations s'est

élevé à 86.418.985 fr. dont 16 1/2 millions à destination de la France. L'excédent des entrées sur les sorties est donc de près de 32 millions de francs. Le conseil d'administration de la Banque de l'Indo-Chine fait judicieusement observer qu'il est bien difficile, dans ces conditions et malgré les bonnes perspectives de la récolte de cette année, d'établir dès à présent dans notre colonie un régime monétaire stable se rapprochant de celui de l'Inde anglaise, laquelle, grâce à l'excédent de ses exportations, peut se constituer peu à peu une réserve d'or importante.

On voit par le tableau précédent que le chiffre d'affaires des autres sièges d'activité de la Banque de l'Indo-Chine est demeuré à peu près stationnaire pendant les derniers exercices.

Nous signalerons, d'après le rapport administratif, que l'agence d'Hanoï poursuit d'une façon satisfaisante ses opérations locales, qui bénéficient du grand mouvement d'affaires créé par les travaux du chemin de fer du Yunnan et par l'augmentation sensible de la population européenne.

La Société a su se créer en Chine, bien que ses agences soient de fondation récente, une situation en vue à côté des autres grands établissements étrangers. La marche des affaires des quatre agences de Chine est satisfaisante et susceptible encore de sérieux progrès.

Pour satisfaire au désir du gouvernement, la Banque a consenti à créer une succursale à Papeete, dans l'île de Tahiti, et une agence à Battambang, au Siam. Ces deux créations sont surtout destinées, du moins à l'origine, à soutenir notre influence politique dans ces régions et il ne semble pas qu'elles puissent faire espérer des éléments d'affaires bien importants.

Au contraire, l'ouverture, récemment autorisée, d'une agence à Singapore répond à un objet financier et commercial parfaitement caractérisé et promet de donner d'heureux résultats.

La situation financière de la Banque de l'Indo-Chine étant à l'abri de toute critique, nous nous bornerons à signaler, pour terminer cet examen des résultats du dernier exercice, que le mouvement général des caisses a été de 805.850.180 fr., en augmentation de 190 millions sur l'année 1902. D'autre part, la moyenne de la circulation des billets a été de 40.940.000 fr. contre 37 millions et demi en 1902.

En résumé, la Banque de l'Indo-Chine vient de traverser ces dernières années une remarquable période d'expansion. Bien que les affaires de la Société ne soient pas directement influencées par la guerre russo-japonaise, il est à craindre que ses opérations souffrent de la gêne causée aux transactions, dans tous les pays d'Extrême Orient, par cet événement. Néanmoins, étant donné l'habileté et la prudence du conseil d'administration formé de nos plus hautes personnalités financières, on peut tenir pour certain que le dividende n'aurait pas été augmenté s'il y avait eu des risques de le voir rétrograder l'an prochain.

---

Banque de l'Indo-Chine  
(*Paris-Capital*, 31 mai 1905)  
[version courte]

Les bénéfices de l'exercice 1904 de cet établissement se sont élevés à 3.326.051 fr.

Sur cette somme, le conseil d'administration a proposé d'affecter 1.920.000 fr. à la répartition d'un dividende de 40 fr. à chacune des 48.000 actions de 500 fr., libérées de 125 fr., dont se compose le fonds social.

En dehors du montant prélevé pour le dividende, il y avait donc une somme de 1 million 406.051 fr. de disponible, qui, sur la proposition de conseil, ratifiée par les actionnaires, a reçu l'emploi suivant : 60.000 fr. à la réserve statutaire ; 900.000 fr. à la réserve supplémentaire ; 196.005 fr. au fonds de prévoyance statutaire ; autant au conseil d'administration ; 40.000 fr. comme contribution à la caisse de prévoyance du personnel.

Ces attributions laissent un reliquat de 12.841 fr. qui, ajoutés aux 25.913 fr. reportés de 1903, établissent, à 38.754 fr. le report à l'exercice en cours.

Le dividende, fixé à 40 fr., dépasse de 2 fr. 50 le montant qui avait été réparti pour l'exercice précédent

C'est l'importance des réserves qui a incliné le conseil à proposer cette augmentation de dividende. Grâce à un nouvel apport de 900.000 fr. à la réserve supplémentaire, celle-ci, qui a été constituée en partie par la prime versée sur les actions lors de la dernière émission, se trouve portée à 6 millions de francs, ce qui est exactement le montant de la partie versée du fonds social.

Il convient d'ajouter qu'au cours de l'exercice écoulé, comme dans les précédents, le conseil a intégralement amorti les pertes encourues, ou constitué des provisions suffisantes pour les créances douteuses ; il a, de même, amorti toutes les dépenses d'installation de nouvelles agences et de réfection ou d'agrandissement des immeubles. Il est difficile d'imaginer un mode de gestion plus prudent, plus soucieux de la sécurité de l'avenir, puisqu'après ces amortissements rigoureux et la constitution de si fortes réserves, il a pu être réparti aux actionnaires 32 % du capital versé. On conçoit, dans ces conditions, qu'après la lecture du rapport, un actionnaire ait exprimé la pensée de tous les assistants en adressant de chaleureux remerciements au conseil d'administration ainsi qu'à la direction de Paris et aux directeurs des agences, pour une si excellente et si heureuse gestion des affaires sociales.

Le rapport du conseil est consacré pour la plus grande partie à la situation des succursales et agences de la banque en Extrême-Orient, Saïgon, Pnom-penh, Haïphong, Hanoï, Tourane, Hong-Kong, Canton, Shanghai, Hankéou, Bangkok, Battambang, Pondichéry, Nouméa.

Cette énumération indique sur quelle vaste étendue s'exerce l'action de la Banque de l'Indo-Chine, puisque, en dehors de notre domaine indo-chinois, ce champ d'activité embrasse le Siam, l'Inde française, la Nouvelle-Calédonie et la Chine.

---

BANQUE DE L'INDO-CHINE  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 14 juin 1905)  
[version étendue]

Le rapport du conseil d'administration de la Banque de l'Indo-Chine sur l'exercice 1904, présenté à l'assemblée générale des actionnaires qui s'est tenue le 24 mai, donne tout d'abord quelques explications sur les mesures prises par le gouvernement général

de l'Indo-Chine en vue de la réforme monétaire projetée. L'abolition du droit de sortie de 3 % sur les espèces métalliques et la prohibition de l'entrée des piastres mexicaines ont produit l'effet attendu. La circulation du numéraire en Indo-Chine ne comprend plus, pour ainsi dire, que des piastres françaises de commerce et, s'il reste encore dans le pays des piastres mexicaines, leur nombre se réduit à celles que des habitudes anciennes de thésaurisation ont amené les indigènes à amasser. Peut-être le moment paraît-il venu de parcourir une nouvelle étape dans la voie de la réforme amorcée et de s'acheminer par la démonétisation de la piastre mexicaine à la constitution d'une monnaie unique spéciale à l'Indo-Chine. Il sera nécessaire, toutefois, d'apporter une grande prudence dans l'exécution du plan conçu.

Ni les États-Unis aux Philippines, ni le Mexique n'ont pu procéder à la réforme de leur régime monétaire dans des délais aussi rapprochés que ceux qu'ils avaient envisagés tout d'abord. L'argent fin et, par répercussion, la piastre, en Indo-Chine, se sont tenus, au cours de l'année écoulée, à un taux relativement élevé. La guerre en Extrême-Orient a occasionné une demande considérable d'argent, tant à Shanghai où des achats importants ont été effectués, qu'à San-Francisco où le Japon s'est approvisionné. En Indo-Chine, vers la fin de l'année, à une époque où les expéditions de riz avaient cessé, le besoin de remises sur Hong-Kong a amené l'exportation d'une certaine quantité de piastres françaises. Cet exode de notre monnaie locale a créé dans notre colonie une certaine émotion. En effet, en dehors des 2.300.000 piastres mexicaines dont l'exportation était prévue et désirée, du numéraire expédié à Battambang et dans les provinces siamoises limitrophes pour les achats de riz et des espèces introduites au Yunnan pour les travaux du chemin de fer, il n'est sorti d'Indo-Chine, pendant tout le cours de l'année écoulée, qu'un peu moins de 700.000 piastres françaises, alors que le chiffre des entrées de cette monnaie s'élève à 3 millions 430.000.

Le gouvernement de l'Indo-Chine a cru, néanmoins, devoir interdire, à titre transitoire, la sortie des espèces de notre colonie. Cette mesure aurait pour effet, si elle était maintenue, de créer au commerce de l'Indo-Chine une situation désavantageuse. Les demandes de l'importation se sont produites l'année dernière avec le plus d'intensité au moment où, faute de remises, il n'était possible d'en effectuer la couverture ni directement ni par l'intermédiaire des marchés voisins. Coïncidant avec une crise commerciale et monétaire intense à Hong-Kong, elles ont amené des écarts considérables entre les cours de la piastre en Chine et en Indo-Chine.

Il faut évidemment s'attendre à ce que cet état de choses se reproduise à certaines époques, surtout lorsque les piastres mexicaines ayant complètement disparu de la circulation, il ne sera plus possible de solder par des envois de cette monnaie l'excédent occasionnel des importations de Hong-Kong et de Canton. Ce ne peut être toutefois qu'une situation transitoire. Cette année, du reste, les expéditions de numéraire en Chine ont pris fin à l'époque du Têt, au moment du règlement annuel des affaires chinoises, et les choses ont repris, depuis, leur cours normal.

Il faut toutefois retenir de ces incidents que les taux de la piastre en Indo-Chine ne peuvent plus être solidaires désormais de ceux de Hong-Kong et de Singapore, mais dépendront exclusivement dorénavant des cours de l'argent fin et des besoins créés par la situation économique de l'Indo-Chine. Mentionnons aussi, avant d'entrer dans le détail des comptes de l'exercice 1904 que le décret du 16 mai 1900 en renouvelant le privilège de la Banque de l'Indo-Chine pour une nouvelle période, a sanctionné certaines modifications aux statuts. L'une d'elles stipule qu'à partir du 21 janvier 1903, date de l'expiration du privilège précédemment accordé par le décret du 20 février 1888, le droit de préférence pour la souscription éventuelle d'actions nouvelles, jusqu'alors réservé exclusivement aux actions de la première émission, appartiendra désormais indistinctement à tous les porteurs d'actions de la Banque. Il n'y a donc plus, depuis le 21 janvier dernier, aucune distinction entre les actions provenant des diverses émissions. C'est pour ce motif que le conseil a procédé, en janvier dernier, à l'échange

contre de nouveaux certificats nominatifs de ceux en cours à cette époque. Pour la même raison, il n'existe plus depuis ce moment qu'une seule cote des actions de la Banque.

De 1903 à 1904 les bénéfices nets de la Banque de l'Indo-Chine ont passé de 2.219.929 21 à 2.386.050 68. Encore faut-il tenir compte des prélèvements effectués avant l'établissement du compte de profits et pertes et qui s'établissent ainsi :

	1 <sup>er</sup> sem.	2 <sup>e</sup> sem.
Réserve supplémentaire	400.000	500.000
Caisse de prévoyance du personnel	20.000	20 000
	420.000	520.030
	940.000	

Une somme de 900.000 fr. a donc été affectée à la Réserve supplémentaire qui va se trouver, par suite, portée à 6 millions de francs. Le conseil a considéré, en effet, qu'il pouvait y avoir avantage pour la Banque à ce que cette réserve, dont une partie a été constituée par la prime versée sur les actions, lors de la dernière émission, fût portée à un total égal à celui du capital versé.

La contribution allouée à la Caisse de prévoyance du personnel s'élève à 40.000 fr., chiffre égal aux prélèvements effectués sur les traitements des agents commissionnés des succursales et agences et du personnel de l'administration centrale.

Nous n'entrerons pas dans le détail des comptes afférents à chaque semestre de l'exercice 1904. Pour le premier, il a été réalisé 1.604.325 84, et pour le second 1.721.724 84 de bénéfices, ce qui donne un bénéfice total pour l'année de 3.326.050 68. Déduction faite des prélèvements mentionnés ci-dessus et se montant ensemble à 940.000 fr., le bénéfice de 1904 ressort à 2.386.050 68, et a été obtenu comme suit :

	1903	1904
CHARGES		
Intérêts et commissions	5.474.981 36	5.736.553 13
Frais généraux	1.828.267 01	1.923.891 20
Jetons de présence du conseil	30.000 00	30.000 00
Total des charges	<u>7.333.248 37</u>	<u>7.690.444 33</u>
PRODUITS		
Commissions, intérêts et bénéfices divers	6.776.220 97	6.945.134 67
Intérêts perçus sur avances diverses	2.776.956 64	3.131.360 34
Total des produits	<u>9.553.177 61</u>	<u>10.076.495 01</u>
Rappel des charges	7.333.248 37	7.690.444 33
Bénéfices nets	2.219929 24	2.386.050 68

Report de l'exercice précédent	25.969 45	25.912 85
Solde disponible	<u>2.245.898 69</u>	<u>2.441.963 53</u>

Le dividende a été fixé, par l'assemblée générale annuelle du 24 mai, à 40 fr., contre 37 50 en 1903, 32 30 en 1902, 30 fr. en 1901 et 25 fr. pour les exercices antérieurs. Voici comment les soldes disponibles des deux derniers exercices ont été répartis :

	1903	1904
Réserve statutaire	60.000 00	60.000 00
Fonds de prévoyance	179.992 92	196.605 06
Conseil d'administration	179.992 92	196.605 06
Dividende	1.800.000 00	1.920.000 00
Report à nouveau	25.912 85	38.753 41
Total égal au solde disponible	2.245 898 69	2.411.963 53

Au 31 décembre dernier, la situation active et passive de la société, en regard de laquelle nous plaçons celle au 31 décembre précédent, s'établissait ainsi au 31 décembre (fr.) :

	1903	1904
<b>ACTIF</b>		
Versements non appelés	18.000.000 00	18.000.000 00
Rentes, fonds d'État, obligations, valeurs diverses	2.255.613 90	2.255.143 35
Participations financières	565.339 80	1.202.482 80
Caisse (Paris et succursales)	30 956.301 94	33.744.885 01
Portefeuille (Paris et succursales)	31.522.310 88	39.696.673 78
Avances sur nantissements	37.956.459 41	42.776.774 02
Remise en route	5.584.053 24	2.409.521 65
Correspondants divers et débiteurs	7.654.889 04	7.151.417 43
Frais d'installation et frais de fabrication de billets au porteur	847.447 61	847.447 61
Mobiliers	291.711 45	291.711 45
Immeubles	1.354.039 56	1.354.039 56
	<u>136.983 109 93</u>	<u>149.730.096 66</u>
<b>PASSIF</b>		

Capital social	24.000.000 00	24.000.000 00
Fonds de réserve statutaire	790.000 00	850.000 00
Fonds de prévoyance statutaire	1.170.910 35	1.355.890 03
Fonds de secours	120.000 00	120.000 00
Fonds de réserve supplémentaire	5.100.000 00	6.000.000 00
Réserve pour installation de nouvelles agences	300. 000 00	300.000 00
Fonds de dotation et de réserve des agences en Chine et au Siam	1.000.000 00	1.000.000 00
Amortissement des frais d'installation et des frais de fabrication de billets au porteur	847.447 61	847.447 00
Amortissement du mobilier	291.711 45	291.711 45
Réserve immobilière	1.000.000 00	1.000.000 00
Billets au porteur en circulation		
	40.187.282 80	46.446.617 70
Comptes de dépôts	15.241.080 11	15.592.243 00
Comptes courants du Trésor en Indo-Chine	23.906.339 65	23.144.066 00
Effets à payer	506.354 47	740.519 17
Correspondants divers et créditeurs	18.455.256 70	25.665.047 23
Réescompte des portefeuilles	197.376 55	204.917 70
Dividendes à payer	821..229 60	933.938 40
Profits et Pertes :		
Solde du 1 <sup>er</sup> semestre	25.535 03	25.373 53
Solde du 2 <sup>e</sup> semestre	1.185.471 02	1.201.724 84
	<u>136.988.169 93</u>	<u>149.730 096 66</u>

Dans cette situation, les bénéfices figurent, déduction faite des prélèvements que nous avons indiqués, et de plus pour ceux du premier semestre, après déduction de l'acompte semestriel de dividende. Voici un tableau des bénéfices et des dividendes annuels, qui fait voir les progrès de la Banque dans la dernière décennie :

Ex.	Chiffre des affaires productives	Bénéfices nets après amortissements	Dividendes
1895	252.000.000	645.760	22 00
1896	245.000.000	728.806	25 00
1897	300.000.000	732.534	25 00
1898	390.000.000	744.242	25 00

1899	445.000.000	736.665	25 00
1900	531.000.000	1.124.611	25 00
1901	695.000.000	1.789.790	30 00
1902	795.000 000	1.895.370	32 50
1903	816.000.000	2 219.929	37 50
1904	789.000.000	2 386.051	40 00

Le rapport du conseil d'administration s'étend longuement sur les opérations des succursales. Nous allons brièvement les analyser. Au cours de l'année sociale, la succursale de Saïgon a participé, dans une très large mesure, aux transactions nées du grand mouvement d'exportations qui s'est établi entre la Cochinchine, Singapore et Manille, et l'agence de Pnom-Penh a vu ses opérations progresser grâce au rendement exceptionnel de la culture du riz. Il est vrai que, par contre, la culture du coton, qui avait été estimée devoir atteindre 200.000 piculs, a été pour moitié détruite par le typhon du 1<sup>er</sup> mai et, qu'en outre, les recettes de l'exploitation des pêcheries ont été, cette fois, inférieures à la redevance due au Gouvernement.

Les succursales et agences du Tonkin, qui prêtent un concours important et efficace au commerce et à l'industrie de ce pays, ont continué à donner satisfaction ; quant aux agences de Chine (Hong-Kong, Canton, Shanghai et Hankéou), bien qu'éloignées du théâtre de la guerre, elles n'en ont pas moins subi l'influence du malaise ressenti dans tout l'Extrême-Orient. La prolongation de la lutte entre la Russie et le Japon a trompé les prévisions des Asiatiques. Escomptant une fin plus rapide de la guerre, ils avaient accumulé dans les entrepôts des stocks considérables de marchandises dont l'écoulement s'est trouvé arrêté. La stagnation des affaires a nécessité une prorogation des contrats conclus entre les commerçants chinois et les négociants européens, et même des faillites importantes se sont produites à Hong-Kong et à Canton. Mais, grâce au redoublement de prudence apportée dans les opérations dès le début de la guerre par la direction locale des agences de la Banque de l'Indo-Chine, cet établissement sort indemne de cette crise, ce qui a montré, une fois de plus, la sûreté des relations de la clientèle qu'il a su s'attirer.

Les progrès réalisés précédemment par l'établissement de Bangkok se sont maintenus, mais l'installation de la nouvelle agence à Battambang a été fort laborieuse, en raison de l'éloignement et de la difficulté des communications.

À la succursale de Pondichéry, les transactions ont fléchi en raison de la décroissance continue du commerce de notre colonie de l'Inde française : également à signaler un ralentissement dans les affaires de la succursale de Nouméa, ralentissement qui n'est que la conséquence de la situation de la Nouvelle-Calédonie qui devient de plus en plus mauvaise.

Le mouvement général des opérations productives traitées par les succursales et agences en 1904 s'est élevé à 789 227.466 fr. 88, en diminution, sur l'année précédente, d'environ 26 millions de francs. Le mouvement général des comptes courants a été de 261.064.595 fr. 80, en augmentation de 86 millions, Le mouvement général des caisses a été de :

Pour les entrées de numéraire	464.741.243 41
Pour les entrées de billets	553.664 522 45
Soit au total	<u>1.018.405.765 86</u>

Il n'avait atteint que 805 millions en 1903.

Pour les sorties de numéraire	462.002.023 94
Pour les sorties de billets	548.426.272 35
Soit au total	<u>1.010.428.296 29</u>

La moyenne de la circulation des billets, qui avait été de 37 millions et demi en 1902 et de 40.940.000 francs en 1903, a atteint, l'an dernier, 42.870.000 francs. Le minimum a été de 41.569.000 francs au 30 novembre, le maximum de 46.445.000 francs au 31 décembre. Ces chiffres témoignent de la faveur dont jouissent les coupures de la Banque en Indo-Chine. Au Siam, elle retire de la circulation, au fur et à mesure qu'ils lui rentrent, les billets qu'elle a émis, et dont l'utilité a disparu depuis que le gouvernement siamois a procédé à l'émission de son propre papier-monnaie, dont la circulation au 31 décembre dernier, garantie par une réserve en argent d'égale valeur, s'élevait à 8.876.498 ticaux.

Il en est de même à Shanghai, où les billets créés par les banques européennes n'ont guère circulé que dans la limite du territoire des concessions, et où ils sont peu à peu supplantés par les billets de l'Imperial Bank of China et les billets japonais.

Après avoir approuvé les comptes tels que nous venons de les publier, les actionnaires ont réélu MM. E. Mercet et Alexis Rostand, comme administrateurs pour une période de cinq années.

---

BANQUE DE L'INDO-CHINE  
RAPPORT SUR L'EXERCICE 1905  
présente à l'assemblée du 9 mai 1906  
(*L'Information financière, économique et politique*, 12 mai 1906)

.....  
Succursale de Saïgon. — Agence de Pnom-Penh (Cambodge).

L'année 1905 a été l'une des plus mauvaises qu'ait traversée la Cochinchine depuis fort longtemps. Les inondations de septembre et d'octobre 1904, dues à des crues exceptionnelles du Mékong, suivies de violents cyclones au commencement de novembre, ont dévasté les rizières et amené, comme conséquence, un considérable amoindrissement des récoltes.

Alors que l'exportation des riz de Cochinchine oscille d'ordinaire entre 600.000 et 800.000 tonnes, qu'elle avait même atteint, en 1904, le chiffre exceptionnel de 875.000 tonnes, elle ne s'est élevée l'en dernier qu'à 505.984 tonnes, accusant ainsi une moins-value d'environ 370.000 tonnes.

Le commerce et l'industrie de la Cochinchine en ont éprouvé également le contre-coup : en effet, les usines n'ont pu fonctionner d'une manière régulière et suivie pendant une partie de l'année, en raison de l'insuffisance du paddy qui leur était livré pour le décortiquage et le blanchissage. Il est fatalement résulté de cet état de choses pour notre succursale une diminution des transactions, principalement avec la France, l'Europe et la Chine, où les expéditions de riz sont en décroissance de 108.000, 58.000 et 152.000 tonnes respectivement.

Les opérations locales se sont maintenues au montant des années précédentes. Nous constatons même une légère augmentation des prêts sur récoltes, en raison des pertes infligées aux populations indigènes par les inondations et les cyclones.

Au point de vue économique, les importations de la colonie, numéraire non compris, se sont élevées à 122.275.200 francs dont 51 millions, environ, provenant de France, et 71 millions de l'étranger. Les exportations ont atteint le chiffre de 96.848.258 francs, se décomposant en 25 millions, environ, à destination de la métropole, et 72 millions de l'étranger. Les entrées et les sorties de marchandises étrangères se balancent donc à peu de choses près. Il n'en est pas de même pour les envois de France, qui présentent une valeur double de celle des produits expédiés par la colonie dans la métropole et, au total, le montant des importations a dépassé d'environ 2 millions celui des exportations.

Il ne serait assurément pas exact de considérer l'année 1905 comme une année normale et d'en conclure que la Cochinchine importe plus qu'elle n'exporte. En 1904, en effet, grâce à une brillante récolte, le montant des entrées avait été de 104 millions et demi et celui des sorties de près de 120 millions. Mais il n'en est pas moins vrai que le résultat de l'année écoulée démontre combien il serait imprudent de mettre, dès à présent, à exécution la mesure préconisée par certaines personnes en Indo-Chine — nous faisons allusion à la stabilisation de la piastre — sans qu'auparavant ait été constituée une réserve d'or suffisante pour maintenir, pendant un certain temps tout au moins, le change, au niveau du taux qui aurait été adopté pour la stabilisation.

Une commission nommée au Tonkin vers la fin de l'année dans le but d'étudier cette importante question, a conclu à la possibilité de la stabilisation immédiate à un cours qui ne devrait pas être inférieur à 2 fr. 75. Depuis, ont été formulés par divers groupements en Indo-Chine des vœux tendant à ce que le taux fixé soit celui de 2 fr. 50.

L'adoption de ce dernier cours, si elle était décidée, serait désastreuse pour les finances de notre empire asiatique, car au prix actuel de l'argent fin, une piastre. que le

gouvernement céderait à 2,50, lui coûterait, rendue dans la colonie. environ 2,70, et lui occasionnerait ainsi une perte de 8 %. D'autre part, il se produirait un tel exode de numéraire que l'approvisionnement normal ne pourrait plus être assuré et que la circulation de la monnaie deviendrait insuffisante pour les besoins, On constate déjà, dans la colonie. une pénurie de numéraire inquiétante et qui pourrait facilement engendrer une crise monétaire aiguë.

Cela provient de ce qu'au moment où l'on prenait les mesures nécessaires et justifiées pour la démonétisation de la piastre mexicaine, à laquelle vient, du reste, d'être retiré le cours légal, l'on négligeait de faire frapper simultanément une quantité suffisante de piastres françaises pour remplacer les espèces éliminées de la colonie.

Les statistiques établissent, en effet, qu'il n'est entré en Indo-Chine, au cours de l'année écoulée, que 468.000 piastres françaises, alors qu'il en est sorti 4.385.585, principalement à destination du Yunnan, et 1.701.105 piastres mexicaines expédiées à Hongkong et à Shanghai.

Ce n'est que dans les derniers mois de l'année que l'on se rendait compte enfin de la nécessité absolue d'introduire dans le pays le numéraire qui lui faisait défaut. La Monnaie de Paris procède actuellement à une frappe importante de piastres françaises. Mais elle ne peut effectuer cette fabrication avec toute l'activité et la promptitude nécessaires, ses presses ayant à procéder, en même temps, à la frappe de monnaie divisionnaire française et de pièces de nickel.

Il y aura donc, pour l'Indo-Chine, une certaine période de resserrement monétaire dont témoignent déjà les encaisses réduites de nos succursales et le compte courant du Trésor chez notre établissement de Saïgon, tombé graduellement de 10 millions de piastres en décembre 1904 à moins de 2 millions actuellement. La nécessité d'une frappe régulière et constante s'impose donc jusqu'à ce que l'Indo-Chine soit approvisionnée d'une quantité suffisante de monnaie, en tenant compte des sorties importantes qui continueront à se produire vers le Yunnan, tant que se poursuivront les travaux du chemin de fer de Laokay à Yunnan-Sen.

La forte diminution des produits des droits sur l'alcool en Cochinchine, alors qu'au contraire on constate une augmentation de ces recettes au Tonkin, a amené le gouvernement général à transformer le régime des alcools dans notre colonie et à adopter un fonctionnement analogue à celui en vigueur au Tonkin.

Des contrats passés avec la Société française des distilleries de l'Indo-Chine pour la fabrication de l'alcool, dont la vente est réservée exclusivement au gouvernement local. ont assuré à cette Société la majeure partie de la fourniture pour la Cochinchine. Nous avons prêté notre concours à cette affaire, dont les perspectives d'avenir sont intéressantes.

Nous n'avons rien de particulier à vous signaler en ce qui concerne les opérations de notre agence de Pnom-Penh en légère progression, grâce au trafic important auquel a donné lieu l'industrie des pêcheries, particulièrement favorisées l'an dernier.

Le Cambodge qui, trop longtemps, a été considéré comme la partie la moins intéressante de notre empire indo-chinois. serait susceptible d'un grand développement, si on lui assurait une main-d'œuvre suffisante et des voies de communication qui, à l'heure actuelle, en dehors des cours d'eau, lui font absolument défaut.

#### Succursales d'Haïphong. — Agences d'Hanoï et de Tourane.

Les opérations traitées par nos sièges du Tonkin et de l'Annam atteignent un montant supérieur à celui de l'an dernier. Les affaires locales semblent se concentrer de plus en plus à Hanoï. Comme par le passé, l'activité du Tonkin se résume presque exclusivement dans les grandes entreprises de travaux publics. En effet, l'exportation des riz vers Hongkong, qui constitue la base d'un commerce extérieur, bien qu'elle ait été sensiblement supérieure à celle de l'année précédente, n'a cependant pas dépassé

118.000 tonnes, les inondations qui ont ravagé le pays ayant détruit en majeure partie la seconde récolte qui s'annonçait comme particulièrement abondante.

Ce qui subsistait a été absorbé par la consommation locale ou expédié en Annam, où la disette se faisait sentir. Pour la première fois, quelques expéditions de maïs ont eu lieu à destination de France : les hauts prix réalisés par la vente de cette céréale vont sans doute inciter les indigènes à donner plus d'importance à cette culture. Les exportations du Tonkin atteignent le total de 64.019.039 fr. 60 dont 58 millions, environ, à destination de l'étranger ; il ne nous est pas possible d'établir de comparaison avec les chiffres de l'année précédente, les statistiques ayant été établies sur de nouvelles bases.

Elles comprennent, en effet, le montant du commerce général, alors que précédemment elles ne s'appliquaient qu'au commerce spécial. Les importations se totalisent à 117.361.385 francs — dont 60 millions environ, de provenance étrangère. Il subsiste donc encore un écart de 53 millions entre les entrées et les sorties. Les échanges avec l'étranger s'équilibrent à peu de choses près mais la colonie reste débitrice, de ce chef, de la métropole, d'environ 50 millions. Le Tonkin se trouve donc dans des conditions économiques bien moins favorables encore que la Cochinchine, au point de vue de la possibilité immédiate d'une réforme monétaire.

Le transit de Hongkong au Yunnan, qui consiste principalement en fils de coton et en tissus, s'est élevé au chiffre de 15.403.203 francs, à peu près égal à celui de l'année 1904. Mais il y a progression d'environ 5 millions dans le mouvement de Yunnan vers la Chine. Il a atteint 13.256.813 fr. L'étain forme toujours le principal appoint de ces expéditions.

Le programme de construction des chemins de fer, élaboré en 1900, a subi des retards. La première partie en peut-être considérée comme réalisée, ou sur le point de l'être. D'importants travaux de réfection seront cependant nécessaires. En effet, le trafic sur les lignes de Haïphong à Hanoï et Yenbay, et de Hanoï à Nam-Dinh et à Vinh a été interrompu pendant plusieurs semaines par suite des inondations, ce réseau ayant été d'une façon générale, établi à une cote trop basse. Il en est de même d'une partie de la ligne de Yenbay à Laokay, qui vient d'être inaugurée en février dernier.

Les crues du fleuve Rouge, qu'on ne peut cependant considérer comme exceptionnelles. puisqu'elles se sont produites deux années consécutivement, ont entravé la circulation des trains et arrêté tout trafic. De sérieuses dépenses sont donc malheureusement à envisager de ce chef à la charge du budget de l'Indo-Chine. Ses recettes, qui se chiffrent par 28.823.339 p. 48, sont inférieures aux évaluations de 4.209.942 p. 57, inférieures également de 1.078.792 piastres, au rendement de l'exercice 1904, Les diminutions portent principalement sur les contributions indirectes et sur les douanes.

Ainsi que nous le prévoyions, la crise qui, vers la fin de l'année dernière, a éclaté à Tourane, occasionné par celle, autrement importante de Hongkong, n'a pas été de longue durée, et n'a exercé qu'une influence passagère sur les affaires dans ce pays. Les mécomptes que nous avons un moment pu craindre, du fait de notre clientèle chinoise, ne se sont donc pas produits. Malheureusement, une persistante sécheresse au début de l'année, a nui aux récoltes de thé et de soie et a complètement détruit celles de riz, dont l'exportation a dû être interdite.

La saison nouvelle se présente sous de plus favorables auspices.

Agences de Chine : Hongkong, Canton, Shanghai, Hankéou.

Le malaise général ressenti, dans le monde des affaires en Chine, pendant la fin de 1904, n'a fait que s'accroître au cours de l'année écoulée. Hongkong, particulièrement éprouvé, souffre d'une crise commerciale très intense, dont l'évolution sera forcément lente, en raison de la longue durée des crédits consentis à leur clientèle par les banques chinoises.

Il faut en chercher les causes, d'une part, dans les vastes spéculations auxquelles s'est livré le commerce chinois sur l'opium, la soie, le coton et le charbon, et dont l'issue a été désastreuse, d'autre part, dans l'appât des bénéfices considérables qu'il espérait réaliser pendant la guerre. Ces entreprises, qui ont échoué pour la plupart, ont causé la ruine de ceux qui les ont tentées.

Grace à la prudence de nos agents, tant européens que chinois, nous pouvons nous féliciter de sortir indemnes d'une situation aussi difficile — mais le montant des opérations traitées, tant en matière d'escompte et d'avance qu'en achat de remises sur l'Europe et l'Inde, a diminué, d'une année à l'autre, dans une forte proportion.

Notre clientèle habituelle de banquiers chinois a préféré attendre le retour d'une période de transactions normales plutôt que de s'engager davantage dans des affaires dangereuses.

Bien que le marché de Canton n'ait pas participé aux spéculations qui ont provoqué la crise de Hongkong, il n'en a pas moins subi le contre-coup, sous forme de contraction de crédit.

Nous avons trouvé une compensation à la diminution des affaires locales dans les achats de papier sur l'Europe que notre agence, sortie de la période des débuts, a pu heureusement aborder. Les recettes des soies ont donné une production de 43.500 balles contre 47.060 en 1904. L'exportation de ce produit donne lieu, à elle seule, à un mouvement de tirages documentaires de près de cent millions de francs par an. Il y a donc, de ce côté, un vaste champ d'opérations offert à notre activité.

La progression que nous constatons l'an passé dans les transactions de notre agence de Shanghai ne s'est pas démentie. Si y a eu ralentissement dans les affaires locales, en raison de la situation difficile que traverse le commerce d'importation, notre agence a trouvé une compensation appréciable dans les opérations de change et les achats de remises sur la France et l'Angleterre.

Au cours du premier semestre, la récolte des soies destinées à l'exportation a fourni, environ, 50 000 balles qui, jointes aux stocks existants, a donné lieu à l'expédition en Europe et en Amérique de plus de 70.000 balles. La campagne du second semestre a été moins heureuse et les sorties ont été inférieures de près de 10.000 balles à celles de la période correspondante de 1904. Les taux élevés du change ont été, naturellement, préjudiciables aux Chinois qui s'attendaient généralement à une baisse importante dès la conclusion de la paix entre la Russie et le Japon.

Le contraire s'est produit, et suivant une marche parallèle à celle de l'argent fin, les changes se sont élevés à des taux qui n'avaient pas été atteints depuis 1896. Les achats importants des Indes, ceux de la Russie, à destination de la Mandchourie, et ceux effectués par le Japon aux États-Unis et au Mexique, ont surtout contribué à l'élévation des prix du métal argent.

Malgré les difficultés que crée pour les transactions un état de choses aussi instable, la Chine ne semble pas encore à la veille d'effectuer la transformation de son système monétaire, ou, plutôt, d'adopter un régime défini. Le paiement de l'indemnité chinoise continue à s'accomplir de la façon la plus régulière. Au surplus, les recettes des douanes sont en progression constante et atteignent actuellement un chiffre de beaucoup supérieur au montant nécessaire au service des emprunts ou des dettes contractées par la Chine vis-à-vis de l'étranger.

Notre agence de Han-Keou s'est trouvée dans la nécessité de diminuer l'importance de ses opérations avec l'étranger. Les troubles qui ont éclaté en Russie, l'an dernier, ayant jeté la perturbation dans le commerce des thés qui s'approvisionne principalement à Han-Kéou. Nous n'avons, heureusement, éprouvé aucun mécompte de ce chef.

Le mouvement des affaires a, du reste, été généralement restreint dans la vallée du Yangtsé ; la récolte des thés a été médiocre et n'a donné lieu qu'à une exportation de 638.000 caisses, contre 800.000 l'année précédente.

La ligne du chemin de fer de Pékin à Han-Kéou a été inaugurée le 16 novembre, — l'exploitation régulière sans transbordement, le pont sur le fleuve Jaune étant achevé, se poursuit depuis le 1<sup>er</sup> janvier, avec le plus complet succès.

#### Agences du Siam : Bangkok et Battambang.

De même qu'à Singapour, l'élévation et la fermeté des cours de l'argent ont permis au gouvernement siamois de compléter sa réforme monétaire en amenant graduellement au taux fixé à l'origine, c'est-à-dire 1 s/3, ou 16 ticaux par livres sterling, le prix auquel il cédait des ticaux contre versement d'or à son crédit à Londres.

La situation économique du pays lui a singulièrement facilité cette mesure. En effet, pour l'année siamoise 124, c'est-à-dire pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> avril 1904 et le 31 mars 1905, le total du commerce général du Siam a atteint 179.693.143 ticaux, se décomposant en 78.306.687 ticaux pour les importations et 101.380.456 ticaux pour les exportations. Le Siam reste donc largement créditeur de l'étranger. Le riz et le bois de teck sont toujours ses principaux produits d'échange. Notre agence a participé dans une proportion satisfaisante à cet important mouvement d'affaires.

Nous n'avons rien de particulier à vous signaler en ce qui concerne les opérations de notre agence de Battambang. Pendant la saison sèche, de février à juillet, elles se bornent à quelques escomptes locaux. C'est uniquement pendant la période des hautes eaux que peut s'effectuer le transport des riz qui donne lieu à des achats de remises sur Saïgon et sur Cholon.

Malheureusement, nos achats sont limités aux quantités transportées par les vapeurs des Messageries fluviales, soit au tiers de la récolte, représentant environ 25.000 tonnes.

Le surplus, amené à Saïgon par les jonques chinoises, nous échappe forcément, au grand détriment du commerce local de la rapidité et de la sûreté des expéditions. C'est là une situation à laquelle il importerait de remédier sans retard.

#### Agence de Singapour.

Notre nouvelle agence de Singapour a ouvert ses guichets le 1<sup>er</sup> mars 1905.

Il lui était difficile d'aborder les opérations locales d'escomptes et d'avances avant d'avoir pu acquérir une connaissance plus approfondie de la place.

En ce qui concerne les opérations de change, notre agence s'est départie des conseils de prudence que nous lui avons donnés, et nous avons subi, de ce chef, une perte qui a été immédiatement amortie.

Les transactions, déjà difficiles en temps normal, en raison de l'âpreté de la concurrence qui règne à Singapour l'étaient devenues davantage encore l'an dernier par suite du resserrement d'argent amené par les mesures préliminaires adoptées par le gouvernement des Détroits pour arriver à la stabilisation de la piastre. Des variations de change, importantes et fréquentes, ont, a maintes reprises, paralysé les affaires.

Enfin, le 29 janvier dernier, un décret du gouvernement a définitivement fixé à 2 s/4, c'est-à-dire à 2 fr. 94 environ, le cours auquel il délivrerait désormais des piastres contre de l'or, suivant en cela une ligne de conduite analogue à celle adoptée par l'Inde, lorsque ce pays a effectué sa réforme monétaire. La fermeté des cours de l'argent a permis au gouvernement des Détroits de mettre à exécution le plan qu'il avait conçu depuis près de deux ans, sans qu'il en résultât de trop profondes perturbations dans les transactions de la colonie. Le but qu'il se proposait, de soustraire le change local aux variations de l'argent-métal, a donc pu être réalisé jusqu'ici.

#### Succursale de Pondichéry.

Les opérations de notre succursale n'accusent aucune amélioration. L'année 1905 a été sensiblement moins favorable que la précédente pour notre colonie de l'Inde. Par suite d'une sécheresse prolongée, la récolte d'arachides n'a donné lieu qu'à une

exportation de 1.200.000 balles environ alors qu'elle avait dépassé 1.500.000 balles pour la période correspondante en 1904.

La part qui, dans ce chiffre, revient à Pondichéry est encore en décroissance. comparativement aux quantités expédiées par les ports anglais du Sud de l'Inde. La proportion, en effet, est tombée de 42 % à 39 1/2 % — 300.000 balles seulement sont sorties de Pondichéry, alors que Cuddalore, lui seul, chargeait 560.000 balles.

L'abandon dans lequel a été si longtemps laissée notre colonie de l'Inde, au point de vue des travaux nécessaires pour l'amélioration des cultures et la facilité d'embarquement de ces produits, est la cause de cette regrettable déchéance. Il y a vingt ans, la totalité des récoltes était chargée dans la rade de Pondichéry. Actuellement elle n'en recueille même plus la moitié.

Les Chambres viennent, heureusement, d'adopter le projet d'emprunt qui permettra à notre port de la côte de Coromandel de se raccorder directement avec la ligne anglaise du Sud de l'Inde, et de ramener, s'il n'est déjà trop tard, une partie, tout au moins, du trafic qui s'est détourné au profit des ports voisins.

#### Succursale de Nouméa.

Depuis trois ans, la Nouvelle-Calédonie traverse une crise sans précédents et dont l'année dernière marque certainement l'apogée. Le commerce et l'agriculture ont été durement éprouvés. Bien que l'industrie minière se soit au contraire développée, la situation financière s'est aggravée et son budget se clôture en sérieux déficit.

Notre succursale a, tout naturellement, subi le contrecoup de cet état de choses. Malgré la prudence apportée dans la gestion de nos affaires, et que commandait une situation aussi difficile, nous avons subi quelques pertes, que nous avons, du reste, intégralement amorties aussitôt qu'elles se sont produites.

L'industrie minière ne semble pas pouvoir, à elle seule, apporter à la colonie des éléments de prospérité et de richesse suffisants, bien que les exportations de minerai soient toujours croissantes. Les sorties de nickel atteignent, pour l'an dernier, le total de 125.289 tonnes, et celles de chrome celui de 51.374 tonnes, alors qu'en 1904. qui accusait cependant déjà une sensible progression, elles ne s'élevaient qu'à 98.655 tonnes et 42.197 tonnes respectivement.

#### Succursale de Papeete.

Notre nouvelle succursale a commencé ses opérations le 5 décembre dernier.

Elle n'a pas été favorisée pour ses débuts. Un violent cyclone a ravagé nos Etablissements de l'Océanie au commencement de l'année courante, et la situation de l'île de Tahiti, déjà si éprouvée auparavant, paraît, de ce fait, compromise pour un certain temps. Notre activité se trouvera donc forcément limitée, dans un pays où les éléments d'affaires sont eux-mêmes fort restreints.

Le mouvement général des opérations productives, traitées par nos succursales et agences en 1905, s'est élevé à 905.670.490 fr. 26. Bien qu'il présente une augmentation sensible sur celui de l'année précédente, il lui est, en réalité, peu près égal, en raison de l'appoint fourni par l'agence de Singapore. qui figure pour la première fois dans ce total.

\*  
\*   \*  
\*

Le mouvement général des comptes courants s'est élevé à 300.040.141 fr. 70, en augmentation de 80 millions sur l'exercice 1904, Singapore étant compris dans ce dernier chiffre pour moitié, environ.

Le mouvement général des caisses a été de (fr.) :

Pour les entrées de numéraire	602.037.399 34
Pour les entrées de billets	324.873.066 75
Soit au total	926.910.466 09
Pour les sorties de numéraire	608.398.290 04
Pour les sorties de billets	824.201 678 65
Soit au total	933.599 968 69

La moyenne de la circulation de nos billets, en progression toujours croissante, a atteint 46.259.000 francs, contre 42.870 000 francs en 1904, et 40.940.000 francs en 1903.

Le minimum a été de 44.043.000 francs le 28 février, le maximum de 48.298.000 francs au 31 mai.

Pour des motifs que nous vous avons indiqués, l'an passé, nous retirons de la circulation nos billets au Siam et à Shanghai, au fur et à mesure qu'ils nous rentrent.

La circulation de nos coupures se concentre presque exclusivement dans les colonies française ou nous sommes établis.

Le sort désigne cette année, MM. Eugène Gouïn et Léon Masson comme administrateurs sortants. Nous vous proposons leur réélection pour une nouvelle période de cinq ans.

.....  
 \_\_\_\_\_

BANQUE DE L'INDO-CHINE  
 (Le Capitaliste, 24 mai 1906)

Les résultats du dernier exercice ont encore permis d'augmenter le dividende qui, de 25 fr. par action en 1900, est passé à 30 fr. en 1901, 32 fr. 50 en 1902, 37 fr. 50 en 1903, 40 fr. en 1904 et 45 fr. en 1905.

On se rendra compte des progrès parallèles des bénéfices par leur comparaison, pour la dernière période sexennale, déduction faite des sommes considérables portées à la réserve immobilière et à divers amortissements.

	1 <sup>er</sup> semestre	2 <sup>e</sup> semestre	Total
1900	368.041	756.570	1.124.611
1901	886.410	903.388	1.789.790
1902	876.756	1.018.615	1.895.371
1903	1.034.459	1.195.471	2.219.929
1904	1.184.326	1.201.725	2.386.051
1905	1.338.315	1.327.519	2.665.834

Les prélèvements, avant établissement des bénéfices nets, auxquels nous venons de faire allusion, s'étaient élevés en 1900 à 450.000 fr., en 1901 à 380.000 fr., en 1902 à 813.542 fr., en 1903 à 923.120 fr. et en 1904 à 940.000 fr.

En 1905, ces prélèvements ont été de 755.957 francs, soit environ 22 % du bénéfice industriel qui s'est élevé à 3.421.791 fr., contre 3.326.050 fr. en 1904.

La répartition des bénéfices nets de 1905 a donné lieu aux attributions suivantes.

	1 <sup>er</sup> semestre	2 <sup>e</sup> semestre	Total
Fonds de réserve statutaire	30.000 00	30.000 00	60.000 00
Fonds de prévoyance statutaire	112.83153	111.75194	224.583 47
Au conseil d'administration	112.83153	111.75194	224.583 47
Aux actionnaires	1.082.652 52	1.074.015 57	2.156.667 89
	<u>1.338.315 38</u>	<u>1.327.519 45</u>	<u>2.665.834 83</u>

Le mouvement général des opérations productives traitées par les diverses succursales et agences de la Banque de l'Indo-Chine, en 1905, atteint 905.670.490 fr. 26; en 1904, le chiffre correspondant avait été de 789.227.466 fr. 88; l'augmentation est de 116.443.023 fr.28. Il faut, d'ailleurs, considérer que l'agence de Singapour, qui figure pour la première fois dans ce total, a fourni un important appoint.

Les opérations de la succursale de Saïgon ont été influencées par diverses circonstances.

L'année 1905 a été l'une des plus mauvaises qu'ait traversées la Cochinchine depuis fort longtemps. Des inondations, suivies de violents cyclones, ont dévasté les rizières et amené, comme conséquence, un considérable amoindrissement des récoltes dont le commerce et l'industrie ont éprouvé le contre-coup. Les transactions avec la France, l'Europe et la Chine ont diminué. D'autre part, on note une légère augmentation des prêts sur récoltes, en raison des pertes infligées aux indigènes par les cataclysmes atmosphériques.

Le régime des alcools, en Cochinchine, a été transformé. La Banque de l'Indo-Chine a prêté son concours à la Société française des Distilleries de l'alcool *[sic]* ; cette affaire offre des perspectives d'avenir très intéressantes.

Les opérations traitées par les établissements de la Banque au Tonkin et dans l'Annam atteignent un montant supérieur à celui de l'année précédente. Les affaires locales semblent se concentrer de plus en plus à Hanoï. Comme par le passé, l'activité du Tonkin se résume presque exclusivement dans les grandes entreprises de travaux publics.

Le malaise général ressenti dans le monde des affaires en Chine pendant la fin de 1904 n'a fait que s'accroître au cours de l'année 1905. Hong-Kong, particulièrement éprouvé, souffre d'une crise commerciale très intense, dont l'évolution sera forcément lente, en raison de la longue durée des crédits consentis à leur clientèle par les banques chinoises. Grâce à la prudence de ses agents la Banque de l'Indo-Chine n'a pas pris d'engagements dans les spéculations dont l'issue a été désastreuse et, de ce fait, elle n'a pas eu trop à souffrir des conséquences de la crise.

La progression qui s'est présentée l'an passé dans les transactions de l'agence de Shanghaï ne s'est pas démentie.

L'agence de Hankéou s'est trouvée dans la nécessité de diminuer l'importance de ses opérations avec l'étranger. Les troubles qui ont éclaté en Russie l'an dernier ont jeté la perturbation dans le commerce des thés qui s'approvisionne principalement à Hankéou.

À propos des relations de la Banque au Siam, de même qu'à Singapore, l'élévation et la fermeté des cours de l'argent ont permis au gouvernement siamois de compléter sa réforme monétaire, facilitant ainsi le mouvement commercial. L'agence de Siam [Bangkok] a participé dans une proportion satisfaisante à cet important mouvement d'affaires.

La nouvelle agence de Singapore a ouvert ses guichets le 1<sup>er</sup> mars 1905.

Il lui était difficile d'aborder les opérations locales d'escomptes et d'avances avant d'avoir pu acquérir une connaissance plus approfondie de la place.

En ce qui concerne les opérations de change, l'agence s'est départie des conseils de prudence qui lui avaient été donnés et, de ce chef, la Banque a subi une perte qui a été immédiatement amortie.

Une nouvelle succursale établie à Papeete a commencé ses opérations le 5 décembre dernier. Elle n'a pas été favorisée par ses débuts. Un violent cyclone a ravagé les établissements de l'Océanie au commencement de l'année et la situation de l'île de Tahiti, déjà si éprouvée auparavant, paraît, de ce fait, compromise pour un certain temps. L'activité de la Banque se trouvera donc forcément très limitée.

Pour compléter ces renseignements généraux, nous ajouterons que le mouvement des comptes courants de la Banque a atteint, l'année dernière, un total de 300.249.141 fr. en sensible augmentation par rapport à 1904.

Le mouvement des caisses a atteint de son côté 926.910.466 fr., dont 602.037.399 fr. pour les entrées de numéraire. La moyenne de la circulation des billets, qui avait été de 40.940.000 fr. en 1903, et de 42.870.000 fr. en 1904, s'est élevée à 46 millions 250.000 fr. en 1905.

Voici la comparaison des deux derniers bilans de fin d'année :

#### BILAN AU 31 DÉCEMBRE

	1904	1905
ACTIF		
Versements non appelés	18.000.000 00	18.000.000 00
Rentes, Fonds d'État, obligations	2.255.143 35	2.255.119 35
Participations financières	1.202.482 80	1.793.800 75
Caisse	33.744.885 01	26.570.096 24
Portefeuille	35.290.611 68	45.154.692 53
Remises documentaires à l'encaissement	4.406.062 10	—
Remises en route	2.409.521 65	3.663.590 59
Avances sur nantissements et comptes courants	42.776.774 02	37,133.502 41
Correspondants et débiteurs divers	7.151.417 43	20.804.320 34
Frais d'installation et de fabrication des billets	847.447 61	1.100.876 86
Mobiliers	291.711 45	344.239 15
Immeubles	1.354.039 56	1.641.814 26
Total	149.730.096 66	158.462 052 48
	1904	1905

PASSIF		
Capital social	24.000.000 00	24.000.000 00
Fonds de réserves diverses	9.635.890 03	9.907.894 04
Billets au porteur en circulation	46.456.617 70	46.861.798 30
Comptes de dépôts	15.592.24300	16.806.486 84
Effets à payer	740.519 17	714.660 02
Acceptations	4.087.740 00	—
Correspondants et créiteurs divers	21.577.907 23	45.972.862 54
Compte courant du Trésor	23.144.066 00	8.637.342 80
Dividendes à payer	933.938 40	1.048.819 20
Réescompte	204.917 70	298.147 55
Profits et pertes	1.227.098 37	1.368.925 18
Amortissement des frais d'installation	847.447 61	1.100.876 86
Amortissement des mobiliers	291.711 45	344.239 15
Réserve immobilière	1.000.000 00	1.400.000 00
Total	<u>149.730.096 66</u>	<u>158.462.052 48</u>

Le conseil d'administration, dans son rapport, informe les actionnaires que la souscription des 24.000 actions nouvelles, en février et mars 1906, a été intégralement couverte ainsi qu'il résulte de la constatation du versement effectif de 15 millions de francs se décomposant comme suit :

Paiement du premier quart de 125 fr. appelé sur les 24.000 actions	3.000.000 00
Prime de 500 fr. équivalente à la quote-part des réserves et amortissements acquis aux actionnaires	12.000.000 00
Total	<u>15.000.000 00</u>

En conséquence, le capital se trouve porté de 24 millions à 36 millions.

L'examen de la situation financière — très satisfaisante — comporte peu d'observations ; nous nous bornerons à signaler l'importance des réserves diverses dont le total dépasse de près de 4 millions le montant du capital versé.

En résumé, les résultats, en progression constante malgré les événements défavorables qui sont survenus en Extrême-Orient, démontrent qu'il est permis de bien augurer de l'avenir et que la Banque de l'Indo-Chine poursuit sans arrêt la période d'expansion où elle est engagée depuis déjà plusieurs années.

---

NÉCESSITÉ D'UNE INSTITUTION DE CRÉDIT.  
in Albert Gaisman, *L'Œuvre de la France au Tonkin*,  
Paris, Alcan et Guillaumin, juillet 1906, p. 215-216

Un des instruments indispensables à la création et au développement de ces profits, aussi bien au Yun-nan qu'au Tonkin, c'est l'organisation du crédit.

La Banque de l'Indo-Chine, créée en 1875, a des établissements à Nouméa, à Shanghai, à Canton, à Pékin, à Bangkok, à Saïgon, à Pnompenh, à Tourane, à Hong-Kong, à Pondichéry, une agence à Haiphong et une succursale à Hanoi. C'est une banque à privilège, soumise au contrôle de l'État, et dont les opérations sont réglées par des statuts rigides. Son capital statuaire est de 36 millions, sur lesquels 9 millions seulement ont été versés. Ses différentes réserves atteignent 8 millions, par conséquent sont presque égales au capital versé. Elle a distribué, en 1904, 40 francs par action de 500 francs. Elle a rendu d'incontestables services depuis le début de l'occupation, fait parfois au gouvernement de l'Indo-Chine, dans des moments critiques, les avances qui lui étaient indispensables ; elle a permis aussi à nombre d'entrepreneurs de faire face à leurs engagements.

Mais toutes ces opérations, comme celles qu'elle continue à faire, reposent sur des gages de premier ordre. On ne saurait lui en faire un reproche. Sa prudence l'a mise à l'abri des aléas et des crises que d'autres institutions coloniales ont traversées, et où ont failli sombrer les capitaux qui les avaient constituées.

Mais il est à souhaiter vivement, dans l'intérêt du développement économique de la colonie, que cette Banque ou, à son défaut, une autre institution plus souple, fournisse au Tonkin l'instrument de crédit qui lui manque.

L'agriculteur annamite ne connaît du crédit agricole que le prêt à énorme intérêt que pratique largement le Chinois ; il ne trouve à emprunter sur sa récolte et sur sa terre qu'à un taux ruineux qui atteint souvent 3 pour 100 *par mois*. Le colon, le négociant et l'industriel européen sont encore plus mal placés, et s'ils ne possèdent pas largement les capitaux qui leur sont nécessaires, ils peuvent, dans les moments de mauvaise récolte, et, par conséquent, de paiements arrêtés, ou seulement dans les périodes de baisse de la piastre, voir leurs affaires suspendues, leur situation compromise.

Il y a là une situation qui ne peut se prolonger sans dommage pour le développement de la colonie, qui appelle de tous ses vœux l'organisation d'institutions de crédit.

---

Banque de l'Indo-Chine  
(*Le Temps*, 11 mai 1907)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Banque de l'Indo-Chine s'est tenue le 8 mai sous la présidence de M. le baron Hély d'Oissel.

Elle a approuvé les comptes des deux semestres de l'exercice 1906 tels qu'ils ont été présentés par le conseil d'administration. Elle a fixé à 45 francs par action, sur lesquels 22 fr. 50 ont déjà été payés à titre d'acompte, le 2 janvier dernier! le chiffre du dividende et décidé de reporter à l'exercice 1907 le reliquat disponible de 53,143 fr. 17.

Elle a renouvelé, pour une période de cinq années, les pouvoirs de MM. le baron [Jean Léonce Frédéric] Hély d'Oissel et [Albert] de Monplanet.

BANQUE DE L'INDO-CHINE  
(*Le Capitaliste*, 30 mai 1907)

Les comptes du dernier exercice qui ont été soumis à l'approbation des actionnaires, réunis en assemblée générale le 8 mai dernier, font ressortir une nouvelle et sensible progression des bénéfices nets.

Les 24.000 actions nouvelles provenant de l'augmentation du capital social, porté de 24 à 36 millions en février 1906, ont, pour la première fois, participé à la répartition des bénéfices. Conformément aux conditions de souscription, ces actions nouvelles ont reçu le même dividende que les anciennes.

Malgré cette augmentation du capital à rémunérer, les résultats très satisfaisants de l'exercice 1906 ont permis de maintenir à son chiffre antérieur, soit 45 fr., le dividende de chacune des 72.000 actions.

On se rendra compte de la marche ascendante de la Société par le tableau comparatif des bénéfices pour la dernière période sexennale, déduction faite des sommes très importantes portées à la réserve immobilière et à divers amortissements.

	1 <sup>er</sup> semestre	2 <sup>e</sup> semestre	Total
1901	886.410	903.388	1.789.790
1902	876.756	1.018.615	1.895.371
1903	1.034.459	1.195.471	2.219.929
1904	1.184.326	1.201.725	2.386.051
1905	1.338.815	1.327.519	2.665.834
1906	2.019.306	2.007.846	4.027.152

Les prélèvements avant établissement des bénéfices nets, auxquels nous venons de faire allusion, s'étaient élevés en 1901 à 380.000 fr., en 1902 à 813.512 fr., en 1903 à 923.120 fr., en 1904 à 940.000 fr., en 1905 à 755.957 fr.

En 1906, ces prélèvements ont été de 725.288 francs, soit environ 15 % du bénéfice industriel qui s'est élevé 4.752.440 fr., contre 3.421.791 fr. en 1905.

La répartition des bénéfices nets de 1906 a donné lieu aux attributions suivantes :

	1 <sup>er</sup> semestre	2 <sup>er</sup> semestre	Total
Fonds de réserve statutaire	45.000 00	45.000 00	90.000 00
Fonds de prévoyance statutaire	170.430 57	169.284 65	339.715 22
Au conseil d'administration	170.430 57	169.284 65	389.715 22
Aux actionnaires	1.633.444 64	1.624.277 23	3.257.721 87
Totaux	<u>2.019.305 78</u>	<u>2.007.846 53</u>	<u>4.027.152 31</u>

Les précédents rapports administratifs indiquaient le mouvement général des opérations productives traitées par les diverses succursales et agences de la Banque de l'Indo-Chine. Cette indication n'est plus fournie cette année, mais le conseil d'administration s'étend longuement sur la marche des affaires sociales ; il apprécie avec précision la situation économique des contrées qui sont le champ d'action des diverses succursales et il détermine les causes favorables ou défavorables qui ont pu influencer le volume et les produits des transactions.

Il résulte de ces déclarations, que le malaise général dont avait souffert l'Indo-Chine en 1905 ne s'est pas dissipé l'an dernier Succédant à une des plus mauvaises récoltes qu'ait vues la Cochinchine, la récolte plutôt médiocre de 1906 n'a pas permis de réparer les pertes précédemment éprouvées. La situation économique du pays est restée précaire et les transactions ont été difficiles. Aussi les opérations de la succursale de Saïgon ont-elles marqué un certain fléchissement.

Une autre cause de malaise a été la pénurie de numéraire qui, déjà, avait été signalée l'année dernière.

Un ralentissement s'est produit dans les affaires de l'agence de Phom-Penh. La récolte du coton au Cambodge a été très réduite en 1906 par suite de la sécheresse, et les pêcheries n'ont donné qu'un résultat fort modeste. Ce pays reste cependant incontestablement riche et susceptible d'un grand développement.

Par contre, les opérations de la succursale d'Haïphong et de l'agence d'Hanoï ont été satisfaisantes. L'achèvement de la ligne d'Hanoï à Laokay a permis de donner une impulsion décisive à la construction du chemin de fer du Yunnan. Le concours prêté par la Banque de l'Indo-Chine à ces diverses entreprises s'est traduit par un mouvement d'affaires très important.

La réorganisation de la filature de soie de Nam-Dinh [SFATE] promet de donner d'heureux résultats.

La crise qui avait sévi en 1905 dans l'Annam n'a pas laissé de traces ; la récolte du thé a été très abondante, celle de la soie et d'autres produits subsidiaires également satisfaisante.

À Canton, les opérations locales ont été très restreintes ; mais il y a eu une certaine augmentation des affaires avec l'Europe, dont l'agence de la Banque a bénéficié.

À Shanghai, la situation reste encore très difficile surtout pour le commerce d'importation.

La Banque de l'Indo-Chine a pris une participation dans l'augmentation du capital d'une société française, la Compagnie asiatique de navigation, dont les bateaux circulent sur le Yangtsé, de Shanghai à Hankéou, et qui exploite également une ligne allant de Shanghai vers le Sud, à Ningpo.

La Banque a également coopéré à la création d'une autre société française, la Compagnie des Tramways et d'éclairage électriques de Shanghai, qui paraît devoir donner des résultats favorables.

Les opérations de l'agence de Hankéou ont été satisfaisantes, malgré les fluctuations de la valeur de l'argent qui ont apporté une certaine perturbation dans les transactions.

Au Siam, les fluctuations du change ont également exercé une fâcheuse répercussion sur les affaires en général. La conclusion du dernier emprunt a rendu plus facile au gouvernement siamois l'accomplissement de sa réforme monétaire, car elle lui a permis de se constituer des réserves d'or à Londres et à Paris. De concert avec la Hongkong and Shanghai Banking Corporation [HSBC] et la Deutsche Asiatische Bank, la Banque de l'Indo-Chine a participé à l'émission de cet emprunt siamois.

La nouvelle agence de Tien-Tsin a ouvert ses guichets le 18 février dernier, l'installation provisoire est suffisante quant à présent. À Pékin, où l'agence vient seulement de commencer ses opérations, un vaste local très bien situé a été aménagé.

Pour compléter ces renseignements généraux, nous ajouterons que la moyenne de la circulation des billets, en progression constante, a atteint 49.768.000 fr.

Le minimum a été de 46.007.000 francs le 30 avril, le maximum de 56.078.000 fr. le 31 décembre.

Voici la comparaison des deux derniers bilans de fin d'année :

#### BILANS AU 31 DÉCEMBRE

	1905	1906
ACTIF		
Versements non appelés	18.000.000 00	27.000.000 00
Rentes, Fonds d'État, obligations	2.255.119 35	3.509.975 30
Participations financières	1.793.800 75	1.897.251 85
Caisse	26.570.096 24	32.838.656 68
Portefeuille	45.154.692 53	49.894.606 45
Remises documentaires à l'encaissement et en route	3.663.590 59	11.676.184 30
Avances sur nantissements et comptes courants	37.133.502 41	59.588.753 97
Correspondants et débiteurs divers	20.804.320 34	8.052.212 20
Frais d'installation et de fabrication des billets	1.100.876 86	—
Mobiliers	344.239 15	—
Immeubles	1.641.814 26	1.816.515 37
Total	<u>158.462.052 48</u>	<u>196.274.186 12</u>
PASSIF		
Capital social	21.000.000 00	36.000.000 00
Fonds de réserves diverses	9.907.894 04	22.765.076 55
Billets au porteur en circulation	46.861.798 30	56.079.825 05
Comptes de dépôts	16.806.486 84	16.800.142 88
Effets à payer	714.660 02	910.972 19
Acceptations	—	6.696.681 05
Correspondants et créditeurs divers	45.972.862 54	34.916.602 83

Compte courant du Trésor	8.637.342 80	16.721.296 20
Dividendes à payer	1.048.819 20	1.577.186 40
Réescompte	298.147 55	249.690 50
Profils et pertes	1.368.925 18	2.056.712 47
Amortissement des frais d'installation	1.100.876 86	—
Amortissement des mobiliers	344.239 15	—
Réserve immobilière	1.400.000 00	1.500.000 00
Total	<u>158.462.052 48</u>	<u>196.274.186 12</u>

Le compte immeubles s'est accru de la somme de 174.701 fr. 11, représentant le coût des deux agences de Battambang et de Papeete ; il s'augmentera encore celle année-ci des sommes qui seront déboursées pour la création des agences de Tien-Tsin et de Pékin.

Le chapitre frais d'installation et de fabrication de billets au porteur, qui figurait encore au 31 décembre 1905 pour 1.100.876 fr. 86 en regard d'un amortissement de même importance au passif, a disparu au dernier bilan. La même ligne de conduite a été adoptée en ce qui concerne le compte mobiliers.

Au passif, le capital social porte les traces de l'augmentation qui a été effectuée, au cours de l'exercice.

Les réserves sont en augmentation de 11 millions environ par suite de l'affectation à la réserve supplémentaire du produit de la prime versée à la souscription des actions nouvelles.

Les autres comptes n'appellent pas de remarques particulières ; les quelques différences que comportent ces comptes sont la conséquence du développement des affaires sociales.

La situation financière demeure très satisfaisante, l'importance des réserves diverses dont le total dépasse de 5 millions la moitié du capital versé justifie la place prépondérante qu'occupe dans l'Indo-Chine cet important établissement de crédit.

En résumé, les résultats en progression constante démontrent qu'il est permis de bien augurer de l'avenir. Nous estimons que l'action Banque de l'Indo-Chine constitue un placement solide offrant toute sécurité et chances de plus-value.

---

BANQUE DE L'INDO-CHINE  
(*Le Temps*, 17 juin 1907)

.....

En Cochinchine, la récolte de riz, sans être aussi mauvaise qu'en 1905, n'a pas permis de réparer les pertes subies, bien que l'exportation ait atteint 714.000 tonnes contre 506.000 l'année précédente. Aussi la succursale de Saïgon a-t-elle vu diminuer ses opérations. Il en a été de même pour l'agence de Pnom-Penh : la sécheresse a réduit la récolte de coton au Cambodge, et les pêcheries n'ont donné aucun résultat ; ce pays a pourtant de grandes ressources et peut espérer un important essor économique, surtout depuis la conclusion du traité franco-siamois par lequel le Siam a rétrocédé au Cambodge les provinces, fertiles en riz, de Battambang, Siem-Réap et Sisophon. Mais les transports ne peuvent se faire que par jonques sur le Mékong ; l'aménagement de voies de communication et l'ouverture du port de Pnom-Penh pourraient seuls donner au Cambodge le développement qu'il est en droit d'attendre.

Le Tonkin n'a exporté que 60.000 tonnes de riz, soit moitié moins qu'en 1905. Mais ce mauvais résultat est compensé par l'activité des affaires industrielles et des travaux publics. L'achèvement de la ligne d'Hanoï à Laokay a permis de donner une impulsion décisive à la construction du chemin de fer du Yunnan. Le mouvement des marchandises transitant par le Tonkin, à destination ou de provenance du Yunnan, qui porte sur une valeur globale de 30 millions en moyenne, s'accroîtra sensiblement lorsque la voie ferrée pénétrera en Chine. Un courant d'affaires, tend à s'établir entre Lyon et le Tonkin, par suite de la réorganisation de la filature de soie de Nam-Dinh.

La crise qui avait sévi en Annam en 1905 est terminée : la récolte du thé, celle de la soie ont été satisfaisantes.

Dans l'ensemble, la situation-de notre empire indochinois n'est pas inquiétante, et l'on peut avoir confiance dans l'avenir d'un pays plein de ressources, où une récolte moyenne suffit pour réparer les pertes les plus graves. Il souffre pourtant d'un malaise passager causé par la crise monétaire. Les 10 millions 194.000 piastres françaises de commerce frappées en 1906, par la Monnaie de Paris, n'ont pas suffi à remplacer les piastres mexicaines démonétisées, d'autant que les indigènes et coolies employés à la construction du chemin de fer du Yunnan veulent être payés en piastres françaises, et que les cinq à six millions de piastres ainsi sorties chaque année sont accaparées et fondues par les établissements monétaires chinois et disparaissent de la circulation. Le numéraire tend par suite à manquer pour les transactions à tel point que pour parer à ce danger, les chambres de commerce de l'Indo-Chine ont émis le vœu que la piastre mexicaine fût réintroduite dans la colonie. Le remède serait pire que le mal : il hâterait la disparition complète de la piastre française, et tous les efforts déjà tentés pour assainir la circulation monétaire par la stabilisation de la piastre seraient anéantis. Le gouvernement l'a compris ; il a pris des mesures pour activer la frappe des piastres françaises de commerce, dont il faudrait importer au moins 12 millions par an jusqu'à l'achèvement de la ligne du Yunnan, pour satisfaire aux besoins nouveaux du commerce de l'Indo-Chine.

.....

---

1908 (mars) : création de la  
COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER FRANCO-ÉTHIOPIEN DE DJIBOUTI À ADDIS-ABEBA

---

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
Exercice 1907  
(*Le Capitaliste*, 21 mai 1908)  
[version courte]

La Banque de l'Indo-Chine se consolide à 1.360 et 1.365. L'assemblée générale ordinaire des actionnaires a eu lieu le 13 mai sous la présidence de M. le baron [Jean Léonce Frédéric] Hély d'Oissel, président du conseil. Le rapport du conseil constate que les résultats de l'exercice 1907 ont été excellents. Ils permettent, en effet, la répartition d'un dividende de 47 fr. 50, contre 45 fr. pour l'exercice précédent.

Un acompte de 22 fr. 50 ayant été payé en janvier dernier, le solde, soit 25 fr., sera mis en paiement, sous déduction des impôts, à partir du 1<sup>er</sup> juillet prochain.

À l'unanimité, l'assemblée a approuvé les comptes et la répartition proposée par le conseil. Elle a nommé M. Roume <sup>23</sup> administrateur, en remplacement de M. [Octave] Homberg [directeur de la Société Générale (1880-1890), puis censeur de la Banque de France et administrateur de nombreuses sociétés (Chemins de fer de l'Ouest, Chemins de fer du Sud de la France, Mokta-el-Hadid, Krivoï-Rog...)], décédé, et réélu M. Ulysse Pila, administrateur sortant.

---

BANQUE DE L'INDO-CHINE  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 21 mai 1908)  
[version étendue]

L'exercice 1907 de la Banque de l'Indo-Chine dont il a été rendu compte à l'assemblée générale des actionnaires du 8 mai, est le second auquel participent les actions nouvelles provenant de l'augmentation du capital social de 24 à 36 millions de francs, qui a eu lieu en février 1906.

Les bénéfices du premier semestre ont atteint 2.537.104 fr. 71, dont on a déduit 500.000 francs pour les porter au fonds de réserve disponible, dont le montant a, par suite, atteint le chiffre de 2 millions de francs, et 25.000 fr. pour contribution à la caisse de prévoyance du personnel de la Banque. Ces prélèvements opérés, il restait 2.012.104 francs 71, conformément aux articles 32 et 33 des statuts, la répartition a eu lieu comme suit :

Au fonds de réserve statutaire, 1/2 % du capital versé	45.000 00
Aux actionnaires, première répartition de 3 % pour le semestre	270.000 00

---

<sup>23</sup> Ernest Roume : ancien gouverneur de l'Afrique occidentale française, devenu président du Chemin de fer franco-éthiopien de Djibouti à Addis-Abeba. Voir [encadré](#).

Au fonds de prévoyance statutaire, 10 % de l'excédent	169.710 47
Au conseil d'administration, 10 % de l'excédent	169.710 47
Aux actionnaires, 80 % de l'excédent	1.357.683 77
Somme égale	2.012.104 71

Il revenait donc aux actionnaires la somme de 1.627.683 77  
auxquels s'ajoutaient 53.143 17  
reliquat reporté du deuxième semestre 1906.  
Total 1.680.826 94

La Compagnie a effectué, le 2 janvier dernier, un versement de 22 fr. 50 par action, employant ainsi 1.620.000 fr. et laissant un reliquat de 60.826 fr. 94 reporté au deuxième semestre de l'exercice.

Pendant cette dernière période, les bénéfices ont atteint 2.552.520 fr. 51, dont on a distrait 300.000 fr. pour les ajouter au fonds de dotation et de réserve des agences en Chine qui atteint ainsi 1.800.000 fr. et 30.000 fr. pour la caisse de prévoyance du personnel.

Le chiffre des bénéfices nets du semestre se trouve ainsi ramené à 2.222.520 fr. 51.  
La répartition de cette somme d'après les articles 32 et 33 des statuts s'établit ainsi :

Au fonds de réserve statutaire, 1/2 % du capital versé	45.000 00
Aux actionnaires, première répartition de 3 % pour le semestre	270.000 00
Au fonds de prévoyance statutaire, 10 % de l'excédent	190.752 00
Au conseil d'administration, 10 % de l'excédent	190.752 05
Aux actionnaires, 80 % de l'excédent	1.526.016 41
Somme égale	<u>2.222.520 51</u>

Il revient donc aux actionnaires, la somme de 1.796.016 41  
auxquels viennent s'ajouter 60.826 94  
reliquat reporté du premier semestre.  
Total 1.856.843 35

Le dividende du deuxième semestre a été fixé à 25 fr., ce qui nécessite un prélèvement de 1.800.000 fr. et laisse un reliquat de 56.843 35. Il ressort de ce que nous venons de dire que le dividende total de 1907 est de 47 50 par action au lieu de 45 fr. précédemment. On a pu l'augmenter dans cette proportion, grâce à la progression des bénéfices, qui, de 4 millions 752.440 42 en 1906, sont passés à 5 millions 089.625 22 en 1907.

Le paiement du dividende du deuxième semestre aura lieu, comme d'habitude, le 1<sup>er</sup> juillet prochain.

On a intégralement amorti, suivant l'usage constant, les frais d'installation des nouvelles agences, et le coût des billets de banque fabriqués dans le courant de l'année.

L'augmentation du compte immeubles provient de l'acquisition faite, à Pékin, des bâtiments de la Légation de Corée, où se trouve installée maintenant l'agence.

Les immeubles de Bangkok et de Tien-Tsin ne seront terminés que vers la fin de l'année courante.

Nous pouvons ajouter que tous les immeubles représentent aujourd'hui une valeur supérieure au prix d'achat.

\*  
\*   \*  
\*

Le rapport du conseil d'administration après avoir exposé les résultats de l'exercice écoulé tels que nous venons de les présenter s'étend longuement sur les opérations des succursales. Nous allons brièvement analyser cette partie du rapport.

D'abord, mentionnons que la situation de l'Indo-chine tout entière et de la Cochinchine en particulier s'est sensiblement améliorée au cours de l'exercice écoulé. Le rendement des récoltes a été des plus favorables. Il en est résulté pour les établissements de la Banque situés en Indochine une activité et un mouvement d'affaires considérables, ce qui a causé l'emploi de capitaux importants. Mais par suite de la démonétisation de la piastre mexicaine et des fonds nécessités par d'importants travaux, comme ceux du chemin de fer du Yunnan, on a pu craindre à un instant une pénurie de numéraire. Le gouvernement a pu faire face au péril par ses commandes de piastres qu'on aurait cependant pu souhaiter plus nombreuses.

Il y a lieu de prévoir d'importantes frappes de piastres de commerce, pendant quelques années tout au moins, surtout lorsque se produit l'heureuse circonstance de révoltes favorables comme celle de 1907 et aussi, suivant toute probabilité, comme celle de 1908.

L'activité de la succursale de Saïgon ne s'est pas ralentie au cours de tout l'exercice. Les achats de remises sur l'Europe et la Chine ont atteint des chiffres qui n'avaient pas encore été réalisés. Il en a été de même du reste, toutes proportions gardées, de la succursale d'Haïphong.

Au point de vue économique et financier, toute trace a disparu de la crise traversée ces dernières années par l'Indo-Chine. Les excédents budgétaires ont reparu et d'importants versements ont pu être effectués aux diverses caisses de réserve.

Rien de particulier à signaler en ce qui concerne les établissements de Tourane et de Pnom-Penh. L'Annam se relève de la crise qui l'avait éprouvé en 1905 et 1906. Quant au Cambodge, l'accès libre accordé enfin à l'ouverture du port de Pnom-Penh au commerce étranger permettra sans doute à ce dernier pays de sortir du marasme où il est resté trop longtemps plongé, et de mettre en valeur ses incontestables richesses.

Pour en terminer avec l'Indo-Chine, disons que les affaires de la récente agence de Battambang sont en légère diminution, causée par l'incertitude du régime sous lequel allaient être placées les provinces rétrocédées au Cambodge, grâce au traité conclu avec le Siam.

Il est urgent que ces nouvelles provinces soient reliées au Cambodge et à la Cochinchine, — les troubles récents le prouvent surabondamment, — par une voie de communication permanente et régulière.

La baisse constante de la valeur de l'argent qui a atteint, un moment donné, un écart de 25 %, et les fluctuations brusques des cours du change, entre les pays à étalon d'or et la Chine, ont rendu les affaires extrêmement difficiles dans ce dernier pays. Néanmoins, on constate une progression appréciable dans les opérations des diverses agences de la Banque. Cette progression est due uniquement aux affaires d'exportation vers l'Europe.

Vers la fin de l'année, la crise financière des États-Unis, qui a eu en Chine une profonde répercussion, a obligé la Banque à restreindre provisoirement, mais d'une façon sérieuse, les crédits qu'elle consentait aux maisons d'exportation. En raison de la situation difficile dans laquelle s'est trouvée la place de Lyon, par suite de cet état de

choses, elle dû même accorder certaines facilités et proroger quelques traites documentaires arrivées à échéance avant que les marchandises aient pu être réalisées.

Les affaires d'importation en Chine ont été des plus réduites. La baisse des changes a entravé les expéditions et, au surplus, les stocks dans les différents ports de Chine sont encore tellement considérables que ce ralentissement doit être plutôt considéré comme une circonstance favorable.

De ce côté, du reste, la Banque se trouve, il faut bien le reconnaître, dans une situation moins avantageuse que les établissements étrangers similaires établis en Chine, notamment les banques anglaises et allemandes. Elle est toute disposée à favoriser le commerce français d'exportation vers les contrées étrangères, dans lesquelles elle possède des agences. Contrairement à ce qui a été parfois allégué à son sujet, elle n'hésite pas à faire des crédits à long terme — et même à transformer en avances les escomptes documentaires, lorsque les marchandises qui en font l'objet n'ont pu être écoulées par suite de circonstances défavorables, une fois les échéances arrivées — mais il faut constater avec regret le véritable état d'infériorité du commerce français dans les pays extrême-orientaux.

Quoi qu'il en soit, le conseil de la Banque se déclare satisfait des résultats des agences de Hong-Kong, de Canton et de Shanghai.

À Hankéou, la Banque a subi un mécompte par suite de la faillite d'une maison française de sa clientèle. Elle a immédiatement constitué une provision suffisante pour y faire face.

Les débuts de la nouvelle agence de Tien-Tsin, sont satisfaisants. On a dû, pour le moment, se borner aux affaires locales — avances sur marchandises et aux banquiers chinois. Mais comme depuis quelques années, Tien-Tsin, qui se trouve au débouché d'une région très dense, se développe d'une façon remarquable, on compte bien y étendre prochainement le champ d'action.

À Pékin, par contre, qui reste ville fermée au commerce étranger, l'agence ne traite que les opérations locales, dans lesquelles elle devra forcément se confiner.

À Singapore, les opérations de l'agence sont en diminution sensible. Il ne pouvait en être autrement, en raison de la baisse générale qui a atteint tous les produits, plus particulièrement les métaux, et parmi ces derniers, l'étain, dont la péninsule Malaise exporte une quantité qui représente 60 % de la production mondiale. D'autre part, la fixation à un taux beaucoup trop élevé de la piastre, réduite cependant à un poids moindre, a amené un renchérissement de la main-d'œuvre et des denrées. Enfin, la création de lignes de navigation directe entre l'Europe et les pays voisins des détroits, surtout avec Java et les Philippines, a détourné le trafic du port de Singapore qui tend à rester le grand centre qu'il constituait jadis. Il ne s'y fait pour ainsi dire aucune importation de France.

Au Siam, où les exportations consistant principalement en riz et en bois de teck, dépassent toujours sensiblement les importations, les affaires ont été entravées par la stabilisation projetée du tical à un taux trop élevé.

Bien que sensiblement plus réduite que celle de l'année précédente, la récolte des arachides dans l'Inde française n'en a pas moins été satisfaisante. Elle a donné lieu à une exportation de 1.532.618 balles, dont 1.321.780, ou 86 % environ, à destination de Marseille.

Sur cette quantité, la moitié environ, exactement 628.256 balles proviennent de Pondichéry. La succursale a donc trouvé, de ce côté, des éléments d'affaires suffisants. Malheureusement, les maisons françaises de la colonie n'ont pu conserver la situation prépondérante qu'elles avaient jadis.

La plus grande prudence s'impose à l'agence pour éviter des mécomptes qui resteraient sans aucune compensation.

On ne peut encore signaler aucun relèvement de la situation en Nouvelle-Calédonie. Il y a eu, au contraire, ralentissement des transactions locales, et il règne à Nouméa une

gène de plus en plus marquée. Plusieurs faillites ou suspensions de paiement se sont produites dans la colonie au cours de l'exercice écoulé et les affaires minières elles-mêmes qui, depuis 1903, avaient suivi une marche ascendante, ont accusé cette fois-ci un certain recul. Les affaires de l'agence, prudemment conduites, sans éviter tout mécompte, ce qui est impossible en pareille occurrence, n'ont cependant pas fait subir de pertes disproportionnées avec les résultats qui peuvent être normalement atteints.

Les opérations des agences de Tahiti sont en légère augmentation, portant un peu sur tous les chapitres. La charge qu'elle impose s'est donc amoindrie. La découverte, toute récente, dans l'archipel des Pomotou, de très importants gisements de phosphates a amené la Pacific Phosphate et C<sup>o</sup> à étudier la création d'une filiale française qui apportera un sérieux élément d'activité.

Le mouvement général des opérations productives s'est élevé, l'an dernier à 1.270.730.951 francs 86 et celui des comptes courants à 377.602.151 fr. 65.

Il n'est pas possible d'établir de comparaison avec les chiffres de l'année précédente, en raison des opérations des nouvelles agences qui figurent pour la première fois dans le total de l'année 1907.

La faveur dont jouissent les billets de la banque ne s'est pas démentie. La progression de leur circulation est constante. La moyenne en 1907 a été de 63.269.000 fr. contre 42.259.000 francs en 1906. Le minimum a été de 52.749.000 fr. au 31 décembre, le maximum a été atteint en juillet avec 68.747.000 fr.

\*  
\*   \*  
\*

À la suite de la mise en liquidation judiciaire de la Compagnie impériale des Chemins de fer éthiopiens, le gouvernement a demandé à la Banque de l'Indo-Chine son concours pour la constitution d'une société nouvelle ayant pour objet la réorganisation de la ligne déjà construite de Djibouti à Diré-Daoua, et son prolongement jusqu'à Addis-Abeba. Sous la réserve qu'elle resterait complètement étrangère aux affaires de l'ancienne société et à sa liquidation, elle n'avait pas hésité, dans un intérêt national, à acquiescer à la demande qui lui était adressée, et, de concert avec les principaux établissements de crédit, la Banque de l'Indo-Chine a formé une société au capital provisoire d'un million de francs, qui devra être ultérieurement porté à 15 millions, lorsque les accords avec l'empereur Ménélick étant devenu définitifs, le Parlement aura voté les garanties d'intérêts indispensables à la constitution du capital reconnu nécessaire pour l'achèvement de la ligne.

Le premier acte de la nouvelle société, qui a pris nom de « Compagnie du Chemin de fer de Djibouti à Addis-Abeba », a été l'envoi en Abyssinie d'une mission composée d'ingénieurs choisis par le gouvernement et la société et dont le rôle consiste à la fois dans l'étude des conditions requises pour la construction de la ligne, et dans le règlement des questions de détail soulevées par la nouvelle convention conclue avec le Négus par M. Klobukowski.

Dès le retour de cette mission, le projet de loi doit être soumis au Parlement.

La nomination comme administrateur pour cinq ans de M. Ernest Roume a été confirmée, et M. Ulysse Pila a été réélu à cette fonction.

---

DEUIL  
Émile Mercet  
(*Le Figaro*, 20 juillet 1908)

On célébrera demain, à deux heures et demie très précises, au temple de l'Oratoire, rue Saint-Honoré, où l'on se réunira, les obsèques de M. Émile Mercet, président du Comptoir national d'escompte de Paris [CNEP\*], [administrateur de la Banque de l'Indo-Chine](#), de la Compagnie d'assurances « le Phénix », de la Société des compteurs et matériel d'usines à gaz [Compteurs de Montrouge], membre de la Société d'économie politique, ancien président de la Société de statistique de Paris, [président honoraire de l'Union coloniale française](#), officier de la Légion d'honneur.

L'inhumation aura lieu au cimetière Montmartre.

On est prié de considérer le présent avis comme tenant lieu de faire-part

---

Banque de l'Indo-Chine  
(*L'Économiste européen*, 30 mai 1908)

Grâce à une bonne récolte, l'Indo-Chine, qui avait eu à souffrir de deux rendements consécutifs mauvais, a vu sa situation s'améliorer sensiblement en 1907. C'est ainsi que l'exportation du riz a atteint le chiffre sans précédent de 1.422.970 tonnes, dont 1.263.975 tonnes pour la Cochinchine, 152.054 pour le Tonkin et 6.941 pour l'Annam. Il en est résulté pour les établissements de cette institution en Indo-Chine une activité et un mouvement d'affaires considérables, qui a nécessité l'emploi de capitaux importants, et qui a valu à la Banque de l'Indo-Chine une augmentation de profits appréciable qui s'est traduite par la répartition, pour l'exercice 1907, d'un dividende de 47 fr. 50 par action au lieu de 45 fr. en 1906.

.....  
Selon son usage constant, le conseil d'administration a amorti, en 1907, les frais d'installation de ses nouvelles agences, et le coût des billets de banque fabriqués dans le courant de l'année. Quant à l'augmentation constatée dans le compte « Immeubles », elle provient de l'acquisition faite à Pékin des bâtiments de la légation de Corée où se trouve installée maintenant son agence.

Les immeubles de Bangkok et de Tien-Tsin ne seront terminés que vers la fin de l'année. D'ici peu, la Banque de l'Indo-Chine sera donc, partout où elle a des succursales ou agences, établie dans des locaux lui appartenant, sauf à Hong-Kong, Shanghai et Singapore, où, faute d'avoir trouvé des installations à sa convenance, elle a dû louer des immeubles pour ses services, mais où elle possède néanmoins les maisons dans lesquelles résident ses directeurs. Il convient d'observer à ce sujet que tous les immeubles de la Banque représentent, aujourd'hui, une valeur supérieure au prix d'achat.

Pendant l'exercice 1907, les achats de remises documentaires sur l'Europe et la Chine effectués par la succursale de Saïgon, ont compris à peu près les deux tiers de l'exportation des riz. Pendant quelques semaines, cette succursale s'est même trouvée le seul acheteur de papier documentaire, en raison de la pénurie de numéraire qui existait à ce moment en Indo-Chine. Son activité ne s'est donc pas ralentie. En ce qui concerne les établissements de Tourane et de Pnom-Penh, rien de particulier n'est à signaler, l'Annam se relève de la crise qui l'avait éprouvé en 1905 et en 1906. Quant au Cambodge, l'accès libre du port de Pnom-Penh, accordé enfin au commerce étranger,

permettra sans doute à ce pays de sortir du marasme où il est resté si longtemps plongé, et de mettre en valeur ses incontestables richesses.

Les agences de Hong-Kong, de Canton et de Shanghai, ont donné des résultats satisfaisants. À Hankéou, il y a eu à subir un mécompte par suite de la faillite d'une maison française de la clientèle de la Banque qui a immédiatement constitué une provision nécessaire pour y faire face. Les débuts de la nouvelle agence de Tien-Tsin ont été favorables, bien que, pour le moment, elle se soit bornée aux affaires locales, avances sur marchandises et aux banques chinoises, en attendant l'heure prochaine où elle pourra étendre son champ d'action.

À Pékin, ville fermée au commerce étranger, l'agence de la Banque ne traite que les opérations locales dans lesquelles elle devra se confiner. À Singapore, les opérations de l'agence ont été en diminution sensible par suite de la baisse générale qui a atteint tous les produits, plus particulièrement les métaux, et parmi ceux-ci l'étain surtout, dont la Péninsule malaise exporte une quantité qui représente 60 % de la production mondiale.

Au Siam, où les exportations consistant principalement en riz et en bois de teck, dépassent toujours sensiblement les importations, les affaires ont été entravées par la stabilisation projetée du tical à un taux trop élevé. D'un autre côté, aucun relèvement de la situation n'a été signalé en Nouvelle-Calédonie. Il y a eu, au contraire, ralentissement des transactions locales, et plusieurs faillites ou suspensions de paiement se sont produites qui n'ont pas, toutefois, occasionné à l'agence de Nouméa, prudemment conduite, des pertes disproportionnées avec les résultats qui peuvent être normalement obtenus. Quant aux opérations des agences de Tahiti, elles ont été en légère augmentation.

En résumé, le mouvement général des opérations de la Banque de l'Indo Chine s'est élevé, en 1907, à 1 milliard 270.730.951 fr. 86, et celui des comptes courants à 377.602.151 fr. 65. Le rapport observe qu'il n'est pas possible d'établir de comparaison avec l'année précédente, par suite des opérations des nouvelles agences qui figurent pour la première fois dans le total de l'exercice. Enfin, la faveur dont jouissent les billets de cette institution ne s'est pas démentie. La moyenne de leur circulation, qui n'avait atteint que 42.259.000 fr. en 1906, est passée à 63.269.000 francs, avec un maximum de 68.747.000 fr. au mois de juillet, et un minimum de 52.749.000 francs au 31 décembre.

Le rapport du conseil d'administration observe que vers la fin de l'année, la crise financière des États-Unis a eu en Chine une profonde répercussion, et que la Banque a dû restreindre provisoirement, mais d'une façon sérieuse, les crédits qu'elle consent aux maisons d'exportation. Néanmoins, en raison de la situation difficile dans laquelle s'est trouvée la place de Lyon par suite de cet état de choses, la Banque de l'Indo-Chine a dû accorder certaines facilités et proroger quelques traites documentaires arrivées à échéance avant que les marchandises aient pu être réalisées. Elle n'a pas hésité à donner au commerce des soies cette assistance qui a été appréciée, et elle est convaincue que ces opérations saines et de bon aloi, se liquideront normalement, sinon sans sacrifices, du moins sans qu'il en résulte pour les bonnes maisons dont se compose sa clientèle, de mécomptes sérieux.

Le document auquel nous nous reportons mentionne encore que les affaires d'importation en Chine ont été des plus restreintes. La baisse des changes a entravé les expéditions et, au surplus, les stocks dans les différents ports de Chine sont encore tellement considérables que ce ralentissement doit être plutôt considéré comme une circonstance favorable. À ce sujet, le conseil d'administration s'exprime textuellement ainsi :

« De ce côté, du reste, notre Banque se trouve, il faut bien le reconnaître, dans une situation moins avantageuse que les établissements étrangers similaires établis en Chine, notamment les banques anglaises et allemandes. Nous sommes tout disposés à favoriser le commerce français d'exportation vers les contrées étrangères, dans

lesquelles nous possédons des agences — nous voulons parler surtout de la Chine, du Siam et des Détroits.

« Contrairement à ce qui a été parfois allégué à notre sujet, nous n'hésitons pas à faire des crédits à long terme et même à transformer en avances les escomptes documentaires, lorsque les marchandises qui en font l'objet n'ont pu être écoulées par suite de circonstances défavorables, une fois les échéances arrivées — mais nous avons le regret de constater le véritable état d'infériorité du commerce français dans les pays dont nous vous entretenons. Nous sommes les premiers à désirer que l'en fasse appel à notre concours pour favoriser les expéditions de produits français en Extrême-Orient ; nous trouverions, en effet, dans ces opérations une contre partie avantageuse aux crédits que nous consentons pour les exportations vers la France — contrepartie qui ne fait pas défaut à nos concurrents, en raison même de l'activité des importations anglaises et allemandes en Chine. Mais nous nous heurtons là à une difficulté qu'il n'est pas en notre pouvoir de résoudre, et que nous ne pouvons que constater à regret. Il ne nous appartient pas, cela va sans dire, de proposer de remède à cette situation que nous déplorons. Nous avons voulu simplement vous présenter, qu'en ce qui nous concerne, et pour les contrées dans lesquelles nous sommes établis, les reproches récemment formulés de concours insuffisants offerts au commerce français ne sont nullement justifiés. »

Il faut espérer que cet appel sera entendu. En attendant, rappelons que la Banque de l'Indo-Chine est dans une situation financière des plus florissantes. Pour un capital versé de 9 millions de francs seulement, les trois quarts du capital social de 36 millions de francs étant encore à appeler, elle possède comme réserves et fonds de prévoyance divers, après la répartition des bénéfices de 1907, un montant total de 25.494.071 fr. 65. Enfin, c'est au concours de cette institution que le gouvernement français a fait appel pour la réorganisation des Chemins de fer éthiopiens.

A. Lechenet.

---

Banque de l'Indo-Chine  
(Cote de la Bourse et de la banque, 18 août 1908)

Le conseil d'administration de cet établissement vient de nommer administrateur M. Ullmann <sup>24</sup>, vice-président du Comptoir d'Escompte, en remplacement de M. Mercet, décédé.

---

<sup>24</sup> *Émile* Samuel Ullmann : né le 26 février 1854 à Francfort. Naturalisé français. Il effectue toute sa carrière au Comptoir national d'escompte de Paris : secrétaire de direction, le représentant au conseil de la Banque de Salonique (1888), secrétaire général, sous-directeur, premier directeur (1902), administrateur-directeur (1905) et vice-président-directeur à la mort de Mercet (1908). Son représentant à la Société générale française de télégraphes, à la Société d'éclairage, chauffage et force motrice, à la Société d'études des chemins de fer en Chine, à la BFCI (1904-1913), à la Compagnie française des câbles télégraphiques, aux Tabacs du Portugal, à la Banque de l'Indochine (1908), à la Société centrale pour l'industrie électrique (1909), au Crédit foncier ottoman (1910), au Chemin de fer de l'Ouest-Oural (1912)

Officier de la Légion d'honneur (1909).

Contraint de résigner ses fonctions en mai 1916 à la suite de la campagne de calomnies de Léon Daudet sur son prétendu rôle d'agent allemand au sein de la [Compagnie industrielle des pétroles](#).

Son fils s'était engagé dès le début de la guerre et avait été blessé (selon Octave Homberg, *Les Coulisses de l'histoire*, Fayard, 1938, p. 109).

NOMINATION  
(mars 1909)

René Thion de la Chaume, inspecteur des finances, est nommé secrétaire général de la Banque de l'Indochine. Président en mai 1932 (voir encadré ci-dessous)

---

Banque de l'Indo-Chine  
(*Gil Blas*, 7 mai 1909)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Banque de l'Indo-Chine, qui a eu lieu le 5 mai courant, a approuvé les comptes de l'exercice 1908, que nous analyserons en détail dans un prochain numéro, et fixé le dividende à 50 francs par action, contre 47,50 répartis précédemment.

Un acompte de 25 francs ayant été payé en janvier dernier, le solde, soit 25 fr., sera mis en paiement à partir du 1<sup>er</sup> juillet prochain.

L'assemblée a nommé MM. Ullmann [CNEP] et Stanislas Simon [1<sup>er</sup> administrateur sorti du rang, coopté à l'initiative d'Hély d'Oissel], administrateurs, en remplacement de MM. [Émile] Mercet et Ulysse Pila, décédés, et réélu MM. [Charles] Demachy et [Hubert] Henrotte, administrateurs sortants.

---

BANQUE DE L'INDO-CHINE  
(*Le Capitaliste*, 3 juin 1909)

[compléments entre crochets tiré du *Journal des chemins de fer*, 12 juin 1909, pp. 510-512].

Grâce à la bonne situation économique et commerciale de la presque île indochinoise, en général, et plus spécialement de la Cochinchine, les opérations de la Banque de l'Indo-Chine ont encore été très actives pendant l'exercice 1908.

Comme de juste, c'est la succursale de Saïgon qui a le plus profité de ce courant favorable, dû surtout à la récolte du riz qui, sans atteindre les chiffres exceptionnels de 1907, a été, néanmoins, en augmentation sur les années antérieures.

On sait, d'ailleurs, que, de tous nos établissements de crédit coloniaux, la Banque de l'Indo-Chine est certainement l'un de ceux dont le développement a été le plus rapide et le plus régulier. Depuis l'année 1900, date de l'avant-dernière augmentation de capital, le dividende a presque doublé et tout porte à croire que cette progression des répartitions se poursuivra dans l'avenir.

D'après les comptes soumis à l'assemblée générale des actionnaires, qui s'est tenue le 5 mai, l'exercice 1908 s'est soldé par un bénéfice net à peu près égal à celui de l'exercice précédent qui avait été, d'ailleurs, des plus satisfaisants. En ajoutant au bénéfice net de l'exercice écoulé le report antérieur, on obtient un solde disponible de 5.013.313 fr. 71, au lieu de 5.142.768 fr. 39 en 1907.

Mais comme on avait précédemment doté très largement le fonds de réserve des agences de Chine, il n'a pas été utile, dans la dernière répartition, d'effectuer un prélèvement aussi important en faveur de ce compte qui a reçu 450.000 francs au lieu de 800.000 fr., ce qui a permis de porter le dividende à 50 fr., alors que les actionnaires n'ont reçu l'an dernier que 47 fr. 50 par action. Voici, d'ailleurs, comment se comparent les répartitions des deux années sociales 1907 et 1908 :

	1907	1908
Réserve statutaire	90.000 00	90.000 00
Dividende	3.420.000 00	3.600.000 00
Fonds de prévoyance	360.462 57	381.647 03
Conseil d'administration	360.462 47	381.647 03
Fonds de réserve et dotation des agents de Chine	800.000 00	450.090 00
Caisse de prévoyance du personnel	55.000 00	60.000 00
Reports à nouveau	56.843 35	50.019 65
Totaux	<u>5.142.768 39</u>	<u>5.013.313 71</u>

Après avoir exposé les résultats que nous venons de résumer, le rapport administratif signale un état de choses qui ne s'était pas encore produit en Indo-Chine. Les cours de la piastre indochinoise ont présenté, dès le début de l'année 1908, avec ceux de Chine, un écart qui est allé sans cesse en augmentant, jusqu'à atteindre au mois d'octobre une plus-value de 11 %. Assurément, les fluctuations du marché de l'argent ont eu leur répercussion sur les changes de l'Indo-Chine, mais la marge s'est maintenue quand même; elle s'est établie en faveur de notre colonie aux environs de 8 %, taux auquel elle reste encore actuellement. Cette situation quelque peu anormale, quoique favorable à certains égards, notamment en ce qui concerne le budget de la colonie, n'a pas laissé de gêner les opérations avec la Chine, qui ont subi une diminution très sensible.

En ce qui concerne l'accroissement du produit des récoltes en Cochinchine, le rapport expose qu'il n'est pas dû seulement aux excellentes conditions climatériques de ces dernières années. Il provient encore du fait que l'indigène, en présence des résultats encourageants obtenus, a défriché et ensemencé de nouvelles étendues de terrain. Les impôts rentrent facilement, ainsi qu'en témoignent les excédents du budget général qui, en 1908, ont atteint près de 4 millions de piastres. Les perspectives d'avenir restent donc favorables en Cochinchine.

Au Cambodge, l'importance et la durée de la crue du Mékong, en 1907, a permis de livrer une étendue plus considérable à la culture du coton, dont la récolte satisfaisante a apporté un élément d'affaires appréciable à l'agence de Pnom-Penh. On étudie en ce moment un projet de construction de voie ferrée entre cette ville et Battambang. Il y aurait un intérêt majeur à faire cesser l'isolement dans lequel se trouvent, pendant la saison sèche, les provinces nouvellement acquises au Cambodge. C'est précisément la difficulté des communications qui a permis aux bandes de pirates, à l'abri d'une répression immédiate, de jeter le trouble dans une partie de la province de Battambang. L'insécurité du pays, qui en a été la conséquence, a amené les indigènes à restreindre leurs cultures strictement à leurs besoins. L'envoi de quelques troupes n'a pas tardé à rétablir l'ordre.

Au Tonkin, les affaires d'importation se sont ralenties. Il en est résulté une certaine diminution des opérations locales d'Haiphong, mais surtout de l'agence d'Hanoi. La crise a principalement affecté le commerce européen qui s'était approvisionné comme si la période des grands travaux d'utilité publique devait durer éternellement. Les filatures de coton luttent difficilement contre l'introduction des filés de Bombay, l'écart entre les cours de la piastre en Indo-Chine et en Chine ayant amené les négociants chinois à effectuer la contrepartie de leurs expéditions de riz au moyen d'importation de filés de coton de l'Inde sur la vente desquels ils consentaient à ne réaliser aucun bénéfice, se

contentant de les utiliser comme retour de leurs fonds. de Hongkong. L'Union commerciale indo-chinoise a surtout souffert de cette situation : la Banque a prêté son concours à la reconstitution de cette société.

Les affaires d'exportation ont été par contre très actives. La culture du maïs, produit dont il a été exporté 54.000 t. en 1908, progresse rapidement, notamment dans la partie moyenne du Tonkin par suite de l'établissement du chemin de fer. Le Haut Pays ne tardera pas à être mis lui-même en valeur, grâce à l'achèvement de la ligne du Yunnan, mise en service jusqu'à Mongtzé le 15 avril dernier.]

Pas plus que sa devancière, l'année 1908 n'aura été cependant favorable aux transactions commerciales en Chine.

À Shanghai, l'année écoulée doit être considérée comme une période de liquidation ; mais les stocks accumulés sont encore très importants et les banques ont dû accorder au commerce de très grandes facilités pour éviter une accentuation de la crise.

À Hankéou, les opérations de l'agence accusent une sérieuse progression.

Dans le Nord, à Tien-Tsin surtout, la situation commerciale reste mauvaise et il faudra de longs mois avant que puisse être réalisé le stock de marchandises importées principalement dans le but de spéculation et qui restent encore entre les mains du commerce chinois. [Les Européens ont, d'ailleurs, dans cet état de choses, une certaine part de responsabilité, par suite des crédits inconsidérés faits aux négociants chinois.] L'agence récemment établie à Tien-Tsin n'a pas souffert de cette crise qui avait éclaté avant son installation.

L'agence de Pékin a eu des débuts très satisfaisants. Le gouvernement chinois ayant manifesté son intention de rembourser les obligations du Chemin de fer de Hankéou à Pékin au moyen de l'émission d'un emprunt nouveau de 5 millions de livres, la Banque a traité cette opération de concert avec la Hong-Kong and Shanghai Banking Corporation [HSBC]. La moitié de cet emprunt a été placée, par son entremise et celle des principaux établissements de crédit, sur le marché de Paris qui l'a accueillie avec faveur.

Les opérations de l'agence de Singapore se sont maintenues au chiffre de l'année précédente [, bien que, là aussi, l'extension abusive du crédit ait amené des perturbations dans la situation générale. Notons, d'autre part, que la piastre est définitivement stabilisée, le Trésor s'étant engagé à vendre des piastres contre de l'or au taux de 2/4 et de les acheter au taux de 2/3 11/16.

L'agence de Bangkok a fait preuve d'une réelle activité.

Il n'y a rien de particulier à signaler sur celle de Pondichéry. Notons cependant que les exportations d'arachides, qui s'étaient élevées à 1.618.105 balles en 1907, ont atteint, en 1908, 1.699.201 balles.

L'agence de Djibouti est encore trop récente pour donner des résultats. Son essor, comme celui de la colonie du reste, est subordonné au prolongement du chemin de fer jusqu'à Addis-Abeba.

La situation économique de la Nouvelle-Calédonie est encore devenue plus déplorable. En dehors de l'exploitation des mines de nickel, de chrome et de cobalt qui ne laissera que peu de profits dans la colonie même, l'île ne possède d'autres ressources que la culture du café et l'élevage du bétail. Pour trouver à cette dernière branche des débouchés qui lui faisaient défaut, les principaux éleveurs se sont associés dans le but de créer une usine pour la fabrication de conserves de viande [Ouaco]. Ayant obtenu du ministre de la guerre une commande de 300.000 kg de ces conserves, l'association s'est adressée à la succursale de Nouméa de la Banque de l'Indo-Chine qui, en raison de l'intérêt que la colonie tout entière attachait à cette tentative, a consenti des avances. Les résultats obtenus ont été loin de répondre aux espérances, le gouvernement ayant refusé les conserves qui lui étaient expédiées. La Société a subi de ce chef un mécompte important qui, d'ailleurs, a été amorti immédiatement. La déception est cruelle pour notre colonie du Pacifique ; la création de hauts fourneaux pour le traitement sur place

du nickel apportera peut-être quelque soulagement à sa situation qui, actuellement, n'est guère brillante.]

Quant à la succursale de Papeete, elle a pu terminer la seconde année de son existence, non seulement en couvrant ses frais généraux, mais encore en donnant un léger bénéfice. [La Compagnie française des Phosphates de l'Océanie, qui doit commencer sous peu l'exploitation des gisements de Makatea, constituera un sérieux élément d'activité pour Tahiti dont le régime monétaire s'assainit peu à peu par suite de la disparition des piastres chiliennes dépréciées]

Au point de vue des résultats obtenus, le mouvement général des opérations productives des succursales et agences s'est élevé en 1908 à 1 milliard 324.293.163 fr. 94 et celui des comptes courants à 423.640.003 fr., en augmentation de 54 millions et de 46 millions respectivement sur les chiffres de l'année précédente

Les comptes de dépôts accusent également une progression sérieuse ; ils ont passé, d'un exercice à l'autre, de 18 à 32 millions. Par contre, la circulation des billets de la Banque de l'Indo-Chine est en faible diminution. Elle a oscillé entre 57 et 65 millions et demi, alors qu'en 1907 elle avait approché de 69 millions. L'abondance du numéraire en Indo-Chine, que reflète l'importance des encaisses, explique ce léger recul.

Voici maintenant la comparaison des deux derniers bilans arrêtés au 31 décembre :

	1907	1908
ACTIF		
Versements non appelés	27.000.000 00	27.000.000 00
Rentes, Fonds d'États, obligations	3.514.342 40	3.493.594 25
Participations financières	2.127.529 05	3.272.073 55
Caisse (Paris et succursales)	55.306.590 13	65.653.908 58
Portefeuille (Paris et succursales)	56 288.010 13	48.465.989 92
Avances sur nantissements	59.425.536 33	69.127.470 21
Remise à l'encaissement et en route	23.106.840 43	20.517.209 44
Correspondants divers (Paris et succursales)	19.170.362 88	25.360.352 53
Immeubles	2.264.372 07	2.264.372 07
Total	<u>228.203.083 42</u>	<u>265.154.970 55</u>
PASSIF		
Capital social	36.000.000	36.000.000 00
Fonds de réserve statutaire	1.075.000 00	1.165.000 00
Fonds de prévoyance statutaire	2.199.071 67	2.581.942 97
Fonds de secours	120.000 00	120.000 00
Fonds de réserve	16.800.000 00	16.800.000 00
Fonds de dotation et de réserve des agences en Chine	1.800.000 00	2.250.000 00
Fonds de réserve disponible	2.000.000 00	2.000.000 00
Réserve immobilière	1.500.000 00	1.500.000 00

Billets au porteur en circulation	52.749.436 05	57.000.132 35
Comptes de dépôts	18.273.646 48	32.242.966 04
Comptes du Trésor en Indo-Chine	49.290.099 70	61.125.410 90
Effets à payer	877.190 73	471.365 37
Correspondants divers (Paris et succursales)	41.485.563 54	47.632.405 23
Réescompte du portefeuille	227.660 10	241.474 88
Dividende a payer	1.582.068 00	1.750.197 60
Profits et pertes :		
Solde du premier semestre de 1907	60.826 94	63.797 38
Solde du deuxième semestre de 1907	2.222.520 51	2.210.277 83
Total	<u>228.203.083 42</u>	<u>265.154.970 55</u>

Telle qu'elle ressort de l'examen des chiffres ci-dessus, la situation financière de la Banque est d'une solidité à toute épreuve.

Les réserves, après amortissement des créances douteuses et constitution de provisions suffisantes pour celles qui paraissent d'une rentrée difficile ou éloignée, se sont accrues, dans leur ensemble, d'une somme de 922.000 fr. pendant le dernier exercice.

Les Rentes, Fonds d'États et obligations, qui ne comprennent que des valeurs de tout premier ordre, ne présentent qu'une variation insignifiante. Par contre, les participations financières accusent une augmentation d'un peu plus d'un million de francs.

[Cette augmentation est due pour la majeure partie à la part prise par la Banque de l'Indo-Chine dans les augmentations du capital de la Société des Tramways de Shanghai, de la Compagnie des eaux et électricité de l'Indochine, dont les contrats avec les municipalités de Saïgon et Cholon ont été prorogés, et de la Compagnie des Chemins de fer de l'Indo-Chine et du Yunnan. Cette dernière compagnie a dû augmenter ses ressources à la suite de l'arbitrage sanctionné par une loi qui a mis fin au différend existant entre elle et la colonie.]

L'encaisse métallique s'est accrue, d'une année à l'autre, de 30.347.000 fr. et la circulation des billets de moins de 5 millions. Les comptes de dépôts ont passé de 18 millions à 32 millions en raison de la détente monétaire.

Au point de vue de la situation de trésorerie de la Banque, on voit que l'excédent de l'actif disponible ou réalisable immédiatement (caisse et portefeuille commercial) sur le passif exigible à vue (billets en circulation, compte de dépôts) s'élève à 25 millions de francs environ.

Encore doit-on remarquer que nous avons fait figurer la totalité des comptes de dépôts dans le passif exigible à vue, alors qu'une partie de ce chapitre constitue un passif à échéance.

Quant à l'excédent de l'actif réalisable à terme sur le passif à échéance, il s'élève, de son côté, à plus de 5 millions de francs.

Le fonds de roulement ressort donc à plus de 30 millions de francs.

Aussi doit on considérer les actions Banque de l'Indo-Chine, dont le revenu actuel est certainement susceptible de nouvelles améliorations, comme des titres auxquels peuvent s'intéresser les capitalistes les plus prudents.

[Les actionnaires ont approuvé ... la nomination au rang d'administrateur de M. Stanislas Simon, en remplacement de M. Ulysse Pila, décédé, et la réélection de MM. Demachy et Henrotte.]

NOMINATION  
Banque de l'Indo-Chine  
Léopold Renouard  
(*Gil Blas*, 19 juin 1909)

Nous apprenons que M. [Léopold] Renouard, président du conseil d'administration de la Banque de Paris [BPPB], vient d'être nommé administrateur de la Banque de l'Indo-Chine, en remplacement de M. [Eugène] Goüin, décédé.

---

(*Bulletin officiel du ministère des colonies*, 1909)

Par décret du 6 juillet 1909,  
Rendu sur le rapport du Ministre des Colonies,  
M. DEMARTIAL (François-Georges), chef de bureau de 1<sup>re</sup> classe à l'Administration centrale du ministère des Colonies, en service détaché pour exercer les fonctions de commissaire du Gouvernement près la Banque de l'Indo-Chine, a été nommé sous-directeur à l'Administration centrale du Ministère des Colonies et maintenu en service détaché, pour continuer à exercer les fonctions de commissaire du Gouvernement près la Banque de l'Indo-Chine.

---

[Augmentation du capital]  
(*Le Capitaliste*, 30 décembre 1909)

Conformément à l'article 43 des statuts, les actionnaires sont convoqués, pour le mercredi 12 janvier prochain, en assemblée générale extraordinaire à l'effet de délibérer sur une proposition d'augmentation du capital social. Ainsi que nous l'avons dit déjà, il s'agit de porter ledit capital de 36 à 48 millions par l'émission de 24.000 actions nouvelles qui seront offertes par préférence aux actionnaires actuels dans la proportion de une action nouvelle pour trois anciennes. Nous avons bien souvent appelé l'attention sur l'important développement des affaires de la société qui nécessite aujourd'hui l'augmentation de capital à laquelle il va être procédé.

---

1910 (avril) : Mise en faillite de la [Société forestière et commerciale de l'Annam](#)  
Tentative de prise de contrôle de la [Société indo-chinoise des allumettes](#)

---

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES  
Banque de l'Indo-Chine  
(*Gil Blas*, 13 mai 1910)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Banque de l'Indo-Chine, présidée par le baron [Jean Léonce Frédéric] Hély d'Oissel, a eu lieu hier.

Elle a approuvé les comptes de l'exercice 1909 et fixé à 50 francs par action le chiffre du dividende annuel et ratifié la nomination de MM. Béthenod et de Trégomain <sup>25</sup> comme administrateurs nouveaux pour cinq ans, celle de M. E[dgard] Stern <sup>26</sup>, pour une année, en remplacement de M. [Léopold] Renouard, décédé ; l'assemblée a, en outre, renouvelé pour une période de cinq années les pouvoirs de MM. [Alexis] Rostand et Ullmann, administrateurs sortants.

---

BANQUE DE L'INDO-CHINE  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 12 mai 1910)  
(*Le Capitaliste*, 23 juin 1910).

Par les comptes rendus annuels des assemblées générales ordinaires de la Banque de l'Indo-Chine, les lecteurs du *Capitaliste* ont pu facilement suivre l'extension qu'avaient prises, depuis plusieurs années, les affaires de cet établissement, tant dans ses succursales et agences anciennes que dans les agences qu'il a récemment créées à Pékin, à Tien-Tsin et à Djibouti. Cet accroissement de l'activité sociale ne semble nullement parvenu à son terme et tout permet, au contraire, d'espérer qu'il deviendra plus rapide encore lorsque aura pris fin la crise commerciale qui sévit en Chine, particulièrement au nord de l'empire. Aussi la prochaine ouverture au trafic de la ligne du chemin de fer du Yunnan oblige-t-elle à envisager la création immédiate d'une nouvelle agence à Yunnan-Fou.

Dans ces conditions, le conseil d'administration a été amené à constater que les ressources de la Banque n'étaient plus en rapport avec l'importance des affaires qui se présentaient ; il a pensé que le meilleur moyen de rendre ces ressources suffisantes était de proposer une augmentation de capital de la banque. Il le fit à l'assemblée générale extraordinaire du 12 janvier dernier, et les actionnaires votèrent, la proposition qui leur était présentée. De 36 millions de francs, le capital fut porté à 48 millions par l'émission de 24.000 actions nouvelles de 500 fr. chacune, libérées du quart, comme celles

---

<sup>25</sup> Roger de Trégomain (1856-1932) : ancien directeur du mouvement général des fonds, sous-gouverneur (mars 1901), puis administrateur (avril 1910) du Crédit foncier de France, administrateur de sociétés. Voir [Qui êtes-vous ?](#)

<sup>26</sup> Edgard Stern : né le 1<sup>er</sup> janvier 1854 à Paris. Fils de Salomon Salomon Stern, banquier, et de Johanna Ellissen. Marié à une D<sup>lle</sup> Fould. Employé (1875), puis associé (1888) de la maison de banque A.J. Stern et Cie. Successeur de son cousin Jacques Stern à la tête de la maison A.J. Stern et comme administrateur de la Banque de Paris et des Pays-Bas au conseil de laquelle Jacques Stern siégeait depuis l'origine. Chevalier de la Légion d'honneur du 12 janvier 1907. Administrateur des assurances La Prévoyance, des Ateliers et chantiers de la Loire, de la Cie générale des eaux, etc. Décédé en avril 1937.

composant le capital ancien. Ces 24.000 actions nouvelles, offertes par privilège aux anciens actionnaires, ont été émises à 1.200 fr., cours qui, déduction faite des 375 fr. non appelés, comprenaient : 125 fr, premier quart versé et 700 fr., prime représentant, avec la plus-value que justifient normalement les cours actuels, la part de chaque action dans les réserves et amortissements de toute nature existant au bilan. La souscription, qui a eu lieu aux caisses de la Banque du 1<sup>er</sup> au 15 février et du 1<sup>er</sup> au 15 mars, suivant décision de l'assemblée ratifiée par décret du 26 janvier dernier, a été intégralement couverte.

Ceci dit, voici maintenant comment se résument les résultats de l'exercice 1909, tels qu'ils ont été soumis à l'assemblée générale ordinaire du 11 mai dernier : les bénéfices nets se sont élevés pour l'ensemble des deux semestres, dont les comptes sont présentés séparément, à 4.466.273 francs 26, légèrement supérieurs à ceux de 1908 qui n'avaient atteint que 4.446.470 fr; 36. En y ajoutant le report antérieur, on obtient pour 1909 un solde disponible de 5.331.292 fr. 91, contre 5.013.313 fr. 71 en 1908.

Le dividende fut maintenu à 50 fr. par action, comme précédemment, ainsi qu'on peut s'en rendre compte par la comparaison suivante des répartitions des deux années sociales 1908 et 1909 :

	1908	1909
Réserve statutaire	90.000 00	90.000 00
Dividende	3.600.000 00	3.600.000 00
Conseil d'administration	381.647 03	383.627 32
Fonds de prévoyance	381.647 03	383.627 32
Fonds de réserve et de dotation des agents de Chine	450.000 00	250.000 00
Caisse de prévoyance du personnel	60.000 00	65.000 00
Réserve disponible	—	500.000 00
Reports à nouveau	50.019 65	59.033 27
	<u>5.013.313 71</u>	<u>5.331.292 91</u>

Passant en revue les opérations des différentes succursales de la Banque, le rapport du conseil relève tout d'abord qu'à Saïgon les affaires ont été actives, bien que rendues difficiles par suite de la diminution de la récolte du riz et des exportations. Le commerce chinois, pour cette raison, a été considérablement entravé, mais la banque n'a subi de ce fait aucun mécompte.

Au Tonkin subsiste encore l'état de malaise causé par l'exagération des importations au moment où le ralentissement des affaires, amené par la cessation des grands travaux d'intérêt général, aurait dû imposer au contraire une grande réserve. Aussi les opérations de change de la succursale d'Haïphong et de l'agence d'Hanoï se sont-elles un peu ralenties, par suite de la diminution des exportations évaluées à 184.000 tonnes seulement, dont 54.000 t. pour l'Europe, contre 253.000 t. en 1908. Ces deux sièges ont dû également apporter une certaine modération dans leurs affaires locales d'escomptes et d'avances. On escompte quelque amélioration à l'avenir, en raison notamment de la mise en exploitation de la ligne du Yunnan.

En ce qui concerne la situation économique de l'Indo-Chine, le rapport expose qu'il y a un enseignement précieux à retirer des circonstances dans lesquelles les affaires y ont évolué. Pour la première fois, on a pu se rendre compte que la vente des riz n'était peut-être pas aussi assurée qu'on le croyait et que la prospérité de notre colonie pouvait

être affectée par le danger de la monoculture. Lorsque les récoltes sont bonnes en Birmanie et au Siam, et que, d'autre part, les besoins de la Chine ne sont pas très importants, en raison d'une production locale suffisante, les riz de Cochinchine luttent difficilement contre ceux des pays voisins, souvent d'une qualité supérieure. Dès que l'écart entre le taux de la piastre en Indo-Chine et celui de Hongkong dépasse 5 à 6 %, l'exportation vers la Chine devient presque impossible. Or, la différence des cours a dépassé cette proportion pendant la majeure partie de l'année dernière.

L'écoulement de la récolte est également devenu plus laborieux, en raison de l'accroissement des surfaces cultivées et de leur rendement. De 1888 à 1909, la superficie des rizières s'est accrue de 800.000 à 1.530.000 hectares et les exportations ont passé de 525.000 tonnes à une moyenne de 1 million de tonnes. En 1907, elles avaient même atteint 1.265.000 tonnes, alors que la Birmanie exporte 2 millions et demi de tonnes environ et le Siam de 800.000 à 1 million.

Il importerait, avant tout, que l'écart entre les changes de l'Indo-Chine et ceux de Hongkong ne devint pas tel que pût être entravée la sortie des riz vers la Chine qui reste, en somme, le débouché le plus important. Il faut également que l'initiative privée, ou, à son défaut, le gouvernement local recherche les mesures propres à l'amélioration de la qualité de la graine. Il vient, d'ailleurs, de se constituer dans ce but une association rizicole indo-chinoise.

Au Cambodge, l'année écoulée a été prospère au double point de vue commercial et financier ; les opérations de l'agence de Pnom-Penh accusent une progression importante. Elles se sont ralenties, au contraire, à Battambang.

On constate à Tourane une certaine activité. Les cultures du mûrier et du caoutchouc se développent dans cette région et donneront prochainement à l'agence un nouvel élément d'affaires.

À Hongkong, Canton, Shanghai, Hankéou et Tien-Tsin les opérations ont été régulières et ont offert d'assez bons résultats, mais ne pourront guère se développer vraiment que lorsque des mesures auront été prises pour mettre fin au chaos monétaire qui règne dans l'empire chinois. L'agence de Pékin a participé aux négociations engagées avec le gouvernement chinois pour la construction des lignes de Hankéou au Szé-Tchouen. On escompte une issue favorable.

À Singapore, à Bangkok, rien de particulier à signaler.

À Pondichéry, les résultats sont restés satisfaisants, grâce à une très belle récolte d'arachides.

À Djibouti, où les travaux du chemin de fer vont maintenant entrer dans la période d'activité, les opérations de la banque se sont bornées à quelques affaires locales.

Au point de vue des résultats d'ensemble obtenus par la Banque de l'Indo-Chine, le mouvement général des opérations productives des succursales et agences s'est élevé à 1.210.432.984 francs 43 et celui des comptes courants à 372 millions 486.664 fr. 30 contre, respectivement, 1.324 millions 293.163 fr. 94 et 423.640.003 fr. en 1908.

Par le tableau ci-après, on peut d'ailleurs se rendre compte du développement de l'institution, au point de vue bancaire pendant les dix dernières années (En milliers de francs) :

Exercices	Portefeuille commercial	Avances sur nantissements	Comptes de dépôts	Correspondants divers
1900	21.853	16.413	15.014	14.485
1901	31.850	29.280	15.051	53.790
1902	37.663	27.530	16.587	17.561
1903	35.388	37.956	15.241	18.455

1904	39.697	42.777	15.592	21.577
1905	45.155	37.134	16.806	36.217
1906	61.571	59.589	16.800	34.916
1907	79.394	58.426	18.274	41.426
1908	69.982	69.128	32.243	47.633
1909	58.564	63.787	40.560	53.974

Ces quelques chiffres peuvent donner une idée de la rapidité de l'extension des opérations traitées par la Banque de l'Indo-Chine. Les comptes de dépôts, les correspondants divers, etc., ont progressé dans une très forte proportion, notamment au cours des récents exercices.

Les deux derniers bilans, arrêtés au 31 décembre, se comparent comme suit :

	1908	1909
ACTIF		
Versements non appelés	27.000.000 00	27.000.000 00
Rentes, Fonds d'État, obligations	3.493.594 25	3.493.594 25
Participations financières	3.272.073 55	2.315.222 40
Caisse (Paris et succursales)	65.653.908 58	92.293.872 08
Portefeuille (Paris et succursales)	48.465.939 92	38.765.597 39
Avances sur nantissements	69.127.470 21	19.798.805 22
Remise à l'encaissement et en route	20.517.209 44	63.786.943 64
Correspondants divers (Paris et succursales)	25.360.352 53	15.595.152 41
Immeubles	2.264.372 07	2.887.110 05
Total	265.154.970 55	265.936.297 44
PASSIF		
Capital social	36.000.000 00	36.000.000 00
Fonds de réserve statutaire	1.165.000 00	1.255.000 00
Fonds de prévoyance statutaire	2.581.942 97	2.963.114 79
Fonds de secours	120.000 00	120.000 00
Fonds de réserve.	16.800.000 00	16.800.000 00
Fonds de dotation et de réserve des agences en Chine	2.250.000 00	2.500.000 00
Fonds de réserve disponible	3.000.000 00	2.500.000 00
Réserve immobilière	1.500.000 00	1.500.000 00
Billets au porteur en circulation	57.000.132 35	60.274.134 00
Comptes de dépôts	32.242.966 04	40.560.357 54

Comptes du Trésor en Indo-Chine	61.125.410 90	37.597.938 80
Effets à payer	471.365 37	558.827 31
Correspondants divers (Paris et succursales)	47.632.405 23	58.974.336 06
Réesc compte du portefeuille	241.474 88	288.024 11
Dividende à payer	1.750.197 60	1.756.560 00
Profits et pertes :		
Solde du premier semestre	63.797 38	53.17197
Solde du deuxième semestre	2.210.277 83	2.234.832 86
Total	<u>265.154.970 55</u>	<u>265.936.297 44</u>

De l'examen des chiffres ci-dessus, ressort nettement la situation prospère de notre grand établissement colonial.

En regard d'un capital social de 36 millions de francs, libéré d'un quart seulement, l'ensemble des réserves et fonds de prévoyance s'élevait, au 31 décembre dernier, à près de 28 millions de francs. À cette somme respectable, il y a lieu d'ajouter les 16.800.000 fr. représentant la prime de 700 fr. avec laquelle ont été émises les actions nouvelles souscrites intégralement, ainsi que nous l'avons indiqué, aux caisses de la banque, en février et mars derniers.

#### Distinctions honorifiques

(*Bulletin administratif du Tonkin*, 19 décembre 1910, p. 1556-1558)

Par arrêté du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, en date du 20 mars 1910, ont été nommés :

Officier de l'Instruction publique :  
Gaudin, H., chef des succursales et agences de la Banque de l'Indochine

BANQUE DE L'INDOCHINE  
(*Dépêche coloniale illustrée*, 31 mars 1911)



Paris. — Le siège social.

C'EST par décret en date du 21 janvier 1875 que la Banque de l'Indo-Chine a été instituée. La durée de son privilège était fixée à vingt ans. Elle ne devait fonctionner que dans les colonies de la Cochinchine et de l'Inde française. Mais en 1888, un nouveau décret en date du 20 février, lui impose l'obligation de créer une succursale à Nouméa et décide que la Banque sera tenue, sur la demande du ministre des Colonies après avis conforme du ministre des Finances et, pour les agences à l'étranger, du ministre des Affaires étrangères (la Commission de surveillance des Banques coloniales entendue), d'établir des agences au Cambodge, en Annam, au Tonkin et dans les Établissements français de l'Océanie ainsi que dans les ports de la Chine, du Japon, de la mer des Indes

et de l'océan Pacifique. Le privilège à elle accorde par décret du 21 janvier 1875 s'étendra à ces autres colonies à dater de la création des nouvelles succursales ou agences. D'ores et déjà, la durée de son privilège est prorogée de dix ans à compter du 21 janvier 1895, soit jusqu'au 21 janvier 1905.

Plus tard encore, le 16 mai 1900, le gouvernement ayant demandé à la Banque de nouvelles créations, notamment en Chine, son privilège est de nouveau prorogé jusqu'au 21 janvier 1920.

Tels sont les divers décrets instituant la Banque de l'Indo-Chine, prorogeant son privilège et approuvant les diverses modifications apportées à ses statuts.

C'est au fur et à mesure de ces décisions que le capital de la Banque a été augmenté à diverses reprises et que le nombre de ses succursales et agences s'est accru progressivement.

CAPITAL. — Son capital, qui était à l'origine de 8.000.000 de francs est, en effet, porté :

En juillet 1888, à 12.000.000  
En juillet 1900, à 24.000.000  
En mars 1906, à 36.000.000  
En mars 1910, à 48.000.000

Les actions sont nominatives et libérées du quart seulement.

SUCCURSALES ET AGENCES. — Les succursales et agences de la Banque sont actuellement au nombre de 18 et ont été créées aux dates et dans l'ordre suivant :

Saïgon Janvier 1875  
Pondichéry Novembre 1876  
Haiphong Avril 1885  
Hanoï Janvier 1887  
Nouméa Août 1891  
Pnom-Penh Mars 1891  
Tourane Août 1891  
Hongkong Juillet 1894  
Bangkok Février 1897  
Shanghai Juillet 1898  
Canton Mars 1902  
Hankeou Mars 1902  
Battambang Août 1901  
Singapore Mars 1905  
Papeete Décembre 1905  
Tien-Tsin Février 1907  
Pékin Juillet 1907  
Djibouti Juillet 1908

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA BANQUE DE L'INDO-CHINE EST AINSI COMPOSÉ :

MM. HÉLY D'OISSEL (B<sup>on</sup>) (O. L.H.), ancien conseiller d'État, président de la Société générale, président ;

DE MONPLANET (A.) (O. L.H.), ancien inspecteur général des Finances, président du Crédit industriel et commercial, vice-président ;

BÉTHENOD (E.) (ch. LH), président du Crédit Lyonnais ;

DEMACHY (CH.), Banquier, de la maison DEMACHY et F. SEILLIÈRE, président de la Banque de Paris et des Pays-Bas ;

HENROTTE (HUBERT) (ch. LH) ;  
 MASSON (L.) (ch. LH), administrateur du Crédit Lyonnais ;  
 ROSTAND (A.) (O. LH), président du Comptoir national d'escompte de Paris ;  
 ROUME (E.) (Grand off. L.H.), ancien directeur de l'Asie au ministère des Colonies, ancien Gouverneur général de l'Afrique Occidentale française ;  
 M. SIMON (Stanislas) (O. L.H.), administrateur-directeur ;  
 STERN (Edgard), banquier, de la Maison A.-J. Stern et Cie, administrateur de administrateur la Banque de Paris et des Pays-Bas ;  
 DE TRÉGOMAIN (R.) (O. L.H.), ancien Directeur du Mouvement général des Fonds au ministère des Finances. Gouverneur honoraire et administrateur du Crédit foncier de France ;  
 ULLMANN (E.) (O. L.H.), vice-président, directeur du Comptoir National d'Escompte de Paris.  
 MM. ISNARD (V.), LACAZE (M.), sous-directeurs.  
 M. THION DE LA CHAUME (René), ancien inspecteur des Finances. Secrétaire général.  
 Commissaire du Gouvernement, M. DEMARTIAL (ch. LH), sous-directeur au ministère des Colonies (hors cadres).

OPÉRATIONS. — Les opérations de la Banque en dehors de l'émission des billets au porteur dont le montant en circulation ne peut, pour les succursales ayant une circulation fiduciaire, excéder le triple de l'encaisse métallique, sont, aux conditions stipulées dans ses statuts, celles d'une banque de prêt et d'escompte.

Les principales consistent en prêts sur deux ou plusieurs signatures notoirement solvables, en avances de diverses natures, dans les escomptes de traites libres ou documentaires, et de tous effets de commerce sur les colonies, la métropole et l'étranger. La règle fondamentale de ces opérations est qu'elles ne peuvent être traitées qu'avec deux garanties statutaires, l'une de ces garanties pouvant être constituée, en dehors de la signature de l'emprunteur, par des marchandises, des cessions de récoltes pendantes, des connaissements à ordre, des titres, sur lesquels la Banque de France consent des avances, des valeurs créées ou garanties par les gouvernements ou les municipalités des pays dans lesquels les agences sont établies — ou encore par des lingots, des monnaies ou matières d'or et d'argent et des créances sur les gouvernements coloniaux à condition qu'elles soient liquides ou acceptées. De plus, la Banque accepte des fonds en dépôt ou en compte courant, se charge de l'encaissement ou du renouvellement des effets, émet des traites ou mandats et délivre des lettres de crédit. Elle peut enfin recevoir, avec l'autorisation du ministre ou des gouverneurs des colonies, les produits de certaines souscriptions publiques et participer aux emprunts d'État émis dans les pays où elle possède des établissements.

Il est institué auprès de la Banque de l'Indo-Chine un commissaire du gouvernement nommé par le ministre des Colonies. Des censeurs administratifs remplissent, auprès des succursales établies dans les colonies françaises, les fonctions attribuées au commissaire du gouvernement au siège social. Les ministres et les gouverneurs peuvent, s'ils le jugent convenable, faire procéder à toute vérification des registres, des caisses et des opérations de la Banque.

RÉSERVES. — Du dernier rapport lu à l'assemblée générale des actionnaires de la Banque, le 11 mai 1910, il résulte que les réserves de cet établissement au 31 mars 1910 se décomposaient comme suit (fr.) :

Réserves statutaires	4.218.151 79	
Fonds de dotation et de réserve des agences en Chine		2.500.000
Réserve immobilière	1.500.000 00	

Réserve disponible 2.500.000 00  
Réserve provenant des primes versées par les actionnaires lors des augmentations successives du capital. 33.500.000 00

Ces deux dernières réserves, soit 36.000.000 de francs, sont égales aux trois quarts non appelés sur le capital.

BILLETS AU PORTEUR. — Les billets au porteur formant la circulation fiduciaire de la Banque, dans les colonies françaises et de protectorat, dont nous reproduisons, dans le numéro de ce journal, plusieurs fac-similés, se composent des coupures suivantes :

Succursale de Saïgon 1, 5, 20 et 100 piastres  
Succursale d'Haïphong 1, 5, 20 et 100 piastres  
Succursale de Pondichéry 10 et 50 roupies  
Succursale de Nouméa 20, 100 et 500 francs  
Succursale de Papeete 5, 20 et 100 francs.  
Succursale de Djibouti 20 et 100 francs.

La circulation totale de ces billets a oscillé en 1909 entre 56.187.000 fr. au 31 janvier et 62 millions 892.000 francs au 30 septembre.

C'est au service de la fabrication des billets, si bien organisé et si compétent, de la Banque de France, que la Banque de l'Indo-Chine a recours pour la fabrication de ses billets.

MOUVEMENT GÉNÉRAL DES OPÉRATIONS, COMPTES COURANTS ET DÉPÔTS. — Le mouvement général des opérations productives des succursales et agences s'est élevé, en 1909, à 1 milliard 210.452.984 francs 43, et celui des comptes courants à 372.486.664 francs 30.

Les comptes de dépôts s'élevaient, au 31 décembre de la même année, à 40 millions et demi de francs.

#### Succursales et agences

Sur les dix-huit sièges d'outre-mer, mentionnés plus haut, la Banque de l'Indo-Chine en possède dix dans les colonies françaises ou pays de protectorat et huit dans les pays étrangers.

.....

#### PERSONNEL ET CAISSE DE PRÉVOYANCE

Pour assurer le fonctionnement régulier de ces nombreuses succursales et agences, établies, on vient de le voir, dans des contrées lointaines, bien différentes les unes des autres, et dont la gestion nécessite forcément une expérience pratique du pays, la Banque dispose d'un important personnel d'agents commissionnés.

Ce personnel comprend les directeurs, contrôleurs, chefs de la comptabilité et caissiers des sièges d'outre-mer et des inspecteurs qui, résidant temporairement à Paris, vont remplir aux colonies les missions qui leur sont confiées. Ces divers agents nommés par le conseil d'administration et relevant directement de l'administration centrale ne sont appelés à un poste aux colonies qu'après un stage dans les bureaux de Paris et à la suite d'un concours. Imbus des traditions et de l'esprit de la Banque, ils font partie du

Conseil d'Escompte qui est institué auprès de chaque succursale et agence et aux séances duquel le censeur légal est régulièrement convoqué.

En outre, à chaque siège est attaché un personnel auxiliaire, beaucoup plus nombreux, essentiellement composé d'indigènes, Indiens, Annamites, Chinois, dont le recrutement est assuré par les soins des directeurs locaux.

Les agents commissionnés reviennent en France tous les trois ans, en congé régulier, et reprennent ainsi contact, à tour de rôle, avec l'administration centrale.

C'est en faveur de ce personnel si méritant, qui, expédié d'Europe, accomplit sa carrière aux colonies qu'il a été créé, en 1900, sur l'initiative et avec l'appui du conseil d'administration de la Banque, une caisse de prévoyance sous forme d'association dont fait également partie le personnel de Paris, y compris les femmes et les garçons de bureaux. Elle comprend des membres honoraires et des membres participants ; ces derniers versent à titre de cotisation :

1° Mensuellement 5 % de leurs traitements ou émoluments de toute nature ;

2° 5 % de toute indemnité ou gratification qui leur est accordée ;

3° Le premier douzième de toute augmentation de traitement.

De son côté, le conseil d'administration alloue chaque semestre, à titre gracieux, une allocation au moins égale, sinon supérieure au 5 % du traitement des membres participants à laquelle viennent naturellement s'ajouter les cotisations volontaires des membres honoraires.

Cette Caisse de Prévoyance est administrée par un comité de gérance qui est élu par l'assemblée générale des adhérents.

Henri DESROCHES

---

#### BANQUE DE L'INDO-CHINE

*(La Cote de la Bourse et de la banque, 11 mai 1911)*

En 1910, le mouvement général des opérations productives des succursales et agences de la Banque de l'Indo-Chine a été en progression sensible sur celui des années précédentes. Il s'est élevé à 1.425.268.218 41 et le mouvement des comptes courants a atteint 118.708 696 65, contre 1.210.450.894 et 372.486.664 respectivement en 1909.

Ce développement dans les opérations a été obtenu, grâce à la prospérité commerciale qui s'est dessinée dans notre colonie asiatique au cours de cette dernière année. La progression des affaires s'est également reproduite sur tous les postes d'exploitation de la Banque.

C'est ainsi que l'augmentation des comptes de dépôts est également constante. De 18 millions en 1907, ils s'étaient élevés à 32 millions en 1908. En 1909, ils avaient oscillé entre 30 et 40 millions, l'an dernier, ils ont atteint 43 millions. Par contre, le compte courant du Trésor, est en légère diminution ; au 31 décembre, il s'élevait à 34 millions et demi. Bien que les encaisses métalliques en Indo-Chine aient été pendant tout le cours de l'année et d'une façon continue sensiblement supérieures au montant de la circulation fiduciaire, le chiffre de cette dernière n'en est pas moins plus élevé que celui de 1909. De 61.849.000 francs au 31 janvier 1910, il s'est élevé au 30 juin, en pleine saison active, à 72.715.000 fr., pour redescendre à 63.774.000 fr. au 31 décembre. En définitive, les résultats du dernier exercice se traduisent par un bénéfice net de 6.114.169 99, supérieur de 830.000 fr. environ à celui de l'an dernier, qui était de 5.281.273 26.

Dans ces conditions, l'assemblée tenue hier 10 courant a décidé de maintenir le dividende à 50 fr. par action, malgré que le capital à rémunérer soit cette année plus important qu'en 1909, en raison de son augmentation réalisée en mars dernier. C'est

ainsi que cette année, cette distribution absorbe 4.800.000 fr., au lieu de 3.600.000 francs précédemment.

Le compte de Profits et Pertes du dernier exercice se compare connue suit au précédent :

	1909	1910
Charges		
Intérêts et commissions	4.961.054 68	6.328.848 02
Frais généraux	3.089,652 66	3.156.782 20
Jetons de présence	30.000 00	30.000 00
	<u>8.071.706 74</u>	<u>9.515.630 22</u>
Produits		
Intérêts et commissions	13.352.980 00	15.629.800 21
Rappel des charges	8.071.706 74	9.515.630 22
Bénéfices nets	<u>5.281.273 26</u>	<u>6.114.169 99</u>
Reliquat antérieur	50.019 65	59.048 27
Solde disponible	5.331 292 91	6.173.218 26

Voici, comparativement à 1909, l'affectation du solde bénéficiaire :

	1909	1910
Réserve statutaire	90.000 00	120.000 00
Dividende de 50 fr.	3.600.000 00	4.800.000 00
Fonds de prévoyance	383.627 32	527 116 99
Conseil	388.627 32	527.416 99
Réserve disponible	500.000 00	500.000 00
Fonds de dotation et de réserves des agences de Chine		250.000 00 —
Caisse du personnel	65.000 00	—
Report à nouveau	59.048 27	198.374 28
	<u>5.331.292 91</u>	<u>6.173.218 26</u>

Un acompte de 25 fr. ayant été payé le 3 janvier dernier, le solde du dividende, soit 25 fr. également, sera mis en paiement le 1<sup>er</sup> juillet prochain.

Le Conseil fournit dans son rapport de nombreux détails sur la situation des colonies où sont installées des succursales ou agences de la banque. Il mentionne que l'année écoulée a été bonne en général pour l'Indo-Chine. Les succursales et agences ont continué à prêter au commerce et à l'industrie locale leur concours habituel. Leurs opérations ont été actives, régulières et fructueuses.

En Chine, la situation a été très troublée pendant tout le cours de l'année dernière. La crise, qui sévit depuis plusieurs années sur les affaires d'importation, n'est pas encore complètement terminée. L'accumulation des produits importés, favorisée par l'exagération des crédits consentis au commerce chinois par les maisons européennes, auxquelles les banques, de leur côté, avaient peut-être accordé de trop grandes facilités, pèse encore lourdement sur les principaux marchés du nord de la Chine. Nous avons, du reste, parlé en son temps de la crise commerciale qui a éclaté à Shanghai, les banques n'ont pas hésité à consentir les avances nécessaires pour y remédier. Cette intervention a eu pour effet immédiat d'arrêter la panique et de faire renaître la confiance. Mais la répercussion de cette secousse violente devait fatalement s'exercer sur les transactions ordinaires qui se sont trouvées paralysées pendant quelques mois.

Dans le sud de la Chine, un malaise général s'est également manifesté. À Canton, l'établissement du monopole de l'opium ; à Hongkong, qui ne peut plus dorénavant

être considéré comme port franc, la création de taxes de consommation sur l'alcool et les spiritueux pour faire face au déficit de l'opium résultant des règlements imposés par le gouvernement de Londres, à la suite de la conférence de Shanghai, ont créé parmi la population indigène une effervescence qui a été préjudiciable aux affaires.

Toutefois, les agences ont heureusement trouvé une fructueuse compensation dans les opérations d'exportation qui ont été particulièrement actives, l'an dernier.

À Canton et à Shanghai les expéditions de soie, à Hankéou, les envois de graines oléagineuses, de peaux, de thé et d'antimoine ont donné lieu à d'importantes avances suivies de négociations de traites documentaires. À Tien-Tsin même, qui cependant est plutôt un port d'entrée que de sortie, les restrictions concernant l'opium ont amené le remplacement de la culture du pavot par celle du coton. Il en est résulté une exportation intéressante, qui paraît devoir se développer.

L'agence de Pékin a pris une part active dans les négociations avec le Gouvernement chinois pour les questions de chemins de fer et la réforme monétaire. En ce qui concerne les voies ferrées, on croit que des solutions satisfaisantes ne tarderont pas à intervenir. On sait que la réforme monétaire dont nous avons entretenu nos lecteurs était rendue nécessaire par l'exagération de la circulation fiduciaire, insuffisamment gagée par du métal dans certaines provinces, dans d'autres, l'émission inconsidérée de monnaies de cuivre de faible valeur, créée uniquement dans un but de spéculation.

À Singapore et dans la péninsule malaise, la caractéristique de l'année a été la baisse lente, mais continue, du caoutchouc et des actions de plantations. Malgré cela, le commerce général des Détroits est en progrès et l'agence de la Société, bien qu'elle soit moins anciennement établie que les autres banques de la place, a vu ses affaires se développer.

L'agence de Bangkok poursuit d'une façon régulière sa marche ascendante : les opérations de banques ont été favorisées, l'an dernier par une récolte exceptionnelle des riz, dont les sorties ont constitué du reste 83 % de la valeur des exportations totales. La situation économique du Siam reste néanmoins peu satisfaisante depuis la stabilisation du tical effectuée à un cours trop élevé.

Bien que la récolte des arachides de la côte de Coromandel ait été inférieure à celle de l'année précédente, il n'en a pas moins été expédié, vers l'Europe, près de 2 millions de balles, dont plus des trois quarts à destination de Marseille. Notre colonie de Pondichéry contribue dans ce mouvement pour 40 % environ. Dans ces conditions, les opérations de la succursale de la banque ont été très actives. Elle a étendu son champ d'action en dehors du territoire français, en envoyant des agents dans les principaux centres avoisinants Pondichéry, pendant la période active de la campagne. Les résultats obtenus de cette tentative sont jusqu'à présent très satisfaisants.

L'augmentation du chiffre d'affaires de la succursale de Djibouti est appréciable tant vers l'Ethiopie que du côté d'Aden. Mais l'avenir de la colonie de la Côte des Somalis et, par suite, la prospérité de cette succursale sont intimement liés au développement de l'Ethiopie qui, lui-même, dépend de l'achèvement de la voie ferrée actuellement en cours de construction. Après un temps d'arrêt causé par les difficultés du recrutement de la main-d'œuvre, les travaux semblent maintenant se poursuivre d'une façon normale et régulière. L'œuvre entreprise sous les auspices du Gouvernement français, et dont les deux États doivent retirer des avantages réciproques, devrait donc pouvoir s'achever dans les délais voulus.

En Nouvelle-Calédonie, toutes les branches de l'activité sociale se présentent en progrès importants : le mouvement commercial de 1910 est en plus-value très sensible comparé à celui de l'année précédente : l'industrie minière, qui est le facteur le plus puissant de son développement économique, étend ses exploitations et prépare à la colonie de belles perspectives d'avenir par la création de hauts fourneaux et d'usines pour le traitement sur place de ses divers minerais ; l'agriculture elle-même, après avoir traversé une période très critique, tend à se relever. Les quantités de minerai de nickel

expédiées ont atteint 118.000 tonnes, en augmentation de 29.000 tonnes sur le chiffre de l'année précédente et, pour la première fois, il est sorti de Nouvelle-Calédonie 728.780 kg de mattes de nickel d'une teneur de 42 à 45 %. On a ainsi constaté, pendant le second semestre surtout, une reprise marquée des affaires dont a bénéficié la succursale dans laquelle vient surtout se centraliser l'activité économique du pays. Le total des exportations s'est élevé à 22 millions et demi de francs environ contre 17 millions en 1909.

L'année 1910 a également été favorable pour les établissements français de l'Océanie et la succursale de Papeete, bien que de création récente, a donné des résultats satisfaisants.

Voici comment s'établit au 31 décembre dernier le bilan de la Société comparé à celui de l'an dernier :

31 décembre		
Actif 1909 1910		
Versements non appelés	27 000 000 00	36 000.000 00
Rentes, fonds d'État, obligations	3 493.594 25	3 126.767 95
Particip. financières	2.315.222 40	2.370.721 72
Caisse	92.293.872 08	83.366.988 04
Portefeuille	38.765.597 39	51.929.653 25
Remises à l'encaiss. et en route	19.798.805 22	19.387.834 12
Avances sur nantiss. et en comptes cour.	63.786.913 64	89 232.168 84
Corresp. et débit. divers	15 595.152 11	40.921 713 94
Immeubles	2 887.140 05	2.823.509 90
	<u>265.936.297 44</u>	<u>329.459.387 76</u>
Passif		
Capital social	36.000.000 00	48.000.000 00
Réserve statutaire	1.255.000 00	1.360.000 00
Fonds de prévoy. statut.	2.963 114 70	3 415.086 39
Fonds de secours	120 000 00	—
Fonds de réserve	16 800.000 00	33.500.000 00
Fonds de réserve disp.	2.500.000 00	2 500.000 00
Dotation et réserve des agences en Chine	2.500.000 00	2.500.000 00
Billets au porteur en circulation	60.274.134 00	63 815.447, 20
Comptes de dépôts	40.560.357 54	43 373.334 09
Effets à payer	558.827 31	518.997 75
Acceptations à échoir	11.657.516 40	6.047.709 17,
Corresp. et crédit div.	47.316.819 66	82.282.069 14
Compt. cour. Trésor en Indo-Chine	37.597.938 80	34.258.892 87,
Dividendes à payer	1.756.560 00	2.335.747 20
Réescompte du portefeuille	288 024 11	658.874 37
Profits et pertes :		
Solde 1 <sup>er</sup> semestre	53.171 97	98.944 89
Bénéfice 2 <sup>e</sup> semestre	2.234.832 86	3.094.286 73
Réserve immobilière	1.500.000 00	1.700.000 00
	<u>265.936.297 14</u>	<u>329 459.387 70</u>

Les quelques différences qui apparaissent du fait de ce rapprochement des deux derniers bilans n'exigent pas d'explications détaillées et témoignent surtout de l'extension du volume d'affaires de la Société. Le dernier bilan porte la trace de l'augmentation de capital réalisée au cours de l'exercice.

Après approbation des comptes à l'unanimité l'assemblée a renouvelé pour une période de cinq années les pouvoirs de MM. L. Masson et E. Stern, administrateurs sortants.

---

LÉGION D'HONNEUR  
Ministère des colonies  
(*Journal officiel de la République française*, 26 janvier 1912, p. 905)

Officier (au titre civil)

Demartial (Marie-François-Georges), sous-directeur de l'administration centrale du ministère des colonies, commissaire du gouvernement près la Banque de l'Indo-Chine. Chevalier du 23 janvier 1901.

---

Banque de l'Indochine  
(*Le Capitaliste*, 9 mai 1912)

Les actionnaires ont tenu hier leur assemblée générale annuelle, sous la présidence de M. le baron [Jean Léonce Frédéric] Hély d'Oissel, président du conseil d'administration.

Pour le premier semestre de l'exercice écoulé, les bénéfices se sont élevés à 3.233.731 fr. et un acompte de 25 fr. a été distribué. Les bénéfices du deuxième semestre ont été de 3.172.423 fr. et permettent de compléter le dividende à 50 fr. par action pour l'exercice entier ; un reliquat de 575.302 fr. est reporté à nouveau.

L'assemblée a approuvé à l'unanimité les comptes et la répartition. Elle a ratifié la nomination, comme administrateurs, de M. Louis Dorizon <sup>27</sup>, en remplacement de M. Hubert Henrotte, démissionnaire, et de M. le comte A[drien] de Germiny <sup>28</sup>, en remplacement de M. Ch[arles] Demachy, décédé. MM. le baron [Jean Léonce Frédéric] Hély d'Oissel et [Albert] de Monplanet, administrateurs sortants, ont été réélus.

Le gouverneur général de l'Indo-Chine vient de faire connaître au ministre des colonies qu'à la date du 27 avril 1912, le taux officiel de la piastre était de 2 fr. 50.

---

BANQUE DE L'INDO CHINE  
Assemblée générale ordinaire du 8 mai 1912  
RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
(*Recueil des assemblées générales*, 1912 p. 1349 s)

.....  
L'activité de nos succursales et agences ne s'est pas démentie au cours de l'exercice écoulé, bien qu'elle ait eu à s'exercer dans des conditions plutôt difficiles, tant en Indo-Chine qu'en Chine.

Néanmoins, les résultats obtenus ont été satisfaisants. Au début de l'année, la récolte des riz en Cochinchine s'annonçait sous les meilleurs auspices. Les renseignements fournis par les administrateurs, chefs des provinces, étaient très rassurants à ce sujet. Malheureusement, ces prévisions ne se sont pas réalisées, par suite

---

<sup>27</sup> Louis Dorizon : directeur (1895), directeur général (1909), vice-président (1913) et président (1914-1915) de la Société générale. Par suite, administrateur de la Société d'études et d'exploitation du Congo français, des sucres Say (1900), des minerais de fer de Krivoï-Rog (1901), de la Société française du Brésil, du Chemin de fer de l'Ouest-Algérien, Banque de l'Indochine, etc.

<sup>28</sup> Adrien de Germiny (1826-1922) : administrateur de la Banque de Paris et des Pays-Bas (janvier 1889) et — entre autres — de la Société commerciale française de l'Indochine (anc. maison P. Rauzy et P. Ville), président des Rizeries d'Extrême-Orient, à Saïgon. Voir [encadré](#).

de circonstances climatériques défavorables. La récolte des riz a été très médiocre et l'exportation n'a pas dépassé 652.000 tonnes, alors qu'elle avait atteint 1.100.000 tonnes en 1910 et n'était pas descendue au-dessous de 900.000 tonnes depuis 1906. Pour la première fois dans les annales de la Cochinchine, la menace de disette a été envisagée. Elle se serait probablement produite si, en présence de la gravité de la situation, le gouvernement général n'avait, dès le milieu de , pris un arrêté interdisant la sortie des riz de la Cochinchine et du Cambodge. Peu après, cette prudente mesure était étendue également au Tonkin. Grâce à elle, une crise aiguë a certainement pu être évitée. En effet, par suite des récoltes déficitaires dans tous les pays producteurs de riz, sauf la Birmanie, une hausse extraordinaire des cours s'est produite. Le picul de 68 kilogrammes a atteint un moment le prix de 6 piastres, alors que le cours normal avait varié en 1910 entre 2 piastres et 2 piastres 70. Devant la perspective d'un gain aussi élevé, les usiniers chinois, toujours enclins à la spéculation, et trop peu modérés par les exportateurs européens, se montraient disposés à vendre à livrer d'importantes quantités de riz qu'ils n'auraient certainement pu trouver à acheter dans l'intérieur. Notre refus absolu, d'accord avec les banques anglaises, de conclure des contrats de change à long terme, a enrayé cette tentative que l'interdiction de sortie des riz est heureusement venue arrêter d'une façon définitive. Peu après la promulgation de l'arrêté, le prix de la céréale n'a pas tardé à reprendre un cours normal. La distribution de grains à la population pauvre, effectuée par l'Administration dans certaines provinces, soit à titre gratuit, soit à titre de prêt, et la prompte décision prise par les indigènes de tenter des cultures secondaires, telles que patates, manioc, arachides, etc., ont écarté toute crainte de famine.

Toutefois, ce n'est qu'au commencement du mois de février de cette 'année que la sortie des riz de Cochinchine et du Cambodge a pu être autorisée de nouveau.

L'état de choses regrettable que nous vous signalons a eu une répercussion forcée sur le commerce de la colonie. La faculté d'achat des indigènes se trouvant naturellement réduite, la vente des tissus et des objets de première nécessité a notablement diminué, les recettes des douanes ont fléchi et la liquidation des engagements est devenue laborieuse.

Aussi, malgré la prudente gestion de notre directeur, secondé par un comprador connaissant admirablement la clientèle, la situation de la Cochinchine, éprouvée par une mauvaise récolte et menacée d'une récolte également médiocre en 1912, reste-t-elle assez précaire, notamment pour le commerce chinois.

Au Tonkin, l'année 1911 marque un nouveau et sensible progrès. Les deux récoltes de riz ont été satisfaisantes dans leur ensemble. Malgré les pertes sérieuses causées par les inondations dans certaines régions généralement productives, l'exportation a pu atteindre le chiffre de 190.000 tonnes, en augmentation de 30.000 tonnes environ sur l'année précédente. Aussi, l'arrêté d'interdiction de sortie des riz a-t-il pu être rapporté dès le 17 octobre. La majeure partie des expéditions s'est effectuée vers la Chine, dont les besoins ont dominé le marché. Le développement de la production rizicole, bien que contrarié par les intempéries, est d'un excellent augure pour la prospérité future du Tonkin. Il démontre, une fois de plus, que le jour où auront été exécutés les travaux d'hydraulique agricole et de protection prévus dans le projet d'emprunt soumis actuellement au Parlement, où par conséquent les dégâts occasionnés tantôt par les inondations, tantôt par la sécheresse, auront été évités dans une large mesure, le pays pourra espérer atteindre un chiffre d'exportation se rapprochant de celui de la Cochinchine.

Au surplus, le riz est loin de constituer la seule richesse du Tonkin et, si la production du maïs a été moindre, nous avons la satisfaction de constater une augmentation appréciable dans les expéditions de houille, de ciment, de minerais de zinc et d'étain.

L'industrie minière du reste n'en est encore qu'à ses débuts, et, si l'on considère que les 28.000 tonnes de minerai de zinc expédiées ne proviennent encore, pour la presque

totalité, que de deux exploitations récemment ouvertes, on est en droit d'espérer d'heureux résultats le jour où les mines reconnues sur plusieurs points seront en pleine activité.

La situation du commerce européen, tant d'importation que d'exportation, s'est sensiblement améliorée au cours de l'exercice écoulé ; quant au commerce indigène, il est en progression marquée. Les affaires industrielles en général se sont développées d'une façon appréciable. Notre succursale d'Haïphong et notre agence d'Hanoï n'ont pas ménagé leur appui à toutes celles qui paraissent réunir les conditions nécessaires de réussite. Soit sous forme d'escompte, soit au moyen d'avances garanties, notre concours reste assuré à toute entreprise prudemment dirigée et reposant sur une base sérieuse.

Le transit du Yunnan s'est maintenu au même chiffre que l'année précédente, malgré les inondations qui ont arrêté tout trafic dans cette province pendant plusieurs mois, et les perturbations causées par la révolution chinoise. Jusqu'à présent, ce trafic ne consistait guère que dans le mouvement d'échanges de ce pays avec Hong Kong et plus spécialement dans l'introduction des tissus et filés du coton et dans les sorties de minerai d'étain. Depuis l'ouverture de la voie ferrée, des envois directs du Chine et même d'Europe, se sont produits. Il y a tout lieu de croire que ce courant s'accroîtra dès que le calme sera rétabli dans la province.

La sécheresse a compromis de façon sérieuse les récoltes au Cambodge et à Battambang.

En dépit des entraves apportées à la sortie des riz, les exportations de l'Annam sont en progrès, aussi bien en ce qui concerne les marchandises à destination de l'étranger que celles dirigées vers la métropole. La culture du mûrier et l'élevage de vers à soie tendent à se développer. Notre agence de Tourane a bénéficié de l'activité commerciale du pays, dont la situation économique est satisfaisante.

La stabilisation de la piastre\* a été tout récemment l'objet de nouvelles discussions en Indochine. Quelques conférences ont été aussi faites en France sur ce sujet qui a été traité récemment par la chambre de commerce de Marseille. Assurément, cette question, qui a été l'objet de nombreuses études, mérite d'être sérieusement approfondie, surtout au moment où la Chine, de son côté, songe à modifier son système d'échange.

L'Annamite souffre considérablement du manque de monnaie divisionnaire et surtout de la rareté de la sapèque\*, qui est restée l'instrument indispensable des transactions entre indigènes parce qu'elle représente une unité monétaire en rapport avec les objets de première nécessité d'une valeur infime qui donnent lieu aux transactions quotidiennes. La pénurie de la sapèque est, en effet, la cause principale du renchérissement de la vie qui motive les doléances légitimes des Annamites.

Aussi importe-t-il, à notre avis, de remédier le plus rapidement possible à un état de choses qui lèse profondément la population locale.

Au début de l'année et alors que rien ne faisait encore prévoir qu'on était à la veille d'une révolution, un malaise général se manifestait dans certaines parties de la Chine. Dans le Sud, les affaires s'étaient sensiblement ralenties depuis les troubles qui avaient éclaté au printemps dans la province de Canton et qui avaient eu leur répercussion à Hong-Kong même. Les marchandises d'importation s'accumulaient dans les entrepôts, ne pouvant être dirigées dans l'intérieur par crainte de pillage.

D'autre part, les produits destinés à l'exportation étaient, pour les mêmes motifs, retenus dans les provinces, et les affaires se trouvaient ainsi paralysées.

Les récoltes de soies, en déficit sur l'année précédente, n'apportaient pas aux transactions l'aliment accoutumé. Dans la vallée du Yang-Tsé cependant, les affaires restaient assez actives ; nos agences de Shanghai et Hankéou, notamment, parvenaient, pendant la campagne des thés, à augmenter, d'une façon notable leurs achats de papier vers le Turkestan russe, où nous avons établi d'utiles relations. Malgré les

obstacle suscités par les événements politiques, le mouvement commercial pendant la première partie du second semestre n'avait fléchi que d'environ 6 p. 100, et la saison commerciale était presque terminée quand éclata la révolution. Il s'ensuivit fatalement un arrêt presque complet des affaires et les banques étrangères durent s'occuper, avant tout, de la liquidation de engagement en cours. Elles ne tardèrent pas, du reste, à reconnaître, une fois la première émotion passée, que la facilité avec laquelle elles parvenaient à consolider leurs risques par des garanties effectives leur permettait de sortir à peu près indemnes de l'épreuve la plus dangereuse que la Chine ait jamais traversée. En ce qui concerne plus spécialement les risques de nos agences, nous pouvons vous dire après une inspection minutieuse à laquelle il vient d'être procédé. que nous avons lieu de nous croire à l'abri de tout mécompte sérieux. Au surplus, nous avons constitué des provisions suffisantes pour toutes les affaires au sujet desquelles nous avons quelque doute.

Au mois de mai 1911, les longue négociations relatives aux chemins de fer du Hukuang ont enfin abouti et, de concert avec les groupes anglais, allemand et américain constituant le consortium formé pour les affaires chinoises, nous avons signé avec le gouvernement impérial le contrat d'emprunt de liv. st. 6.000.000 dont l'émission, par portions égales, sur les marchés de Paris, Londres, Berlin et New-York, a rencontré un accueil favorable.

L'importance de cette voie de communication entre les deux grands centres du Hankéou et de Canton assurera à cette entreprise un trafic rémunérateur.

Les mêmes groupe ont également conclu, peu après, avec le gouvernement chinois, un contrat d'emprunt de dix millions de livres sterling destiné à la réforme monétaire. Le plan de cette réforme, élaboré par le ministre des Finances à Pékin, a été discuté par une commission composée des experts le plus qualifiés, choisis par chacun des quatre groupe et assistés par un haut commissaire chinois.

L'assentiment de cette commission obtenu, le projet fut, après quelques légères modifications, soumis à la ratification des divers gouvernements.

Il allait recevoir un commencement d'exécution lorsque se sont produits les événements que vous connaissez et dont une de conséquences a été l'ajournement de la réforme projetée.

Les craintes qui se sont manifestées dès le début de la révolution, de voir la Chine se trouver dans l'impossibilité de faire honneur à ses engagements. ne se sont heureusement pas réalisées. D'un commun accord, les deux partis belligérants ont reconnu l'intérêt qu'il y avait à sauvegarder le crédit national et ont consenti au versement des recettes de douanes, gages des emprunts, entre les mains des banques étrangères. Ce dernière ont également été sollicitées, tant par l'autorité mandchoue que par le gouvernement provisoire de fournir des subsides nécessaires au fonctionnement des services et au paiement des troupes. Mais, fidèles à la règle de stricte neutralité dont elles avaient reconnu la nécessité, et que leur recommandaient, du reste, leurs gouvernements respectifs, les banques constituant ce que l'on a appelé le consortium de quatre nations, se sont abstenues de prêter aucune assistance aux belligérants.

Dès son avènement au pouvoir, le nouveau gouvernement nous a demandé de lui fournir les ressources nécessaires au maintien de l'ordre, jusqu'à ce que la réorganisation de l'administration et des finances puisse permettre la conclusion d'un grand emprunt, gagé sur des revenus certains et contrôlés.

Quelque désireux qu'il fût d'aider les autorités chinoises à maintenir la paix intérieure et à rétablir l'ordre dans les finances, le consortium dont nous faisons partie ne pouvait engager aucune négociation sans avoir obtenu non seulement le plein assentiment, mais encore le concours des gouvernements respectifs. Ceux-ci ont estimé que, pour assurer le succès des réformes, il était hautement désirable d'avoir la coopération des

deux puissances qui ont en Chine le intérêts le plus directs, en raison de leur voisinage et de leurs frontières communes.

Le pourparlers entamés à ce sujet, et dont le gouvernement français avait pris l'initiative, ont heureusement abouti et nous avons eu la satisfaction de voir la Russie et le Japon se joindre à notre groupement et désigner les banques russe et japonaise qui feraient partie de notre consortium.

Les opérations de nos agences de Singapouore et de Bangkok ont été régulières et satisfaisantes et sans qu'il y ait rien de spécial à vous signaler en ce qui les concerne. Dans les détroits, l'exportation de l'étain est toujours aussi active ; celle du caoutchouc a presque doublé. Au Siam, la situation financière est bonne, grâce sans doute aux excellentes récoltes des années précédentes. Celle de l'année écoulée a été médiocre. Les sorties de riz accusent une diminution de 50 millions du ticaux environ et qui pourra peut-être exercer une répercussion sur la rentrée des impôts et de fermages.

Notre succursale de Pondichéry s'est signalée par une activité tout à fait remarquable. Le chiffre de ses affaires a été très important grâce à la récolte d'arachides. La récolte de l'année en cours paraît devoir être plus considérable encore.

Des difficultés assez graves s'étaient élevées entre les maisons de commerce de Pondichéry et leurs acheteurs marseillais, relativement aux expertise et au poids d'embarquement des balles d'arachides. La chambre du commerce de notre colonie a pris l'initiative d'envoyer en Europe un délégué très qualifié pour tenter d'établir une entente à ce sujet. Les négociations semblent avoir heureusement abouti tout récemment ; s'il en était ainsi, les transactions se trouveraient désormais établies sur une base saine et solide.

Les opérations de notre succursale de Djibouti ont continué leur marche ascendante.

Les affaires de notre succursale de Papeete ne comportent aucune mention spéciale. La situation commerciale et financière de Tahiti reste favorable.

Les progrès que nous avons la satisfaction de vous signaler l'an dernier dans les affaires de notre succursale de Nouméa, se sont encore accentués. La Nouvelle-Calédonie doit sa situation actuelle au développement de l'industrie minière et notamment à l'extension des exploitations de minerais de nickel et à leur transformation sur place en mattes. L'importante usine, édifiée dans ce but à Thio par la société Le Nickel, contribuera encore à accroître sa prospérité. Au moment où il allait quitter la colonie, M. V. Bouillier, qui avait créé notre succursale de Nouméa en 1888 et l'avait dirigée depuis cette époque, sauf une courte interruption, a reçu la juste récompense de son long labeur et de son dévouement aux intérêts de la Nouvelle-Calédonie. Le gouvernement a bien voulu, en effet, lui accorder la croix de chevalier de la Légion d'honneur.

Nous saisissons cette occasion pour remercier M. le Ministre de Colonies de cette distinction au nom de tous les agents de notre Banque qui, sous des climats souvent dangereux, consacrent leur vie à la gestion de nos intérêts en même temps qu'au développement économique des colonies dont ils ont fait leur seconde patrie.

Le mouvement général des opérations productives de nos succursales et agences a atteint l'an dernier 1.463.309.225 15

et celui des comptes courants 480.301.191 40

Ces deux chiffres sont en progression sur ceux de l'année précédente.

Il en est de même des comptes de Dépôts qui, de 43 millions, se sont élevés à 67 millions au 31 décembre. Le compte courant du Trésor en Indo-Chine atteignait à la même date 31 millions de francs. Le montant de la circulation fiduciaire a oscillé entre 63.164.000 au 31 décembre et 73.337.000 au 31 juillet, total le plus élevé auquel il soit jamais arrivé. La pléthore de numéraire, que nous avons constatée les années précédentes en Indo-Chine, a disparu et les encaisses métalliques accusent désormais des chiffres plus en rapport avec la circulation de nos billets.

Depuis notre dernière réunion, nous avons eu la douleur de perdre M. Charles Demachy, enlevé prématurément h notre affection par une maladie inopinée.

Non avons fait choix pour le remplacer dans notre conseil, comme représentant de la Banque du Paris et de Pays-Bas, de M. le comte Adrien de Germiny, dont la haute situation et l'expérience consommée vous sont connues.

Tout récemment, M Hubert Henrotte nous a manifesté son intention de se démettre de ses fonctions pour des motifs de convenance personnelle <sup>29</sup>. Nous conserverons longtemps le souvenir des services rendus par lui à notre Banque. Nous vous proposons de le remplacer par M. Louis Dorizon, directeur général de la Société générale.

Nous soumettons donc avec confiance à votre ratification la nomination, comme administrateurs de notre Banque, de M. le comte Adrien de Germiny et de M. Louis Dorizon.

Le sort désigne, cette année, MM. le baron Hély d'Oissel et de Monplanet comme administrateurs sortants. Nous vous proposons leur réélection pour une nouvelle période de cinq années.

.....

\_\_\_\_\_

BANQUE DE L'INDOCHINE  
(*Le Temps*, 15 juillet 1912)

La Banque de l'Indo-Chine est à 1.580.

Le mouvement général des opérations productives des succursales et agences, pendant l'exercice 1911, a atteint 1.463.309.225 francs, et celui des comptes courants 480.301491 francs : ces chiffres sont en progression sur ceux de l'année précédente. Il en est de même des comptes de dépôts qui, de 43 millions, se sont élevés à 67 millions au 31 décembre. Le compte courant du Trésor en Indochine atteignait, à la même date, 31 millions de francs. Le montant de la circulation fiduciaire a oscillé entre 63.164.000 francs au 31 décembre et 73.337.000 francs au 31 juillet, total le plus élevé auquel il soit jamais arrivé. La pléthore de numéraire constatée en Indochine les années précédentes a disparu, et les encaisses métalliques sont mieux en rapport avec la circulation des billets.

.....

\_\_\_\_\_

---

<sup>29</sup> La Banque Henrotte et Muller qui, sous divers noms, était l'une des plus anciennes de la place de Paris, avait suspendu ses paiements le 1<sup>er</sup> février 1912 et avait été mise en liquidation.

BANQUE DE L'INDOCHINE  
(La Cote de la Bourse et de la banque, 19 mai 1913)

On a vu, par l'analyse des comptes de la Banque de l'Indo-Chine que nous avons publiée dans notre numéro du 5 courant, que l'activité de cet établissement s'est encore accrue d'une façon notable et qu'au point de vue des résultats obtenus, l'exercice 1912 constitue une nouvelle étape dans la marche ascendante suivie depuis plusieurs années.

Rappelons que les produits bruts de l'exercice se sont élevés à 21.611.697 francs contre 16.663.778 fr. en 1911. Défalcation faite de toutes charges et après affectation d'une somme de 600.000 fr. à la vente immobilière, le solde net ressort à 6.520.322 fr. contre 6.411.159 fr. précédemment. Il forme, avec le report antérieur, un montant disponible de 7.095.524 11.

L'assemblée générale tenue le 11 courant, se ralliant aux propositions du conseil, a voté la répartition d'un dividende de 52 50 par action contre 50 fr. pour les quatre années précédentes. Sa distribution aux 96.000 actions de 500 fr. composant le capital social absorbe 5.040.000 fr.

Voici, au surplus, comment se présente, comparativement à celle de l'an dernier, l'affectation du solde bénéficiaire de l'exercice écoulé :

	1911	1912
Réserve légale	120.000 00	120.000 00
Fonds de prévoyance	557.115 97	568.032 17
Dividende (52 fr. 50 contre 50 fr.)	4.800.000 00	5.040 000 00
Conseil d'administration	557.115 97	563.032 17
Report à nouveau	575.302 11	799.559 77
	6.609.534 05	7.095.624 11

Un acompte de 25 fr. ayant été réparti le 2 janvier, le solde, soit 27 50, sera payable à partir du 1<sup>er</sup> juillet prochain.

\*  
\*   \*   \*

Dans son rapport, le conseil d'administration examine comme de coutume la situation économique des pays dans lesquels fonctionnent les succursales et agences de la Banque et la répercussion qu'elle a eue sur les affaires.

L'année 1912 débutait en Cochinchine sous des auspices peu favorables ; une récolte médiocre des riz en 1911 et la perspective d'une récolte inférieure encore pour l'année en cours laissent le commerce de la colonie assez désemparé. Il eût fallu les rendements élevés des années antérieures pour lui permettre de réparer les pertes causées par une spéculation malheureuse que les banques, malgré leurs efforts n'avaient pu qu'atténuer.

Au lieu de cela, les quantités disponibles pour l'exportation des riz ont atteint seulement le total de 551.302 tonnes, en diminution de 180.000 tonnes environ sur

l'année précédente, qui, elle-même, avait été très réduite. Il faut remonter aux années 1905 et 1906 pour rencontrer un montant aussi faible, les sorties de riz ayant oscillé de 1907 à 1910 entre 900.000 et 1.200.000 tonnes.

Aussi, dès le milieu du premier semestre se produisaient les suspensions de paiements d'une des plus anciennes maisons de commerce chinoises et d'une des plus importantes rizeries de Saïgon.

Bien que prévu depuis un certain temps, déjà, cet événement n'en a pas moins exercé un contre-coup funeste sur les affaires de riz qui constituent, comme on le sait, la branche principale du commerce et de l'industrie en Cochinchine. Les négociants chinois et les maisons européennes d'exportation, auxquels, dans cette circonstance difficile, la Banque n'a pas hésité à prêter toute l'assistance dont ils avaient besoin, ont éprouvé des pertes d'une certaine importance. En ce qui concerne plus spécialement la succursale de l'établissement, sa situation de créancière privilégiée, en vertu des gages constitués, la met à l'abri de tout mécompte sérieux.

La crise assez intense provoquée par cet état de choses a démontré la nécessité absolue pour les maisons européennes de renoncer à des méthodes de travail dangereuses et surannées, de restreindre les facilités de crédit accordées aux usiniers chinois et qui étaient disproportionnées avec leur situation commerciale et même avec leurs besoins réels. Elles n'ont pas tardé à s'en rendre compte.

Pour les engager à modifier les procédés en usage, les banques, de leur côté, ont refusé de consentir des avances sur traites à livrer à longue échéance, dans le but d'empêcher les usiniers de détourner de leur destination véritable les fonds qu'ils auraient pu se procurer de la sorte. Au surplus, en raison même de la médiocrité des récoltes, certaines usines ont dû chômer pendant une partie de l'année ; d'autres n'ont travaillé que d'une façon réduite, ce qui tend à prouver que le nombre des usines établies en Cochinchine est trop élevé et l'importance de certaines d'entre elles trop grande, lorsqu'on se trouve en présence d'une production seulement normale. Quoi qu'il en soit, une transformation des méthodes commerciales s'impose actuellement.

D'accord avec les banques anglaises et les maisons européennes, la Banque de l'Indo-Chine étudie un mode de procéder qui, par la création de magasins dans les centres importants et d'entreprises de transports fluviaux permettra, au moyen d'avances sur marchandises, de suivre le riz depuis sa récolte chez le producteur annamite jusqu'à sa sortie de l'usine pour l'embarquement. La tâche présente assurément de réelles difficultés, mais l'établissement considère qu'il doit à sa situation de banque privilégiée de prendre l'initiative d'asseoir le commerce de l'Indo-Chine sur des bases saines et solides. En agissant ainsi, il lui évitera désormais les crises périodiques auxquelles l'exposait l'exagération des facilités accordées aux négociants chinois, dont la tendance spéculative constituait un véritable danger.

Les affaires d'importation, sans être plus considérables qu'en 1911, comme chiffre total, ont été bien plus rémunératrices, grâce surtout à la hausse de la piastre qui s'est maintenue en moyenne entre 2 50 et 2 55 dans tout le cours de l'année et a même dépassé un moment 2 60 alors que, l'année précédente, elle s'était tenue à 2 25 environ. Malgré les circonstances plutôt défavorables, les opérations de la succursale de Saïgon ont, en somme, été très actives, et, prudemment conduites, ont donné des résultats satisfaisants.

Le Cambodge, soumis aux mêmes circonstances climatériques que la Cochinchine, a souffert également de la modicité de ses récoltes. De plus, une crue médiocre et peu prolongée du Mékong a entravé la production des pêcheries qui constitue une de ses principales ressources. Les opérations des agences de Pnom-Penh et de Battambang se sont par suite un peu ralenties.

Au Tonkin, l'année 1912 accuse une nouvelle et sensible progression due à de bonnes récoltes successives et au développement des affaires industrielles et minières. L'essor du pays est continu. Les superficies mises en culture augmentent, le bien-être se

répand chez l'indigène et les impôts rentrent facilement. Grâce à l'accroissement des exportations, la Banque a pu constater chez ses deux établissements du Tonkin une notable augmentation de leurs achats de remises documentaires, tant sur la Chine que sur la Métropole. Les sorties de riz qui, en 1911, n'avaient pas dépassé 190.000 tonnes, ont atteint, l'année dernière, un total de 254.240 tonnes, chiffre qui n'avait pas encore été obtenu jusqu'à présent. Sur cette quantité, 73.595 tonnes ont pu être dirigées sur la France, qui, l'année précédente, n'avait reçu que 21.000 tonnes. 100.000 hectares environ de terres nouvelles ont été mises en exploitation. On peut se rendre compte, par cet exposé, de l'importance des résultats que l'on pourra obtenir grâce aux travaux d'hydraulique agricole que l'émission de l'emprunt récent va permettre d'entreprendre. La progression et la régularité des rendements s'en trouveront accrues dans de notables proportions.

Les affaires d'importation ont également augmenté et les industries des filatures et des ciments ont été très actives. Il en est résulté une reprise des affaires locales de la succursale d'Haïphong et de l'agence d'Hanoï. Le transit du Yunnan vers Hongkong s'est développé d'une façon remarquable. Les importations se sont élevées de 10 millions de francs environ en 1911 à près de 22 millions, et les exportations de 25 à 32 millions. Ces dernières sont dues principalement aux expéditions d'étain de Kotieou qui ont passé de 6.000 à 8.000 tonnes. Les bienfaits de l'établissement de la ligne du Yunnan se manifestent donc déjà pour la colonie par l'importance des transactions que l'on n'aurait pas osé, il y a quelques années, espérer aussi sérieusement. Les recettes du chemin de fer en témoignent de la façon la plus certaine et la plus heureuse.-

La durée anormale de la sécheresse, qui a sévi sur l'Annam a nui aux récoltes. La production des cocons et des soies grèges est en diminution sensible. La réduction des exportations, entravées d'autre part par la hausse et la rareté des frets, a quelque peu ralenti les opérations de l'agence de Tourane.

En résumé et à un point de vue général, malgré la médiocrité des récoltes en Cochinchine et en Annam, la situation économique de l'Indo-Chine est restée favorable. La production des riz, qui est un des principaux éléments, paraît devoir permettre, pour l'année en cours, une exportation qui ne serait pas inférieure à un million de tonnes pour la Cochinchine seulement.

La situation budgétaire est également satisfaisante. Les excédents du budget général pour l'année 1912, dus principalement aux impôts indirects, dépasseront 2 millions de piastres. Les budgets locaux présentent également des plus-values. Lorsque, au moment de la liquidation de l'exercice, les excédents auront été versés aux diverses caisses de réserve, le total de ces dernières atteindra 12 millions de piastres.

L'émission récente de l'emprunt de 50 millions de francs, à laquelle la Banque a prêté son concours, permettra la continuation du programme de travaux publics destinés, notamment ceux concernant les irrigations, à assurer définitivement la prospérité de la grande colonie d'Asie.

\*

\* \*

Malgré la situation troublée et instable que l'on connaît, les affaires en Chine ont été beaucoup plus actives qu'on aurait pu l'espérer. Dans le Sud, les récoltes de soie ont été satisfaisantes. Elles ont permis l'exportation de 45.000 balles de soie ; l'agence de Canton a pris une part active dans les achats de papier documentaire qui en ont été la conséquence. Les opérations locales de l'agence de Hongkong présentent également une augmentation. Elle n'a pas souffert de la crise qui s'est produite et qui subsiste encore, à la suite des difficultés suscitées par le gouvernement chinois pour l'entrée en Chine de l'opium indien contrairement aux engagements pris. Ses avances sur cette marchandise sont réduites et ont été consenties avec des marges importantes.

Dans la vallée du Yang-Tsé et les provinces du Nord, l'heureuse influence de récoltes exceptionnelles a contrebalancé les effets funestes de l'instabilité politique et des difficultés financières avec lesquelles le gouvernement est aux prises. La vitalité de ce pays est telle que, malgré les circonstances les plus défavorables et qui, partout ailleurs, eussent été suffisantes pour paralyser toute vie économique, les chiffres du commerce ne présentent aucune diminution sur la période correspondante de 1911.

À l'importation, les recettes des douanes ont assurément fléchi, surtout en raison du moindre rendement des droits et des likins de l'opium. D'une façon générale du reste, les entrées ont subi une certaine diminution, grâce à laquelle les stocks accumulés avant et pendant la révolution ont pu s'écouler. Les marchés s'en trouvent donc assainis.

Par contre, les recettes des douanes à l'exportation présentent des plus-values sérieuses dues surtout aux expéditions de soies, de thés et de sojas.

Les sièges de Shanghai et de Tien-Tsin ont participé à ce mouvement d'une façon très active. Les chiffres de leurs affaires, heureusement conduites, sont en augmentation marquée. On constate aussi chez ces deux agences un accroissement notable des dépôts chinois.

À Hankéou, qui avait souffert plus que toute autre partie de la Chine des excès de la révolution, l'instabilité du régime et de la crainte de nouveaux troubles n'ont pas eu, sur l'ensemble des relations commerciales avec l'extérieur, l'influence que l'on aurait pu redouter. Il n'en est pas de même en ce qui concerne les affaires locales, qui ont été complètement paralysées.

Leur reprise est subordonnée à la liquidation des créances antérieures à la révolution, à la reconstruction de la cité détruite et au règlement des pertes directes ou indirectes qui en ont été la conséquence. Pour résoudre ces graves questions, le gouvernement central n'a pu trouver à l'intérieur du pays l'aide financière dont il a besoin et que seule peut lui apporter la conclusion d'un emprunt extérieur. C'est à cette alternative que le gouvernement s'est arrêté et les pourparlers qui ont eu lieu ont abouti à la conclusion de l'emprunt chinois à un consortium de banques françaises, anglaises, allemandes, russes et japonaises, dont le contrat a été signé le 26 avril dernier, et dont l'émission a lieu actuellement.

\*  
\* \* \*

Les opérations de la succursale de Djibouti ont continué leur marche ascensionnelle, surtout en ce qui concerne les escomptes. Les billets commencent à pénétrer en Abyssinie à la suite du chemin de fer.

À Papeete, le mouvement plus accentué des exportations directes sur l'Europe a permis à cette succursale de développer ses achats de remises documentaires. La situation économique de Tahiti est, du reste, satisfaisante. Elle s'améliorerait considérablement le jour où pourrait être résolue la question de la main-d'œuvre, absolument insuffisante. La prochaine ouverture du canal de Panama devrait être pour la colonie un élément d'indiscutable prospérité si le port de Papeete, dont la situation l'emporte sur toute autre, était aménagé de façon à pouvoir recevoir et approvisionner les navires se dirigeant d'Amérique sur l'Australie.

L'année 1912 a été particulièrement favorable pour les Établissements des Détroits. L'augmentation totale du commerce a atteint, d'une année à l'autre, près de 120 millions de piastres, grâce surtout aux exportations d'étain, de caoutchouc et de coprah. L'agence de Singapore a participé à cet important mouvement. Toutes ces opérations accusent une notable progression.

En dépit de deux mauvaises récoltes successives qui ont influé sur les sorties des riz et des tecks, la situation financière du Siam reste favorable ; le budget de l'exercice dernier s'est soldé par un excédent de 4 millions et demi de ticaux environ. L'agence de

Bangkok voit ses opérations se développer d'une façon régulière et donne toute satisfaction. La récolte de l'année en cours, qui paraît devoir être excellente, lui apportera un nouvel élément d'affaires.

L'activité de la succursale de Pondichéry, ne s'est pas démentie pendant l'exercice écoulé. Ses avances sur marchandises, liquidées ultérieurement par des achats de remises documentaires, ont atteint un chiffre qui jusqu'ici n'avait pas encore été obtenu, grâce à une récolte d'arachides qui a permis d'exporter plus de 3.400.000 balles. Sur ce chiffre, 2.800.000 balles, dont un million en provenance directe de Pondichéry, ont été expédiées à Marseille. L'importance de ces affaires, financées en presque totalité par la succursale de l'Inde, montre toute l'activité qu'elle a dû déployer pour donner satisfaction aux besoins du commerce.

\*  
\* \*

Le mouvement général des opérations productives des succursales et agences s'est élevé pour l'exercice écoulé à 1.837.197.917 33 et celui des comptes courants à 757.189.393 69. Ces chiffres accusent une progression sensible sur ceux des années précédentes. Il en est de même des comptes de dépôts qui, au 31 décembre, atteignaient 79 millions de francs. L'augmentation provient en majeure partie des agences de Chine.

Le compte courant du Trésor en Indo-Chine est en diminution de près de 6 millions de francs. Il s'élevait au 31 décembre à 25 millions de francs environ.

La circulation des billets au porteur, limitée exclusivement, aux colonies françaises s'élevait, au 31 janvier 1912, au total de 65 millions 180.000 fr. Depuis cette date, jusqu'au 31 juillet, elle a atteint le chiffre de 80.502.000 fr., le plus élevé obtenu jusqu'ici. La saison active terminée, la circulation a légèrement faibli pour s'arrêter au 31 décembre à 81.720.000 fr.

\*  
\* \*

Nous ne reproduirons pas le bilan au 31 décembre 1912 que nous avons déjà publié dans notre numéro du 5 mai. Ce bilan témoigne dans son ensemble des progrès réalisés dans les affaires sociales depuis plusieurs années.

Après approbation des comptes et rapports qui lui étaient soumis, l'assemblée a réélu MM. E. Roume et S. Simon, administrateurs sortants.

---

BANQUE DE L'INDOCHINE  
(*Le Capitaliste*, 22 mai 1913)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires a eu lieu le 14 mai, sous la présidence de M. le baron Hély d'Oissel, président du conseil.

38.848 actions étaient présentes ou représentées.

Le rapport du conseil constate que les résultats de l'exercice 1912 ont été satisfaisants.

Ils permettent en effet la répartition d'un dividende de 52 fr. 50 contre 50 fr. pour l'exercice précédent.

Un acompte de 25 fr. ayant été payé en janvier dernier, le solde, soit 27 fr. 50, sera mis en paiement sous déduction des impôts, à partir du 1<sup>er</sup> juillet prochain.

L'assemblée a approuvé les comptes et renouvelé pour une période de cinq années les pouvoirs de MM. Roume et Stanislas Simon, administrateurs sortants.

---

À L'OFFICIEL  
(*Les Annales coloniales*, 19 juin 1913)

Par arrêté ministériel en date du 11 juin 1913, ont été nommés, pour trois années, à partir du 1<sup>er</sup> novembre 1913, membres du conseil de perfectionnement de l'École coloniale :

MM.

.....

S[tanislas] Simon, directeur de la Banque de l'Indochine.

---

1914 (avril) : le baron Jean Hély d'Oissel abandonne la présidence de la Société générale à Dorizon mais reste président de la Banque de l'Indo-Chine (et de l'Est-Asiatique français).

---

BANQUE DE L'INDO-CHINE  
(*La Dépêche coloniale*, 17 mai 1914, page 1)  
(*Les Annales coloniales*, 19 mai 1914, page 3)

L'A.G.O. a eu lieu le 13 mai 1914, à 4 h., au siège social, 15 bis, rue Laffitte, sous la présidence de M. le baron Hély d'Oissel, président du conseil d'administration, assisté de MM. les représentants de la BPPB et du CNEP, les deux plus forts actionnaires présents, comme scrutateurs.

39.346 actions à 69 actionnaires étaient présentes ou représentées.

M. de Laboulaye <sup>30</sup> remplissait les fonctions de secrétaire.

M. S[tanislas] Simon, administrateur-directeur, a donné lecture du rapport du conseil d'adm.

#### RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

.....  
Ainsi que nous vous le disions l'an dernier, la différence importante relevée dans le compte Immeubles provient, en partie, des constructions que nous avons élevées pour nos agences à Singapore et à Shanghai, mais principalement de l'acquisition que nous avons faite récemment à Paris d'un terrain situé 96, bd Haussmann, et formant angle avec la rue d'Anjou : ce terrain est destiné à la construction d'un immeuble dans lequel seront installés les services de notre banque, les locaux que nous occupons actuellement étant devenus tout à fait insuffisants pour leur bon fonctionnement.

Le développement de nos affaires, par suite surtout de leur extension en Chine, la création en perspective de nouvelles agences dans les centres importants où nous pourrions entrevoir des opérations fructueuses, nous ont amenés à envisager une installation peut-être un peu vaste quant à présent, mais qui constitue pour l'avenir une réserve prudente.

Nous sommes assurés, au surplus, de pouvoir louer à des sociétés coloniales en relations intimes avec notre banque, la partie des locaux dont nous n'aurons pas nous-mêmes l'utilisation.

Vous nous approuverez certainement, Messieurs, d'avoir pensé qu'une partie de nos réserves statutaires pouvait être efficacement employée à des acquisitions qui ne sauraient laisser place à aucun mécompte.

Comme nous vous le disions l'an dernier, nous avons encore à envisager la construction de nouveaux immeubles à Pondichéry et à Pékin ; nous procédons aussi à des installations plus modestes à Papeete ainsi qu'à Mongtze au Yunnan, où le gouvernement nous a demandé la création d'une nouvelle agence.

.....  
En Cochinchine, une récolte superbe des riz a permis l'exportation de 1 million 180.000 tonnes de cette céréale, chiffre qui n'avait été dépassé qu'en 1907 ; et les perspectives de la récolte actuelle, maintenant assurée, permettent de compter sur un rendement peut-être supérieur. Ces résultats satisfaisants et ces espérances

---

<sup>30</sup> Édouard de Laboulaye (1883-1955) : HEC, secrétaire général de la Banque de l'Indochine qu'il représenta à la tête de deux douzaines de sociétés. Voir [Qui êtes-vous ?](#)

réconfortantes succédant aux déceptions des années 1911 et 1912, où les sorties de riz n'avaient pas dépassé 650.000 et 550.000 tonnes respectivement, ont remis les places de Saïgon et de Cholon dans une situation normale et ont pansé les blessures causées par la crise de l'année 1912.

Le portefeuille de notre succursale de Saïgon, auquel nous avons dû, par mesure de prudence, faire subir une certaine réduction, tend à reprendre son importance précédente.

Nous avons envisagé, l'an dernier, la création, dans quelques centres de l'intérieur de la Cochinchine, de magasins où seraient consenties des avances destinées à remplacer les avances sur traites à livrer en usage jusqu'alors et que, d'un commun accord, les banques avaient estimé trop dangereuses. Ce projet s'est heurté à des difficultés d'ordre pratique telles que nous avons dû reconnaître que sa réalisation serait quant à présent prématurée, étant donné l'état d'esprit et les habitudes invétérées des Annamites. Nous nous sommes donc trouvés dans la nécessité de chercher une autre combinaison pour prêter au commerce de la colonie le concours dont il a besoin jusqu'au moment où les expéditions de riz donnent lieu à la négociation de traites documentaires.

Il nous a paru, comme aux autres banques, que le système le plus pratique était celui d'avances effectuées, avec marges suffisantes, sur les riz déposés dans les magasins attendant aux usines de décortiquage et sous-loués aux banques pour assurer la sécurité du gage. Pendant la courte période nécessaire au travail du riz, les usiniers en restent tiers-dépositaires vis-à-vis des banques prêteuses. Le risque encouru par ces dernières se trouve de la sorte considérablement réduit. Nous avons constaté avec satisfaction que ces prêts sur marchandises avaient fonctionné l'an dernier d'une façon très régulière malgré l'importance de la récolte. L'expérience nous indiquera les améliorations qu'il y aura lieu d'apporter par la suite au fonctionnement de cette branche de nos opérations.

Au Cambodge et à Battambang, les affaires ont également repris leur cours normal grâce à l'abondance des récoltes; La création et l'amélioration des voies de communication terrestres et fluviales, actuellement entreprises, accélérera le développement continu de ces régions fertiles.

Au Tonkin, si nous avons à regretter dans les affaires de notre succursale d'Haïphong et de notre agence d'Hanoï une certaine diminution, causée par les graves inondations du fleuve Rouge et de ses affluents qui ont endommagé les récoltes de riz et de maïs, nous constatons par contre un important accroissement de leurs opérations locales, dû en bonne partie à l'activité des affaires minières tant au Tonkin qu'au Yunnan.

De même qu'en Cochinchine, la situation est parfaitement saine au Tonkin. Les transactions commerciales entre ce pays et le Yunnan continuent à se développer. Les recettes des chemins de fer, en augmentation constante, en sont une preuve tangible.

Le gouvernement nous a demandé de créer à Mongtzé, au Yunnan, une nouvelle agence, dans le but de faciliter encore les relations entre les deux pays. Le décret concernant l'établissement de cette agence a été rendu le 13 juillet dernier ; elle a ouvert ses guichets le 1<sup>er</sup> janvier de cette année.

L'année 1913 a été favorable à toutes les productions de l'Annam, à l'exception du riz, et la situation dans l'intérieur du pays s'est, par suite, sensiblement améliorée. Les opérations de notre agence de Tourane se sont poursuivies d'une façon régulière.

Au surplus, la situation de l'Indochine est prospère au point de vue économique. Le commerce spécial de notre colonie a atteint chiffre de 521 millions de francs, en augmentation de 117 millions sur l'année 1912. Les importations accusent une progression de 33 millions ; les exportations se sont augmentées de 84 millions, dont 63 millions pour le riz et 10 millions pour les maïs.

La situation financière et budgétaire n'est pas moins bonne. Le rendement des impôts a dépassé de beaucoup les prévisions ; le boni réalisé est le plus important qui se soit jamais produit. Les budgets locaux présentent aussi des excédents et les diverses

caisses de réserves sont abondamment pourvues. Le Trésor de la colonie a pu, au cours des deux années écoulées, liquider l'arriéré de son compte avec la métropole. La Banque lui a prêté en cette circonstance le concours le plus empressé. Les rapatriements effectués par son intermédiaire se sont élevés à 43 millions de francs en 1912 et à 45 millions l'an dernier.

Cet état de choses satisfaisant a amené le gouvernement général de l'Indochine à envisager, pour une période assez rapprochée, la réalisation de la réforme monétaire, dont il a déjà été question à plusieurs reprises, sous forme de stabilisation de la piastre. L'application de cette mesure serait assurément d'une importance considérable au point de vue budgétaire ; elle intéresse le commerce européen, quoique à un moindre degré, surtout depuis que la piastre s'est maintenue à un cours relativement élevé et stable. Par contre, elle laisse la population annamite complètement indifférente.

Sans doute, l'Indo-Chine se trouve actuellement dans une situation plus favorable qu'en 1917, alors que la commission présidée par l'éminent gouverneur de la Banque de France, M. Pallain, et composée de membres d'une compétence indispensable, avait, sur le rapport de M. Arnauné, nettement conclu contre l'adoption d'une réforme qu'elle estimait prématurée et dangereuse.

À cette époque, il n'était pas encore question en Chine d'une réforme monétaire que le nouveau gouvernement a inscrite dans son programme. Bien certainement, la mise à exécution d'une telle mesure dans le vaste empire voisin de l'Indochine, laquelle se trouve encore dans sa dépendance commerciale, risquerait de laisser notre colonie isolée sous un régime peu approprié aux besoins d'un pays organisé et en voie de progrès. D'une part, en effet, il ne faut se faire aucune illusion sur la longue durée nécessaire pour qu'un pays aussi étendu que la Chine et composé d'éléments aussi disparates puisse arriver à réaliser une réforme d'une telle complexité. D'autre part, il ne faut pas perdre de vue la dangereuse perturbation que pourrait apporter dans la situation économique de l'Indochine l'établissement d'une réforme dont le succès ne serait pas assuré. L'exemple du Siam qui, pendant de longues années, a souffert d'une stabilisation insuffisamment préparée, en est une preuve convaincante.

C'est donc une expérience qu'il ne faut tenter qu'à bon escient. Nous avons tout lieu de croire qu'aucune solution ne sera adoptée sans qu'ait été appelée à en délibérer la commission précédemment réunie. Celle-ci s'entourera certainement de toutes les indications et de toutes les garanties nécessaires. Elle voudra connaître notamment, par des statistiques dignes de foi, non seulement les moyennes des importations et des exportations, tant vers les pays à étalon d'or que vers ceux encore soumis au régime de l'argent, mais encore la balance générale des comptes de la colonie.

S'il était prouvé, en effet, que l'Indochine ne se trouve pas, finalement, dans une situation créditrice d'une façon presque permanente, les réserves d'or que l'on aurait pu constituer dans la métropole ne tarderaient pas à se trouver plus ou moins rapidement, épuisées et l'on aboutirait à un échec regrettable. Le problème délicat et complexe de la stabilisation de la piastre demande donc à être étudié d'une façon méticuleuse.

Le gouvernement général de l'Indochine, qui nous a demandé notre concours pour l'aboutissement d'un projet auquel il attache tant de prix, peut être assuré que nous le lui donnerons sans réserves, uniquement guidés par le souci de la prospérité de la colonie, à laquelle notre banque est intimement liée.

Une stagnation presque complète des affaires s'est manifestée pendant une bonne partie de l'année dans le Sud de la Chine, en raison de la rébellion qui a éclaté dans la province du Kwantung. Vers le mois d'octobre, la situation s'est améliorée, le nouveau vice-roi s'étant rapidement rendu maître des révoltés par des mesures énergiques.

Les opérations locales de nos agences de Hongkong et de Canton ont donc subi un temps d'arrêt. Mais nous avons eu la satisfaction de constater que leur clientèle n'avait pas été éprouvée par les faillites qui se sont produites à Singapore et au Siam. Le

commerce des soies a été actif dans le Sud et nos deux agences ont largement participé aux achats de papier qui en ont été la conséquence.

À Shanghai, l'abondance inusitée des capitaux, provenant, d'une part, du remboursement des avances précédemment consenties au gouvernement chinois et aux gouvernements provinciaux, d'autre part, du transfert en Chine des fonds de l'emprunt de réorganisation, n'a pas permis aux banques d'utiliser leurs ressources aussi fructueusement que d'habitude.

Elles ont trouvé une compensation dans les opérations de change corrélatives à l'emprunt ; notre agence de Shanghai a largement profité de cet important aliment d'affaires.

Les récoltes ayant été médiocres dans la vallée du Yangtsé, notre agence de Hankéou a tourné son attention vers les affaires de minerais, sous forme d'avantages et d'achats de remises sur l'Europe. La place de Hankéou ne pourra regagner toute son importance passée tant que n'aura pas été solutionnée la question des indemnités dues en raison des dommages causés par la révolution.

Les opérations de notre agence de Tientsin ont été actives et satisfaisantes. Cette place tend à s'affranchir peu à peu de la prépondérance de Shanghai. Les importations et les exportations sont en voie de se balancer : Tientsin ne tardera pas à remplir vis-à-vis des provinces du Nord de la Chine un rôle similaire à celui de Shanghai en ce qui concerne le Centre et la vallée du Yangtsé.

Notre agence de Pékin, où les opérations commerciales proprement dites sont restreintes, continue à s'employer activement dans les négociations délicates avec les autorités chinoises. Elle reste en contact permanent avec nos autres agences de Chine qu'elle renseigne utilement.

Une amélioration marquée s'est produite au cours de l'année écoulée dans les conditions générales de la Chine.

.....  
À Bangkok, la suspension des paiements de la Chino Siamese Bank a fait découvrir tout un système d'escroqueries imaginé par les compradores des principales banques de la place et dont ces dernières ont été victimes. Les compradores ont pris la fuite le même jour sans qu'il ait été possible de retrouver leur trace. La situation de Bangkok se ressentira pendant un certain temps de cet événement. Les affaires ne pourront reprendre leur cours normal qu'après la liquidation complète des risques chinois. Les banques se sont entendues pour apporter aux usages locaux, qui comportent de trop grandes facilités, les modifications nécessaires pour éviter à l'avenir d'aussi désagréables surprises.

En ce qui concerne notre agence, nous avons immédiatement, et selon la règle que nous avons toujours suivie, constitué une provision suffisante pour couvrir la perte pouvant résulter de la liquidation de ces affaires litigieuses.

Notre succursale de Pondichéry a eu également à souffrir de la faillite de maison hindoues. La situation de la place devient, au surplus, de plus en plus difficile. Malgré les récoltes très abondantes et qui ont permis l'expédition à destination de Marseille de plus de 3 millions de balles d'arachides, le commerce local a subi des pertes importantes. Les maisons européennes ont disparu l'une après l'autre et quant aux maisons natives, presque toutes sans capitaux, l'expérience a démontré qu'il était imprudent et dangereux de leur accorder du crédit. De leur côté, les importateurs de Marseille se plaignent à juste titre des agissements des négociants de Pondichéry. Les envois qui leur sont faits provoquent de leur part des réclamations fondées aussi bien sur l'insuffisance du poids que sur la mauvaise qualité de la marchandise.

Nous sommes quant à nous dans l'impossibilité d'assurer la responsabilité de ces expéditions. Ce serait, du reste, sortir de notre rôle qui doit consister uniquement en avances sur marchandises et en négociations de traites documentaires. En ce qui concerne les avances, les difficultés de contrôle de nantissements, disséminés dans de

nombreux locaux, peu appropriés à ce genre d'opérations, sauf les magasins de la chambre de commerce, d'une faible capacité, la nature périssable des arachides et le manque presque complet des maisons natives, nous exposent à des risques disproportionnés avec les bénéfices que nous sommes susceptibles de réaliser. Aussi allons-nous nous trouver dans la pénible nécessité de restreindre notre concours au commerce local et de le limiter exclusivement aux affaires qui présentent les conditions de sécurité que toute banque est en droit d'exiger.

Les opérations de nos succursales de Nouméa, de Djibouti, de Papeete et de l'agence de Singapour se sont déroulées d'une façon normale et satisfaisante ; elles n'appellent pas de mention spéciale.

Ainsi que nous y autorise l'article 17 de nos statuts, nous vous proposons, MM., d'augmenter le nombre des membres de votre conseil d'administration en le portant de douze à treize administrateurs.

Nous désirerions, en effet, nous adjoindre M. Georges Louis, ancien directeur des affaires commerciales, puis des affaires politiques au ministère des affaires étrangères, et, tout récemment encore, ambassadeur de la République française à Saint-Pétersbourg. L'expérience et l'autorité acquises par M. Georges Louis dans ces postes élevés sont autant de qualités précieuses dont profiterait notre établissement. Nous soumettons donc ce choix en toute confiance à votre approbation, certains que vous apprécierez comme nous toute l'importance du concours que nous apportera désormais M. Georges Louis.

Le sort désigne cette années MM. [Adrien] de Germiny et Dorizon comme administrateurs sortants ; nous vous proposons leur réélection pour une nouvelle période de cinq années

.....

---

Banque de l'Indochine  
privilégiée par décrets des 21 janvier 1875, 20 février et 16 mai 1900  
(*Les Annales coloniales*, 29 mai 1915)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires a eu lieu le 12 mai 1915, sous la présidence de M. le baron Hély d'Oissel, président du conseil d'administration.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

L'article 29 de nos statuts prescrit la convocation de l'assemblée générale des actionnaires dans le courant du mois de mai. Nous vous réunissons donc à la date habituelle, pour vous soumettre les comptes de l'exercice 1914, vous prier de fixer le dividende à distribuer et de délibérer sur les questions à l'ordre du jour.

Le premier semestre de l'année s'est déroulé dans des conditions normales pour toutes nos succursales et agences.

Le bénéfice réalisé, après amortissements et provisions pour créances douteuses, a été de 3.317.756 fr. 92 c., dont la répartition a eu lieu comme suit, conformément aux articles 32 et 33 des statuts.

Fr. 60.000 00 au fonds de réserve statutaire, 1/2 % du capital versé ;  
360.000 00 aux actionnaires, première répartition de 3 % pour le semestre ;  
289.775 65 au fonds de prévoyance statutaire, 10 % de l'excédent ;  
289.775 65 au conseil d'administration, 10 % de l'excédent ;  
2.318.205 62 aux actionnaires, 80 % de l'excédent ;  
Fr. 3.317.756 92 Somme égale.

En conséquence, nous avons à vous distribuer 2.678.205 62  
plus le reliquat du deuxième semestre 1913, soit 994.154 41  
Total 3.672.360 06

Le 4 janvier dernier, nous vous avons effectué un versement de 27 fr. 50 c. par action. Ce paiement nécessitait, pour les 96.000 actions composant le Fonds social, un prélèvement de 2.640.000 00

Le reliquat de 1.032.360 06

a été reporté au deuxième semestre de l'exercice.

Cette seconde période de l'année s'annonçait sous les auspices les plus favorables, et nous avons tout lieu d'espérer un résultat supérieur aux précédents. Les affaires pendant le courant du mois de juillet avaient été particulièrement actives en Extrême-Orient, lorsque sont survenus vers la fin du mois les événements tragiques qui ont obligé notre pays à se lever pour la défense de ses intérêts les plus sacrés, de son existence même, et ont amené un bouleversement mondial sans précédents.

Mais comme, à ce moment la campagne des riz était déjà fort avancée en Indochine, que les contrats conclus et les opérations engagées étaient pour la plupart en voie d'exécution, nous avons pu obtenir un résultat qui ne s'écarte pas sensiblement de celui de la période correspondante de l'année précédente, et qui nous permet de vous proposer la distribution d'un dividende égal.

Les bénéfices du second semestre se sont élevés, en effet, à 3.316.167 fr. 84 c.

D'après les prescriptions statutaires, la répartition de cette somme devrait s'effectuer de la façon suivante :

Fr. 60.000 00 au fonds de réserve statutaire, 1/2 % du capital versé ;  
360.000 00 aux actionnaires, première répartition de 3 % pour le semestre ;  
289.616 78 au fonds de prévoyance statutaire, 10 % de l'excédent ;  
289.616 78 au conseil d'administration, 10 % de l'excédent ;  
2.316.934 28 aux actionnaires, 80 % de l'excédent.

Fr. 3.316.167 84 Somme égale.  
Il vous revient donc, Messieurs, 2.676.934 28  
auxquels s'ajoutât 1.032.360 06  
reliquat reporté du premier semestre.  
Total 3.709.294 34

Nous vous proposons de fixer à 27 fr. 50 c. par action, comme pour les quatre semestres précédents, le dividende de la deuxième partie de l'exercice, ce qui absorberait 2.640.000 00  
et de reporter le reliquat de 1.069.294 34  
au premier semestre 1915.

Le paiement, de ce dividende aurait lieu, comme d'usage, le 1<sup>er</sup> juillet prochain, après l'approbation de M. le ministre des Colonies requise par l'article 33 des statuts.

Dans ces conditions, le dividende total de l'exercice 1914 serait de 55 fr. comme celui de l'année précédente.

L'ensemble des réserves figurant au bilan au 31 décembre et dans lequel sont comprises les réserves statutaires pour 7.881.379 fr. 96 c., s'élève à un chiffre légèrement supérieur au montant de notre capital social.

Toute comparaison précise entre l'ensemble de nos opérations pendant l'exercice écoulé et les années précédentes, serait assurément peu probante et sans objet, les conditions dans lesquelles se sont déroulées nos affaires étant tout à fait dissemblables. Quelques rapprochements sont cependant intéressants, mais avant de vous en entretenir, nous devons vous exposer la ligne de conduite que nous avons cru devoir adopter en présence de la situation terrible que la guerre avait créée.

Nous nous sommes immédiatement rendu compte que si la gravité des événements nous autorisait à restreindre considérablement, dans certains cas même, à arrêter, nos opérations comme nous l'avons fait dans nos agences de Chine, du Siam et des Détroits de la Sonde, l'intérêt supérieur des colonies, dans lesquelles s'exerce le privilège de notre banque, nous faisait un devoir de continuer au commerce et à l'industrie de ces pays un concours faute duquel ils eussent été exposés à des pertes considérables, peut-être même à des ruines. Nous ne pouvions hésiter. Aussi, dès le début des hostilités, avons-nous prescrit à nos succursales et agences en Indochine, en Nouvelle-Calédonie, à Tahiti et à Djibouti de poursuivre leurs opérations locales et de ne ralentir leurs affaires extérieures que dans la mesure où l'imposeraient les circonstances. Il ne nous a pas été possible d'étendre le bénéfice de ces instructions à notre succursale de Pondichéry, en raison de la situation spéciale, au point de vue des affaires, dans laquelle, longtemps déjà avant la guerre, se trouvait la colonie.

À notre grand regret nous avons dû supprimer, pendant une période assez longue, les transferts de fonds par voie télégraphique, par suite des dangers auxquels nous exposait l'interdiction de correspondre avec nos sièges, en langage chiffré.

En Indochine, la question qui, dès le début, a été l'objet de nos plus vives préoccupations a été celle du cours forcé de nos billets. Fallait-il demander au gouvernement de le décréter sans retard, ainsi que cela avait été fait dans la métropole et en Algérie ? Nous inclinions au premier moment à le penser et à subordonner à l'établissement de cette mesure la continuation de nos opérations avec l'extérieur. Nous craignons, en effet, que si nos encaisses à Saïgon, à Haïphong et à Hanoï étaient venues à diminuer dans de trop fortes proportions, il ne nous eut plus été possible de les ravitailler, la Monnaie de Paris n'étant plus en situation, dans les circonstances actuelles, de nous prêter son obligeant concours pour la frappe de piastres, et d'autre part les expéditions de numéraire étant, devenues impossibles en raison de l'insécurité des mers.

Le gouvernement local ne partagea pas notre sentiment. Il nous représenta que nos caisses se trouvaient à ce moment très abondamment pourvues de numéraire, que l'encaisse du Trésor était également importante, qu'enfin le décret autorisant le cours

forcé dans les colonies, tel qu'il avait été promulgué en France, laissait au gouverneur de chaque colonie la faculté de le rendre applicable lorsqu'il le jugerait nécessaire. Le gouverneur général ajoutait qu'il n'hésiterait pas à adopter cette mesure de protection, aussitôt que la diminution de nos encaisses lui paraîtrait de nature à le comporter.

Cette éventualité ne s'est heureusement pas réalisée. Depuis le début de la guerre, nos encaisses en Indochine se sont maintenues largement au-dessus de la limite statutaire. Leur moyenne a. été de 17 millions de piastres, supérieure d'un million à celle de l'année précédente.

Au 31 décembre 1913, l'encaisse s'élevait à 17.680.422 piastres pour une circulation de piastres 32.170.860.

Au. 30 juin 1914, elle était descendue à 14.581.691 piastres pour une circulation de piastres 32.519.897.

Au 31 décembre 1914, elle était remontée à 17.067.327 piastres pour une circulation de piastres 28.887.611.

La diminution de la circulation des billets au 31 décembre dernier provient du ralentissement forcé des affaires en général, que dénote, d'autre part, l'augmentation de l'encaisse. Les demandes de remboursement de billets ont été pour ainsi dire nulles, et la faveur dont ils jouissent ne s'est pas un instant démentie. Les comptes courants et de dépôts qui, au 31 décembre 1913, se chiffraient par piastres 8.977.864, ont atteint, au 31 décembre dernier, piastres 10.115.862.

L'établissement du moratorium a pu être évité en Indochine : assurément, nous avons dû accorder quelques facilités à certains de nos débiteurs, en raison des circonstances exceptionnelles. Mais, en même temps, nous avons cru devoir apporter, par mesure de prudence, une certaine restriction dans nos escomptes de papier aux commerçants asiatiques. Cette réduction a été facilement acceptée tant en Cochinchine qu'au Tonkin, et notre portefeuille aussi bien européen que chinois ne nous inspire aucune inquiétude.

En ce qui concerne les affaires extérieures, la suspension brusque de la vie économique, qui s'est manifestée dès le 2 août, n'a duré que le temps nécessaire pour recevoir d'Europe la nouvelle que la maîtrise des mers était acquise aux flottes alliées. Dès la fin du mois d'août, les expéditions de riz vers l'Europe reprenaient d'une façon modérée, il est vrai, mais régulière, pour redevenir tout à fait normales après la capture de l'*Emden*. Grâce aux facilités que nous n'avons cessé de prêter au commerce de la colonie, des stocks importants de riz et de maïs ont pu être emmagasinés et vendus à l'Intendance. Ils ont été embarqués dès que l'affrètement des bateaux a été possible.

En Cochinchine, pour l'année entière, la sortie des riz a atteint le chiffre de 1 million 300.000 tonnes, en augmentation de 113.000 tonnes sur l'année précédente. En temps normal, la production de la colonie eut permis une exportation de 1.500.000 tonnes, car il reste encore environ 200.000 tonnes dans l'intérieur, et la récolte actuelle paraît devoir être supérieure à celle de 1914.

Le prix des riz s'est maintenu à un chiffre satisfaisant. Producteurs, usiniers et exportateurs ont donc réalisé des bénéfices appréciables, et comme, d'autre part, les difficultés de la navigation ont apporté un certain ralentissement dans les importations, le commerce a pu écouler ses stocks dans des conditions avantageuses. On peut donc affirmer que la Cochinchine a été réellement privilégiée et que la fortune publique indigène s'est accrue d'une façon certaine.

Au Tonkin, la récolte du dixième mois a été bonne et les riz ont trouvé un débouché facile à Hongkong. Les sorties se sont élevées à 110.000 tonnes contre 101.000 en 1913 ; celles des maïs à 62.000 tonnes contre 55.000 ; celle de la houille et des briquettes à 342.000 tonnes, en excédent de 22.000 tonnes sur l'année précédente.

La prospérité de l'Indochine s'est donc maintenue en dépit des événements. Une preuve manifeste en est dans la facilité avec laquelle sont rentrés les impôts et dans les

excédents des budgets locaux et du budget général, dont la plus-value n'est pas inférieure à 7 millions de piastres, chiffre qui n'avait jamais été obtenu jusqu'ici.

Depuis plusieurs années, la Nouvelle-Calédonie traversait une ère de relèvement remarquable. Le mouvement commercial croissait d'une façon ininterrompue. Cet essor a tout naturellement été arrêté dès le début de la guerre. Les relations directes avec l'Europe ont été suspendues pendant une période assez prolongée. Tout envoi de marchandises de France ayant été supprimé, la colonie a dû s'approvisionner en Australie. Nous avons prêté à cet effet au commerce local tout le concours nécessaire. Bien que le moratorium des effets ait été établi en Nouvelle-Calédonie, un nombre infime de nos clients en a fait usage et la rentrée des échéances s'est opérée avec assez de régularité.

Il ne s'est pas produit de retraits de dépôts chez notre succursale de Nouméa, où il n'a pas été nécessaire de décréter le cours forcé des billets.

L'encaisse au 31 décembre présente certaine augmentation sur le chiffre du 30 juin. La circulation de nos billets s'est accrue parallèlement. Le total au 31 décembre s'élevait à 1.559.000 francs, montant qui n'avait pas encore été atteint.

La moyenne de la circulation en 1914 est supérieure à celle de 1913.

Bien que l'industrie minière ait dû restreindre sa production en raison de l'interdiction partielle de la sortie des minerais, la Nouvelle-Calédonie, jusqu'à présent, n'a pas été trop éprouvée.

À Djibouti, un arrêt presque complet des affaires d'exportation s'est manifesté dès le début des hostilités. Sans cesser notre concours au commerce local, notre succursale a dû apporter quelques réductions dans ses escomptes. Le cours forcé des billets a été promulgué dans la colonie de la côte des Somalis. En fait, cette mesure de protection a été inutile. À aucun moment, en effet, notre encaisse à Djibouti n'est tombée, au-dessous de la limite statutaire, et dès le milieu du mois d'août, notre succursale remboursait à guichets ouverts tous les billets qui lui étaient présentés. La circulation au 31 décembre est à peu près égale à celle du 30 juin, et la moyenne de 1914 est sensiblement supérieure à celle de l'année précédente.

La rareté et la difficulté des communications avec Tahiti n'avaient pas été sans nous causer des préoccupations sur le sort de notre succursale, surtout lorsque les dépêches nous ont appris que Papeete avait été soumise à un bombardement par deux croiseurs allemands. Des nouvelles rassurantes n'ont pas tardé à nous parvenir, et nous avons appris avec un réel soulagement que les dégâts occasionnés dans l'île avaient été limités, que notre personnel était sauf et que les immeubles de la Banque étaient restés indemnes.

Il va de soi que, dans des circonstances semblables, les affaires devaient fatalement subir une diminution, mais grâce aux mesures prises, la situation ne s'est pas aggravée. Nous ne constatons aucun changement dans nos comptes de dépôts.

Les encaisses sont restées supérieures à la limite statutaire, et la circulation fiduciaire, tant comme moyenne que comme chiffre total, est à peu près la même que l'année précédente. À Papeete également, l'établissement du cours forcé des billets a pu être évité.

Nous vous avons exposé l'an dernier la situation difficile dans laquelle se trouvait notre colonie de l'Inde française. Malgré notre désir de favoriser les exportations d'arachides à destination de l'Europe, et principalement de Marseille, il ne nous a été possible de consentir des escomptes de traites documentaires que pour des montants très modérés. Ces escomptes supposent en effet des avances préalables sur marchandises, qui, dans l'état actuel des choses, ne nous offrent pas une sécurité suffisante.

Nous ne pourrions reprendre ces opérations, dans la mesure que comporterait l'importance des récoltes, que lorsqu'auront été créés des magasins généraux dont nous pourrions escompter les warrants. L'établissement de ces magasins ne nous paraît

possible que par la colonie elle-même, ou par l'intermédiaire de la chambre de commerce de Pondichéry.

Après vous avoir entretenus de la situation de nos succursales et agences dans les contrées où nous remplissons le rôle de banque d'État, nous passerons rapidement en revue nos agences en pays étrangers.

Dès les premiers jours d'août, nous avons prescrit à nos sièges de Chine de réduire leurs opérations courantes au strict minimum et de s'abstenir complètement, jusqu'à nouvel ordre, de tout engagement nouveau.

À Hongkong, s'est déclarée une panique qui a amené la faillite de quelques maisons chinoises ; elle ne nous touche en rien. Notre agence a cessé ses opérations de change et ses achats de papier pour se borner aux transactions avec l'Indochine. Vers la fin de l'année, nous l'avons autorisée à reprendre les affaires avec l'extérieur ; nous avons fait de même pour l'agence de Canton où l'activité semble renaître. Des demandes de soie se sont en effet manifestées du côté de l'Amérique, de Londres et même un peu de Lyon.

L'agence de Mongtze, au Yunnan, est ouverte depuis trop peu de temps pour que nous puissions apprécier son fonctionnement en connaissance de cause.

Aucun trouble ne s'est produit à Shanghai, où les stocks d'argent sont restés très abondants. Il n'y a eu ni demandes de remboursements de dépôts, ni interruption prolongée de l'activité commerciale. À Hankeou, nous avons constaté à partir de novembre une reprise des achats de papier sur les pays alliés ou neutres.

À Tientsin, au contraire, s'est manifestée tout d'abord une vive émotion en suite de laquelle ont eu lieu d'assez importants retraits de dépôts. Mais le calme n'a pas tardé à renaître lorsque l'on a connu la tournure que prenaient les événements. Vers la fin de l'année s'est dessinée une reprise du commerce d'exportation, la sortie des produits du pays ne s'était, du reste, jamais complètement arrêtée.

En somme, la répercussion sur la Chine des événements terribles qui se déroulaient en Europe n'a pas eu les conséquences graves que l'on aurait pu redouter. Notre agence de Pékin nous informe que la situation financière du pays s'est plutôt améliorée.

Assurément, Les recettes des douanes maritimes devaient subir une diminution du fait du ralentissement des échanges. Elles sont tombées de 45 millions à 39 millions de taëls.

Cet écart sera vite rattrapé avec la prise des transactions.

Par contre, les revenus de la gabelle, versés aux banques des cinq groupes, conformément aux stipulations de l'emprunt de réorganisation, eut dépassé 42 millions de taëls. Après avoir fait face au service des emprunts auxquels la gabelle est affectée en gage et après avoir parfait le montant de l'indemnité des boxeurs, il est resté un montant important à la disposition du gouvernement chinois, en dehors de la somme de 12 1/2 millions de taëls déposée chez les banques comme provision pour l'année courante.

La Chine a donc pu faire face sans difficulté à ses engagements extérieurs.

À Singapore et dans les détroits, la situation était déjà embarrassée avant le mois d'août. Le prix des produits du pays avait notablement baissé. La guerre a accentué la crise. À part quelques rares exceptions, les maisons européennes ont pu en sortir saines et sauvées, mais il n'en a pas été de même des maisons chinoises qui ont subi des pertes importantes.

Ne pouvant plus recevoir de fonds de la Métropole, les planteurs de caoutchouc se sont adressés au gouvernement local et lui ont demandé un appui qui leur a été accordé. Le gouvernement des Détroits est intervenu également en faveur des mines d'étain auxquelles il a garanti un prix d'achat minimum. Ces mesures hardies ont enrayé la crise. Mais il y a à envisager de ce chef une liquidation longue et laborieuse.

Il en sera de même au sujet des chargements expédiés de Chine et des Détroits, avant le commencement de la guerre, par navires allemands qui ont été capturés et

internés, ou qui se sont réfugiés dans des ports neutres. En ce qui nous concerne, du fait des avances sur marchandises consenties, ou des traites documentaires escomptées, nous nous trouvons, dans la plupart des cas, en présence de maisons de tout repos. Le règlement de ces affaires, qui ne peut guère se terminer avant la fin de la guerre, nous laissera peut-être quelques mécomptes, mais ils seront certainement peu importants et les provisions que nous avons constituées y pourvoiront aisément.

Au Siam, notre agence de Bangkok a employé les premiers mois de l'année écoulée à terminer la liquidation des risques chinois, dont nous vous entretenions l'an dernier, et à l'épuration de son portefeuille. Ce travail, maintenant mené à bonne fin, lui permet d'envisager la situation actuelle sans appréhension.

Messieurs,

Au début de la crise redoutable qui s'est déchaînée sur le monde, la crainte de ne pouvoir conserver le contact avec nos établissements d'outre-mer, n'a pas été le moindre de nos soucis. De son côté, le gouvernement n'a pas tardé à reconnaître les graves inconvénients qu'il y avait à ce que ces relations connussent le risque d'être interrompues. C'est pour obvier à ce danger que, par décret en date du 2 septembre, il a décidé le transfert de notre siège social à Bordeaux, où s'est établie notre administration centrale jusque vers le milieu de décembre et où ont eu lieu les réunions de votre conseil d'administration, conformément aux statuts. Le personnel réduit par la mobilisation, dans une mesure considérable, a été réparti entre Bordeaux et Paris, où nos bureaux sont toujours restés ouverts au public. Dans ces circonstances critiques, malgré les préoccupations personnelles, les tristesses et le surcroît de travail qui incombait à chacun, tous ont fait preuve d'un zèle et d'un dévouement au-dessus de tout éloge et dont nous leur sommes profondément reconnaissants.

Nous avons pu, fort heureusement, mettre fin vers le milieu de décembre à cet état de choses provisoire. Un décret en date du 1<sup>er</sup> janvier rétablissait, en effet, le siège social de notre banque à Paris.

D'autre part, la sécurité et la régularité des communications postales et commerciales avec l'Extrême-Orient se trouvant assurées grâce à la supériorité des flottes alliées, nous pouvions reprendre dans des conditions plus normales le courant de nos affaires avec nos sièges d'outremer.

Dès les premiers jours de la mobilisation, la majeure partie de notre personnel de Paris a été appelée pour remplir le devoir sacré que lui imposait la défense de la Patrie.

De leur côté, ceux de nos agents aux colonies ou à l'étranger que leur âge ne retenait pas à leur poste ont sollicité par dépêche l'autorisation de rentrer en France pour se joindre à leurs camarades. Bien que désireux de donner satisfaction à cette noble et généreuse émulation, nous avons dû, d'accord avec les départements des colonies et des affaires étrangères, nous préoccuper de prendre les dispositions nécessaires pour assurer dans un intérêt général, le fonctionnement de nos agences. Il a été décidé que, en dehors du personnel indigène, deux agents commissionnés seulement seraient maintenus dans chaque agence. Les autres se sont empressés de venir prendre leur place dans le rang.

Nous avons à déplorer déjà la perte de certains d'entre eux tombés au champ d'honneur ; d'autres ont été blessés, enfin, nous sommes sans nouvelles de quelques-uns. Nous n'avons pas besoin de vous dire que notre vive sollicitude est acquise à eux ou à leurs familles.

Sollicité par le gouvernement de la République d'assumer la lourde charge du gouvernement général de l'Indochine, M. Roume n'a pas cru pouvoir se soustraire à cet appel fait à son dévouement. Il a donc dû, à notre bien vif regret, se démettre de ses fonctions d'administrateur de notre banque. Notre pensée cordiale et nos vœux le suivent dans l'accomplissement des hautes fonctions dont il est investi.

M. Louis Dorizon qui, dans votre conseil, représentait la Société Générale, a cru devoir, en quittant ses fonctions de président de cette société, résilier également son

mandat d'administrateur de notre banque. Nous avons dû nous incliner devant le désir qui nous était exprimé, en regrettant que sa collaboration eut été aussi courte.

Pour remplacer MM. Roume et Dorizon, votre conseil a provisoirement désigné MM. Henri Guernaut, président de la Société Générale, et Paul Desvaux <sup>31</sup>, vice-président du Crédit industriel et commercial, dont vous apprécierez, comme nous, la précieuse collaboration. Nous soumettons donc avec confiance ces choix à votre approbation.

Le sort désigne cette année MM. Alexis Rostand, E. Ullmann, Béthenod et de Trégomain comme administrateurs sortants. Leur réélection pour une période de cinq années forme une des résolutions sur lesquelles vous êtes appelés à délibérer.

L'assemblée a approuvé les comptes qui lui étaient présentés. Elle a, en outre, ratifié les désignations d'administrateurs faites en cours d'exercice et réélu les administrateurs dont le mandat était arrivé à expiration.

---

---

<sup>31</sup> Paul Desvaux (1857-1920) : inspecteur des finances, directeur (1894), administrateur (1907), vice-président du Crédit industriel et commercial (CIC), administrateur des Chemins de fer de l'Indo-Chine et du Yunnan (1901). Chevalier de la Légion d'honneur du 27 juillet 1897. Décédé en novembre 1920.

Banque de l'Indochine  
(*Le Temps*, 12 mai 1916)

L'assemblée des actionnaires de la Banque de l'Indochine, tenue hier sous la présidence de M. [Jean Léonce Frédéric] Hély d'Oissel, a approuvé à l'unanimité les comptes de l'exercice 1915 et fixé le dividende annuel à 55 fr., payable le 1<sup>er</sup> juillet prochain sous déduction du dividende semestriel de 27,50 payé le 3 janvier dernier sur les bénéfices du premier semestre. L'assemblée a ratifié la nomination de M. P[aul] Boyer <sup>32</sup> comme administrateur pour quatre ans et renouvelé pour cinq années les pouvoirs de MM. L. Masson et E[dgard] Stern, administrateurs sortants.

Banque de l'Indochine  
Assemblée générale ordinaire du 10 mai 1916  
(*L'Économiste européen*, 26 mai 1916 et suivants)  
(*L'Information financière, économique et politique*, 3 juin 1916, p. 5)

Les actionnaires de cette société se sont réunis le 10 mai en assemblée générale ordinaire sous la présidence de M. le baron Hély d'Oissel, président du conseil d'administration, assisté de MM. les représentants du Crédit Industriel et Commercial et de la Banque de Paris et des Pays-Bas, scrutateurs, et de M. Simon en qualité de secrétaire.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Nous venons vous soumettre les comptes de l'exercice 1915, vous prier de fixer le dividende à distribuer et de délibérer sur les questions à l'ordre du jour. L'exercice dont nous vous rendons compte s'étant déroulé tout entier pendant la période de guerre, les conditions dans lesquelles ont fonctionné nos succursales et agences, aussi bien dans nos colonies que dans les pays étrangers où nous sommes établis, ne sont en rien comparables à celles des années antérieures. Malgré cela, nous sommes en mesure de vous présenter des résultats aussi satisfaisants que ceux précédemment acquis. Les bénéfices du premier semestre 1915 se sont élevés à 3.357.213 fr. 79.

Conformément aux prescriptions des articles 32 et 33 des statuts, la répartition en a été effectuée comme suit :

60.000 00 fr. au fonds de réserve statutaire, 1/2 % du capital versé ;  
360.000 00 aux actionnaires, première répartition de 3 % pour le semestre ;  
293.721 37 au fonds de prévoyance statutaire, 10 % de l'excédent ;  
293.721 37 au conseil d'administration, 10 % de l'excédent ;  
2.349.771 05 aux actionnaires, 80 %.  
3.357.213 79 Somme égale.

Nous avons donc à vous distribuer fr. 2.709.771 05 auxquels s'ajoutaient 1.069.294 34 reliquat du deuxième semestre de 1914.

Total            3.779.065 39

---

<sup>32</sup> Paul Boyer (1863-1939), du Comptoir national d'escompte de Paris qu'il représenta notamment comme administrateur de la Banque de l'Algérie et président de la Banque de l'Afrique occidentale (1919-1929). Voir [encadré](#).

Un versement de 27 fr. 50 par action vous a été effectué le 3 janvier dernier. Il comportait l'emploi d'une somme de 2.640.000 00 laissant un reliquat de 1.139.065 39 reporté au deuxième semestre de l'exercice.

Pour cette période, le total des bénéfiques, après amortissement des créances douteuses, a atteint 3.361.406 fr. 47. Les articles 32 et 33 des statuts prévoient la répartition de cette somme de la façon suivante :

60.000 00 au fonds de réserve statutaire, 1/2 % du capital versé ;  
360.000 00 aux actionnaires, première répartition de 3 % pour le semestre ;  
294.140 54 au fonds de prévoyance statutaire, 10 % de l'excédent ;  
294.140 54 au conseil d'administration, 10 % de l'excédent ;  
2.353.124 39 aux actionnaires. 80 % de l'excédent.  
3.361.405 47 Somme égale.

Il vous revient donc, Messieurs, 2.713.124 39 qui, avec le reliquat du premier semestre de 1.139.065 39 forment un total de 3.852.189 78

Nous vous proposons, en conséquence, de fixer à 27 fr. 50 le dividende de la deuxième partie de l'exercice. Cette répartition nécessiterait un prélèvement de 2.640.000 00

Le reliquat de 1.212.189 78 serait reporté au premier semestre 1916.

Si vous acceptiez cette proposition, le dividende total de l'exercice 1915 serait de 55 francs comme celui des deux années précédentes. Comme d'usage, le paiement du dividende aurait lieu le 1<sup>er</sup> juillet prochain, après l'approbation de M. le ministre des colonies requise par l'article 33 des statuts.

Le mouvement général de nos opérations, comparé avec celui de l'année précédente, ne présente pas de variation importante. Certains postes du bilan au 31 décembre accusent cependant une progression, il en est ainsi, à l'Actif, du compte « Rentes, Fonds d'État et Obligations », qui s'est accru du montant de notre souscription à l'Emprunt national. Le total du compte représente un peu plus de l'équivalent des « Fonds de réserve et de prévoyance statutaires ».

L'augmentation du portefeuille s'explique par l'emploi de nos disponibilités en Bons de la Défense nationale.

Au Passif, nous constatons une légère diminution des comptes de Dépôts et un accroissement assez notable du compte courant du trésor. [Il y a également progression marquée dans la circulation de nos billets.](#) Elle s'élevait, au 31 décembre dernier, à 89.161.851 francs et, au mois de septembre, à près de 93 millions, chiffre qui n'avait jamais été atteint jusqu'ici. Nos encaisses se sont maintenues pendant le cours de l'année à un montant presque égal à celui de la circulation. Au 30 juin, en effet, elles dépassaient 90 millions de francs et, au 31 décembre, elles s'élèvent à 86.061.218 fr. 26.

Nous avons la satisfaction de vous dire que les colonies dans lesquelles nous sommes établis ont généreusement participé à la souscription de l'Emprunt national ainsi qu'aux achats de Bons de la Défense. Notre Banque a facilité ces opérations dans la plus large mesure en appliquant à sa clientèle, pour le transfert des fonds dans la métropole, des taux de change des plus favorables, ainsi qu'ont bien voulu le reconnaître les Gouvernements locaux. C'est ainsi que les opérations de la Banque de l'Indo-Chine et de ses succursales et agences, tant en Bons et Obligations de la Défense nationale que pour souscriptions à l'Emprunt, ont atteint le chiffre de 146 millions de francs. L'Indo-Chine figure naturellement dans ces montants pour la plus large part.

C'est l'Indo-Chine également qui s'inscrit au premier rang sur la liste des colonies qui, dans un généreux élan de solidarité patriotique, ont ouvert des souscriptions en faveur des victimes de la guerre. Sur un montant de plus de 10 millions de francs versés au Comité de répartition créé sous l'inspiration du Département des Colonies, plus de la moitié provient, en dehors de l'assistance officielle, des souscriptions recueillies parmi les colons et fonctionnaires de l'Indo-Chine.

Malgré la répercussion inévitable qu'exercent sur le monde entier les événements de la guerre, l'activité commerciale de notre colonie d'Extrême-Orient s'est bien maintenue. Assurément, les importations ont baissé dans une proportion notable, celles d'Europe tout au moins, car les envois du Japon et des États-Unis n'ont pas diminué, bien au contraire. Ce ralentissement des transactions avec la France provient, en grande partie, de la pénurie et de la cherté du fret. Il est attribuable aussi à ce fait que les grosses maisons européennes d'importation ont dû supprimer le crédit, principalement aux détaillants chinois, pour ne plus leur vendre qu'au comptant, suivant en cela l'exemple de la métropole.

Il est résulté de cet état de choses une diminution de nos escomptes locaux. Par ailleurs, la raréfaction d'approvisionnements nouveaux a permis la liquidation, dans de bonnes conditions, des anciens stocks qui alourdissaient la situation de certaines maisons. Toujours en raison du manque de bateaux et du prix élevé des transports qui ont atteint des taux presque prohibitifs, nous avons constaté une diminution des exportations sur l'Europe. Dans le second semestre surtout, la demande des produits de l'Indo-Chine a été presque nulle, en dehors des besoins du Gouvernement. Du côté du Japon, il y a eu également abstention presque complète et l'Interdiction de la sortie des riz vers les Indes Néerlandaises n'a pas été abolie au cours de l'année 1915. Par contre, et malgré une hausse des frets de près du triple, les expéditions, tant de la Cochinchine que du Tonkin, vers Singapore, les Philippines, Hongkong et la Chine ont été très actives et très importantes et les riz et paddys se sont vendus à des prix fort rémunérateurs. Malgré ces cours élevés, l'exportation de Saïgon a atteint 1.091.000 tonnes, en diminution seulement de 200.000 tonnes environ sur l'année précédente. Sur cette quantité, 212.000 tonnes ont été dirigées sur la Métropole. De son côté, le Tonkin a exporté 270.000 tonnes, presque entièrement à destination de Hongkong. Les exportations de charbon et de briquettes, provenant également du Tonkin, ont dépassé 440.000 tonnes, en notable progression sur l'année précédente. Il en est de même des sorties de minerais, et principalement du zinc, à destination de l'Europe et du Japon.

L'exploitation des mines a été active. Désorientés un moment, après la rupture des contrats d'achats des maisons allemandes, qui, depuis un certain temps, avaient jeté leur dévolu sur les richesses minières du Tonkin, les exploitants de mines ont sollicité notre concours. Grâce aux avances sur minerais que nous leur avons libéralement consenties, il leur a été possible de continuer leurs travaux et, en l'absence momentanée de moyens de transport, de constituer des stocks qui, par suite de la hausse générale des métaux, ont acquis de sérieuses plus-values.

Cet important mouvement d'exportation a donné lieu à la négociation, pour un montant élevé, de traites documentaires, principalement sur Singapore, Manille et la Chine, et dont le net produit, rapatrié en transferts sur Londres, nous a permis de vendre sur le marché de Paris d'importants montants de sterling.

En contrepartie de ces opérations, nous avons pu mettre à la disposition du Gouvernement Général de l'Indo-Chine toutes les sommes qu'il lui fallait pour ses besoins de remises, à des cours avantageux qui lui ont donné toute satisfaction, ainsi qu'il a bien voulu nous le témoigner.

La prolongation de la guerre n'a donc pas affecté, d'une façon appréciable, la richesse économique de l'Indo-Chine dont la situation reste satisfaisante à ce point de vue. La récolte du riz de l'année courante s'annonce comme équivalente au moins à celle de 1915. Il y a lieu de tenir compte toutefois des difficultés qu'éprouvera la sortie

de ces céréales subordonnée au coût et aux possibilités de transports. De sérieux efforts sont tentés, par le Gouvernement général, pour remédier à un état de choses qui, s'il n'y était porté remède, pourrait donner lieu à une mévente des riz, éventualité qui n'avait jamais été envisagée jusqu'ici.

Au point de vue financier, la situation de l'Indo-Chine reste également satisfaisante. La plus-value du budget général, au 31 décembre dernier, n'est pas inférieure à 5 millions de piastres et, malgré un prélèvement de 1.245.000 \$ pour faire face aux dépenses d'approvisionnement de la Métropole que la colonie a prises à sa charge, le solde de la caisse de Réserve s'élève encore à 8 millions de piastres.

Comme nous vous l'avons annoncé au début de ce rapport, la circulation de nos billets en Indo-Chine s'est largement développée et nos encaisses, au cours de l'année, se sont toujours maintenues au-dessus des limites statutaires.

Au Cambodge et en Annam, l'état des affaires n'appelle aucune remarque spéciale.

De cette dernière région, les expéditions de sucre et de cannelle vers Hongkong. et vers l'Europe, celles de thé, dont la demande a dépassé la production, ont augmenté dans de notables proportions

En Nouvelle-Calédonie, comme en Indo-Chine, les importations, celles provenant de France surtout, ont considérablement fléchi et pour les mêmes motifs : pénurie et cherté du fret.

Notre Colonie a dû recourir à l'Australie pour se procurer les produits nécessaires aux besoins de la population européenne.

Les sociétés minières se sont organisées pour maintenir leurs chantiers ouverts, et l'extraction du nickel et du chrome n'a pas été arrêtée.

Notre succursale a apporté au commerce local une aide efficace en réduisant le taux de ses avances. Les comptes courants et de dépôts sont restés stationnaires. Par contre, la circulation des billets au porteur a sensiblement augmenté : au 31 décembre, elle dépassait 5 millions de francs. L'encaisse n'est pas descendue au-dessous du niveau statutaire. La situation économique de la colonie reste bonne, en son ensemble.

À Djibouti, également, la circulation fiduciaire est en progrès. Elle s'est maintenue au cours de l'année au-dessus de 2 millions de francs. Le commerce d'exportation est parvenu à surmonter en partie les difficultés qu'il avait éprouvées au début des hostilités. Près de la moitié des produits du pays était, avant la guerre, chargée sur des bateaux allemands ou autrichiens et se dirigeait vers Hambourg ou Trieste.

Dans le courant du second semestre, les expéditions ont repris non seulement vers la France, mais aussi sur Gènes, en ce qui concerne les cuirs et les peaux, vers Aden pour le café, qui, de là, est réexpédié à Londres.

Les opérations de notre succursale ont été normales et le chiffre des dépôts s'est maintenu d'une façon régulière.

La Compagnie du Chemin de fer de Djibouti n'a pu encore obtenir le terrain nécessaire à l'installation de la gare à Addis-Abeba. Elle exploite la ligne jusqu'à 15 kilomètres du terminus.

À Tahiti, la circulation des billets s'est maintenue à peu près aux mêmes chiffres que l'année précédente. Mais les affaires en général se sont stationnaires. Notre colonie du Pacifique, en raison de son isolement, auquel vient heureusement de mettre fin l'installation toute récente dans l'île de la télégraphie sans fil, a été plus éprouvée que nos autres établissements. La vie économique du pays, uniquement agricole, est subordonnée à la possibilité d'exportation de ses produits.

Les résultats de notre succursale de Papeete restent néanmoins satisfaisants.

À Pondichéry, pendant le cours du premier semestre, notre succursale s'est bornée à la liquidation des affaires anciennes, en attendant la création des magasins généraux qui devait lui permettre de recommencer ses avances sur arachides. Cette politique d'abstention prudente lui était commandée après les mécomptes qu'elle avait éprouvés. Pendant la seconde partie de l'exercice, il y a eu un certain regain d'activité et quelques

opérations d'avances et d'escomptes de traites documentaires sur Marseille ont pu être consenties. Mais nous devons constater à regret que le commerce d'arachides de la côte de Coromandel, autrefois presque entièrement centralisé à Pondichéry, a tendance à se déplacer vers les ports anglais voisins, celui de Madras principalement.

En- Chine, l'incertitude de la situation politique intérieure, venant se superposer aux difficultés naturellement occasionnées par la guerre, a donné lieu à une dépression des affaires d'importation dont les conséquences ont cependant été moins défavorables qu'on eût pu le redouter de prime abord.

En effet, le commerce d'importation, dont le volume a été réduit par suite de l'empêchement des transports, a pu profiter de la hausse générale des produits pour écouler les marchandises en stock et assainir ainsi une situation quelque peu engorgée au début de la guerre. De rares faillites de maisons européennes, d'un plus grand nombre de maisons chinoises, ont un moment troublé les différents marchés, principalement dans le Sud. Mais en somme, aucune crise vraiment sérieuse ne s'est manifestée. La liquidation de nombreuses maisons allemandes de Hongkong s'est effectuée sans incidents. On a pu se rendre compte, à cette occasion, de la situation prépondérante occupée par l'Allemagne dans les différentes branches du négoce en Chine. Il y aura là, pour le commerce français, après la fin des hostilités, une place intéressante à conquérir ; tous nos efforts tendront à l'y aider.

Un premier pas a été fait dans cette voie par la création à Canton d'une chambre de commerce française, à laquelle nous avons coopéré.

Les affaires d'exportation ont été actives. Les soies du Sud de la Chine ont été très demandées : elles ont réalisé des prix qu'on n'avait pas constaté depuis nombre d'années. Malgré les troubles et les inondations qui ont sévi dans la province de Canton, la vie économique a repris son essor, et les maisons françaises qui s'occupent du commerce des soies ont regagné, dans ces transactions, la place prépondérante qu'elles avaient occupée jadis.

Les opérations de nos agences de Shanghai, Hankéou et Tientsin ont également été satisfaisantes. L'argent a été très abondant dans le Nord de la Chine, pendant tout le cours de l'année, et les encaisses des Banques accusent des soldes élevés,

Les exportations des soies, des sésames, des fèves et du thé, dont les prix ont considérablement augmenté, ont donné lieu à des escomptes de traites documentaires sur la France et sur Londres, que la hausse du sterling a rendu très profitables.

Notre agence de Mongtze au Yunnam, après des débuts assez laborieux, nous a donné des résultats appréciables. Arrêtées pendant quelques semaines par l'interruption de la ligne du chemin de fer causées par des éboulements, les expéditions d'étain, de zinc et d'antimoine n'ont pas tardé à reprendre à la faveur de l'élévation des cours. Elles ont apporté à notre jeune agence un aliment d'opérations fructueux.

Au point de vue économique, l'on constate en Chine une certaine diminution dans le revenu des douanes maritimes, comparé à celui des années précédentes.

Ce fléchissement est certainement dû en majeure partie au manque de tonnage qui a entravé l'entrée et la sortie des produits.

Par contre, les résultats de la gabelle ont dépassé toutes les prévisions. Le montant total en est versé, vous ne l'ignorez pas, aux caisses des banques du Consortium. Les événements qui se déroulent actuellement en Chine, n'ont pas permis jusqu'ici la reconstitution du Consortium sur de nouvelles bases mais tous rapports avec les banques allemandes, en faisaient partie, ont depuis longtemps pris fin. Quoi qu'il en soit, les versements effectués par l'administration de la gabelle, au cours de l'année 1915, en excédent de 10 millions de piastres environ sur l'année précédente, ont atteint le chiffre de 69 millions de piastres.

Cette somme, jointe au reliquat de 1914 de 17 millions de piastres, a permis d'affecter 11 millions environ au service des emprunts gagés sur les revenus du sel, de compléter, grâce au versement de 23.800.000 piastres le montant nécessaire au

paiement annuel de l'indemnité des Boxeurs, et de laisser 23 1/2 millions de piastres à la disposition du gouvernement chinois, tout en maintenant dans les caisses des banques, au 31 décembre dernier, un reliquat de 21 millions de piastres.

Les emprunts chinois gagés par les douanes et le sel sous le contrôle européen continuent donc à paraître sérieusement garantis, s'il ne survient aucun événement politique qui vienne entraver le fonctionnement de ces deux importants services.

La Chine traverse assurément à l'heure actuelle une crise politique sérieuse et de nature à justifier de légitimes préoccupations.

Il est juste toutefois de reconnaître que, jusqu'ici, les intérêts européens n'ont été lésés en rien, que des assurances ont été données par tous les partis qu'il continuerait à en être ainsi, et que les engagements pris seraient scrupuleusement observés.

Quelque soit le gouvernement que se donne la Chine, en fin de compte, il y a lieu d'espérer que le sens pratique et avisé du peuple chinois l'empêchera de porter atteinte aux sources de revenu qui ont établi son crédit dans le passé et le maintiendront dans l'avenir.

Les répercussions de la guerre ne se sont pas étendues à Singapour et aux établissements des détroits, dont l'activité a été considérable, surtout en ce qui concerne l'industrie du caoutchouc et de l'étain. L'exportation du premier de ces produits a dépassé 68.000 tonnes, représentant une valeur de plus de 500 millions de francs. Les sorties d'étain se chiffrent par près de 50.000 tonnes évaluées à 180 millions de francs. Elles ont donné lieu à d'importantes négociations de traites documentaires auxquelles notre agence a pu participer dans une proportion appréciable, après avoir consacré la première partie de l'année à la liquidation de quelques affaires devenues litigieuses au début de la guerre.

Les opérations de notre agence de Bangkok, principalement avec Hongkong et Singapour, sont en progression sensible. Notre clientèle est presque exclusivement chinoise, car, en l'absence de négociants français au Siam, les affaires d'exportation vers l'Europe sont traitées par les banques anglaises, et celles d'importation sont principalement aux mains de maisons allemandes. De ce côté également, il y aurait pour le commerce français un effort à tenter.

L'exploitation des chemins de fer donne des résultats satisfaisants et les finances au Siam sont gérées avec soin et avec ordre. Mais presque rien n'a été fait jusqu'ici pour le développement de l'agriculture qui constitue cependant la véritable richesse du pays.

---

Les résultats que nous avons la satisfaction de vous présenter sont dus pour une bonne part au zèle et au dévouement inlassables dont fait preuve le personnel non mobilisé que nous avons pu conserver, tant au siège social que dans nos succursales où plusieurs de nos agents, en dépit des fatigues d'un séjour prolongé, demeurent à leur poste.

Malgré les difficultés provenant de la réduction des cadres, chacun s'est évertué à remplir sa tâche avec la conscience que, dans sa sphère modeste ou élevée, il remplissait son devoir à l'égard du pays.

La liste s'est malheureusement accrue de ceux tombés au champ d'honneur. Nous exprimons à leurs familles notre douloureuse sympathie que vous voudrez certainement partager. Nous envoyons notre souvenir cordial à ceux dont nous sommes momentanément séparés et qui contribuent si vaillamment à la défense de la patrie.

Au mois d'octobre dernier, M. Émile Ullmann, dont nous avons, depuis de longues années, apprécié la haute valeur professionnelle et le dévouement à notre institution, nous a donné sa démission d'administrateur que nous avons dû accepter à notre vif regret.

Nous garderons le souvenir des services qu'il a rendus à notre Banque.

M. Ullmann était dans notre conseil l'un des représentants du Comptoir National d'Escompte de Paris.

Pour le remplacer, nous avons provisoirement désigné M. Paul Boyer, vice-président, directeur de cet établissement. Sa grande compétence et sa situation, dans le monde financier le recommandaient à notre choix que vous voudrez bien ratifier, nous n'en doutons pas.

Le sort désigne cette année : MM. Léon Masson et Edgard Stern, comme administrateurs sortants. Leur réélection pour une nouvelle période de cinq années forme une des résolutions sur lesquelles vous êtes appelés à délibérer.

BILAN AU 30 JUIN 1915

352.856.501 fr. 43.

---

Banque de l'Indochine  
(*Le Journal des finances*, 2 juin 1917)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de cette société s'est tenue le 23 mai 1917, sous la présidence de M. le baron [Jean Léonce Frédéric] Hély d'Oissel, président du conseil d'administration, assisté de MM. [Charles Georges–]Picot <sup>33</sup> (Crédit industriel et commercial) et [Henry] Chabert (Banque de Paris et des Pays-Bas)[BPPB] en qualité de scrutateurs.

Si, au cours de l'exercice écoulé, certaines des agences de la Banque de l'Indo-Chine ont subi le contrecoup des répercussions de la guerre, en revanche la prospérité des établissements d'Indo-Chine s'est accrue. Des récoltes abondantes, réalisées à des prix rémunérateurs, malgré les entraves apportées par la pénurie et la cherté du fret, ont fourni à la colonie un élément d'affaires important.

Pour le premier semestre de 1916, le bénéfice, amortissements déduits et provisions faites pour créances douteuses, s'est élevé à 3.375.237 fr. Pour le second semestre, il s'est élevé — après les mêmes prélèvements et la contribution habituelle à la caisse de prévoyance du personnel — à 3.530.575 francs.

Le conseil propose de fixer le dividende à 27 fr. 50 pour le premier semestre et 30 fr. pour le second semestre, soit, pour l'année 1916, un total de 57 fr. 50.

Le rapport étudie ensuite l'état de la colonie au point de vue agricole et économique. En Cochinchine, la rareté des communications avec l'Europe a déplacé le courant des exportations de riz qui ont été dirigées principalement vers la Chine. Il en a été de même pour le Tontou. Le stock de l'ancienne récolte, resté en Cochinchine, s'élève à 300.000 tonnes (sans compter le Tonkin). Si on l'ajoute au produit de la récolte actuelle, ce serait une possibilité d'exportation de plus de 1.500.000 tonnes dont pourrait bénéficier la France si la question des transports pouvait être résolue dans un sens favorable.

La situation générale de l'Indo-Chine continue, malgré la guerre, à s'améliorer. Son budget général se solde par des excédents considérables qui lui ont permis de verser, en fin d'exercice, plus de 10 millions de piastres à la caisse de réserve dont le total a, par suite, atteint 18.800.000 piastres. En même temps, les budgets locaux ont effectué, à leurs caisses respectives, des versements d'ensemble de 3.400.000 piastres, ce qui portait leur avoir à 7.400.000 piastres.

L'assemblée, à l'unanimité, a approuvé les propositions de répartition faites par le conseil d'administration. MM. Roume et Auguste Gérard ont été nommés administrateurs, et MM. le baron [Jean Léonce Frédéric] Hély d'Oissel et [Albert] de Monplanet, administrateurs sortants, ont été réélus pour cinq ans.

---

Banque de l'Indochine  
(*Les Annales coloniales*, 9 juin 1917)  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 19 juin 1917)

---

<sup>33</sup> Charles Picot (puis Georges-Picot)(1866-1930) : fils de Georges Picot (1838-1909), historien, membre de l'Institut. Inspecteur des finances, il épouse Marthe Fouquet et entre en novembre 1900 au conseil du Bône-Guelma et prolongements, son beau-père étant administrateur-directeur de la maison mère, la Société de construction des Batignolles. Directeur général (1907), puis vice-président (1926) du Crédit industriel et commercial (CIC) qu'il représente aux Charbonnages du Tonkin, à la Banque de l'Indochine, à Commeny, Fourchambault et Decazeville, aux Assurances L'Urbaine...

Le frère de Charles, François Georges-Picot, haut commissaire en Palestine et en Syrie (1917-1919), avait lui-même épousé en 1897 Marie Fouquet, sœur de Marthe.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires a eu lieu le 23 mai 1917.

## Rapport du conseil d'administration

Messieurs,

L'exercice dont nous avons à vous rendre compte a subi, comme les deux précédents, les répercussions de la terrible guerre dont la troisième année est à la veille d'être révolue. Si les résultats de certaines de nos agences en ont ressenti le contrecoup, il n'en est pas de même de nos établissements en Indo-Chine, dont, au contraire, la prospérité s'est accrue.

Des récoltes abondantes réalisées à des prix rémunérateurs, malgré les entraves apportées à la pénurie et la cherté du fret, ont fourni à notre grande colonie d'Asie un élément d'affaires important ; nos succursales et agences, dont le sort est intimement lié à la situation économique du pays, en ont retiré les avantages. Aussi, sommes-nous en mesure de vous présenter des résultats, pour le premier semestre, à peu près identiques, et pour le second semestre, supérieurs à ceux de l'année 1915.

Amortissements déduits et provisions faites pour créances douteuses, nous avons réalisé, pendant la première partie de l'année 1916, un bénéfice de 3 millions 375.237 fr. 18 c.

Nous en avons effectué la répartition le 2 janvier dernier, conformément aux prescriptions des articles 32 et 33 [...]

Bien que le total du bilan au 31 décembre, comparé à celui de l'année précédente, accuse une certaine diminution, le mouvement général de nos opérations n'en est pas moins en progression marquée.

Elle est due, en majeure partie, aux opérations de trésorerie qui ont été la conséquence des emprunts nationaux, des achats effectués en Indochine pour compte du Gouvernement et des dépenses occasionnées par l'envoi en Europe de tirailleurs et d'ouvriers annamites.

Le concours que notre établissement, en raison même de son privilège, s'empresse toujours de prêter au Gouvernement général de l'Indochine, s'exerce d'une façon permanente et sous des formes multiples. C'est ainsi que par sa gestion du compte-courant du Trésor avec bonification d'intérêts, par ses rapatriements de coupons des différents emprunts de l'Indochine, par les conditions spéciales appliquées à la négociation des traites tirées sur le Trésor central en remboursement des dépenses effectuées par la Colonie pour le compte de la Défense nationale, notre succursale de Saïgon n'a cessé d'être l'auxiliaire constant des services financiers du Gouvernement de l'Indochine. Ce concours, nous nous sommes fait un devoir, depuis, l'ouverture des hostilités, de l'accentuer dans la plus large mesure possible, notamment par les cours de faveur que nous avons consentis pour le transfert de toutes les souscriptions aux bons, obligations et emprunts de la Défense nationale effectuées par l'intermédiaire de notre banque.

Les achats de bons de la Défense ont, pour l'Indochine, dépassé le chiffre de 15 millions de francs. Sa souscription à l'emprunt de 1916 a été plus importante encore que celle de l'année précédente. Elle a atteint le chiffre de 22 millions de francs.

À cela ne s'est pas bornée, du reste, la contribution de la colonie. Elle a recueilli, au cours de l'année écoulée, une somme de près de 8 millions de francs pour sa participation aux diverses œuvres de guerre, et sans faire état des sommes affectées au recrutement, et à l'équipement des Annamites envoyés en France, elle a pris à sa charge, pour un montant de 10 millions de francs, des envois de riz, de maïs et d'alcool destinés au ministère de la Guerre.

Comme nous vous le disions au début de cet exposé, l'année 1916 a été l'une des plus prospères que l'Indochine ait enregistrées au point de vue agricole tout au moins,

car le commerce de la Colonie a traversé une période difficile en raison des entraves apportées aux exportations par le manque de fret, et par la hausse du change.

En Cochinchine, la rareté des communications avec l'Europe a déplacé le courant des exportations de riz qui ont été dirigées principalement vers la Chine. Sur une sortie totale d'environ 1.250.000 tonnes, chiffre qui n'avait été dépassé qu'en 1914, plus de 600.000 tonnes ont été expédiées vers Hongkong, et 265.000 tonnes seulement en Europe. Les opérations de notre succursale avec les pays à base d'argent ont donc été plus importantes que celles avec les pays régis par l'étalon d'or. Elles ont apporté à notre succursale de Saïgon un élément d'activité considérable, non seulement en raison des affaires de change qui s'y rattachent, mais aussi par les opérations préliminaires d'escompte et d'avances qu'elles impliquent.

Au Cambodge, la situation est également prospère. Les mises en culture se développent parallèlement à la création et à l'extension des routes. En Annam, une bonne récolte de sucre a permis quelques exportations vers la France d'un produit qui, d'ordinaire, était absorbé par le marché de Hongkong.

Au Tonkin, nous constatons une augmentation notable des affaires locales. Si des exportations de riz sur l'Europe ont été intérieures à celles de l'année précédente, toujours en raison de la rareté et de la cherté de fret qui s'est élevé l'an dernier de 300 à 450 francs par tonne, et qui s'est encore accru depuis, les chargements à destination de Hongkong ont été importants ainsi que les envois de minerais de zinc au Japon et les expéditions de ciments aux Philippines et aux Indes Néerlandaises. Une notable partie de la récolte de riz a du reste été achetée par les distilleries [SFDIC] pour la fabrication de l'alcool destiné à la guerre.

On évalue le stock de l'ancienne récolte resté en Cochinchine, sans parler du Tonkin, à 300.000 tonnes environ qui, venant s'ajouter au produit de la récolte actuelle, donnent une possibilité d'exportation de plus de 1.500.000 tonnes dont pourrait bénéficier la France, si la question des transports pouvait être résolue dans un sens favorable. Cette contribution de la Colonie à l'approvisionnement de la Métropole serait d'autant plus désirable que les récoltes de céréales s'annoncent comme déficitaires presque partout.

La situation générale de l'Indochine constitue donc une nouvelle preuve de la vitalité et de la richesse, encore incomplètement connues, de notre grande Colonie d'Asie. Malgré la guerre, elle continue sa marche ascensionnelle. Son budget général se solde par des excédents considérables qui lui ont permis de verser en fin d'exercice plus de 10 millions de piastres à la caisse de réserve dont le total a, par suite, atteint 18.800.000 piastres.

En même temps, les budgets locaux effectuaient de leur côté, à leurs caisses de réserve respectives, des versements d'ensemble 3.400.000 piastres, ce qui portait leur avoir à 7.460.000 piastres.

La faveur dont jouissent nos billets en Indochine ne s'est pas démentie. La circulation a oscillé entre 80 et 89 millions de francs. Les encaisses se sont maintenues largement au-dessus du niveau statutaire. Au 31 décembre, elles représentaient 43 pour 100 de la circulation fiduciaire. Nous vous ferons remarquer, à ce propos, que la circulation totale dans les Colonies, où s'exerce notre privilège, a, pour la première fois, dépassé en juillet dernier le chiffre de 100 millions de francs.

Au 31 décembre, elle s'élevait encore à 94 millions en regard d'une encaisse de 58 millions de francs. Cette dernière accuse sur l'année précédente une diminution correspondante à l'accroissement du portefeuille et des avances.

En Nouvelle-Calédonie, la situation économique continue à être très satisfaisante. Les besoins de la guerre ont favorisé l'industrie minière. La rareté du fret et les difficultés d'écoulement vers l'Europe des produits de la Colonie ont amené notre clientèle à recourir plus largement aux avances sur marchandises.

Nous constatons aussi une augmentation des comptes de dépôts ainsi que de la circulation fiduciaire qui s'est élevée de 4 millions et demi à 5 millions et demi de francs.

Nous mentionnons enfin avec satisfaction, qu'en Nouvelle-Calédonie, comme du reste dans toutes les Colonies où nous sommes établis, le cours forcé des billets a pu être évité jusqu'ici.

À Djibouti, la révolution qui a éclaté le 27 septembre dernier et a amené la déposition de Lidj Yassou et son remplacement par l'impératrice Zao Ditou avec la régence du raz Taffari, a arrêté pendant deux mois toutes les opérations commerciales.

Pendant cette période troublée, aucun dommage cependant n'a été occasionné à la ligne du chemin de fer de Djibouti à Addis-Abeba ni aux autres entreprises européennes. Le calme s'est complètement rétabli vers la fin de l'année, et les stocks accumulés, consistant principalement en peaux et cafés, ont commencé à s'écouler. Là aussi, la stagnation momentanée des affaires a amené une augmentation de nos avances sur marchandises.

L'encaisse s'est maintenue au même chiffre que l'année dernière, mais la circulation des billets est en diminution en raison des remboursements que nous avons effectués ou Trésor local, au moyen de nos versements, en contre-valeur, aux caisses du Trésor en France.

À Tahiti, les cours élevés du coprah et de la vanille ont favorisé les expéditions à destination d'Amérique, car les envois en Europe ont été presque complètement paralysés par le manque de communications directes avec la Métropole.

Les opérations de notre succursale avec les États-Unis sont donc en progression ainsi que les affaires locales. Au surplus, la situation de la Colonie reste satisfaisante malgré la pénurie de main-d'œuvre résultant en partie de la mobilisation.

Nous nous bornons à vous dire quelques mots seulement de notre succursale de Pondichéry, dont les opérations se sont trouvées ralenties, d'une part, par la difficulté d'expédition en Europe des arachides, d'autre part, en raison des restrictions apportées par le Gouvernement anglo-indien à la vente des « Council Bills » qui constituent le principal moyen, pour les banques, de se procurer les fonds nécessaires pour financer les envois en Europe des produits du pays.

Cette situation, dont notre Colonie de l'Inde française ne fait que subir le contrecoup, a amené dans les transactions de la grande possession anglaise, une profonde perturbation dont les effets se sont encore accentués au cours de l'année actuelle.

En Chine, la situation troublée qui régnait l'an dernier dans les provinces du Sud, et principalement à Canton, s'est prolongée pendant la première partie de l'année 1916. Une amélioration sensible s'est heureusement produite au cours du second semestre. Elle a permis la reprise des communications normales et des transactions régulières.

Une fort belle récolte de soie évaluée à 53.000 balles et dont 37.000 environ ont été expédiées jusqu'ici, à raison des trois cinquièmes à destination de Lyon et de deux cinquièmes pour l'Amérique, a apporté à nos agences de Hongkong et de Canton un élément d'affaires important et fructueux, auquel sont venus se joindre les envois de Hongkong aux Gouvernements alliés pour les besoins de la guerre.

Les capitaux, qui avaient été très abondants au début de l'année, se sont raréfiés par la suite lorsque a éclaté dans le nord de la Chine une crise monétaire très intense, mais qui n'a pas eu dans le sud les répercussions que l'on avait redoutées de prime abord.

Cette crise occasionnée par des ventes d'argent inconsidérées, provoquées par la hausse considérable et rapide du métal, a sévi principalement à Tientsin et à Shanghai. Dans ce dernier port, l'encaisse totale des Banques s'élevait encore aux premiers mois de l'année à 30 millions de taëls. Par suite des envois exagérés d'argent à Londres et à Bombay, elle est tombée à moins de 15 millions de taëls, montant tout à fait insuffisant pour les besoins du commerce. Il en est résulté une hausse extrême du loyer des capitaux qui a imposé à nos établissements une prudente réserve. Malgré ces difficultés,

notre agence de Shanghai a prêté aux maisons françaises un concours précieux, tant par les avances consenties sur cotonnades, cocons et soies principalement, que pour la négociation du papier documentaire.

À Hankéou et à Mongtze, les affaires ont été moins actives.

À Tientsin, un incident local survenu à la suite d'une incursion de la police chinoise dans l'extra-concession française et probablement exploité par les menées allemandes, a occasionné le boycottage des maisons françaises et le brusque départ de presque tout le personnel indigène attaché à ces maisons. Des retraits de fonds se sont produits, dans les banques françaises principalement. Notre agence a su faire face à ces difficultés avec promptitude et énergie.

Après une certaine période d'incertitude, tout est rentré dans l'ordre. La rupture diplomatique avec l'Allemagne n'a d'ailleurs pas tardé à montrer que la Chine comprenait de quel côté se trouvaient ses véritables intérêts.

Au point de vue économique, l'année a été avantageuse pour ce pays dont les produits, malgré la hausse des frets et des assurances, se sont vendus en Europe et en Amérique à des prix toujours croissants. Les maisons d'importation ont aussi obtenu des résultats satisfaisants en raison de la hausse des changes, dont a également bénéficié le Gouvernement chinois pour les paiements qu'il a à effectuer au dehors pour le règlement des arrérages de ses emprunts et de l'indemnité des Boxers.

Les recettes des Douanes qui ont dépassé 37 millions et demi de taëls présentent une plus-value sur celles de 1915.

Il en est de même de la gabelle dont le produit a atteint le chiffre de 72.440.559 piastres, en augmentation de plus de trois millions de piastres sur l'année 1915. Sur ce chiffre, 25 millions de piastres ont été prélevés pour le service des emprunts gagés par la gabelle et des indemnités, et le surplus a été mis à la disposition du gouvernement chinois.

Les opérations de nos agences de Bangkok et de Singapore n'appellent aucun commentaire spécial. Loin d'avoir été affectés par les événements de la guerre, le Siam et les Établissements des Détroits se trouvent dans une situation prospère.

Dans cette dernière contrée, surtout, les prix élevés du caoutchouc et de l'étain ont puissamment contribué au développement du commerce et de l'industrie.

Nous avons éprouvé les plus sérieuses difficultés pour assurer le bon fonctionnement de nos services pendant l'exercice écoulé. Nous y sommes néanmoins parvenus grâce à l'effort constant, au dévouement inlassable des directeurs et chefs de services de nos succursales et agences et de l'Administration centrale.

Dès le début des hostilités, il avait été décidé que, en dehors des employés indigènes recrutés sur place, le nombre des agents commissionnés serait, dans chacun de nos établissements, réduit à la limite la plus stricte. Mais la maladie et la fatigue, résultant de séjours trop prolongés sous des climats déprimants, n'ont pas tardé à créer des vides dans des rangs de ce personnel supérieur. Nous avons dû demander à leurs collègues une nouvelle preuve de dévouement à notre institution ; ils y ont généreusement consenti.

Nous adressons donc ici l'hommage qui leur est dû, non seulement à ceux qui sont partis pour remplir envers la Patrie le devoir le plus sacré, mais aussi à ceux qui, malgré leur désir exprimé de suivre leurs camarades, sont restés à leurs postes, chargés d'un travail plus lourd et bien au delà des périodes usuelles.

Vous nous approuverez certainement, une fois la paix rétablie, de reconnaître comme ils le méritent les efforts et le zèle de ces collaborateurs fidèles et dévoués.

Nous avons eu le vif regret de perdre tout récemment un de nos collègues, M. Georges Louis, ancien ambassadeur de France à Pétrograd. Entré dans notre conseil en 1914, nous n'avons profité de sa collaboration que pendant, une période bien courte, suffisante néanmoins pour nous faire apprécier son affabilité et la sûreté de son jugement.

Nous vous proposons, pour le remplacer, la nomination de M. Roume, qui reprendrait ainsi dans votre conseil la place qu'il y occupait depuis plusieurs années et qu'il n'avait pas hésité à abandonner lorsque le Gouvernement, peu après le début des hostilités, fit appel à son dévouement pour assumer la charge temporaire du gouvernement général de l'Indochine.

L'état de santé de M. Roume l'a récemment obligé de revenir en France. Vous estimerez sans doute avec nous que nous ne saurions trop nous féliciter de la rentrée d'un collègue dont la haute compétence nous sera précieuse.

Nous vous demanderons, d'autre part, d'user de la faculté que nous donne l'article 47 de nos statuts, pour nous adjoindre M. Auguste Gérard, ancien ministre de France en Chine et à Bruxelles, ancien ambassadeur de la République française au Japon.

L'expérience des affaires d'Extrême-Orient acquise par M. A. Gérard dans les postes élevés qu'il a occupés, son long séjour dans les contrées mêmes où s'exerce l'activité de notre banque, nous font souhaiter de nous assurer une collaboration dont vous apprécierez certainement toute la valeur.

Nous soumettons donc en toute confiance ces choix à vos suffrages.

Le sort désigne cette année M. le baron [Jean Léonce Frédéric] Hély d'Oissel et M. [Albert] de Monplanet comme administrateurs sortants : nous vous proposons leur réélection pour une nouvelle période de cinq ans.

#### BILAN AU 30 JUIN 1916.

Total fr. 365.749.23197

#### BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1916. DEUXIÈME SEMESTRE

Total fr. 349.243.680 52

---

Banque de l'Indo-Chine  
(*Le Journal des finances*, 8 juin 1918)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de cette société s'est tenue le 29 mai 1918 sous la présidence de M. le baron Hély d'Oissel, président du conseil d'administration.

La comparaison des chiffres du bilan, arrêté au 31 décembre 1917, avec ceux de l'année précédente, fait ressortir une notable augmentation portant principalement à l'actif sur les avances en comptes-courants et sur nantissements, et. au passif sur la circulation des billets, les comptes-courants et de dépôts, les correspondants et créditeurs divers. Cette progression a surtout pour motif, d'une part, l'élévation des frets qui a renchéri la valeur des produits constituant la base des escomptes et des avances et, d'autre part, la hausse importante des changes.

Au point de vue économique, la situation de l'Indo-Chine est restée favorable, mais la raréfaction des frets l'a obligée à diriger ses exportations vers les contrées avoisinantes. C'est ainsi que sur une exportation totale de 1.259.000 tonnes, équivalente à celle de l'année dernière, 170.000 tonnes seulement ont été dirigées sur la France.

Les bénéfices réalisés pendant la première partie de l'exercice se sont élevés, après amortissements et provisions jugés nécessaires, à 3.638.025 fr., une somme de 2.880.000 fr. a été affectée au dividende de 30 fr. distribué le 2 janvier dernier et il est resté un reliquat de 1.367.260 fr. reporté au deuxième semestre.

Les bénéfices du second semestre se sont élevés à 4.002.891 fr., sur lesquels le conseil déduit tout d'abord une somme de 400.000 fr. pour la porter à la réserve immobilière en représentation approximative du coût du nouvel immeuble de Pondichéry.

Pour ce second semestre, le conseil propose de fixer le dividende à 30 fr. par action, ce qui porterait le revenu total de l'année 1917 à 60 fr. par action. Le paiement du dividende du deuxième semestre aurait lieu à la date habituelle du 1<sup>er</sup> juillet prochain.

L'assemblée, à l'unanimité, a approuvé cette répartition. Elle a renouvelé pour une période de cinq ans les pouvoirs de MM. Paul Desvaux et Stanislas Simon, administrateurs sortants.

---

BANQUE DE L'INDO-CHINE  
(*Le Temps*, 17 juin 1918)

La prolongation de la guerre a multiplié les difficultés au milieu desquelles la Banque de l'Indochine a dû exercer son activité au cours de l'exercice 1917. Ces difficultés ont été jusqu'à suspendre pendant quelque temps les relations des agences de la banque avec la Métropole.

Grâce, toutefois, à sa situation exceptionnelle, lisons-nous dans le rapport du conseil d'administration à l'assemblée du 29 mai dernier, l'Indochine, favorisée par une récolte abondante, a pu sans trop de peine, écouler ses produits vers les contrées limitrophes et maintenir ainsi sa prospérité économique.

De son côté, la Chine, malgré l'instabilité politique et les troubles qui en ont été la conséquence, a vu son commerce se développer et ses ressources s'accroître d'une façon continue. Les éléments d'affaires n'ont donc pas fait défaut aux succursales et aux agences de la banque de l'Indochine, et ils ont permis au conseil de présenter aux actionnaires des résultats aussi satisfaisants que ceux des années précédentes.

Les bénéfices nets des deux semestres de 1917 se sont élevés à 7.240.916 fr. 70, après amortissements, provisions et réserves jugées nécessaires.

Ces bénéfices ont reçu les affectations suivantes :

Réserve statutaire	120.000 00
Actionnaires	5.840.733 36
Fonds de prévoyance statutaire	640.091 67
Conseil d'administration	640.091 67
Total égal	<u>7.240.916 70</u>

Ces bénéfices et la répartition qui en a été faite laissent en dehors un report à, nouveau de 1.393.1573 fr. 23.

La comparaison des chiffres du bilan au 31 décembre 1917 avec ceux de l'année précédente fait ressortir une notable augmentation en faveur de l'exercice écoulé.

Cette augmentation porte, à l'actif, sur les encaisses, le portefeuille et les avances en compte courant et sur nantissements, au passif, sur la circulation des billets, les comptes courants et de dépôts, les correspondants et créiteurs divers.

Le conseil fait remarquer toutefois que cette progression, tout en étant de nature à retenir l'attention, n'est pas su idéalité aussi effective qu'elle est apparente.

Les motifs en sont, d'une part, l'élévation des frets qui a renchéri la valeur des produits constituant la base des escomptes et des avances, d'autre part, la hausse importante des changes impliquant l'évaluation en francs des soldes des comptes des sièges d'Extrême-Orient à des taux bien supérieurs à ceux de l'année dernière. Le facteur dominant de l'exercice 1917 a été, en effet, l'élévation considérable des cours du métal argent qui devait naturellement exercer une répercussion parallèle sur les changes.

Coté, au début de l'année 1917, 36 deniers 1/2 l'once standard, l'argent, vers le mois d'août, a atteint le cours élevé de 55 deniers qui n'avait pas été constaté depuis 1878. Il ne s'y est pas maintenu, mais au 31 décembre, il cotait encore environ 43 deniers. La moyenne de l'année écoulée a été d'environ 41 deniers. Il faut remonter à 1891 pour en retrouver d'équivalent. Cette hausse considérable, pas complètement imprévue cependant, est due à diverses causes et notamment à la diminution de la production mondiale affectée par les troubles du Mexique et aux achats importants des États-Unis, de l'Angleterre et de la France, pour la frappe continue, quoique encore insuffisante, de leurs monnaies divisionnaires.

Mais la cause prédominante a été la demande de l'Inde. En raison de la diminution notable des importations, dans la péninsule Indienne et en Chine, à un moindre degré, de l'accroissement, au contraire, de l'exportation de produits dont la valeur augmentait en même temps que les frets atteignaient des prix inattendus, il s'est créé dans ces contrées des besoins de numéraire qui ne pouvaient recevoir satisfaction que par des achats d'argent. L'interdiction successive par tous les États des sorties d'or, la diminution des ventes de traites sur de trésor indien devaient fatalement amener une hausse de l'argent que l'on cherchait à se procurer à n'importe quel prix. Le gouvernement de l'Inde lui-même, pour limiter les compétitions, a été amené à interdire toute importation et toute exportation d'argent pour compte particulier.

Cet état de choses a créé dans l'Inde une crise intense ; elle a pris toute son acuité au moment où les cours de l'argent atteignant 43 deniers, la valeur intrinsèque de la roupie est venue dépasser sa valeur nominale.

Seule, de toutes les contrées avoisinantes, l'Indochine a pu, jusqu'ici, échapper, en grande partie, aux difficultés qui découlaient de cette situation anormale. Assurément, des fluctuations du change aussi importantes que celles qui se sont produites ont exercé leur répercussion sur les transactions. Il ne pouvait en être autrement alors que, dans le cours de l'année, la piastre variait de 3 francs environ à 4 fr. 55 c. Mais il ne s'est produit aucune crise monétaire, ainsi qu'en témoignent les chiffres des encaisses et de la circulation des billets de la banque de l'Indo-Chine. Pendant tout le cours de l'année, les encaisses se sont maintenues notablement au-dessus des limites fixées par ses statuts. Au 31 décembre dernier, elles atteignaient 16.504.306 piastres en augmentation d'un million de piastres environ sur la moyenne de l'année précédente, pour une circulation de 30.143.466 piastres ; la proposition de l'encaisse à la circulation s'établissait ainsi à 45 %. Cette proportion au cours de l'année a varié de 39 1/2 % minimum à 47,38 % maximum.

Il va sans dire que, de ce fait, l'Indochine a pu éviter d'établissement du cours forcé des billets et échapper aux difficultés qui ont déterminé dans les pays avoisinants des changements de régime monétaire principalement dans la forme de la stabilisation de leur monnaie.

Ce n'est pas que la Banque de l'Indochine soit, comme on s'est trop souvent plu à le représenter, l'adversaire systématique de la stabilisation. Loin de là, le conseil rappelle à cette occasion que, lors de la réunion de la première commission nommée par le gouvernement français, c'est sur la proposition de la Banque de l'Indochine qu'ont été adoptées les mesures préliminaires indispensables à une stabilisation éventuelle de la piastre mexicaine, et de son remplacement exclusif par la piastre française, c'est-à-dire par une monnaie sur laquelle le gouvernement français seul conservait la haute main. Il y avait donc pour la banque, en ce qui concerne la stabilisation de la piastre, non pas une question de principe, mais simplement une question d'opportunité, et les événements ont prouvé que la banque était dans le vrai. Son conseil déclare, d'ailleurs, que, le jour où elle paraîtrait possible ou désirable, son concours le plus empressé et le plus dévoué s'emploierait pour le succès de cette mesure.

\*  
\*       \*  
\*

Au point de vue économique, la situation de l'Indochine est restée favorable ; la colonie a échappé jusqu'ici, en grande partie, aux difficultés qui découlent de la guerre, mais la raréfaction du fret et l'affectation presque exclusive du tonnage aux besoins de la défense, au moyen des réquisitions, l'ont obligée à diriger ses exportations vers les contrées avoisinantes.

Une augmentation, sensible des opérations locales a été constatée.

Les producteurs et les commerçants obligés d'emmagasiner les marchandises, ont eu recours à la Banque de l'Indochine en plus forte proportion que d'usage pour avances sur riz, poivre, poisson salé et autres denrées. Mais ce qui a été vendu l'a été à des prix très avantageux.

La rentrée des impôts s'est effectuée facilement et présente des excédents sur les prévisions annuelles. Les plus-values de 1916 s'étaient élevées à 14.816.000 piastres, celles de la première partie de l'exercice 1917 paraissent maintenir une proportion équivalente.

À Nouméa, malgré la difficulté des transports, la situation économique est restée satisfaisante.

À Djibouti, les opérations locales sont également en progression, malgré la hausse des frets qui, de 30 francs la tonne avant la guerre, se sont élevés à 1.200 francs. On y constate une certaine reprise des exportations, principalement en ce qui concerne les peaux et les cafés.

À Tahiti, les exportations vers l'Europe ont été complètement arrêtées. Ici encore la Banque de l'Indochine constate une augmentation des affaires locales.

Dans nos trois colonies de la Nouvelle-Calédonie, de la Côte française des Somalis et des établissements français de l'Océanie, la circulation des billets de la Banque s'est sensiblement développée.

Dans l'Inde française, la Banque a eu à déplorer un arrêt à peu près complet des expéditions d'arachides vers l'Europe. La cause en est due en partie au manque de tonnage, mais surtout aux restrictions monétaires imposées à la Péninsule par le gouvernement anglo-indien en raison de la crise produite par la hausse de l'argent au-dessus des cours de stabilisation de la roupie.

La situation économique de la Chine est restée satisfaisante malgré les troubles politiques survenus dans les provinces du sud.

Les demandes actives de l'Europe et surtout de l'Amérique ont amené une hausse considérable de tous les produits d'exportation dont la valeur a plus que compensé la réduction des quantités expédiées.

Les récoltes de soie de Canton, presque aussi importantes que celles de l'année 1916, dont près de la moitié a été dirigée sur Lyon, ont pu s'écouler sans trop de difficultés. Ce n'est qu'au début de l'année actuelle que la pénurie du tonnage, en présence de récoltes qui paraissent devoir être abondantes, a motivé les démarches auxquelles la Banque de l'Indochine s'est associée, des chambres de commerce auprès des pouvoirs publics. Le conseil a lieu de croire qu'elles ont reçu satisfaction.

Le mouvement des affaires dans leur ensemble n'a donc pas été trop entravé, jusqu'ici, à Hongkong et à Canton par les événements, et l'activité de l'agence de Shanghai s'est développée d'une façon aussi satisfaisante que des années précédentes.

À Mongtze, l'agence de la banque a pris une part active dans les transactions motivées par les sorties d'étain, dont la valeur a dépassé 17 millions de piastres.

Les revenus des douanes maritimes chinoises et de la gabelle ont encore été supérieurs à ceux de l'année précédente. Pour les douanes, ils ont dépassé 38 millions de taëls qui, en raison de la hausse des changes, représentent liv. st. 8.241.000, en excédent de près de liv. st. 2 millions sur 1916.

Le produit net de la gabelle versé aux caisses des banques du Consortium a atteint 70.500.000 piastres. Ces rentrées, après prélèvement des sommes affectées au service des emprunts et de l'indemnité des Boxers, ont permis de verser au gouvernement chinois des excédents inespérés que vient encore augmenter la suspension du paiement de l'indemnité des Boxers. Les puissances alliées ont, en effet, consenti cette suspension, pour cinq ans, à la suite de l'entrée de la Chine dans la guerre, à leur côté.

Des négociations sont actuellement en cours pour la révision du tarif des douanes ; elles ont pour objet de rendre effectif le taux de 5 %, ce qui apporterait encore à ce pays de nouvelles et importantes ressources, dont l'ensemble devrait lui permettre de réorganiser ses finances et d'accomplir enfin la réforme monétaire si désirable à tous égards.

La prospérité de Singapore et de la Malaisie anglaise ne s'est pas démentie ; le mouvement commercial des établissements des Détroits, qui avant la guerre ne s'élevait qu'à 860 millions de piastres, a atteint l'an dernier 1.325 millions.

L'exportation du caoutchouc, de l'étain et du tapioca, à des prix de plus en plus élevés, a apporté aux banques un élément d'activité dont l'agence a également bénéficié.

Au Siam, malgré les difficultés rencontrées par les banques pour le ravitaillement de leurs encaisses, en raison des restrictions apportées aux tirages et transferts en sterling, les affaires ont été actives et fructueuses : l'exportation des riz a été abondante et la prospérité du pays s'est accrue.

Au courant de l'exercice écoulé, la Banque de l'Indochine a participé à la création de diverses sociétés qui lui ont paru digne d'intérêt et susceptibles de contribuer au

développement économique de l'Indochine, notamment la Compagnie générale d'Extrême-Orient, la Société d'expansion française en Extrême-Orient et la Société industrielle de chimie d'Extrême-Orient. Elle a également participé à l'augmentation du capital de la Société des caoutchoucs de l'Indochine et à l'émission des obligations garanties de la Compagnie du chemin de fer de Djibouti à Addis-Abeba.

Constatons enfin que le total des souscriptions au dernier emprunt national français recueillies en Indochine par le Trésor et les banques s'est élevé à 70 millions de francs.

Pour faire suite aux communications qu'il a faites lors de l'assemblée générale des actionnaires du 5 décembre dernier, le conseil a déclaré que le ministre des colonies a nommé une commission spéciale chargée d'étudier les conditions dans lesquelles devrait s'effectuer le renouvellement du privilège de la Banque de l'Indochine.

On ne connaît pas encore les conclusions de cette commission, dont le travail, croit-on, du reste, n'est pas encore terminé.

---

### BANQUE DE L'INDO-CHINE (*La Cote de la Bourse et de la banque, 25 juin 1918*)

Au cours de l'assemblée générale du 29 mai dernier, les actionnaires de la Banque de l'Indo-Chine ont approuvé les comptes de 1917 et fixé à 50 fr. le dividende pour l'année. Le paiement du dividende du deuxième semestre aura lieu, comme d'habitude, à partir du 1<sup>er</sup> juillet.

Les bénéfices réalisés pendant la première partie de l'exercice, dont la réunion entendait les comptes, se sont élevés à 3.638.025 fr. après prélèvement des amortissements et provisions jugés nécessaires et s'élevant à 780.060 fr. environ. Les bénéfices afférents à la seconde moitié de l'exercice 1917 se sont élevés à 3 602.891 fr.

La comparaison des bilans au 31 décembre 1916 et 1917 fait ressortir en faveur du dernier exercice une augmentation notable qui porte à l'Actif sur les postes suivants : encaisses, portefeuille, avances en comptes courants et sur nantissements ; au Passif sur la circulation des billets, les comptes-courants et de dépôts, les correspondants et créditeurs. Toutefois, le rapport observe que cette progression « n'est pas en réalité aussi effective qu'elle est apparente ». Les motifs en sont d'une part l'élévation des frets qui a accru les prix des produits constituant la base des escomptes et avances faites par la Banque ; en second lieu, la hausse des changes, laquelle implique l'évaluation en francs des soldes des comptes d'Extrême-Orient à des taux bien supérieurs à ceux pratiqués l'année précédente.

La situation financière s'est encore renforcée depuis l'année dernière : les engagements de la Banque ressortent en effet à environ 260 millions de francs en face d'un total réalisable ou disponible de 350 millions à peu près, d'où un fonds de roulement de 70 millions qui laisse de côté les débiteurs, soit environ 20 millions. Les réserves totales figurent au Passif pour une cinquantaine de millions.

En dehors de sa partie purement financière, le rapport fournit sur la situation générale en Indo-Chine d'intéressants détails dont nous empruntons ici les principaux.

Nous avons fait plus haut allusion à la hausse des changes. La hausse de l'argent-métal a été effectivement le fait dominant de l'exercice 1917. L'once Standard d'argent, qui cotait à ses débuts 36 deniers 1/2, valait au mois d'août 55 deniers, cours très élevé non touché depuis 1878 ; cette hausse ne s'est pas maintenue, mais au 31 décembre 1917, la cote était encore aux environs de 43 deniers ; la moyenne ressort à 41 deniers. Il faut remonter à 1891 pour en retrouver l'équivalent. Cette hausse qui, toutefois, n'était assurément pas imprévue, est due, notamment, à la diminution de la production du métal, par suite des troubles du Mexique ; d'autre part, sont intervenus les

importants achats des États-Unis, de l'Angleterre et de la France pour leurs monnaies divisionnaires. Mais le motif prédominant a été la demande de l'Inde. La diminution notable des importations dans la Péninsule et en Chine, et un mouvement inverse en produits dont le prix augmentait de façon inattendue avec les frets, ont créé des besoins de numéraire intenses qui ne pouvaient être pourvus que par des achats de métal. Les États interdisant toute sortie d'or et les ventes de traites sur le Trésor indien diminuant, on rechercha l'argent à tout prix. Cet état de choses a déterminé dans l'Inde une crise violente qui atteignit son maximum avec le cours de 13 deniers, la valeur intrinsèque de la roupie ayant alors dépassé sa valeur nominale. L'Indo-Chine, d'après le rapport de la Banque, a pu cependant échapper aux suites de cette situation anormale et n'a pas subi de crise monétaire. Les encaisses de la Banque se sont maintenues notablement au-dessus des limites statutaires et la proportion de l'encaisse à la circulation a oscillé au cours de l'exercice entre 39 1/2 % et 47,38 %. Cette situation est d'autant plus satisfaisante que l'on a pu éviter d'établir le cours forcé des billets, ce qui n'eut certainement pas été le cas, si, comme il en fut question il y a quelques années, on avait décrété la stabilisation de la piastre, et ainsi que le montre l'exemple de l'Inde, du Siam, des Philippines et des Détroits.

Au point de vue économique, la situation en Indo-Chine est restée favorable. Toutefois, elle a dû diriger son exportation vers Hong Kong et Singapour, le Japon, Java et les Philippines. Sur 1.250.000 tonnes, 170.100 tonnes seulement ont pu être dirigées sur la France au moyen des achats directs du Gouvernement général réglés par les avances du Trésor indo-chinois en compte-courant avec la Métropole et compensées en partie par la souscription aux emprunts nationaux recueillis en Indo-Chine par le Trésor et les banques pour un total de 70 millions. Quant aux importations de France, presque nulles, elles ont été compensées par les envois des États-Unis et du Japon.

Malgré les troubles politiques, la situation économique de la Chine est restée satisfaisante, grâce aux demandes actives de l'Europe et surtout de l'Amérique ; c'est ainsi que les récoltes de soie de Canton, dont près de la moitié a été dirigée sur Lyon, fait particulièrement intéressant, se sont écoulées assez facilement. À Hong-Kong et à Canton, les affaires n'ont que peu souffert et l'activité de l'agence de la Banque de l'Indo-Chine à Shanghai s'est développée comme les années précédentes.

Les revenus des douanes maritimes chinoises et de la gabelle ont encore dépassé ceux de l'année 1916. Des négociations se poursuivent avec les puissances pour la révision du tarif des douanes ; elles ont pour objet de rendre effectif le taux de 5 %, ce qui apporterait à la Chine de nouvelles et sérieuses ressources qui lui permettraient de réorganiser ses finances et d'accomplir enfin sa réforme monétaire.

Au cours de l'exercice, la Banque de l'Indo-Chine a participé à la création ou à l'extension de diverses sociétés, notamment : la Compagnie Générale d'Extrême-Orient, la Société d'Expansion Française en Extrême-Orient et la Société industrielle de Chimie, la Société du Caoutchouc de l'Indo-Chine, la Compagnie de Djibouti à Addis-Abeba.

MM. Paul Desvaux et Stanislas Simon ont été réélus administrateurs.

---

## RETRAITES

*(Bulletin officiel du ministère des colonies, 1918)*

Par décret du 8 novembre 1918, rendu sur la proposition du Ministre des Colonies, M. Demartial (François-Georges), sous-directeur à l'Administration centrale du ministère des Colonies, en service détaché, délégué dans les fonctions de commissaire du gouvernement près la banque de l'Indo-Chine, a été admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite, à titre d'ancienneté de services, par application des décrets des 2 février et 2 mars 1808, pour compter du 18 novembre 1918.

Conformément aux dispositions de l'article 8 du décret du 2 mars 1910, et en raison des nécessités du service, M. Demartial cessera ses fonctions à la date indiquée ci-dessus.

---

(*Bulletin officiel du ministère des colonies, 1919*)

Par arrêté du Ministre des Colonies du 8 novembre 1918, M. You (Emmanuel-André)<sup>34</sup>, directeur au ministère des Colonies, conseiller d'État en service extraordinaire, admis à faire valoir ses droits à la retraite, a été nommé, pour compter du 18 novembre 1918 jusqu'au 31 décembre 1925 inclus, commissaire du gouvernement près la Banque de l'Indochine, en remplacement de M. Demartial, sous-directeur à l'administration centrale du ministère des Colonies, en service détaché, admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite.

Le traitement de M. You, à la charge de la banque, a été fixé à 14.000 francs l'an.

Le renouvellement du privilège  
DE LA BANQUE DE L'INDO-CHINE  
(*La Lanterne, 26 février 1919*)

Une Commission d'études a-t-elle été nommée par le gouvernement pour défendre spécialement les intérêts de la Banque ou ceux de l'État ?

On a renouvelé, après de longs débats dont nous avons rendu compte, le privilège de la Banque de France et celui de la Banque de l'Algérie. Les thèses économiques les plus hardies et les plus diverses ont été portées à la tribune de la Chambre et à celle du Sénat ; des critiques ont été formulées, des conseils prodigués avant le vote favorable du Parlement.

Le moment, il est vrai, est particulièrement opportun pour les initiatives d'ordre financier. Il faut, dit-on, des institutions nouvelles à des temps nouveaux. Si l'on observe ce principe, nul doute que la Banque de l'Indo-Chine ne suscite, elle aussi, quelques discussions dont il faut espérer un profit pour l'État, pour la colonie, et par surcroît pour la Banque elle-même.

Le privilège du grand établissement de crédit d'Indo-Chine expire en 1920 ; il doit être incessamment discuté. Il s'agit, en l'espèce, d'un contrat entre deux parties ; la colonie, d'une part, la société financière, de l'autre. Le bon sens, autant que le sens des affaires, indique que l'État doit s'efforcer de défendre les intérêts dont il a la charge, la Banque ayant des représentants qualifiés pour défendre les siens.

Le gouvernement, selon l'usage, a constitué une commission dont M. Sergent, sous-secrétaire d'État aux Finances, a été nommé président. Elle comprend cinq fonctionnaires, trois députés, un sénateur et le président d'un groupement colonial ; pas un seul représentant direct de la colonie. On remarquera immédiatement que l'administration possède la majorité dans cette commission et peut, en conséquence, y dicter ses décisions.

Nous nous garderons de toute prévention contre les personnalités que le gouvernement honora de son choix, mais leur méthode impose quelques observations. La Commission a nommé, pour l'étude du problème qui lui était posé, une sous-commission dont M. You, directeur de l'Indo-Chine au ministère des Colonies, a pris la présidence. Le rapport fut confié à M. Berru, inspecteur des colonies, dont la compétence technique et la haute honorabilité offraient toutes garanties.

---

<sup>34</sup> Emmanuel-André You (1864-1958) : directeur à l'administration centrale des colonies, commissaire du gouvernement près la Banque de l'Indochine (1918-1936). Voir [Qui êtes-vous ?](#)

Le rapporteur remplit sa tâche en conscience ; il fut donc amené à formuler certaines réserves sur le renouvellement tel qu'il est prévu dans le projet soumis aux délibérations des commissaires. Le devoir strict du président était de mettre en discussion les conclusions de M. Berrué. Or, M. You, de sa seule autorité, estimant sans doute ce travail décidément trop peu favorable aux intérêts de la Banque, décida qu'il ne serait pas pris en considération.

On peut se demander si, dans l'occurrence, M. You agit comme agent de l'État ou comme mandataire de l'autre partie contractante. Tout démontre que l'ancien chef de cabinet et actuel directeur de l'Indo-Chine au ministère des Colonies, met toute l'autorité dont il dispose au service de l'établissement de crédit, devant lequel il a pourtant reçu mission de sauvegarder les intérêts de l'État, c'est-à-dire ceux de la colonie.

La partialité ne prit ici aucune précaution ; elle se manifesta d'une manière heureusement inédite et que comprendront trop bien ceux pour qui le mystère des affaires coloniales n'a plus de secrets.

L'intervention de M. You, dans les conditions que nous avons précisées, est infiniment déplorable ; mais nous aimons à croire qu'elle ne saurait avoir une influence décisive sur les résolutions d'une Commission à laquelle nous nous efforçons de garder notre confiance.

Pierre DIONNE.

---

BANQUE DE L'INDO-CHINE  
(*L'Économiste parlementaire*, 5 juin 1919)

.....  
L'assemblée, à l'unanimité, a nommé MM. Jules Rostand <sup>35</sup> et Pierre Marraud <sup>36</sup> administrateurs et réélu MM. le comte A. de Germiny, Guernaut et Roume, administrateurs sortants.  
.....

---

NÉCROLOGIE  
Léon Masson  
(*Le Temps*, 18 juin 1919)

Nous apprenons avec regret la mort, à l'âge de quatre-vingt-deux ans, de M. Léon Masson, administrateur du Crédit lyonnais et de la Banque de l'Indochine. Il était le père

---

<sup>35</sup> Jules Rostand (1847-1930) : il entre en 1894 au conseil du Comptoir national d'escompte de Paris et en devient vice-président en janvier 1919 à la retraite du président, son cousin Alexis Rostand, auquel il succède à la Banque de l'Indochine. En outre, président de la Cie française des mines du Laurium, des Pyrites de Huelva, de la Cie des compteurs, de la Cie générale française de tramways... Voir *encadré*.

<sup>36</sup> Pierre Marraud (1861-1958) : 1900 préfet de l'Aube, 1907 directeur de l'Enregistrement et du timbre, 1908 : Conseil d'État. 1916 directeur général des pensions au ministère de la Guerre, 1918 : administrateur du Crédit foncier de France. 1919-1921 administrateur Banque de l'Indochine. 1920 : sénateur gauche démocratique du Lot-et-Garonne (battu en 1933 par Armand Fallières, fils de l'ancien président), janvier 1921-janvier 1922 : ministre de l'Intérieur, novembre 1928-février 1930, puis de mars à décembre 1930 ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, juin 1931 : succède à Briand comme candidat à la présidence de la République. Battu par Paul Doumer.

de M. Robert Masson [directeur gén. du Crédit lyonnais], de M<sup>me</sup> Marcel Raffard <sup>37</sup> [administrateur délégué des Entrepôts et magasins généraux de Paris (EMGP)] et de M<sup>me</sup> André de Ridder [conservateur adjoint du musée du Louvre († 1921)].

Les obsèques auront lieu le jeudi 19 juin, à 9 h 1/2, en l'église Saint-Philippe du Roule, où l'on se réunira. Prière de considérer le présent avis comme une invitation. Ni fleurs ni couronnes.

---

BANQUE DE L'INDO-CHINE  
(La Cote de la Bourse et de la banque, 27 juin 1919)

Cet établissement vient de tenir son assemblée qui a été suivie d'une réunion extraordinaire en vue de statuer sur la prolongation de la Banque au-delà du 21 janvier 1920, date d'expiration de son privilège et de son existence.

Le dividende pour l'exercice 1918 a été fixé à 70 fr. contre 60 fr. et 57 50 en 1917 et 1916. Le paiement du dividende de 35 fr. afférent au second semestre aura lieu, comme d'habitude, le 1<sup>er</sup> juillet prochain. La durée de la société est prorogée de 50 années à partir de la date ci-dessus. De plus, les 90.000 actions libérées du quart seront libérées jusqu'à concurrence de 475 fr. — c'est-à-dire de 350 fr. — au moyen du fonds de réserve de 33.500.000 fr. provenant des primes versées par les actionnaires. Le supplément nécessaire pour compléter les 350 fr., soit 1 25 sera demandé en espèces et imputé sur le coupon de juillet prochain. Le conseil a été autorisé à porter, sous réserve d'une entente avec l'État, son capital de 48 à 72 millions par l'émission d'actions à souscrire avec primes.

Ce résumé étant posé, nous rapprocherons ci-dessous, les comptes de profits et pertes et la répartition :

	1917	1918
CHARGES		
Intérêts débiteurs et frais gén.	21.280.984	26.833.305
PRODUITS		
Intérêts et commissions	28.521.900	35.284.869
Rappel des charges	21.280.984	26.833.305
Bénéfice de l'exercice	7.240.916	8.451.564
Reliquat antérieur	1.312.839	1.393.573
Solde distribuable	<u>8.553.755</u>	<u>9.845.137</u>

Répartition

Dividende	5.760.000	6.720.000
-----------	-----------	-----------

---

<sup>37</sup> Marcel Raffard (-1933). Fils de Paul Raffard (1841-1895), négociant en soieries, président du tribunal de commerce de Paris. Neveu de Charles Raffard, publiciste, de Gabriel (le père de Jean, de la Banque Guët, Raffard et Cie) et de Lucien (dont la fille Hélène épousa en 1<sup>res</sup> noves Joseph Paul-Boncour).

Tantièmes	640.091	761.156
Réserve	120.000	120.000
Fonds de prévoyance	640.091	761.156
Solde à reporter	1.393.573	1.482.825
Totaux	<u>8.553.755</u>	<u>9.845.137</u>

Les résultats de l'exercice écoulé, dit le rapport du conseil d'administration, nous permettent de vous proposer une augmentation de dividende tout en faisant la part, que commande la prudence, aux provisions nécessaires pour la liquidation, retardée par la guerre, de certaines opérations. À ce propos, et en réponse à des allégations qui se sont produites concernant l'importance des dividendes répartis à nos actionnaires, nous ferons remarquer qu'il y a, pour les apprécier, à faire entrer en ligne de compte l'intérêt pur les sommes versées par les actionnaires à titre de prime lors des augmentations successives de capital, qui représentent en réalité un véritable capital additionnel, sur lequel il est légitime qu'intervienne une rémunération en faveur de ceux qui ont contribué à le constituer. Si l'on prend en considération cet état de choses, on reconnaîtra que le pourcentage du dividende se trouve ramené à des proportions en concordance avec les risques que comportent généralement les opérations lointaines.

L'exercice 1918 a été particulièrement favorable, comme le montre le total du bilan actif au 31 décembre, en augmentation de 94 millions sur le précédent, lequel s'élevait à 455 millions en chiffres ronds : le portefeuille passe de 132 à 203 millions ; les avances sur nantissement et en comptes courants sont aussi en forte progression, par suite des avances à la clientèle pour lui faciliter la souscription au dernier emprunt, souscription qui a atteint pour la Banque de l'Indo-Chine, la somme de 115 millions : ces avances passent de 200 millions à 254 millions environ. Au Passif, la circulation des billets au porteur s'est accrue ; elle atteint 278 millions environ, en plus-value de 35 millions par suite de la progression des affaires sociales. Les autres chapitres du Bilan ne comportent pas d'observations spéciales et résultent du mouvement normal de la banque.

L'augmentation, ci-dessus mentionnée; de la circulation des billets et la diminution des encaisses se rattachant au resserrement monétaire qui se produisit en Indo-Chine vers le mois de novembre 1918 et atteignit en 1919 une véritable acuité. Cette raréfaction du numéraire, en dehors des besoins courants du pays, tels que dépenses budgétaires, travaux publics et exportation des récoltes, est due à des causes exceptionnelles, parmi lesquelles il faut compter les frais considérables auxquels a dû faire face la colonie pour ravitailler la métropole, les allocations multiples qu'elle a dû servir aux familles des travailleurs indo-chinois amenés en France par les nécessités de la Défense, et enfin la thésaurisation indigène qui, depuis la guerre, a pris une extension considérable.

Pour ces motifs, nos encaisses en Indo-Chine, qui s'étaient largement maintenues depuis le début des hostilités au-dessus des limites prévues par les statuts — elles atteignaient encore, au 31 décembre 1917, 54 % de la circulation fiduciaire —, ont commencé, dès le mois de novembre dernier, à décroître d'une façon rapide et continue. Au 31 décembre 1918, elles ne représentaient plus que 20 1/2 % de la circulation. Quelque sérieuse que soit cette situation, il n'y a certainement pas lieu de s'en alarmer outre mesure, à une époque où toutes les banques d'émission voient leur circulation démesurément enflée, où le cours forcé est de règle, où l'or et l'argent monnayés ont presque disparu.

Le gouvernement général de la Colonie ne voulut pas recourir à l'établissement du cours forcé des billets, craignant que cette mesure ne fut pas comprise par les indigènes, encore mal habitués à la circulation fiduciaire. Aussi, la Banque de l'Indo-

Chine dut-elle faire face à cette situation, compliquée encore par la difficulté du transport d'espèces en période de torpillages et par les restrictions que les États-Unis imposaient aux sorties de métal argent. Quoi qu'il en soit de ces impedimenta, la Banque de l'Indo-Chine, en ce qui la concerne, estime que, si elle a pu, jusqu'à présent, faire face aux besoins les plus urgents, sa tâche, au lendemain des hostilités, n'en reste pas moins difficile, le marché du métal argent n'étant pas encore redevenu complètement libre ; mais elle espère qu'avant la fin de l'année courante, la situation monétaire de l'Indo-Chine sera, sinon complètement restaurée, du moins sensiblement améliorée.

Sur la demande du Gouvernement, et conformément à l'exemple de la mesure prise par l'Angleterre à Arkangelsk, la Banque de l'Indo-Chine a ouvert une agence à Vladivostok, en vue d'assurer le service financier de la base militaire des Alliés en Sibérie.

Pendant l'exercice écoulé, dit le rapport, nous avons participé à l'augmentation de capital de la Société des Tabacs de l'Indo-Chine, qui présente d'intéressantes perspectives pour l'avenir industriel et commercial de notre colonie. Nous nous sommes également associés à d'importants établissements de la métropole pour la constitution de la Société minière et métallurgique de l'Indo-Chine, en vue de mettre en pleine valeur les richesses minières du Tonkin. Enfin, nous avons largement favorisé la reprise par des maisons françaises de plusieurs de nos grandes usines de Cholon pour le traitement du riz, soucieux, comme nous l'avons toujours été, d'apporter notre appui à toute tentative industrielle présentant des garanties de sécurité et de prospérité.

Comme nous l'avons mentionné plus haut, une assemblée extraordinaire a suivi l'assemblée ordinaire dont nous venons de nous occuper. Elle a statué sur l'augmentation de capital. Cette opération ne peut se faire qu'avec l'autorisation du gouvernement ; celui-ci ne s'est pas opposé à la libération de 350 fr. par action, non plus qu'à l'augmentation du capital ; en ce qui concerne cette opération, le gouvernement a seulement demandé que le droit des actionnaires à la totalité de la souscription ne soit appliqué que pour la moitié des titres à émettre et que l'autre moitié soit réservée au public.

Les résolutions ont été votées sans discussion et à l'unanimité : elles décident la prolongation de la société pour 50 années à compter du 21 janvier prochain ; la libération des actions jusqu'à concurrence de 475 fr., et l'augmentation du capital qui sera porté de 48 à 72 millions, suivant les conditions et modes d'émission que fixera le conseil d'administration.

---

Banque de l'Indochine

Conseil d'administration 1919 : baron Hély d'Oissel [SG], pdt ; [Albert] de Monplanet [CIC], Stanislas Simon, Auguste Gérard, P[aul] Boyer [Comptoir national d'escompte], Adrien de Germiny [1826-1922. Repr. BPPB], Edgard Stern, Ernest Roume, R. de TrégoMAIN.

---

(*Bulletin officiel du ministère des colonies, 1920*)

Par arrêté du Ministre des Colonies du 17 janvier 1920,  
Le traitement de M. You (Emmanuel-André), directeur honoraire au ministère des Colonies, commissaire du gouvernement près la Banque de l'Indo-Chine, a été porté de 16.000 à 20.000 francs pour compter du 1<sup>er</sup> juillet 1919.

---

1920 (27 mars) : cours forcé de la piastre

---

#### NÉCROLOGIE

Baron Hély d'Oissel

(*Le Figaro*, 18 juin 1920)

(*Le Journal des débats*, 19 juin 1920)

Le baron Hély d'Oissel s'est éteint, hier, en son domicile rue Octave-Feuillet, à l'âge de 85 ans. Ancien officier, le baron Hély d'Oissel, propriétaire du château de Villiers, près de Poissy, dont il avait été maire, fut successivement conseiller général et député de Seine-et-Oise. Il appartient au Conseil d'État. Financier très averti, il avait été président du conseil d'administration de la Société générale et de la Banque de l'Indo-Chine, vice-président de la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest et de la Compagnie des messageries maritimes.

Grand philanthrope, il avait reçu la médaille de l'Encouragement au bien, pour la Caisse des employés de la prévoyance, auxquels il avait témoigné la plus active et généreuse sollicitude. Il était officier de la Légion d'honneur.

Il était le père de la marquise de Ségur, veuve de l'éminent académicien.

Un service sera célébré demain samedi, 19 courant, à dix heures précises, en l'église Notre-Dame-de-Grâce de Passy, 8, rue de l'Annonciation, on l'on se réunira, L'inhumation aura lieu à la Bussière-sur-Ouche (Côte-d'Or).

---

#### 1920 (JUIN) : ALBERT DE MONPLANET (CIC), PRÉSIDENT

Banque de l'Indo-Chine

Assemblée générale

(*Le Journal des débats*, 28 juin 1920)

Le rapport présenté à l'assemblée générale des actionnaires de la Banque de l'Indo-Chine est, comme toujours, très intéressant. Il l'est particulièrement cette année, à cause des circonstances exceptionnelles qui ont affecté les marchés d'Extrême-Orient.

Le rapport constate d'abord le succès de l'augmentation du capital, de 48 à 72 millions de francs. On sait que 24.000 actions seulement, sur les 48.000 qui ont été émises, avaient été réservées à titre irréductible aux anciens actionnaires, [les 24.000 étant offertes par priorité aux personnes domiciliées dans les colonies où la Banque de](#)

[l'Indo-Chine exerce son privilège. Le public colonial a souscrit 20.952 actions](#) ; le fait mérite d'être signalé.

Les résultats de l'exercice ont permis la distribution d'un dividende de 35 francs pour le premier semestre et de 50 francs pour le second semestre, soit 85 francs pour l'exercice, répartition sensiblement plus élevée que celle de l'année dernière.

.....  
\_\_\_\_\_

Banque de l'Indo-Chine  
Exercice 1919  
Assemblée générale ordinaire du 26 mai 1920  
(*Les Assemblées générales, 1920*)

.....  
Les résultats de l'exercice 1919, ceux du second semestre notamment, nous permettent, vous le voyez, Messieurs, de vous proposer la répartition d'un dividende sensiblement plus élevé que celui de l'année précédente.

Ces résultats sont dus à notre chiffre d'affaires qui a été beaucoup plus important que celui de l'année précédente. Ce n'est pas que les transactions commerciales, ou plus exactement que les marchandises qui leur servent de base, aient largement augmenté comme quantités. Ces quantités ont pu même ne pas dépasser leur chiffre normal sur certains marchés, mais partout et d'une façon générale, la valeur de tous les produits a subi une hausse considérable. C'est ainsi que le prix du riz en Indo-Chine, des oléagineux dans l'Inde et des soies en Chine s'est élevé du simple au double et a parfois dépassé sensiblement ces proportions.

La hausse des changes étrangers ne nous permet guère d'établir de comparaison utile entre les divers chapitres de nos bilans aux 31 décembre 1918 et 1919. En effet, les divers éléments qui entrent en ligne de compte dans l'établissement de nos bilans, livre sterling, dollar des États-Unis, yen japonais, roupie, dollar de Singapore et surtout piastre indo-chinoise, ont subi une majoration telle que, malgré les taux modérés adoptés pour l'établissement de nos comptes, tout rapprochement serait illusoire. La piastre indo-chinoise notamment était cotée au début de l'année dernière à 4,50 environ. Au 31 décembre 1919, le cours officiel était de 11,25, présentant ainsi une différence de 150 % d'une année à l'autre.

Aussi remarquerez-vous, en consultant les tableaux de la circulation des billets au porteur et des encaisses qui figurent à la fin de nos rapports, que des variations brusques se sont produites dans les évaluations en francs aux 30 juin et 31 décembre, dates d'arrêtés des bilans, alors que les chiffres en monnaie locale sont loin de présenter les mêmes écarts.

L'année 1919, en effet, a été marquée par un bouleversement des changes de toutes les devises d'Extrême-Orient exprimées en francs. Ces mouvements ont eu leur cause dans la hausse : d'abord de l'argent fin dont la valeur, exprimée en monnaie sterling, est passée de 48 deniers 7/16 l'once en janvier, à 79 deniers 1/8 en décembre, ensuite de la livre sterling qui est montée de 25,97 1/2 en janvier à 45 fr. 15 en décembre.

Pour certains pays à monnaies stabilisées en sterling, l'Inde, les États fédérés malais et le Siam, les variations de valeur vis-à-vis du franc, bien que toujours considérables, ont pu se trouver atténuées dans une certaine mesure, mais les mouvements ont atteint toute leur amplitude dans les pays à étalon d'argent, c'est-à-dire en Indo-Chine et en Chine.

En Indo-Chine, le cours de la piastre française, qui, nous vous l'avons exposé, était de 4 fr. 50 en janvier, est monté à 5 fr. en avril, 6 fr. 50 en juillet, 8 fr. 15 en septembre, 10 fr. 85 en novembre, et environ 12 fr. en décembre.

Une hausse aussi rapide et aussi importante a entraîné des conséquences graves pour un certain nombre d'entreprises indo-chinoises. D'abord, toutes celles qui, en vertu de contrats avec le Gouvernement ou avec les municipalités, recevaient des subventions ou percevaient leurs recettes en francs, alors que leurs frais généraux s'exprimaient en piastres c'est le cas des Compagnies de transport par fer ou par eau et des Sociétés d'eau et d'électricité.

Se sont trouvées également menacées toutes les entreprises industrielles ou agricoles qui, pour la vente de leurs produits, sont aux prises avec des concurrents moins atteints par la hausse de leur monnaie nationale : spécialement les mines métalliques, les plantations de caoutchouc, de café, de poivre et de tabac.

De même, ont été placés dans une situation particulièrement difficile, les nombreux souscripteurs à l'emprunt français de novembre 1918 qui avaient emprunté en piastres une partie des sommes nécessaires à l'acquittement de leurs souscriptions.

Si les producteurs de riz n'ont, jusqu'à présent, pas souffert de la hausse de la piastre, c'est qu'en raison des récoltes médiocres dans tout l'Extrême-Orient, coïncidant avec une demande mondiale considérable, tant pour le riz que pour toutes les autres céréales, il a été possible, non seulement de maintenir, mais d'augmenter sensiblement les prix de vente du riz exprimés en piastres. Toutefois, on ne saurait oublier qu'il s'agit là de circonstances exceptionnelles dont les effets, sans doute, paraissent devoir se faire sentir encore pendant toute l'année en cours, mais dont il serait imprudent d'escompter le maintien pendant les années à venir.

Par contre, n'ont pas souffert de la crise et paraissent même en avoir bénéficié les entreprises qui, soit pour leurs ventes en Indo-Chine, soit pour leurs exportations, ne sont concurrencées que par des produits en provenance de Chine et ayant, par conséquent, les mêmes conditions de prix de revient. Les Sociétés de charbonnages et de ciments sont spécialement dans ce cas.

Dès le milieu de l'année 1919, deux Commissions réunies successivement par M. le Ministre des Colonies, l'une présidée par M. Outrey, député de la Cochinchine, l'autre, la Commission interministérielle de la stabilisation de la piastre, ont été invitées à examiner les graves problèmes que posait la hausse de la piastre et à indiquer les solutions qui leur semblaient les meilleures.

L'une et l'autre, avec des modalités ou des réserves différentes, se sont prononcées pour la stabilisation de la piastre indo-chinoise en francs français.

La Commission interministérielle indiquait comme mesures préparatoires à prendre immédiatement : la fabrication de coupures divisionnaires en papier par les soins de la Banque de l'Indo-Chine et la frappe de monnaies divisionnaires d'un titre réduit par les soins du Gouvernement général.

Pour l'une et l'autre de ces mesures, nous avons prêté au Gouvernement général notre plus entier concours. Nous avons commandé immédiatement des coupures de 10, 20 et 50 cents et la plus grande partie d'entre elles se trouve actuellement en Indo-Chine où leur mise en circulation a rencontré un accueil très favorable. Pour la fabrication des monnaies divisionnaires, au titre de 400 millièmes, nous avons servi d'intermédiaire au Gouvernement général auprès de la Monnaie de San-Francisco. Les premières pièces frappées sont déjà actuellement en Indo-Chine et le solde des quantités commandées sera livré très prochainement.

Pendant, dès le début de l'année courante, la hausse de la piastre s'accroissait encore et l'on constatait en même temps qu'en raison d'une récolte considérable et de la hausse des prix du riz, la valeur des exportations de l'Indo-Chine en 1920 excéderait celle des importations d'un montant incomparablement supérieur à celui d'aucune année précédente. À défaut de mesures énergiques et notamment de l'établissement

du cours forcé, il serait donc devenu nécessaire de procéder à de très importantes frappes de piastres qui auraient accentué encore la hausse de l'argent fin.

Le Gouverneur général s'étant décidé dans le sens du cours forcé, un accord fut passé avec notre Banque en vue de déterminer les conditions dans lesquelles fonctionnerait le nouveau régime et les mesures propres à assurer aux autres banques établies en Indo-Chine des conditions identiques à celles qui nous sont faites à nous-mêmes.

Le jeu de cette convention impliquait la fixation des taux de la piastre par le Gouvernement général. Ces mesures sont entrées en vigueur depuis le 27 mars dernier et les taux fixés par le Gouvernement général ont suivi jusqu'à présent de façon approximative les fluctuations de la valeur intrinsèque de la piastre métal.

Il semble que le système ainsi mis en vigueur constitue une mesure d'attente qui permettra de suivre l'évolution des cours de l'argent fin et du change français, tout en portant remède aux principales difficultés de la situation actuelle : mais il est à désirer qu'en même temps, des mesures soient prises pour apporter un soulagement immédiat aux entreprises menacées de ruine, que nous avons signalées plus haut, et dont la situation est particulièrement digne d'intérêt, car elles sont constituées exclusivement par des capitaux français.

Inférieure de moitié à celle de l'année précédente, l'exportation des riz de Cochinchine s'est, en 1919, élevée à 702.000 t., contre 1.448.400 en 1918. Celle du Tonkin a été de 280.309 t., contre 251.927 en 1918.

Dans son ensemble, la récolte a été sensiblement déficitaire, et comme dans les pays voisins elle avait été plus médiocre encore qu'en Indo-Chine, l'Administration locale s'est trouvée dans l'obligation de continger la sortie des riz. Elle a dû pendant les premiers mois de l'année la réduire à 60.000 t., puis à 75.000 t. par mois, l'interdire même pendant la plus grande partie du second semestre, pour ne l'autoriser à nouveau qu'à la fin de l'année. Mesures très sages, car la récolte s'est ainsi écoulée par tranches successives, à des prix inespérés, sans qu'on ait eu à entamer les stocks de réserve indispensables à l'alimentation indigène, que l'Annamite, souvent imprévoyant, n'eût pas hésité à vendre aux cours exceptionnels du marché.

Ainsi, l'importante diminution de la récolte du riz s'est trouvée compensée et bien au delà par la hausse considérable de ce produit qui était rare et demandé à n'importe quel prix sur les marchés voisins d'Extrême-Orient. Non seulement les producteurs ont fait d'excellentes affaires, mais tous ceux qui ont touché à cet article, usiniers et exportateurs, ont réalisé des profits inattendus. En ce qui nous concerne, nous avons, comme d'habitude, participé à ce mouvement d'affaires et prêté notre concours le plus large au commerce local en lui consentant les avances nécessaires aux achats de riz et en négociant ses remises documentaires sur l'extérieur.

Cette année, plus encore que d'ordinaire, les acheteurs ont été la Chine, le Japon, les Philippines et les Détroits de Malacca, les difficultés du tonnage et surtout les taux prohibitifs du change ayant empêché les transactions commerciales avec la France. Seul, le Service du Ravitaillement a adressé à la Métropole quelques chargements de riz qui ont donné lieu à l'émission de traites sur le Trésor central à Paris que notre succursale de Saïgon s'est fait un devoir d'acheter aux conditions les plus réduites.

Cet heureux résultat, Messieurs, dans les circonstances que nous venons d'indiquer, et les perspectives plus brillantes encore de la récolte de l'année courante, la plus belle, semble-t-il, que l'Indo-Chine ait jamais connue, témoignent une fois de plus de ses ressources au point de vue agricole et économique.

\*

\* \*

Depuis 1914, nous avons été, Messieurs, dans l'impossibilité matérielle de ravitailler, dans les colonies françaises où nous sommes installés, les encaisses métalliques de nos succursales, tombées au-dessous de la limite statutaire. Ce fut une de nos préoccupations, et malgré nos efforts, nous ne pûmes obtenir de la Banque de France qui, à juste titre, était opposée à toute exportation d'espèces, les sommes nécessaires à ce ravitaillement. Un accord récemment intervenu entre le Ministère des Colonies et notre Banque nous permet de suppléer à l'insuffisance de nos encaisses à Nouméa, Papeete et Djibouti par le dépôt de valeurs de l'État français que nous effectuons aux caisses du Trésor central à Paris. Cette importante question se trouve ainsi régularisée.

À Nouméa, l'état de choses prospère que nous vous signalions l'an dernier s'est encore accru. Sous l'habile impulsion de la Société Le Nickel et des Hauts Fourneaux de la Nouvelle-Calédonie, l'industrie minière, ainsi qu'on avait pu le craindre à un moment, n'a subi aucun temps d'arrêt ; d'autre part, la fabrication des conserves de viande, qui a donné lieu à l'ouverture de deux nouvelles usines, a été particulièrement active et notre succursale nous signale le remarquable et incessant développement de l'archipel des Nouvelles-Hébrides, dont les produits variés, coprahs, coton, cacao, cafés, ont été très demandés. Les maisons françaises de Nouméa détiennent pour la majeure partie le commerce de ces îles qui, par la richesse de leur sol, apparaissent plus que jamais comme la dépendance nécessaire de la Nouvelle-Calédonie, pays essentiellement minier et n'offrant pas, au point de vue agricole, les mêmes ressources. Seule, dans ces régions lointaines et de population peu dense, la question de main-d'œuvre, en même temps que celle du manque de communications, se pose avec une inquiétante gravité.

Plus encore qu'à Nouméa, les difficultés de main-d'œuvre et l'insuffisance de bateaux et de courriers réguliers sont une entrave sérieuse au développement du commerce de l'île de Tahiti. L'année a cependant été très satisfaisante au point de vue des résultats, grâce à la hausse exceptionnelle qui s'est produite, sur le marché de San-Francisco, pour le coprah, et, en Europe, pour la vanille et les nacres.

L'amélioration du port de Papeete et l'établissement d'une ligne française de navigation sont toujours les deux projets auxquels notre colonie attache le plus grand prix.

À Djibouti, la situation reste bonne.

Il suffisait, nous écrivait notre succursale en commentant les résultats obtenus, d'acheter n'importe quel produit pour réaliser une opération commerciale avantageuse. En fait, la hausse des cours et celle surtout des marchandises courantes d'exportation n'ont cessé de favoriser les transactions. Notre succursale a trouvé ses principaux éléments d'affaires dans les avances nécessitées par les achats et les expéditions de cuir et de café et aussi dans les opérations de talaris et de roupies, deux monnaies indispensables à côté du franc, sur la Côte de Somalis, la première pour les affaires avec l'Abyssinie, la seconde pour les transactions avec Aden.

La situation financière des trois pays à monnaie stabilisée en sterling dans lesquels nous sommes installés, Pondichéry, Singapore et Bangkok, s'est nécessairement ressentie, Messieurs, de la hausse excessive de l'argent. Le grand Empire de l'Inde a dû élever à diverses reprises le taux officiel de la roupie en monnaie sterling et la crise monétaire dont nous vous signalions l'an dernier la continuation y demeure, atténuée cependant par une circulation fiduciaire intense, effectivement garantie par des espèces et des lingots et qui a obtenu dans la masse de la population le plus grand succès. Pratiquement, c'est le régime du cours forcé accepté par tous sans la moindre difficulté. Ceci nous a conduits à faire fabriquer nous-mêmes, à la demande de notre succursale de l'Inde et après en avoir obtenu l'autorisation des ministères des Finances et des Colonies, des coupures de 1 roupie que nous allons émettre dès que ces billets, encore en cours de fabrication, nous auront été livrés, c'est-à-dire prochainement. À Singapore, la valeur officielle du Straits dollar n'a pas été modifiée, comme on l'avait d'abord cru, mais par une ordonnance royale en date du 29 octobre 1919, le Gouvernement a dû

réduire encore le titre de cette monnaie (550 millièmes au lieu de 600 millièmes, comme décidé en 1918). Le Siam en a fait autant lui-même pour ses monnaies divisionnaires et, par surcroît, a élevé le taux officiel du tical de 1 sh. 6 à 2 sh. 2.

Au point de vue commercial, qui nous occupe plus particulièrement, nos trois sièges ont donné des résultats satisfaisants. Sans doute, notre colonie de l'Inde a subi le contre-coup de la hausse désordonnée des changes et du manque de bateaux, mais les quelques affaires d'arachides faites avec Marseille ont été particulièrement fructueuses en raison des prix extraordinairement élevés atteints par les oléagineux. D'autre part, les filatures de toile bleue ont maintenu leur courant d'affaire rémunérateur avec Bordeaux, pour le Sénégal, ainsi qu'avec l'Indo-Chine et Madagascar.

À Singapore, l'année a été caractérisée par une activité commerciale exceptionnelle.

Au Siam, deux faits principaux sont à retenir, l'un d'ordre monétaire, l'autre d'ordre économique. Nous venons de parler du premier, l'élévation du taux du tical à 2 sh. 2. Le second consiste dans l'interdiction de l'exportation du riz pendant tout le second semestre. Cette mesure, comme le contingentement de la sortie des riz en Cochinchine, a eu pour but d'empêcher l'accaparement d'un produit de première nécessité et, dans un moment difficile, d'en faire baisser le prix sur le marché local.

\*  
\* \* \*

Il nous reste, Messieurs, à vous entretenir brièvement de nos agences de Chine.

Des statistiques du commerce d'exportation et d'importation parues, cette année, pour la première fois, à Hongkong, il ressort que le commerce de cette colonie avec l'Indo-Chine française vient immédiatement après celui avec la Chine du Sud, et s'est élevé à £ 21.143.600. Ce document officiel assigne donc à nos possessions indochinoises la seconde place, presque égale, d'ailleurs, à la première qui la dépasse de fort peu, et bien supérieure à celle de la Chine du Nord, du Japon et des États-Unis. C'est un renseignement qu'il nous a paru intéressant de vous donner, car il témoigne du rôle actif et certainement susceptible encore de développement que remplissent nos divers sièges dans ces contrées.

Au point de vue des affaires, l'âpre lutte économique a repris son cours dans ce port intermédiaire du Sud et du Nord de la Chine. Le besoin général de matières premières y a donné lieu à d'importantes transactions que n'ont ralenties, ni la hausse exceptionnelle des prix, ni celle des changes. Le taux du loyer de l'argent y a atteint des prix inusités. Notre agence a pris sa part de ce mouvement commercial qui sera, à l'avenir, plus disputé que jamais. Quatre banques nouvelles se sont, en effet, installées à Hongkong depuis un an et on nous signale l'ouverture de nombreuses agences de maisons de commerce américaines.

À Canton, la récolte des soies a été magnifique et a donné lieu à un chiffre d'affaires considérable. Il a laissé aux producteurs, aux commissionnaires et aux exportateurs de sérieux profits. De beaucoup, l'Amérique a été le plus gros acheteur de cette marchandise riche. En ce qui nous concerne, nous nous sommes attachés à retenir la plus grande partie, et elle a été importante, des remises sur Lyon. Mais ces opérations deviennent particulièrement difficiles en raison des variations brusques du change de Paris sur Londres qui en rendent la contrepartie, faite le plus souvent en sterling, parfois onéreuse pour notre agence.

À Sanghaï, le marché s'est ressenti, pendant une bonne partie de l'année, de l'insuffisance du stock monétaire, l'encaisse des Banques ayant été sensiblement inférieure au minimum nécessaire aux besoins des transactions courantes. De forts envois de barres d'argent d'Amérique ont été effectués vers la fin de l'année et se sont continués par la suite. La crise monétaire s'est ainsi heureusement détendue par la réimportation en Chine du métal exporté de 1914 à 1917. Notre agence a trouvé dans

ses opérations multiples et notamment dans ses affaires de change avec l'Amérique, Londres et la France, des profits satisfaisants.

Sauf à Mongtze, qui devient pour la production de l'étain un centre de plus en plus important, nos autres agences de Chine se sont naturellement ressenties de la rareté des transports et des difficultés de trésorerie.

Le revenu des douanes maritimes chinoises s'est élevé, en 1919, à 46 millions de taëls, en augmentation de 10 millions de taëls sur l'année 1918. Les douanes indigènes ont produit 4.500.000 taëls contre 3.972.000 l'année précédente. Les recettes de la gabelle ont atteint \$ 80.672.000 : elles avaient été de \$ 71 millions 864.000 en 1918. En raison de la hausse des changes, les arrrages des emprunts étrangers et le service des indemnités, d'ailleurs en partie suspendu, n'ont absorbé que 23 millions de taëls pour les douanes et \$ 11 millions pour la gabelle, laissant ainsi des sommes considérables à la disposition du Gouvernement chinois.

Au cours de l'année 1919, le Gouvernement des États-Unis a demandé aux banquiers constituant le Groupe américain de s'entendre avec les Groupes anglais, japonais et français faisant partie du Consortium formé en 1912, dans le but de constituer, pour les affaires chinoises, un nouveau Consortium dont l'objet comprendrait aussi bien les emprunts industriels que les emprunts d'État.

Les membres de ces quatre groupes réunis à Paris, en mai 1919, se sont mis d'accord sur un texte de convention destiné à être soumis à leurs Gouvernements respectifs. Les Gouvernements français, anglais et américain ont donné leur pleine adhésion à cette convention à laquelle, d'après des dépêches récentes, le Gouvernement japonais vient de se rallier.

L'an dernier, à pareille époque, nous vous annoncions l'ouverture de notre agence de Vladivostock, où le Gouvernement nous avait envoyés avec le mandat spécial de ravitailler au point de vue financier la base militaire de Sibérie.

La raison de cette mission ayant aujourd'hui cessé d'être, nous sommes heureux de vous dire que, grâce au dévouement de notre personnel et malgré des circonstances, très difficiles souvent, graves parfois comme pendant ce dernier semestre, nous nous sommes acquittés de notre tâche avec la conscience d'avoir été utiles aux intérêts français.

Nous ajouterons devant vous, Messieurs, et sans regrets, puisqu'il s'agissait du bien de notre pays, que nous n'avons pu le faire qu'au prix de certains sacrifices.

La Commission chargée d'étudier les conditions dans lesquelles devrait s'effectuer le renouvellement du privilège de notre Banque, n'ayant pu terminer ses travaux avant la fin de la dernière législature, le Gouvernement a, par décret en date du 4 janvier dernier, promulgué au *Journal officiel* du 7 janvier, renouvelé ce privilège qui expirait le 21 janvier, pour une période d'une année, c'est-à-dire jusqu'au 21 janvier 1921.

Nous avons tout lieu de croire que nous serons très prochainement saisis des conclusions de la Commission, et nous espérons que le projet de loi pourra être déposé au Parlement en temps utile pour éviter une nouvelle prorogation de courte durée.

Notre administrateur-directeur, M. Stanislas Simon, nous a manifesté tout récemment son désir de voir allégée dans une certaine mesure la lourde tâche qu'il a assumée depuis plus de trente années, et nous a priés en conséquence d'accepter sa démission de ses fonctions de directeur.

Quelque regret que notre conseil ait éprouvé de cette décision, en raison des services rendus par M. Stanislas Simon à la Banque de l'Indo-Chine, et que nous n'avons pas besoin de rappeler devant vous, nous avons dû déférer au désir qui nous était exprimé, en demandant toutefois à notre ancien directeur de continuer à notre établissement son concours en qualité d'administrateur-délégué.

Avec l'agrément de M. le Ministre des Colonies, nous avons nommé directeur M. Thion de la Chaume, ancien Inspecteur des Finances et jusqu'ici directeur adjoint.

Sa parfaite connaissance de nos affaires et sa collaboration intime à la direction depuis plusieurs années, le désignaient tout naturellement à notre choix.

Peu de temps après notre dernière assemblée, nous avons eu la douleur de perdre un de nos collègues les plus anciens, M. Léon Masson, qui faisait partie de votre Conseil depuis plus de vingt ans. Au cours de cette longue et utile collaboration, nous avons pu apprécier le jugement ferme et sûr de M. Masson dont les avis, toujours donnés avec la bonne grâce qui le caractérisait, étaient empreints d'une sagesse et d'une expérience précieuses. Nous avons vivement déploré sa perte.

Pour le remplacer, votre conseil a fait choix de M. Octave Homberg qui, au cours de ces dernières années, a consacré la majeure partie de son activité à collaborer à la gestion des finances publiques, par sa mission aux États-Unis, son rôle à la Commission des changes et au Commissariat des Emprunts. Sa participation à de nombreuses et importantes sociétés indo-chinoises marquait sa place dans votre conseil. Nous vous demandons en conséquence de ratifier cette désignation.

Les administrateurs sortants cette année et dont nous vous proposons la réélection pour une période de cinq années sont : MM. E. Béthenod, Paul Boyer, Jules Rostand et R. de TrégoMAIN.

---

INFORMATIONS FINANCIÈRES  
CONSORTIUM POUR LES AFFAIRES CHINOISES  
(*Le Temps*, 26 septembre 1920)

Le consortium des grandes banques anglaises, américaines, françaises, japonaises et sans doute belges va envoyer très prochainement aux États-Unis des représentants qui devront tenir des réunions dont l'objet sera de discuter la situation financière de la Chine et d'examiner dans quelle mesure et sous quelles conditions un concours pourrait être apporté à ce pays qui a toujours tendance à anticiper sur ses revenus. Les représentants des banques françaises seront MM. Ch. Georges-Picot, directeur du Crédit industriel, et Thion de la Chaume, directeur de la Banque de l'Indochine.

À vrai dire, le concours sur lequel la Chine croit pouvoir compter ne sera guère que théorique ; car à l'exception des États-Unis, toutes les autres puissances, y compris même le Japon depuis sa dernière crise financière, ne sont pas en état d'exporter des capitaux au profit d'aucun pays étranger.

Cependant, il est du plus haut intérêt pour les créanciers de la Chine qu'on ne laisse pas périliter certaines lignes de chemins de fer restées inachevées et dont le besoin est urgent pour faciliter les transports et par conséquent les exportations.

La Chine est un des pays qui ont été le moins touchés par la crise européenne. Sa situation d'exportatrice dans les conditions de change que l'on sait, lui crée de grandes réserves qu'on ne voudrait pas voir dilapider.

Le consortium international aura sans doute à étudier les mesures nouvelles qu'il conviendrait d'adopter pour écarter ce risque. Or, on se souviendra que l'administration des douanes maritimes et celle de la gabelle du sel ont, à cet égard, rendu de signalés services aussi bien à la Chine qu'à ses créanciers. Il serait peut-être opportun d'étendre ces gestions internationales à d'autres produits ou denrées.

---

NÉCROLOGIE  
Paul Desvaux  
(*Le Journal des débats*, 14 novembre 1920)

On annonce la mort de M. Paul Desvaux, ancien inspecteur des finances, vice-président de la Société générale de crédit industriel et commercial, administrateur du Crédit foncier de France, de la Banque de l'Indo-Chine, de la Compagnie des chemins de fer de l'Est, chevalier de la Légion d'honneur.

---

BANQUE DE L'INDO-CHINE  
(*Les Annales coloniales*, 6 juin 1921)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de cette société s'est tenue le 25 mai 1921, sous la présidence de M. A[ibert] de Monplanet, président du conseil d'administration, assisté de M. le représentant du Crédit industriel et commercial et de MM. [Maxime] Grammont <sup>38</sup>, scrutateurs, et de M. [Édouard] de Laboulaye, en qualité de secrétaire.

.....

Saïgon  
ARRIVAGE DE PIASTRES MÉTALLIQUES

M. MAURICE LONG À LA BANQUE DE L'INDOCHINE  
(*L'Écho annamite*, 13 août 1921)

.....

L'encaisse de la Banque de l'Indochine en piastres métalliques s'élève à 14 millions 154.000 piastres.

On estime qu'il pourra être mis fin au cours forcé lorsque le Trésor et la Banque disposeront d'un montant total dépassant 20 millions de piastres.

Quant le cours forcé fut établi, à l'arrivée de M. Long, le 27 mars 1920, le Trésor n'avait qu'une très faible encaisse métallique et celle de la Banque était seulement de 6.600.000 piastres.

La circulation des billets atteignant à ce moment 70.100 000 piastres, la proportion entre l'encaisse et la circulation fiduciaire était d'environ 1 à 12.

Dès que l'encaisse de la Banque, accrue des versements du Trésor, atteindra 20 millions la proportion sera 1 à 5.

---

<sup>38</sup> Maxime Grammont : administrateur en France des « Émailleries réunies et Forges de Creil et de la Sarre » et des Établissements Paul Duclos, chaudières marines à Marseille-La Canet, il semble être à l'origine de la maison de commerce Grammont et Cox à Saïgon (qui fournit en 1917 du laiton en feuilles à la Manufacture d'opium pour la confection de ses boîtes) et s'intéresse précocement aux affaires de caoutchoucs (vice-président en 1915 de la Société générale des hévéas du Dong-Nai). On signale en outre à cette époque que MM. Grammont et d'Hangouart possèdent 912 hectares de rizières à Giadinh (*Bulletin économique de l'Indochine*, juillet-août 1920). Toujours en 1920, il figure comme président-administrateur délégué de Wm. G. Hale, import-export à Saïgon. En 1922, il est administrateur des Rizeries d'Extrême-Orient. En 1923, il figure au conseil du Crédit foncier de l'Indochine et il épaula la SFFC dans la fondation des Sucrieries et raffineries de l'Indochine (SRIC). Il reçoit dans la foulée le titre de chevalier de la Légion d'honneur : depuis 15 ans en Cochinchine ; 25 ans de pratique industrielle et commerciale. Il entre au comité de direction de la Banque franco-chinoise. Son rôle s'affirme dans les Forges, ateliers et chantiers de l'Indochine (FACI) dont il devient vice-président, ce qui explique probablement sa présence au conseil de la Société d'oxygène et d'acétylène d'Extrême-Orient (SOAEO), filiale de l'Air liquide. On le trouve encore à l'origine des Cafés et thés du Kontum-Annam (1925), de la Société agricole du Nord-Annam (3.500 ha de caféiers) — avec Georges Ancel — et de la Société financière d'Indochine (1928), ainsi que de la Cie générale immobilière de Saïgon (Cogisa)(1929). Son activité se restreint dans les années 1930 : il quitte successivement la SOAEO (1933), l'Agricole des Caoutchoucs d'An-Phu-Ha (1934), la Catecka, la Sofinindo et la Banque franco-chinoise (1938), la Société de chalandage et remorquage de l'Indochine (SACRIC). Son rôle s'affirme en revanche aux Forges, ateliers et chantiers de l'Indochine dont il prend la présidence (fonction dans laquelle lui succédera son fils Raymond).

Comme, d'autre part, le gouverneur général dispose au crédit de son compte spécial de lingots et d'espèces métalliques étrangères, qui ne sont pas compris dans ces chiffres, l'on voit que, d'ici quelques mois, l'Indochine pourra rétablir la circulation métallique dans des conditions particulièrement favorables, le billet de banque étant largement gagé par des réserves métalliques.  
(Communiqué).

---

## BANQUE DE L'INDOCHINE

---

Assemblée générale ordinaire du 25 mai 1921  
(*L'Écho annamite*, 27 août 1921)

### Rapport du conseil d'administration

Messieurs,

En vous réunissant en assemblée générale ordinaire pour vous soumettre, comme d'usage, les comptes de l'exercice 1920 et vous prier de fixer le dividende à répartir, notre première pensée va naturellement à celui qui, membre de notre conseil d'administration pendant plus d'un quart de siècle, a présidé pendant vingt ans aux destinées de la Banque de l'Indo-Chine.

Le 17 juin 1920, nous avons eu, en effet, la douleur de perdre M. le baron Hély d'Oissel, que vous aimiez à retrouver, chaque année, à la tête de votre assemblée qu'il présidait depuis si longtemps avec tant d'autorité. Pour la première fois l'an dernier, quelques jours avant sa mort, il dut renoncer à cette prérogative, mais, bien qu'à bout de forces et sans illusion sur les heures qu'il lui restait à vivre, il tint quand même à assister à notre réunion.

Vous vous rappelez avec quelle distinction, faite d'aisance et de simplicité, il dirigeait nos travaux, avec quelle compétence et quelle hauteur de vues il ne cessa de prêter à la Banque de l'Indo-Chine le concours de son entier dévouement et de sa grande expérience.

Pour nous, qui avons été les témoins assidus de sa constante sollicitude pour vos intérêts et de la bienveillance ininterrompue dont il entoura tous ceux qui, dans cette maison, collaboraient à la gestion de la Banque, nous conserverons fidèlement sa mémoire, comme vous garderez, Messieurs, le souvenir de la part importante qui revient à M. le baron Hély d'Oissel dans la prospérité de notre Établissement.

Quelques mois s'étaient à peine écoulés, depuis le décès de notre président que nous perdions encore un de nos collègues les plus estimés. M. Paul Desvaux, dont nous avons, pendant de longues années, apprécié la grande compétence et la haute valeur morale, décédait subitement le 11 novembre dernier. Il nous laisse, lui aussi, le souvenir d'un collaborateur particulièrement précieux par la sagacité de ses avis et son inaltérable dévouement aux intérêts de la Banque.

Les bénéfices du 1<sup>er</sup> semestre 1920, auxquels participent pour la première fois les 48.000 actions nouvelles provenant de la dernière augmentation du capital social, se sont élevés à 9.804.602 fr. 62 c. dont la répartition, aux termes des articles 32 et 33 des statuts, a eu lieu comme suit :

Fr. 342.000 00 au Fonds de Réserve statutaire, 1/2 % du capital versé ;  
2.05.000 00 aux actionnaires, 1<sup>re</sup> répartition de 3 % pour le semestre ;  
741.060 26 au Fonds de Prévoyance statutaire, 10 % de l'excédent ;  
741 060 26 au Conseil d'administration, 10 % de l'excédent ;  
5.928.482 10 aux Actionnaires, 80 % de l'excédent.  
Fr. 9.804.682 62

Il revenait donc aux Actionnaires fr. 7.980.482 10  
auxquels s'ajoutait le reliquat du 2<sup>e</sup> semestre 1919 1.579.883 31  
Total. fr. 9 560.365 41

En janvier dernier, il a été distribué un dividende de 55 francs par action aux 144.000 actions libérées de 415 francs composant le fonds social, ce qui a nécessité l'emploi d'une somme de 7.920.000 00

Le reliquat de. fr. 1.640.365 41  
a été reporté au second semestre de l'exercice.

Pendant cette dernière période, les bénéfices se sont élevés à 10.837,819 fr. 52 c., dont la répartition, conformément aux articles 32 et 33 des statuts, doit s'effectuer comme suit :

Fr. 342.000 00 au Fonds de Réserve statutaire, 1/2 % du capital versé ;  
2.052.000 00 aux Actionnaires 1<sup>re</sup> répartition de 3 % pour le semestre sur 144.000 actions ;  
844.381 95 au Fonds de Prévoyance statutaire, 10 % de l'excédent ;  
844.381 95 au Conseil d'administration, 10 % de l'excédent ;  
6.755.055 62 aux Actionnaires, 80 % de l'excédent.  
Fr. 10.837.819 52

Il reviendrait donc encore aux actionnaires. fr. 8.807.055 62 auxquels s'ajoute le reliquat du premier semestre 1920, soit 1.640.365 41

Total. fr. 10 447.421 03

Nous vous proposons, Messieurs, de fixer à 60 francs le dividende du deuxième semestre 1920, ce qui, pour les 144.000 actions composant le fonds social, nécessite l'emploi de fr.8.640.000 00

et de remporter au premier semestre 1921 le reliquat de 1.807.421 03

Dans ces conditions, le dividende total de l'exercice 1920 serait de 115 francs.

Il avait été de 85 francs en 1919.

Le paiement de la somme de 60 francs pour le second semestre aurait lieu, comme d'habitude, sous déduction des impôts, le 1<sup>er</sup> juillet prochain, après l'approbation de M. le Ministre des Colonies requise par l'article 33 des Statuts.

Ainsi, nous sommes en mesure de vous proposer, cette année encore, la répartition d'un dividende plus élevé que celui de l'exercice précédent. Ces heureux résultats sont dus à la progression du volume de nos affaires qu'atteste spécialement la comparaison des bilans des deux derniers exercices, en accroissement de plus de 500 millions de francs d'une année à l'autre. Cette augmentation porte notamment pour 200 millions sur notre Portefeuille, dans lequel les Bons de la Défense Nationale figurent pour un montant important et pour plus de 300 millions sur nos Avances en compte courant et sur Nantissements. Il est vrai que la plus grande partie de ce dernier chiffre provient des avances consenties, en compte spécial, au Gouvernement général de l'Indochine.

À ce mouvement ascensionnel de nos affaires a naturellement correspondu un accroissement analogue de notre circulation fiduciaire. Celle ci, qui s'élevait à 475 millions de francs au 31 décembre 1919, atteignait 705 millions au 31 décembre 1920. Son chiffre minimum a été de 524 millions au 31 janvier et son chiffre maximum de 718 millions au 31 mai. Quant à nos encaisses totales, elles s'élevaient au 31 décembre 1920 à 231 619.000 francs contre 136.047.000 fr. au 31 décembre 1919, faisant ainsi ressortir une augmentation de 95.572.000 francs.

\*

\* \*

Nous vous disions, l'an dernier, que l'année 1919 avait été marquée par un bouleversement des changes de toutes les devises d'Extrême-Orient, exprimées en francs.

Le désarroi n'a pas été moindre en 1920. Dans les pays d'Asie, aux systèmes monétaires basés sur l'étalon d'or, les variations de cours par rapport au franc ont dépassé toutes les prévisions et rendu les opérations extrêmement difficiles. Il en a été ainsi spécialement aux Indes où d'importantes fluctuations, par rapport à la livre sterling, ont encore ajouté à la complication du problème des changes. Coté 2 sh. 10 d. au plus haut, en février 1920, le cours de la roupie tombait à 1 sh. 4 d. 3/4 au plus bas, en décembre. Dans les pays à étalon d'argent, notamment en Chine et en Indochine où s'exerce surtout notre activité, les écarts ont été plus grands encore et nous ont imposé la plus grande prudence dans nos opérations de change. En hausse extraordinaire, au commencement de l'année (de 75 7/8 l'once au début de janvier, il s'élevait à 89 1/2 le 14 février), le prix du métal blanc subissait progressivement les mois suivants, jusqu'à la fin de l'année, une baisse qui n'a fait que s'accroître depuis, jusqu'à 41 d. 3/4 le 31 décembre.

Cette dépréciation est due à des causes diverses. La principale, croyons-nous, est la crise mondiale des matières premières qui a eu pour conséquence, dans tous les pays, une forte diminution des exportations et une réduction sensible des demandes d'argent. Partout, les frappes de monnaie ont été suspendues ou ralenties, les émissions de billets remplaçant, en général, les espèces métalliques, cependant que le titre des monnaies d'argent était réduit dans la plupart des États où des frappes étaient encore effectuées. Aux Indes, la réserve des roupies d'argent, qui est de 60 crores, soit 600 millions de roupies, est plus importante qu'elle ne l'a jamais été et peut suffire pendant assez longtemps encore à tous les besoins. Quant à la Chine, qui reste aujourd'hui le principal acheteur possible, elle n'a pu absorber, pendant le deuxième semestre 1920, que des quantités réduites de métal et comme elle exporte peu en ce moment, par suite de la baisse des prix en Europe, ses demandes paraissent devoir être assez limitées.

En Indo-Chine, notre principal champ d'action, le contrecoup de cette instabilité s'est naturellement fait sentir. Très élevé, au commencement de 1920, le cours de la piastre, qui atteignait 16 fr.50 c. le 13 février 1920, tombait, en corrélation avec l'argent fin et par étapes successives, à 8 francs le 12 décembre, pour s'inscrire à 9 francs au 31 décembre.

Les difficultés résultant de cette situation troublée ont été heureusement atténuées grâce aux dispositions prises par le Gouvernement général dès le début de 1920, au moment où la hausse des cours de la piastre, celle des prix du riz et les perspectives d'une récolte exceptionnelle faisaient prévoir un excédent considérable de la valeur des exportations de l'Indo-Chine sur celle des importations. Ces dispositions comportaient l'établissement du cours forcé qui fut effectivement décrété le 27 mars et l'application, à la même date, d'accords passés avec notre Banque impliquant la fixation du cours de la piastre par le Gouvernement général. Elles constituaient des mesures d'attente, préparatoires à la Réforme du régime monétaire de l'Indo-Chine réclamée alors de toutes parts et eurent pour résultat de parer immédiatement aux difficultés du moment en facilitant la sortie de la récolte.

Par arrêté du 5 juin 1920, le gouverneur général [Maurice Long] nommait une Commission spéciale chargée d'établir un rapport motivé sur la situation monétaire de la Colonie et les mesures que cette situation comportait. Cette commission, présidée par M. l'inspecteur général des Colonies Berrué, devait, après consultation de tous les groupes qualifiés de la Colonie, formuler des conclusions relativement à l'opportunité d'une réforme monétaire, à la nature de cette réforme et aux mesures propres à en assurer l'exécution.

BANQUE DE L'INDO-CHINE  
(Suite et fin)  
(L'Écho annamite, 30 août 1921)

La Commission remit son rapport le 2 août au gouverneur général. Estimant qu'il importait, en rétablissant une circulation métallique normale, de modifier dans le plus bref délai la situation actuelle créée par la suspension, depuis 1914, de la frappe de piastres métalliques ; opposée, dans le but d'arriver à une baisse des cours exprimés en francs, à toute assimilation de la piastre indochinoise au franc papier, la Commission concluait à l'adoption d'un étalon d'or par la création d'une piastre or d'une valeur comprise entre 3 fr. 50 c. et 4 francs dont il serait seulement frappé des multiples, et au maintien dans la circulation comme principal instrument monétaire d'une piastre d'argent, au même titre mais d'un poids moindre que la piastre française actuelle, à pouvoir libératoire illimité et ayant désormais un caractère fiduciaire.

Tout en se prononçant en faveur de l'étalon d'or, la Commission constatait néanmoins les avantages qu'au cours des dernières années, l'Indo-Chine avait retirés de son système monétaire basé sur l'étalon d'argent. La hausse de l'argent par rapport à l'or, en 1919, à l'époque de la hausse mondiale de toutes les denrées, et sa baisse par rapport à l'or, depuis avril 1920, coïncidant avec la baisse générale, ont, en effet, assuré à l'Indo-Chine une stabilité relative des prix exprimés en monnaie locale que n'ont pas connue les pays à étalon d'or.

D'ailleurs, la baisse de l'argent fin ramenait, en février dernier, la valeur intrinsèque de la piastre très au dessous des cours or envisagés par la Commission. Dans ces conditions, toute fixation prématurée d'un cours de stabilisation pouvait devenir dangereuse et, adoptant le vœu émis par la Commission elle-même, le gouverneur général décida de différer le passage à l'étalon d'or tout en préparant, par les mesures nécessaires, le retour rapide à une circulation métallique normale.

\*  
\* \*

En 1920, l'exportation des riz, en Cochinchine, s'est élevée à 1.020.400 tonnes contre 762.259 en 1919. On estime à 300.000 tonnes le solde restant à exporter.

La récolte a donc été bonne et les résultats obtenus par notre succursale de Saïgon des plus satisfaisants. Mais si les exportateurs ont réalisé encore des profits faciles pendant les quatre premiers mois de l'année, ils se sont trouvés ensuite en présence d'une situation rendue très délicate du fait de la baisse excessive des prix. Les chiffres suivants dispensent d'ailleurs de tout commentaire. Cotés 187 fr. 50 les 100 kg en décembre 1919, 282 fr. 50 c. en avril, les riz étaient tombés à 79 fr. 60 c. en décembre 1920.

Le commerce d'importation n'a pas été aux prises avec de moindres difficultés. Tandis que l'abaissement du prix des riz diminuait le pouvoir d'achat des indigènes et ralentissait la vente des produits d'importation, une dépréciation considérable de ceux-ci se produisait en Europe et en Amérique. Ainsi se sont accumulés sur le marché local des stocks importants constitués à des prix relativement élevés dont la liquidation sera longue et ne s'effectuera pas sans pertes pour les détenteurs.

Ces constatations s'appliquent à toutes les régions de l'Indo-Chine. Au Cambodge, au Tonkin et en Annam, où nos divers sièges ont cependant traité des opérations fructueuses, les transactions commerciales souffrent du marasme actuel et, sauf pour plusieurs industries locales restées prospères, donnent lieu, pour le prochain exercice, à des prévisions moins favorables.

En résumé, si le premier trimestre de 1920 doit être considéré comme se rattachant encore à la période d'extraordinaire prospérité qui favorisa l'Indo-Chine en 1919, les

mois suivants, le second semestre notamment, accusent nettement le début d'une ère de difficultés.

Ce fut, pour le commerce local, le retour brusque, presque sans transition, à des conditions plus normales qui rappellent sensiblement celles d'avant-guerre. Il faudra donc un certain temps pour que la situation économique retrouve son équilibre et que l'ensemble des affaires présente une allure mieux réglée et plus saine. Cette période de transition, nous en avons le ferme espoir, ne saurait être de longue durée, dans un pays où toutes les entreprises, commerciales, industrielles et agricoles ont reçu, depuis cinq ans surtout, une impulsion et un développement dont nos propres opérations sont l'indéniable témoignage.

Au point de vue budgétaire, la situation de l'Indo-Chine s'annonce également sous un aspect moins favorable que pendant les exercices précédents, par suite d'une moins-value importante dans les recettes de l'opium et de l'accroissement des dépenses d'ordre militaire qui se sont élevées, en 1920, à \$ 9.673.000 et constituent une contribution sans précédent de la colonie aux charges de la mère patrie.

Le même malaise économique, que nous avons constaté en Indo-Chine, ne pouvait pas épargner les autres colonies françaises où nous sommes établis.

À Djibouti, les deux principaux produits du pays ont donné lieu, en 1920, à une exportation de 5.935 tonnes pour les peaux et les cuirs et de 2.630 tonnes pour les cafés, contre 8.648 et 3.983 tonnes en 1919, et l'on peut dire que, depuis la baisse survenue en Europe, les affaires sont pratiquement arrêtées. Chacun attend la liquidation des stocks existants et la reprise d'une demande actuellement nulle. Il en est de même pour l'importation, l'indigène de l'intérieur n'ayant plus de ressources suffisantes.

À Papeete, les producteurs et les exportateurs de coprah, de vanille et de nacre, ont, comme partout, au commencement de l'année, largement profité de la hausse des prix, mais subi ensuite les effets de la mévente actuelle qu'aggrave pour eux le manque de main-d'œuvre.

Celle-ci est surtout composée de Chinois, l'indigène tahitien étant réfractaire à tout travail régulier. Nous devons malheureusement constater, une fois de plus, que les rapports commerciaux entre la France et l'île Tahiti, pays français et d'une fertilité sans égale, sont presque nuls en raison du manque de communications directes et de la durée du voyage.

Le dernier rapport de notre succursale de Nouméa nous signalait comme satisfaisante la situation économique de la Nouvelle-Calédonie. Dans le domaine industriel, comme dans le domaine agricole, tous les producteurs, colons, planteurs, éleveurs et fabricants de conserves ont réalisé des gains importants.

La Société Le Nickel et les Hauts Fourneaux de Nouméa n'expédient plus de minerais de nickel ; elles les traitent dans leurs usines et fabriquent des mattes à 75 % de métal. La mine de chrome, la Tiébaghi, n'exporte, par contre, que des minerais : jamais ses opérations n'ont été aussi élevées : 70.000 tonnes pour les trois premiers trimestres.

Quant au commerce local, il a également prospéré malgré l'insuffisance des moyens de transport. Mais il est profondément regrettable que la rareté des frets sur la France n'ait pas permis de réserver au marché français les produits qu'il aurait pu recevoir et qui ont été dirigés, dans une large mesure, sur l'Australie et l'Amérique.

Aux Nouvelles-Hébrides, la prospérité que nous vous signalions l'an dernier ne s'est pas démentie. Seule, la question de main-d'œuvre reste, comme pour la Nouvelle-Calédonie, un sujet de préoccupation.

Dans l'Inde, l'exportation des arachides de Coromandel s'est élevée à 1.286.172 balles dont 645.931 à destination de Marseille. Dans le premier de ces chiffres, qui comprend les expéditions de tous les ports de la Côte, Pondichéry n'est intervenu que pour 441.768 balles. Les frets rares et chers, les difficultés de batelage et d'embarquement ont détourné sur les ports voisins de Madras et de Cuddalore, moins

bien favorisés par la nature, mais où des travaux d'amélioration ont été entrepris, une bonne partie de l'ancien trafic.

Dans les Détroits et au Siam, l'année s'est terminée dans une impression de malaise général.

À Singapore, la vague de baisse, qui s'est abattue sur les produits de tous les pays, a particulièrement affecté les caoutchoucs. Les prix de vente ne compensent plus les prix de revient et le seul remède à cette situation qu'on ait mis en avant est la réduction de la production.

Même note en ce qui concerne l'étain. Le Gouvernement a dû se porter acheteur d'une partie de ce métal pour empêcher le renvoi de nombreux ouvriers chinois et malais.

La situation n'est pas moins critique pour les maisons d'importation qui ne pourraient, aux prix actuels, liquider leurs stocks qu'avec de lourdes pertes. Il est vrai qu'elles avaient précédemment réalisé de très importants profits, en sorte que des mécomptes ne sont à redouter que pour les maisons européennes et chinoises de second ordre.

Au Siam, pendant toute l'année 1920, la sortie des riz a été prohibée, ce qui a particulièrement atteint les producteurs et les usiniers et indirectement éprouvé tout le commerce local, l'argent étant devenu plus rare.

Il nous reste à vous entretenir de nos agences de Chine.

La mévente de l'étain, signalée plus haut, a rendu difficiles les opérations de notre siège de Mongtzé.

À Hongkong, notre agence n'a pu travailler activement que pendant le premier trimestre. Depuis, la crise économique intense survenue au Japon, la réduction d'importants crédits ouverts par les banques américaines et la dépréciation énorme des stocks considérables de riz se trouvant aux mains des Chinois ont occasionné, pour le commerce local, des pertes qui, dans certains cas, ont dépassé les bénéfices des années précédentes.

À Canton, la baisse du change et l'effondrement du prix des soies, lesquels avaient atteint, au début de 1920, des chiffres anormaux, ont cruellement éprouvé le marché. Plusieurs exportateurs, ne recevant plus aucun ordre, ont été dans l'impossibilité de couvrir, faute d'expéditions, leurs contrats de change à livrer ; d'autres, nombreux, qui avaient fourni sur l'Europe, antérieurement à la crise, des remises documentaires en contre-valeur de marchandises vendues très cher, ont dû subir les défaillances de leurs acheteurs. Bon nombre de traites ont fait l'objet de prorogations.

Pour les mêmes causes, la situation est également difficile à Shanghai, Han-Kéou et Tientsin. C'est l'arrêt momentané des transactions, alors que des engagements inexécutés, dont la liquidation paraît devoir être lente, restent en suspens. Par surcroît, la famine sévit dans plusieurs des contrées du Nord.

Le revenu des Douanes chinoises s'est élevé en 1920 à 49.500.000 taëls, en augmentation de 3.500.000 taëls sur l'année précédente. C'est le rendement le plus élevé qu'ait encore enregistré cette administration. Les douanes indigènes ont produit 3.580.000 taëls, c'est-à-dire à peu près la même somme que l'année précédente. Déduction faite du service des emprunts gagés sur ces revenus, les Douanes ont pu verser au Gouvernement chinois un surplus de 23.150.000 taëls.

Le revenu de la gabelle, pour 1920, s'est élevé à \$ 79.200.000, marquant une légère diminution de \$ 1.400.000 sur l'année précédente. Après paiement de tous les emprunts auxquels ces revenus servent de gage, cette administration a pu verser au Gouvernement chinois un surplus de 64.000.000.

Les négociations relatives à la constitution d'un nouveau Consortium pour les affaires chinoises, dont nous vous avons entretenus l'année dernière, ont abouti, le 15 octobre 1920, à la signature à New-York d'un contrat définitif entre les groupes français, anglais, américain et japonais. Ce nouveau contrat lie les signataires pour cinq

années. Chacun des quatre groupes apporte à la communauté les options que ses membres détiennent individuellement, ce qui implique l'abandon des anciennes zones d'influence. Le nouveau Consortium, en offrant son aide pécuniaire à la Chine, est, d'ailleurs, fermement résolu à la consacrer uniquement à des œuvres productives, susceptibles d'améliorer la situation économique et financière de ce pays.

Jusqu'à présent, ses rapports avec le Gouvernement chinois ont été limités à des conversations préliminaires et à des échanges de vue.

La situation des diverses places, dont nous venons de vous entretenir, est la conséquence, Messieurs, de la crise qui s'est abattue sur le monde entier. Vous n'en serez, comme nous, ni surpris, ni troublés. Cette crise était prévue et inévitable après une période de prospérité sans précédent, mais accidentelle et factice. Elle ne peut être que temporaire. Les ressources de ces grands pays d'Extrême-Orient sont, en effet, incalculables au point de vue économique et nous avons pleine confiance dans leur vitalité. D'autre part, la prudence dont nous ne nous sommes pas départis, même aux heures d'optimisme, et, aussi, l'expérience acquise et le dévouement éprouvé d'un personnel auquel nous sommes heureux de rendre un nouvel hommage, nous permettent d'envisager l'avenir avec assurance. ainsi que nous y autorisent, d'ailleurs, le développement croissant de nos affaires et les résultats, que, même pendant cette période difficile, nous sommes à même de vous présenter.

Au cours du dernier exercice, nous avons participé aux deux emprunts nationaux, au placement journalier de Bons de la Défense Nationale qui, à Paris, n'ont pas atteint moins de 431 millions de francs, et à l'augmentation de capital de plusieurs sociétés coloniales, notamment la Société industrielle de chimie d'Extrême-Orient, l'Union commerciale indo-chinoise, la Compagnie de tramways et d'éclairage électriques de Shanghai et la Compagnie minière et métallurgique de l'Indo-Chine.

Vous savez que notre privilège, qui expirait le 20 janvier 1921, a été, par décret publié à l'*Officiel* du 16 janvier, prorogé de nouveau pour un an. Nos pourparlers avec les départements ministériels intéressés touchent à leur fin et nous avons lieu de croire que le projet de loi sera déposé très prochainement.

[Alphonse Denis, administrateur]

À la suite du décès de MM. le baron Hély d'Oissel et Paul Desvaux, notre conseil s'est adjoint deux nouveaux collègues et a porté son choix sur M. André Homberg, ancien inspecteur des Finances, vice-président de la Société Générale, et M. Alphonse Denis, chef de la maison Denis frères d'Indo-Chine et de Bordeaux. La compétence financière de M. André Homberg et la connaissance approfondie des questions indochinoises acquise par M. Alphonse Denis nous seront d'un précieux concours. Nous vous demandons de vouloir bien ratifier leurs nominations.

Nous avons eu, par contre, le regret de recevoir, le 16 janvier dernier, la démission de M. Pierre Marraud appelé par le gouvernement aux hautes fonctions de ministre de l'Intérieur.

Le sort désigne cette année comme administrateurs sortants MM. Octave Homberg et Edgard Stern. Nous vous proposons leur réélection pour une période de cinq années.

\*

\* \*

BANQUE DE L'INDO-CHINE  
Assemblée générale ordinaire  
RÉSOLUTIONS

1° L'assemblée approuve les comptes des deux semestres de l'exercice 1920 tels qu'ils sont présentés par le conseil d'administration

E le fixe à 115 francs par action (sur lesquels 55 francs ont été payés le 3 janvier dernier) le chiffre du dividende annuel et décide de reporter à l'exercice 1921 le reliquat disponible de 1.807.421 fr. 03 cent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité ;

2° L'assemblée approuve la nomination pour une année de M. André Homberg comme administrateur, en remplacement de M. le baron Hély d'Oissel, décédé, et la nomination pour deux ans de M. Alphonse Denis, comme administrateur, en remplacement de M. Desvaux, décédé.

L'assemblée renouvelle pour une période, de cinq années les pouvoirs de MM. Octave Homberg et Edgard Stern, administrateurs sortants.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

---

La levée du cours forcé  
(*L'Écho annamite*, 5 janvier 1922)

Voici la première réalisation des promesses de M. Long :

Le gouverneur général de l'Indochine,  
Vu les décrets du 20 octobre 1911 portant fixation des pouvoirs du gouverneur général et organisation financière et administrative de l'Indochine ;  
Vu l'article 7 du décret du 16 mai 1900 portant prorogation du privilège d'émission de la Banque de l'Indochine ;  
Vu le décret du 12 janvier 1921 prorogeant pour une durée d'un an à partir du 21 janvier 1921 le privilège de la Banque de l'Indochine ;  
Vu le décret du 4 août 1914 relatif au remboursement en espèces des billets de banques coloniales ;  
Vu l'arrêté du 2 janvier 1920 autorisant la Banque de l'Indochine à porter la limite de son émission à 12 fois le montant de son encaisse métallique ;  
Vu l'arrêté du 27 mars 1920 dispensant jusqu'à nouvel ordre la Banque de l'Indochine de l'obligation de rembourser en espèces les billets émis par ses succursales en Indochine ;  
Vu l'arrêté du 22 juillet 1921 autorisant la Banque de l'Indochine à porter la circulation fiduciaire de ses succursales en Indochine à la somme de cent millions de piastres ;  
Vu le décret du 1<sup>er</sup> février 1902 sur la promulgation des actes officiels en Indochine,

ARRÊTE :

Article 1<sup>er</sup> — Est abrogé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1922 l'arrêté du 27 mars 1920 susvisé dispensant la Banque de l'Indochine de l'obligation de rembourser ses billets en espèces.

Art. 2. — Le secrétaire général du gouvernement général de l'Indochine et le directeur des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hanoï, le 30 décembre 1921.

Par délégation :

Le secrétaire général du gouvernement général.

Signé : ROBIN.

---

La circulation fiduciaire  
(*L'Écho annamite*, 17 janvier 1922)

Par arrêté du gouverneur général de l'Indochine du 11 janvier 1922 et à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1922, le montant des billets mis en circulation par la Banque de l'Indochine ne pourra excéder le chiffre de CENT MILLIONS DE PIASTRES ni une somme supérieure à NEUF fois le montant de l'encaisse métallique de cet établissement dans la Colonie.

---

La Banque Claude Lafontaine a suspendu ses paiements  
(*La Lanterne*, 9 février 1922)

Le bruit se répandait hier matin qu'une des plus anciennes banques de Paris, la Banque Claude Lafontaine, venait de suspendre ses paiements.

Aussitôt connue, la nouvelle avait amené, 32, rue de Trévise, où se trouve le siège parisien de cette maison de crédit originaire des Ardennes, quantité de clients justement alarmés.

Les guichets, en effet, étaient fermés et les huissiers se refusaient à toute explication. Un des fondés de pouvoir qu'un de nos confrères a pu joindre a fait à ce sujet les déclarations que voici :

Je ne peux rien vous dire d'exact pour le moment. Nous attendons des ordres de Charleville, où se trouve notre siège social. À la suite de la campagne que vous connaissez, menée contre les banques, nous avons été, comme tant d'autres, assez atteints. Pour l'instant, nous sommes obligés d'interrompre nos opérations. Mais comme je vous le disais plus haut, nous attendons des ordres et cherchons le moyen d'arranger les choses pour le mieux de notre clientèle.

Ajoutons que la Banque Claude Lafontaine, connue aujourd'hui sous le nom de Comptoir des Ardennes, était une des plus anciennes banques de Paris et qu'elle jouissait dans le monde des affaires et de l'industrie d'une excellente réputation, tant par la prudence de ses opérations que par la solidité de son crédit.

---

LA BATAILLE DES BANQUES  
= NAUFRAGEURS =  
ET PILLEURS D'ÉPAVES

---

La dernière manœuvre victorieuse de la Banque  
de l'Indo-Chine et la chute de la Banque Claude Lafontaine  
par Pierre DIONNE  
(*La Lanterne*, 11 février 1922)

Il y a des conjonctions fatales parmi les hommes comme parmi les astres. M. Thion, de la Banque de l'Indo-Chine, devait nécessairement se rencontrer un jour avec M. André Tardieu, de la N'goko Sangha. Le capitaine de naufrageurs et pilleurs d'épaves a enfin trouvé la voie glorieuse où il va faire route, parmi les ruines, avec le capitaine de chasseurs et de chantage.

Nous avons vu comment M. Tardieu avait conquis un magot de 2.300.000 fr. inscrit par lui-même, au crédit de sa société de flibustiers dans le Traité de Versailles ; nous avons dit comment par un chantage effronté exercé contre *La Lanterne*, M. Tardieu comptait rendre à M. Thion le service — non désintéressé — de mettre fin à l'incessant défilé des vérités les plus cruelles dans nos colonnes. Puisque rien ne peut nous contraindre au silence, nous exposerons donc ici l'œuvre de M. Thion, dont le pavillon pourrait être, comme celui des anciens pirates, tout noir, avec la sinistre image : crâne et tibias croisés.

\*  
\*   \*   \*

L'entreprise de démolition antinationale à laquelle se livre, sous les ordres de M. Thion, la Banque de l'Indo-Chine, est marquée par un désastre quotidien, nous nous attendions donc — hélas ! sans impatience — à la voir couler la Banque Claude Lafontaine.

Nous empruntons le récit de quelques faits chez nos confrères, dont l'information s'affranchit systématiquement de toute polémique.

*Le Matin* publiait hier, sous le titre : LA BANQUE CLAUDE LAFONTAINE A-T-ELLE ÉTÉ VICTIME DES CAMPAGNES DE LA PRESSE OU DE POURSUITES EXERCÉES PAR D'AUTRES BANQUES ? les lignes suivantes :

« Le 6 décembre dernier, la banque Claude Lafontaine était condamnée à payer une somme de 4 millions 400.000 francs à la Banque de l'Indo-Chine, par jugement du tribunal de commerce de la Seine. Appel avait été fait aussitôt.

Mais, dès le 27 décembre 1921, la Banque de l'Indo-Chine faisait faire opposition par exploit de M<sup>e</sup> Chainault, huissier à Paris, sur les comptes de Claude Lafontaine, Prévost et Cie à la Banque de France, au Comptoir d'Escompte, au Crédit industriel et commercial, à la Société générale, au Crédit Lyonnais et à la banque Lehideux.

L'opposition fut signifiée aux banques ci-dessus le 28 décembre vers dix heures du matin.

À 11 heures, le Crédit industriel et commercial prévenait la banque Claude Lafontaine, Prévost et Cie, de l'opposition.

À 11 h. 20, M<sup>e</sup> Taupin, agréé, recevait les fonds pour payer et obtenait les mainlevées dès oppositions.

Malgré cette diligence apportée dans le règlement qui fut fait le jour même, les établissements de crédit firent suivre à leurs succursales et agences, avis de l'opposition, quoique des démarches aient été faites à leur contentieux pour les prévenir que le paiement était effectué et que la mainlevée leur serait remise le lendemain matin, 29 décembre, ce qui fut, d'ailleurs, fait à 10 heures.

Certaines succursales ne reçurent avis de la mainlevée que le 3 janvier seulement.

On comprend qu'une telle publicité donnée à une opposition qui ne dura que quelques heures devait fatalement alarmer les esprits et créer la panique. »

Sans doute cette procédure foudroyante devait « alarmer les esprits et créer la panique », mais c'était précisément le but auquel voulait atteindre le naufrageur Thion de la Banque [*sic*]; il a été atteint.

C'est une vieille maison moyenne qui est frappée, c'est une pièce de plus au tableau de chasse des grandes banques, car M. Thion n'est lui-même grand maître *Au Rendez-vous de concussionnaires* — je veux dire à l'établissement privilégié de la rue Laffitte — que par la volonté du puissant consortium, dont la Banque de l'Indo-Chine est une création et un instrument.

Lorsque, les premiers, nous avons expliqué la chute de la B. I.C. par les mots « Batailles des Banques », nous expliquions d'avance la mésaventure de la Banque Claude Lafontaine.

\*

\* \* \*

Après l'hallali, c'est la curée ! La Banque industrielle de Chine étant un gros morceau, les terribles rapaces y mettent le temps. mais ils comptent bien en venir à bout. Déjà, ils ont préparé, par un sabotage savant, la liquidation qui favorise la digestion.

Pour les proies de moindre consistance, ce n'est qu'une bouchée. Que sont devenus les établissements de la maison Ollivier [*sic* : *Olivier*], qui était installée en Extrême-Orient depuis un demi-siècle ? Que vont devenir les Rizeries de Saïgon ? Aura-t-on pour deux ou trois millions un outillage moderne qui en a coûté plus de vingt ?

Mais la justice ? Les victimes sont-elles naufragées par persuasion ? Non pas, il y a des malédictions, des grincements de dents, il y a même des procès. En voici un : Mange et Lemonnier contre la Banque de l'Indo-Chine. [...]

Devant ce passé, on s'explique tout le présent : le naufrage de la Banque Claude Lafontaine, le sabotage de la Banque Industrielle de Chine et bien d'autres exploits encore inédits.

---

## LES ÉTRANGLEURS

---

### COMMENT DÉFENDRE LE CRÉDIT PUBLIC ?

---

Un moyen : réprimer la concurrence comme un délit quand elle use de manœuvres dolosives et provoque la panique  
par Pierre DIONNE

(*La Lanterne*, 13 février 1922)

Que des margoulines s'avisent de jouer sur l'effet de leurs « faux tuyaux », rien de plus certain, mais ces petits faiseurs sont impuissants contre ce qui s'appelle le crédit. Que des diffamateurs malicieux mettent en coupe réglée, les grandes exploitations qui leur offrent une bonne matière à diffamation, rien de plus courant. mais MM. Barthou, Maunoury et de Lasteyrie ont mieux à faire que cette chasse contre un si menu fretin. Il y a un plus gros gibier.

Hier, nous posons les questions suivantes :

« À quel moment les centres parisiens des grandes banques ont-ils avisé leurs succursales de la saisie-arrêt signifiée contre la Banque Claude Lafontaine ? Est-ce avant ou après avoir reçu l'avis de la mainlevée ?

Si c'est après, la démonstration du mauvais coup est faite. Mais alors les sanctions s'imposent. Le gouvernement osera-t-il ? »

Les enquêteurs ne risquent pas de revenir bredouille, s'ils agissent dans cette voie avec rapidité et avec énergie — car il faut obtenir les témoignages de salariés justement intimidés.

La suspension de paiement de la Banque Claude Lafontaine a duré une demi-heure, la transmission de l'avis d'opposition a duré trois jours, la Banque Claude Lafontaine n'a pas pu « tenir ». Nous avons dit les causes de sa chute, nous en avons fait connaître les conséquences.

Notre confrère *l'Intransigeant* publiait hier la note suivante :

« Le gouvernement a décidé d'ouvrir une instruction contre la propagation des fausses nouvelles tendant à créer une panique sur le marché financier, et contre les tentatives d'extorsion de fonds qui auraient été faites contre certains établissements de finance. »

Fort bien ! Mais la Banque Claude Lafontaine a été poursuivie par une autre banque, celle de l'Indo-Chine, pour une somme de quatre millions quatre cent, mille francs que la première a payée à la seconde dès signification du jugement qui la condamnait. Et pourtant, la banque créditrice, ayant mis opposition sur la Banque Claude Lafontaine, a laissé propager pendant trois jours dans toute la France la nouvelle de cette opposition, alors qu'elle était déjà remboursée.

Voilà une manœuvre qui serait beaucoup plus intéressante encore à élucider que celles de vagues journaux financiers à qui on reproche leurs opérations. Mais l'instruction ira-t-elle jusque-là ?

\*  
\* \*

L'instruction, n'en doutez pas, reculera sur le seuil sacré de la Banque de l'Indo-Chine. Elle ne touchera pas à M. Thion de La Chaume, son directeur général.

Si le gouvernement avait voulu atteindre ce mandarin de pavillons noirs, l'homme qui devint administrateur de la Société des Allumettes après avoir dépouillé les propriétaires, l'homme qui fit tomber les plus anciennes maisons françaises de l'Extrême-Orient, l'homme qui manœuvre actuellement pour « couler » les Rizeries de Saïgon et tant d'autres affaires, sait qu'il n'a rien à redouter.

M. Briand annonça à la Chambre qu'il briserait « ce naufrageur » ; il a été brisé lui-même avant d'avoir fait le geste qui brise. Il était pourtant si facile d'inviter le conseil d'administration de la Banque de l'Indo-Chine de débarquer ce personnage redoutable, nommé par décret gouvernemental ; on n'a pas osé, on n'osera pas. Alors, pourquoi la farce d'une information ?

---

## FAUSSES NOUVELLES ET KRACHS

---

### LES VRAIS NAUFRAGEURS

---

Il ne suffit pas de reconduire à la frontière une demi-douzaine de Xydias et d'Anatra...

par Pierre DIONNE

(*La Lanterne*, 18 février 1922)

Le gouvernement, s'il se contente d'inquiéter les boursicotiers [sic] étrangers, ne poursuit visiblement qu'un seul but : sauver les véritables criminels en donnant à l'opinion une apparence de satisfaction. Les gens de Bourse ne contiennent pas leur hilarité lorsque l'on accuse devant eux Xydias ou Anatra d'avoir provoqué la panique et causé la chute d'une banque... C'est qu'ils savent, en effet, ce qui est de notoriété publique : À savoir les manœuvres de la Banque de l'Indo-Chine qui déterminèrent les retraits de fonds de la banque Lafontaine à concurrence de 18 millions en deux jours et provoquèrent ainsi sa défaillance. Ce dernier incident de la bataille des banques aura, sans nul doute, son écho à la Chambre et, déjà, M. Tapponnier, député, a posé au ministre des finances une question :

12.499. — Question écrite, remise à la présidence de la Chambre, le 14 février 1922, par M. Paul Tapponnier, député, demandant à M. le ministre des Finances si certaines mesures de garantie prématurées prises par la Banque de l'Indo-Chine n'ont pas contribué à provoquer la chute de la Banque Claude Lafontaine. — (*Journal officiel*, 15-2.22.)

.....

---

## L'AFFAIRE CLAUDE LAFONTAINE. LES BANQUES « ASSASSINÉES »

---

Mais les « assassins » seront-ils toujours intangibles ?

par Pierre DIONNE

(*La Lanterne*, 22 février 1922)

Hier, à la Chambre, M. Petitfils, député des Ardennes, s'est exprimé ainsi :

À la suite de campagnes qui semblent malheureusement puiser leur source plutôt dans les milieux bancaires français qu'à l'étranger, cette vieille et honnête maison, devant l'afflux des demandes de retraits, a dû suspendre ses paiements. On a PARLÉ D'ASSASSINAT PRÉMÉDITÉ. Le mot est peut-être excessif, mais il est certain que ces vieilles maisons de province, qui donnent souvent 3 et 4 % d'intérêts pour les dépôts, sont en butte à l'hostilité systématique des grandes banques d'émission.

Alors, les conseils sous le manteau, le télégraphe, le téléphone, font leur office sous le voile d'un impénétrable anonymat, j'en ai la preuve. Mais je n'insiste pas, et je vous demanderai simplement, monsieur le ministre, de persévérer dans la voie où vous vous êtes engagé un peu timidement en expulsant deux financiers étrangers. Si on ne coupe pas court, en effet, à la campagne dont je parle, demain les résultats s'en feront sentir sur d'autres banques, et l'État lui-même ne sera pas à l'abri. (Très bien ! très bien !)

Mes collègues des Ardennes et moi assistions récemment, à Charleville, à une réunion des industriels et commerçants de la région, de ces hommes qui, depuis cinquante ans, ont fait confiance à la vieille banque dont je parle, et dont l'émotion se comprend à la veille de l'échéance et de la paie des ouvriers. Ce département qui a connu toutes les misères et toutes les épreuves va-t-il voir son activité renaissante subir ce nouvel et cruel ébranlement ? (Très bien ! très bien !)

M. le Lasteyrie répondit :

Le gouvernement réprovoque énergiquement la campagne de dénigrement contre les banques françaises. Des mesures ont été prises déjà. Une Instruction est ouverte, des sanctions ont déjà été prises, d'autres suivront. Quant à la banque Claude Lafontaine, le gouvernement déplore, certes, la situation faite à cette vieille maison, qui a derrière elle un long passé d'honorabilité et a rendu de signalés services. (Très bien ! très bien !) L'État ne peut, vous l'avez dit, être l'universelle providence ; mais il a mis toute son influence morale au service de la situation, et s'est efforcé de déterminer les concours nécessaires. Cet effort a permis d'assurer le remboursement intégral de tous les dépôts des coopératives, ainsi que le paiement des salaires : il n'y aura donc ni chômage ni crise ouvrière. D'autre part, M. le ministre des régions libérées a pris des mesures pour que soit adressée au préfet des Ardennes, au titre d'avance de dommage de guerre, une somme de 1 million 500.000 francs. J'ajoute que des combinaisons s'élaborent pour essayer de reconstituer cette banque ou un établissement analogue. Les banques régionales ont un rôle essentiel à remplir : aussi, le gouvernement appuiera-t-il cette reconstitution de toutes ses forces.

Ainsi donc, après M. Briand, qui dénonça si haut les responsables de la chute de la B. I. C., il se trouve un député pour déclarer à la Chambre que la Banque Claude Lafontaine a été « assassinée ». La ministre des Finances, M. de Lasteyrie, n'y contredit mais approuve au contraire cette affirmation, il annonce qu'une enquête est ouverte. contre les mauvaises langues, voyez Xydias !

Une enquête, soit. Mais puisqu'il est d'ores et déjà prouvé que les naufrageurs sont à la Banque de l'Indochine, puisque M. Thion de la Chaume, directeur général de cet établissement privilégié, est nommé par décret au gouvernement sur la proposition du conseil d'administration, comment ne prend-on pas la première sanction qui doit être la démission de M. Thion ?

Comment M. de Lasteyrie, devant une récidive aussi audacieuse que celle qui visa la Banque Claude Lafontaine, n'a-t-il pas encore invité le conseil d'administration de la

Banque de l'Indo-Chine à proposer à son agrément un directeur général autre que le naufrageur et pillier d'épaves nommé Thion de La Chaume ?

Devant cette attitude d'un ministre qui fut lui-même, comme M. Thion, inspecteur des finances, on se demande jusqu'où peut aller la complaisance entre « camarades » dans ce corps intangible ?

---

Emprunt indo-chinois de 6.180.000 piastres (mars 1922)



Cliché Interenchères  
Affiche de 100 x 76 cm.  
imprimée par l'IDEO  
d'après une peinture de Victor Tardieu (1870-1937),  
futur directeur de l'École des beaux-arts de l'Indochine.

LE DOSSIER DE LA BANQUE DE L'INDO-CHINE  
Les procédés des naufrageurs

---

Où l'on voit comment, en dépit d'un accord ferme  
garanti par un versement de 25.000 francs,  
M. Thion de La Chaume coule une maison française en Chine  
par Pierre DIONNE  
(*La Lanterne*, 5 avril 1922)

Les espérances des financiers de la Banque de l'Indo-Chine vont-elles se réaliser ? La diversion des débats politiques passionnés et des péripéties judiciaires suffira-t-elle pour que gouvernement et Parlement mettent en oubli l'engagement solennel de déposer, après trois renouvellements successifs par décrets, le fameux projet de loi sur le privilège réalisant le vœu de la Chambre, émis en 1907 ? Il serait, en vérité, stupéfiant que les ministres des finances et des colonies montrent ainsi leur définitif mépris des injonctions du Parlement ainsi que des intérêts nationaux et coloniaux. En attendant que l'on vienne à un débat public inévitable sur l'exploitation du privilège de la Banque de l'Indo-Chine, nous continuerons ici à exposer les faits et documents si démonstratifs que l'opinion doit connaître, afin de juger l'œuvre néfaste d'une banque officielle et le rôle véritablement scandaleux de ses dirigeants.

\*  
\*   \*

Depuis des mois, nous produisons ici des accusations précises contre la Banque de l'Indo-Chine et son directeur général, l'ex-inspecteur des finances Thion de La Chaume. « Naufrageurs et pilliers d'épaves », avons-nous dit, en apportant surabondamment des preuves que de récents incidents financiers sont d'ailleurs venus renforcer : Torpillage et pillage de la Société indo-chinoise des allumettes ; torpillage et tentative de pillage des Rizeries de Saïgon ; lutte acharnée, suivie de succès, contre la B. I. C. [Banque industrielle de Chine] ; offensive heureuse contre la Banque Claude-Lafontaine ; destruction des grandes maisons françaises d'Extrême-Orient, notamment de la maison Olivier. Et nous n'avons pas, hélas ! la possibilité de clore ici cette série de sinistres, préparés par des moyens souvent frauduleux, toujours déloyaux.

Voici, en effet, un fait nouveau dont la gravité ne saurait échapper à aucun de nos lecteurs. Il s'agit cette fois de manœuvres dolosives compliquées d'extorsion de fonds. Voici, en raccourci, les faits dont la justice est saisie et sur lesquels, malgré toutes manœuvres dilatoires, elle devra bientôt se prononcer.

Le 7 juin 1921, un accord intervenait entre la dite banque et la maison G., de Tien-Tsin, au sujet du recouvrement d'une créance. Il était entendu que l'établissement de crédit s'engageait à suspendre, jusqu'à fin août de la même année, des poursuites intentées devant le tribunal consulaire de Tien-Tsin contre la Société G. en liquidation à l'amiable, qui demandait d'envoyer sur place un représentant. Comme garantie de cette convention, une somme de 25.000 francs devait être versée à la Banque de l'Indo-Chine à Paris et elle le fut effectivement à la date du 9 juin, en un chèque dont il a été tiré reçu.

L'accord était si formel que la Banque de l'Indo-Chine, ayant déclaré avoir câblé des instructions conformes, réclama le remboursement des frais de télégramme s'élevant à 76 fr. 25.

Que croyez-vous qu'il arriva ? Vous supposez peut-être que, selon les usages constants en pays civilisé, la grande banque privilégiée, fidèle à sa parole, ordonna la

suspension de la procédure coercitive ?. Quelle naïveté est la vôtre ! Il s'agissait dans la circonstance d'anéantir l'œuvre importante d'une firme française, dès lors il ne pouvait être question, pour M. Thion de La Chaume, de respecter ses engagements. Le but était de couler une affaire par un misérable souci d'intérêt ou de représailles, car la maison dont il s'agit avait été cliente de l'affreuse B. I. C.

La procédure qui devait être arrêtée est, au contraire, précipitée avec la plus grande activité : Le 24 juin, on prend un jugement par défaut, condamnant la Société G. à payer la somme de 9.138 taëls. Le 29 juin, on se fait délivrer une grosse, en forme exécutoire, de la dite décision, et on la signifie à un ancien fondé de pouvoir de la Société G., qui, d'ailleurs, était sans aucune qualité pour la représenter. Le 6 juillet, on fait signifier une ordonnance du consul de Tien-Tsin nommant un séquestre des immeubles hypothéqués, et le 8 septembre suivant, on fait signifier un commandement à fin de saisie immobilière, etc., etc. Si bien que quand l'agent dont on devait attendre l'arrivée parvint à Tien-Tsin, il se trouva devant le fait accompli.

Voilà ce qui s'appelle suspendre des poursuites ! Et n'oubliez pas que l'engagement précis de la Banque avait été garanti par un versement de 25.000 francs qui, dans la circonstance, paraissent bien avoir été purement et simplement extorqués.

Si pareil manquement commercial avait été commis par un pauvre petit banquier non privilégié, il y a beau temps qu'il serait coffré. Cependant, M. Thion de La Chaume, plus glorieux que jamais, s'apprête à tirer bon profit des épaves de la Banque industrielle de Chine, dont il eut la grande joie d'assurer le naufrage.

---

BANQUE DE L'INDO-CHINE  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 27 juin 1922)  
(*L'Écho annamite*, 7 septembre 1922)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM.

De Monplanet (A.) (off. LH), inspecteur général honoraire des Finances, président du Crédit industriel et commercial, président de la Société française des Charbonnages du Tonkin, président ;

Simon (Stanislas) (off. LH), vice-président. Administrateur-délégué ;

Bethenod (E.) (off. LH), président honoraire du Crédit Lyonnais ;

Boyer (P.) (off. LH), président du Comptoir national d'escompte de Paris ;

Denis (Alphonse) (off. LH), chef de la maison Denis Frères, d'Indochine et de Bordeaux ;

Georges-Picot (Ch.) (off. LH), ancien inspecteur des Finances. Vice-président de la Société Générale de Crédit Industriel et Commercial ;

Gérard (A.) (G. off. LH), ancien ministre de France en Chine et à Bruxelles, ancien ambassadeur de la République française au Japon ;

Guernaut (H) (off. LH), sous-gouverneur honoraire de Banque de France, président de la Société Générale ;

Homberg (André) (off. LH), vice-président de la Société Générale ;

Homberg (Octave) (chev. LH), président de la Compagnie des eaux et électricité de l'Indochine ;

Roume (E.) (G. off. LH), ancien gouverneur général de l'Afrique Occidentale française et de l'Indochine française ;

Stern (Edgard) (chev. LH), banquier, de la Maison A.-J Stern et Cie, administrateur de la Banque de Paris et des Pays-Bas ;

Rostand (Jules), vice-président du Comptoir National d'Escompte de Paris ;

De Trégomain (R.) (off. LH), ancien directeur du Mouvement général des fonds au ministère des Finances, gouverneur honoraire et administrateur du Crédit foncier de France,

Thion de la Chaume (R.) (chev. LH), ancien inspecteur des Finances, directeur ;

Isnard (V.), — Lacaze (M.), — Perreau (J.) (chev. LH), sous-directeurs.

Laboulaye (Édouard), secrétaire général. 1

Commissaire du gouvernement

M. You (André) (comm. LH), directeur honoraire au ministère des Colonies, ancien conseiller d'État,

\*

\* \*

BANQUE DE L'INDOCHINE  
Assemblée générale ordinaire du 31 mai 1922  
Rapport du conseil d'administration

Messieurs,

Nous sommes heureux, à l'occasion de votre assemblée générale ordinaire, d'avoir pu vous réunir dans ce nouvel immeuble dont vous aviez décidé la construction en 1913.

Commencée un an avant la guerre, longtemps suspendue pendant la période des hostilités faute de main-d'œuvre et de matériaux, cette construction n'a pu être achevée qu'en mars 1922.

Elle répond pour nous à un besoin impérieux.

Le local que nous occupions en dernier lieu rue Laffitte, et dans lequel nous sommes restés vingt ans, était devenu tout à fait insuffisant. Pendant cette période, les affaires coloniales se sont, en effet, développées dans des proportions considérables et vous savez la très large part que nos possessions françaises d'outre-mer ont prise à ce développement, comme aussi, durant ces dernières années, aux emprunts et autres opérations financières nécessitées par la guerre.

Il en est résulté un mouvement d'affaires avec lequel l'organisation de tous nos services sans exception, plus particulièrement de nos services de caisses et des titres, n'était plus en rapport.

Spécialement et largement appropriés pour nos bureaux, les locaux de votre nouvel immeuble répondront donc très opportunément aux nécessités présentes et aussi aux besoins nouveaux que nous devons envisager en présence de l'extension continue de nos affaires.

Nous avons à vous soumettre, Messieurs, conformément aux prescriptions des articles 39 et 40 de nos statuts, les comptes de l'exercice 1921 et à vous prier de délibérer sur les questions à l'ordre du jour.

Les bénéfices du premier semestre 1921, se sont élevés à 11.134.226 fr. 33 c. dont la répartition, aux termes des articles 32 et 33 des statuts, doit s'effectuer comme suit :

Fr. 342.000 00 au Fonds de réserve statutaire, 1/2 % du capital versé ;

2.052.000 a aux actionnaires, première répartition de 3 % pour le semestre ;

874.022 64 au Fonds de prévoyance statutaire, 18 U/O de l'excédent ;

874.022 64 au conseil d'administration, 10 % de l'excédent ;

6.992.181 10 aux actionnaires, 80 % de l'excédent ;

Fr. 11.134.226 38 Total égal.

Il revenait donc aux actionnaires fr. 9.044.181 10

auxquels s'ajoutait le reliquat du deuxième semestre 1920.

soit 1.807.421.03

Total 10.850.602.13

En janvier dernier, il a été distribué un dividende, de 60 francs par actions, ce qui, pour les 144.000 actions libérées de 475 francs composant le fonds social, a nécessité l'emploi de fr.8.640.000 00

Le reliquat de fr. 2.211.602 13

a été reporté au deuxième semestre de l'exercice.

Pendant cette dernière période, les bénéfices se sont élevés à 11.720.488 fr. 26 c.

D'après les statuts, la répartition de cette somme doit s'effectuer comme suit :

Fr. 342.000 00 au Fonds de réserve statutaire, 1/2 % du capital versé ;

2.052.000 00 aux actionnaires, 1<sup>re</sup> répartition de 3 % pour le semestre ;

932.645 83 au Fonds de prévoyance statutaire, 10 % de l'excédent;

932.648 83 au conseil d'administration, 10 % de l'excédent ;

7.461.190 60 aux actionnaires, 80 % de l'excédent.

Fr. 11720 488 26 Total égal.

Il reviendrait donc aux actionnaires fr. 9.513.190 80

auxquels il y a lieu d'ajouter le reliquat du premier semestre 1921, soit. fr. 2.211.602

13

Total. fr. 11.724.792 73

Nous vous proposons, Messieurs, de fixer à 65 francs le dividende du deuxième semestre 1921, ce qui, pour les 144.000 actions libérées de 475 francs, composant le fonds social, nécessite l'emploi de fr. 9.360.000 00

et de reporter au premier semestre 1922 le reliquat de fr. 2.364 792 73

Dans ces conditions, le dividende total de l'exercice 1921 serait de 125 francs par action. Il avait été de 115 francs en 1920.

Le paiement de la somme de 65 francs pour le deuxième semestre aurait lieu, comme d'usage, le 1<sup>er</sup> juillet prochaine, sous déduction des impôts, après l'approbation de M. le ministre des Colonies, requise par l'article 33 des statuts.

Vous avez sous les yeux, Messieurs, les bilans des deux derniers semestres dont nous venons de vous exposer les résultats. Ils se totalisent par des chiffres sensiblement égaux à ceux de l'exercice précédent, bien que, par suite de la baisse du change, nous ayons transformé en francs les opérations en monnaie locale de nos divers sièges à des cours présentant, dans leur ensemble, avec ceux de 1920, une différence en moins de 33 %. C'est la preuve du développement continu de nos affaires qui, cette année encore, malgré une situation économique difficile, sont en nouvelle progression.

La même remarque s'applique à notre circulation fiduciaire dont l'importance, en monnaies des divers pays où nous sommes établis, a été plus grande en 1921 qu'en 1920 alors que son évaluation en francs, à des taux plus bas, fait ressortir, pour certains mois, une légère diminution sur l'exercice antérieur.

Le minimum et le maximum de notre circulation ont été respectivement de 545 millions de franc, le 30 septembre, et de 778 millions de francs, le 31 mai, contre 524 et 718 millions de francs au cours de l'année précédente.

Cette instabilité des changes, qui avait en 1920 donné lieu à des écarts sans précédent, a été, malgré des variations encore importantes, moins désordonnée pendant la période dont nous vous rendons compte.

Le prix du métal blanc, principal facteur de la valeur des monnaies d'argent en usage en Extrême-Orient, avait oscillé entre un maximum de 89 d. 1/2 l'oz. standard et un minimum de 38 d. 7/8, soit une différence équivalant à 56 % En 1921, l'écart entre le maximum de 43 d. 3/8 et le minimum de 30 d. 5/8, ne représente plus qu'une différence de 29 %. Ainsi, la réduction de cours tombés à un niveau plus normal et la diminution de l'amplitude des variations ont été les caractéristiques du marché de l'argent en 1921. Pendant cette période, la production totale se serait élevée à 165 millions d'onces. Les principaux acheteurs ont été la Chine, dont les demandes régulières ont soutenu le marché, puis, à un degré moindre, les bazars indiens (le Gouvernement de l'Inde n'a pas acheté d'argent pour la frappe) et, enfin, l'Indochine

qui, en prévision de la suppression du cours forcé des billets de banque, a, par ses achats d'argent importants, dont nous vous entretenons plus loin, reconstitué ses encaisses métalliques.

Quant à l'avenir du marché de l'argent, toutes prévisions à cet égard seraient téméraires. Bornons-nous à noter, d'une part, que la production américaine, par suite de l'application du Pittman Act, ne viendra pas, de quelque temps encore, peser sur le marché mondial du métal blanc ; d'autre part, que le gouvernement indien dispose actuellement d'une réserve considérable de 740 millions de roupies et que la plupart des États ont cessé leurs achats pour la frappe de monnaies divisionnaires. Il semble, dès lors, que l'avenir prochain du marché dépendra surtout des besoins de la Chine et des bazars indiens, besoins d'ailleurs incertains en raison du ralentissement général des exportations.

Tout en accentuant encore leur mouvement de baisse déjà bien caractérisé à la fin de 1920, les cours de la livre sterling, de même que ceux de l'argent fin à Londres ont été marqués, dans la courant de l'année 1921, par de fréquentes et brusques reprises désorientant les prévisions et paralysant momentanément les affaires.

Les devises d'Extrêmes-Orient exprimées en francs ont encore subi, pendant l'année écoulée, des variations continues qui, sans atteindre l'amplitude de celles enregistrées en 1920, n'en ont pas moins rendu très délicate la conduite des changes chez nos succursales et agences établies en pays à étalon d'argent. La piastre indochinoise, cotée 9 francs le 1<sup>er</sup> janvier 1921, tombait à 5,40 le 25 mai pour se relever à 8,15 le 4 octobre et s'inscrire à 6,65 le 31 décembre dernier.

---

BANQUE DE L'INDO-CHINE  
(Suite et fin)  
(L'Écho annamite, 9 septembre 1922)

À cette date, un arrêté du gouverneur général [Maurice Long] abrogeait, pour compter du 1<sup>er</sup> janvier 1922, l'arrêté du 27 mars 1920, lequel, pris dans l'intérêt général de la Colonie, avait dispensé la Banque de l'obligation de rembourser en espèces métalliques les billets émis par ses succursales en Indochine. De ce fait, étaient dénoncés les accords passés le 20 janvier 1920 avec notre Banque impliquant, pendant toute la durée du régime du cours forcé, la fixation des cours de la piastre par le gouvernement général ainsi que l'intervention de celui-ci dans le règlement des opérations de change de la Colonie.

Cette convention avait établi entre l'Administration et notre banque une collaboration des plus étroites au cours de laquelle notre siège social et notre succursale de Saïgon n'ont cessé de prêter aux services financiers du Gouvernement général leur concours le plus entier, ainsi qu'a bien voulu le reconnaître M. gouverneur général Long, le 15 novembre dernier, dans son discours d'ouverture de la session du conseil du gouvernement. Les événements ont démontré que cette collaboration, qui ne s'est pas démentie un seul instant, a été féconde en résultats.

[L'abrogation de l'arrêté du 27 mars 1920]

En effet, le retour rapide à une circulation métallique normale, que faisait prévoir notre dernier rapport, est maintenant réalisé. Pendant la courte période des vingt et un mois de sa durée, le cours forcé a été appliqué en Indochine sans difficultés particulières, c'est-à-dire sans qu'on ait constaté que les piastres argent mises antérieurement en circulation aient fait une prime appréciable sur la monnaie de papier, ni que l'usage exclusif de cette monnaie de papier ait déterminé une hausse des prix dans l'intérieur. En définitive, la puissance d'achat du billet est restée sensiblement

égale à celle du métal, preuve frappante de la confiance de la population dans notre circulation fiduciaire.

#### [Le fonctionnement du cours forcé]

Vous vous rappelez les conditions dans lesquelles le Gouvernement général [Maurice Long] avait décidé le décréter le cours forcé le 27 mars 1900. Pour une circulation fiduciaire de 69 millions 500.000 piastres, l'encaisse métallique de nos sièges en Indo-Chine était tombée à 5.600.000 piastres, en raison de l'impossibilité dans laquelle nous avons été de faire frapper pendant les six années précédentes, par suite de circonstances de guerre. La récolte 1919-1920, étant donné la hausse de l'argent fin, la dépréciation du franc, l'augmentation énorme des prix du riz, nécessitait des moyens monétaires considérables. Autant pour arriver à financer cette récolte que pour mettre fin à la hausse des cours de la piastre au-dessus de sa parité, du fait du déséquilibre des comptes en l'absence de contreparties, le Gouvernement général stipule dans la convention du 20 janvier 1920 que, sous réserve des justifications à fournir à la Commission des changes instituée à Saïgon, la Banque de l'Indo-Chine vendrait au commerce les remises sur France dont il aurait besoin et qu'elle achèterait aux banques de change de la place leurs transferts sur Paris, achats et ventes au comptant devant être effectués au cours officiel par le Gouverneur général.

Ainsi, pendant toute la durée du cours forcé, le cours officiel se confondit avec le cours commercial et, par suite du jeu particulier de la convention, les achats du commerce et les ventes des banques se centralisèrent chez la banque d'émission, sans aucun profit pour celle-ci. Les premières opérations ramenaient aux caisses de notre succursale les piastres de la circulation fiduciaire, les secondes tendaient au contraire à augmenter la circulation dans la mesure des besoins de l'exportation.

Si, dans la pratique, le Gouvernement général n'intervenait pas directement pour vendre des piastres et acheter des devises étrangères au commerce d'exportation, c'était la banque d'émission qui, par l'ouverture d'un compte spécial, permettait à l'Administration de devenir débitrice dans ses livres, et sans intérêt, des piastres vendues en contrepartie des soldes de change dont le Gouvernement général devenait bénéficiaire sous forme de capitaux qu'il remployait au mieux de ses intérêts ou de ceux de la métropole.

Grâce à ce système, les exportations de l'Indo-Chine purent être financées dans leur entier malgré l'insuffisance des contreparties locales, les cours de la piastre gravitant impérativement autour du cours officiel qui correspondait lui-même à la parité de la piastre française du commerce, abstraction faite de tous frais de frappe, d'emballage, de transport et d'assurance. Il n'est pas douteux que le commerce ait été grandement favorisé par une fixation des cours aussi libérale.

Le fonctionnement du système n'était pas, toutefois, sans risques, étant donné les positions de change sans cesse modifiées par le jeu du commerce extérieur de la colonie. Son application nécessitait de la part de la banque chargée de suivre au jour le jour la marche du compte spécial qui a enregistré 1.268.000.000 de francs d'opérations de change du 27 mars 1920 au 31 décembre 1921, une discipline et une vigilance constantes ; elle appelait également, de la part du Gouvernement général, des mesures destinées à maintenir dans des proportions raisonnables les risques qu'il assumait et à préparer leur liquidation.

Renonçant, dès les premiers mois de 1921 sur le vœu émis par la Commission monétaire elle-même, au passage à l'étalon d'or par la fixation prématurée d'un cours de stabilisation auquel ne se prêtaient plus les circonstances, le Gouverneur général s'était préoccupé, d'accord avec nous, lors de son voyage en France, de réduire sa position de change, et s'était porté acheteur d'argent fin sur les marchés de New-York, Londres et Shanghai. Il préparait ainsi le remboursement à la banque du solde débiteur en piastres du compte spécial institué par la convention du 20 janvier 1920, tout en

faisant frapper une quantité de piastres suffisante pour permettre d'abroger le cours forcé du billet.

L'opération était terminée en novembre dernier. Avec toute la prudence commandée par des achats d'une telle importance, le Gouvernement général s'est procuré, par un débouché d'environ 200 millions de francs, les 24 millions et demi d'onces standard d'argent fin qui lui étaient nécessaires. Sur cette énorme quantité de métal précieux équivalant à 29 millions de piastres, la majeure partie a été employée déjà à des frappes de piastres exécutées ou en cours d'exécution.

Le chef de la colonie a fait connaître que les budgets de l'Indo-Chine devaient recueillir après la liquidation de toutes les opérations du compte spécial, un bénéfice pouvant être évalué à environ 16 millions de piastres.

En résumé, l'institution du cours forcé était nécessaire, inévitable, et ses effets ont été bienfaisants. Son application opportune a coïncidé, en 1920, avec une récolte médiocre en quantité, mais d'un prix exceptionnellement élevé, surtout au début de la campagne, puis, en 1921 avec une récolte vendue à des prix moyens mais extrêmement abondante. On aurait pu craindre, en raison du marasme des affaires d'importation, que ce magnifique apport d'exportation ne fut difficile, sinon impossible à financer. Le système de nos accords avec le Gouvernement général, complété par le concours de notre succursale de Saïgon sous forme d'achats d'argent fin pour son propre compte, a permis de faire face à tous les besoins.

Le Gouvernement général a liquidé avec honneur les risques de change qu'il avait assumés et rétabli la convertibilité des billets dans la colonie. Jusqu'ici, même à l'occasion des fêtes du nouvel an chinois, aucun retrait important de métal ne nous a été signalé en Indo-Chine, toute crise monétaire pour le bien de la colonie, le programme financier heureusement et habilement conçu par le Gouverneur général.

[Les populations indigènes, sollicitées pour la première fois de participer à un emprunt indochinois, ont marqué d'une façon éclatante leur confiance dans le développement économique de leur pays sous l'égide de la France.](#) Le Gouvernement général demandait \$ 6.180.000 à l'épargne indochinoise. Ouvert le 1<sup>er</sup> mars, l'emprunt se clôturait le 20 du même mois avec \$ 10.200.000 de souscriptions.

#### [Les exportations de l'Indochine en 1921]

En 1921, la Cochinchine et le Cambodge ont exporté, par le port de Saïgon, 1.517.000 tonnes de riz, chiffre supérieur à tous ceux qui ont été enregistrés jusqu'à présent. L'année la plus favorable à cet égard avait été 1918 avec 1.444.000 tonnes.

Au Tonkin, nos opérations ont été en augmentation sensible grâce à une abondante récolte de riz qui a laissé aux commerçants et, surtout au producteur indigène d'appréciables profits. L'exportation s'est élevée à 110.000 tonnes, qui ont été, en très grande partie, expédiées en Chine et au Japon, où la récolte était déficitaire. L'importation, au contraire, a été moins active en raison des anciens stocks restant à écouler et que le commerce local, qui avait dû vendre à perte pendant le premier semestre, n'a reconstitués qu'avec mesure. Les industries locales ont fait également preuve d'activité et les entreprises minières ont pu liquider presque entièrement, au cours de l'année, leurs anciens minerais. Les dernières statistiques des douanes et régies font d'ailleurs ressortir l'importance toujours croissante prise par le port d'Haïphong.

À Tourane, les marchandises d'exportation, accumulées en 1920, ont pu également être écoulées, grâce à la baisse de la piastre, mais non sans quelques sacrifices.

L'Annam, dont les ressources sont cependant variées, demeure, il faut bien le reconnaître, dans un isolement relatif et attend toujours les travaux hydrauliques et de communications dont son agriculture a besoin. La partie du chemin de fer transindochinois. Tourane-Nhatrang, est actuellement à l'étude et l'on attendait la réalisation de l'emprunt de 6.180.000 piastres, pour commencer en régie le tronçon Vinh-Dong-Ha.

Au point de vue budgétaire, la situation de l'Indochine est tout à fait encourageante. Les recettes accusent une plus-value de 6.300.000 piastres sur les prévisions et une augmentation de 8.500.000 piastres sur les recettes de 1920.

[La situation dans les autres colonies]

Notre colonie de Djibouti traverse une crise économique intense et le mouvement des affaires fait ressortir une diminution de moitié sur celui de 1920.

En dehors du café qui se vend mais sans grands profits, les autres produits, notamment les peaux, un des principaux éléments du commerce local, ne sont pas demandés.

D'autre part, la situation politique reste trouble en Abyssinie et l'exportation des produits de ce pays, dont l'écoulement apporterait à notre port de transit une activité naturelle, au lieu d'être favorisée par une réglementation libérale, est, au contraire, entravée par des prescriptions administratives d'une exécution difficile. C'est ainsi que restent maintenues l'interdiction de sortie des thalers, et l'obligation de demander une autorisation spéciale pour la circulation de cette monnaie.

À Papeete, la situation de la colonie, au point de vue commercial et financier, bien qu'améliorée, reste difficile depuis la fin de 1920. La liquidation onéreuse des anciens stocks de marchandises, la mévente de la nacre, l'interdiction momentanée de la plonge et le manque de ressources disponibles ont obligé la plupart des maisons de commerce à restreindre leurs opérations. Il semble cependant que la période critique touche à sa fin : la reprise en fin d'année de la vente du coprah, le marché soutenu de la vanille qui a permis aux colons de vendre leur récolte avec un léger profit, enfin, quelques récentes transactions sur la nacre indiquent un prochain retour à une situation plus normale.

En Nouvelle-Calédonie, la succursale continue à fonctionner dans des conditions satisfaisantes. Les opérations locales ont présenté une plus grande activité que précédemment. Par contre, celles avec l'extérieur et la métropole sont en sensible régression. L'industrie minière, en effet, et l'élevage, ces deux principaux facteurs de la richesse du pays, traversent une phase difficile. Le métal nickel, pour des causes bien connues, ne trouve plus, depuis la fin de la guerre, les mêmes débouchés et sa vente au cours de l'année a été très sérieusement ralentie. D'autre part, les conserves de viande fabriquées aux usines de la côte Ouest s'écoulaient avec plus de peine et ont dû, jusqu'à nouvel ordre, être stockées en partie.

Sur la côte de Coromandel, l'exportation des arachides, en augmentation sensible sur 1920, s'est élevée à 1.689.412 balles, dont 645.931 à destination de Marseille.

Dans ce montant, le port de Pondichéry est intervenu pour 278.891 balles seulement, tout le reste, soit plus des quatre cinquièmes, étant allé aux ports anglais de Madras, Cuddalore et Porto-Novo. Ces chiffres parlent d'eux-mêmes et confirment, une fois de plus, la diminution croissante d'un commerce, autrefois, exclusivement français, puisque la presque totalité des chargements s'effectuait à Pondichéry et avait pour destination le port de Marseille.

À Singapore et dans les Établissements des Détroits, qui tirent leurs ressources du caoutchouc, de l'étain et du coprah, l'année a été franchement mauvaise en raison de la mévente de ces produits. Tant à l'importation qu'à l'exportation, le volume des transactions ne s'est élevé qu'à \$ 1.140.763.527 en 1921 contre \$ 2.131.789.829 en 1920.

Au Siam, où l'exportation des riz avait dû, en 1920, être interdite par mesure de nécessité publique, les transactions ont repris une heureuse activité pendant le second semestre 1921, grâce à un excédent de récolte. Notre agence de Bangkok a pu ainsi utiliser ses disponibilités à des conditions avantageuses en effectuant d'importants achats de remises documentaires, sur le Japon notamment.

Dans le Sud de la Chine, nos divers sièges ont continué à fonctionner régulièrement.

À Hongkong, cependant, le mouvement commercial n'a pas eu l'activité habituelle. Le marché a subi, à la fois, le contre-coup de la situation économique de l'Europe et de l'insécurité régnant dans le Kwantung où les troupes cantonnaises ont dû, une fois de plus, entrer en campagne pour repousser les attaques du Kwangsi. L'incertitude en ce qui concerne les futures relations entre les gouvernements de Pékin et de Canton a été également un obstacle à une reprise plus active du commerce entre l'intérieur des Provinces et les ports de la côte. Par contre, en raison de l'abondance des capitaux disponibles sur place, les transactions sur les immeubles et les titres ont donné lieu à un chiffre d'affaires important et les actions des Compagnies locales ont été très recherchées malgré la hausse ininterrompue des prix.

À Canton, les affaires locales ont été presque nulles en raison des troubles dont nous venons de parler, mais les demandes de soies, venues de l'étranger, ont repris heureusement une certaine importance. Notre agence a pu effectuer ainsi de nombreux achats de papier documentaire qui ont donné lieu à des opérations de change fructueuses. C'est l'Amérique qui a été le principal acheteur, Lyon ne s'étant réapprovisionné qu'avec prudence et au fur et à mesure de ses besoins.

Au Yunnan, notre agence de Mongtzé a porté surtout ses efforts sur la réduction de ses risques avec les commerçants d'étain ; elle a liquidé ainsi une partie de ses anciens engagements.

À Shanghai, les stocks de 1920 sont loin d'être écoulés, surtout en ce qui concerne les produits métallurgiques et les cotonnades. On estimait en fin d'année que les quantités réalisées ne dépassaient pas 30 %. Seule, une exportation active, qui augmenterait le pouvoir d'achat des indigènes, pourrait abrégier la durée, qui peut être encore longue, de cette liquidation. Malheureusement, les perspectives d'une reprise prochaine ne se manifestent pas. Ainsi s'est produit sur le marché un resserrement monétaire qui a imposé à notre agence une grande circonspection, mais qui lui a heureusement permis d'employer avantageusement ses ressources. En ce qui la concerne, ses engagements étant limités, elle envisage sans appréhension le dénouement de la crise actuelle.

Pour les mêmes raisons, auxquelles il faut ajouter les circonstances malheureuses qui ont éprouvé les provinces du Nord, telles que la peste, la famine et les troubles politiques, nos agences de Tientsin et d'Hankéou n'ont pu traiter que des opérations très réduites. Malgré cet état de choses, les concessions européennes continuent à se développer. À Tientsin, la concession française, sur laquelle la municipalité a effectué d'importants travaux, est aujourd'hui en grande partie construite.

La situation politique et financière de la Chine ne s'est pas améliorée en 1921. Les grands chefs militaires rivaux ont encore augmenté considérablement l'effectif de leurs troupes, dont le total dépasse largement un million d'hommes. Ce déploiement de forces excessif fait peser sur le pays la menace constante de conflits armés. Il le ruine par les exactions de la soldatesque et par les lourdes charges qu'il impose au Trésor public. Au cours de l'année écoulée, le ministère des Finances, dont les coffres sont vides, s'est trouvé dans l'impossibilité de faire face à un grand nombre d'engagements et certaines dettes extérieures, insuffisamment garanties, restent en souffrance.

Il convient de remarquer, d'ailleurs, que ces embarras du Trésor n'affectent pas la valeur des emprunts qui ont reçu en gage les revenus de certains impôts, tels que les droits de douane ou les taxes sur le sel : car la Chine, dont les finances sont mal gérées, est, en réalité, dans une situation économique prospère. La désorganisation des pouvoirs publics n'entraîne pas, en ce pays, les répercussions désastreuses qu'elle ne manquera pas de produire dans un État plus centralisé.

C'est ainsi que les douanes maritimes et la gabelle, seules administrations qui, avec les Postes, soient gérées par des étrangers, ont continué, en 1921, à donner de bons résultats. Le revenu des douanes maritimes s'est élevé à \$ 54.500.000, c'est-à-dire à

\$ 5.000.000 de plus qu'en 1920, dont le rendement avait été pourtant le plus élevé enregistré jusqu'alors.

Le produit de la gabelle, versé aux Banques des Groupes, s'est élevé, toutes dépenses administratives déduites, à \$ 77.975.000. Ce total est de \$ 1.089.000 moins élevé que celui de l'année précédente ; mais, en réalité, les encaissements ont été supérieurs à ceux de 1920 et ils n'accusent une diminution que parce qu'ils ont été grevés de certaines dépenses extraordinaires. Le montant total des surplus remis au ministère des Finances, après règlement des services d'emprunts gagés sur la gabelle, s'est élevé à \$ 51.981.000, c'est-à-dire à \$ 11.873.003 de plus qu'en 1920. C'est actuellement la gabelle qui fournit au Gouvernement chinois le plus clair de ses revenus. Il les a malheureusement hypothéqués pour longtemps.

Dans notre dernier rapport, nous vous avons annoncé qu'à la demande des gouvernements américain, anglais, français et japonais, avec leur complet appui et sous leur haute direction, un nouveau Consortium avait été constitué pour les affaires chinoises, car la guerre avait eu pour effet de désorganiser l'ancien Consortium et, malgré les services rendus par lui, malgré l'approbation officielle qu'il n'avait cessé de recevoir, ce Groupement ne correspondait plus aux nécessités actuelles. La situation politique et financière de la Chine n'a pas encore permis au nouvel organisme de manifester son activité d'une façon concrète, mais ses représentants sont en contact avec les autorités chinoises et nous sommes persuadés que celles-ci comprendront bientôt les précieux avantages que peut apporter à leur pays l'aide financière offerte par le Consortium, tant pour la réorganisation des finances que pour le développement de l'outillage économique de la Chine.

Nous n'avons donc, cette année, à mentionner le nom de notre agence de Pékin que pour vous signaler le développement normal de ses affaires courantes.

En terminant l'exposé de la situation de nos succursales et agences, il n'est pas inutile, Messieurs, de remarquer que l'exercice dont nous venons de vous rendre compte a été une année de liquidation. Sans doute, le règlement de l'arriéré ne s'effectue pas sans peine et nous ne vous avons pas dissimulé les difficultés de toutes sortes auxquelles ont eu à faire face les diverses places sur lesquelles nous sommes établis.

Mais si l'on considère, en même temps que les pertes subies, les bénéfices exceptionnels et les fortunes réalisés pendant la guerre en Extrême-Orient, si l'on tient compte, d'autre part, des nombreux et importants engagements qui, au cours de l'année, ont été liquidés à des conditions moins défavorables que celles précédemment prévues, on peut fermement espérer que cette liquidation s'achèvera, la crise aiguë étant passée, dans des conditions plus satisfaisantes.

En ce qui nous concerne, nous envisageons l'avenir avec confiance.

Au cours de l'exercice, nous avons participé au placement journalier des Bons de la Défense nationale pour un montant qui, à Paris, atteint 672 millions, à l'émission des Bons du Trésor à deux ans et des Bons du Crédit National 6 % 1921, ainsi qu'à l'augmentation de capital et à la souscription d'actions de plusieurs sociétés coloniales, notamment la Compagnie Franco-Tahitienne, l'Énergie électrique indochinoise, la Compagnie Générale des Soies de France et de l'Indochine, le Syndicat d'études des Chemins de fer du Sud de l'Indochine, la Société Française des Distilleries de l'Indochine, la Compagnie Générale d'Extrême-Orient, la Société des Caoutchoucs de l'Indochine et la Société Industrielle de Chimie d'Extrême-Orient.

[Le concours prêté à la [Banque industrielle de Chine](#)]

Nous avons également prêté notre concours à la Banque industrielle de Chine et n'avons pas hésité, à la demande du Gouvernement, à nous inscrire, parmi les premiers et les plus forts participants, dans le consortium des banques constitué en vue de son relèvement. Ceci indépendamment de l'aide prêtée aux divers sièges de cet

établissement par nos succursales et agences pour la liquidation de leurs affaires en Extrême-Orient. À Saïgon et à Shanghai, notamment, nous nous sommes substitués dans une partie de leurs engagements, en réescomptant une part importante de leur portefeuille et en acceptant la cession de nombreux contrats de change et d'avances de diverses natures. Ainsi, nous n'avons pas seulement prêté une assistance efficace à la Banque industrielle, mais nous avons encore aidé ceux de ses clients qu'une mise en demeure de remboursement ou la non-exécution d'un contrat de change menaçait dans leur existence même. Nous avons aussi, par les crédits nouveaux et supplémentaires que commerçants et industriels ont trouvés auprès de nous, sauvé, autant qu'il était de notre pouvoir, les intérêts français en Extrême-Orient.

À Paris, notre contribution aux divers pools du Consortium précité a dépassé 16 millions de francs.

Vous estimerez donc, Messieurs, nous n'en doutons pas, que notre intervention a été extrêmement libérale, qu'elle a peut-être même, de la part d'une Banque d'émission, dépassé la mesure.

Nous n'avons cependant contenté personne.

Jugé excessif par les uns, insuffisant par les autres, notre concours a donné lieu à des appréciations erronées, souvent injustes, et nous avons eu le regret de constater que nos intentions avaient été non seulement méconnues mais encore dénaturées.

Aux critiques malveillantes, aux attaques intéressées, dont notre banque a été l'objet, nous avons opposé le silence le plus absolu,

À vous, Messieurs, dont nous sommes les mandataires, nous devons notre pensée tout entière sur les raisons qui ont déterminé notre attitude.

Au moment où la Banque industrielle allait suspendre ses paiements, nous avons estimé, ignorant encore l'importance de ses engagements, que nous devions lui prêter toute l'assistance possible, dès lors qu'il pouvait être question du prestige français en Extrême-Orient et qu'on nous le demandait en haut lieu. C'est ainsi que nous avons immédiatement déféré, dans la mesure la plus large, au désir qui nous était exprimé par le Gouvernement,

Plus tard, mieux informés sur la situation exacte de la Banque industrielle, nous avons dû reconnaître que le concours des Banques du Consortium, si important qu'il fût, ne suffirait jamais, à lui seul et à beaucoup près, à la reconstitution de l'Établissement défaillant.

Nous avons donc pensé que nous ne pouvions, ni ne devions, jusqu'à nouvel ordre, nous prêter à aucune nouvelle combinaison dont le succès ne serait pas assuré. Cette attitude nous est imposée par le souci des intérêts, dont vous nous avez confié la charge et, aussi, par les prescriptions formelles de nos statuts.

Au cours de l'exercice écoulé, notre personnel a continué à nous prêter, tant à l'Administration centrale que dans nos sièges d'outre-mer, le concours le plus actif et le plus dévoué. Nous sommes heureux, Messieurs, de la reconnaître une fois de plus devant vous.

#### [Le renouvellement du privilège]

Nous avons été saisi dernièrement par M. le ministre des Colonies des conclusions de la commission chargée d'étudier les conditions du renouvellement de notre privilège. Nous avons lieu de croire que le projet de loi sera déposé prochainement. Dès la vote de cette loi, nous aurons, d'ailleurs, à vous soumettre les modifications à nos statuts qui en seront la conséquence.

En décembre dernier, M. le comte de Germiny, dont nous avons, pendant de longues années, apprécié la grande expérience et le dévouement aux intérêts de notre Établissement, nous a donné, pour des raisons de santé, sa démission d'administrateur. Nous n'avons pu que nous incliner devant cette décision qu'a trop malheureusement

justifiée le décès de notre éminent collègue survenu quelques mois après. Vous partagerez certainement les vifs regrets que sa perte nous inspire.

Pour le remplacer, votre conseil d'administration a désigné M. Charles Georges-Picot, vice-président de la Société Générale de Crédit industriel et commercial, dont la haute situation et la compétence nous assurent une précieuse collaboration. Nous soumettons avec confiance à vos suffrages la nomination de M. Charles Georges-Picot.

Le sort désigne cette année MM. A. de Monplanet, Auguste Gérard et André Homberg, comme administrateurs sortants. Nous vous proposons leur réélection pour une période de cinq années.

---

AEC 1922/46 — Banque de l'Indo-Chine, 96, bd. Haussmann, PARIS (8<sup>e</sup>).

Capital. — Sté an. au capital de 72 millions de fr., divisé en 141.000 actions de 500 fr. lib. de 475 fr. — Divid. : 1916, 57 fr. 50 ; 1917, 60 fr. ; 1918, 70 fr. ; 1919, 85 fr. ; 1920, 115 fr.

Objet. — Banque privilégiée comme banque d'émission, de prêt et d'escompte pour la Cochinchine, le Cambodge, l'Annam, le Tonkin, l'Inde et la Nlle-Calédonie.

Succursales et agences. — Saïgon, Pnom-Penh, Battambang, Haïphong, Hanoï, Tourane, Pondichéry, Singapore, Djibouti, Hong-Kong, Canton, Mongtzé, Yunnanfou, Shanghai, Han-Kéou, Peking, Tien-Tsin, Bangkok, Papeete, Nouméa.

Conseil 1922. — MM. A[ibert] de Monplanet, présid. ; Stanislas Simon, v.-présid. admin. del. ; É[mile] Bethenod [Crédit lyonnais], P[aul] Boyer [pdt CNEP], A[lphonse] Denis, A[uguste] Gérard, H[enri] Guernaut [pdt SG], A[ndré] Homberg [Société générale], O. Homberg, Ch. Georges-Picot [CIC], J[ules] Rostand, E[rnest] Roume, Edgard Stern, R. de Trégomain, admin. — You, commissaire du gouvernement. Directeur : R. Thion de la Chaume.

---

#### OBSÈQUES

M. Auguste Gérard

(*Le Temps*, 20 septembre 1922)

Les obsèques de M. Auguste Gérard, ambassadeur de France, grand-officier de la Légion d'honneur, administrateur de la Banque de l'Indochine, auront lieu jeudi 21 du courant, à midi, en l'église Saint-Nicolas-du-Chardonnet, boulevard Saint-Germain, 39. Prière de considérer le présent avis comme une invitation.

---

1923 (février) : PARTICIPATION DANS LE CRÉDIT FONCIER DE L'INDOCHINE

---

Banque de l'Indochine  
(*Le Journal des débats*, 1<sup>er</sup> juin 1923)

L'assemblée générale ordinaire de la Banque de l'Indochine, présidée par M. A[ibert] de Monplanet, a eu lieu le 30 mai, à 4 heures.

Elle a approuvé à l'unanimité les comptes de l'exercice 1922 et fixé à 133 francs par action (sur lesquels 65 francs ont déjà été payés le 2 janvier dernier), le chiffre du dividende annuel.

Elle a renouvelé les pouvoirs de MM. Alphonse Denis et Stanislas Simon, administrateurs sortants.

---

Banque de l'Indo-Chine  
(*Le Journal des finances*, 8 juin 1923)

Le 31 mai s'est tenue, sous la présidence de M. [Albert] de Monplanet, l'assemblée générale des actionnaires de la Banque de l'Indochine. Le rapport qui leur a été soumis expose avec une remarquable clarté les conditions tant économiques que financières au milieu desquelles s'est exercée en Extrême-Orient l'activité de l'établissement.

Nous comparons ci-dessous aux précédents les résultats obtenus pour 1922 :

Recettes	1921	1922
Intérêts commissions	101.918.421	165.319.919
Charges, Intérêts commissions	60.638.159	67.594.759
Frais généraux	18.395.548	23.105.180
Jetons de présence	30.000	30.000
	79.063.707	80.729.945
Rappel des recettes	101.918.421	105.349.919
Bénéfices nets	22.854.714	26.419.974
Report antérieur	1.807.421	2.364.793
	<u>24.662.135</u>	<u>28.784.767</u>

Dont voici la répartition :

Réserve immobilière	—	2.000.000
Réserve légale	684.000	684.000
Dividende	18.000.000	19.440.000

Fonds de prévoyance	1.806.671	1.963.198
Au conseil	1.806.671	1.963.198
Report à nouveau	2.364.793	2.734.371
	<u>24.662.135</u>	<u>28.784.767</u>

Le dividende est ainsi fixé à 135 fr. contre 125 fr. en 1921. Un premier dividende de 65 fr. ayant été payé en janvier, le solde, soit 70 fr., sera mis en paiement, en juillet.

On sait que la convention concernant le renouvellement du privilège de la Banque vient d'être signée. Une assemblée générale extraordinaire est convoquée pour le 21 juin prochain afin d'approuver cette convention. Il faut espérer que les actionnaires entendront l'appel du conseil et que l'assemblée convoquée pourra valablement délibérer.

BANQUE DE L'INDOCHINE  
(*Les Annales coloniales*, 22 juin 1923)

L'assemblée générale ordinaire s'est tenue le 30 mai, sous la présidence de M. Albert de Monplanet, président du conseil d'administration, assisté de M. [Maxime] Grammont et du représentant du Crédit général industriel et commercial [sic], en qualité de scrutateurs.

M. [Édouard] de Laboulaye, secrétaire général de la banque, remplissait les fonctions de secrétaire de l'assemblée, à laquelle 41.690 actions étaient représentées.

M. Stanislas Simon, vice-président du conseil d'administration, a donné lecture du rapport ci-dessous :

Messieurs,

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 15 décembre dernier, nous avons dit que la signature de la convention entre le gouvernement et notre banque concernant le renouvellement du privilège subissait certains retards. Nous ajoutions que nous aurions sans doute à vous convoquer de nouveau à brève échéance.

Nous sommes heureux, Messieurs, de vous annoncer que nous avons, le 24 de ce mois, signé avec M. le ministre des Colonies la convention dont il s'agit. En conséquence, nous venons de vous adresser une convocation pour vous réunir, ainsi que tous les propriétaires depuis six mois révolus de dix actions, en assemblée générale extraordinaire le 21 juin prochain.

C'est au cours de cette réunion que nous vous soumettrons les textes de cette convention et des statuts qui doivent être annexés à la loi à intervenir.

Les bénéfices du premier semestre de l'exercice 1922 se sont élevés à 12.809.117 85

Nous avons déduit de cette somme 1.000.000 00  
qui ont été portés à la Réserve immobilière, ainsi élevée de 5 à 6 millions de francs.

Nous avons donc à vous répartir 11.809.117 85  
qui, conformément aux articles 32 et 33 des statuts, ont reçu l'affectation suivante :  
342.000 00 à la Réserve statutaire, 1/2 % du capital versé ;  
2.052.000 00 aux actionnaires, première répartition de 3 % pour le semestre ;  
941.511 78 au fonds de prévoyance statutaire, 10 % de l'excédent ;  
7.532.094 29 aux actionnaires, 80 % de l'excédent.

Il vous revenait donc 9.584.094 20  
auxquels s'ajoutait le reliquat du deuxième semestre 1921 2.364.792 73

Soit au total 11.948.887 02

La mise en paiement, le 2 janvier dernier, d'un dividende de 63 francs par action a absorbé une somme de 9.360.000 00  
laissant un reliquat de 2.598.887 02  
que nous avons reporté au second semestre de l'exercice.

Pour cette dernière période, les bénéfices ont atteint 13.610.850 31

desquels nous vous proposons de déduire 1.000.000 00

pour porter la Réserve immobilière de 6 à 7 millions de francs.

Il resterait ainsi 12.610.856 31

342.000 00 au fonds de réserve statutaire, 1/2 % du capital versé ;

2.052.000 00 aux actionnaires, première répartition de 3 % pour le semestre ;

1.021.685 63 au fonds de prévoyance statutaire, 10 % de l'excédent ;

1.021.085 63 au conseil d'administration. 10 % de l'excédent ;

8.173.485 05 aux actionnaires, 80 % de l'excédent ;

12.610.856 31 Somme égale.

Il vous reviendrait donc fr. 10.225.485 05

auxquels viennent s'ajouter 2.588.887 02

reliquat du premier semestre 1922.

Total fr. 12.814.372 07

Nous vous proposons de fixer à 70 francs le dividende du deuxième semestre de l'exercice 1922, ce qui, pour les 144.000 actions libérées de 475 fr., représentant le fonds social, nécessiterait l'emploi d'une somme de 10.080.000 00

Le reliquat de fr. 2.734.372 07

étant à reporter au premier semestre 1923.

Le paiement de la somme de 70 francs pour le second semestre aurait lieu à la date habituelle du 1<sup>er</sup> juillet prochain, sous déduction de l'impôt et après l'approbation de M. le ministre des Colonies requise par l'article 33 des statuts.

Les variations des changes d'Extrême-Orient, au cours de l'année 1922. ont continué à se manifester par des oscillations fréquentes, bien que moins désordonnées que celles des deux années précédentes. Un fait cependant est à retenir : la baisse pour ainsi dire continue du métal argent qui, malgré des alternatives de reprise, tend finalement à se rapprocher de sa valeur en sterling d'avant-guerre. Le cours maximum de 37 d. 3/8 a été coté au milieu du deuxième trimestre, mais, d'une façon générale, la baisse a prévalu depuis lors et le minimum de 30 d. 3/8 s'inscrit en décembre ; cet écart de sept points représente pour l'année 18,7 % contre 29 % en 1921.

Malheureusement, les variations importantes et parfois très soudaines du cours de la livre sterling exprimé en francs ont plus que contrebalancé le peu d'amplitude des mouvements de l'argent fin, de telle sorte que les taux de la piastre française ont, pendant l'exercice, varié entre 8,35 au plus haut et 5,60 au plus bas, suit un écart représentant 33 %.

Nous vous avons exposé, l'année dernière, comment un arrêté du gouverneur général avait abrogé, pour compter du 1<sup>er</sup> janvier 1922, le cours forcé institué en Indochine par un précédent arrêté du 27 mars 1920. Nous vous disions en même temps que le retour à l'état normal de la convertibilité de nos billets s'était effectué sans heurts et. de la façon la plus satisfaisante.

Cette constatation peut être étendue à toute l'année 1922. Pendant cette période, en effet, nos réserves métalliques n'ont cessé de s'accroître par la prise en charge des frappes de piastres que le gouvernement général avait engagées en 1921.

Les chiffres suivants vous permettront de juger qu'à la fin de 1922, la situation était redevenue normale.

Les encaisses métalliques de vos sièges d'Indochine, qui s'inscrivaient pour 15.892.000 piastres au 31 décembre 1921, s'élevaient à 29.800.000 piastres le 31 décembre 1922. Par ailleurs, entre ces mêmes dates, la circulation fiduciaire tombait de 92.600.000 piastres à 83.900.000 piastres.

La proportion dans laquelle nos billets en circulation étaient gagés par des piastres métalliques atteignait par suite 35,51 %.

Poursuivant son programme, l'Administration indochinoise s'est préoccupée, au cours de 1922, d'approvisionner la colonie en monnaies divisionnaires au titre de 680/1.000, tandis que, de notre côté, nous entreprenions, de concert avec le Trésor public, de retirer de la circulation les coupures divisionnaires émises dans la période s'étendant de février 1920 à décembre 1921. Un arrêté récent du gouverneur général intérimaire porte que ces coupures cesseront d'être acceptées dans les caisses publiques à partir du 1<sup>er</sup> août prochain.

Vous vous rappelez, Messieurs, qu'en même temps que le gouverneur général se préoccupait de régler avec nous, par la Convention du 20 janvier 1920, les difficultés de la crise monétaire sévissant alors dans la colonie, ce haut fonctionnaire faisait étudier par une commission qui siégea à Saïgon de juin à août 1920, le régime monétaire de l'Indochine et la question, encore ouverte aujourd'hui de la stabilisation de la piastre française de commerce et de son rattachement à l'étalon or.

Vous savez également quels furent les heureux résultats financiers de la politique prudente, avisée et patiente que M. le gouverneur général Long, en collaboration étroite avec notre établissement, a suivie dans ces circonstances difficiles. Cette politique sera l'honneur du gouvernement de M. Maurice Long, qu'un destin tragique a frappé au début de cette année alors qu'il rejoignait son poste.

La disparition de M. Maurice Long est, pour l'Indochine, une perte d'autant plus sensible qu'il avait encore une grande tâche à accomplir. Il avait donné tous ses soins à l'étude du remarquable programme de grands travaux publics conçu par M. Albert Sarraut pour la mise en valeur rapide de nos colonies et il comptait bien en commencer sans retard l'exécution dans notre belle possession d'Extrême-Orient.

Nous rendons ici un hommage ému à la mémoire du gouverneur général disparu et nous nous inclinons respectueusement devant sa tombe. Son œuvre si vaillamment entreprise, si heureusement conduite, ne restera pas inachevée. Le Gouvernement de la République ayant fait appel à un des plus éminents de ses hauts fonctionnaires coloniaux, M. Martial Merlin, pour présider aux destinées de l'Indochine.

L'année 1922 n'a pas été sans apporter de sérieuses préoccupations aux maisons d'importation établies en Indochine, en raison des défaillances successives de commerçants asiatiques qui, durement frappés par la crise de 1920, avaient réussi jusqu'ici à retarder la liquidation inévitable de leurs comptes. Le commerce d'importation de la colonie ne peut que sortir plus sain et mieux assis de la période d'ajustement par laquelle il vient de passer.

Le contrecoup des défaillances que nous vous signalons a pu heureusement être limité et l'Indochine n'en a pas moins poursuivi dans les domaines du commerce, de l'industrie et de l'agriculture, cette progression constante que nous percevons chaque année.

Les exportations de riz et produits dérivés ont atteint, en 1922, pour la Cochinchine et le Cambodge, 1.260.000 tonnes, c'est-à-dire un total supérieur à la moyenne des dix dernières années. Les exportations de caoutchouc se sont élevées à 4.500 tonnes, et la moyenne des cours de vente, grâce aux prix de réalisation obtenus pendant les derniers mois de l'année, a été supérieure à celle de 1921. La démonstration faite actuellement des possibilités du retour à des prix normaux pour le caoutchouc paraît assurer le succès des plantations d'hévéas en Cochinchine.

Au Tonkin, l'exportation du riz, bien qu'encore appréciable, a été inférieure de 22.300 tonnes à celle de 1921, qui avait atteint 172.760 tonnes.

Par contre, pour la majeure partie des autres produits, les sorties sont en progression marquée. À mentionner notamment le maïs, avec une exportation de 38.150 tonnes, contre 15.010 en 1921, soit, avec les sorties de Cochinchine, un total de 57.100 tonnes, contre 27.000 en 1921.

Les industries se développent de plus en plus, notamment à Haïphong, où de nouvelles usines continuent à se créer.

En Annam, après diverses tentatives infructueuses dues à l'initiative privée, le Protectorat a fort heureusement entrepris des travaux d'irrigation en vue desquels une somme de 600.000 dollars a été inscrite au budget de 1923. D'autre part, et grâce à l'emprunt de 6.180.000 dollars, réalisé en mars 1922, les travaux d'infrastructure du tronçon de Vinh à Dong-Ha, qui doit relier la ligne de Tourane à Hué au réseau ferré du Tonkin, ont pu être adjugés et sont poussés avec activité. Les entrepreneurs adjudicataires de ce tronçon ont trouvé auprès de notre agence de Tourane toute l'assistance dont ils avaient besoin.

La situation budgétaire de l'Indochine continue d'être excellente. Les impôts rentrent sans difficultés. Le budget général de 1922 a été clos avec un excédent de 7.631.000 dollars.

Le même budget, pour l'année 1923, a été établi en recettes et dépenses à 71.647.000 dollars, dont 41.150.000 à la charge des Contributions indirectes et Régies, qui avaient produit en 1922 4.620.000 dollars.

À Djibouti, après la crise intense que nous vous signalions l'an dernier, une légère reprise s'est manifestée, pour les cafés notamment, mais les exportations se sont maintenues à un montant modéré et, par contrecoup, les importations ont été réduites au strict nécessaire.

À Papeete, ainsi que le faisait entrevoir notre précédent rapport, la légère amélioration que nous constatons s'est encore accentuée. Les exportations de coprah ont atteint le chiffre sans précédent de 14.000 tonnes. La vanille a trouvé des prix très rémunérateurs et la récolte, inférieure de 16 % à celle de 1921, a pu être exportée presque entièrement. La saison de plonge a donné 400 tonnes de nacre. Bien que les prix soient restés relativement bas, la réalisation de ces divers produits a permis la rentrée des avances consenties par diverses maisons de la place aux indigènes pendant les années précédentes, et la situation générale s'est trouvée, de ce fait, sensiblement allégée.

Le désir, manifesté depuis de longues années par la colonie, de voir s'établir des communications directes avec la Métropole vient enfin d'être réalisé, grâce à l'établissement par les Services contractuels des Messageries maritimes\* d'une ligne directe de Dunkerque-Bordeaux-Marseille à Papeete via Panama avec prolongement sur Nouméa dont le service vient d'être inauguré.

En Nouvelle-Calédonie, le mouvement commercial accuse sur 1921 une progression appréciable qui porte entièrement sur les exportations. Quant aux stocks d'importation, ils se sont notablement éclaircis. La situation s'est donc améliorée. D'autre part, une nouvelle et importante usine hydroélectrique pour le traitement des minerais de nickel et de chrome, actuellement en cours d'achèvement, permettra de développer l'activité des mines produisant ces minerais et d'abaisser notablement le prix de revient du métal. L'extraction du charbon reconnu dans la région de Moindou commence à donner des résultats très encourageants, la bonne qualité de ce charbon s'affirmant de plus en plus avec l'avancement des galeries.

En résumé, la Nouvelle-Calédonie semble entrer de nouveau dans une ère plus favorable, la seule la question de main-d'œuvre reste préoccupante.

Ce sont également les difficultés de main-d'œuvre qui entravent l'essor des Nouvelles-Hébrides, dont les produits agricoles ont fourni à la Nouvelle-Calédonie, pendant la crise qu'elle vient de traverser, les principaux éléments de ses exportations.

Sur la côte de Coromandel, le bon rendement des deux récoltes d'arachides de 1922 a permis une exportation totale de 2.445.724 balles, supérieure à celle de 1921 qui avait été elle-même fort belle. Sur ce montant, la part de Pondichéry ne représente guère plus d'un sixième. Les expéditions de l'ensemble des ports de la côte de Coromandel à destination de Marseille se chiffrent par 1 million 767.964 balles, soit près des 3/4 du total des exportations. Si la place de Pondichéry continue malheureusement à décliner, nous constatons néanmoins que notre grand port de la Méditerranée tient toujours le premier rang comme débouché des arachides de Coromandel.

Au cours de l'exercice, nous avons participé au placement des Bons de la Défense nationale, à l'émission des Bons du Trésor 6 % à trois et cinq ans, des Bons du Crédit national 6 % à 1922-1940, des obligations du Crédit foncier, de la Compagnie du chemin de fer franco-éthiopien de Djibouti à Addis-Abeba, etc. Nous avons prêté également notre concours à l'augmentation de capital de plusieurs sociétés coloniales, notamment de la Société industrielle de chimie d'Extrême-Orient [SICEO], de la Société des salines de Djibouti, de la Compagnie française de tramways et d'éclairage électriques de Shanghai.

\*  
\* \*

M. [Albert] de Monplanet a prononcé ensuite l'allocution suivante :

Mesdames, messieurs,

Vous venez d'entendre le compte rendu très intéressant de nos affaires, qui sont, comme vous l'avez vu, répandues dans le monde entier.

En effet, notre banque a des intérêts en Indochine, au Cambodge, en Cochinchine ; elle en a au Tonkin, en Annam, à Djibouti, à Papeete, en Nouvelle-Calédonie, sur la côte du Coromandel, à Singapore, au Siam, dans le sud de la Chine, à Hongkong, au Yunnan, un peu partout

C'est là une preuve des éléments de vitalité de notre banque, qui sont, à l'heure actuelle, je dirai assurés à l'indéfini.

Vous voyez qu'en Extrême-Orient il y a place pour beaucoup d'efforts, de capitaux et d'influences, et que la Banque de l'Indochine n'y a pas à redouter de concurrence.

\*  
\* \*

Aucun actionnaire ne demandant la parole, les résolutions suivantes, mises aux voix, ont été adoptées à l'unanimité :

#### Première résolution

L'assemblée générale approuve les comptes des deux semestres de l'exercice 1922, tels qu'ils sont présentés par le conseil d'administration.

#### Deuxième résolution

L'assemblée générale fixe à 135 fr. par action, sur lequel 65 fr. ont été payés le 2 janvier dernier, le dividende annuel de l'exercice 1922, et décide de reporter à nouveau la somme de 2.734.372 fr. 07.

#### Troisième résolution

L'assemblée générale renouvelle les pouvoirs de MM. Alphonse Denis et Stanislas Simon, administrateurs sortants.

---



1924 : MANŒUVRES DE LA BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS  
CONTRE LE RENOUVELLEMENT DU PRIVILÈGE DE  
LA BANQUE DE L'INDOCHINE

Se présentant en 1932 aux législatives contre son ancien poulain, le député sortant de la Cochinchine Ernest Outrey, Henry de Lachevrotière écrit dans *La Dépêche* :  
J'ai porté contre M. Outrey des accusations précises :

.....  
4. — J'ai accusé M. Outrey d'avoir trafiqué de son mandat en acceptant de la Banque de Paris et des Pays-Bas la somme de 350.000 francs en 1924, pour combattre le renouvellement du privilège de la Banque de l'Indochine. (Cité par *Chantecler*, 22 mai 1932).

.....  
[Rachat de l'*Opinion*, quotidien saïgonnais outréiste]

Et le 16 novembre suivant, dans le même journal, Lachevrotière avoue avoir acheté en 1923 l'« *Opinion* » à Héloury « pour le compte de la Banque de Paris et des Pays-Bas afin de combattre le renouvellement du privilège de la Banque de l'Indochine » (Cité par *Indochine, revue économique d'Extrême-Orient*, 1<sup>er</sup> janvier 1933).

---

Banque de l'Indochine  
Assemblée générale  
(*Le Journal des finances*, 16 mai 1924)  
(*Le Temps*, 23 mai 1924)

Dans son rapport, qui a été lu à l'assemblée du 21 mai, le conseil déplore, tout d'abord, de n'être pas encore à même, contrairement à ses prévisions, d'annoncer aux actionnaires le renouvellement du privilège de la Banque. Les Commissions des Affaires étrangères et des Colonies ont bien émis un avis favorable, mais la Commission de Finances, absorbée par d'autres questions urgentes, n'a pas encore fait connaître sa décision.

En Cochinchine et au Cambodge, grâce à des conditions générales satisfaisantes, l'écoulement des marchandises de grande importation, notamment les tissus, s'est fait régulièrement et n'a donné lieu à aucune difficulté de règlement avec les intermédiaires chinois. Au Tonkin, l'exportation du maïs accuse une diminution avec 27.000 tonnes contre 38.000 en 1922. Par contre, les sorties de minerai de zinc ont atteint 32.700 tonnes contre 27.090 en 1922. En Annam, les affaires ont été satisfaisantes.

Le rapport passe ensuite en revue les opérations des différentes agences au Yunnan, à Shanghai, à Djibouti, en Nouvelle-Calédonie, dans l'Inde, au Siam, à Singapore, etc.

Au cours de l'exercice écoulé, la Banque a participé au placement des Bons de la Défense nationale pour un montant de 934 millions, à l'émission des Bons du Trésor et du Crédit national, à la souscription d'actions du Crédit foncier de l'Indo-Chine, des Sucreries et raffineries de l'Indo-Chine, de la Société d'étude pour la culture du coton en Indochine, de la Navigation Indochinoise [Indochinoise de navigation\*], du Groupement pour Recherches du Pétrole en Indochine, etc.

Le dividende total de l'année a été fixé à 115 francs par action. Le coupon de 80 francs, représentant le dividende du deuxième semestre, sera payé le 1<sup>er</sup> juillet prochain, après approbation du ministre des Colonies.

MM. Charles Georges-Picot, Guernaut et Roume, administrateurs sortants, ont, été réélus pour une période de cinq années.

BANQUE DE L'INDOCHINE  
Assemblée générale ordinaire du 21 mai 1924  
privilegiée par décrets des 21 janvier 1875. 20 février 1888,  
16 mai 1900, 4 janvier 1920, 12 janvier 1921, 12 janvier 1922,  
7 janvier 1923 et 10 janvier 1924  
(*L'Écho annamite*, 5 septembre 1924)

Conseil d'administration

MM. de MONPLANET Albert, inspecteur général honoraire des Finances, président de la Société générale de Crédit industriel et commercial, président de la Société française des Charbonnages du Tonkin, président ;

M. SIMON Stanislas, vice-président, administrateur délégué ;

M. BÉTHENOD Émile, président honoraire du Crédit Lyonnais ;

M. BOYER Paul, président du Comptoir national d'escompte de Paris ;

M. DENIS Alphonse, président des Sociétés Denis frères, d'Indochine et de Bordeaux ;

M. GEORGES-PICOT Charles, vice-président de la Société générale de Crédit industriel et commercial ;

M. GUERNAUT Henri, sous-gouverneur honoraire de la Banque de France, président honoraire de la Société générale ;

M. HOMBERG André, président de la Société Générale ;

M. HOMBERG Octave, président de la Compagnie des Eaux et électricité de l'Indochine ;

M. ROUME Ernest, ancien gouverneur général de l'Afrique Occidentale française et de l'Indochine française ;

M. STERN Edgard, banquier, de la Maison A.-J. Stern et Cie, administrateur de la Banque de Paris et des Pays-Bas ;

M. ROSTAND Jules, vice-président du Comptoir national d'escompte de Paris ;

M. DE TRÉGOMAIN Roger, ancien directeur du Mouvement général des Fonds au Ministère des Finances, gouverneur honoraire et administrateur du Crédit foncier de France ;

M. THION DE LA CHAUME René, ancien inspecteur des Finances, directeur ;

MM. LACAZE Maurice <sup>39</sup>. — MAYER Gaston, PERREAU Jules, sous-directeurs ;

M. de LABOULAYE Édouard, secrétaire général.

Commissaire du gouvernement :

M. YOU André, directeur honoraire au ministère des Colonies, ancien conseiller d'État.

Assemblée générale ordinaire du 21 mai 1924  
RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

---

<sup>39</sup> Maurice Lacaze : directeur de la succursale de Haïphong, puis (1907) sous-directeur de la Banque de l'Indochine. Administrateur de l'Union commerciale indochinoise, puis de l'Union commerciale indochinoise et africaine (LUCIA). Administrateur de la Société foncière marocaine. Frère du vice-amiral Lucien Lacaze, selon Augustin Hamon, *les Maîtres de la France*, t. 3, Paris, 1938, pour 191.

Messieurs,

.....  
En 1923, la Cochinchine et le Cambodge ont exporté par le port de Saïgon 1.145.000 tonnes de riz, paddy, brisures et farines contre 1.260.000 tonnes pour l'année 1922. Malgré le déficit dans la récolte, l'exportation sur la Chine est en nouveau progrès — 685.000 tonnes contre 606.000 en 1922 — marquant ainsi un avantage en faveur des usiniers et des négociants chinois, au détriment des industriels et commerçants français qui traitent surtout les riz à destination de l'Europe, de l'Amérique et du Japon.

À signaler que 155.000 tonnes de paddy ont été exportées en 1923 sur Hongkong, privant ainsi l'industrie locale de l'usinage d'une partie importante du produit brut.

Le concurrence de nombreuses petites décortiqueries chinoises et annamites de création récente à également contribué à rendre plus difficile, et quelquefois plus précaire, l'alimentation en paddy des grandes usines qui ont vu leurs bénéfices sensiblement réduits par la diminution des sous-produits et l'abaissement des prix de façon.

En 1922, les cours du paddy avaient évolué, en Cochinchine, entre \$ 3,50 et \$ 5,20 les 100 kilogrammes. En 1923, d'un mouvement ascensionnel régulier, ils sont passés de \$ 4, 70 au 1<sup>er</sup> janvier à \$ 6,20 le 31 décembre dernier.

Malgré ces hauts prix, la récolte a pu être exportée intégralement en laissant un profit élevé à l'indigène dont l'enrichissement incontestable s'est traduit par une augmentation correspondante de ses capacités d'achat. La métropole a ainsi bénéficié indirectement de la prospérité et de la fortune sans cesse accrue de la colonie.

Grâce à ces conditions favorables, l'écoulement des marchandises de grande importation, notamment des tissus, s'est fait régulièrement et n'a donné lieu à aucune difficulté de règlement avec les intermédiaires chinois.

Engagées dans de sages limites, traitées sans risques exagérés, ces affaires ont été, en général, saines et profitables.

Le rendement des plantations de caoutchouc est en progression continue.

Il a été exporté 4.970.000 kilogrammes de caoutchouc en 1923 contre 4.450.000 en 1922 et 3.075.000 en 1921. Les prix de vente ont été rémunérateurs et les plantations sont en bonne situation.

Les exportations de poivre ont atteint 3.710 tonnes en 1923 contre 3.073 tonnes en 1922.

Le développement du Cambodge se poursuit régulièrement : l'importation y a bénéficié des prix élevés auxquels, depuis deux ans, ont été vendus les produits de ce pays. La question du coton, qui a donné lieu en 1923 à des études sérieuses, ne pourra recevoir une solution définitive qu'une fois connus les résultats des expériences en cours. En ce qui concerne la soie, le Protectorat et l'initiative privée s'efforcent d'en améliorer et d'en intensifier la production ; une filature de 200 bassines sera terminée cette année et la culture du mûrier est activement poussée dans les centres qui lui sont propices ; par ailleurs, la culture de l'hévéa et celle du palmier à huile prennent une extension intéressante.

Au Tonkin, la récolte du cinquième mois, déjà compromise par une sécheresse persistante, a été anéantie en grande partie par des inondations survenues au dernier moment. Aussi, les exportations de riz à destination de Hongkong, très actives jusqu'à fin avril, ont elles été presque entièrement arrêtées jusqu'à la récolte du dixième mois, qui, bien qu'inférieure à celle de la période correspondante précédente, a été en somme satisfaisante. L'exportation des maïs accuse une diminution avec 27.000 tonnes contre 38.000 en 1922. Par contre, les sorties de minerai de zinc ont atteint 32.700 tonnes contre 27.690 en 1922. De leur côté, les charbonnages continuent à développer leur production, notamment la Société française des charbonnages du Tonkin.

Parmi les affaires industrielles, la Société des Ciments de Haïphong vient d'achever la construction de sa nouvelle usine qui lui permettra d'augmenter de 50 % sa production annuelle.

D'une façon générale, toutes les entreprises se développent normalement et, parmi celles de création récente, quelques-unes, sont sur le point d'entrer dans la période de rendement.

En Annam, où se sont créées de nouvelles entreprises agricoles et industrielles, où d'autres sont à l'état de projet, le relèvement important des prix de l'arachide a eu pour conséquence l'extension de cette culture et des sorties appréciables de ces graines par le port de Quinhon. Le développement des plantations de mûriers et celui corrélatif de la production de la soie ont amené la création de deux nouvelles petites usines. Mais la grosse question, celle qui domine toutes les autres, est la réalisation du programme de travaux publics qui se poursuit activement, savoir : la ligne de Dong-Ha à Vinh, 300 kilomètres, devant relier par voie ferrée Tourane à Hanoï ; la construction de routes de pénétration au Laos ; enfin, les irrigations dans la province de Thanh-Hoa qui doivent se continuer ultérieurement vers le sud.

Les encaisses métalliques de vos sièges d'Indochine, qui s'élevaient à \$ 29.800.000 au 31 décembre 1922 pour une circulation fiduciaire de \$ 83.900.000, s'inscrivaient pour \$ 28.337.000 au 31 décembre 1923 en regard d'une circulation fiduciaire de \$ 88.680.000. À cette dernière date, nos billets en circulation étaient donc gagés par des piastres métalliques dans une proportion de 31,95 %.

Ainsi que nous vous l'avions annoncé, par suite d'un accord entre le gouvernement général et la Banque, les coupures divisionnaires de 10, 20 et 50 cents émises en 1920-21 n'ont plus été reçues dans les caisses publiques de l'Indochine à compter du 1<sup>er</sup> août 1923 ; elles sont aujourd'hui pour la presque totalité sorties de la circulation, après avoir rendu de réels services au public.

Le gouvernement général avait, au préalable, fait frapper de nouvelles monnaies divisionnaires au titre de 680/1000 destinées également à remplacer celles aux 900/1000, 835/1000 et 400/1000 dont le retrait s'effectue progressivement.

Au point de vue budgétaire, la situation de l'Indochine est toujours aussi satisfaisante.

Le budget général de 1923 a été clos avec un excédent de \$ 6.500.000.

Le projet de budget général pour l'exercice 1924 s'élève à \$ 76.623.000, en augmentation sur le précédent de près de 5 millions de piastres ; des crédits importants y ont été inscrits pour l'exécution de travaux neufs.

En résumé, grâce à ses ressources agricoles et minières, l'Indochine, dans son ensemble, ne cesse de progresser.

Ainsi s'expliquent le développement du bien-être et l'enrichissement continu de ses populations laborieuses. S'exerçant dans le calme et dans la paix, leur activité peut produire son plein rendement. À cet égard, la situation de l'Indochine offre un contraste marqué avec celle du grand pays voisin qui, malgré ses immenses ressources, une population de près de 400 millions d'habitants et une main-d'œuvre également habile et autrement abondante, voit son essor entravé par la guerre civile et son cortège de troubles et de piraterie.

Dans la Chine méridionale, la guerre civile qui sévit toujours dans la province du Kwantung constitue une menace permanente. Si les soies de Canton, marchandise riche qui peut payer des droits de sauvegarde, continuent à pouvoir s'exporter, il n'en est pas de même des autres produits. Les facultés d'achat de cette riche province s'en trouvent fortement diminuées.

À Hongkong, la prudence commandée par les circonstances a eu, du moins, pour heureuse conséquence de réduire sensiblement les stocks qui subsistaient encore. De ce fait, la situation de la place s'est assainie au point qu'à la fin de l'année, aucune faillite n'avait été signalée depuis plusieurs mois.

D'autre part, les capitaux chinois, notamment ceux des commerçants de la cité de Canton qui ont réalisé des bénéfices considérables sur les ventes de soie, continuent à se réfugier à Hongkong, d'où, sur cette place, une pléthore monétaire qui non seulement avilit le loyer des capitaux flottants, mais engendre la hausse des titres et des propriétés immobilières. Une autre conséquence des troubles de la province voisine est l'afflux continu et de plus en plus important des Chinois qui viennent chercher un refuge à Hongkong où la population a triplé en dix ans, passant de 500.000 à 1.500.000 habitants.

Malgré les conditions difficiles dans lesquelles elle a dû travailler pendant toute l'année 1923, notre agence de Canton a pu acheter sensiblement le même chiffre de remises documentaires que l'année précédente. Comme en 1922, elle a financé la presque totalité des affaires de soie destinées à la place de Lyon.

Les États-Unis continuent à rester le plus fort acheteur de soies grèges, avec tendance chaque année à augmenter leur chiffre d'affaires.

Au Yunnan, les expéditions d'étain à destination de Hongkong sont en décroissance avec 8.000 tonnes contre 12.300 en 1922.

À Shanghai, la liquidation définitive des stocks d'importation, différée depuis 1920, a ralenti sensiblement l'activité commerciale de cette place au cours de l'année 1923. Mais le ralentissement des affaires s'explique surtout par le chaos politique et la situation pleine de troubles qui en résulte. Les exportations ont particulièrement souffert de cet état de choses. En effet, les sortes de soie, le principal article d'exportation de Shanghai, accusent une diminution avec 63.778 balles contre 70.182 en 1922, alors que la destruction à Yokohama, lors du tremblement de terre, de quantités appréciables de soies, eût dû se traduire par une forte augmentation des exportations de Shanghai. À peu d'exceptions près, les autres produits ont subi un ralentissement analogue et l'importation s'en est ressentie.

L'état de choses dont a souffert le commerce de Shanghai a pesé avec plus d'intensité encore sur les places de Hankéou et de Tientsin ; Hankéou notamment, du fait de sa situation au centre de la Chine, a eu particulièrement à souffrir de la piraterie et de l'insécurité des transports, aussi bien par voie d'eau que par terre. D'une part, les industries indigènes, les filatures surtout, ont été très éprouvées. D'autre part, les exportations ont été encore plus atteintes que les importations. À signaler, cependant, que l'exportation du coton brut augmente d'année en année, tant à Tientsin qu'à Hankéou. À Tientsin, on augure de la foire française qui s'est tenue sur cette place d'heureux résultats pour l'avenir des relations commerciales de notre pays avec le Nord de la Chine.

Loin de s'améliorer, la situation politique et financière de la Chine a encore empiré au cours de l'année 1923. L'anarchie qui règne en ce pays commence même à faire sentir ses effets sur les organisations qu'une direction européenne était parvenue jusqu'à présent à sauvegarder.

Les revenus des douanes se sont élevés à H. Taëls. 63.378.000. Ce résultat est supérieur de H. Tls. 4.744.000 à celui de l'année 1922 ; mais en réalité, il indique un fléchissement de l'activité commerciale, car l'augmentation des tarifs à 5 % effectifs a été appliquée dès les premiers mois de 1923 et elle aurait dû produire des revenus qu'on escomptait notablement supérieurs.

Le service de tous les emprunts étrangers gagés sur les douanes a été assuré ; mais celui de derniers emprunts intérieurs mis à la charge de cette Administration est resté en suspens. Les gouvernements intéressés ont, d'ailleurs, protesté contre la consolidation des emprunts intérieurs émis sans garantie, au moyen des revenus des douanes, alors que certaines dettes extérieures demeurent impayées.

Les revenus de la gabelle, qui ont été en 1923 de \$ 79.545.000, présentent sur l'exercice 1922 une diminution de \$ 6.244.000, dont il ne conviendrait pas de s'alarmer, car ceux des années précédentes avaient été en progression marquée. Mais,

en réalité, les prélèvements directs exercés sans autorisation par les provinces ont considérablement augmenté et l'administration de la gabelle a complètement échappé, dans le Sud, au pouvoir central. Il s'ensuit que les surplus de cet impôt qui, après règlement, des emprunts qu'ils garantissent, auraient dû s'élever à \$ 71.500.000, n'ont en réalité dépassé que de peu la moitié de cette somme.

Les chemins de fer, souvent réquisitionnés par les satrapes locaux, tendent à se désorganiser et, comme ils sont insuffisamment entretenus, leur réfection demandera des dépenses considérables.

Il est certain que lorsque les puissances auront pu résoudre les graves problèmes qui absorbent en Europe toute leur attention, elles auront à se préoccuper des conséquences de l'anarchie chinoise, car les intérêts étrangers en ce pays sont trop importants pour qu'on les puisse abandonner, et ils sont manifestement menacés.

Il va sans dire que, dans les conditions actuelles, le Consortium international n'a pu que persévérer dans une politique d'abstention, car l'œuvre de reconstruction pour laquelle il a été constitué ne peut être entreprise que sur des bases solides qui font aujourd'hui totalement défaut.

À Djibouti, la reprise des affaires, qui s'était manifestée dans les premiers mois de l'année, ne s'est pas maintenue et le mouvement s'en est graduellement ralenti, au point d'arriver en fin d'année à une stagnation presque complète. Cet état de choses est dû à la disparition des plus importantes maisons de Djibouti à la suite de la crise de 1920. Il convient, à ce propos, de reconnaître que l'activité relativement extraordinaire dont la colonie avait bénéficié immédiatement après la guerre, ne pouvait être que temporaire.

Après les années difficiles qu'elle a traversées à la suite de la crise mondiale de 1920, notre colonie des Établissements français de l'Océanie a bénéficié, en 1923, de circonstances particulièrement heureuses. Non seulement la récolte de ses deux principaux produits, le coprah et la vanille, a été abondante, mais leur exportation a été favorisée par des prix avantageux. La hausse continue de la vanille a engagé les planteurs à étendre la culture de cette liane. De son côté, le gouvernement local s'est préoccupé d'assurer une plus grande garantie aux acheteurs de vanille en créant un corps d'experts chargés de classer la récolte suivant la qualité. Du côté du coprah, les surfaces cultivées s'accroissent d'année en année, les cultures sont plus soignées et sont appelées à fournir un meilleur rendement. De nouvelles surfaces ont été défrichées et plantées.

Les importations sont également en progrès, celles venant de France notamment. La création par la Compagnie des Messageries maritimes d'une ligne directe de divers ports de France à Papeete, via Panama, a déjà eu pour la colonie les plus heureuses conséquences.

En Nouvelle-Calédonie, le mouvement commercial avec l'extérieur diffère peu de celui de l'année précédente. Les exportations continuent à être inférieures aux importations. Une amélioration importante est cependant à envisager de ce côté. Le charbon de la région de Moindou, dont nous vous entretenions l'an dernier, s'est affirmé comme un combustible d'excellente qualité. Une des deux grandes sociétés qui traitent sur place le minerai de nickel a pu en utiliser environ 300 tonnes par mois, et cette quantité a dû augmenter après l'arrivée de la main-d'œuvre qui était attendue. On espère aujourd'hui que la production de la mine de Moindou pourra suffire aux besoins de la colonie, et que cette dernière, affranchie du tribut qu'elle paye pour son charbon à l'Australie, pourra économiser annuellement de ce chef les cinq à six millions que représente le déficit moyen de sa balance commerciale des dernières années.

Les grandes sociétés minières ont apporté de nouveaux perfectionnements à leur outillage en vue de réduire encore le prix de revient de leurs mattes de nickel.

La culture au coton prend une sérieuse extension, tant sur la Grande-Terre qu'aux îles Loyalty et si, comme le fait espérer l'amélioration prévue pour 1924, les planteurs

parviennent à se procurer la main-d'œuvre nécessaire, la Nouvelle-Calédonie trouvera dans ce produit une nouvelle source de richesse.

En ce qui concerne les Nouvelles-Hébrides, ses principaux produits, café, cacao, coton, ont donné de belles récoltes appelées à s'accroître en proportion des possibilités d'introduction de coolies.

Dans l'Inde, l'exportation des arachides de la Côte de Coromandel accuse une nouvelle et sensible augmentation avec 3.516.000 balles contre 3.043.000 pour la campagne de 1921-22. Les sorties du Port de Pondichéry figurent dans le premier chiffre pour 683.400, soit près du cinquième au lieu du sixième comme dans les dernières années. Il y a donc de ce côté une légère amélioration. Marseille tient toujours, et de beaucoup, le premier rang comme port destinataire de ces exportations avec 2.273.000 balles dont 549.000 proviennent de Pondichéry.

Au Siam, les exportations de riz se sont élevées en 1923 à 1.440.000 tonnes contre 1.180.000 en 1922. Notre agence, tout en limitant par mesure de prudence ses achats sur l'extérieur, a pu néanmoins traiter un chiffre d'affaires appréciable.

À Singapore et dans les Établissements des Détroits, la reprise qui s'était manifestée à la fin de 1922 dans les cours de l'étain et du caoutchouc s'est accentuée et maintenue en 1923. Aussi les exportations accusent-elles une progression sensible sur l'année précédente. L'amélioration de la situation générale s'est reflétée également dans le chiffre des importations.

Au cours de l'exercice écoulé, nous avons participé au placement des bons de la Défense nationale pour un montant de 934 millions, à l'émission des bons du Trésor et du Crédit national, à la souscription d'action des Sociétés suivantes : Crédit foncier de l'Indochine, Société des sucreries et raffineries de l'Indochine [SRIC], Société d'étude pour la culture du coton en Indochine, Compagnie de navigation indochinoise, Groupement pour recherches du pétrole en Indochine.

Nous avons participé, en outre, à l'augmentation du capital de plusieurs Sociétés coloniales, notamment de la Compagnie française de tramways et d'éclairage électrique de Shanghai, de l'Est-Asiatique français, de la Société industrielle de chimie d'Extrême-Orient [SICEO], de la Société des Caoutchoucs de l'Indochine, de l'Électrique indochinoise et de la Société des Tabacs de l'Indochine.

Notre personnel a continué de nous prêter, tant à l'administration centrale que dans nos sièges d'outre-mer, le concours le plus actif et le plus dévoué. Nous ne saurions trop le reconnaître une fois de plus devant vous.

Le sort désigne cette année MM. Charles GEORGES-PICOT, Henri GUERNAUT et Ernest ROUME comme administrateurs sortants. Leur réélection pour une période de cinq années fait l'objet d'une des résolutions sur lesquelles vous êtes appelés à délibérer.

## RÉSOLUTIONS

.....  
Adoptées à l'unanimité.

---

Chambre de commerce de Saïgon  
Résumé du procès-verbal de la séance du 22 janvier 1924  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 1<sup>er</sup> juin 1924)

L'École d'application commerciale

.....  
M. le président [La Pommeraye]. — Pourtant, dans la dernière promotion, un certain nombre d'élèves sont entrés dans les compagnies commerciales ; j'en connais deux qui

ont débuté à la Compagnie du Yunnan à 130 piastres chacun, deux autres qui sont entrés à la Compagnie Franco-Asiatique des Pétroles, un à la solde de 150 piastres, l'autre à 120 piastres. Un autre a été pris par la Banque de l'Indochine à la solde de 180 piastres.

.....  
M. Héraud [dir. Shell]. — Nous pourrions, en ce qui concerne le placement des élèves sortis diplômés de l'école, essayer de faire quelque chose. La Banque de l'Indochine en France réserve des situations aux deux premiers de chaque promotion des Écoles supérieures de commerce. La Banque de l'Indochine ici, pourrait, à l'égard des élèves de notre école, procéder de façon analogue. Elle occupe beaucoup d'employés annamites, et l'obligation de prendre à son service, les deux premiers de chaque promotion, lui pèserait fort peu, car elle embauche pas mal d'indigènes, qui nous quittent pour aller s'employer chez elle à des prix supérieurs.

M. le président. — Pour le premier examen passé ici, nous ne pouvions guère recommander même le candidat sorti le n° 1 à la sollicitude de la Banque. Le résultat était lamentable ! Il faut attendre que le niveau intellectuel de ces élèves monte ; et pour cela, il faut que celui des élèves des deux premières années de l'École de commerce à Hanoï remonte également. C'est honteux de penser qu'on a donné un diplôme l'année dernière à des élèves qui ne savaient ni écrire, ni parler français. Nous n'avons pas voulu la première année être trop exigeants, mais nous l'avons fait à contre cœur.

.....  
Privilège de la Banque de l'Indochine

M. le président. — Le privilège de la Banque de l'Indochine est prorogé pour une année encore.

C'est donc la continuation de ce régime provisoire qui dure depuis des années et qui empêche la mise en œuvre des établissements de crédit agricole, industriel et commercial.

Je. crois que nous devons appeler l'attention des pouvoirs publics sur la nécessité de l'établissement d'un régime stable.

Nous demanderons que le ministre fasse voter d'extrême urgence le renouvellement pour une longue période du privilège de la Banque de l'Indochine et que le statut de cette Banque soit fixé dans le plus bref délai.

Dans le projet de décret que vous avez vu, par suite de la convention du 24 mai, la Banque de l'Indochine donne une participation sur les bénéfices au gouvernement général. En tablant sur les chiffres des années précédentes, c'est une perte pour le budget général de 300.000 piastres par an, depuis cinq ans que nous subissons ce régime de prorogation provisoire. D'autre part, la question du crédit agricole est liée au privilège de la Banque. De plus, je crois savoir que du jour où le privilège de la Banque sera un fait accompli, le taux d'intérêt sera réduit. Nous avons avantage à voir ce taux réduit dans le plus bref délai possible.

Voilà cinq ans que des prorogations annuelles laissent la question pendante.

M. Héraud. — On pourrait constater le mal, et formuler à nouveau nos anciens vœux, en les rajeunissant, car en 5 ans, les choses ont évolué.

M. le président. — Il y a une création intéressante qui se trouve retardée : l'ouverture d'agences de la Banque dans les provinces.

Nous sommes tous d'accord pour écrire une lettre au gouverneur de la Cochinchine. et au gouverneur général leur demandant de transmettre au ministre des Colonies nos regrets qu'une fois de plus, le privilège de la Banque de l'Indochine soit encore retardé.

---

INFORMATIONS FINANCIÈRES  
Crédit foncier de l'Indo-Chine  
(*Le Temps*, 29 mai 1925)  
[sale, nb corr.]

Les actionnaires de la Banque de l'Indochine se sont réunis hier, en assemblée, sous la présidence de M. de Monplanet. Ils ont approuvé les comptes des deux semestres de l'exercice 1924 et ont fixé le dividende global à 175 francs par action.

Ils ont réélu, comme administrateurs, pour une période de cinq années, MM. Émile Béthenod, Paul Boyer, Jules Rostand et Roger de Trégomain, administrateurs sortants.

On lit dans le rapport du conseil :

« Le service des emprunts extérieurs chinois régulièrement gagés sur le produit des douanes et de la gabelle a été largement assuré, car il est placé au premier rang des charges de ces administrations, mais les dettes extérieures non garanties demeurent impayées, et la restauration du crédit de la Chine paraît chaque jour plus difficile et plus lointaine. »

---

BANQUE DE L'INDOCHINE  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 10 juin 1925)

L'assemblée ordinaire des actionnaires de la Banque de l'Indo-Chine, qui s'est tenue le 27 mai, sous la présidence de M. A. de Monplanet, président du conseil d'administration, a approuvé les comptes de l'exercice 1924. 36.894 actions étaient présentes ou représentées.

Les comptes de cet exercice font ressortir, pour le premier semestre, un bénéfice de 15.691.062 fr. 57 auquel s'ajoute le report du deuxième semestre de 1923, soit 3.162.418 fr. 63. Le dividende a été fixé à 83 fr. pour ce semestre et a été payé en janvier dernier. Il a, en outre, été affecté au fonds de prévoyance statutaire une somme de 1.329.706 fr. 25. Le report à nouveau s'élève à 3.612.068 fr. 70 et vient s'ajouter aux bénéfices du second semestre, période pour laquelle le dividende a été fixé à 90 francs. Il a, de plus, été affecté 1.424.775 fr. 70 au fonds de prévoyance statutaire et reporté à nouveau au premier semestre de 1925 le reliquat de 4.102.271 fr. 37.

Voici la comparaison des comptes de profits et pertes des deux derniers exercices, en observant qu'ils représentent chacun la somme des comptes semestriels :

	1923	1924
CHARGES		
Intérêts et commissions	102.969.931 86	96.792.943 09
Frais généraux et divers	29.177.159 71	35.074.909 60
Réserve immobilière	1.000.000 00	—
Réserve disponible	1.100.000 00	—
Jetons du conseil	30 000 00	30.000 00
Total des charges	134.255.091 57	131.897.852 69
PRODUITS		
Intérêts et commissions	162.348.149 77	164.230.672 33

Rappel des charges	134.255.091 57	131.897.852 69
Bénéfice net	<u>28.093.058 20</u>	<u>32.332.819 64</u>
Report antérieur	2.734.372 07	—
Solde disponible	<u>30.827.430 27</u>	<u>32.332.819 64</u>

## RÉPARTITION

Réserve statutaire	.684.000 00	684.000 00
Dividende	23.220.000 00	26.139.855 74-
Fonds de prévoyance	2.330.505 32	2.754.481 95
Tantièmes	2.330.505 82	2.754.481 95
Report à nouveau	3.162.418 63	—
Total égal au solde disponible	<u>30.827.430 27</u>	<u>32.332.819 64</u>

Le dividende total de 1924 atteint donc 175 fr. brut par action au lieu de 155 fr. brut pour 1923, 435 fr. brut pour 1922, 125 fr. pour 1921; 115 fr. pour 1920, 85 fr. pour 1919 ; on voit que la progression soutenue, signalée l'an dernier déjà, est encore allée en s'accroissant.

La progression du volume des affaires est attestée par la comparaison des bilans au 31 décembre des deux derniers exercices, dont les chiffres accusent une augmentation de 137 millions de francs en faveur de l'année 1924. Les soldes, notamment, des comptes de dépôts passent de 436 millions à 461 millions de francs, et les soldes des avances s'inscrivent pour 518 millions contre 476 millions de francs en 1923.

À ce mouvement ascensionnel des affaires a naturellement correspondu une élévation sensible de la situation fiduciaire, qui est passée de 831 millions au 31 décembre 1923 à 930 millions de franc à fin décembre dernier.

Le mouvement des opérations de change a atteint 9.335.000.000 fr. pendant l'exercice écoulé contre 7.769.000.000 fr. pour l'année 1923. et le mouvement du portefeuille et des avances a progressé de 3.223.000.000 fr. en 1923 à 4.503.000.000 fr. pour l'année 1924.

Les exportations de riz, paddys et dérivés se sont élevées, en 1924, pour la Cochinchine et le Cambodge. à 1.102.700 tonnes, montant légèrement inférieur à celui de 1923, mais très voisin de la moyenne de la dernière décennie. Les grandes usines ont continué à souffrir de la concurrence que leur font les rizeries de moyenne importance et les décortiqueries chinoises. La plupart des usines ont travaillé sans bénéfices et la Banque de l'Indochine a été amenée à consentir des sacrifices pour soutenir un groupe français [les Rizeries d'Extrême-Orient] qui avait repris les usines contrôlées autrefois par les maisons allemandes établies à Saïgon. Les hauts prix du paddy ont laissé à l'indigène un profit élevé.

Au Cambodge, la récolte de paddy a été satisfaisante ; celle du coton, au contraire, a été déficitaire. La culture du mûrier est en voie de développement.

En octobre dernier, un typhon très violent a ravagé les côtes du Sud-Annam, mais les sinistrés, très rapidement secourus, se sont bien vite remis au travail. L'Annam commence à retenir l'attention de la grande colonisation ; sa mise en valeur est en bonne voie ; elle sera facilitée par l'amélioration des moyens de transport.

Au Tonkin, de graves inondations ont rendu déficitaires les récoltes de paddy et de maïs ; l'activité des exportations s'en est trouvée entravée, et aussi celle des

importateurs, à raison de la réduction du pouvoir d'achat de la clientèle. La production des mines a continué à s'accroître.

La situation s'est aggravée en Chine au cours de l'exercice : la guerre civile s'est progressivement étendue des provinces méridionales, où elle sévit à peu près à l'état endémique, aux régions du Nord. Il en est résulté un ralentissement considérable du mouvement commercial.

À Hongkong, malgré le marasme des affaires, la situation de la colonie reste prospère à raison de l'afflux de la population chinoise. À Canton, l'exportation des soies, après un ralentissement momentané, a repris et atteint 42.500 balles ; les stocks ont diminué ; à Shanghai au contraire, les stocks s'accumulent ; il en est de même à Tien-Tsin.

Le Yunnan a ressenti le contre-coup des troubles qui ont agité les autres provinces ; la dépréciation du dollar yunnamais s'est fortement accentuée, passant de 10 % à 70 % du début à la fin de l'année.

Au milieu des troubles politiques, chaque année plus graves, qui agitent la Chine, le rendement des douanes maritimes, qui servent de gage à plusieurs emprunts, apparaît en progression : il a passé de H. t. 63.500.000 en 1923 à 69.550.000 en 1924 ; mais la situation est plus favorable en apparence qu'en réalité : la progression provient d'un relèvement de droits qui eût dû provoquer un accroissement de revenus de H. t. 8.400.000. La gabelle est plus touchée : ses revenus sont tombés des abords de \$ 8 millions en 1924 à 70.544.000 en 1923.

Au Siam, la récolte de 1924 a été inférieure à celle de 1923 ; les perspectives sont plus favorables pour l'exercice en cours.

À Singapore, les transactions s'étaient ralenties au début de l'exercice du fait des bas prix du caoutchouc ; elles se sont développées au fur et à mesure que se relevaient les cours de cet article. Les cours de l'étain ont été fermes, surtout pendant le second semestre. Les prix du coprah se sont maintenus. Au début de 1925 la situation du marché de ces trois produits apparaît favorable.

À Djibouti, les affaires se sont progressivement ranimées en cours d'exercice.

Dans l'Inde, la récolte des arachides ayant été déficitaire, les exportations ont diminué, mais le trafic paraît devoir se diriger de plus en plus sur le port de Pondichéry.

Les établissements français de l'Océanie ont traversé, en 1924, une période de grande prospérité. La balance commerciale de la Nouvelle-Calédonie paraît devoir, d'ici peu, se renverser au profit de la colonie.

À la demande du ministre des Colonies, la Société a fondé la Compagnie française immobilière des Nouvelles-Hébrides, au capital de 4 millions de francs. Cette Compagnie a acquis de la Société française des Nouvelles-Hébrides un droit de disposition absolu sur le domaine de plus de 500.000 hectares qui avait été constitué jadis par M. Higginson. Après la mort de celui-ci, la Société française des Nouvelles-Hébrides avait tenté, à plusieurs reprises, d'aliéner ce domaine et c'est la crainte de le voir passer en des mains étrangères qui a motivé l'intervention du département des Colonies.

Sur sa demande, par décret en date du 6 août 1924, la Société a été autorisée à créer une agence à Fort-Bayard (territoire à bail de Quang-Tchéou-Wan). Cette agence a ouvert ses bureaux le 23 février 1925. Sa création contribuera à assurer la prépondérance économique française sur l'enclave de Quang-Tchéou-Wan et à développer ainsi son influence nationale sur les marchés du Sud de la Chine.

Au cours de l'exercice écoulé, la Société a participé au placement des bons de la Défense nationale pour un montant de 511 millions, à l'émission des Bons du Trésor et du Crédit National, ainsi qu'à la souscription d'actions des sociétés suivantes : Compagnie française immobilière des Nouvelles-Hébrides, Société d'études des transports indochinois, Société indochinoise de charbonnages et mines métalliques.

Elle a participé, en outre, à l'augmentation du capital de plusieurs sociétés coloniales, notamment du Crédit foncier de l'Indo-Chine, de la Société française des distilleries de l'Indochine, de la Société indochinoise de commerce, d'agriculture et de finance, de la Compagnie française des Tramways et éclairage électrique de Shanghai, de la Société des Sucreries et Raffineries de l'Indo-Chine, de la Compagnie Franco-Tahitienne, de la Société d'étude du Tramway de Bencat à Kratié, de la Compagnie Indo-Chinoise de Navigation, de la Société d'étude pour la Culture du Coton.

Les pourparlers engagés avec le ministre des Colonies en vue de la signature avec le gouvernement d'une convention pour la création de l'Institut qui serait destiné à exercer le privilège d'émission dans les colonies où la Banque de l'IndoChine est établie, ont été interrompus par suite du changement de ministère, et le Conseil ignore s'ils seront repris ou si de nouvelles conversations sur d'autres bases seront engagées.

L'assemblée a réélu MM. Émile Béthenod, Paul Boyer, Jules Rostand et Roger de TrégoMAIN, administrateurs sortants.

---

BANQUE DE L'INDOCHINE  
Exercice 1924  
A.G.O. du 27 mai 1925  
(*L'Écho annamite*, 5 août 1925)

[...] Nous avons participé, en outre, à l'augmentation du capital de plusieurs sociétés coloniales, notamment du Crédit foncier de l'Indochine, de la Société française des distilleries de l'Indochine [SFDIC\*], de la Société indochinoise de commerce, d'agriculture et de finance [SICAF\*], de la Compagnie Française des Tramways et éclairage électriques de Shanghai, de Société Coloniale des Grands Magasins\*, de la Société des Sucreries et raffineries de l'Indochine [SRIC\*], de la Compagnie Franco-Tahitienne, de la Société d'Études du Tramway de Bencat à Kratié, de la Compagnie Indochinoise de Navigation\*, de la Société d'Études pour la Culture du Coton en Indochine\*, de la Compagnie Olivier\* et des Établissements Delignon\*.

Comme tous les ans, notre personnel a continué à nous prêter, tant à l'administration centrale que dans nos sièges d'outre-mer, son concours le plus actif et le plus dévoué. Nous sommes heureux de le remercier et nous vous prions, Messieurs, de joindre au nôtre le témoignage de votre satisfaction. [...]

---

LE RÈGLEMENT DE LA PAIX  
Le règlement des dettes interalliées  
(*Le Temps*, 27 juillet 1925)

Le ministère des finances communique la note suivante

Des experts financiers partent aujourd'hui pour Londres afin de poursuivre les négociations avec la trésorerie anglaise en vue du règlement des dettes de guerre.

MM. Moreau-Néret, sous-directeur du mouvement général des fonds, et Thion de la Chaume, directeur de la Banque de l'Indochine, ancien inspecteur des finances et ancien chef adjoint du cabinet du ministre des finances, dirigent cette mission.

---

Un banquier légionnaire  
(*L'Écho annamite*, 31 octobre 1925)

M. [Maurice] Lacaze, sous-directeur de la Banque de l'Indochine, a été nommé chevalier de la Légion d'honneur au titre du ministère des Colonies.

---

DÉFENSE DU FRANC  
LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES  
(*Le Temps*, 9 mai 1926)

M. Thion de la Chaume, directeur de la Banque de l'Indochine, 10.000

---

Banque de l'Indochine  
(*Le Journal des débats*, 31 mai 1926)

L'assemblée des actionnaires de la Banque de l'Indochine, tenue le 26 mai, sous la présidence de M. [Albert] de Monplanet, a approuvé les comptes de l'exercice 1925. Les bénéfices du premier semestre de cet exercice se sont élevés à 17.544.167 fr. et ceux du second semestre à 18.494.949 fr. Le dividende total de l'exercice a été fixé à 195 fr. par action, contre 175 fr. pour l'année 1924. Une somme de 95 fr. ayant été payée en janvier dernier, le solde de 100 fr. sera mis en paiement le 1<sup>er</sup> juillet prochain. Le conseil a décidé de prendre à la charge de la Banque l'impôt supplémentaire et rétroactif sur le revenu prévu par la loi du 4 décembre dernier.

Le rapport du conseil d'administration déclare que l'année qui vient de s'écouler marque encore pour la Banque de l'Indochine un nouveau développement de ses affaires. Le bilan au 31 décembre dernier se totalise par 3.010.328.000 fr. contre 2.131.346.000 fr. fin 1924.

Il est juste de reconnaître que, dans la comparaison des bilans des deux derniers exercices, les différences en faveur de l'année 1925 sont dues en majeure partie à ce que l'évaluation en francs au 31 décembre 1925 des comptes en monnaie locales des différents sièges d'Extrême-Orient est supérieure à celle de l'année précédente, du fait de l'appréciation par rapport au franc de ces monnaies locales or et argent pendant l'année écoulée.

Mais cette appréciation explique pour partie seulement l'accroissement relevé dans la plupart des postes du bilan. Les soldes des comptes de dépôts passent de 461 à 729 millions de francs, le solde de portefeuille s'inscrit pour 1.353 millions en regard de 801 millions de francs fin décembre 1924, et les avances témoignent d'une augmentation de 127 millions de francs sur l'année précédente.

La progression marquée des opérations bancaires ressort également des chiffres de la circulation fiduciaire de la Banque de l'Indochine. Traduite en francs, elle s'inscrit au 31 décembre dernier pour 1.476 millions contre 930 millions fin décembre 1924. Exprimée en monnaies des divers pays où la Banque est établie, elle fait ressortir une augmentation de 20 % sur les signes monétaires de l'exercice précédent.

Le rapport du conseil mentionne ensuite l'aide apportée par la Banque au développement des ressources coloniales.

« Malgré les inconvénients de la situation que créent à notre établissement, dans l'attente d'un régime définitif, les renouvellements successifs limités à six mois de notre privilège d'émission, déclare le rapport, nous avons poursuivi sans hésiter, dans les colonies où nous sommes installés, notre programme du développement de leurs ressources. Sur notre demande, un décret en date du 14 janvier dernier a autorisé notre Banque à ouvrir de nouvelles agences à Cantho (Cochinchine) et Nam-Dinh (Tonkin). »

La Banque de l'Indochine a aidé de tout son concours le mouvement de plus en plus important des capitaux français vers la mise en valeur de nos richesses coloniales, qui tend à affranchir en partie la métropole du tribut des importations étrangères. Elle a d'ailleurs la satisfaction de constater une progression sensible dans les exportations des

produits des colonies et dans les importations de marchandises d'origine française dans ces mêmes colonies. C'est ainsi que pour l'Indochine, les augmentations de 1925 sur 1924 atteignent 253 millions de francs pour les exportations de la métropole vers la colonie. Ces augmentations ne sont pas dues seulement au relèvement général des prix des marchandises, mais aussi au relèvement des transactions, comme le prouve l'accroissement du tonnage des produits expédiés.

Le rapport du conseil d'administration fournit, comme d'habitude, un aperçu des fluctuations du marché de l'argent fin pendant l'année écoulée.

---

Rapport du conseil d'administration  
de la Banque de l'Indochine  
Assemblée générale ordinaire du 26 mai 1926  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 3 octobre 1926)

[...] Au cours de l'exercice écoulé, nous avons participé au placement des bons de la Défense nationale et à l'émission de la Rente 4 % avec garantie de change.

Nous avons participé eu outre à la création, ou à l'augmentation du capital de plusieurs sociétés coloniales, notamment du Crédit foncier de l'Indochine, de la compagnie des Tramways de Shanghai, de la Société des caoutchoucs de l'Indochine\*, de la Société des ciments Portland artificiels de l'Indochine, de l'Union commerciale indochinoise [LUCIA], de l'Énergie électrique indochinoise, de la Compagnie Indochinoise de Navigation\*, de la Société cotonnière des Nouvelles-Hébrides, de la Compagnie générale des soies de France et d'Indochine, de la Compagnie de recherches et d'exploitations minières.

Nous vous indiquons, l'an dernier, que les pourparlers engagés avec le Département des Colonies au sujet du privilège d'émission dans les Colonies où notre banque est établie, venaient d'être interrompus par suite du changement de ministère. Ils ont été repris quelques mois après sur les mêmes bases, c'est-à-dire sur celles que nous avons exposées à l'assemblée générale extraordinaire du 26 janvier 1925, quand nous vous avons demandé les pouvoirs nécessaires à l'effet de signer avec le gouvernement une convention pour la création d'un institut d'émission. Ces pourparlers se sont poursuivis au cours de l'année dernière sans aboutir, jusqu'ici, à des conclusions définitives.

Notre personnel, tant à l'administration centrale que dans nos sièges d'Outre-Mer, a continué de donner les mêmes preuves de bon esprit et d'attachement à notre institution. Nous tenons à rendre en votre nom et au nôtre le plus légitime hommage à son zèle et à son dévouement.

Le sort désigne cette année MM. Octave Homberg et Edgard Stern comme administrateurs sortants. Leur réélection pour une période de cinq années fait l'objet d'une des résolutions sur lesquelles vous êtes appelés à délibérer. [...]

---

Marie-Joseph-Alphonse-*Stanislas* SIMON,  
président

Né le 22 décembre 1849, à Strasbourg.

Détaché par le CIC à la Banque de l'Indochine à Pondichéry.(1875-1878).  
Secrétaire, puis (août 1888) directeur à l'administration centrale, administrateur (1909) —  
le premier sorti du rang —, vice-président et administrateur délégué (1920), président (1927)  
de la Banque de l'Indochine. La représentant comme :  
administrateur (1901), administrateur délégué, puis président (1920)  
des [Chemins de fer de l'Indo-Chine et du Yunnan](#) ;  
administrateur de la [Banque de l'Afrique occidentale](#) (1910),  
de la [Compagnie générale du Maroc](#)  
et des [Messageries maritimes](#) (1912),  
de la [Société de navigation à vapeur France-Indochine](#) (1917),  
de la Société marocaine d'exploitations forestières (1918),  
de la [Société industrielle de chimie d'Extrême-Orient](#),  
du Comptoir national d'escompte de Paris,  
du Crédit national  
et des Chemins de fer portugais (1919),  
de la [Société française des Charbonnages du Tonkin](#) (1921),  
des [Tabacs de l'Indochine](#)...

Vice-président de l'Union coloniale ; membre du conseil de perfectionnement de l'École  
coloniale et conseiller du commerce extérieur de la France (1913) ; trésorier de l'Académie  
des sciences coloniales (1922)...

Commandeur de la Légion d'honneur (1923).

Avis de décès : 18 juillet 1931.

(*Le Temps*, 30 mai 1927)

La Banque de l'Indochine a valu 5.450, au lieu de 5.325 ; la comparaison des bilans à fin 1925 et à fin 1926 montre que le volume des affaires a marqué, pour l'année dernière, un accroissement de 289 millions, malgré une moindre évaluation de change des monnaies indigènes, par rapport au franc.

Nous avons dit que la dernière assemblée des actionnaires de cette banque avait été présidée par M. Stanislas Simon, antérieurement vice-président et administrateur délégué de cette banque. M. Simon remplace dans les fonctions de président M. [Albert] de Monplanet, décédé quelques jours après avoir pris sa retraite, laissant derrière lui, avec les regrets unanimes du monde des affaires, la réputation d'un financier de premier ordre et d'un caractère droit et ferme. Son successeur à la présidence de la Banque de l'Indochine est bien connu des actionnaires. Ayant occupé par échelons successifs tous les postes dans cette banque d'abord en Extrême-Orient, puis à Paris, sa grande expérience des affaires coloniales le recommandait au choix de ses collègues du conseil d'administration.

---

Rapport du conseil d'administration  
de la Banque de l'Indochine  
Assemblée générale ordinaire du 26 mai 1927

(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 7 août 1927)

[7] L'assemblée est présidée par M. Stanislas Simon, président du conseil d'administration, assisté de MM. le représentant du Crédit Industriel et Commercial et [Charles] Triadou\*, les deux plus forts actionnaires, en qualité de scrutateurs. 39.665 actions et 90 actionnaires étaient présents ou représentés. [...]

[8][9]

[13]... Nous avons participé, en outre, à la création ou à l'augmentation de capital de plusieurs Sociétés coloniales, notamment de la Compagnie française de tramways et d'éclairage électriques de Shanghai, de la Société indochinoise de commerce, d'agriculture et de finance [SICAF\*], de la Bienhoa industrielle et forestière, de la Société indochinoise des Plantations de Mimot, de la Société des Cafés de l'Indochine [SCAFI\*], de la Société agricole du Sông-Ray, de la Société d'études pour l'amélioration des riz de Saïgon, de la Compagnie agricole et minière des Nouvelles-Hébrides, de la Société des mines d'or de Bao-Lac, de la Société des mines de fer du Cambodge.

Nous avons ouvert nos guichets aux versements à titre de contribution volontaire et souscrit pour 500.000 francs à cette œuvre de redressement national.

Le privilège d'émission de notre banque, dans les colonies où elle est établie, a fait l'objet de deux prorogations au cours de l'année écoulée. Il vient d'être prorogé pour une nouvelle période de trois mois, à partir du 21 mars 1927, par décret du 16 mars dernier. Nous n'avons rien à ajouter aux déclarations que nous vous avons faites l'année dernière au sujet de la création envisagée d'un nouvel Institut d'émission, les pourparlers qui ont continué avec le Département des Colonies n'ayant abouti à aucun accord définitif jusqu'ici. La question est toujours à l'examen des Pouvoirs publics.

Nous rendons, une fois de plus, hommage au zèle et au dévouement de notre personnel qui, dans des conditions parfois critiques, s'est toujours montré à la hauteur de sa tâche. Vous nous approuverez certainement de lui avoir consenti, au cours de l'année 1926, des relèvements de traitements et d'allocation de vie chère dictés par les circonstances.

Le sort désigne cette année MM. Albert de Monplanet et André Homberg comme administrateurs sortants. Leur réélection, pour une période de cinq années, fait l'objet d'une des résolutions sur lesquelles vous êtes appelés à délibérer.

p. 14 : comptes 1926

---

NOMINATION  
Banque de l'Indochine  
(*Le Temps*, 30 octobre 1927)

Le conseil d'administration a nommé M. Edwin Poilay <sup>40</sup> au poste de secrétaire général.

---

À LA CHAMBRE  
M. LÉON PERRIER DÉVELOPPE SON PROGRAMME  
(*Les Annales coloniales*, 22 novembre 1927)

---

<sup>40</sup> Edwin Poilay (1891-1970) : directeur général (1931), puis président (1955) de la Banque de l'Afrique occidentale. Voir [encadré](#).

M. Léon Perrier, ministre des Colonies monte à la tribune. Il déclare tout d'abord que le gouvernement entend, aux colonies comme ailleurs, agir contre la propagande communiste avec la plus grande énergie.

.....  
Répondant au ministre, M. André Berthon soulève un incident. Il se plaint tout d'abord que le ministère des colonies n'ait pas répondu à son questionnaire. Rien sur le privilège de la Banque de l'Indochine.

Le gouvernement, dit-il, est prisonnier des banques.

Je ne puis laisser passer sans protester un pareil outrage, jette de sa place M. Raymond Poincaré.

.....  
M. Berthon encaisse et passe.

---

LES FINANCIERS CIVILISATEURS  
LA BANQUE DE L'INDOCHINE  
par Louis LAUNAY

(*L'Ère nouvelle, organe officiel du Parti travailliste indochinois, 21 janvier 1928*)

La Banque au l'Indochine, qui joue en Extrême-Orient un rôle important, a été fondée à l'instigation du CRÉDIT INDUSTRIEL et du COMPTOIR D'ESCOMPTE DE PARIS, en 1875 (P. Boyer, *les Grands Établ. de crédit*, 1907, p. 243) <sup>41</sup>.

Elle doit sa puissance en grande partie à son privilège d'émission, analogue à celui de la Banque de France. La faculté d'émettre des billets lui permet de créer des capitaux qui ne lui coûtent rien et qui lui rapportent gros.

Oh ! ne croyez pas à un parti pris ! La très catholique... pardon : la très financière « Information » le dit en propres termes : « Les centaines de millions de la circulation, qui ne coûtent rien à la Banque de l'Indochine, en dehors d'une encaisse importante, donnent un intérêt qui constitue le plus clair des revenus de l'établissement ». (*op. cit.*, 18 oct. 1922).

La France fait payer aux contribuables les millions que la Banque de l'Indochine pourrait et devrait payer sur ses profits, du reste exorbitants.

Le privilège est une règle pour les « colonisateurs » financiers plus encore, peut-être, que pour la Haute Finance « nationale ». M. Alexandre Varenne, républicain et gouverneur général de l'Indochine, nous le révèle, en termes savoureux, dans un discours prononcé à Saïgon, le 2 juin 1926 : « Je n'ai pas l'intention d'accabler d'impôts mes compatriotes. Je n'ai pas la prétention (*sic*) de les assimiler nécessairement au point de vue fiscal, aux Français de la métropole, mais je suis bien obligé de leur dire que les Français de la Métropole connaissent, en ce qui concerne les impôts, un sort autrement rigoureux que celui qui est fait aux Français d'Indochine. Voulez-vous que je vous dise toute ma pensée ? Eh bien, il ne serait peut-être pas mauvais que les impôts directs acquittés en Indochine par les Français, ne vous évitent un mauvais tour (*re sic*) qui pourrait bien vous survenir un de ces jours, si le gouvernement ne prend pas ses précautions pour que vous ayez l'air de payer quelques impôts. J'ai peur que ce soit le ministre des finances de la Métropole qui vous prie de passer à sa caisse et cela vous coûterait considérablement plus cher. (*Asie fr.*, déc. 1926, p. 367).

Grâce à une aussi excellente politique, digne des principes d'égalité qui inspirent notre République, la Banque de l'Indochine ramasse les millions à rendre honteux Shylock.

Le capital nominal est de 72 millions, sur lesquels 70 millions 200.000 fr. ont été libérés. Mais, au moment de la dernière augmentation de capital, en 1919, les actions anciennes, libérées de 125 fr., furent libérées de 350 fr. en sus par prélèvement de 33 millions 600.000 fr. sur les réserves. Le capital réel est donc de 36 millions 600 000 francs. Or, en 1925-26, LES BÉNÉFICES NETS DE LA BANQUE DE L'INDOCHINE ONT ÉTÉ DE TRENTE-SIX MILLIONS, SOIT ENVIRON CENT POUR CENT ! (*Vie fin.*, 27 mai 1926).

Les actions libérés de 475 fr. cotent 5.500, soit près de douze cent pour cent !

À ce cours, l'actif accumulé, les bénéfices non répartis de la Banque de l'Indo-Chine sont évalués sept cent quatre vingt huit millions (788 millions), PLUS DE TROIS QUARTS DE MILLIARD !.. Fruit de 50 années de « civilisation » militante...

---

<sup>41</sup> Le ministre des Finances était alors M. Léon Say, l'homme des Rothschild. Les Rothschild sont, par les Halphen et les Weissweiler, alliés aux Fould. M. Achille Fould fut un des fondateurs du Comptoir d'escompte de Paris ; en 1851, commissaire des Finances, il faisait créer la Banque de l'Algérie, autre demi-filiale du Comptoir d'escompte (*Ann. gén. des fin., Tout-Paris* ; P. Boyer, *op. cit.*, pp. 244 et 374, Financiers, gouvernement...

\*  
\*     \*

Les financiers qui président aux destinées humanitaires de la Banque de l'Indochine ont leur part de juste salaire.

Ouvriers courbés sur le labeur d'une mère-patrie toujours soucieuse de progrès, ils ont une pure et idéale satisfaction à contempler le développement de la Finance, ne fût-ce que pour la multiplication de leur fortune, qui accroît le capital sacré de la production, si nécessaire au peuple.

Amen !

Il est à peine besoin de parler de M. ALBERT DE MONPLANET, président démissionnaire du Crédit industriel, une sorte de sacristain manqué qui ne pouvait pas siéger aux assemblées générales sans invoquer le Saint Nom de Dieu. Cet ancêtre disparaît de la scène, et va méditer uniquement les petits livres de la Librairie catholique Alfred Mame et fils, dont il préside le conseil d'administration (*Ann. Desf.*, 1927).

[Suit un développement sur Octave Homberg].

(suite et fin)

(*L'Ère nouvelle, organe officiel du Parti travailliste indochinois*, 31 janvier 1928)

M. Octave Homberg est épaulé [CQFD] dans ses opérations par un précieux frère [*sic* : *cousin*], M. André Homberg, président de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE et administrateur, lui aussi, de la Banque de l'Indochine (*Ann. Ch.*, 1927).

La Société générale, qui est une de nos quatre grandes banques de dépôts, sert de pompe à capitaux au groupe Homberg [CQFD]. ON S'EXPLIQUE POURQUOI L'INDUSTRIE ET LE COMMERCE, EN FRANCE, QUAND IL NE S'AGIT PAS DES MAGNATS, TROUVENT AVEC PEINE ESCOMPTE OU COMMANDITES : L'ARGENT DE LA FRANCE A, DEPUIS LA GUERRE, LA LÈPRE COLONIALE.

M. Octave Homberg a de hautes visées, on dit même des prétentions à gouverner. Ce n'est pas une raison parce que Napoléon était, paraît-il, épileptique, pour que l'épilepsie implique nécessairement le génie politique.

À côté du « républicain » (il paraît que M. Octave Homberg se pose tel), la cléricale.

M. PAUL BOYER, président du COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE (*Ann. Ch.*, 1927) brillerait comme bedeau de l'église où M. de Monplanet senior serait nettoyeur de burettes. L'honorable financier a soin, au début de chaque repas, de réciter le *Benedicte*... Oui, oui, c'est ainsi ! ...

Est-ce étonnant ? Notre Sainte-Mère l'Église, qui aime le progrès social autant que le progrès économique, a toujours eu ses missionnaires coloniaux, pour amener les pauvres « sauvages » à la foi catholique. Il en est de sincères parmi les pères ! Et de dévoués ! Ce sont les « poires ».

La tradition apostolique met les habiles au service de l'impérialisme colonial. N'est-ce pas le R. P. Poivre qui, sous la règle de Le-Hien-Tong (1740-1786) obtint la création d'établissements français en Annam, pour la Compagnie des Indes ? Puis, Mgr Pigneau de Béhaine, évêque d'Adran, qui, à force d'intrigues et à coups de canon, intronise Nguyen Anh, devenu Gialong, et sait fort bien lui imposer des privilèges commerciaux ? (1740-1799)(G. Caillard, *l'Indochine*, 1926, p. 40 et suiv.)

Les Révérends Pères n'ont pas dégénéré. On en trouve mêlés à de nombreuses [CQFD] affaires coloniales. Prenons le simple exemple, pour l'Indochine, du R.P. ROBERT, administrateur de l'Agricole de Suzannah, affaire de caoutchouc du groupe de Rivaud [non !](*Ann. entrep. colon.*, 1926) ; et, pour la Chine, l'Assurance franco-

asiatique, à Shanghai, qui groupe dans son conseil : le R.P. SALLOU, procureur des Missions étrangères [et président des Plantations de Baria (hévées)], vice-président ; M. Fano, conseiller municipal ; M. Speelmann, administrateur délégué de l'International Savings Society, et de la Foncière et immobilière de Chine, conseiller municipal ; Son Exc. général Wong I. Tang, ancien président de la Chambre des députés... (*Ann. Ass.*, 1922). Sabre, goupillon, coffre-fort, et dans la plus « catholique » Internationale !

[Le R.P. Robert était aussi administrateur de la Banque franco-chinoise.]

M. Paul Boyer et M. Albert de Monplanet ont bien raison de vénérer l'Église comme M. Octave Homberg célèbre le « progrès » colonisateur !

Et ça rapporte, bon sang de Dieu !

La Société financière française et coloniale a donné à ses administrateurs, en 1926, des tantièmes qui seuls s'élèvent à deux millions (*Vie fin.*, 27 mai 1926).

La Banque de l'Indochine a donné à ses administrateurs, en 1925-1926, des tantièmes qui s'élèvent à trois millions (*Vie fin.*, 27 mai 1926).

Nous ne parlons pas des filiales à la douzaine, et riches, et moralisatrices : Distilleries de l'Indochine, etc.

Les millions pleuvent aux colonies pour la Haute Finance !

## LA GUERRE DE CHINE

Les indigènes se lassent d'être « civilisés ». La tutélaire autorité des grands peuples sages et désintéressés les révolte. Ces gens, qui ne comprennent pas les bonnes intentions des financiers, veulent être maîtres chez eux, « malheureux » à leur guise.

Nos financiers traitent en « sauvage » le peuple chinois, qui a une antique civilisation plus vieille que la nôtre. La Chine est découpée en zones d'influence, que se partagent l'Angleterre, le Japon, les États-Unis, la Russie, la France.

LES FINANCIERS DE CHAQUE PAYS « CIVILISATEUR » SOUTIENNENT, DANS LA GUERRE DE CHINE UN CHEF MILITAIRE, QU'ILS PAIENT, QU'ILS ARMENT, PERPÉTUANT LA DIVISION, LA RUINE ET LES MASSACRES.

Nous l'avons déjà publié <sup>42</sup> :

« La Hongkong and Shanghai Banking Cpn [HSBC] entretient un comprador (général bandit) contre Sun Yat Sen » (*Rev. du Pacifique*, nov. 1924).

« Les Américains ont envoyé des munitions à Pékin en juillet » (dito) à Ou Pei Fou.

« Des maisons françaises ont envoyé des avions de guerre et du matériel à Tchang So Lin (*The Nation*, 25 nov. 1924).

Les Chinois, qui ont des organisations secrètes puissantes, sont décidés à se libérer d'une pareille intrusion, et il semble bien que les récents événements aient prouvé que, Chinois du Nord ou Chinois du Sud, tous ont, par dessus leurs desseins et leurs luttes, le même but (*Asie franç.*, déc. 192, pp. 384 et suiv.)

invinciblement, le peuple chinois prend conscience de sa force ; et peu à peu, il imposera sa délibération [*sic*], par la force.

Les peuples « civilisateurs », poussés, excités par la Haute Finance, vont-ils résister ? Aurons-nous une guerre coloniale ?

On peut le craindre.

La BANQUE DE L'INDOCHINE a de nombreux établissements en Chine : Canton, Hankéou, Hongkong, Pékin, Shanghai, Tientsin... (*Ann. Extr.-Or.*, 1923). Ses filiales aussi : les Chemins de fer de l'Indochine et du Yunnan <sup>43</sup>, notamment, ont, l'année

---

<sup>42</sup> Tract « Toujours de guerre », adressé aux sections de la L. D. H. : le cent 3 fr. ; le mille, 23 fr. , franco France.

<sup>43</sup> Président, M. Stanislas Simon [de la Banque de l'Indochine], administrateur du Comptoir national d'escompte ; autres administrateurs : M. Gaston Lem, de la Société générale [non : du Comptoir national d'escompte] ; M. Joseph Naud, du Comptoir d'escompte (*Ann. Ch.*, 1927).

dernière, étendu leur objet social aux entreprises minières, pour mettre la main sur les richesses de la province chinoise qui touche au Tonkin, le Yunnan...

Or, l'Indochine elle-même n'est pas calme.

La proximité de la Chine échauffe les esprits, crée des incidents.

Déjà, M. Robert, consul de France à Long-Tchéou, a été tué le 31 octobre, alors qu'il se rendait en automobile en territoire tonkinois, à Lang-Son. Long-Tchéou est une petite ville du Kouang-Si, Chine.

« L'Asie française » déclare que les paroles de haine du général Hoang Tchao Hiong contre la France ont sans doute provoqué cet assassinat (*op. cit.*, janv. 1927, p. 33). Peut-être... et c'est grave : quelle sera l'attitude des Chinois quand ils seront victorieux ? La peine du talion à ceux qui les ont si longtemps plongés dans la guerre...

La presse entreprend de nous rassurer ; et c'est encore plus grave. « L'Œuvre » publie un télégramme d'Hanoï, qui affirme que les Français du Yunnan ne courent aucun danger. L'ingénieur Patou est seulement prisonnier, ainsi que le chef de district Poli, qui sont aux mains des « bandits » (*op. cit.*, 29 avril 1927).

Calme parfait, on le voit !

Quand les Chinois seront victorieux, quelle sera l'attitude des Indochinois, tels ces Annamites dont nous rapportions plus haut les paroles, et qui ne se révoltent point « parce qu'ils ne sont pas les plus forts ? » (*Asie franç.*, déc. 1926, cit.).

Les représentants politiques de la Haute Finance pousseront la France à la guerre, oh ! de défense ! Que disions-nous ? Ils y poussent dès maintenant. M. ERNEST OUTREY, député, administrateur de la Cie du Cambodge (*Ann. entr. col.*, 1926)[???], qui est du groupe de Rivaud, s'est fait interviewer : « Les Cantonnais ne manqueront pas de franchir le Yunnan et de tenter de se répandre dans notre colonie. Envoyons en Extrême-Orient, et tout de suite, les unités navales et les troupes nécessaires, quitte à prélever sur nos effectifs métropolitains (*P. Bleu*, 30 mars 1927).

L'impérialisme colonial a en lui-même son châtement. Il implique la guerre pour conquérir ; la guerre pour « pacifier » ; la guerre pour défendre.

Seule, la Haute Finance « civilisatrice » en profite, gorgée de privilèges, meurtrière des peuples dominés.

Le peuple frère, la France, la République, paie les armements, fait tuer ses enfants.

Justice parfaite, car l'ignorance et la lâcheté méritent punition !...

(*Bourse et République.* )

---

#### BANQUE DE L'INDOCHINE (*Le Journal des débats*, 26 mai 1928)

Présidée par M. Stanislas Simon, l'assemblée du 23 mai a approuvé les comptes de 1927 et voté, pour le deuxième semestre de l'exercice, un dividende de 150 fr., contre 130 fr., portant le dividende total pour l'année à 290 fr. contre 245 fr. Le deuxième dividende semestriel de 150 fr. sera mis en paiement après approbation du ministre des colonies.

Au regard des événements qui se sont déroulés en 1927, en Extrême-Orient, et leur répercussion sur les affaires sociales, le rapport du conseil s'exprime ainsi :

« Les événements politiques et économiques qui se sont déroulés en Extrême-Orient pendant l'année 1927 n'ont pas été favorables au développement des affaires de votre établissement. Néanmoins, malgré la prolongation de l'état d'anarchie qui règne en Chine, malgré les répercussions de la crise économique et financière du Japon, malgré le ralentissement commercial provoqué en Indochine par la baisse des cours du riz, et l'effet de la stabilisation du franc sur les prix en monnaie locale des marchandises importées, nous avons eu la satisfaction de voir, au cours de l'exercice écoulé, les

opérations de notre Banque atteindre un volume légèrement supérieur à celui de l'année précédente. Le rapprochement des bilans, au 31 décembre, des années 1926 et 1927 — que les très voisines expressions en francs, à ces deux dates, des monnaies dans lesquelles travaillent nos sièges d'Extrême-Orient rendent presque rigoureusement comparables — fait ressortir une augmentation de 210 millions en faveur du dernier exercice. Nos sièges d'Extrême-Orient, en particulier ceux d'Indochine, se trouvaient, au début de l'année, fortement engagés avec divers établissements japonais, du fait des crédits ouverts par ceux-ci pour des expéditions de riz. L'intervention rapide du gouvernement japonais, venu en aide à ces établissements, leur a permis de faire face à leurs engagements et nous n'avons eu, de ce chef, aucun mécompte à enregistrer. »

La production agricole, notamment celle du riz, s'est développée en Cochinchine, au Cambodge et au Tonkin. Les gisements d'étain découverts au Laos paraissent importants.

Le service des agences a continué à fonctionner en Chine, sauf à Hankéou qui a subi un arrêt momentané.

Le président a déclaré que, bien qu'il convenait de faire certaines réserves, il espérait que les résultats de 1928 seraient de nouveau très satisfaisants.

---

#### BANQUE DE L'INDOCHINE (*Les Annales coloniales*, 2 juin 1928)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires a eu lieu le 23 mai, sous la présidence de M. Stanislas Simon, président du conseil d'administration, assisté en qualité de scrutateurs du représentant du Crédit industriel et de M. Triadou. 40.039 actions étaient présentes ou représentées.

Elle a approuvé les comptes de l'exercice 1927 accusant pour le premier semestre de 1927 un bénéfice net de 25.907.020 fr. et de 27.028.205 francs pour le second semestre, auxquels s'ajoutent les soldes reportés d'une part sur le deuxième semestre 1926 et sur le premier semestre 1927.

Le dividende total de l'exercice s'élève à 290 fr. en augmentation de 45 francs sur l'exercice précédent. Un dividende de 140 francs pour le premier semestre ayant été payé en décembre 1927, le dividende de 150 francs pour le second semestre sera mis en paiement après approbation du ministre des colonies et sous déduction des impôts.

Le solde disponible des bénéfices du second semestre, s'élevant à 7.509.303 francs, a été reporté à nouveau.

MM. Stanislas Simon et Alphonse Denis, administrateurs sortants, ont été réélus. La nomination de M. Maxime Renaudin, comme administrateur, en remplacement de M. de Monplanet, a été ratifiée.

Malgré les événements politiques et économiques qui se sont déroulés en Extrême-Orient et qui n'ont pas été favorables au développement des affaires de la banque, celle-ci a néanmoins enregistré des résultats légèrement supérieurs à ceux de l'exercice précédent.

Le rapport indique ensuite que la crise financière qui a sévi au Japon en avril 1927 n'a pas eu de répercussion sur les sièges de la Banque en Extrême-Orient, grâce à l'intervention du gouvernement japonais en faveur des établissements bancaires touchés par cette crise.

Passant en revue la situation économique et financière des pays où travaille la banque, le rapport indique qu'une agence a été ouverte à Vinh, en Annam.

Au cours de l'exercice écoulé, la banque a donné son concours au placement des bons de la Défense nationale, des bons du Trésor 7 % 1927, de la Rente amortissable 6 % 1927 et des obligations du Trésor 6 % 1927. Elle a participé, en outre, à la

création ou à l'augmentation de capital de plusieurs sociétés coloniales. Elle a prêté son concours, en outre, à l'émission, en Indochine, de l'emprunt de 1 million de piastres de l'Indochine et des obligations de la Compagnie Saïgonnaise de navigation et de transports.

Le privilège de la banque, dit encore le rapport, continue à être l'objet de prorogations successives de brève durée. Les négociations avec le département des colonies sont sans changement.

---

Banque de l'Indochine  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 22 juillet 1928)

Elle a participé, à la création ou à l'augmentation de capital de plusieurs sociétés coloniales, Étains et wolfram du Tonkin [EWT], Recherches et exploitations minières [CREM (filiale du Platine)], Indochinoise de Charbonnages et de mines métalliques, Thés de l'Indochine, Cie saïgonnaise de navigation et de transports\*, Étains du Cammon, Sté des îles du Pacifique, Cie « Air-Union Lignes d'Orient », Plantations d'hévéas de Chalang, Plantations de Kantroy, Sté d'études pour le développement de l'agriculture dans...

---

Banque de l'Indochine  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 16 novembre 1928)

Avec l'essor pris par notre belle colonie d'ExtrêmeOrient, la Banque de l'Indochine s'est assurée une belle situation. Jouissant du privilège d'émission de billets, elle a étendu son action non seulement aux opérations ordinaires de banque, mais à celles des banques d'affaires. En outre, son activité ne se limite pas à l'Indochine, mais s'étend aux Indes, à l'Océanie, à la Nouvelle-Calédonie, à Djibouti et aux Nouvelles-Hébrides. Ses succursales sont au nombre de six ; ses quinze agences se trouvent en Chine, en Indochine et aux Indes.

Les bénéfices réalisés durant ces dernières années ont suivi une progression régulière. Nous avons annoncé, dans notre numéro du 29 octobre, que le profit net du premier semestre de l'exercice 1928 se chiffre par 27.998.557 fr. contre 27.625.206 fr. pour le second semestre de 1927 et 25.907.626 fr. pour le premier.

Pour ce qui est de l'exercice 1927, malgré des événements politiques et économiques défavorables, la Société a tout de même réalisé un volume d'affaires plus considérable qu'en 1926 et augmenté son dividende, qui a été porté de 215 fr. à 290 fr. par action. La dernière assemblée des actionnaires a approuvé les comptes qui font ressortir un bénéfice net total de 53.532.832 fr., au lieu de 45.060.911 francs précédemment, un solde disponible de 59.702.329 fr. (contre 50.188.079 fr.) et adopté la répartition suivante que nous comparons à la précédente :

	1926	1927
Réserve statutaire	684.000 00	684.600 00
Fonds de prévoyance statut.	4.027.291 24	4.874.481 25
Tantièmes	4.027.291 24	4.874.483 25
Dividende	35.280.000 00	41.760.000 00
Report à nouveau	6.169.497 26	7.509.503 16
	50.128.079 74	59.702.329 66

Le rapport du conseil d'administration fournit des renseignements sur la marche de l'exercice 1927. Malgré la situation en Chine, les répercussions de la crise économique et financière du Japon, le ralentissement commercial provoqué en Indochine par la baisse des cours du riz, et l'effet de la stabilisation du franc sur les prix en monnaie locale des marchandises importées, les opérations de la Banque ont atteint un volume légèrement supérieur à celui de l'exercice antérieur.

La faible amplitude des variations de valeur de l'argent fin a permis aux succursales et agences, installées en Indochine et en Chine, d'enregistrer une stabilité relative de leurs changes exprimés en monnaie or. La fixation de la monnaie à une valeur or à peu près invariable a, pour la première fois depuis de nombreuses années, fait seulement dépendre la valeur de la piastre, exprimée en francs, des cours de l'argent fin, et des variations saisonnières que les courants commerciaux apportent à la monnaie indochinoise.

La crise financière, qui a éclaté au Japon en avril 1927, a eu de profondes répercussions sur les marchés d'Extrême-Orient. L'arrêt des opérations d'une importante maison mit en difficultés plusieurs établissements bancaires. Ces événements prirent immédiatement une ampleur d'autant plus grande que le malaise économique et financier durait depuis quelques années déjà. Il était la résultante de l'insuffisance d'apurement et de consolidation, après la crise mondiale 1920-1921, de la situation des maisons de commerce et banques japonaises qui avaient été alors sérieusement atteintes.

Les sièges d'Extrême-Orient, en particulier ceux d'Indochine, se trouvaient engagés avec divers établissements japonais, du fait des crédits ouverts par ceux-ci pour des expéditions de riz. L'intervention rapide du gouvernement japonais, venu en aide à ces établissements, leur a permis de faire face à leurs engagements et, de ce chef, aucun mécompte n'a été enregistré. D'ailleurs, on a noté, depuis cette crise, une sensible amélioration sur la situation du Japon.

En Cochinchine et au Cambodge, les récoltes de paddy, favorisées par les conditions climatiques, ont marqué une importante progression, bien que les surfaces cultivées aient été sensiblement inférieures à celles de 1926 ; cependant, les circonstances économiques ont empêché la Colonie de retirer de l'accroissement de sa production tout le profit qu'elle pouvait en espérer.

Les sorties du port de Saïgon ont atteint en 1927 1.467.000 tonnes, chiffre supérieur de 90.000 tonnes au précédent et un des plus élevés enregistrés depuis dix ans. Il est intéressant de signaler à ce propos, d'une part, l'introduction du riz à Saïgon sur le marché indien susceptible, éventuellement de débouchés importants et, d'autre part, la progression constante, depuis deux ans, de la consommation occidentale.

Au Cambodge, les surfaces cultivées en rizières s'étendent d'année en année. La région de Battambang, qui s'avère de plus en plus comme le grand grenier à riz du Cambodge, a vu son activité s'accroître en 1927 par l'arrivée, à 6 kilomètres de la frontière, de la ligne ferrée siamoise, déterminant un fort courant d'importation du pays voisin.

En Annam, la progression agricole ne s'est pas ralentie, et la culture de la canne à sucre, notamment, a pris un nouvel essor dans le Kwang Ngai et le Kwang Nam. Le programme des travaux d'irrigation envisagé dans cette dernière province, qui doit entraîner une dépense d'environ \$ 4 millions, rendra cultivable une superficie d'au moins 32.000 hectares devant permettre d'obtenir un rendement annuel moyen d'environ 80.000 tonnes de paddy. Des travaux importants vont commencer en vue de protéger contre l'ensablement le port de Tourane. D'autre part, l'administration se préoccupe également d'améliorer le port de Quinhon et d'en compléter l'outillage. Au cours du deuxième semestre, le tronçon Dong-Ha-Vinh du transindochinois a été

achevé, et les communications s'effectuent maintenant directement par voie ferrée entre Hanoï et Tourane.

Le rapport du conseil note qu'une nouvelle agence de la Banque a été ouverte à Vinh, le 17 octobre 1927. Son activité, qui doit s'étendre aux provinces voisines, s'affirmera surtout lorsque seront réalisés les travaux actuellement envisagés, pour rendre le port de Benthuy accessible aux navires de fort tonnage, et permettre ainsi les expéditions directes sur les pays voisins.

Le Tonkin s'est péniblement relevé des désastreuses inondations de 1926. Des pluies particulièrement abondantes et des typhons qui se sont abattus sur les régions de Vinh et de Thanh-Hoa ont compromis en partie la récolte de fin d'année. Le développement de l'exploitation des richesses minières, notamment des gisements d'étain, s'est poursuivi pendant l'année écoulée malgré la baisse des cours des métaux, et, pour le charbon, la réduction de la consommation chinoise.

Les encaisses métalliques des sièges d'Indochine de la Banque, qui s'élevaient à \$ 37.265.000, en regard d'une circulation fiduciaire de \$ 123.700.000, ont atteint, au 31 décembre dernier, \$ 38.877.584 07 contre une circulation de \$ 129.901.920 10. La succursale de Saïgon avait encore à recevoir à cette date \$ 8.700.909 pour solde des frappes précédemment autorisées.

Au cours de l'exercice 1927, la Banque a donné son concours au placement des Bons de la Défense Nationale, des Bons du Trésor 7 % 1927, de la Rente amortissable 6 % 1927 et des obligations du Trésor 6 % 1927.

Elle a participé, en outre, à la création ou à l'augmentation de capital de plusieurs sociétés coloniales, notamment de la Société des Étains et Wolfram du Tonkin, de la Compagnie de Recherches et d'Exploitations Minières, de la Société Indochinoise de Charbonnages et de Mines Métalliques, de la Société des Thés de l'Indochine, de la Société Saïgonnaise de Navigation et de Transports, de la Société des Étains du Cammon, de la Société des îles du Pacifique, de la Compagnie « Air-Union Lignes d'Orient », de la Société des Plantations d'hévéas de Chalang, de la Société des Plantations de Kantroy, de la Société d'Etudes pour le développement de l'Agriculture dans l'Ouest de la Cochinchine.

Elle a également prêté son concours et participé à l'émission en Indochine de l'emprunt de 1 million de piastres de la Ville de Hanoï, des bons du Crédit foncier de l'Indochine et des Obligations de la Compagnie saïgonnaise de navigation et de Transports.

Les deux derniers bilans de la Banque se comparent ainsi :

.....  
La somme de 8 millions qui représente les immobilisations est bien au-dessous de la valeur réelle de celles-ci. Le portefeuille-titres et participations financières, non compris les bons de la Défense Nationale, atteint 17 millions environ ; les disponibilités dépassent 1 milliard. L'actif réalisable s'établit à 2 milliards 410 millions. Au passif, les réserves diverses figurent pour 40 millions. La circulation fiduciaire dépassé 1 milliard et demi.

La progression des principaux postes du bilan est une preuve du développement pris par l'établissement et de son activité.

Rappelons enfin que le 21 juin 1928, un décret a prorogé jusqu'au 21 décembre prochain le privilège de la Banque de l'Indochine.

---

Le budget des colonies est voté à la Chambre  
(*Les Annales coloniales*, 4 décembre 1928)

M. GEORGES NOUELLE <sup>44</sup>,  
pour le groupe socialiste

[...] Dans nos colonies, tout développement agricole est également fonction de l'extension du crédit agricole, lequel ne peut fonctionner qu'avec le produit des redevances perçues sur les instituts d'émission, comme contre-partie du privilège dont ils jouissent.

En 1917, le Parlement a obtenu que tout renouvellement du privilège d'une banque d'émission ne puisse avoir lieu sans son agrément. Conformément à cette décision, c'est par une loi spéciale que, le 21 janvier 1919, le privilège des banques des vieilles colonies a été renouvelé. [...]

Le point important entre tous est celui de la Banque d'Indochine.

Nous sommes ici en présence d'un puissant institut d'émission, dont le privilège est expiré depuis 1920. Depuis huit ans, en violation formelle de la décision prise par le Parlement en 1917, ce privilège est renouvelé par décret annuellement.

En 1922, une convention avait été signée avec la banque pour le renouvellement du privilège. Un projet de loi avait été déposé. Il avait été examiné par la Commission des colonies. Notre ancien collègue, M. Valude, en était le rapporteur. La Chambre n'a jamais inscrit à son ordre du jour la discussion de ce projet.

Nous ne faisons nôtres ni le projet, ni la convention de 1928. Pour nous, ce ne peut-être qu'un pis-aller <sup>45</sup>.

Mais nous signalons que, s'il n'avait pas subi une étrange procédure d'enterrement, son application procurerait à notre colonie d'Extrême-Orient une recette annuelle de 30 millions au moins. Ces 80 millions restent entre les mains des actionnaires de la Banque de l'Indochine.

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant de voir les actions de cette banque, qui a obtenu sans contre-partie le droit régalien d'émission, monter à une allure vertigineuse. En 1901, le plus haut cours des actions avait été de 905 francs ; en 1906, il atteignait 1.050 fr. ; en 1919, 2.100 fr. ; en 1924, 4.650 fr. ; en 1926, 7.500 fr. Le 30 novembre dernier, c'est-à-dire il y a quatre jours, ces actions atteignaient le cours de 15.200 francs.

Encore quelque temps et, que se poursuive la carence du Parlement et du Gouvernement, le cours de ces actions atteindra celui des actions de la Banque de France et les dividendes distribués seront infiniment plus copieux.

À droite. — Cela, ce n'est pas démontré.

M. Georges Nouelle. — Pendant ce temps, le crédit agricole en Indochine se développe avec mille difficultés et le nha-qué annamite, sans outillage, est la proie des usuriers chinois ou européens. (Mouvements divers),

Pourquoi cette question du privilège d'émission en Indochine ne vient-elle pas devant le Parlement ? Quelle est cette fatalité qui, depuis huit ans, en fait toujours repousser l'examen à plus tard ?

Serait-ce parce qu'il s'agit d'une banque particulièrement puissante, qu'est surtout et avant tout une banque d'affaires ? Car elle est intéressée à des affaires innombrables, dont les principales sont les Chemins de fer français de l'Indochine et du Yunnan, les Chemins de fer franco-éthiopiens, la Société asiatique de navigation, la Compagnie des tramways et d'éclairage électrique de Shanghai, la Société des houillères de Tourane [saisie sur liquidation : participation négligeable], la Société cotonnière indochinoise [?], la Société industrielle de chimie d'Extrême-Orient [liquidée en 1931], l'Union commerciale indochinoise, la Cie minière et métallurgique d'Indochine, la Compagnie franco-tahitienne, l'Énergie électrique indochinoise, la Compagnie générale des soies de

---

<sup>44</sup> Georges Nouelle : professeur de science à l'Ecole professionnelle de Chalon sur Saône, il vota en 1940 les pleins pouvoirs au maréchal Pétain.

<sup>45</sup> M. Nouette préconise en effet des banques d'émission publiques... tout en dénonçant l'excès de fonctionnaires français en Indochine par comparaison avec les Anglais en Inde.

France [et d'Indochine (dissoute en février 1928)], le Syndicat d'études des chemins de fer du Sud de l'Indochine, la Société française des distilleries de l'Indochine, la Compagnie générale d'Extrême-Orient [absorbée par la Cie générale frse pour le comm. et l'ind. en... 1922], la Société des caoutchoucs de l'Indochine. (Interruptions à droite.)

Je n'en dis pas plus, messieurs. J'en ai passé et des meilleures.

Si j'ai insisté, c'était pour vous montrer que cette banque d'émission était, avant tout, une banque d'affaires.

M. Lionel de Tastès. — Ce sont des placements bien meilleurs que ceux indiqués par la *Gazette du franc* <sup>46</sup>.

M. Georges Nouelle. — Ce retard s'expliquerait-il parce que cette banque a dans la métropole de puissantes marraines, avec lesquelles il faut compter ?

Ces marraines, leurs noms sont révélés dans la liste des membres du conseil d'administration de la Banque de l'Indochine.

Les voici...

M. Blaise Diagne. — Ce sont des parrains !

M. Georges Nouelle. — M. Simon, président ; M. Boyer, président du Comptoir national d'escompte de Paris ; M. Béthenod, président honoraire du Crédit lyonnais ; M. [Alphonse] Denis, président des Sociétés Denis frères, d'Indochine ; M. Georges Picot, président de la Société du Crédit industriel et commercial ; M. Guernault [*sic* : *Guernaut*], sous-gouverneur honoraire de la Banque de France, président honoraire de la Société Générale ; M. André Homberg, président de la Société Générale... (Applaudissements et rires à l'extrême-gauche.)

M. Marcel Cachin. — Il mérite un salut spécial.

Plusieurs membres à droite. — C'est le frère <sup>47</sup>.

M. Georges Nouelle. — Ils y sont tout les deux.

M. Octave Homberg, président de la Société financière française et coloniale ; M. Renaudin, administrateur de la Société de Crédit industriel et commercial et président de la Compagnie des chemins de fer de l'Est ; M. Jules Rostand, vice-président du Comptoir d'escompte ; M. Edgard Stern, banquier de la maison Stern et Cie ; M. de Trégoignan, ancien directeur du Mouvement général des fonds et administrateur du Crédit foncier.

Ainsi, vous voyez revenir dans cette liste, comme un *leitmotiv*, les noms de la Société Générale, du Crédit Lyonnais, du Comptoir d'escompte et du Crédit industriel et commercial.

M. Xavier Vallat. — Les hommes qui les dirigent sont des techniciens.

M. Georges Nouelle. — Évidemment ! Mais j'explique que la Banque de l'Indochine a de puissantes marraines, qui comptent en France, et que cela peut expliquer les retards apportés au dépôt du projet concernant le privilège d'émission.

Quoi qu'il en soit, allez-vous, monsieur le ministre des colonies et je pose la même question à M. le ministre des Finances, rester dans la position illégale où, depuis longtemps, vous êtes à l'égard de la Banque de l'Indochine ?

Depuis huit ans, par la carence des gouvernements, on a fait un cadeau de 200 millions aux actionnaires de cette banque. Allez-vous permettre que ces libéralités soient continuées ?

Quels sont vos projets ?

M. le ministre des Colonies. — Voulez-vous me permettre un mot ?

M. Georges Nouelle. — Volontiers, Monsieur le Ministre.

M. le ministre des Colonies. — Vous avez fait allusion à ce qui s'était passé en 1917. Le ministre des Colonies de 1917, c'était moi.

M. Georges Nouelle. — Puisqu'un heureux hasard vous ramène rue Oudinot....

---

<sup>46</sup> La *Gazette du franc*, journal de Marthe Hanau, arrêtée pour escroquerie le 4 décembre 1928.

<sup>47</sup> En réalité, André Homberg (1867-1948) était le *cousin* d'Octave Homberg (1876-1941), fondateur de la SFFC.

M. Alexandre Varenne. — Ce n'eut pas un heureux hasard ! (Sourires.)

M. Georges Nouelle. — ... vous voudrez bien poursuivre l'œuvre que vous avez entreprise.

M. Lionel de Tastes. — Nous enregistrons votre satisfaction de voir M. Maginot être ministre des Colonies.

M. Georges Nouelle. — À la condition qu'il poursuive l'œuvre qu'il avait commencée.

M. Lionel de Tastes. — La nôtre est entière.

M. Georges Nouelle. — Quels sont vos projets Monsieur le Ministre, et quand allez-vous nous en saisir ?

Pour nous, nous sommes attentifs à ce que les forces financières ne fassent pas de nos colonies leur bien et leur proie.

M. Marcel Cachin. — C'est déjà fait !

M. Georges Nouelle. — Nous veillerons à ce qu'elles n'y règnent pas en maîtresses absolues, comme elles tentent de le faire dans la métropole.

Fidèles à notre doctrine, nous lutterons âprement pour faire triompher le droit des peuples contre toute oppression. Et l'oppression qui nous paraît la plus intolérable, c'est l'oppression d'une ploutocratie avide de dividendes et dédaigneuse du bien-être des indigènes. (Applaudissements à l'extrême-gauche.)

---

#### SEMAINE FINANCIÈRE (*Le Temps*, 10 décembre 1928)

Au comptant, la Banque de l'Indochine a été l'objet de prises de bénéfices qui l'ont ramenée de 15.200 à 14.000 ex-coupon de 163 francs.

Au cours de la discussion de son budget à la Chambre, le ministre des colonies [André Maginot] a déclaré : « Je saisis la Chambre, dans le plus bref délai possible, du projet de loi portant renouvellement du privilège de la Banque de l'Indochine. Je trouve que la situation actuelle s'est assez prolongée. » Il a ajouté que la stabilisation de la piastre indochinoise ne pourrait être opérée qu'après qu'auront été fixés les statuts de la banque.

Notons, par ailleurs, que les intérêts et commissions des deux premiers mois du second semestre sont en forte diminution à 7.122.466 contre 10.977.213 francs-pour la période correspondante de l'année dernière.

---

APPRÉCIATIONS  
La Banque de l'Indochine  
(*Le Journal des chemins de fer*, 5 avril 1929)

L'annonce que le dividende du deuxième semestre 1928 de la Banque de l'Indochine serait de 150 fr., portant la répartition totale pour l'année écoulée à 300 fr. contre 290 en 1927, n'a eu qu'une influence éphémère sur la tenue des cours. Après quelques séances de transactions actives, l'action est retombée dans l'atonie la plus complète à 13.550 fr.

Faut-il voir dans la question toujours pendante, du renouvellement du privilège les causes de l'indifférence du public vis-à-vis de notre grand institut d'émission d'Extrême-Orient ? C'est peu probable. En effet, le privilège de la Banque de l'Indochine est expiré depuis 1920, époque depuis laquelle il a été renouvelé, d'abord d'année en année jusqu'en 1925, puis de semestre en semestre depuis. C'est un nouvel exemple du peu de sérieux et de l'indifférence de notre Parlement en présence de problèmes purement techniques qui ne peuvent pas servir de tremplin électoral.

Le marché a donc eu le temps de s'habituer à ce « provisoire qui dure » et il est passé, déjà, par de nombreuses alternatives d'espérance et de désillusion. En effet, en 1923, la Banque avait convoqué ses actionnaires pour approuver le projet d'une convention nouvelle qui devait être votée par le Parlement et qui renouvelait son privilège avec quelques sacrifices. Ils consistaient en une participation de l'État aux bénéfices, en un prêt de 6 millions de piastres, sans intérêt, à la Colonie et dans l'obligation de créer de nouvelles agences. Cette convention n'a pas été approuvée et, par la suite, en 1925, le conseil mettait les actionnaires au courant de contre-propositions gouvernementales qui tendaient à restreindre l'activité de la Banque de l'Indochine, à la confiner dans son rôle strict de banque d'émission en lui interdisant toutes autres opérations, en la mettant sous la tutelle d'un directeur nommé par l'État et en exigeant une participation aux bénéfices qui, par échelons, allait jusqu'à 75 %. Au cours de l'assemblée extraordinaire du 26 janvier 1925, le conseil déclarait que les contre-propositions gouvernementales étaient inadmissibles et se faisait autoriser à les repousser. La Banque de l'Indochine n'est pas seulement, en effet, une banque d'émission, mais encore un établissement de crédit et une banque d'affaires. Ce fait est sans exemple dans le régime de nos instituts d'émission.

Quelle sera la tendance qui prévaudra quand la question viendra enfin sur le tapis ? Il est malaisé de le prévoir. Il semble pourtant que, dans les milieux parlementaires, le maintien des propositions de 1925 reste fortement ancré dans les esprits. Dès lors, il est possible que le privilège de la Banque de l'Indochine ne soit pas renouvelé et qu'il lui soit substitué un organisme nouveau à la constitution duquel elle prêterait son concours.

« Quel que soit le régime sous lequel nous sommes appelés à vivre, disait le président à l'assemblée du 26 mai 1926, nous avons le sentiment profond, le sentiment raisonné de l'incoercible vitalité de l'Indochine ». Nul doute, en effet, que si le régime actuel devait cesser, et si la Banque de l'Indochine devait se contenter d'être à l'avenir un organisme privée, elle soit en mesure de fournir encore une remarquable carrière, dans un pays riche, en pleine expansion. La constitution de la nouvelle banque d'émission ne saurait, au reste, s'effectuer sans son concours et nous croyons qu'il est assez dans l'idée des dirigeants de la Banque de l'Indochine de permettre à ses actionnaires d'y participer, soit directement, en obtenant pour eux le droit de souscrire aux actions de l'institut nouveau, soit en leur rétrocédant par la suite les titres qu'elle pourrait recevoir en rémunération de ses apports.

Il est un dernier point sur lequel nous voulons particulièrement insister : c'est celui de la réforme monétaire indochinoise et des plus-values latentes qu'une stabilisation définitive de la piastre ferait apparaître au bilan. Rien de plus instructif à ce sujet que l'exposé extraordinaire du 26 janvier 1925. Parlant des réserves latentes, ce document s'exprimait ainsi : « Il y a lieu de tenir compte en outre des avoirs latents provenant :

1° Des immeubles qui ne figurent au bilan que pour 8 millions de francs, en regard d'une réserve immobilière de même montant ; tout les immeubles de nos succursales et agences, qui représentent une valeur importante, se trouvent intégralement amortis.

2° De provisions constituées pour des risquer divers et principalement pour fluctuations de change entre l'Indochine et plusieurs autres pays, la Chine notamment.

3° De créances douteuses amorties en totalité suivant une pratique constante et sur lesquelles des rentrées appréciables peuvent être envisagées.

4° D'une évaluation très modérée des deux postes de notre bilan « Rentes fonds d'État » et « Participations financières ». »

Toutes ces raisons nous font croire que la Banque de l'Indochine est un titre qui est loin d'avoir épuisé ses possibilités de hausse. Sans doute, son rendement immédiat est peu élevé, mais le titre nous paraît comporter de telles possibilités intrinsèques que, pour une fois, nous faisons abstraction de la question du rendement du titre pour en conseiller la mise en portefeuille. Bien entendu, et par ce fait que son cours est élevé, il ne peut convenir qu'à certains portefeuilles assez au large pour accueillir des titres chers et, en même temps, pour pouvoir attendre les résultats avec quelque patience.

---

Banque de l'Indochine  
(*Les Documents politiques, diplomatiques et financiers*, mai 1929)  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 28 juillet 1929)

MM. Charles-Georges Picot, Henri Guernaut et Ernest Roume, administrateurs sortants, ont été réélus.

---

BANQUE DE L'INDOCHINE  
(*Les Annales coloniales*, 1<sup>er</sup> juin 1929)  
(*L'Économiste parlementaire*, 5 juin 1929)

L'assemblée ordinaire a été tenue le 20 mai, sous la présidence de M. Stanislas Simon, président du conseil d'administration, assisté en qualité de scrutateurs de MM. les représentants du Crédit industriel et commercial et du Chemin de fer de l'Indochine et du Yunnan. 32.033 actions étaient présentes ou représentées.

L'assemblée a approuvé les rapports et les comptes de l'exercice 1928 présentant pour le premier semestre 1928 un bénéfice de 27.908.664 fr. et pour le second semestre un bénéfice de 28.157.701 francs.

Un dividende de 150 francs par action a été mis en paiement le 2 janvier dernier ; le dividende du deuxième semestre a été fixé à la même somme de 150 francs. Le dividende total ressort ainsi à 300 francs contre 290 francs l'an dernier. Le coupon du second semestre sera mis en paiement, sous déduction des impôts, après l'approbation de M. le ministre des Colonies requise par l'article 83 des statuts.

MM. Charles Georges-Picot, Henri Guernaut et Ernest Roume, administrateurs sortants, ont été réélus.

Le rapport indique que la situation économique des principales régions dans lesquelles s'exerce l'activité sociale s'est à peine modifiée depuis l'an dernier, dans le sens d'une faible amélioration.

La situation des places où sont installées les agences se traduit dans le bilan de 1928, comparé à celui de 1927, par une augmentation de 240 millions environ des avances en comptes-courants et sur nantissement et par une réduction d'un peu plus de 300 millions du poste portefeuille. Le volume des transactions sociales, réduit au commencement de 1928, a bénéficié de la reprise qui s'est manifestée dans la seconde partie de l'année, et le rapprochement des bilans de 1927 et 1928 fait ressortir en faveur de ce dernier un progrès de 82 millions sur l'année dernière.

Au cours de l'exercice écoulé, la Banque a donné son concours au placement des bons de la Défense nationale, de la Rente 5 % 1928, des obligations 5 % 1928 des Postes, télégraphes, téléphones, des bons de l'Exposition Coloniale Internationale.

Elle a participé, en outre, à la création ou à l'augmentation de capital de plusieurs sociétés coloniales.

Parlant de la réévaluation au profit de l'État des encaisses d'or et d'argent détenues par les succursales de la Banque dans les colonies où le franc a cours légal, le rapport indique qu'aux termes de la convention intervenue en mars dernier entre la Banque et le ministre des Finances, la Société cède à l'État, pour leur valeur nominale, les encaisses, d'or et d'argent qu'elle détenait dans ses succursales de Djibouti, Nouméa et Papeete, à la date du 25 juin 1928. La réévaluation en question n'entraîne pas de modifications des écritures sociales.

Pendant l'année écoulée, le privilège d'émission de la Banque a été l'objet de trois prorogations, dont la dernière est de six mois à partir du 6 décembre 1928.

---

BULLETIN FINANCIER  
(*Le Temps*, 17 octobre 1929)

Banque de l'Indochine

Après avoir été pratiquement arrêtées pendant près de deux ans, les négociations relatives au renouvellement du privilège de la Banque de l'Indochine ont recommencé récemment entre les ministères intéressés et la Banque. Une formule nouvelle fait présentement l'objet d'études approfondies. L'accord n'est pas encore réalisé entre les deux parties, mais un progrès appréciable se trouve accompli du seul fait de la reprise active des pourparlers.

il est permis de supposer que la question de la stabilisation de la piastre, problème qui présente un caractère d'urgence indéniable, pourra être résolue en même temps que celle du privilège.

---

LA SEMAINE FINANCIÈRE  
(*Le Temps*, 11 novembre 1929)

Le Grand Conseil de l'Indochine vient de tenir sa réunion plénière au cours de laquelle le rapporteur du budget a conclu à l'urgence de la stabilisation de la piastre sur la base de l'or. On s'attend à ce que, aussitôt l'achèvement des négociations engagées entre le gouvernement métropolitain et la Banque de l'Indochine au sujet du renouvellement du privilège de celle-ci, une décision intervienne pour assigner enfin une valeur or à la piastre.

---

1930 (8 janvier) : participation dans la [Société indochinoise de contrôle et de gestion](#)

---

Échos de Bourse et de finances  
DÉPART  
(*Les Annales coloniales*, 18 mars 1930)

*Commentaires* annonce dans son numéro du 16 mars que M. Borduge <sup>48</sup>, directeur des Contributions indirectes, quittera sous peu l'Administration pour les conseils d'administration.

Depuis longtemps, M. Borduge, directeur des Contributions indirectes, songe à quitter le ministère des Finances. Ses conceptions fiscales sont par trop rigides et les interprétations administratives qu'il apporte aux textes votés par le Parlement irritent la Commission des finances.

Mais partir pour aller où ? M. Borduge aurait bien voulu s'asseoir dans le fauteuil doré de sous-gouverneur à la « Banque de France » ou dans celui de gouverneur du « Crédit foncier ». Malheureusement, toutes les places sont prises, et les occupants ne tiennent pas à les céder.

Alors, M. Borduge a jeté son dévolu sur la « Banque de l'Indochine ». Comme administrateur, comme commissaire du gouvernement ? On ne sait encore. Rien n'est, en effet, décidé, mais les conversations sont actives.

Mais quand M. Borduge croit-il qu'il pourra prendre possession de ce bienheureux fauteuil ?

---

CHAMBRE DE COMMERCE FRANCO-ASIATIQUE

---

Réception de MM. Wilden et Maugras. ministres de France en Chine et en Perse  
(*La Dépêche coloniale*, 3 mai 1930)

La chambre de commerce franco-asiatique, suivant sa coutume, avait organisé le 29 avril au Cercle interallié, un déjeuner en l'honneur de MM. Wilden et Maugras, nommés récemment ministres en Chine et en Perse.

.....  
Parmi les convives, nous pouvons citer en particulier :  
Laurent <sup>49</sup>, inspecteur général de la Banque de l'Indochine...

---

BANQUE DE L'INDOCHINE  
(*Les Annales coloniales*, 5 juin 1930)

---

<sup>48</sup> Marcel Borduge (1883-1972) : promu président en 1936. Voir encadré ci-dessous.

<sup>49</sup> Jean Laurent (1900-1952) : polytechnicien, inspecteur des finances, il entre à la Banque de l'Indochine le 1<sup>er</sup> janvier 1928 comme inspecteur général et en devient directeur général en 1946. Voir [encadré](#).

Réunis le 27 mai en assemblée générale ordinaire sous la présidence de M. Stanislas Simon, président du conseil d'administration, les actionnaires ont approuvé à l'unanimité les comptes de l'exercice 1929 et fixé à 315 francs (contre 300 pour l'année précédente) le dividende total pour l'année, sur lesquels 150 francs ont été payés le 3 décembre 1929.

Rappelons que les résultats du premier trimestre de 1929 ont atteint 28.422.164 francs et ceux du second semestre 29 millions 687.207 francs.

La répartition des bénéfices a laissé un reliquat de 10.837.064 francs qui a été reporté au premier semestre de l'exercice en cours,

Malgré la situation peu favorable des pays d'Extrême-Orient, l'activité de la banque a pu se maintenir et les bénéfices énoncés plus haut sont même en légère progression (2 millions environ) sur ceux de 1928.

« La légère amélioration qui s'était manifestée à la fin de l'année 1928 dans la situation générale en Extrême-Orient ne s'est malheureusement pas poursuivie au cours de l'exercice écoulé, indique le conseil.

Une récolte déficitaire en Cochinchine, la reprise de la guerre civile en Chine, la baisse profonde des cours des métaux et de nombreuses matières premières ont contribué à accentuer le malaise que nous avons signalé l'an dernier, et à provoquer dans ces pays de véritables crises.

Malgré ces circonstances défavorables, notre activité a pu se maintenir dans l'ensemble et certaines catégories d'opérations marquent un léger progrès.

Les bilans des deux derniers semestres, dont nous venons de vous exposer les résultats, se totalisent en francs par des chiffres un peu inférieurs à ceux de l'exercice précédent. Mais cette diminution tient uniquement à la dépréciation des monnaies argent en lesquelles a été traitée une partie importante de nos affaires. Si même cette dépréciation n'avait pas été compensée partiellement par un développement des opérations, elle aurait fait apparaître pour certains postes du bilan, une diminution qui aurait été supérieure d'environ 10 à 15 %, suivant des bilans à fin 1928 et fin 1929.

C'est ainsi que les avances en compte courant et sur nantissement apparaissent, au 31 décembre dernier, par rapport à l'année précédente, en régression de 42.500.000 francs, soit une réduction en monnaie or d'environ 5 %, alors qu'elles présentent, en réalité, en monnaie locale, une augmentation de plus de 10 %.

La baisse des cours, exprimée en or, des matières premières s'est traduite par une réduction importante du montant des traites offertes par le commerce, et cette raison, jointe au ralentissement des échanges, a affecté le total des opérations traitées à l'extérieur par nos différents sièges. Il en est résulté pour ces derniers un surplus, inemployé localement, de devises or qui ont pu être utilisées avec profit sur les places extérieures, notamment New-York et Londres, où la tension monétaire s'est maintenue pendant les trois premiers trimestres de l'année. »

[Abandon de l'étalon-argent. — La piastre à 10 fr.]

Le rapport rappelle ensuite les raisons qui ont motivé la stabilisation de la piastre indochinoise, déjà réalisée en fait :

« Notre colonie d'Indochine, qui était, avec la Chine, un des rares pays à monnaie d'argent, ne pouvait manquer d'être atteinte profondément par les fluctuations de ce métal. La nécessité s'imposait de dissocier l'unité monétaire indochinoise d'un étalon aux cours aussi instables et se dépréciant graduellement.

La stabilisation, ou pour parler plus exactement, le changement d'étalon monétaire, n'avait pu, en raison de la guerre d'abord, puis des répercussions que celle-ci avait eues sur notre propre monnaie nationale, être réalisée jusqu'ici. Mais notre rapport de 1927 vous signalait que cette question se poserait d'une façon pressante aussitôt que la

stabilité de fait alors obtenue pour le franc aurait été sanctionnée légalement. L'an dernier encore, nous vous signalions l'urgence de la réforme.

Dès que les circonstances le permirent, nous reprîmes la question auprès des parlements intéressés, d'accord avec le gouverneur général de l'Indochine, désireux de voir la colonie dotée le plus tôt possible d'une monnaie stable.

La baisse continue des cours de l'argent, rendant chaque jour la situation plus préoccupante, le gouvernement décida, en novembre dernier, de ne pas différer plus longtemps une réforme qui s'imposait pour la préservation des intérêts de nos protégés et du commerce français.

Le gouvernement fit appel à notre concours pour la mener à bien et des accords furent passés avec notre établissement en vue de procéder, en liaison avec les autorités locales, aux mesures préparatoires.

Celles-ci conduites avec toute l'activité compatible avec la situation du marché de l'argent., purent être entièrement terminées à la fin de l'année dernière. Leur exécution permit de procéder, dès les premiers jours de janvier, à une stabilisation de fait sur la base de 10 fr. la piastre.

Les conditions sont actuellement réunies pour permettre une stabilisation légale, consacrant ce cours et faisant de la piastre une monnaie or.

Il est inutile de souligner l'avantage considérable que va retirer l'Indochine de la réalisation d'une réforme depuis si longtemps à l'étude et qui ne peut manquer de favoriser l'afflux des capitaux nécessaires pour compléter l'outillage économique de notre belle colonie d'Extrême-Orient et la mettre en état de plus grande productivité. »

\*  
\* \*

Le rapport étudie encore très longuement la situation économique et financière des pays d'Extrême-Orient.

« Des conditions climatériques défavorables en Cochinchine ont considérablement réduit le rendement des rizières. Aussi, malgré un accroissement de 50.000 hectares dans la superficie des surfaces cultivées, la récolte a-t-elle été très inférieure à la précédente et les sorties du port de Saïgon en riz, paddy et dérivés, se sont totalisées par seulement 1.256.000 tonnes, en diminution de 410.000 tonnes sur celles de 1928.

Toutefois, l'amélioration des prix a compensé, en partie, pour le producteur, l'insuffisance en quantité de la récolte, mais la baisse du métal blanc, qui s'est manifestée fortement pendant le dernier mois de l'année, n'en a pas moins réduit le pouvoir d'achat des populations et contribué à aggraver le malaise qui régnait déjà en Cochinchine l'année dernière.

Le commerce européen a subi d'importante mécomptes du fait des faillites chinoises qui se succèdent depuis un an à Cholon et à Saïgon, et qui portent un coup très grave à la situation, déjà très diminuée depuis quelques années, des intermédiaires chinois en Cochinchine, qu'ils soient commerçants en gros, acheteurs ou usiniers de paddy. Les grandes fortunes chinoises qui, dans cette colonie, jouaient un rôle si important, sont en sensible régression, et la rapidité de cette transformation économique n'est pas sans poser d'importants problèmes. Malgré la disparition de nombreuses firmes asiatiques en Cochinchine, la situation en fin d'année ne peut être considérée comme entièrement assainie.

Au Cambodge, la sécheresse a, dans certaines provinces, fait fléchir le rendement des rizières d'environ 50 %, et la récolte, pour une superficie cultivée à peu près égale à celle de l'année dernière, a présenté un déficit d'environ 200.000 tonnes. La récolte de poivre a été moyenne tant en qualité qu'en quantité, mais les prix offerts ont permis aux planteurs de réaliser des bénéfices satisfaisants.

En Annam, l'année a été plutôt défavorable pour l'agriculture. Le pays fut éprouvé par plusieurs typhons et les pluies qui ont suivi ont été la cause de nombreuses inondations.

La situation a été meilleure au Tonkin où, la récolte, malgré les violents orages du milieu de l'année, a été de 200.000 tonnes environ, supérieure à la moyenne. La production de maïs a permis une exportation de très peu inférieure à celle de 1928, qui avait été exceptionnellement bonne.

Le malaise dont souffre le commerce d'importation ne s'est pas encore complètement dissipé, et les stocks restent importants.

Les exploitations minières ont vu leurs bénéfices sensiblement réduits par la baisse profonde des cours de métaux. D'autre part, la vente du charbon — dont l'extraction chaque année croissante a atteint 2 millions de tonnes s'est heurtée, surtout par suite de la situation du marché chinois, à certaines difficultés.

En Chine, l'année 1929, inaugurée par une conférence des chefs militaires en vue du licenciement des troupes, a été marquée par trois nouvelles guerres civiles. Le gouvernement national, attaqué successivement par différents généraux dissidents, est toutefois parvenu, par d'onéreuses négociations plutôt que par la force, à maintenir son autorité dans les provinces qu'il contrôle. Mais les accords conclus avec ses adversaires étaient inévitablement précaires et les hostilités menacent de reprendre. La suppression de l'autorité, même nominale, du gouvernement de Nankin sur les provinces du Nord paraît à nouveau une éventualité possible.

Ces luttes intestines ont naturellement aggravé la situation financière du pays. Le gouvernement national, dont les deux tiers du revenu sont absorbés par les dépenses militaires, a dû, pour faire face à ses besoins, émettre de nouveaux emprunts intérieurs qui ont accru sa dette de 250 millions de livres environ, et qui n'ont pu être placés qu'à des conditions de plus en plus onéreuses.

Les pillages, le brigandage, les exactions des autorités, auxquels est venue s'ajouter la baisse du pouvoir d'achat de l'argent, ont encore appauvri ce pays qui pourrait être un des plus riches du monde. »

#### [Renouvellement du privilège]

Le rapport, pour terminer, exprime le vœu que soit prochainement voté le projet de loi concernant le privilège d'émission de la banque :

« Pendant l'année écoulée, dit-il, un premier décret a prorogé de six mois, à partir du 21 juin, le privilège d'émission de notre banque, un second décret a accordé, à partir du 21 décembre, une nouvelle prorogation de six mois, sous réserve de l'intervention, avant cette date, du vote par le Parlement du projet de loi portant renouvellement du privilège.

Ce projet de loi, déposé le 26 novembre dernier sur le bureau de la Chambre des députés, soumet à la sanction législative la convention passée le 16 novembre entre les ministres des Colonies et des Finances et la Banque de l'Indochine et les statuts que vous avez approuvés lors de votre assemblée générale extraordinaire du 11 décembre dernier. Déjà favorablement examiné par la commission de l'Algérie, des colonies et des protectorats, ce projet de loi sera, dès la reprise des travaux parlementaires, soumis pour avis à la commission des finances. Nous espérons que la Chambre des députés inscrira alors, sans tarder, à son ordre du jour, l'examen de cette importante question. »

---

NOMINATION  
À la Banque de l'Indochine

(*Les Annales coloniales*, 5 juin 1930)

M. René Thion de La Chaume, directeur de la Banque de l'Indochine, a été appelé, lors de la dernière assemblée générale, à siéger au conseil d'administration de cet important établissement financier. Il conservera ses fonctions de directeur.

---

BANQUE DE L'INDOCHINE  
(*L'Économiste parlementaire*, 10 juin 1930)

.....  
L'assemblée a ratifié la nomination comme administrateurs de MM. le baron Brincard et Alexandre Celier <sup>50</sup> et réélu au conseil d'administration MM. Boyer et Roger de TrégoMAIN. M. René Thion de la Chaume, actuellement directeur de la Banque depuis 1920, a été, d'autre part, appelé au conseil d'administration. Il continuera à remplir les fonctions de directeur en prenant le titre d'administrateur-directeur.

---

1930 (juillet) : Henri Thelier <sup>51</sup> succède à Charles Georges-Picot, décédé, à la présidence du CIC et des Charbonnages du Tonkin (*cf.*) et au conseil de la Banque de l'Indochine.

---

BANQUE DE L'INDOCHINE  
(*La Presse coloniale illustrée*, 1<sup>er</sup> septembre 1930)  
(*La Presse coloniale illustrée*, 1<sup>er</sup> février 1931)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

.....  
M. Paul BAUDOUIN (off. LH), ancien inspecteur des Finances, directeur adjoint.  
MM. Edwin POILAY, secrétaire général.  
Paul GANNAY (chev. LH), inspecteur général.  
Jean LAURENT, ancien inspecteur des Finances, inspecteur général.  
Maurice LACAZE (chev. LH), sous-directeur.  
Jules LEHMANN (chev. LH), sous-directeur.  
André GUÉX, sous-directeur.  
René SAINT-PIERRE <sup>52</sup> (chev. LH), sous-directeur.  
Commissaire du gouvernement :  
M. André YOU (comm. LH), directeur honoraire au ministère des Colonies, ancien conseiller d'État.

---

<sup>50</sup> Alexandre Celier (1881-1952) : inspecteur des finances, directeur du Mouvement général des fonds, administrateur (1921), administrateur-directeur général (1926), vice-président-directeur général (1930), vice-président (1935), président (1939) du Comptoir national d'escompte de Paris. Son représentant au conseil d'une quinzaine de sociétés. Voir [Qui êtes-vous ?](#)

<sup>51</sup> Henri Thelier (1876-1962) : administrateur (1920), vice-président (1927), puis président (1930-1936) du Crédit industriel et commercial (CIC) qu'il représenta dans de nombreuses sociétés, en particulier comme président à partir de 1930 des Charbonnages du Tonkin. Voir [encadré](#).

<sup>52</sup> René Saint-Pierre (Montpellier, 1870-Saint-Aubin-sur-Mer, 1940) : ancien caissier à Shanghai et directeur à Pékin. Représentant de la Banque de l'Indochine à la Compagnie de cultures tropicales en Afrique (Sénégal)(1925) et à la Compagnie industrielle du platine (1930-1933). Puis administrateur des Éts Pernod (1934-1940) et auteur de conférences sur le Japon.

---

L'Indochine et les communications mondiales  
(*Les Annales coloniales*, 11 septembre 1930)

.....  
Cela paraît d'autant plus urgent qu'une réunion a eu lieu, le 6 mai 1929 à la Banque de l'Indochine, sous la présidence de M. Thion de La Chaume. Au cours de cette réunion, après avoir entendu M. de Barthélémy, rapporteur, une commission de douze membres, présidée par M. l'amiral Lacaze, a été nommée pour élaborer et présenter un rapport au ministère des Colonies et au Gouvernement général de l'Indochine aux fins de mise en valeur de Cam-Ranh.

---

NÉCROLOGIE

Henri Guernaut

(*Le Journal des débats*, 30 décembre 1930)

M. Henri Guernaut, directeur honoraire au ministère des finances, sous-gouverneur honoraire de la Banque de France, a succombé en son domicile du boulevard de Courcelles, dans sa soixante-dix-neuvième année.

Entré très jeune au ministère des finances, où il avait accompli la majeure partie de sa carrière, M. Guernaut était parvenu au poste important de directeur du mouvement général des fonds. Il était passé ensuite à la Banque de France en qualité de premier sous-gouverneur et avait été censeur de la Banque du Maroc. Il avait, de même, exercé avec la plus haute distinction les fonctions de président du conseil d'administration de la Société Générale.

Membre de la Société d'économie politique et de la Société de statistique de Paris, sa science financière s'appuyait sur d'excellents documents écrits. En collaboration avec M. de Marcillac, il avait en effet publié, en 1890, un ouvrage qui fait autorité La Caisse centrale du Trésor public et il avait participé à la rédaction du Dictionnaire des finances de notre si éminent, collaborateur Léon Say. La croix de commandeur de la Légion d'honneur avait récompensé les services signalés qu'il a rendus aux finances publiques du pays.

Les obsèques de M. Henri Guernaut auront lieu mercredi. Saimpré.

---

BANQUE DE L'INDOCHINE  
(*Le Figaro*, 1<sup>er</sup> mai 1931)

Le conseil d'administration a nommé dans sa séance du 29 avril 1931, administrateur délégué, M. René Thion de la Chaume ; directeur général, M. Paul Baudouin ; directeur, M. Jean Laurent ; secrétaire général, M. François de Flers, ancien inspecteur des finances.

---

À la Banque de l'Indochine  
(*Les Annales coloniales*, 4 avril 1931)

Le conseil des ministres s'est préoccupé, hier, de la nomination des six administrateurs qui représenteront l'État au conseil de la Banque de l'Indochine. Le nom des représentants du ministère des Colonies, MM. Charles Regismanset, conseiller d'État, directeur des Affaires économiques au ministère des Colonies, qui a si heureusement mis au point le nouveau texte du renouvellement de notre grand établissement financier d'Extrême-Orient, et Pierre Guesde, résident supérieur en Indochine, commissaire général de l'Indochine à l'Exposition Coloniale de Vincennes, paraissent aujourd'hui à l'*Officiel*.

Les quatre autres administrateurs désignés par l'État seront :

MM. Borduge, directeur général des Contributions directes au ministère des Finances ;

Borromée, ancien préfet du Bas-Rhin ;

Marcel Olivier, gouverneur général des Colonies, délégué général du gouvernement au commissariat général de l'Exposition Coloniale de Vincennes ;

Thomé, secrétaire général du ministère de l'Intérieur.

Pour ce quatrième siège, le nom de M. Valette, préfet du Rhône, avait été aussi mis en avant.

Le Gouvernement a également le droit de choisir le président du conseil d'administration de la Banque de l'Indochine. À l'unanimité, il a décidé de laisser ce poste, qui exige une haute compétence et une connaissance approfondie des problèmes financiers d'Extrême-Orient, à M. Stanislas Simon, qui occupe depuis plusieurs années ces fonctions avec autant d'habileté que de courtoisie. Détail à noter, M. Stanislas Simon a fait toute sa carrière à la Banque de l'Indochine, où il a débuté il y a bientôt soixante ans.

---

Banque de l'Indochine  
(*Le Journal des finances*, 10 avril 1931)

La loi du 31 mars 1931 portant renouvellement pour une durée de 25 ans du privilège d'émission de la Banque de l'Indochine a été publiée au *Journal officiel* le 1<sup>er</sup> avril.

La convention annexée à la loi impose à la Banque l'obligation de créer, dans un délai de trois mois à compter de la promulgation, 66.000 actions nouvelles qui seront souscrites au pair de 500 francs. Sur ces actions, 48.000 ainsi qu'on le sait, seront réservées à l'État qui en souscrira 8.000 avec ses propres fonds et 40.000 avec des fonds fournis par les colonies intéressées et pour le compte de celles-ci.

Les redevances qu'indépendamment de cette participation, la convention met à la charge de la Banque seront dues à partir du 1<sup>er</sup> juillet prochain. Elles ne peuvent être inférieures à 20 millions par an, à moins de circonstances particulières nettement précisées.

En outre, la convention impose à la Banque d'effectuer sans frais de nombreuses opérations pour le compte du Trésor.

Enfin, la Banque devra consentir des avances sans intérêt aux différentes colonies intéressées. L'avance à laquelle l'Indochine aura droit s'élèvera à 2 millions de piastres.

Par ailleurs, la Banque assumera la charge d'assurer le change entre Saïgon et Paris.

Elle devra se porter vis-à-vis des banques faisant partie de la Chambre de compensation de Saïgon, contrepartie de leurs ventes de francs comptant avec rachat à trois ou à six mois, à un taux de report ne dépassant pas la différence entre le taux officiel de son escompte en Indochine et le taux d'escompte de la Banque de France. Ces opérations ne pourront, d'ailleurs, lui être demandées pour un montant inférieur à 100.000 piastres.

Les nouveaux statuts de la Banque réservent à l'État la désignation par décret de six administrateurs et du président du conseil d'administration. Le décret, publié le 3 avril, a désigné les personnalités suivantes : Administrateurs : MM. [Marcel] Olivier, gouverneur général des Colonies <sup>53</sup> ; Thomé <sup>54</sup>, secrétaire général du ministère de l'Intérieur, directeur de la Sûreté générale ; [Marcel] Borduge, conseiller d'État, directeur général des Contributions directes, de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre ; Borromée, préfet à la disposition du ministère de l'Intérieur ; Pierre Guesde, ancien résident supérieur en Indochine <sup>55</sup> ; Régismanset <sup>56</sup>, conseiller d'État, directeur au ministère des Colonies. Président du conseil d'administration : M. Stanislas Simon.

La majorité du conseil appartiendra néanmoins aux administrateurs élus par l'assemblée générale, le conseil devant comprendre de 14 à 20 membres, mais, par une curieuse anomalie, l'État actionnaire ne paraît en aucune manière obligé de s'abstenir lors de l'élection par l'assemblée de ces administrateurs.

Le nouveau régime de la Banque de l'Indochine fait ressortir l'importance des sacrifices imposés aux actionnaires par l'État en contrepartie du privilège d'émission. Mais, le droit reconnu aux actionnaires de souscrire très prochainement une action au pair pour trois actions anciennes, constituera, dans une certaine mesure, pour les actionnaires, un dédommagement très appréciable.

Il est en tous cas très avantageux pour eux que la situation de l'Etablissement soit enfin assise pour une nouvelle période de vingt-cinq ans et qu'un terme ait été mis ainsi au régime, provisoire qui durait depuis 1920.

---

## NOMINATIONS

### À la Banque de l'Indochine

(*Les Annales coloniales*, 30 avril 1931)

M. René Thion de La Chaume, membre du conseil d'administration de la Banque de l'Indochine, a été nommé administrateur délégué.

---

<sup>53</sup> Marcel Olivier (1879-1945) : protestant cévenol, gouverneur général de Madagascar (1924-1929), puis bras droit de Lyautéy pour l'Exposition coloniale de Vincennes.

<sup>54</sup> Georges Thomé (1876-1955) : officier de la Légion d'honneur du 9 juillet 1926 comme : préfet du Lot-et-Garonne.

<sup>55</sup> Pierre Guesde (1870-1955) : résident supérieur, puis (1923) administrateur de sociétés.

<sup>56</sup> Charles Régismanset : auteur du *Miracle français en Indochine* (1922), administrateur des Messageries maritimes (1933), de la Cie française des phosphates de l'Océanie. Chevalier de la Légion d'honneur (*JORF*, 2 janvier 1929).

M. Paul Baudouin, directeur adjoint, a été nommé directeur général. M. Jean Laurent, inspecteur général, a été nommé directeur. M. de Flers, sous-directeur au ministère des Finances, quitte l'administration de la rue de Rivoli et devient secrétaire général, en remplacement de M. Edwin Poilay, nommé, il y a un mois, directeur de la Banque de l'Afrique Occidentale.

---

BANQUE DE L'INDOCHINE  
(*L'Information financière, économique et politique*, 7 juin 1931)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE  
du 2 juin 1931

Ainsi que *l'Information* en a rendu compte précédemment, les actionnaires de cette société se sont réunis en assemblée ordinaire le 2 juin, sous la présidence de M. Stanislas Simon, président du conseil, assisté de MM. le représentant du Crédit Industriel et Commercial, et Triadou en qualité de scrutateurs.

M. Thion de la Chaume remplissait les fonctions de secrétaire.

66.760 actions étaient présentes ou représentées.

Il a été donné connaissance à l'assemblée du rapport dont nous donnons le texte ci-dessous.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

La loi portant renouvellement du privilège de la Banque de l'Indochine votée par la Chambre des députés, le 2 février 1931, et par le Sénat, le 6 mars, a été promulguée le 31 mars dernier et publiée au « Journal officiel » du 1<sup>er</sup> avril. Depuis cette date, notre établissement vit sous le nouveau régime défini par la Convention et les statuts annexés à cette loi.

Comme vous le savez, cette Convention et ces statuts avaient reçu votre approbation le 11 décembre 1929. Vous vous étiez alors réunis en assemblée générale extraordinaire, pour la quatrième fois au cours des dix dernières années. Les résolutions que vous avez adoptées lors de ces assemblées exceptionnelles ayant marqué une période décisive dans l'existence de notre Banque, et ayant abouti à la fixation de son activité pour vingt-cinq ans, nous ne croyons pas inutile de vous rappeler brièvement ces étapes essentielles.

Huit mois avant la date à laquelle expirait le privilège de notre banque, vous vous êtes réunis le 28 mai 1919 pour prolonger l'existence de votre société pour cinquante années, à partir du 21 janvier 1920.

Trois ans après, le 21 juin 1923, vous avez approuvé la convention passée un mois auparavant avec le ministre des Colonies. Le projet de loi renouvelant le privilège auquel cette convention était annexée ne fut soumis, avant la fin de la législature, qu'au seul examen des commissions compétentes de la Chambre des députés. Le projet devint ainsi caduc. Déjà depuis quatre ans, le renouvellement de notre privilège d'émission était l'objet de décrets annuels.

Vous vous rappelez comment, le 26 janvier 1925, à la suite de décisions prises par le nouveau ministre des Colonies, vous nous avez, à l'unanimité, donné le pouvoir de signer avec le gouvernement une convention pour la création d'un institut destiné à exercer à notre place le privilège d'émission.

Nous n'eûmes pas besoin de nous servir de cette autorisation puisque, en 1929, après des années d'incertitude où la précarité de notre privilège avait été soulignée par des décrets qui ne le renouvelaient que pour des périodes très brèves, nous pûmes aboutir à une entente que nous avons soumise à votre dernière assemblée

extraordinaire. Vous avez bien voulu alors, malgré les lourds sacrifices qu'elle comportait, l'approuver à la quasi-unanimité.

Messieurs, au moment où notre activité commence à s'exercer dans le cadre nouveau fixé par la loi du 31 mars, ce bref historique nous a paru jouer le rôle de lien entre un passé de cinquante-six ans et les vingt-cinq années que nous venons d'aborder. Ce résumé d'un long et patient travail de conciliation d'intérêts nous a paru aussi devoir constituer à vos yeux le meilleur gage des efforts que votre conseil ne ménagera pas pour la prospérité de cette maison.

Vous avez devant vous un conseil élargi.. Des décrets en date du 3 avril 1931, pris en application de la loi du 31 mars, ont en effet désigné les six administrateurs dont la nomination appartient au gouvernement. Ce sont :

M. Charles Regismanset, conseiller d'État, directeur au ministère des Colonies ;  
M. Pierre Guesde, ancien résident supérieur en Indochine ;  
M. Marcel Olivier, gouverneur général des Colonies ;  
M. Georges Thomé, secrétaire général du ministère de l'intérieur ;  
M. Marcel Borduge, conseiller d'État, directeur général au ministère des Finances ;  
M. Henry Borromée, ancien préfet.

Nous avons, par avance, été votre interprète en souhaitant la bienvenue à nos nouveaux collègues.

Par l'effet des statuts actuellement en vigueur. votre assemblée s'est, elle aussi, sensiblement élargie. Il vous intéressera certainement d'apprendre qu'au 31 décembre 1930 notre établissement comprenait 13.867 actionnaires. À la même date, les cent plus forts actionnaires qui, sous l'empire des précédents statuts, composaient l'assemblée générale, représentaient 40.136 actions. Les porteurs de 25 actions et plus, qui constituent dorénavant l'assemblée générale, étaient au nombre de 1.088 et ils représentaient 89.720 actions. Le nombre des porteurs de 25 actions et plus sera certainement en accroissement sensible le 30 de ce mois à la clôture de l'augmentation de capital actuellement en cours, que nous avons décidée conformément à l'article 1<sup>er</sup> de la convention annexée à la loi du 31 mars et qui portera notre capital social de 72 à 120 millions de francs.

Nous avons à vous soumettre, conformément aux prescriptions des articles 35 et 36 de nos statuts, les comptes de l'exercice 1930 et à vous prier de délibérer sur les questions à l'ordre du jour.

Les bénéfices réalisés pendant le premier semestre 1930 se sont élevés à 30.315.028 fr. 45 dont la répartition, conformément aux articles 32 et 33 des anciens statuts, a été effectuée comme suit :

Fr. 342.000 00 au fonds de réserve statutaire (1/2 % du capital versé), aux actionnaires (première répartition de 3 % pour le semestre) ;  
2.052.000 00 aux actionnaires (première répartition de 3 % pour le semestre) ;  
2.792.102 84 au fonds de prévoyance statutaire (10 % de l'excédent) ;  
2.792.102 84 au conseil d'administration (10 % de l'excédent) ;  
22.336.822 77 aux actionnaires (80 % de l'excédent).  
30.315.028 45 Somme égale.

Il vous revenait donc, Messieurs, 24.388.822 77  
auxquels venaient s'ajouter 10.837.064 58  
reliquat du deuxième semestre 1929  
Total 35.225.887 35

Un dividende de 165 francs par action, mis en paiement le 1<sup>er</sup> décembre dernier, a nécessité l'emploi d'une somme de 23.760.000 00

laissant un reliquat de 11.465.887 35  
reporté au second semestre de l'exercice.

Pendant cette dernière période, les bénéficiaires ont atteint 30.092.608 45

Cette somme devrait donner lieu à la répartition suivante :

342.000 00 au fonds de réserve statutaire (1/2 % du capital versé) ;  
2.052.000 00 aux actionnaires (première répartition de 3 % pour le semestre) ;  
2.769.860 85 au fonds de prévoyance statutaire (10 % de l'excédent) ;  
2.789.860 84 au conseil d'administration (10 % de l'excédent) ;  
22.158.886 76 aux actionnaires (80 % de l'excédent) ;  
30.092.608 45 Somme égale.

Il reviendrait donc aux actionnaires 24.210.886 76

soit, en y ajoutant le reliquat du premier semestre de 11.465.897 35

Un total 35.676.774 11

Nous vous proposons de fixer à 165 francs le dividende du deuxième semestre de l'exercice 1930, ce qui, pour les 144.000 actions libérées de 475 francs composant le fonds social, absorberait une somme de 23.760.000 00

Le reliquat de 11.916.774 11 étant à reporter au premier semestre de 1931.

Dans ces conditions, le dividende total pour l'année 1930 s'élèverait à 330 francs par action contre 315 francs pour l'année 1929.

Si vous voulez bien accepter ces propositions, le dividende de 165 francs, pour le second semestre, serait mis en paiement, sous déduction des impôts, après l'approbation de M. le ministre des Colonies, requise par l'article 30 des statuts.

Ainsi que vous venez de le constater, nous sommes en mesure de vous proposer, cette année encore, la répartition d'un dividende plus élevé que celui de l'exercice précédent, ceci après avoir constitué les provisions que la prudence commande, surtout dans les circonstances actuelles.

Ces résultats satisfaisants proviennent de l'allègement de nos charges résultant, d'une part, de la réduction des frais généraux, d'autre part, de l'achèvement d'un important programme de construction d'immeubles entrepris en Indochine. Notre succursale de Saïgon s'est installée au mois de novembre dans ses nouveaux bureaux. À Hanoi, l'inauguration du nouvel immeuble a eu lieu en mars dernier.

Notre chiffre d'affaires exprimé en francs, présente pour la première fois depuis plusieurs années, une sensible diminution due, non seulement aux variations des cours des monnaies d'argent dans lesquelles sont traitées une partie de nos opérations, mais à la généralisation et à l'accentuation de la crise qui n'épargne actuellement aucun pays.

Parmi les principaux postes productifs de notre bilan, le portefeuille se présente en diminution de 50 %. Cet écart, pour élevé qu'il apparaisse, n'a rien de surprenant si l'on considère que les prix des principaux produits d'exportation, déjà réduits au début de 1930, ont subi encore au cours de l'année, des baisses de l'ordre de 30 à 35 % pour les métaux, le coprah et le riz. de 40 à 50 % pour le coton, le caoutchouc, la soie, etc.

Le total des avances n'est inférieur que de 7 % à celui de 1929 et cette faible réduction s'explique par le souci que nous avons eu de ne pas aggraver la situation déjà difficile d'une partie de notre clientèle et d'éviter de réduire les crédits accordés toutes les fois qu'ils nous apparaissaient comme suffisamment garantis.

Cette réduction se produit, d'ailleurs, en quelque sorte automatiquement, par le fait même de la baisse des matières premières et des produits fabriqués qui se traduit, à quantité égale de marchandises, par un moindre mouvement de capitaux.

Certains crédits s'atténuent aussi du fait des mesures de restriction et d'économie que prennent les intéressés en présence de la persistance de la crise mondiale.

Les causes de la dépression économique générale que nous subissons vous sont trop connues pour que nous ayons besoin de les analyser ici.

Nous ne pouvons cependant passer sous silence l'une de celles qui ont contribué à aggraver plus particulièrement et de façon directe la situation dans les pays d'Extrême-Orient où nous possédons d'importants intérêts : nous voulons parler de [la baisse de l'argent](#).

Le prix du métal fin, que nous avons laissé à 21 deniers 1/2 l'once au 31 décembre 1929, n'a cessé de décliner. Il n'était plus, à fin 1930, que de 14 deniers 1/2, établissant ainsi un nouveau record de baisse.

Bien que l'écart entre ces prix extrêmes soit de l'ordre de 35 % environ, il n'a rien d'anormal comparé aux différences de cours des autres métaux et un espoir pourrait être permis de voir la valeur du métal blanc remonter ultérieurement en sympathie avec les autres produits. Mais l'argent fin n'est pas tant une marchandise qu'un instrument d'épargne et d'échange, et considéré de ce dernier point de vue, ses perspectives d'avenir ne sont pas encourageantes.

[Les pays utilisant la monnaie d'argent sont, en effet de moins en moins nombreux](#), et les démonétisations successives opérées tant en Europe qu'en Extrême-Orient ont mis sur le marché. l'année dernière, des quantités importantes de métal fin. Aussi, et bien que la production de 1930, estimée à 244 millions d'onces, ait été légèrement inférieure à la précédente, la quantité totale offerte a atteint le même niveau qu'en 1929, soit 315 millions, et laissé un surplus non absorbé de près de 100 millions d'onces qui suffit à lui seul pour expliquer la faiblesse des cours.

[La capacité d'achat de la Chine, dont la monnaie et les capitaux thésaurisés sous forme de lingots se déprécient avec l'argent, s'est trouvée réduite en deux ans de plus de 50 %](#) du fait de la baisse continue de ce métal. La diminution du pouvoir d'achat de ce pays qui en est résultée, n'a pu qu'ajouter aux causes de dépression du commerce mondial déjà atteint par la réduction de la consommation des deux autres pays les plus peuplés après la Chine, l'Inde et la Russie.

Nous ne pouvons, en présence de cet état de choses, que nous féliciter de voir que l'Indochine a pu, grâce à la stabilisation opérée au début de l'année dernière, éviter d'ajouter aux causes actuelles de troubles économiques, la dépréciation de sa monnaie.

Quant à notre établissement, depuis plusieurs années, il est à l'abri des risques d'une baisse de l'argent puisque, ainsi que nous vous l'avons déclaré l'an dernier, la totalité de son capital et de ses réserves est constituée en avoirs or.

\*  
\*   \*   \*

Avant de procéder à l'examen habituel de la situation des pays dans lesquels nous possédons des agences, nous devons vous entretenir des décisions d'ordre général prises par le gouvernement depuis notre dernière assemblée et qui concernent l'économie des colonies dans lesquelles s'exerce notre privilège.

Au premier rang de ces actes gouvernementaux se place la réforme monétaire Indochinoise dont la réalisation légale, que notre dernier rapport vous laissait prévoir comme prochaine, est maintenant un fait accompli. [Un décret en date du 31 mai 1930 a définitivement consacré le changement d'étalon de notre grande colonie d'Extrême-Orient en donnant à la nouvelle unité monétaire la valeur de 10 francs-or, ce qui fixe l'équivalent de la piastre à 655 milligrammes d'or au titre de 900/1.000 de fin.](#)

Le même décret a déterminé, d'une part, les conditions dans lesquelles l'institut d'émission était tenu d'assurer la convertibilité en or de ses billets sur les bases indiquées ci-dessus, et, d'autre part, la nature et la proportion de l'encaisse devant

garantir à la fois le montant de ses billets en circulation et celui des comptes courants créditeurs de sa clientèle.

L'Indochine est donc dotée maintenant d'une monnaie dont les cours ne peuvent varier que dans l'étroite limite des points d'entrée et de sortie de l'or.

Les besoins de sa circulation intérieure continueront à être assurés par une piastre métallique argent qui conservera jusqu'à nouvel ordre cours légal et pouvoir laboratoire illimité. Cette piastre, dont les caractéristiques ont été fixées par le décret du 12 août 1930, sera d'un poids inférieur à la précédente — 20 grammes au lieu de 27 — mais conservera son titre de 900/1.000. Il a paru préférable, en effet, de maintenir l'ancien titre auquel est habituée la population, mais en réduisant le module.

Les frappes de piastres de ce modèle sont actuellement en cours et leur cadence fait espérer que l'approvisionnement de la colonie en piastres nouvelles permettra de procéder, dans un avenir peu éloigné, à la démonétisation de l'ancienne piastre.

La seule modification qui ait été apportée au système monétaire de la Nouvelle-Calédonie, des Établissements français de l'Océanie et de la Côte des Somalis, a été d'étendre à ces colonies, pour mettre leur régime en complète harmonie avec celui de la Métropole, les dispositions destinées à assurer la convertibilité en or des billets de la banque d'émission et celles relatives à la constitution de l'encaisse de garantie. Celle-ci doit, comme pour l'Indochine, atteindre le tiers du montant cumulé des billets au porteur en circulation et des comptes courants créditeurs.

Après avoir réglé ces importantes questions monétaires, le gouvernement s'est préoccupé de fournir à nos colonies les ressources devant leur permettre de compléter leur outillage économique et d'accroître ainsi leur productivité. Le projet d'emprunts coloniaux garantis par la Métropole a été sanctionné par la loi du 22 février dernier. Elle a autorisé l'Indochine à emprunter 1.370 millions de francs et la Nouvelle-Calédonie 95 millions. Un projet de loi actuellement déposé sur le bureau de la Chambre prévoit encore un emprunt de 44 millions de francs pour la Côte des Somalis et 23 millions pour les Établissements de l'Océanie.

La dépression économique générale n'a pas, ainsi que nous vous l'avons dit, épargné nos colonies d'Extrême-Orient.

La Cochinchine a été particulièrement éprouvée l'année dernière. Aux inondations et typhons qui ont sensiblement réduit sa production rizicole, malgré un accroissement de 66.000 hectares dans la surface cultivée, s'est ajoutée la baisse — environ 35 % d'une année à l'autre — des prix du paddy.

Pour l'année 1930, les sorties du port de Saïgon en riz, paddy et dérivés marquent une nouvelle régression avec 1.058.400 tonnes, chiffre le plus bas depuis dix ans.

Les prix cotés ont été parfois légèrement supérieurs à ceux de 1929. Mais les cours relativement élevés atteints à certains moments ont porté sur de très faibles transactions. Ils ont été dus à des causes particulières et momentanées : couverture par certains exportateurs d'opérations à terme, insuffisance d'arrivages dans les centres d'usinage, absence d'approvisionnements dans ces mêmes centres.

Les stocks non exportés de la récolte 1929-1930 ne paraissent pas, malgré tout, excessifs, et la situation, bien que sérieuse, n'aurait pas encore été de nature à inspirer d'inquiétudes si, malheureusement, la faiblesse des prix ne s'était accentuée en fin d'année par l'effet de la raréfaction de la demande. Jusqu'à présent, la nouvelle récolte, qu'on estime légèrement supérieure à la précédente, ne s'exporte pas facilement.

Cette situation, qui retient tout spécialement l'attention du Gouvernement général de l'Indochine et la nôtre, est de nature, par ses répercussions qui atteignent toutes les branches d'activité de la colonie, à causer de sérieuses appréhensions, étant donné surtout que les autres produits d'exportation, à l'exception du maïs, accusent eux aussi des moins-values très sensibles.

Les sorties de caoutchouc, en particulier, bien qu'inférieures seulement de 800 tonnes à celles de 1929, présentent une réduction en valeur de plus de 4 millions de piastres.

La situation d'un certain nombre de plantations est devenue critique, et le gouvernement a dû, pour éviter de voir disparaître en grande partie l'une des principales sources de richesse de la colonie après le riz, venir en aide aux exploitants. L'appui gouvernemental s'est manifesté sous la forme à la fois de prêts consentis à celles des exploitations qui ne produisent pas encore et d'une prime à l'exportation. Cette dernière, fixée d'abord à 3 francs puis à 4 francs par kilogramme, a dû permettre aux producteurs d'équilibrer leur exploitation. Les prêts, de leur côté, doivent sauver à peu près 75.000 hectares de plantations nouvelles qui, sans l'intervention gouvernementale, auraient dû être abandonnées par leurs propriétaires.

Au Cambodge, la récolte de paddy est de nouveau en régression importante. Elle laissait néanmoins un surplus exploitable de 120.000 tonnes environ grâce à l'appoint fourni par les provinces du Nord, mais ce surplus, stocké dans l'espoir de cours plus favorables, s'est finalement vendu en fin d'année aux plus bas prix.

Les exportations de maïs seules ont progressé. Le cours des poivres, dont la récolte a été satisfaisante, a malheureusement subi une baisse de 40 % au cours de l'année, et faute de demandes suffisantes, les stocks invendus étaient encore de 300 tonnes à fin 1930, alors qu'en temps normal, la récolte est presque totalement réalisée au début du deuxième semestre. Enfin, l'exportation des bovidés vers les Philippines, qui représentait pour le Cambodge un intéressant élément de profits, est maintenant complètement arrêtée.

Les travaux de la ligne de chemin de fer de Pnom-Penh à Battambang se poursuivent normalement. Actuellement, les 7/10 des terrassements et les 8/10 des bâtiments et ouvrages d'art sont achevés. Un important matériel avait déjà été reçu en fin d'année. Le prolongement de la ligne jusqu'à Mongkolborey a été décidé en vue de pousser le rail jusqu'au centre de la région rizicole.

En Annam, la récolte a été presque partout déficitaire, et l'administration a dû interdire la sortie du riz. Les autres produits d'exportation n'ont pu, comme d'habitude, s'écouler sur le Sud de la Chine. Aussi le pouvoir d'achat des masses indigènes, déjà diminué en 1929, s'est-il encore affaibli l'année dernière.

L'amélioration du réseau routier se poursuit toujours activement ainsi que la construction de ponts qui permettent d'espérer la disparition prochaine des derniers bacs encore en usage sur la grande route qui traverse l'Annam du nord au sud.

Au Tonkin, la première récolte de riz, assez médiocre, aurait cependant permis une certaine exportation si l'arrêté interdisant la sortie du riz n'avait été en vigueur jusqu'au milieu du deuxième semestre. La seconde récolte a été très belle, mais l'état des marchés extérieurs à ce moment, l'absence de demandes et la baisse des prix qui en est résultée, ont fortement réduit l'exportation de ce produit au détriment des détenteurs.

Les entreprises de plantations de café, doublement atteintes par le déficit de leurs récoltes et la baisse des prix, ont dû, de même que les exploitations caoutchoutières, solliciter l'appui gouvernemental pour leur permettre de faire face à l'entretien de celles de leurs plantations non encore en rapport.

Un décret en date du 30 mars dernier a autorisé le gouvernement général de l'Indochine à leur consentir des avances dont le montant sera à prélever sur le fonds de la Caisse de Réserve à concurrence d'un total de 300.000 \$.

La chute des cours des métaux a provoqué un ralentissement des exploitations minières. L'extraction charbonnière a été sensiblement égale à celle des années précédentes, mais la baisse de l'argent a réduit l'exportation sur la Chine.

À Quang-Tchéou-Wan, la situation agricole est demeurée satisfaisante grâce à des pluies normales, et les cultures de canne à sucre, d'arachides et de joncs marquent un

nouveau progrès. Par contre, le développement commercial continue d'être entravé par l'état d'insécurité des régions limitrophes.

En résumé, l'Indochine, éprouvée à la fois par des causes extérieures et intérieures, a vu sa capacité d'achat s'affaiblir très profondément. La vitalité de notre grande colonie d'Extrême-Orient ne peut certes être mise en doute. La richesse de son sol et de son sous-sol, les qualités de travail et d'endurance de sa population garantissent son relèvement auquel ne manqueront pas de contribuer puissamment les travaux importants qui vont être prochainement entrepris sur fonds d'emprunt. L'ampleur et l'acuité de la crise que traverse la colonie et qui a été rarement égalée dans le passé, ont placé certaines entreprises dans une situation difficile. Les dommages déjà subis sont tels que divers organismes doivent envisager de prendre les mesures de réorganisation intérieure et d'entente qu'imposent non seulement l'intensité et la durée de la crise actuelle, mais encore l'étendue de la période de convalescence à envisager.

La gêne profonde dans laquelle se trouve la colonie, le déficit de sa balance des comptes se reflètent dans la contraction de la circulation passée de 146.176.511 \$ fin 1929 à 121 millions 180.000 \$ à fin 1930. Rien ne permet malheureusement d'envisager une modification prochaine et durable de cette situation qui s'est encore aggravée depuis le début de 1931. Toutefois, la sortie de la récolte et le transfert en Indochine de la partie de l'emprunt effectivement utilisable dans le pays, réduiront le déficit de la balance des comptes.

\*  
\* \* \*

La crise économique a été particulièrement grave en Chine l'année dernière, car à l'anarchie intérieure et l'effondrement des cours de l'argent métal est venue s'ajouter la dépression mondiale.

Une nouvelle coalition des généraux qui contrôlaient les provinces du Nord a obligé le gouvernement de Nankin à tenir la campagne d'avril à octobre, et s'il a pu en avoir enfin raison, ce n'est qu'avec l'appui du maréchal Chang Hsueh Liang auquel il a dû pratiquement abandonner le contrôle des provinces situées au nord du fleuve Jaune.

La lutte contre les bandes communistes et les bandits n'a pas cessé et, malgré les moyens dont il disposait, le gouvernement de Nankin n'a pu venir à bout de ces adversaires insaisissables qui infestent le Honan et les provinces au sud du Yangtzé.

Quant à la monnaie argent, sa valeur or n'a fait que baisser. Le Shanghai taël, qui valait encore 13 fr. 10 le 2 janvier, était à 8 fr. 75 le 31 décembre.

Cette baisse, qui a eu pour effet de réduire considérablement la capacité d'achat du pays et partant des importations, n'a pu profiter au commerce d'exportation parce que la circulation des marchandises a été entravée, d'une part, par le désordre intérieur et par les taxes trop élevées qu'elles ont à supporter et, d'autre part, par l'absence de demandes résultant de la dépression économique mondiale.

Malgré ces circonstances adverses, l'application depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1930 d'un nouveau tarif considérablement majoré fait ressortir une nouvelle progression des recettes douanières exprimées en taëls. Elles se sont élevées à 180 millions 570.000 Haikouan taëls contre 152.760.000 en 1929.

Ce tarif a, d'ailleurs, été encore aggravé depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier et, pour certaines marchandises telles que les vins, liqueurs et tabacs, il a été porté à un taux excessivement élevé qui ne peut qu'entraver encore les échanges.

Toutes les obligations garanties par le revenu des Douanes ont été honorées au cours de l'année ; mais, par suite de la baisse de l'argent, sur les 180.570.000 Haikouan taëls, 91 millions ont été absorbés par le service des emprunts extérieurs contre 65 millions en 1929. Pour remédier à cet état de choses, le ministre des Finances a, dès le

1<sup>er</sup> février 1930, décidé la perception des droits en or sur des bases qui entraînent en réalité une nouvelle augmentation des tarifs.

L'Administration de la gabelle a versé les sommes nécessaires au service des emprunts extérieurs dont elle a la charge.

Hankéou, objectif tout désigné pour les rebelles en raison de sa situation géographique et stratégique, a connu la menace perpétuelle des communistes et a vécu, pendant la plus grande partie de l'année, sous le régime de la loi martiale, subissant les excès des troupes allant et revenant du front.

Shanghai a bénéficié, au point de vue politique, d'un calme complet mais a vu son mouvement commercial très durement atteint à l'exportation par la crise mondiale, et à l'importation par la diminution du pouvoir d'achat du consommateur chinois.

Tientsin a continué à perdre de son importance comme point de concentration et de distribution des produits pour le Nord de la Chine en raison des difficultés de tout ordre que rencontrent les communications avec l'intérieur.

À Hongkong, la situation économique a été médiocre. Le marché de l'importation ne paraît pas souffrir d'un excès de stocks, mais les perspectives d'avenir n'encouragent pas les acheteurs à sortir de la plus grande réserve. La baisse de l'argent-métal a particulièrement affecté le budget de la colonie dont les dépenses sont réglées pour une partie importante en livres. La baisse du Hongkong dollar a, par contre, amené un afflux de capitaux provenant de Chinois résidant à l'étranger, capitaux qui, en l'absence d'opérations commerciales, ont été investis dans des affaires immobilières ou en achats de titres locaux.

Canton a joui d'une tranquillité à peu près complète en 1930 ; malheureusement, son principal produit d'exportation, la soie, a été particulièrement touché par la crise. Cependant, les sorties, qui se sont surtout produites en fin d'année, se sont élevées à 50.115 balles contre 49.620 pour 1929.

La plus grande insécurité règne toujours au Yunnan où l'on a eu à enregistrer à plusieurs reprises des attaques à main armée contre des trains de voyageurs. La situation économique, d'autre part, a été mauvaise. Les stocks accumulés fin 1929, avant l'augmentation des taxes de consommation, ne se liquident que très lentement et continuent à peser sur le marché. L'exportation de l'étain, dont les cours ont baissé de 40 % dans l'année, a été de 6.773 tonnes contre 6.628 tonnes pour l'année précédente. La balance commerciale reste défavorable et le dollar du Yunnan s'est encore déprécié en 1930 d'environ 15 %. Il ne vaut plus que le septième du dollar mexicain.

\*

\* \*

Au Siam, le malaise économique, qui régnait déjà en 1929, s'est encore accentué en 1930. Le maintien à Bangkok de prix élevés a permis à la Birmanie, dont le riz est très apprécié, d'offrir celui-ci à un cours plus bas et d'augmenter ainsi ses exportations d'environ 450.000 tonnes au détriment du Siam. La situation défavorable du commerce d'exportation a eu sa répercussion sur le marché d'importation où les stocks de marchandises sont lourds.

En Nouvelle-Calédonie, la situation reste difficile. La persistance de la crise qui atteint les matières premières n'a pas permis l'amélioration sensible de l'état de profonde dépression économique dans lequel se trouve cette colonie. L'application d'une politique de restriction, par la réduction des importations, a permis cependant une légère amélioration de la balance déficitaire des comptes. L'état critique de l'Australie et l'instauration dans ce pays d'un régime douanier prohibitif sur les marchandises d'importation ont momentanément fermé ce marché à certains produits calédoniens tels que les bois et les peaux.

La baisse du caoutchouc, qui est passé de 8 d. la livre anglaise fin 1929 à 4 d. 3/16 le 31 décembre 1930, et de l'étain qui cotait 104 1/2 liv. st la tonne en décembre dernier contre 180 liv. st. un an auparavant, a affecté gravement le commerce extérieur de la Malaisie qui se traduit, pour 1930, par une balance déficitaire de 50 millions de Straits dollars environ. Singapore a connu, cette année, de nombreuses et importantes faillites, et la stagnation des affaires y est complète.

Dans l'Inde française, l'activité s'est très sensiblement ralentie. Les sorties d'arachides de la Côte de Coromandel sont en forte diminution de 1.100.000 balles environ avec 6.705.000 balles, chiffre dans lequel le port de Pondichéry intervient pour 1.020.000 balles, en diminution de 140.000 sur 1929. Marseille a reçu en 1930 2 millions 317.000 balles contre 2.522.855 en 1929. Les arachides concurrencées par les succédanés, soja, huiles de poisson, ont vu leurs prix baisser de 42 % d'une année à l'autre. L'activité des usines de tissage s'est maintenue, mais l'écoulement des filés et des cotonnades est rendu aléatoire par suite de la mauvaise situation économique des pays habituellement acheteurs.

Les exportations des établissements français de l'Océanie ont souffert de la baisse et de la réduction de la demande. L'exportation des phosphates en particulier, avec 172.000 tonnes, a été inférieure de 70.000 tonnes à celle de l'année précédente. Les sorties de coprah ont fléchi à 14.200 tonnes contre 17.000 en 1929. Les ventes de vanille ont légèrement faibli, et la nacre accuse un nouveau recul avec 320 tonnes seulement expédiées contre 750 l'année dernière, la plongée n'ayant pas donné les résultats escomptés.

Aux Nouvelles-Hébrides, en présence de l'accentuation de la baisse des produits d'exportation, des mesures sévères, portant surtout sur la réduction de frais généraux et l'arrêt des extensions, ont dû être prises par la plupart des plantations. La main-d'œuvre, qui comprenait 5.315 Tonkinois au 1<sup>er</sup> janvier 1930, était au 31 décembre réduite de 648 unités. Les colons français des Nouvelles-Hébrides, particulièrement touchés par la crise mondiale, ne se trouvaient plus, pour la majorité d'entre eux, en mesure de faire face aux charges d'une exploitation devenue déficitaire. Aussi le gouvernement a-t-il autorisé le Crédit National à leur venir en aide en leur consentant des prêts à long terme destinés à assurer l'entretien des plantations non encore parvenues à un degré de productivité suffisant.

Le commerce extérieur de Djibouti a de nouveau enregistré un fléchissement très important, conséquence de l'accentuation de la baisse des cours des principaux produits transitant par ce port.

\*  
\*   \*   \*

Au cours de l'exercice écoulé, nous avons donné notre concours au placement des bons de la Défense nationale, de la Ville de Paris 4 % 1930, du Gouvernement Général de l'Algérie 4 % 1930, de l'Emprunt international allemand 5 1/2 % 1930, du Crédit foncier agricole de l'Indochine 4 1/2 % 1930, du Crédit foncier de l'Ouest Africain 4 % 1930, de la Compagnie foncière de l'Indochine 6 % 1930, de la Société coloniale des grands magasins 6 % 1930, des bons de l'Exposition coloniale internationale.

Nous avons participé, en outre, à la création ou à l'augmentation de capital de plusieurs sociétés, notamment : la Banque des règlements internationaux, la Banque d'État du Maroc, la Compagnie générale du Maroc, la Compagnie Air-Orient, la Société française d'entreprises de dragages et de travaux publics, la Société du Domaine de Kébao, la Société des Thés de l'Indochine, la Société des étains et Wolfram du Tonkin.

À la demande des pouvoirs publics, nous avons consenti en décembre 1930, avec le Gouvernement général de l'Indochine et de quelques banques, un prêt important à un établissement de crédit français dont l'activité s'exerce principalement aux colonies et

surtout en Indochine, et qui se trouvait dans une situation difficile. Nous n'avons aucune inquiétude sur l'issue de ce prêt pour lequel nous détenons des gages suffisants.

Notre personnel nous a apporté cette année, comme précédemment, tant à l'administration centrale que dans nos sièges d'outre-mer, sa collaboration dévouée. Nous sommes heureux de le reconnaître une fois de plus devant vous.

Nous avons eu la grande satisfaction de voir un décret en date du 3 avril dernier consacrer les longs et éminents services rendus à notre établissement par M. Stanislas Simon, en le confirmant dans son poste de président. À cette occasion, M. Stanislas Simon qui, depuis plus de onze ans, remplissait également les fonctions d'administrateur délégué, nous a demandé d'alléger sa tâche par la nomination, comme administrateur délégué, de M. Thion de la Chaume, précédemment administrateur-directeur. Nous n'avons pu que déférer à son désir, heureux d'ailleurs de continuer ainsi à assurer à notre établissement le concours actif de M. Thion de la Chaume qui, depuis onze ans, a dirigé la banque avec le succès que vous connaissez tous.

Avec l'agrément de M. le ministre des Finances et de M. le ministre des Colonies, nous avons nommé directeur général M. Paul Baudouin, ancien inspecteur des Finances, jusqu'ici directeur adjoint.

Peu de temps après notre dernière assemblée, nous avons eu la douleur de perdre un de nos collègues, M. Charles Georges-Picot. Sa brutale disparition a été vivement ressentie par le conseil où sa droiture, sa fermeté, ses avis éclairés étaient particulièrement appréciés.

En décembre dernier, nous avons eu également le grand regret d'apprendre le décès de M. Henri Guernaut, qui appartenait depuis seize ans à notre conseil d'administration, auquel il apportait le concours de son expérience et de son autorité.

Au début de cette année, M. Octave Homberg nous a remis, pour des raisons de santé, sa démission d'administrateur. Nous n'avons pu que nous incliner devant sa décision.

En remplacement de M. Georges-Picot et de M. Guernaut, votre conseil a porté son choix sur M. Henri Thelier, président du Crédit Industriel et Commercial, et sur M. Joseph Simon<sup>57</sup>, vice-président de la Société Générale. Leur haute situation et leur compétence financière nous seront d'un précieux concours. Nous vous demandons de bien vouloir ratifier leur nomination.

Le sort désigne cette année M. Edgard Stern, comme administrateur sortant. Nous vous proposons sa réélection pour une période de cinq années.

Nous vous demandons de donner quitus de la gestion de MM. Charles Georges-Picot et Henri Guernaut à leur succession et quitus de sa gestion à M. Octave Homberg.

## BILAN AU 30 JUIN 1930

---

NÉCROLOGIE  
M<sup>me</sup> Stanislas Simon  
(*Le Temps*, 2 juillet 1931)

---

<sup>57</sup> Joseph Simon (1873-1942) : inspecteur des finances, administrateur de la Banque franco-serbe (1910), directeur général de la Banque nationale du Mexique (1911), directeur (1919), administrateur et vice-président (1925), puis président (1932-1940) de la Société générale, la représentant à la Banque française de Syrie, au Crédit foncier égyptien (1925), au Crédit national (1929), etc.

On annonce la mort de M<sup>me</sup> Stanislas Simon, en son domicile, 20, avenue de Friedland. Elle était l'épouse de M. Stanislas Simon, commandeur de la Légion d'honneur, président du conseil d'administration de la Banque de l'Indochine.

Selon la volonté de la défunte, ses obsèques ont eu lieu mercredi 1<sup>er</sup> juillet, dans la plus stricte intimité.

---

NÉCROLOGIE  
Stanislas Simon  
(*Le Temps*, 18 juillet 1931)

On annonce la mort de M. Stanislas Simon, commandeur de la Légion d'honneur, président du conseil d'administration de la Banque de l'Indochine.

Selon ses dernières volontés, ses obsèques ont eu lieu vendredi 17 juillet dans la plus stricte intimité.

---

NOTRE CARNET FINANCIER  
(*Revue économique d'Extrême-Orient*, 5 octobre 1931)

La Banque de l'Indochine baisse de 4.150 à 3.100, bien que la chute de la livre ne semble pas devoir l'affecter.

Au 31 mai les intérêts et commissions depuis le 1<sup>er</sup> janvier s'élevaient à 24.048.882 francs, en face de 28.608.421 francs de frais généraux. Certains journaux annoncent comme prochaine la nomination de M. Olivier, ancien gouverneur général de Madagascar, comme président de la banque. On espère qu'il ne suivra pas l'exemple de M. Duchêne et qu'il défendra les intérêts des actionnaires contre les entreprises de l'État.

---

NOMINATIONS  
Banque de l'Indochine  
(*Le Temps*, 5 décembre 1931)

M. Émile Moreau <sup>58</sup>, président du conseil d'administration de la Banque de Paris et des Pays-Bas, et M. Maxime Getten, vice-président de la Compagnie des chemins de fer de l'Indochine et du Yunnan, ont été nommés administrateurs de la Banque de l'Indochine.

---

---

<sup>58</sup> Émile Moreau (1868-1950) : directeur de la Banque de l'Algérie (1906), gouverneur de la Banque de France (1926), président de la Banque de Paris et des Pays-Bas (sept. 1930-déc. 1940). Voir [encadré](#).

BIBLIOGRAPHIE  
(Cote de la Bourse et de la banque, 1<sup>er</sup> avril 1932)

*Les Opérations de Banque*, par F.-J. COMBAT, expert-comptable et financier breveté <sup>59</sup>

M. F.-J. Combat publie une nouvelle édition de son ouvrage sur les *Opérations de Banque*, mise à jour au 31 juillet dernier. Dans une première partie, il étudie les diverses opérations de banque (monnaies et métaux précieux, effets de commerce, titres, comptes courants, crédits, divers). Dans une seconde partie, il examine les opérations des banques d'émission (Banque de France, Banque d'Algérie, Banques coloniales, Banque de l'Afrique Occidentale, Banque de l'Indochine, Banque de Madagascar, Banque du Maroc). La troisième partie de l'ouvrage est consacrée aux opérations des banques hypothécaires. M. F.-J. Combat s'est appliqué à retracer la vie de notre organisation bancaire sous le rapport des divers services qu'elle met à la disposition du public. Nul doute que cette nouvelle édition de son ouvrage ne rencontre le même succès que les précédentes.

---

Le rôle de la Banque de l'Afrique Occidentale  
par Édouard Néron,  
sénateur de la Haute-Loiret  
vice-président de la Commission des Douanes.  
(*Les Annales coloniales*, 24 avril 1932)

.....  
Le deuxième point réservé par la Commission [des Finances du Sénat présidée par M. Léon Perrier] concerne les participations financières : cette question des participations des banques d'émission coloniales a été soulevée, il y a de nombreuses années, puisqu'une de nos grandes banques d'émission coloniales, la Banque de l'Indochine, a été autorisée, dès 1900, je crois, à prendre des intérêts dans les sociétés coloniales, et cette autorisation lui a été confirmée lors du renouvellement de son privilège d'émission (loi du 31 mars 1931) et même étendue à certaines affaires métropolitaines.

On peut dire qu'en ce qui concerne l'Indochine, les participations de la Banque d'émission ont eu une importance moins considérable par leur montant que par la possibilité qui a été ainsi donnée à des affaires nouvelles ou réorganisées, de trouver groupés, autour de la Banque, des concours financiers et techniques de premier ordre.

Ce groupement de concours a donc permis, en grande partie, le développement de l'économie de la colonie, dans toutes ses branches, que ce soit en ce qui concerne les mines, l'industrie, les plantations, la navigation fluviale, les entreprises commerciales ou les Sociétés de transport entre l'Indochine et les autres pays.

À ce sujet, il est intéressant de rappeler l'appel du Gouvernement à la Banque d'émission, lorsqu'il, s'est agi de trouver les concours nécessaires pour constituer la Société d'étude de la ligne « impériale » aérienne France-Indochine.

Il n'est pas téméraire, de dire que ce rôle de concentration d'énergies financières n'a été qu'imparfaitement rempli jusqu'à présent en Afrique, et, au moment où l'on peut espérer que le développement de l'outillage de nos colonies va permettre un nouvel

---

<sup>59</sup> 6<sup>e</sup> édition, mise à jour au 31 juillet 1931. Berger-Levrault, éditeur, 5, rue Auguste-Comte, Paris 6<sup>e</sup> arrond. Chèques postaux : Paris 409. Prix : 20 francs.

essor économique, il paraissait désirable, à la Banque de l'Afrique Occidentale, de concrétiser, par certaines participations, son appui aux différentes branches de l'économie africaine.

C'est ce que la Commission des Colonies du Sénat, que préside mon distingué collègue M. Théodore Steeg, avait compris.

.....  
\_\_\_\_\_

BANQUE DE L'INDOCHINE  
(*Le Temps*, 27 mai 1932)

Tenue le 26 mai, l'assemblée a approuvé les comptes des deux semestres de l'exercice 1931. Elle a fixé le dividende annuel, sous déduction de l'impôt sur le revenu, pour les actions anciennes à 255 francs, sur lesquels 165 francs ont été payés le 1<sup>er</sup> décembre 1931, et pour, les actions nouvelles, émises jouissance 1<sup>er</sup> juillet 1931, à 92 francs. Il a été reporté à nouveau 11.447.367 francs.

Le rapport du conseil déclare notamment que la diminution de 7 millions des profits nets provient au moins pour plus des trois quarts, des prélèvements effectués pour le paiement de la redevance au Trésor qui, depuis le 1<sup>er</sup> juillet, frappe la circulation productive de la banque. Compte tenu de cet élément, la régression des bénéfices est relativement peu importante et les résultats acquis peuvent être considérés comme satisfaisants dans les circonstances actuelles. Il ne faudrait pas conclure de ce qui précède, ajoute le rapport, que l'établissement n'a pas eu à souffrir de la crise générale. Les chiffres comparés des profits bruts témoignent au contraire d'une sérieuse réduction dans la rendement des opérations, heureusement en grande partie compensée par une compression des charges de toute nature.

Répondant à des actionnaires, le président a déclaré « Nous avons un envoi d'or sur le *Georges-Philippar*, mais la perte ne sera pas très importante. Nous sommes notre propre assureur pour une somme peu élevée et cette perte ne pourra toucher à notre dividende. » D'autre part, le président a indiqué que depuis le 1<sup>er</sup> janvier de cette année, la situation ne s'est pas sensiblement améliorée et qu'il ne peut donner aux actionnaires de grands encouragements pour le semestre en cours.

L'assemblée a ratifié la nomination de MM. Émile Moreau et Maxime Getten, et réélu MM. André Homberg et Maxime Renaudin, comme administrateurs.

\_\_\_\_\_

BANQUE DE L'INDOCHINE  
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE  
du jeudi 26 mai 1932  
(*L'Information financière économique et politique*, 27 mai 1932)  
(*Recueil des assemblées générales*, 1932)

Les actionnaires de la Banque de l'Indochine se sont réunis en assemblée ordinaire ce matin, jeudi 26 mai, sous la présidence de M. Paul Boyer, vice-président du conseil d'administration.

Plus de 143.000 actions étaient présentes ou représentées à l'ouverture de la séance. Voici le texte du rapport du Conseil d'administration dont il a été donné lecture

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

.....

Les comptes qui viennent de vous être soumis font ressortir dans nos profits nets une diminution par rapport à l'année précédente de 7 millions de francs environ. Elle s'explique pour plus des trois quarts par la provision pour le paiement de la redevance qui, depuis le 1<sup>er</sup> juillet frappe notre circulation productive.

Compte tenu de cet élément, la régression de nos bénéfices est relativement peu importante et les résultats acquis peuvent être considérés comme satisfaisants dans les circonstances actuelles.

Il ne faudrait cependant pas conclure de ce qui précède que notre établissement n'a pas eu à souffrir de la crise générale. Les chiffres comparés des profits bruts témoignent au contraire d'une sérieuse réduction dans le rendement de nos opérations, heureusement en grande partie compensée par une compression des charges de toute nature que nous avons à supporter.

Le poste Comptes courants et nantissements fait, il est vrai, ressortir par rapport à 1930 une augmentation de 236 millions de francs, de même qu'au passif les comptes courants créditeurs et les comptes de dépôts à vue accusent un surplus de 406 millions de francs, mais ces mouvements traduisent un regroupement de comptes aussi bien débiteurs que créditeurs figurant précédemment en d'autres postes et que, pour des raisons de simplification et de clarté, nous avons inscrits au bilan sous des rubriques mieux appropriées à leur nature.

Le ralentissement de nos opérations commerciales apparaît dans le total de notre bilan qui est en diminution de 240 millions sur celui de l'année dernière. Le montant des billets en circulation, notamment, s'est réduit de 1.256 millions à 1.061 millions. D'autre part, notre encaisse, qui, de 177 millions, est passée à près d'un demi-milliard, témoigne de la diminution de notre activité.

Nous devons ajouter d'ailleurs, déclare à ce propos le conseil, que cette accumulation improductive de nos disponibilités ne nous a pas été seulement imposée par la réduction du volume des transactions due à l'absence de demandes et à la baisse des prix des produits, mais qu'elle résulte aussi de la politique de prudence que nous avons toujours suivie et que commande plus que jamais l'instabilité actuelle des marchés financiers et commerciaux.

\*  
\*   \*   \*

L'année écoulée a été fertile en événements de toutes sortes ; mais, parmi ceux d'ordre monétaire et économique qui se sont déroulés pendant cette période, le plus marquant a été la [décision prise par le gouvernement anglais d'abandonner l'étalon « or »](#).

Cette décision, qui fut acceptée en Grande-Bretagne avec un calme parfait, eut, à l'extérieur, des répercussions considérables.

En Extrême-Orient, et exception faite pour la colonie américaine des Philippines rattachée au dollar des États-Unis, la situation des pays à étalon d'or devint très délicate. Le Japon, après avoir résisté pendant quelque temps, dut, en présence de la continuité et de l'accentuation d'une balance déficitaire que le boycottage de ses produits par la Chine aggravait chaque jour, suspendre à son tour, le 14 décembre, ses paiements en or. Les Indes Néerlandaises, bien qu'atteintes par la baisse profonde de leurs principaux produits d'exportation, restèrent, par contre, fidèles au florin métropolitain. Le Siam, durement atteint lui aussi par la crise mondiale et dont la presque totalité des réserves garantissant sa circulation était investie en livres, donna l'impression d'hésiter. Malgré les sollicitations dont il fut l'objet, le gouvernement ne laissa pas le tical suivre le sort de la livre. En dépit du trouble apporté dans son économie générale par la dévalorisation de l'unité monétaire anglaise, il transforma en or ou en devises « or » la plus grande partie de ses avoirs en sterling et il annonça sa

ferme volonté de maintenir le gold exchange standard. Cette politique paraissait justifiée par le fait que ses réserves « or » restaient encore très importantes et que, d'autre part, une partie de sa dette extérieure est libellée en livres. Il vient cependant de l'abandonner par une décision soudaine intervenue il y a quinze jours, qui rattache le tical à la livre sterling dans les conditions existantes avant l'abandon de l'étalon « or » en Grande-Bretagne.

Avant de terminer ces remarques consacrées à la livre sterling, nous tenons à vous déclarer que, grâce aux dispositions prises en temps utile, cet événement n'a été l'occasion pour notre banque d'aucun mécompte.

\*  
\*     \*

La situation économique mondiale, loin de marquer la moindre amélioration ou de demeurer simplement étale, s'est au contraire profondément aggravée au cours de l'année dernière.

Les prix des matières premières, qui s'étaient déjà effondrés en 1930, ont enregistré un nouveau et important recul.

Rien malheureusement ne fait prévoir comme prochaine la fin de cette période de dépression et trop de problèmes d'ordre financier ou politique restent encore à résoudre pour qu'il soit permis d'émettre une opinion sur le développement futur des événements.

Tout ce que nous pouvons constater du seul point de vue économique est que les stocks de la plupart des matières premières apparaissent encore comme trop importants.

Seul parmi les métaux et matières premières, l'argent fin a réagi assez vivement au cours de l'année écoulée.

Après une longue période de faiblesse au cours de laquelle il a battu ses précédents records en touchant en février dernier le prix de 12 d. l'once standard à Londres et 25 cents 3/4 à New-York, il a enregistré quelques mouvements de hausse assez sensibles ; les prix les plus élevés ont été atteints le 10 novembre, jour où il cota à New-York 37 cents 1/4 pour le comptant et 41.30 pour l'éloigné. À la fin de 1931, les prix n'étaient inférieurs que de 3 % à ceux de décembre 1930. La production de l'année s'est élevée à environ 196 millions d'onces contre 244 millions en 1930, et l'appoint fourni par les ventes d'argent provenant des ticaux, roupies, piastres et pesos mexicains démonétisés, ainsi que de diverses autres sources, n'a atteint que 60 millions d'onces contre 71 millions en 1930. Au total, la quantité d'argent offerte sur le marché, soit environ 365 millions d'onces, a été inférieure de 60 millions à celle de l'année précédente.

Les demandes de l'Inde et de la Chine ont été d'environ 57 et 59 millions d'onces, soit respectivement une diminution de 40 et 52 % sur les précédentes. Celles de l'industrie sont en légère progression de 5 millions d'onces. En ce qui concerne les frappes de monnaies, seule l'Allemagne est intervenue activement sur le marché en achetant 20 millions de plus que l'année précédente. Au 31 décembre, les stocks invendus paraissaient être d'environ 65 millions d'onces.

Les perspectives immédiates du marché du métal demeurent toujours peu brillantes, sans que rien cependant permette d'affirmer avec certitude que les prix ne sont pas susceptibles de se relever dans l'avenir. Parmi les facteurs favorables, on peut citer notamment la diminution importante de la production, la réduction des offres résultant de la démonétisation dans les pays qui ont adopté l'étalon-or, enfin, certains achats pour la frappe de monnaies fiduciaires. D'autre part, le gouvernement indien, qui seul possède encore des stocks considérables, peut être amené à cesser les ventes qu'il était poussé à réaliser précédemment en vue de maintenir la roupie à sa parité-or.

Enfin, l'Inde et la Chine, bien que leur consommation de 1931 ait encore été inférieure à celle des années précédentes, continueront certainement à absorber des quantités importantes de métal. Le niveau du prix de la vie dans ces pays est, en effet, si bas que l'acquisition par les particuliers d'un important montant d'or semble improbable. L'argent semble donc devoir garder pendant longtemps encore la préférence des populations de la Chine et des Indes. »

\*  
\*   \*   \*

L'Indochine a continué à subir les effets déprimants de la crise mondiale. L'écoulement de sa récolte de riz avait déjà causé, au début de l'année, des appréhensions qui se firent plus vives lorsque l'Angleterre abandonna l'étalon « or ». Notre grande colonie d'Extrême-Orient a, en effet, comme concurrents directs, pour son principal produit d'exportation, la Birmanie et Le Siam. Les exportations de la Birmanie ont été, dès la dépréciation de la livre, sensiblement avantagées par rapport à celles de l'Indochine et pendant quelque temps l'incertitude régna sur la ligne de conduite qu'adopterait le Siam. En Cochinchine des craintes s'exprimèrent de voir la récolte sinon inexportable, du moins vendue dans des conditions désastreuses. Certains esprits envisagèrent alors le retour à l'étalon « argent » comme le seul moyen capable de remédier à la crise et d'apporter de nouveau la prospérité dans le pays. Fort heureusement, l'opinion se rendit compte que le profit momentané que pourrait retirer la colonie d'un changement d'étalon ne compenserait pas les inconvénients qui en résulteraient pour elle.

D'autre part, une réduction de la valeur « or » de la piastre, en modifiant la réforme monétaire, effectuée moins de deux ans auparavant, aurait apporté un trouble profond dans la vie financière et commerciale de la colonie.

Pendant toute l'année, la balance des comptes resta déficitaire. La Banque d'émission, à qui incombe la tâche de maintenir la valeur de l'unité monétaire, se trouvait devant une situation d'autant plus difficile qu'au chiffre réduit des exportations qui amenuisait progressivement les réserves extérieures de la Colonie, s'ajoutait l'action de certains éléments, les uns d'ordre psychologique, les autres d'ordre économique et financier.

En effet, malgré les assurances apaisantes données au sujet de l'avenir de la monnaie indochinoise et les déclarations des autorités de la Colonie affirmant la ferme volonté du gouvernement de maintenir la piastre à sa valeur « or » actuelle, la confiance n'était pas entière. Sans se limiter à des conversions normales de disponibilités ou d'économies déjà réalisées, certains engagèrent l'avenir, et ces opérations ont pesé lourdement sur la balance des comptes.

À ces causes intérieures s'ajoutaient celles qui résultaient de la situation particulière des pays voisins : Chine et Inde. La faiblesse de la monnaie de la Chine a, dans l'espoir d'un relèvement ultérieur des cours, attiré les capitaux détenus dans la Colonie par ses nationaux. Le même exode s'effectua vers l'Inde dès que la roupie fut dévalorisée. Il est difficile de chiffrer l'importance de ces mouvements mais si l'on considère que les établissements des Détroits, bien qu'atteints, et peut-être plus profondément que l'Indochine, par la baisse de leurs produits, ont exporté des capitaux que certains estiment avoir été, pour la Chine seule, de l'ordre de 50 millions de straits dollars, on est fondé à penser que le drainage des capitaux vers les deux grands pays voisins [absorba] en 1931 une forte partie des disponibilités de la Colonie.

La devise indochinoise trouva dans ces circonstances difficiles un important soutien dans l'aide de la Métropole. Le transfert de fonds provenant de l'emprunt émis par le gouvernement général de l'Indochine avec la garantie du gouvernement français — une première tranche émise en mai pour 200 millions, une seconde en octobre pour 300

millions — vint réduire le déficit de la balance des comptes indochinoise. La piastre, en supportant sans faiblir les difficultés exceptionnelles de l'année passée, a donné ainsi la preuve de sa solidité. La Colonie n'a pas à concevoir d'inquiétude sur l'avenir de sa monnaie qui s'appuie sur les richesses naturelles d'un vaste pays et sur le labeur de sa nombreuse population, et qui, d'ailleurs, si besoin en était, trouverait auprès du gouvernement général de la Métropole un soutien sans réserve.

Au point de vue de la situation monétaire intérieure, notre dernier rapport vous signalait que les piastres nouvelles étaient alors en cours de frappe et que la Colonie pourrait envisager prochainement la démonétisation de l'ancienne piastre. Cette dernière mesure a été décidée en novembre dernier et, depuis le début de 1932, seules les piastres nouvelles ont cours légal dans l'Union Indochinoise. Les approvisionnements de la Colonie en piastres nouvelles étalent, au 31 décembre, de 10 millions environ et les envois ont continué depuis pour atteindre à ce jour un total de 16 millions.

\*  
\*      \*

La Cochinchine, qui n'avait obtenu, en 1930, qu'un résultat médiocre avec une exportation de 1.058.400 tonnes — la plus faible enregistrée depuis dix ans — a vu les sorties du port de Saïgon en riz, paddy et dérivés, s'abaisser encore en 1931 jusqu'à 961.200 tonnes bien que la surface cultivée fût supérieure de 25.000 hectares à celle de l'année précédente. Les riches provinces de l'Ouest : Bac-Lieu, Cantho, Rachgia et Soctrang ont été particulièrement éprouvées. À superficie égale cultivée, la récolte dans ces seules provinces a été inférieure de 390.000 tonnes à la précédente.

Le prix du paddy qui, en 1930, avait déjà marqué une baisse d'environ 35 % par rapport à l'année précédente, a encore fléchi. Parti de 4 dol. 36 les 100 kilogrammes en janvier, il était descendu en juin à 3 dol. 16. Une hausse assez vive se manifesta vers le milieu de l'année à la suite des inondations de la vallée du Yang-Tsé qui provoquèrent des demandes importantes de la Chine. Le maximum fut atteint le 10 août : 6 dol. 21.

Ce cours était très supérieur à ceux des pays voisins, Birmanie et Siam, qui profitèrent seuls ou à peu près de cette reprise. Après avoir maintenu quelque temps leurs prix, les détenteurs de paddy les abandonnèrent peu à peu et les cotations s'abaissèrent progressivement pour finir le 31 décembre à 3 dol. 38, marquant ainsi une nouvelle diminution de 20 % par rapport à celles du début de l'année. La récolte put, en définitive, s'exporter presque entièrement et seuls subsistaient en fin décembre des stocks normaux d'environ 120.000 tonnes. L'année 1931 n'en restait pas moins désastreuse puisque la valeur de la récolte exportée était inférieure de plus de 50 millions de piastres à celle de l'année précédente qui avait été au-dessous du médiocre.

Parmi les autres produits d'exportation, le caoutchouc a marqué une avance appréciable en quantité avec 11.390 tonnes sorties contre 7.737 tonnes en 1930, mais les prix ont été inférieurs de 47 % à ceux de 1930. Les exportations de maïs ont été moins importantes avec 98.000 tonnes contre 115.000 et une moyenne de prix de vente de 3 dol. 67 aux 100 kilogrammes contre 5 dollars en 1930. Les quantités de poivre sorties ont été de 4.536 tonnes contre 3.340 en 1930, avec une valeur à nouveau en forte régression. Une amélioration sensible est enregistrée pour le coprah avec 8.138 tonnes contre 1.393, à des prix inférieurs d'environ 15 % à ceux de la campagne précédente. À l'importation, les stocks se sont allégés, sauf dans les tissus où ils restent assez importants.

Sans être satisfaisante, la récolte au Cambodge a été moins mauvaise que l'année précédente et les sorties de paddy accusent un surplus de 100.000 tonnes. Les travaux du chemin de fer de Pnom-Penh à Battambang ont été activement poussés : tous les ouvrages d'art et bâtiments sont terminés. L'ouverture d'une fraction de la ligne au trafic commercial est envisagée pour le mois de juillet.

Après trois campagnes déficitaires, l'Annam enregistre encore une récolte de riz médiocre. Par contre, celles du sucre, de la cannelle et de la noix d'arec ont été bonnes et se sont relativement bien vendues. L'Administration a mis en adjudication les travaux de construction de la ligne du chemin de fer de Tourane à Quang-Ngai et elle a décidé de pousser les travaux jusqu'à Quinhon. Les demandes de main-d'œuvre et la circulation de capitaux qu'entraîneront ces chantiers compenseront en partie pour l'Annam les mécomptes qu'il a subis du fait de mauvaises récoltes successives.

Au Tonkin, le ralentissement de l'activité économique s'est encore accentué en 1931. Malgré une reprise sensible dans les deux derniers mois, on peut estimer à 35 % environ dans son ensemble la diminution en valeur du commerce extérieur, par suite principalement de la baisse des prix. S'il n'a été exporté que 30.000 tonnes de riz contre 63.000 précédemment et si les sorties de zinc ont été en régression de 40 %, les exportations de charbon n'ont été inférieures que de 5 % et les ciments ont présenté une avance appréciable avec 53.700 tonnes contre 31.500 en 1930. L'importation s'est naturellement ressentie de cette situation et les stocks de marchandises importées dans la période précédente s'écoulaient très lentement. Toutefois, dans l'ensemble, le Tonkin, bien que très éprouvé lui aussi, a été jusqu'ici moins profondément atteint que la Cochinchine où les années de prospérité avaient été la cause de nombreuses erreurs.

À Kouang-Tchéou-Wan, la situation de l'agriculture se maintient satisfaisante. Par contre, le mouvement d'échanges avec l'extérieur, déjà paralysé par l'insécurité des régions voisines, est encore réduit par l'installation d'un cordon douanier chinois autour du territoire. Le commerce du centre de Tchekam subit de ce fait un fléchissement regrettable au profit des ports chinois concurrents

\*  
\*   \*  
\*

L'année 1931 a été mauvaise pour la Chine. Les guerres civiles ont continué et, malgré la mobilisation d'une armée de 200.000 hommes, le gouvernement de Nankin n'a pu parvenir à maîtriser les bandes communistes qui contrôlent six des plus riches provinces. Le Japon s'est rendu maître du Sud de la Mandchourie et de la Mongolie de l'Est. Une inondation particulièrement grave du Yang-Tze-Kiang et de certains de ses affluents a réduit à la famine 50 millions d'individus.

En apparence, cette situation semble n'avoir eu aucune influence sur le commerce puisque les recettes douanières se sont élevées à H. T. 248.314.000, en augmentation de H. T. 67.696.000 sur celles de l'année précédente. Mais il ne faut pas oublier que, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1931, les droits de douane sont perçus sur une base « or » et que cette réforme a entraîné une nouvelle augmentation des tarifs.

En réalité, comparé en valeur « or » à celui de l'année précédente, le commerce extérieur de la Chine a subi un recul d'une importance analogue à celui des autres pays. Les importations ont diminué de 18,2 % et les exportations de 25,5 %. Ces variations ont aggravé la balance défavorable du pays, dont le solde a augmenté de H. T. 255 millions en 1929 à H. T. 540 millions en 1931.

La Chine exporte donc de moins en moins, bien que la baisse du métal argent dans ces dernières années eût dû favoriser la vente de ses produits. Si les conditions intérieures qui entravent la production et le transport des marchandises vers les ports ne s'améliorent pas, le pouvoir d'achat de la Chine ne pourra que diminuer. Les tarifs déjà très élevés ne permettant plus une augmentation importante, les revenus des douanes pourront devenir insuffisants pour faire face à la charge considérable des emprunts intérieurs et extérieurs qu'ils garantissent.

L'Administration de la gabelle donne comme chiffre de ses recettes en 1931 \$ 165 millions, alors que celles de 1930 étaient de \$ 122 millions, mais elle n'explique pas cet accroissement.

À Shanghai, l'industrie de la soie est actuellement dominée par la soie japonaise qui a depuis longtemps sélectionné ses cocons et livre des produits bien classés qui donnent satisfaction aux tissages. Le nombre des balles exportées est en diminution de près de 50 % sur celui de l'année précédente. Mais le thé a pu s'écouler dans des conditions satisfaisantes ; aussi les exportations de ce produit sont-elles passées de H. T. 26 millions à 33 millions. D'une façon générale, le commerce du port de Shanghai a diminué à l'exportation et augmenté à l'importation.

La situation de la place de Hankéou, déjà peu brillante, a considérablement empiré du fait des inondations qui ont dévasté la vallée moyenne du Yang-Tzé en faisant un nombre imposant, de victimes. Les dommages subis sont évalués à \$ 450 millions et on estime que 36 % de la récolte normale de riz et 25 % de la récolte normale de coton ont été détruits. Les affaires furent complètement arrêtées pendant l'été. Une légère reprise s'est manifestée depuis, mais le mouvement commercial accuse une forte régression.

Tientsin a vu sa situation s'améliorer légèrement du fait de la paix relative dont a joui le Nord de la Chine. Le marché a, dans l'ensemble, conservé assez d'activité et les exportations ont plutôt augmenté. À l'importation, les produits d'alimentation, riz et farines, se maintiennent ; mais en dehors des matières colorantes utilisées par les fabriques locales de tapis, dont l'industrie reste prospère, les autres produits sont en sérieux recul.

À Hongkong, le volume, exprimé en or, du commerce général a marqué une légère régression par rapport à 1930. La Colonie, par sa situation géographique privilégiée et en raison des événements politiques qui en font un refuge pour les personnes et les capitaux chinois, résiste relativement bien à la crise. Les importations britanniques, principalement celles de cotonnades qui déclinaient depuis plusieurs années, ont pris un nouvel essor depuis septembre dernier à la suite de l'abandon de l'étalon « or » par l'Angleterre et du boycottage des marchandises japonaises.

À Canton, pour les memes raisons que dans la vallée du Yang-Tzé, les sorties de soie grège sont sensiblement inférieures à celles de 1930 ; par contre, les déchets enregistrent un léger progrès. Des stocks de soie d'une certaine importance restent entre les mains des exportateurs. De même que dans les autres ports de Chine, le boycottage des marchandises japonaises et la baisse de la livre ont favorisé l'importation des marchandises britanniques.

La situation économique du Yunnan, que la mévente de l'opium a encore aggravée, reste toujours mauvaise et les derniers mois ont été marqués par de nombreuses suspensions de paiements. L'exportation de l'étain s'est maintenue aux environs du chiffre précédent : 6.653 tonnes contre 6.773 en 1930.

\*  
\*   \*   \*

Au Siam, les conditions générales tendent à s'assainir. La quantité de riz exporté s'est élevée à 1.234.000 tonnes contre 1.028.000 seulement en 1930, mais la valeur de cette exportation est en recul de 20 %. La réduction des importations a cependant permis de clore l'année avec une balance commerciale créditriche de près de 25 millions de ticaux.

La place de Singapour a souffert très sévèrement de la baisse sans précédent enregistrée dans les cours du caoutchouc et de l'étain. Malgré les remarquables efforts des Compagnies pour comprimer leurs prix de revient, l'avenir reste très incertain. La production mondiale du caoutchouc en 1931 a été de 800.000 tonnes, mais ses possibilités avoisinent 1 million de tonnes, en regard d'une consommation inférieure de 300.000 tonnes à ce chiffre. Les grandes plantations ont un concurrent redoutable dans la production indigène, dont l'importance ne doit pas être mésestimée. Les petits

planteurs, qui, en dehors de l'hévéa, entretiennent des cultures annexes qui suffisent à les faire vivre, ont des exploitations familiales dont le prix de revient est inférieur à celui obtenu par les Compagnies.

L'activité dans l'Inde française reste toujours réduite. Les usines de tissage ont exporté, en 1931, 19.600 balles contre 21.400 en 1930, la diminution ayant porté sur l'Indochine et Madagascar, alors qu'au contraire, la demande est en reprise pour l'Afrique du Nord et l'Afrique Occidentale. Les sorties d'arachides de la Côte de Coromandel marquent, en regard d'une baisse en valeur d'environ 10 % sur les prix de fin 1930, une légère augmentation en quantité avec 6.882.700 balles, total dans lequel Pondichéry intervient pour 600.000 balles. La part de Marseille n'a été que de 1.789.000 balles contre 2.031.700 l'année précédente et 2.522.855 en 1929.

La balance commerciale des Établissements français de l'Océanie, bien que toujours déficitaire, s'est améliorée. Le surplus des importations ne représente, en effet, que 1.800.000 francs environ contre 7.600.000 francs en 1930. D'une façon générale, à l'exception des phosphates dont l'exportation est en régression de 50.000 tonnes sur celle de l'année précédente, le volume des sorties a marqué un progrès sensible, malheureusement contre-balancé par un nouveau recul du prix des produits.

En Nouvelle-Calédonie, les exportations ont encore fléchi et, malgré une réduction sensible des importations, la balance des comptes reste déficitaire. L'agriculture et l'élevage ont continué de souffrir, les débouchés extérieurs faisant défaut et la consommation locale étant réduite en raison de la diminution du pouvoir d'achat des colons et du départ d'une partie de la main-d'œuvre asiatique. Les rapatriements ont porté, en 1931, sur 5.700 travailleurs tonkinois et javanais\*. Il est à prévoir qu'ils se poursuivront au cours du présent exercice, réduisant ainsi, de plus en plus, le volume des affaires locales. L'exploitation des mines de nickel reste satisfaisante. Quant aux mines de chrome, elles ont été sérieusement éprouvées par la baisse des cours de ce métal.

Aucune amélioration ne s'est manifestée dans la situation des Nouvelles-Hébrides, dont les principaux produits ont vu leurs prix s'affaiblir encore de façon très sensible. Malgré une compression des dépenses par réduction de la main-d'œuvre, qui ne comprenait plus, au 31 décembre 1931, que 3.147 Tonkinois\*, la situation des colons français des Nouvelles-Hébrides reste d'autant plus critique que les maisons de commerce de Nouvelle-Calédonie, qui les finançaient, ont dû, fortement éprouvées elles-mêmes, restreindre l'aide qu'elles leur apportaient jusqu'ici. L'autorisation, donnée au Crédit National par le Gouvernement, de consentir des prêts à long terme destinés à assurer l'entretien des plantations, améliorera la situation des colons, mais les 5 millions que le Crédit National doit répartir de ce chef semblent être insuffisants.

Les mouvements du port de Djibouti marquent une légère avance avec 546 navires de plus de 200 tonneaux ayant touché le port en 1931, contre 524 en 1930. Cette progression aurait probablement été plus sensible si les navires se chauffant au mazout pouvaient se ravitailler en combustible. L'installation de réservoirs à mazout a été malheureusement retardée, mais on peut espérer la voir se réaliser prochainement.

La Colonie, toujours affectée par le ralentissement du commerce international, a vu cependant augmenter son trafic sur certains produits, notamment le café dont il est sorti 4.000 tonnes de plus qu'en 1930, mais à des cours plus faibles. Par contre, les exportations de peaux sont inférieures de 1.300 tonnes à celles de l'année précédente. La diminution du pouvoir d'achat du thaler a été compensée par la baisse du prix des principaux articles d'importation tels que les cotonnades, ce qui a rendu moins sensible à l' Abyssinie la nouvelle réduction de valeur subie par ses produits.

\*

\* \*

Au cours de l'exercice, nous avons donné notre concours au placement des Bons de la Défense Nationale, des Obligations du Gouvernement Général de l'Indochine 4 %, du Gouvernement Général de l'Algérie 4 %, du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et Dépendances 4 %, de l'Empire Chérifien 4 %, des Bons du Trésor Anglais 4 1/4 %, de la Ville de Paris 4 %, du Crédit Foncier de France 4 %, de la Compagnie Franco-Espagnole du Chemin de fer de Tanger à Fez 4 %, des Ciments Portland Artificiels de l'Indochine 4 1/2 %, des Bons de l'Exposition Coloniale Internationale.

Nous avons participé, en outre, à l'augmentation de capital de plusieurs sociétés, notamment du Crédit Mobilier Indochinois, de la Société des Anthracites du Tonkin, de la Compagnie Française de Tramways et d'Eclairage Electriques de Shanghai, de la Compagnie Air-Orient, de la Société Française de Dragages et de Travaux Publics, de la Société des Caoutchoucs de l'Indochine, des Manufactures Indochinoises de Cigarettes.

\*  
\*     \*

Cette année, comme les précédentes, notre personnel, tant à l'administration centrale que dans nos sièges d'outre-mer, nous a apporté son concours actif et dévoué. Les circonstances particulièrement difficiles dans lesquelles son activité s'est exercée à notre entière satisfaction nous font tout spécialement un devoir de rendre hommage devant vous à son effort et à son dévouement.

En remplacement de M. Stanislas Simon, votre conseil d'administration a désigné M. Émile Moreau, gouverneur honoraire de la Banque de France, président du conseil d'administration de la Banque de Paris et des Pays-Bas, dont la grande autorité et la haute compétence nous assurent une précieuse collaboration. Votre conseil a demandé à M. Maxime Getten, président des conseils d'administration de la Compagnie des Chemins de fer de l'Indochine et du Yunnan et de la Compagnie du Chemin de fer Franco-Ethiopien, de remplir la place laissée vacante depuis la démission de M. Octave Homberg. Ce choix nous a paru comme étant particulièrement justifié. Aussi soumettons-nous avec confiance à vos suffrages les nominations de M. Émile Moreau et de M. Maxime Getten.

Nous vous proposons la réélection, pour une période de cinq années, de MM. André Homberg et Maxime Renaudin, administrateurs sortants.

Nous vous demandons, enfin, de donner quitus de la gestion de M. Stanislas Simon à sa succession.

Toutes les résolutions conformes aux propositions qui précèdent, ont été adoptées à l'unanimité.

---

BANQUE DE L'INDOCHINE  
(*Les Annales coloniales*, 28 mai 1932)

Avant de soumettre les comptes de 1931 à l'assemblée qui s'est tenue le 26 mai, le conseil d'administration de la Banque de l'Indochine a tenu à rappeler aux actionnaires les importantes modifications apportées par la loi du 31 mars 1931 au statut de l'établissement. Le capital a été porté de 72 à 120 millions de francs par émission de 96.000 actions nouvelles réservées par moitié à l'État et aux anciens actionnaires.

En même temps qu'il se procurait 48 millions de francs par l'émission au pair de ces 96.000 actions, l'établissement appelait 25 fr. sur chacune des 144.000 actions anciennes ; la somme encaissée a donc été de 51.600.000 francs.

D'autre part, la nouvelle convention, qui implique versement d'une redevance à chacune des colonies où la Banque de l'Indochine exerce son privilège, a été mise en

vigueur le 1<sup>er</sup> juillet dernier ; on peut fixer à 5.500.000 fr. environ la charge supportée par la banque, de ce chef, pendant le second semestre de 1931.

Un changement de régime s'étant produit au cours de l'année, la présentation des comptes est nécessairement assez compliquée.

Pendant le premier semestre, les bénéfices ont été de 29.445.840 fr : il a fallu les diviser en deux parties égales, correspondant théoriquement aux résultats trimestriels, l'application des nouveaux statuts ayant pris date du 1<sup>er</sup> avril.

La répartition des 14.722.920 fr. du premier trimestre a été : 171.000 fr. au fonds de réserve. ; 1.026.000 fr. comme première répartition aux actionnaires : 1.352.592 fr. au fonds de prévoyance ; 1.352.592 francs au conseil d'administration et 10.820.736 fr. aux actionnaires, seconde répartition. Pour les autres 14.722.920 fr., comptés pour le trimestre 1<sup>er</sup> avril-30 juin, la nouvelle répartition a fourni 171.000 francs au fonds de réserve ; 1.368.000 fr. à titre de première répartition aux actionnaires : trois fois 650.196 fr. respectivement au fonds de prévoyance, au conseil d'administration et au personnel ; 11.206.332 francs aux actionnaires.

Dans ces conditions, il revenait, aux actionnaires 24.421.068 fr. pour le premier semestre, plus 11.916.774 francs de reliquat de 1930. Il leur a été payé un dividende de 165 fr. représentant 23.760.000 francs et il a été reporté 12.577.842 francs sur le second.

Les bénéfices de ce second semestre ont été de 23.834.736 francs et ont reçu l'affectation suivante : 600.000 fr. au fonds de réserve statutaire ; 4.800.000 fr. aux actionnaires ; trois fois 921.737 francs respectivement au fonds de prévoyance, au conseil et au personnel ; enfin, 15.609.525 fr. aux actionnaires. Il est revenu ainsi aux actionnaires, y compris le reliquat du premier semestre, une somme de 33.047.367 francs qui sert, à concurrence de 21.600.000 fr., à distribuer un dividende de 90 fr. ; le reliquat de 11.447.367 fr. est reporté à nouveau

Dans ces conditions, le dividende total de l'exercice ressort à 255 fr. par action ancienne et 90 fr. par action nouvelle et il reste 90 fr. brut à distribuer à toutes les actions.

L'assemblée a réélu administrateurs. MM. André Homberg et Maxime Renaudin ; elle a donné *quitus* à la succession de M. Stanislas Simon et elle a ratifié la nomination de M. Émile Moreau, faite en remplacement de cet administrateur décédé.

---

#### NOMINATIONS

M. Julien est nommé administrateur de la Banque d'Indochine  
(*Les Annales coloniales*, 25 juin 1932)

M. Julien (Pierre), secrétaire général du ministère de l'Intérieur, directeur de la Sûreté générale, est nommé administrateur de la Banque de l'Indochine, en remplacement de M. Thomé, démissionnaire.

---

#### BANQUE DE L'INDOCHINE

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 4 juillet 1932)

Les comptes du deuxième semestre de l'exercice 1931 se soldent par un bénéfice net de 33.834.735 fr. contre 29.445.840 fr. pour le premier semestre. Compte tenu du report antérieur, le solde disponible se monte à 36.412.577 fr. contre 41.362.614 fr. pour le semestre précédent, ainsi que cela ressort des deux derniers comptes de Profits et Pertes dressés ci-dessous :

	1 <sup>er</sup> sem. 1931	2 <sup>e</sup> sem. 1931
CHARGES		
Commissions, intérêts, frais divers	15.867.118 05	22.092.178 21
Réescompte du portefeuille	6.019.912 73	3.581.986 45
Frais généraux	34.338.463 98	32.184.056 17
Jetons de présence	132.500 00	250.000 00
	<u>56.357.994 76</u>	<u>58.108.220 83</u>
PRODUITS		
Bénéfices bruts	85.802.835 08	81.942.956 18
Rappel des charges	56.357.994.76	58.108.220 83
Bénéfices nets	29.445.840 32	23.834.755 35
Report antérieur	11.916.774 11	12.577.842 39
Solde disponible	<u>41.362.614 43</u>	<u>36.412.577 74</u>

Nous présentons ci-dessous les deux dernières répartitions adoptées :

	1 <sup>er</sup> sem. 1931	2 <sup>e</sup> sem. 1931
Réserve statutaire	342 000 00	600 000 00
Dividendes	23.760.000 00	21.609.080 00
Fonds de prévoyance	2.011.788 62	921.736 77
Tantièmes	2.011.788 02	921.736 77
Au personnel	659.196 00	921.736 76
Report à nouveau	12.577.842 39	11.447.367 44
	<u>41.362.614 43</u>	<u>36.412.577 74</u>

Le dividende du premier semestre a été de 165 fr. par action ancienne ; celui du second semestre, de 90 fr. par action tant ancienne que nouvelle. Le dividende total de l'année ressort ainsi à 255 fr. par action ancienne et à 90 fr. par action nouvelle. Rappelons que, pour l'exercice précédent, il avait été réparti, aux 144.000 actions composant l'ancien capital de 72 millions de francs, un dividende de 330 fr. Le bénéfice total de cet exercice s'était élevé à 60 millions 407.636 fr.

Dans son rapport, le conseil rappelle tout d'abord les conditions dans lesquelles a été réalisée, en cours d'exercice, l'augmentation du capital de 72 à 120 millions de francs.

Les 96.000 actions nouvelles ont été réservées par moitié à l'État et aux anciens actionnaires.

Le rapport étudie ensuite les répercussions exercées sur les affaires en Indochine par la baisse de la livre sterling et il en profite pour indiquer que, grâce aux dispositions prises en temps utile, cet événement n'a été l'occasion, pour la Banque, d'aucun mécompte.

En ce qui concerne le marché de l'argent, le rapport signale que la production de l'année s'est élevée à environ 196 millions d'onces contre 244 millions en 1930, et l'appoint fourni par les ventes d'argent provenant des ticaux, roupies, piastres et pesos mexicains démonétisés, ainsi que de diverses autres sources, n'a atteint que 60 millions d'onces contre 71 millions en 1930. Au total, la quantité d'argent offerte sur le marché, soit environ 255 millions d'onces, a été inférieure de 60 millions à celle de l'année précédente. Les demandes de l'Inde et de la Chine ont été d'environ 57 et 59 millions d'onces, soit respectivement une diminution de 40 et 52 % sur les précédentes. Celles de l'industrie sont en légère progression de 5 millions d'onces. En ce qui concerne les frappes de monnaies, seule, l'Allemagne est intervenue activement sur le marché en achetant 20 millions de plus que l'année précédente. Au 31 décembre, les stocks invendus paraissent être d'environ 65 millions d'onces.

« Les perspectives immédiates du marché du métal, ajoute le rapport, demeurent toujours peu brillantes, sans que rien cependant permette d'affirmer avec certitude que les prix ne sont pas susceptibles de se relever dans l'avenir. Parmi les facteurs favorables, on peut citer notamment la diminution importante de la production, la réduction des offres résultant de la démonétisation dans les pays qui ont adopté l'étalon-or, enfin, certains achats pour la frappe de monnaies fiduciaires. D'autre part, le gouvernement indien, qui seul possède encore des stocks considérables, peut être amené à cesser les ventes qu'il était poussé à réaliser précédemment en vue de maintenir la roupie à sa parité-or.

« Enfin, l'Inde et la Chine, bien que leur consommation de 1931 ait encore été inférieure à celle des années précédentes, continueront certainement à absorber des quantités importantes de métal. Le niveau du prix de la vie dans ces pays est, en effet, si bas que l'acquisition par les particuliers d'un important montant d'or semble improbable. L'argent semble donc devoir garder pendant longtemps encore la préférence des populations de la Chine et des Indes. »

Puis le rapport étudie successivement, au point de vue économique, la situation des différents pays d'Extrême-Orient dans lesquels la Banque a des intérêts.

En ce qui concerne l'Indochine, il déclare que la piastre, en supportant sans faiblir les difficultés exceptionnelles de l'année passée, a donné ainsi la preuve de sa solidité. « La colonie, ajoute le rapport, n'a pas à concevoir d'inquiétude sur l'avenir de sa monnaie qui s'appuie sur les richesses naturelles d'un vaste pays et sur le labeur de sa nombreuse population et qui, d'ailleurs, si besoin en était, trouverait auprès du gouvernement général et de la métropole un soutien sans réserve. »

Dans l'ensemble, le Tonkin, bien que très éprouvé lui aussi, a été, jusqu'ici, moins profondément atteint que la Cochinchine où les années de prospérité avaient été cause de nombreuses erreurs.

La Chine exporte de moins en moins, bien que la baisse du métal argent dans ces dernières années eût dû favoriser la vente de ses produits. Si les conditions intérieures qui entravent la production et le transport des marchandises vers les ports ne s'améliorent pas, le pouvoir d'achat de la Chine ne pourra que diminuer. Les tarifs, déjà très élevés, ne permettant plus une augmentation importante, les revenus des douanes pourront devenir insuffisants pour faire face à la charge considérable des emprunts intérieurs et extérieurs qu'ils garantissent.

La situation économique du Yunnan, que la mévente de l'opium a encore aggravée, reste toujours mauvaise et les derniers mois ont été marqués par de nombreuses suspensions de paiements.

Au Siam, les conditions générales tendent à s'assainir.

L'activité, dans l'Inde française reste toujours réduite. La balance commerciale des Établissements français de l'Océanie, bien que toujours déficitaire, s'est améliorée. En Nouvelle-Calédonie, les exportations ont encore fléchi et la balance des comptes reste déficitaire. Aucune amélioration dans la situation des Nouvelles-Hébrides.

Voici, comparés, les deux derniers bilans, respectivement arrêtés au 30 juin et au 31 décembre 1931 :

ACTIF		
	30 juin 2020	31 déc. 2020
Caisse et B. D. F.	196.536.332 28	486.116.013 27
Correspondants	1.407.521.165 21	321.964.226 80
Cpte et Très. Indochine	89.785.267 65	53.355.316 00
Avances au Gouvern.	19.961.460 45	23.405.000 00
Av. sur nantissements	772.474.000 96	1.047.127.232 27
Portef. et B. D. N.	408.750.297 18	540.219.909 78
Rentes, fonds d'État, obl.	18.667.777 50	5.246.000 00
Particip. financières	4.586.261 30	5.098.710 50
Immeubles	8.000.000 00	8.000.000 00
Rem. en cours de route	129,431.031 51	94.285.946 45
Comptes d'ordre div.	—	173.256.772 37
Versem. non rappelés	3.600.000 00	—
Monnaies et matières	6.218.877 96	—
	<u>3.065.532.472 20</u>	<u>2.758.073.127 44</u>
PASSIF		
Capital	72.000.000 00	120.000.000 00
Réserve statutaire	10.192.000 00	10.534.000 00
Fonds prév. statutaire	47.388.314 85	49.900.102 87
Fonds de rés. dispon.	3.600.000 00	3.600.000 00
Fonds dotat. agences	50.000.000 00	50.000.000 00
Réserve immobilière	8.000.000 00	8.000.000 00
Billets en circulation	1.132.316.308 95	1.061.888. 957 00
Cpte cour., cptes dép.	573.056.826 53	977.528.659 33

Dépôts à échéances	48.129.440 15	37.360.351 15
Comptes d'encaisseur	85.777.104 39	67.204.453 83
Effets à payer	8.845.206 01	5.917.955 05
Correspondants	963.275.636 66	213.346.868 90
Dividendes à payer	15.070.107 50	7.319.827 00
Réescompte portef.	6.018.912 73	—
Solde semestre précéd.	11.916.774 11	
Bénéfice net	29.445.840 32	7.319.827 00
Compt. d'ord. et divers	—	109.061.374 57
	3.065.322.472 20	2.758.075.127 44

Le poste Comptes courants et nantissements fait ressortir, par rapport à 1930, une augmentation de 236 millions de francs, de même qu'au passif, les comptes créditeurs et les comptes de dépôts à vue accusent un surplus de 406 millions de francs, mais ces mouvements traduisent un regroupement de comptes aussi bien débiteurs que créditeurs figurant précédemment en d'autres postes et qui, pour des raisons de simplification et de clarté, ont été inscrits au bilan sous des rubriques mieux appropriées à leur nature.

Le ralentissement des opérations commerciales apparaît dans le total de notre bilan, qui est en diminution de 240 millions sur celui de l'année dernière. Le montant des billets en circulation, notamment, s'est réduit de 1.253 millions à 1.061 millions. D'autre part, l'encaisse, qui, de 177 millions, est passée à près d'un demi-milliard, témoigne de la diminution de l'activité.

« Nous devons ajouter d'ailleurs, déclare à ce propos le conseil, que cette accumulation improductive de nos disponibilités ne nous a pas été seulement imposée par la réduction du volume des transactions due à l'absence de demandes et à la baisse des prix des produits, mais qu'elle résulte aussi de la politique de prudence que nous avons toujours suivie et que commande plus que jamais l'instabilité actuelle des marchés financiers et commerciaux. »

---

## René Jules THION DE LA CHAUME, président (1932-1936)

Né le 28 mai 1877 au Vésinet.

Fils de Louis Thion de la Chaume, inspecteur des finances, et de Marie Marguerite Sibilla Pognon de la Guitonne.

Frère cadet de Georges Thion de la Chaume (1873-1953), notaire à Paris.

Marié en 1905 à Marie-Charlotte Mahot de La Quérantonais, fille d'un notaire parisien, sœur de M<sup>me</sup> Octave Homberg (SFFC), tante de M<sup>me</sup> François de Flers (Banque de l'Indochine).

Dont Robert (1906-1967), commis d'agent de change, puis administrateur de sociétés coloniales, président des [Plantations réunies de l'Ouest-Africain](#),

et Simone, golfeuse, mariée à René Lacoste, tennisman et administrateur de sociétés dont [Le Nickel](#).

---

Attaché au secrétariat, puis premier président (1899-1900) de la Cour des comptes

Adjoint à l'inspection des finances (mars 1900), inspecteur des finances (1902),

Membre — chargé de négocier une convention fiscale franco-anglaise (déc. 1907) —, puis chef adjoint (avril 1908) — en remplacement de Stanislas Simon — du cabinet de Joseph Caillaux, ministre des finances.

Secrétaire général (mars 1909), puis directeur adjoint (ca 1914), directeur (juin 1920), administrateur-directeur (juin 1930) et, enfin, président (1932-1936) de la Banque de l'Indochine.

Administrateur de la [Société indo-chinoise des allumettes](#) (1910),

de la [Société asiatique des boissons indigènes](#) (filiale chinoise des Distilleries de l'Indochine)(1910)

et des [Caoutchoucs de l'Indo-Chine](#) (1910),

administrateur (1911), puis président (ca 1932) des [Salines de Djibouti](#),

administrateur de la [Société d'études minières en Indo-Chine](#) (déc. 1911),<sup>f</sup>

et des [Ciments Portland artificiels de l'Indo-Chine](#).

---

Mobilisé en 1914 comme sous-lieutenant, puis lieutenant et capitaine d'état-major.

Chevalier du Bain (avril 1916), puis chevalier de la Légion d'honneur (juillet 1916) comme membre de la commission internationale de ravitaillement à Londres.

Conseil de l'Institut national des changes italien (*Le Temps*, 17 mars 1918).

Membre de la commission consultative des marchés (mai 1918).

---

Administrateur de la [Compagnie minière et métallurgique de l'Indo-Chine](#) (juillet 1919),

de la [Manufacture française de tapis et couvertures](#), à Beauvais (déc. 1919),

Représentant des banques françaises au consortium pour les affaires chinoises (septembre 1920).

Administrateur, puis vice-président (1935) de la [Compagnie française de Tramways et d'éclairage électrique de Shanghai](#),

Administrateur du [Syndicat d'études des chemins de fer du Sud de l'Indochine](#) (avril 1921),

de l'[Est-Asiatique français](#) (mai 1921),

des [Chaux hydrauliques du Lang-Tho](#) (1921),

de la [Société française des Distilleries de l'Indochine](#),

de la [Société d'études du tramway de Bencat \(Saïgon\) à Kratié](#),

et de sa suite, la [Compagnie des voies ferrées de Loc-Ninh et du Centre-Indochinois](#) (1929),

Administrateur des [Étains et wolfram du Tonkin](#),

2/2

de la Compagnie générale française pour le commerce et l'industrie (nov. 1921),  
Administrateur (1923), puis président (1931) du [Crédit foncier de l'Indochine](#),  
Administrateur de la [Compagnie des eaux et d'électricité de l'Indochine](#) à Saïgon (1923),  
et de sa filiale, l'[Énergie électrique indochinoise](#), à Cholon.  
Fondateur du golf de Chantaco à Saint-Jean-de-Luz (1924),  
Administrateur de la [Société française des produits alimentaires azotés](#) (août 1924)  
de la [Société indochinoise du ciment fondu Lafarge](#) (1925),  
et de la [Société indochinoise d'électricité](#) à Hanoï (1925),  
Co-directeur de la mission pour le règlement des dettes de guerre à Londres (*Le Temps*,  
27 juillet 1925),  
des [Étains du Cammon](#) (1927),  
administrateur du [Crédit foncier de l'Ouest-Africain](#) (mars 1928),  
de la [Compagnie française de tramways \(Indochine\)](#) à Saïgon,  
des [Établissements Lucien Delignon](#),  
de la [Compagnie des chemins de fer du Sud de l'Indochine](#) (mai 1929),  
de la [Compagnie fermière des étains d'Extrême-Orient](#) (1930),  
de la [Société pour l'outillage du port de Saïgon-Cholon](#) (1930),  
de la [Société française de dragages et travaux publics](#) (1931),  
président de [Calédonickel](#) (1932)  
administrateur du [Crédit hypothécaire de l'Indochine](#) (1933),  
de la [Société française des Charbonnages du Tonkin](#) (1933),  
de la [Compagnie française des chemins de fer de l'Indochine et du Yunnan](#),  
de la [Compagnie franco-éthiopienne du chemin de fer Djibouti-Addis-Abeba](#),  
Liquidateur de la Société d'entreprises sino-indochinoises (février 1935),  
administrateur du [Crédit colonial](#) (déc. 1935),  
et des [Brasseries et glaciers de l'Indochine](#) (selon Augustin Hamon).  
Pris à partie par Augustin Hamon dans [L'Humanité du 22 août 1936](#).

Commandeur de la Légion d'honneur (*JORF*, 25 juillet 1934).  
Décédé à Paris, le 2 janvier 1940.

BANQUE DE L'INDOCHINE  
NOMINATION  
(*Le Temps*, 22 juillet 1932)

Un décret paru ce matin au Journal officiel nomme M. René Thion de La Chaume président du conseil d'administration de la Banque de l'Indochine, en remplacement de M. Stanislas Simon, décédé.

Les intérêts et commissions de la banque pendant les quatre premiers mois de 1932 se sont élevés à 9.233.390 francs contre 19.121.934 francs pour la période correspondante de 1931.

Banque de l'Indochine  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 24 juillet 1932)

[...] Au cours de l'exercice, nous avons donné notre concours au placement des bons de la Défense nationale, des obligations du gouvernement général de l'Indochine 4 %, du gouvernement général de l'Algérie 4 %, du Gouvernement général de la Nouvelle-Calédonie et dépendances 4 %, de l'Empire chérifien 4 %, des bons du Trésor anglais 4 1/4 %, de la Ville de Paris 4 %, du Crédit foncier de France 4 %, de la Compagnie Franco-Espagnole du Chemin de fer de Tanger à Fez 4 %, des Ciments Portland Artificiels de l'Indochine 4 1/2 %, des bons de l'Exposition Coloniale Internationale.

Nous avons participé, en outre, à l'augmentation de capital de plusieurs sociétés, notamment du Crédit mobilier indochinois\*, de la Société des anthracites du Tonkin, de la Compagnie française de tramways et d'éclairage électriques de Shanghai, de la Compagnie Air-Orient, de la Société française de dragages et de travaux publics [SFEDTP], de la Société des Caoutchoucs de l'Indochine, des Manufactures indochinoises de cigarettes, etc. [...]

---

BANQUE DE L'INDOCHINE.  
(*Le Temps*, 3 août 1932)

Le conseil d'administration de la banque de l'Indochine, dans sa séance du 1<sup>er</sup> août, a décidé de créer une deuxième vice-présidence et d'appeler à ce poste M. Borduge. Il a, en même temps, appelé aux fonctions d'administrateur, M. Pierre Laroze <sup>60</sup>, gouverneur honoraire du Crédit foncier de France, administrateur du Crédit lyonnais.

---

À la Banque de l'Indochine  
Au conseil d'administration  
(*Les Annales coloniales*, 18 octobre 1932)

Aujourd'hui paraît à l'*Officiel* la nomination de M. Labussière <sup>61</sup>, directeur des Affaires départementales au ministère de l'Intérieur, comme administrateur de la Banque de l'Indochine, en remplacement de M. Marcel Olivier, nommé il y a quelques jours président du conseil d'administration de la Compagnie générale transatlantique.

---

---

<sup>60</sup> Pierre Laroze (Libourne, 1861-Paris, 1943) : ancien député de la Gironde (1893-1902), ancien gouverneur du Crédit foncier de France (1920-1928), puis administrateur du Crédit lyonnais (janvier 1929) et autres sociétés. Grand officier de la Légion d'honneur. Voir [Qui êtes-vous ?](#)

<sup>61</sup> Michel *André* Labussière (Chantelle, 4 août 1875-Chantelle, 20 septembre 1944) : fils de Alphonse Labussière et Jeanne Françoise Marguerite Mathivon. Docteur en droit, il fait carrière au ministère de l'Intérieur de 1900 à 1932. Maire de Chantelle (1924-1944), membre de la commission administrative de l'Allier (31 janvier 1941), vice-président du conseil départemental (2 décembre 1942). Officier de la Légion d'honneur (*JORF*, 25 mai 1924)(A.L.et Alain Warmé).

BANQUE DE L'INDOCHINE  
(*Les Annales coloniales*, 8 avril 1933)

Le conseil d'administration a décidé, dans sa séance du 5 avril, de proposer à l'assemblée générale des actionnaires, de fixer à 70 francs par action le dividende pour le deuxième semestre 1932 contre 80 francs pour le premier semestre 1932.

Le bilan arrêté au 31 décembre 1932 fait ressortir un bénéfice net de 18.596.020 fr. dont 10.434.657 francs de reliquat du premier semestre et 18.161.363 afférents au 2<sup>e</sup> semestre. Comme annoncé, le conseil proposera à la prochaine assemblée de fixer le dividende à 40 francs pour le 2<sup>e</sup> semestre. Le dividende total de l'exercice 1932 sera donc de 150 francs, contre 255 francs pour l'exercice 1931.

Le bilan qui se totalisait au 31 décembre 1931 à 2.758.075.127 francs et à 2.572.031.365 francs au 30 juin 1932, atteint au 31 décembre 1932 : 2.568.947.700 francs. Par rapport au semestre précédent, le poste Caisse et Banque de France est eu diminution de 742.580.635 francs contre 850.138.702 francs.

Par contre, le poste portefeuille et bons de la Défense passe de 296.734.202 francs à 550.660.811 francs. Le compte courant du Trésor en Indochine est ramené de 39 millions 665.213 francs à 24.700.817 francs et les comptes courants et avances sur nantissements se chiffrent à 926.661.319 francs, en diminution de 115.286.842 francs.

Au passif, le fonds de prévoyance s'inscrit à 51.609.327 francs contre 50.821.839 fr. Les correspondants sont en régression à 37.857.898 francs contre 62.775.959 francs, tandis que les comptes courants et dépôts à vue s'enflent à 1.100.034.560 francs contre 980.194.246 francs. La circulation a faibli de 1.051.316.124 francs à 965.045.740 francs.

---

Banque de l'Indochine  
(*L'Information financière, économique et politique*, 1<sup>er</sup> juin 1933)

L'assemblée ordinaire des actionnaires, tenue le 31 mai sous la présidence de M. René Thion de la Chaume, président du conseil d'administration a approuvé les comptes de l'exercice 1932.

Les bénéfices réalisés pendant le premier semestre se sont élevés à 21.149.752 fr. 46 ; pendant le second semestre, ils ont atteint 18 millions 101.383 fr. 74. Le dividende pour le premier semestre, qui était de 80 francs par action, a été mis en paiement le 15 décembre dernier. Le dividende du second semestre a été fixé à 70 francs ; il sera mis en paiement sous déduction de l'impôt, après approbation du ministre des Colonies. Le dividende total ressort ainsi à 150 francs.

Le reliquat disponible après répartition, qui s'élève à 9.281.816 fr. 22, a été reporté à nouveau.

L'assemblée a ratifié la nomination de M. Pierre Laroze comme administrateur, en remplacement de M. Roger de Trégomain, décédé ; elle a renouvelé les pouvoirs de MM. Émile Moreau et Alphonse Denis, administrateurs sortants.

La comparaison des résultats fait apparaître d'une année à l'autre une réduction des profits nets de 14 millions de francs ; cette diminution est la conséquence des circonstances au milieu desquelles s'est poursuivie l'activité sociale. Elle s'explique d'abord jusqu'à concurrence de 3 millions et demi de francs par le paiement pour l'année entière de la redevance sur la circulation, qui n'avait porté, en 1931, que sur le second semestre ; pour le surplus, elle correspond aux taux d'intérêt exceptionnellement bas qui ont caractérisé l'année 1932, et à l'accroissement des

disponibilités improductives de la Banque résultant à la fois de la nouvelle baisse des prix des produits, du ralentissement des transactions et de la politique de prudence suivie par le conseil en raison des événements.

Le conseil a vigoureusement comprimé les charges de toute nature, et les frais généraux, en particulier, qui s'élevaient en 1931 à 66 millions 500.000 francs, ont été ramenés en 1932 à 58 400.000 francs, soit une réduction de plus de 12 %.

Parmi les principaux postes du bilan, dont le total présente une diminution d'environ 300 millions de francs. sur 1931, le rapport du conseil : l'encaisse qui passe de 486 millions à fin 1931 à 742 millions à fin 1932 ; la circulation, de 1.062 millions à 965 millions, et le total des avances de 1.047 millions à 926 millions.

Le rapport du conseil analyse la situation économique générale qui s'est encore aggravée au cours de 1932 du fait que les facteurs qui s'opposaient à la reprise des échanges ont subsisté en entier et que leur action s'est même souvent développée. Il examine ensuite la situation particulière de chacun des pays sur lesquels s'exerce l'activité sociale.

Au cours de l'exercice écoulé, la Banque a donné son concours aux opérations de conversion des rentes, au placement des bons de la Défense nationale, des obligations des Postes, Télégraphes et Téléphones 4 1/2 %, du Trésor 4 1/2 % pour l'Outillage national, du Gouvernement Général de l'Indochine 4 1/2 %, de l'Empire Chérifien 4 1/2 %, de l'Emprunt extérieur 5 1/3 % du Royaume de Belgique, de la Ville de Paris 4 % et 4 1/2 %, du Crédit National 4 1/2 % et 5 %, du Crédit Foncier de France 4 1/4 %, des Grands Réseaux de Chemins de fer, de la Compagnie des Chemins de fer de Tanger à Fez 5 %, des Tramways de l'Indochine 5 1/2 %, de la Société Indochinoise d'électricité 5 1/2 % et aux augmentations de capital du Crédit mobilier indochinois, de la Société des caoutchoucs de l'Indochine, des Manufactures indochinoises de cigarettes.

---

Banque de l'Indochine  
Assemblée générale du 31 mai 1933  
(*L'Économiste français*, 10 juin 1933)  
(*Ruy Blas*, 15 juin 1933)



Le siège de la Banque de l'Indochine, boulevard Haussmann, à Paris.

Les actionnaires de la Banque de l'Indochine, réunis en assemblée ordinaire le 31 mai, ont approuvé les comptes de l'exercice 1932 dont les deux semestres ont laissé des bénéfices respectifs de 21.149.752 fr. 46 et de 18.161.363 fr. 74.

La répartition a comporté, pour le premier semestre, affectation de 600.000 francs à la réserve statutaire, de 4.800.000 francs aux actionnaires, à titre de première répartition de 4 %, de trois fois 787.487 fr. 62 au fonds de prévoyance, au conseil et au personnel et de 13.387.289 fr. 60 aux actionnaires à titre de deuxième répartition portant sur 85 % de l'excédent des bénéfices. Les actionnaires avaient donc droit à 18 millions 187.289 fr. 60, somme à laquelle s'ajoutait le reliquat de 11.447.367 fr. 44 laissé par le second semestre de 1931. Il leur a été distribué, le 15 décembre dernier, un dividende semestriel de 80 fr. qui a absorbé 19.200.000 francs, ce qui a laissé 10.434.657 fr. 04 à reporter au second semestre de 1932.

Les attributions à faire sur les bénéfices de ce second semestre comportent encore 600.00 fr. et 4.800.000 francs pour commencer ; puis trois fois 638.068 fr. 19 et il reste 10.847.159 fr. 18 pour la seconde répartition aux actionnaires. Leur avoir total,

avec le reliquat du premier semestre est de 26.081.816 fr. 22. Le dividende proposé et adopté est de 70 francs par action ; il exige 16 millions 800.000 francs et laisse 9.281.816 fr. 22 à reporter sur le premier semestre de 1933.

Dans ces conditions, le dividende de l'exercice entier s'élève à 150 francs et le solde sera mis en paiement aussitôt après l'approbation du ministre des Colonies.

Ayant indiqué que les résultats soumis aux actionnaires faisaient ressortir une diminution des profits nets de 14 millions de francs, le rapport du conseil d'administration tient à souligner qu'il ne s'agit là que de la conséquence inévitable des circonstances au milieu desquelles s'est poursuivie l'activité de la société. Elle s'explique, jusqu'à concurrence de 3 millions et demi de francs, par le paiement, pour l'année entière, de la redevance sur la circulation qui n'avait porté, en 1931, que sur le second semestre. Pour le surplus, elle correspond aux taux d'intérêt exceptionnellement bas qui ont caractérisé l'année 1932 et à l'accroissement des disponibilités improductives. Les frais ont été vigoureusement comprimés et ramenés de 66.500.000 francs à 58.400.000 francs.

Parmi les principaux postes du bilan, dont le total présente une diminution d'environ 200 millions de francs sur l'année précédente, l'encaisse passe de 486 millions au 31 décembre 1931 à 742 millions au 31 décembre 1932, tandis que la circulation revient de 1.062 millions à 965 millions et le total des avances de 1.047 millions à 926 millions.

Quelques considérations sont ensuite développées sur la situation économique générale. Par rapport à 1929, les cours actuels de divers produits font ressortir une baisse de 80 % pour le caoutchouc, de 70 % pour la soie, de 65 % pour le blé, le maïs et le coton, de 55 % pour le riz et le coprah. Il n'est pas besoin de plus amples explications pour faire comprendre les difficultés rencontrées par les agriculteurs et planteurs. D'autant plus que les impôts et taxes diverses tendent à augmenter dans tous les pays et s'opposent au redressement.

La tenue du marché de l'argent-métal intéresse particulièrement les pays d'Extrême-Orient. Aussi le rapport traite-t-il cette question en détail. Le nouveau record de baisse établi le 29 décembre dernier à New-York avec 24 cents 1/2 l'once standard ne présente avec le prix le plus bas précédemment enregistré (25 cents 3/4 le 16 février 1931) qu'un écart de 6 %. Le plus haut cours atteint fut de 31 cents en février. La production de 1932 a été de 160 millions d'onces contre 196 millions en 1931, et l'approvisionnement supplémentaire du marché, constitué principalement par les démonétisations, marque de son côté un recul sensible à 46 millions d'onces contre 70 millions.

La principale cause de faiblesse des cours du métal fin réside toujours dans l'inactivité des deux plus gros consommateurs d'argent : l'Inde et la Chine. Ces pays qui, en période normale, achètent au moins 75 % de la production mondiale, n'ont absorbé en 1932 que 32 % de cette production.

Le rapport en vient ensuite à la situation de l'Indochine. Les riziculteurs n'ont pu bénéficier de l'abondance de leur récolte, les prix ayant baissé. La balance des comptes de la colonie reste fortement déficitaire et il subsiste quelques inquiétudes sur l'avenir de la monnaie indochinoise. Cependant, le gouvernement général a fait un effort méritoire dans le sens de l'équilibre budgétaire. Les dépenses de 1932 ont marqué une diminution de 21 % sur 1931 et celles de 1933 doivent subir une nouvelle diminution de 17 % qui les ramènera au niveau de 1926. Un point faible réside dans l'accroissement important de l'endettement des agriculteurs et industriels. Les pouvoirs publics sont venus en aide aux planteurs par des primes et des prêts.

Le rapport contient encore des indications sur la situation de la Cochinchine, qui n'a pas été trop mauvaise grâce à une récolte exceptionnellement abondante de riz ; sur celle du Cambodge, qui a été, au contraire, très atteinte, sur celle du Tonkin, également défavorable et sur celle de la Chine, encore plus désastreuse en 1932 que les années précédentes.

Après lecture des rapports, l'assemblée a ratifié la nomination de M. Pierre Laroze comme administrateur en remplacement de M. Roger de Trégomain, décédé ; elle a été informée que le gouvernement a désigné MM. Pierre Julien <sup>62</sup> et André Labussière comme administrateurs en remplacement de MM. Georges Thomé et Marcel Olivier, démissionnaires. MM. Émile Moreau et Alphonse Denis ont été réélus administrateurs.

---

1933 (10 août) : DÉCÈS D'ALPHONSE DENIS

---

1933 (octobre) : LIQUIDATION DES [PLANTATIONS DE LA SOUCHÈRE](#)

LA BANQUE DE L'INDOCHINE INCRIMINÉE

---

Saïgon  
Un meeting monstre

---

Le procès du Gouvernement général et de la Banque de l'Indochine  
devant l'opinion publique  
(*La Tribune indochinoise*, 30 octobre 1933, p. 1, col. 3 et p. 4, col. 3-7)

Plus de 3.000 personnes se réunirent vendredi soir dernier à la mairie pour protester contre la politique de la Banque de l'Indochine et la carence du gouverneur général.

La réunion était fixée à 21 heures mais dès 20 heures un quart, on voyait déjà de nombreux groupes d'hommes devant l'hôtel de ville. Quand les portes s'ouvrirent, la marée humaine déferla en flots pressés dans la vaste salle des Pas perdus et envahit celle des fêtes au premier étage. En un clin d'œil, les fauteuils et les bancs furent occupés et les retardataires durent rester debout.

À 21 heures, M. Sarreau, le sympathique pharmacien de la rue Catinat, déclara la séance ouverte et demanda qu'un bureau fût constitué. Par acclamations, M. Sarreau lui-même fut nommé président, MM. Bœuf et Le-quang-Liêm dit Bay assesseurs.

M. Sarreau

M. Sarreau lut le discours suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le Syndicat des commerçants et industriels de Cochinchine, le Syndicat des hôteliers et limonadiers de Cochinchine, le Syndicat des imprimeurs de Cochinchine, le Syndicat des pharmaciens de l'Indochine, le Syndicat des planteurs de caoutchouc de Cochinchine, le Syndicat de la Presse de Cochinchine et le Syndicat des riziculteurs,

---

<sup>62</sup> Pierre Alphonse Julien (Clermont-Ferrand, 1883-Paris, 1942) : attaché au cabinet du ministre du travail et de la prévoyance sociales (René Viviani), puis sous-préfet, il devient un homme de Pierre Laval : chef de son cabinet au ministère de la Justice (mars-juillet 1926), directeur du personnel et de l'administration générale au ministère de l'intérieur (mars 1931), secrétaire général du ministère de l'Intérieur et directeur de la Sûreté (janvier 1932). En 1934, il devient administrateur du *Moniteur du Puy-de-Dôme*. Puis de la Banque de l'Afrique occidentale (1936), des Sucreries marseillaises de Madagascar... Officier de la Légion de février 1939 (min. Colonies) comme administrateur de la Banque de l'Indochine et de la BAO.

constitués en fédération, vous ont conviés à cet imposant meeting et c'est en leur nom que je vous adresse du fond du cœur leurs sincères remerciements auxquels je joins ceux du bureau que vous venez de nommer.

La crise terrible qui sévit dans le monde entier est fortement aggravée en Cochinchine par la vente du riz à des prix tellement déficitaires qu'ils ruinent à pas de géant notre si belle colonie.

Sous l'emprise formidable des puissances financières âpres au gain, qui n'ont pas aidé tous ceux qui peinent, qui luttent avec acharnement contre l'adversité pour ne pas succomber, la situation économique angoissante est devenue une catastrophe.

Le Gouvernement général, qui aurait dû faire l'impossible pour nous protéger, pour nous encourager et nous reconforter, a manqué à tous ses devoirs et maintenant, affolé par son imprévoyance, son incapacité, son manque d'énergie et ses gaspillages impardonnables, il nous a tous accablés de droits de douanes et de taxes exagérées, injustes et onéreuses, pour sauver son budget déficitaire.

Le mécontentement est devenu général car les compressions imposées brutalement et déloyalement aux fonctionnaires ont manqué souvent d'équité. Les riziculteurs attendent avec anxiété et depuis trop longtemps les crédits à long terme parcimonieusement accordés par la France et, comme les industriels et les commerçants, ils sont ruinés par des taux d'intérêts bancaires actuellement beaucoup trop élevés.

Les veuves et les pères de familles nombreuses, françaises, indiennes, annamites, font des prodiges d'économies pour ne pas s'endetter et malgré de très dures privations ont toujours l'angoisse du lendemain.

Les retraités, vieux serviteurs et rares survivants parmi tous ceux qui ont peiné de longues années sous ce climat meurtrier, sont réduits à des retraites de misère.

Les assistants des plantations, les employés de commerce et d'industrie, français, indiens et annamites sont presque tous licenciés et ceux qui ont encore une place à solde réduite ont l'inquiétude de l'avenir.

Le nombre des chômeurs français indiens et annamites augmente tous les jours et malgré des dévouements remarquables et de nombreuses générosités, on arrive péniblement à les nourrir convenablement.

Pour faire de fausses économies, l'Administration comprime à outrance des services importants, tels que la Douane, la Poste, etc., qui, n'ayant presque plus d'agents, voient leurs recettes diminuer dans des proportions inquiétantes pour le budget, malgré le relèvement exagéré et parfois prohibitif des taxes douanières. Mais il y a encore des sinécures pour les « protégés », les « camarades » et le Gouvernement général et ses services généraux gaspillent des millions en utopies, qui indignent et révoltent les contribuables.

La misère est grande, surtout chez les Annamites et chez les Indiens, et les œuvres sociales alimentées par tous les bonnes volontés ne peuvent atténuer la carence du Gouvernement général qui n'a pas su prévoir, qui n'a pas su organiser. Aussi, lorsque, malgré toutes les protestations des Corps élus, le Gouvernement général a ordonné l'application de la taxe intérieure d'après la nouvelle perception à caractère nettement inquisitorial, les commerçants et industriels français et annamites se sont spontanément groupés en un syndicat qui a obtenu du Gouverneur général le maintien du *statu quo*.

Mais pour éviter à l'avenir tout malentendu, car la sincérité administrative a fait totalement défaut dans ces engagements, nos élus, délégués au Conseil supérieur, se sont engagés à en demander la suppression.

Ce mouvement de conciliation et de bienveillance de la part du Gouverneur général ayant créé une ambiance naissante de confiance et d'espoir, le comité du Syndicat des commerçants et industriels lui présentait le rapport de sa commission bancaire sur l'aménagement des dettes et l'abaissement des taux d'intérêts et d'escompte.

Estimant que nos revendications étaient raisonnables, le Gouverneur général acceptait d'adresser favorablement ce rapport au siège social de l'Institut d'émission par l'intermédiaire puissant du ministre des Colonies.

Malheureusement, ce n'était qu'une manœuvre, hélas ! toujours la même, pour nous berner, gagner du temps, espérant ainsi décourager le Syndicat des commerçants et des industriels.

La situation économique est trop grave pour que nous abandonnions nos revendications.

Elles sont trop justes et, de plus, elles intéressent tout le pays. Aussi, nous avons fait appel à tous les syndicats de la Cochinchine et la fédération a été immédiatement constituée. Riziculteurs, planteurs, fonctionnaires, commerçants et industriels, nous sommes tous solidaires et nous nous groupons pour ne pas mourir.

Puissants du Gouvernement général et puissants de la Finance, vous avez l'impérieux devoir de nous soutenir, de nous aider et si, malgré notre travail acharné, vous ne le faites pas, si nous succombons, eh ! bien ! « À vos risques et périls ».

M<sup>e</sup> Mathieu <sup>63</sup>

M. Sarreau fut fort applaudi. M<sup>e</sup> Mathieu lui succéda pour prononcer un réquisitoire sévère contre les puissances financières qui exploitent le pays. D'abord, l'orateur avoua son embarras : étant à la fois président du conseil colonial et président du Syndicat des planteurs, il ne savait à quel titre il allait parler. S'il parlait en tant que président du conseil colonial, il resterait sur le terrain sur lequel se posent les questions angoissantes de l'heure. S'il prenait la parole en qualité de président du Syndicat des planteurs, sa place serait la dernière car si les planteurs étaient aux côtés des commerçants et des industriels pour les encourager, les soutenir, c'est pour faire acte de solidarité et non pour se plaindre ni pour protester.

« Je dois donc, dit-il, pour rester dans la norme, essayer, tout en empruntant mon titre de président du conseil colonial, de rester dans le cadre de vos préoccupations. »

L'orateur rappela le thème qu'on avait voulu pendant un temps faire admettre, thème qui consistait à dire : « Ne criez pas misère si vous voulez qu'on vous aide. »

On ne vous prêtera rien si vous criez misère, car on ne prête qu'aux riches. C'est bluffer que de prétendre que nous sommes riches. Nous qui souffrons réellement, ne pouvons admettre un tel bluff. »

Combien de fois en haut lieu m'a-t-on pas répété : « Vous criez misère, vous demandez du secours, vous protestez. Commencez par faire vous-même le premier effort et pour vous adapter à la situation. Comprimez vos dépenses, vos prix reviennent. Vous avez vécu jusqu'ici en mégalomanes ; il est temps de revenir à la norme et la norme pour un pays à culture pauvre, c'est la vie modeste de chaque jour, c'est le renoncement à tout espoir de rémunération des efforts fournis, c'est le retour à l'époque où nous étions dans des conditions d'existence peu enviables.

Ce n'était pas la peine alors de faire une telle réclame à Indochine si vraiment nous devons faire machine en arrière et reculer de trente ans.

M<sup>e</sup> Mathieu démontra comment l'Indochine avait eu tort de trop donner pour se montrer riche et exciter ainsi la convoitise des requins de la finance.

« Ce n'est pas nous qui avons sollicité la masse des capitaux métropolitains pour s'investir, puis s'engloutir dans des entreprises spéculatives. Nous n'y sommes pour rien, nous ne sommes pas responsables. Maintenant, on veut rejeter sur nous la responsabilité de ces fautes et on nous dit :

« Vous avez été imprévoyants.

Tant pis pour vous ! Faites pénitence ! ».

---

<sup>63</sup> Edgar Mathieu (Cayenne, 2 février 1880-Saïgon, 20 mars 1935) : en situation de faillite, il se suicida à l'aide d'un revolver après avoir mis le feu à ses dossiers.

M<sup>e</sup> Mathieu parla ensuite de la situation inextricable dans laquelle se débat le commerce indochinois. Réduction des dépenses, diminution des frais généraux, du personnel, tout a été fait, mais une seule chose est demeurée intacte : « La total de l'ardoise à payer ». Mais comment peut-on rémunérer un capital avec de pareils moyens ?

L'orateur termina en disant que si l'atmosphère de ce pays est devenue ce qu'elle est, c'est que le nombre de ceux qui n'ont plus rien à perdre augmente tous les jours. Il n'y a pas d'excités ni d'exaltés. Il n'y a que des gens qui souffrent et qui, n'ayant plus rien à perdre, peuvent tout risquer.

#### M. Nguyễn-phan-Long

M. Nguyễn-phan-Long fit entendre la voix des Annamites et dit qu'il faisait siennes les doléances et les revendications qui venaient d'être formulées.

Il déplora l'indifférence de la métropole vis-à-vis de l'Indochine.

« Messieurs, il y a à peu près 200 ans, lorsque les Indes étaient disputées entre la France et l'Angleterre et que les Français établis aux Indes sollicitaient l'aide et le secours de la Métropole, le duc de Choiseul, ministre des affaires étrangères de Louis XV, répondit au messager : « Monsieur, quand la maison brûle, on ne s'occupe par des écuries ! »

« Eh bien ! ce mot, si maintenant en France, on ne le dit pas exactement dans les mêmes termes ni sur le même ton, on le pense et c'est là que réside notre malheur à tous. »

M. Nguyễn-phan-Long rappela la commission monétaire de Paris nommée depuis trois mois et « mise en veilleuse » depuis sa constitution. Il dit qu'il fallait renoncer à la vieille méthode qui consistait à envoyer des télégrammes, des lettres, des protestations, des suppliques, des vœux, des motions en France, car tout cela n'a eu d'autre effet que celui d'aplatir les poches des expéditeurs. Il faut recourir à l'autre méthode, qui consiste à faire ce que l'on faisait ce soir là et ce qu'on ferait peut-être encore un jour.

« L'heure est venue d'agir et, quand je dis agir, c'est démontrer par vos actes que vous en avez assez de cette carence qui conduit ce pays à la mort. »

M. Nguyễn-phan-Long évoqua la question monétaire de la solution de laquelle dépend le salut de l'Indochine. Et il termina son discours en assurant les Français de la solidarité des Annamites dans l'action qu'ils avaient entreprise.

« Je vous le répète, Messieurs, agissez, nous vous suivrons jusqu'au bout. Ayez-en la certitude ! »

Lorsque les applaudissements nourris qui saluèrent ces paroles eurent cessé, M<sup>e</sup> Couget monta à la tribune, follement applaudi par le public.

#### M<sup>e</sup> Couget

Pour être volontairement bref, le discours de l'éminent l'avocat n'en impressionna pas moins l'auditoire.

M<sup>e</sup> Couget s'attacha à démontrer que la crise dont souffre la Cochinchine a des causes non mondiales mais nettement locales. Parmi celles ci, la réforme monétaire de 1930 fait perdre chaque année à la riziculture 60 millions de piastres.

« Le Gouvernement général a laissé tomber la Cochinchine qui l'engraisse ! Et bien ! Messieurs, cela va t-il durer longtemps ? Cela a duré jusqu'aujourd'hui, mais je crois que la fin est proche et cette fin vous allez vous l'apporter par l'union de vos efforts. C'est par l'union des forces françaises et annamites que nous arriverons à organiser la défense des intérêts de la Cochinchine. Nous avons assez du despotisme du Gouvernement général ! »

#### M. Trần-van-Kha

M. Trân-van-Kha fit entendre la voix des faibles, des humbles, de « l'homme de la rue ». Après avoir passé en revue quelques faits divers symptomatiques, et se félicita de la solidarité franco-annamite scellée dans le malheur.

M. Pargoire

M. Pargoire, sans aucun préambule, entra dans le vif du sujet : le procès de la Banque de l'Indo-chine.

Il rappela l'attitude de cet établissement bancaire avant et après le renouvellement de son privilège. Il dénonça les méfaits de l'institut d'émission, dont il donna plusieurs exemples frappants.

M. Dubois

M. Dubois, vice-président de l'Amicale cochinchinoise des anciens combattants et président de l'Union de fonctionnaires français, lut un long discours sur le syndicalisme.

M. Labasthe

M. Labasthe prit la parole au nom des riziculteurs. Aussi commença-t-il par cette phrase qui provoqua un rire général :

« Mesdames, Messieurs, la rizière agonisante vous salue ! »

Et l'intarissable « paysan du Mékong » fit avec verve et esprit le procès du Gouvernement général et de la Banque de l'Indochine.

M. Ardin

Le discours que prononça M. Ardin frappa l'auditoire par son argumentation précise. Il retraça les débuts modestes de la Banque de l'Indochine, ses difficultés, sa prospérité grandissante, sa réserve non avouée qui s'élèverait à 3 milliards !

L'orateur termina en donnant un avertissement à un établissement de crédit qui, ayant bénéficié de l'aide de la collectivité, a pour premier devoir de venir au secours de celle-ci à son tour.

M<sup>e</sup> Cancellieri

M<sup>e</sup> Cancellieri, dont on connaît l'éloquence et le courage, se félicita de constater quelque chose de changé sous le ciel de Cochinchine, c'est que l'égoïsme qui régnait en maître en ce pays avait disparu. Devant le péril commun, tous les hommes du pays se serrent les uns contre les autres, se liguent pour lutter contre l'ennemi : la B.I.C.

Et citant la Déclaration des droits de l'homme, il démontra que les citoyens ont le droit et le devoir de lutter pour la liberté et de résister à l'oppression.

Son discours fut interrompu presque à chaque phrase par de longs applaudissements.

M. de Lachevrotière

M. de Lachevrotière fut le dernier orateur à monter sur la tribune.

Comme presque tout avait été dit par ceux qui l'avaient précédé, il se contenta de parler de l'action qu'il allait mener au Grand Conseil de concert avec ses collègues de la Cochinchine pour l'aboutissement des revendications des Cochinchinois. Dans ce but, il allait publier une seconde édition de la *Dépêche* à Hanoï pour intéresser l'opinion publique tonkinoise aux travaux du Grand Conseil et aux revendications des délégués cochinchinois. Si ceux-ci revenaient de Tonkin les mains vides, il faudrait songer à une action plus vigoureuse pour secouer l'indifférence des pouvoirs publics.

M. Sarreau mit ensuite aux voix l'ordre du jour suivant :

« Trois mille Cochinchinois français et annamites, réunis à la mairie de Saïgon le 27 octobre, après avoir entendu les orateurs inscrits ;

Devant la misère effroyable de toute une population ;

Devant la criminelle politique de déflation d'un institut d'émission menant à la ruine toutes les branches de l'activité économique ;

Devant la carence d'un Gouvernement Général ne prenant aucune des mesures qui s'imposent d'urgence ;

Devant la famine menaçante et les conséquences sociales qu'elle ne manquera pas d'entraîner ;

Constatant :

Que la Banque de l'Indochine souveraine maîtresse de la situation, dispose de leurs biens et parfois de leur vie ;

Qu'elle se livre à toutes sortes d'opérations contraires à l'esprit de ses statuts, à la logique, au bon sens et parfois à l'honnêteté, notamment le prêt sur gages, le prêt sur hypothèques ou sur nantissements illégaux de fonds de commerce, les spéculations immobilières ;

Qu'elle s'immisce dans la gestion des affaires commerciales de ses débiteurs et se transforme de plus en plus en une banque d'affaires, notamment en créant des filiales et contrôlant des entreprises qui n'ont d'autre but que de faire concurrence à ses propres clients ;

Qu'elle profite de la crise comme d'une occasion inespérée de s'approprier à vil prix les biens réels du pays ;

Que ce régime d'asservissement et de spoliation plus odieux qu'aucune féodalité ne saurait être toléré plus longtemps.

Demandent

L'abrogation du privilège de la Banque de l'Indochine ;

L'envoi en Indochine d'un gouverneur général résolu à réaliser d'urgence les mesures qui s'imposent et notamment l'aménagement rapide et général des dettes ;

Prennent l'engagement de maintenir l'union aujourd'hui consacrée et de lutter pour l'aboutissement de leur programme de salut public par tous les moyens en leur pouvoir, sans écouter menaces ni promesses, conscients, en le faisant, de bien servir l'Indochine et la France.

Cet ordre du jour fut voté à l'unanimité et M. Sarreau leva la séance après avoir remercié les assistants d'être venus en si grand nombre.

Il était 23 heures et demie.

---

La Banque de l'Indochine à des devoirs  
(*La Dépêche d'Indochine*, édition tonkinoise, 13 novembre 1933)  
(*La Tribune indochinoise*, 28 février 1934)

De 108 millions de piastres, le Budget général de l'Indochine est tombé à 60 millions de piastres.

On prévoit pour 1934 des recettes réduites de plus de 40 % et, malgré cela, je doute fort qu'on parvienne à encaisser les sommes nécessaires à l'équilibre du budget.

En son discours, M. Pasquier soulignait que :

« Les recettes du budget général sont essentiellement constituées par des impôts de consommation, des taxes sur la richesse et les transactions, des monopoles de vente qui n'atteignent qu'exceptionnellement des produits indispensables à l'existence. »

Comment consommer lorsqu'on n'a plus d'argent ?

Comment taxer la richesse lorsque celle-ci n'existe plus ?

Quelles transactions passer quand les biens n'ont plus de valeur et que les capitaux se sont évanouis?

Le peu d'argent qui reste en Indochine s'est réfugié dans les coffres de notre Institut d'émission.

Tandis que le commerce et l'agriculture sont à l'agonie, notre Banque privilégiée a réalisé quarante millions de bénéfices.

En Cochinchine, un cri de détresse a été poussé.

Commerçants, agriculteurs, particuliers demandent à la Banque de l'Indochine de consentir quelques sacrifices.

On attend encore une réponse.

Les dirigeants de l'Institut d'émission opposent aux doléances des classes laborieuses de la population un dédaigneux silence.

Mon confrère Tirard, en son journal, rappelait dernièrement que la Banque de l'Indochine débuta en notre colonie avec un modeste capital de huit millions de francs.

À différentes reprises, la Banque de l'Indochine eut besoin de l'aide de la colonie pour ne pas disparaître, elle disposa même à un moment donné des fonds du Trésor.

Aujourd'hui, cette banque, si modeste à ses débuts, cette banque qui connut des heures difficiles, dispose de réserves qui dépassent trois milliards de francs, après avoir distribué à ses actionnaires, sous forme de dividendes, plusieurs autres milliards.

Tout cela, il ne faudrait pas que la Banque de l'Indochine l'oublie.

Comme banque d'émission, elle a des devoirs impératifs.

Le privilège d'émission permet à une banque la réalisation presque automatique de bénéfices considérables, puisque ce privilège d'émission lui permet de disposer de capitaux gratuits pour les deux tiers, capitaux qu'elle prête ensuite à gros intérêts.

De ces bénéfices automatiques, rémunération d'un capital qui, dans la proportion des deux tiers, ne lui a rien coûté, la collectivité a droit à une part.

C'est la contre-partie légitime du monopole d'émission, source la plus importante de ses profits.

En une période comme celle que nous traversons, la Banque de l'Indochine a le devoir de venir en aide à la colonie.

Commerçants, agriculteurs et particuliers qui demandent à la Banque de l'Indochine de consentir quelques sacrifices ne sollicitent s'elle aucune faveur, ils lui rappellent simplement une de ses obligations impératives.

À l'heure présente, la Banque de l'Indochine, oubliant le rôle qui doit être le sien, soumet la colonie à un régime de disette monétaire en supprimant le crédit et tout son disponible, elle l'investit en des pays étrangers.

C'est en Chine que vont actuellement tous les capitaux dont elle dispose. Elle a prêté là-bas des millions de dollars au taux inconnu pour nous de 4 1/2 pour cent.

Ce faisant, la Banque de l'Indochine méconnaît ses devoirs en négligeant l'intérêt général, dans la poursuite de ses bénéfices particuliers ; elle se sert des profits qu'elle retire de son privilège pour des fins totalement différentes de celles qui le lui ont valu.

Un élu de la colonie ne devrait pas avoir à faire de telles remarques.

C'est le censeur de la banque qui devrait, en un cas semblable, intervenir et exiger de notre institut d'émission la stricte observation de ces obligations.

Que demandent actuellement les clients indochinois de la Banque ?

Des choses fort raisonnables.

Ils réclament la réduction du taux des intérêts.

En cette période de crise, nul ne peut supporter une charge d'intérêts de 11 %. Le taux maximum, à l'heure présente, ne devrait pas dépasser 6 %.

Ceci, l'inspecteur général de la Banque de l'Indochine, M. Gannay, ne peut le nier, puisqu'il a réduit à 4 % les intérêts de M. G... [Gressier], son associé en différentes affaires.

Pourquoi 4 % aux uns et 11% aux autres ?

Une banque d'émission n'a-t-elle pas de devoir de répartir impartialement des crédits qu'elle tient de la collectivité ?

Mais ceci est une question sur laquelle je reviendrai.

La population réclame aussi l'aménagement des dettes.

Cet aménagement s'impose, la banque ayant sa large part de responsabilité dans la crise actuelle.

Le débiteur ne doit pas être le seul à supporter les conséquences des fautes et des erreurs commises par ceux qui avaient la charge de notre politique financière.

L'aménagement proposé est équitable : suspension des intérêts et versement pendant cinq ans de 10 % annuellement, venant en déduction du capital.

Ceci réduirait de 50 % la dette, cet allègement sauverait des débiteurs moribonds dont l'exécution dans les circonstances présentes ne procurerait à leurs créanciers aucun profit.

Ce sont là des sacrifices minimes. Pour reprendre une expression de M. Pasquier, ces sacrifices seraient « des solutions de bon sens, que commande, au surplus, l'intérêt bien compris de la banque d'émission. »

Henry de Lachevrotière.

---

[Patente]

(*Chantecler*, 26 novembre 1933)

En Cochinchine, la Banque de l'Indochine, qui a réalisé, pendant l'exercice 1932, c'est-à-dire à une époque où le riziculteur est acculé à la ruine et le pauvre nhaqué crève littéralement de faim, 40 millions de bénéfices avoués, verse à l'administration indochinoise au titre des patentes :

30.000 piastres

Un autre groupe financier, composé d'une centaine de banquiers « Chettys », dont le chiffre d'affaires ne dépasse très certainement pas la moitié de celui de la banque d'émission, paye, au contraire, au Trésor, plus de 300.000 piastres.

MM. Pasquier et Diethelm, qui ont tant besoin d'argent pour équilibrer leur budget mal en forme, laissent intentionnellement échapper par là une source de recette nullement négligeable.

Mais c'est trop leur demander que de leur dire de forcer les coffres de la Banque de l'Indochine !

Que l'on ne vienne pas nous dire maintenant que le gouvernement général ne favorise pas la Banque de l'Indochine déjà bénéficiaire du privilège régulier d'émission qui constitue, à l'heure présente, dans la colonie, un scandale sans nom.

---

[La Banque de l'Indochine sur la sellette]  
(L'Éveil de l'Indochine, 7 janvier 1934)

[...] Nous croyons que la facilité, qui a été l'une des principales causes de la crise, n'en saurait être le remède.

Toutefois, on aimerait voir la Banque de l'Indochine, reconnaître, elle qui se montre si intransigeante sur son droit de faire faire pénitence à ses anciens clients, sa part de responsabilité. Un bon *meâ culpâ*, *meâ*, '*culpâ*, *meâ maximâ culpâ* et un geste de pénitence personnelle lui donneraient beaucoup plus de poids lorsqu'elle prêche le stoïcisme.

Elle aussi, elle surtout, a cru, jusqu'au dernier moment, que la grande prospérité durerait. Témoins les palais extravagants, insolents, qu'elle s'est érigés juste à là veille de la crise.

Elle a poussé à spéculer des fonctionnaires et autres non commerçants qu'il était de son devoir de dissuader de spéculer ; bien mieux, elle les a tentés, en leur fournissant les moyens de jouer à la Bourse d'une façon effrénée. Qu'aurait-elle dit si ces gens, dont elle avait été le Méphistophélès, avaient les uns et les autres, soulevé l'exception de jeu ?

Elle a fait, pour arriver à son but de mainmise sur les affaires indochinoises, des choses qu'il faudrait maintenant bien de la bonne volonté pour estimer correctes et nous lui souhaitons de n'avoir jamais à s'expliquer sur son rôle, par exemple, dans les affaires de la Souchère, en Cochinchine, et des Transports maritimes et fluviaux [Sauvage\*], au Tonkin.

Quant au grand banquier, M. Gannay lui-même, qu'a-t-il répondu quand il fut démontré au Grand Conseil [des intérêts économiques et financiers de l'Indochine] qu'il avait fort bien su « glisser du plan technique au plan sentimental » lorsqu'il s'est agi de consentir un gros prêt à faible intérêt à un ami (on a même dit un associé), M. Gressier\*. M. Gressier peut, il est vrai, être cité comme l'un des plus sérieux parmi les grands seigneurs de la rizière cochinchinoise. Néanmoins, de la part d'un inspecteur général, qui refuse obstinément de céder aux sollicitations des erreurs faciles, ce n'est peut-être pas un exemple de rigoureuse impartialité.

La Banque de l'Indochine a commis, à côté de bons services, trop de fautes, s'est attiré, à côté de reproches enfantins, trop de reproches justifiés, pour parler avec tant de sérénité de son droit strict. *Summum jus summa injuria*. Elle avait une occasion de se faire pardonner, en employant à soulager sa clientèle malheureuse les quarante millions de francs de bénéfices qu'elle a réalisés en 1932, en partie grâce à sa dureté. Elle aurait pu les donner, ces quarante millions, à la caisse des prêts à long terme. En les empochant, elle a commis un acte qu'un seul mot peut, qualifier : mufflerie.

Si nous nous permettons de dire ces choses, c'est que nous sommes un des très rares journaux d'Indochine qui aient défendu les principes de la Banque sur le maintien de la piastre stabilisée, sur le danger du crédit facile et de certains remèdes trop tentants. En agissant ainsi, en repoussant les offres des déstabilisateurs, en recherchant au contraire tous les arguments contre leur thèse, nous nous sommes à vrai dire suicidé et si nous reprenons *l'Éveil*\* aujourd'hui, ce n'est pas dans l'espoir d'y gagner ne fût-ce que le salaire d'un planton indigène, mais pour exécuter jusqu'au bout nos contrats d'abonnement et de publicité. *L'Éveil* succombe parce qu'il n'a pas voulu faire de la démagogie, parce qu'il a soutenu la Banque contre les déstabilisateurs et les amateurs d'emprunts remboursables à la Saint Glinglin en monnaie de singe, parce que, d'autre part, il a soutenu le gouvernement général contre les fonctionnaires au moment où ceux-ci, déraisonnables, se laissaient entraîner dans une voie dangereuse par de mauvais bergers.

---

DEUIL  
Maxime Getten  
(*Le Journal des débats*, 5 avril 1934)

Nous apprenons la mort de M. Maxime Getten, ingénieur en chef des ponts et chaussées, officier de la Légion d'honneur, qui a succombé cette nuit en son domicile, 65, rue du Rocher.

M. Getten était administrateur de la Banque d'Indochine, président du Chemin de fer du Yunnan\*, membre de l'Académie des sciences coloniales.

Il était le père de M. Pierre Getten, administrateur de la Compagnie du Nord, et de M<sup>me</sup> [Pierre] de Villeméjane [ép. Marie-Thérèse Getten. D'où Bernard de Villeméjane : Imétal].

---

La piastre maintenue à sa parité d'or  
(*Les Annales coloniales*, 26 avril 1934)

La Commission chargée d'étudier le problème monétaire indochinois vient de déposer son rapport après dix mois de travaux.

Ce rapport conclut en faveur du maintien de la parité actuelle de la piastre.

La commission comprenait les personnalités suivantes : MM. Nogaro, Outrey, Pietri, Germain-Martin, Duboin, Lacour-Gayet et Thion de la Chaume.

---

BANQUE DE L'INDOCHINE  
(*L'Information financière, économique et politique*, 31 mai 1934)

Le président a déclaré à l'assemblée ordinaire réunie ce matin, après quelques indications sur la situation économique de l'Indochine, que les résultats probables de la Banque pour le premier semestre de 1934 se tiendraient aux environs de ceux enregistrés pour la même période de l'exercice 1933.

Pendant l'exercice 1933, les profits nets de cet établissement ont encore régressé et ce résultat ne saurait surprendre, étant donné la persistance de la dépression générale. Il y a lieu cependant de souligner que la réduction des bénéfices, par rapport à l'exercice précédent, n'est que de 2.590.000 francs, alors qu'elle s'était élevée à 14 millions en 1932 par rapport à l'exercice 1931. Les frais généraux, réduits de 8 millions en 1932, ont encore été comprimés de 3 millions en 1933.

Ces comparaisons avec les années précédentes font apparaître les résultats de l'exercice comme relativement satisfaisants, si l'on tient compte, d'une part, du maintien à un niveau très bas des taux d'intérêts pratiqués dans les différents pays et des nouvelles entraves apportées aux transactions internationales ; d'autre part, des dispositions prudentes que le conseil continue à appliquer à l'ensemble des engagements.

L'examen des différents postes du bilan fait ressortir une nouvelle augmentation des disponibilités Improductives, l'encaisse passant de 742 millions de francs à fin 1932 à 822 millions à fin 1933. Le portefeuille fléchit de 550 à 184 millions et cette différence importante témoigne de la réduction accentuée des échanges. La contraction de la circulation, revenue à son niveau de 1925, n'a été que de 8.500.000 fr., contre 97

millions en 1932. Le montant des dépôts marque une régression de 100 millions. Par contre, les avances reprennent légèrement avec 963 millions contre 926 millions.

Les indications données par le rapport du conseil sur l'exercice 1933, en ce qui concerne la situation économique des pays où la Banque exerce son activité, font ressortir que l'Indochine a encore plus souffert que les années précédentes de la persistance de la crise mondiale. Aux causes d'ordre général d'avilissement continu du prix des céréales se sont ajoutées celles qu'entraîne l'adoption en Extrême-Orient des mesures de protection douanière dont l'Occident donne l'exemple.

En ce qui concerne l'aménagement des dettes, les progrès ont été très lents. Les délais accordés depuis le début de la crise ont fait naître des espoirs que la prolongation d'une situation qui n'est que le retour à un état de choses plus normal ne permet plus d'entretenir. Ces espérances, en se généralisant, ont amené certains débiteurs à réclamer l'adoption de mesures d'ensemble comme le seul moyen d'arriver à un règlement général.

La Banque de l'Indochine, après examen des situations individuelles, s'est efforcée de procéder à la réorganisation des entreprises viables. Elle a notamment abaissé son taux d'escompte et celui de certaines catégories d'avances a été réduit de 1 %.

Le pays est gravement appauvri. Les signes les plus frappants sont d'une part les exportations d'or qui ont dépassé 114 millions de francs en 1933 contre 102 en 1932 et 63 en 1931, et, d'autre part, la contraction des moyens de paiement. La circulation de l'établissement est tombée au minimum en novembre 1933 à 89 millions de piastres, chiffre auquel elle n'était point redescendue depuis janvier 1924. Si l'on tient compte de la réduction du nombre de piastres métalliques en circulation et celle du total des dépôts dans les banques, on constate que depuis le début de 1930, la contraction des moyens de paiement en Indochine a atteint 100 millions de piastres.

Le rapport donne encore des indications détaillées sur l'activité économique des divers pays qui constituent l'Union indochinoise

Au cours de l'exercice, la Banque a donné son concours au placement des Bons de la Défense nationale, des Bons du Trésor, des Obligations du Trésor 4 1/2 %, des Billets de la Loterie nationale, des obligations des Postes, Télégraphes et Téléphones 4 1/2 %, du Gouvernement général de l'Indochine 5 1/2 %. du Gouvernement général de l'Algérie 4 1/2 % et 5 % de l'Empire chérifien 5 %, du Crédit foncier de France Communales 5 %, de la Compagnie des Chemins de fer du Maroc, de la Compagnie des Services Contractuels des Messageries Maritimes 5 %. Elle a participé également aux augmentations de capital de la Compagnie des Eaux et Electricité de l'Indochine, de la Société Indochinoise d'Electricité de la Société des Étains du Cammon, de la Société des Étains et Wolfram du Tonkin, à la constitution de la Société des Plantations indochinoises de Thé et de la Société Air France.

L'assemblée ordinaire, réunie ce jour, sous la présidence de M. Thion de la Chaume, a approuvé les comptes de l'exercice 1933 qui font apparaître un bénéfice net de 18.479.788 francs pour le premier semestre et de 18.408 710 francs pour le second semestre.

Le dividende total a été fixé à 140 francs. Le dividende de 70 francs, afférent au second semestre, sera mis en paiement sous déduction de l'impôt, après l'approbation ministérielle requise par les statuts.

L'assemblée a ratifié la nomination en qualité d'administrateur de MM. [Fernand Bernard](#) [des Messageries fluviales de Cochinchine] et Charles Michel-Côte <sup>64</sup> [en remplacement de MM. Alphonse Denis et Maxime Getten, décédés]. D'autre part, MM. Henri Thelier, Joseph Simon et Ernest Roume ont été réélus pour six ans.

---

<sup>64</sup> Charles Michel-Côte (1872-1959) : administrateur de sociétés, il se spécialise après la Grande Guerre dans les affaires djiboutiennes et malgaches. Président du Chemin de fer franco-éthiopien de Djibouti à Addis-Abeba (1933). Voir [encadré](#).

---

1934 (juin) : **RAPPORT PARGOIRE** CONTRE LA BANQUE DE L'INDOCHINE

---

Me **Mathieu**, notaire et président sortant du Conseil Colonial,  
s'est suicidé en se tirant une balle dans la tête  
(*La Tribune indochinoise*, 22 mars 1935, p. 1, col. 3-4)

Discours de M. Labasthe

.....  
Nous sommes tous ici pour protester de tout le trouble de nos âmes soulevées de dégoût et de réprobation, contre le lâche assassinat perpétré par vos ennemis occultes, alliés aux Puissances d'Argent.

Quelques-uns iront semant que votre triste sort ressortit à la crise indochinoise et mondiale.

Mensonge, mensonge, diffusé par nos communs et mortels ennemis.

Il n'y a pas, il n'y a jamais eu de crise en Cochinchine !

Seuls de tous les pays de l'univers, les produits de notre sol richissime se consomment et s'exportent aisément en tonnage croissant et sans report !

Mais si, réellement, il n'y a pas crise, il pèse cependant sur nous tous une oppression économique monétaire et politique qui nous tue !...

Le crime monétaire de 1930 maintient l'Indochine entière sous le signe de l'esclavage financier.

Si les magnifiques créations de Mathieu : Keruella, Domaine de l'Ouest, Société Forestière, étaient restées sous le giron de l'ancienne et rationnelle monnaie, Mathieu serait aujourd'hui archimillionnaire.

Et il en eut été de même, d'ailleurs, des malheureux, riziculteurs livrés pieds et poings liés aux forces de Finance.

Des ombres sinistres planent sur nos têtes qui ont déjà repéré, prospecté leurs champs de carnage et de mort et votre « grand œuvre », Mathieu, doit entrer dans la fosse commune de digestion, où d'autres, beaucoup d'autres et tous, pièce par pièce, un par un, avons notre place marquée, à moins qu'une réaction massive et ordonnée ne se produise très vite, sauvant de la lassitude ce pays d'agonisants...

Nos sommes certains, d'ailleurs, que les prêtres du Veau d'Or n'auraient point osé pousser à bout le terrible lutteur que vous étiez, si vous n'aviez pas, au nom, et par mission expresse du conseil colonial, pris contact avec les producteurs de blé.

Et c'est ce qui déclencha un agissement métropolitain ténébreux qui restera la honte de ceux qui l'ont mis en batterie. C'est donc pour délit d'opinion, c'est donc pour avoir loyalement, courageusement et correctement accompli un acte d'homme public, que l'hallali fut sonné contre Mathieu.

.....  
\_\_\_\_\_

BANQUE DE L'INDOCHINE  
(*L'Économiste français*, 1<sup>er</sup> juin 1935)  
[résumé]

Les comptes des deux semestres de l'exercice 1934 ont été soumis à l'assemblée générale ordinaire du 22 mai. Le premier semestre a laissé un bénéfice de 19.408.635

francs qui, augmenté du reliquat de 7.457.041 francs laissé par le deuxième semestre de 1933, a donné un total disponible de 26.865.676 francs. Le second semestre a laissé un bénéfice de 18.943.661 francs et, avec le reliquat du premier semestre, soit 7.364.381 francs, le total disponible s'est élevé à 26.308.042 francs.

L'assemblée a fixé le dividende annuel à 140 fr. par action, y compris l'acompte de 70 francs payé le 15 décembre 1934, et elle a décidé de reporter à l'exercice 1935 le reliquat disponible de 6 millions 876.493 francs.

Le solde de 70 francs sera mis en paiement, sous déduction de l'impôt, après l'approbation du ministre des Colonies qui est requise par l'article 30 des statuts.

Le rapport indique que l'amélioration de la situation en Indochine en 1934 tient, d'une part, au redressement de la position des quelques produits essentiels du pays et, d'autre part, à l'assainissement réalisé au cours de quatre années de crise et dont le processus touche maintenant à sa fin.

Le début de la crise en Indochine ayant suivi de peu le rattachement de la piastre à l'or, une campagne très vive s'est, comme on le sait, développée en vue du retour à l'étalon-argent ou de la dévaluation de la piastre. Fort heureusement, la Commission que le ministère des Colonies a chargée, en 1934, d'examiner la question, a conclu au maintien du régime monétaire institué en 1930, c'est-à-dire de l'étalon-or.

Cette sagesse a mis l'Indochine à l'abri des désordres monétaires que les achats d'argents américains ont provoqués en Chine, et a facilité l'amélioration de la situation économique. Les exportations de riz sont passées de 1.250.000 tonnes en 1933 à 1.530.000 tonnes en 1934, dont 780.000 à destination de la France. Celles de caoutchouc ont porté sur 20.718 tonnes contre 15.598 en 1933, soit une augmentation de 25 % ; en valeur, l'avance est encore plus forte, grâce au redressement des cours qui a suivi la mise en vigueur de l'accord de restriction conclu en mai 1934 : la moyenne des cours est passée de 3 fr. le kg en 193-3 à 4 fr. 50 en 1934.

Le commerce extérieur de l'Indochine atteint près de deux milliards de francs : la part de la France est de 49 % dans les exportations et de 57 % dans les importations.

Quant à l'assainissement réalisé, il se mesure au fait que les crédits prévus au budget général de 1935 font apparaître une déflation de 47 % par rapport aux chiffres de 1931.

Ces symptômes favorables se sont précisés au début de 1935, comme le prouvent les chiffres cités par le président dans son allocution : pendant les cinq premiers mois de 1935, les exportations de riz ont été de 958.000 tonnes, au lieu de 596.000 au cours de la période correspondante de 1934. Exportations de caoutchouc : 8.110 tonnes de janvier à avril 1935, contre 6.100 de janvier à avril 1934. La circulation fiduciaire est passée de 95 millions de piastres à fin décembre 1934 à 104 millions à fin avril : l'augmentation est une des plus importantes qui aient été enregistrées.

Enfin, les recouvrements budgétaires des quatre premiers mois de 1935 ont atteint 17 millions 310.000 piastres, en plus-value de 301.000 piastres par rapport aux prévisions, et de 1 million 147.000 piastres par rapport aux recouvrements des quatre premiers mois de 1934.

Le rapport conclut en indiquant qu'il semblait que la situation était en voie d'amélioration notable et laissait augurer le commencement de la reprise en Indochine.

Les administrateurs sortants ont été réélus. Ce sont MM. Paul Boyer, le baron Brincard, Alexandre Célier, Pierre Laroze et René Thion de la Chaume. *Quitus* a été donné à la succession de M. M. Getten, administrateur décédé.

(Les Assemblées générales, 6 juillet 1935)  
(L'Information d'Indochine économique et financière, 15, 22 et 29 juin 1935)

Assemblée présidée par M. René Thion de la Chaume, président du conseil d'administration, qui appelle au bureau, en qualité de scrutateurs, les deux plus forts actionnaires présents et acceptants, le représentant du Crédit industriel et commercial, et le représentant de la Compagnie française des chemins de fer de l'Indochine et du Yunnan.

Le bureau désigne comme secrétaire M. de Flers, secrétaire général de la Banque.

997 actionnaires sont présents ou représentés, possédant 141.369 actions.

M. Paul Baudouin, directeur général, donne lecture du rapport du conseil d'administration.

#### RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément aux prescriptions des articles 35 et 36 de nos statuts, nous vous soumettons, Messieurs, les comptes de l'exercice 1934 et nous vous prions de délibérer sur les questions à l'ordre du jour.

Les bénéfices réalisés pendant le premier semestre 1934 se sont élevés à 19.408.634 92 dont la répartition, conformément à l'article 30 des statuts, a été effectuée comme suit :

600.000 00 au fonds de réserve statutaire (2 % du capital versé),  
4.800.000 00 aux actionnaires (première répartition de 4 % pour le semestre)  
700.431 75 au fonds de prévoyance statutaire (5% de l'excédent)  
700.431 75 au conseil d'administration (5 % de l'excédent).  
700.431 74 au personnel 5 % de l'excédent).  
11.907.339 68 aux actionnaires (85% de l'excédent).  
19.408.634 92

Il vous revenait donc, Messieurs 16.707.339 68

auxquels venaient s'ajouter 7.457.041 09

reliquat du deuxième semestre 1933, soit au total 24.164.380 77

Un dividende de 70 francs par action, mis en paiement le 15 décembre dernier, a nécessité l'emploi d'une somme de 16.800.000 00

laissant un reliquat de 7.364.380 77

reporté au semestre suivant.

Pendant le second semestre, les bénéfices ont atteint 18 943.661 fr. 59.

Cette somme devrait donner lieu à la répartition suivante :

600.000 00 au fonds de réserve statutaire (1/2 % du capital versé).  
4.800.000 00 aux actionnaires (première répartition de 4 % pour le semestre).  
677.183 08 au fonds de prévoyance statutaire (5 % de l'excédent)  
677.183 08 au conseil d'administration (5 % de l'excédent)  
677.183 08 au personnel (5 % de l'excédent).  
11.512.112 35 aux actionnaires (85 % de l'excédent)  
18.943.661 59

Il reviendrait donc aux actionnaires 16.312.112 35

soit, en y ajoutant le reliquat du premier semestre de 7 364.380 77

un total de 23.676.493 12

Nous vous proposons de fixer à 70 francs le dividende du 2<sup>e</sup> semestre de l'exercice 1934, ce qui, pour les 240.000 actions libérées composant le fonds social, absorberait une somme de 16.800.000 00

le reliquat de 6.876.493 12

étant à reporter au premier semestre 1935.

Dans ces conditions, le dividende pour l'année 1934 s'élèverait à 140 francs par action.

Si vous voulez bien accepter ces propositions, le dividende de 70 francs pour le second semestre serait mis en paiement, sous déduction de l'impôt; après l'approbation de M. le ministre des colonies requise par l'article 30 des statuts.

#### Comparaisons satisfaisantes

Nous pouvons ainsi vous proposer la distribution d'un dividende égal à celui de l'exercice précédent tout en ne prélevant sur le report à nouveau que 600.000 francs environ contre 1 800.000 francs en 1933. Le montant de nos bénéfices s'est, en effet, quelque peu relevé, mais ce résultat est uniquement dû à une nouvelle compression de nos frais généraux déjà fortement réduits les années précédentes. Certes, la situation de l'Indochine s'est légèrement améliorée en 1934, mais la faible reprise d'activité de nos sièges n'a pas été accompagnée d'une augmentation de leurs profits : les réductions de taux d'intérêt, que nous avons consenties tant pour apporter notre contribution à l'œuvre d'aménagement des dettes privées que pour aider les entreprises actives, en sont la cause. C'est ainsi que le taux d'escompte a été abaissé de 5 1/2 % à 5 % et qu'une réduction correspondante a été appliquée aux autres catégories d'engagements se rapportant à des opérations commerciales à court terme.

Ces concessions ont affecté de façon appréciable les résultats du second semestre de nos sièges à émission qui, dans l'ensemble, accusent, cette année encore, une très importante diminution, heureusement compensée par une amélioration du rendement de nos agences à l'étranger.

Les divers postes de notre bilan ne présentent que peu de différences avec ceux de l'année précédente. Toutefois, nos disponibilités improductives ont été réduites de 822 millions de francs à fin 1933, à 40 millions à fin 1934. Cette différence se trouve pour la plus grande partie dans le portefeuille qui revient à peu près à son niveau de décembre 1932 avec 524 millions contre 184 millions l'année précédente. Des postes circulation et dépôts marquent une progression légère de 40 millions chacun et les avances ont peu varié avec 947 millions contre 963.

#### Les problèmes économiques et monétaires mondiaux

La situation économique dans le monde ne s'est, dans l'ensemble, pas améliorée.

L'incertitude continue à dominer et les problèmes qui commandent l'aménagement des marchés intérieurs et la reprise des relations internationales n'ont reçu que des solutions fragmentaires, souvent à caractère nettement provisoire. Les causes permanentes de trouble et de déséquilibre n'ont, en effet, pas disparu. Le nationalisme économique paralyse les échanges et ses formes classiques, taxes douanières, contingentements, prohibitions, s'est ajouté dans de nombreux pays l'affaiblissement de la valeur de l'étalon monétaire par lequel on recherche le relèvement des exportations et l'établissement des prix or au-dessous de ceux de l'étranger.

S'il n'est pas contestable que ce procédé apporte une solution temporaire aux difficultés économiques ou budgétaires, il n'est pas moins certain qu'il ne constitue qu'un palliatif car les problèmes provisoirement écartés se posent bientôt à nouveau et avec des données souvent plus complexes.

C'est ce que n'ont pas compris les partisans de la « déstabilisation » de la piastre.

Le début de la crise en Indochine avait suivi de peu le rattachement à l'or de la monnaie de cette colonie. On a voulu établir un lien entre les deux faits et une campagne très vive s'est développée pour obtenir le retour à l'étalon argent ou la dévaluation de la piastre. Cette thèse a été soumise à la commission chargée d'étudier les répercussions des fluctuations de l'argent métal sur la situation économique de l'Extrême-Orient et spécialement de l'Indochine, qui a siégé au ministère des Colonies

au début de 1934 <sup>65</sup>. Son rapport, publié en avril, a sagement conclu au maintien du système instauré pas la réforme de 1930.

Parmi les mesures d'ordre monétaire à caractère artificiel, celles qui ont été prises en 1934 aux États-Unis relativement au métal argent sont particulièrement importantes.

Les principales interventions qui ont influencé le marché de ce métal depuis plus d'un demi-siècle ont été la démonétisation opérée par l'Allemagne après la guerre de 1870 et la vente des surplus d'argent de l'Inde décidée en 1926. Aucune n'a eu de répercussion aussi profonde que la décision prise par les États-Unis de revaloriser ce métal.

Le Silver Purchase Act du 20 juin 1934 a engagé le Gouvernement américain dans un programme d'achats d'une importance inégalée jusqu'ici. Il comporte, d'une part, l'obligation de constituer la garantie métallique de l'unité monétaire pour un quart en valeur en argent et trois quarts en or, et, d'autre part, l'autorisation donnée au secrétaire du Trésor de faire, soit dans le pays, soit à l'étranger, les achats nécessaires pour parvenir à ce résultat. Ce décret fut suivi, le 9 août, d'une décision nationalisant l'argent aux États-Unis et ordonnant la remise dans les trois mois aux Hôtels des Monnaies de tout le métal se trouvant sur le territoire continental des États-Unis, sauf quelques exceptions visant notamment les avoirs appartenant à des étrangers ou détenus pour des fins industrielles.

L'ampleur du programme envisagé par les États-Unis peut se mesurer au fait que les ventes totales allemandes de 1873 à 1879 atteignirent seulement 85 millions d'onces et n'abaissèrent le prix de l'once durant cette période que de 8 deniers, et que le Gouvernement indien, en commençant la vente, étendue sur dix ans, de 450 à 500 millions d'onces, n'a réduit le prix moyen que de 11 d. 1/2 en 5 ans. Le Silver Purchase Act des États-Unis, qui prévoit l'achat de quantités estimées à environ 1.300 millions d'onces, a fait avancer les cours d'environ 10 deniers dans les dix premiers mois de son application.

La période pendant laquelle se dérouleront les achats américains est difficile à préciser actuellement, mais elle paraît devoir être d'assez longue durée si l'on considère que la production mondiale s'est élevée ces dernières années à 70 millions d'onces par an en moyenne. En admettant même que, stimulée par la hausse des cours, cette production puisse revenir au niveau record de 260 millions d'onces, il faudra, compte tenu des besoins industriels et même si des ventes d'argent provenant de démonétisation sont faites par l'étranger, plusieurs années à la trésorerie des États-Unis pour compléter ses achats.

Pour 1934, on estime qu'ils ont porté sur 320 millions d'onces environ, soit 75 % des disponibilités. Celle-ci sont évaluées à 435 millions d'onces provenant pour 180 millions de la production, pour 200 millions des ventes de la Chine, pour 30 millions de la Russie et pour 25 millions de l'Inde.

Les mouvements des prix au cours de l'année dernière ont été presque uniquement commandés par la politique américaine. Depuis le début de 1931 jusqu'à la promulgation du Silver Purchase Act, ils ont surtout reflété les chances de succès, devant le Congrès des lois relatives à l'argent. Les cours extrêmes enregistrés durant cette période furent de 46 cents de 10 avril et de 41 3/4 — cotation la plus basse de l'année — le 1<sup>er</sup> mai. Après la promulgation du Silver Purchase Act et la reprise des achats qui en fut la conséquence, ils se raffermirent et atteignirent leur maximum le 13 novembre avec 55 cents pour terminer l'année à 55.

La politique de revalorisation poursuivie par les États-Unis a tout naturellement eu de graves répercussions en Chine. Devant les importantes sorties de métal blanc qui se produisaient, le Gouvernement de Nankin, dont les protestations restaient sans effet, prit, le 15 octobre, pour éviter que le pays ne se vidât entièrement de ses réserves

---

<sup>65</sup> Commission présidée par M. Germain-Martin.

métalliques, un décret frappant les exportations d'argent d'un droit fixe de 10 % et d'une taxe d'égalisation variable. Cette taxe est fixée chaque jour en tenant en principe compte de l'écart entre la parité théorique du dollar chinois et son cours officiel fixé, lui aussi quotidiennement par la Central Bank of China.

Cette mesure, qui équivalait à un embargo, a dissocié complètement l'unité monétaire de l'argent métal et le dollar chinois est devenu à son tour une monnaie flottante.

#### L'amélioration de la situation générale en Indochine

L'amélioration de la situation en Indochine en 1934 tient, d'une part, au redressement de la position des quelques produits essentiels du pays, et d'autre part, à l'assainissement réalisé au cours de quatre années de crise et dont le processus touche maintenant à sa fin.

Le riz a trouvé son principal débouché en 1934 dans la Métropole et les Colonies françaises.

Le marché national a reçu 780.300 tonnes.

Sans ce concours dont on ne saurait trop souligner l'ampleur et l'opportunité, la situation en Cochinchine pendant le premier semestre de l'année et au lendemain de l'imposition par la Chine de droits élevés à l'entrée des riz et des paddys sur son territoire, aurait pu devenir extrêmement critique. Si le cours sur le marché de Cholon ont fléchi pendant le premier semestre au niveau le plus bas enregistré depuis le début de la crise, les sorties du produit se sont maintenues à une cadence élevée.

L'année s'est terminée avec une exportation totale de riz, paddys et dérivés de 1.530.500 tonnes contre 1.250.000 en 1933, et contre les chiffres extrêmes depuis 1920 de 959.000 tonnes en 1931 et 1.797.000 tonnes en 1928.

La moyenne des cours en 1934 n'a été que de 3 p. 25 les 100 kilogrammes de riz blanc numéro 1 contre 4 p. 09 en 1933, soit une baisse de 20 %. Néanmoins, grâce à l'accroissement des quantités sorties, le pouvoir d'achat de la population rurale a cessé de s'amenuiser.

Il y a même lieu de penser que les ressources totales des campagnes se sont accrues car il a été expédié d'Indochine vers la France 468.000 tonnes de maïs en grains, contre 298.000 tonnes l'année précédente et 96.400 tonnes en 1932. L'exportation totale a atteint 476 000 tonnes, 8.000 tonnes ayant été dirigées vers d'autres pays.

La culture de cette céréale s'est, en effet, soudainement développée, en particulier au Cambodge. Cependant, le rendement à l'hectare est faible et la qualité laisse beaucoup à désirer. Le maïs représente une richesse agricole que l'Indochine doit à la fertilité de terres en partie inutilisées jusqu'ici et qui retourneraient rapidement à la brousse si le labeur des paysans, encore mal outillés et mal informés, cessait d'être rémunérateur.

Son écoulement dépend pratiquement du seul acheteur français dont la clientèle ne sera retenue que si le grain livré est de qualité. Les prix sont allés en déclinant de janvier à décembre, partant de \$ 5,45 le quintal au port d'embarquement pour aboutir à \$ 3,65.

Les expéditions de caoutchouc sec en provenance de la Cochinchine et du Cambodge ont progressé de 25 % : 20.718 tonnes sont sorties par le port de Saïgon contre 15.598 tonnes pendant les douze mois précédents.

En valeur, l'avance est plus forte grâce au redressement des cours qui a suivi la mise en vigueur du plan de restriction que les principales nations productrices ont négocié et signé à Londres au mois de mai 1934, et dont certaines dispositions spéciales ont laissé à l'Indochine d'importantes possibilités de développement.

La moyenne des cours avait été en 1933 de 30 cents de piastre le kilo, à la parité de Londres ; elle a atteint 45 cents en 1934.

L'appoint substantiel que le commerce extérieur de la Colonie reçoit du chef des plantations d'hévéas se trouve ainsi avoir doublé en valeur d'une année à l'autre. Prochainement, grâce à la mise en saignée de nombreux arbres greffés, la production indochinoise dépassera 30.000 tonnes.

Dans l'ensemble, l'état cultural des 120.000 hectares actuellement réservés à l'hévéa dans le Sud de l'Indochine est satisfaisant, souvent excellent, et l'avenir peut être envisagé avec confiance.

Ces circonstances favorables ont permis de procéder à la réorganisation financière de sociétés dont la situation était obérée et le nombre des liquidations inévitables est resté très limité. Nous avons prêté notre concours pour l'assainissement de plusieurs entreprises par voie d'augmentation de capital ou de fusion. Ce faisant, notre action se conjugue avec celle de la haute Administration indochinoise qui a montré, en prenant elle-même des risques importants, qu'elle attachait le plus grand prix au développement et au maintien des plantations d'hévéas ouvertes sur le sol indochinois depuis un quart de siècle et principalement depuis dix ans.

Les exportations de charbon qui intéressent le Tonkin n'ont pu maintenir le tonnage extrait en 1933, malgré des baisses de prix appréciables. La régression est de 80.000 tonnes, l'année écoulée figurant dans les statistiques de la Douane pour 1.171.000 tonnes contre 1.251.000 tonnes précédemment.

Le commerce sur l'extérieur a encore été alimenté par les poivres en avance de 10 % sur 1933 en quantité et en valeur, par les poissons secs en régression de 16 du fait principalement de la faiblesse des demandes du sud de la Chine.

Quant au coprah, facteur important dans l'économie des pays voisins, son rôle, s'il augmente dans la satisfaction des besoins locaux, devient de plus en plus négligeable dans la masse des exportations.

L'Indochine a donc beaucoup vendu mais elle a aussi largement acheté. Elle a joué vis-à-vis de la Métropole le rôle qu'on en pouvait attendre et dans la mesure de sa capacité de consommation.

Dans l'ensemble et en valeur, les importations se sont maintenues légèrement au-dessus de 900 millions de francs comme en 1933, mais en tonnage l'augmentation a été sensible.

Les entrées de tissus, qui sont fournis par la France dans la proportion des quatre cinquièmes, ont été de 93.703 quintaux.

Une progression analogue se retrouve pour les automobiles, indice certain de reprise et pour les produits d'alimentation.

Par contre, des diminutions sont constatées sur les achats de machines, les ouvrages en métaux, les produits chimiques et le commerce extérieur de l'Indochine a ainsi atteint près de deux milliards de francs et la position d'équilibre des échanges avec la Métropole mérite d'être signalée.

Sur un total à l'exportation de 1.044.103.000 francs, la part de la France, les Colonies non comprises, est de 519.233.000 francs, soit 49,7 %. Les importations atteignent 909.181.000 francs, et, dans ces chiffres, la France entre pour 522.785.000 francs, soit 57,5 %.

L'excédent de la balance commerciale en faveur de la Colonie est finalement de quelque 135 millions de francs, dus presque entièrement aux plus-values enregistrées sur le maïs et le caoutchouc.

Ce résultat, qui a permis le retour de la piastre à sa parité de 10 francs, est supérieur à ceux de 1933 et de 1932, mais il apparaît encore faible, car l'Indochine reste un pays débiteur.

Les éléments négatifs de la balance des comptes, tant du chef des dettes d'État, du rapatriement vers la France et la Chine des produits de l'épargne et du négoce, que de la rémunération de services très divers, forment en effet une masse importante.

Les résultats acquis en 1934 autorisent cependant l'espoir que la Colonie ne subira plus de perte de substance et que toute amélioration nouvelle lui permettra de reconstituer ses réserves.

En ce qui concerne les finances publiques, les efforts réalisés par l'Administration pour ajuster recettes et dépenses n'ont pas été interrompus en 1934, bien que l'exécution du budget général pour l'année écoulée fasse encore apparaître un déficit, cette fois moins élevé que ceux des budgets antérieurs.

Mais il est permis d'espérer que l'équilibre sera atteint cette année, car les circonstances sont plus favorables et les crédits du projet de budget de l'exercice en cours sont les plus faibles que l'Indochine ait connus depuis 1921. Par rapport aux chiffres records touchés en 1931, la déflation est de 47 %. Le pourcentage réel est toutefois moins considérable, car une large part des travaux neufs précédemment inscrits aux dépenses courantes a été transférée au budget spécial des emprunts. La réduction qui en résulte est tempérée par l'inscription d'annuités croissantes pour le service de la dette.

Le budget général de 1935 adopté en décembre dernier se monte à \$ 55.916.000 dont 55 millions pour les crédits ordinaires. Quant aux budgets locaux et notamment au principal d'entre eux, celui de la Cochinchine, ils ont pour la plupart retrouvé l'équilibre et ils sont exécutés dans des conditions satisfaisantes. Cette constatation est d'autant plus intéressante que dans plusieurs pays, des abattements ont été prévus sur des taxes reconnues trop lourdes, notamment sur l'impôt personnel de capitation.

L'activité économique intérieure marque elle aussi, dans l'ensemble, un léger redressement.

En Cochinchine, le problème essentiel est celui de l'agriculture. Les pouvoirs publics n'ont pas cessé de se préoccuper d'alléger les charges pesant sur la rizière. Ils ont d'abord combattu la dépression par des prêts de campagne et de moisson libéralement octroyés en 1931 et en 1932. Des délais de grâce ont été accordés aux débiteurs malheureux. Mais, la crise se prolongeant et s'étendant en profondeur, ces dispositions de circonstance apparaissent insuffisantes et inefficaces. Il fallait aborder directement la question de l'endettement agraire.

Nous vous avons signalé l'année dernière la création d'un service spécial, dénommé Service des prêts fonciers à long terme, destiné à venir en aide aux riziculteurs. Ses interventions, qui se poursuivent depuis deux ans, ont mis en lumière des situations confuses et lourdement obérées qui ne pourront être redressées qu'après de longs efforts. À la fin de 1934, il avait réalisé 40 millions de francs de prêts. L'état de ses travaux permettait d'escompter que 10 millions de prêts pourraient être consentis à bref délai et 40 millions supplémentaires après un certain temps, ce qui eût laissé un reliquat disponible de 10 millions pour des prêts nouveaux.

On calculait en effet que les opérations une fois achevées, leur ensemble représenterait 100 millions de francs qui, grâce aux aménagements réalisés, auraient permis de résorber un passif supérieur au double de cette somme.

La dette des riziculteurs cochinchinois affiliés aux Sociétés indigènes de crédit agricole mutuel était de 10 millions de piastres environ. Le Gouvernement de la Cochinchine, qui avait avalisé les engagements de ces Caisses de crédit agricole dans nos livres, a recherché les moyens d'améliorer la situation. En 1934, le taux des intérêts perçus par les Caisses agricoles fut abaissé grâce au concours de la Banque d'émission qui consentit une réduction d'un pour cent. Allant plus loin, le Gouvernement prit à sa charge une partie des intérêts en souffrance, et des pourparlers furent entamés avec la Banque en vue d'un aménagement du passif de ces Sociétés de crédit agricole. Nous venons d'aboutir à un accord qui règle cette importante question.

Le règlement de la situation passive des riziculteurs a donc été poussé aussi loin que l'économie générale de l'Indochine le commandait et que le souci des finances publiques le permettait. Le redressement ne sera toutefois durable que si le propriétaire

annamite renonce au goût invincible qu'il a d'accroître outre mesure son domaine, de contracter des emprunts à des taux excessifs et de se livrer à des dépenses inconsidérées aux époques de prospérité.

Au Tonkin, où la production est plus variée que dans les autres pays de l'Union Indochinoise, les récoltes ont été médiocres, sauf pour le maïs qui a partiellement compensé le déficit du riz. L'activité des entreprises minières n'a pas augmenté. Comme par le passé, les filatures, les tissages et la production de ciment ont constitué l'élément le plus vivant du Tonkin industriel.

Dans le tissage de la soie, un progrès important a été enregistré. Le bas prix des filés importés de Canton a permis d'introduire l'année dernière 740.000 kilogrammes de soies grèges qui ont alimenté, en grande partie, les ateliers indigènes, et le développement des soieries de fabrication locale a été tel que la Cochinchine s'approvisionne actuellement dans le Nord de la Colonie à concurrence des trois quarts de ses besoins.

En Annam, les relations maritimes et commerciales avec le Sud de la Chine n'ont accusé aucune reprise, mais les échanges intérieurs ont continué d'être stimulés dans les provinces du centre par l'exécution des travaux d'infrastructure du chemin de fer transindochinois. La section Tourane-Quang ngai a été ouverte au trafic [et celle] de Quang ngai-Quinhon le sera bientôt.

Les provinces du Nord, et en particulier le Hatinh, ont été éprouvées par un typhon d'une grande violence qui a occasionné de lourdes pertes.

Au Cambodge, la voie ferrée qui relie Pnom-Penh à la région de Battambang a été largement utilisée pendant les six premiers mois de l'année pour l'évacuation de la récolte de paddy et elle a bénéficié de l'accroissement substantiel des transactions locales qui a suivi le retour à des conditions générales meilleures.

Le Laos paraît appelé à sortir progressivement de son isolement, grâce au programme de routes adopté par le Gouvernement général. D'autre part, il est permis d'espérer que les travaux activement poursuivis sur les gisements d'étain permettront au cours de cette année une augmentation de production de ce métal.

À Kouang-Tchéou-Wan, malgré un transit relativement important de marchandises, japonaises principalement, qui s'effectue de Hongkong, et par la route vers le Kouang-Si et le Kouang-Toung, le mouvement commercial s'est considérablement ralenti. Des rapports cordiaux ont été entretenus par l'Administration avec les autorités chinoises des territoires voisins, ce qui a permis de mettre un terme à la piraterie dans la région.

Dans toute l'Indochine, les maisons d'importation ont subi, avec le décalage normal, l'incidence de la baisse des prix auxquels les produits agricoles ont été vendus pendant le premier semestre, mais le marché ayant été approvisionné avec modération dans l'alimentation et dans les tissus, les stocks en fin d'année étaient normaux. Des défaillances chez les distributeurs asiatiques ont cependant montré une fois de plus qu'il ne faut recourir qu'avec parcimonie au crédit en marchandises pour maintenir ou développer un chiffre d'affaires. Cette pratique est dangereuse quand elle n'est pas accompagnée d'acceptations commerciales qui facilitent le contrôle de la position débitrice du commerce de détail.

Pour les stocks les plus chargés : métallurgie, machinerie, appareillage électrique, l'assainissement s'est poursuivi sans être néanmoins entièrement achevé.

Ces indices concordants qui, presque tous, décèlent une légère reprise de l'activité économique en Indochine trouvent leur confirmation dans les variations de notre émission au cours de l'année 1934. Le minimum a été atteint à la fin de mars avec 88.230.000 piastres, montant qui était celui de notre circulation en octobre 1923. Pendant les neuf derniers mois de l'année, notre émission a progressé lentement avec continuité, jusqu'à 93 millions de piastres à la fin de décembre. Ce mouvement de hausse s'est sensiblement accentué depuis quelques mois.

Ce symptôme très net d'amélioration ne peut que nous fortifier dans la volonté de poursuivre, en dépit des sacrifices souvent importants que nous sommes appelés à consentir, l'assainissement des entreprises commerciales et industrielles et l'aménagement rationnel des dettes privées. Forts de la conviction que nous avons bien servi l'Indochine, nous achèverons l'œuvre entreprise et aujourd'hui presque entièrement terminée de la liquidation du passé. Nous pouvons dire que le terrain est maintenant préparé pour que la Colonie profite de tout redressement qui se manifesterait dans la situation économique mondiale.

\*  
\* \* \*

En Chine, l'année 1934 a vu se développer les efforts du Gouvernement de Nankin destinés à affirmer son autorité sur une plus grande partie du territoire national. Il a obtenu quelques résultats dans cette action, notamment dans le Nord. Sa campagne contre les communistes au sud du Yang-Tsé a été couronnée d'un certain succès dans les provinces du Kiang-Si et du Foukien, mais elle a provoqué la mainmise des bandes communistes repoussées vers l'ouest et le nord-ouest sur la province du Koéi Tchéou et elle a orienté leur marche vers la riche province du Sé Tchouen qui est tombée en partie entre leurs mains.

Le Sud, qui vit sous l'influence de Canton, a continué de manifester une certaine réserve vis-à-vis du Gouvernement de Nankin dont l'action à l'encontre des communistes a été de ce fait moins efficace.

Des rapports moins tendus ont prévalu avec le Japon. Les communications ont été rétablies et des relations se sont renouées entre le Mandchoukuo et les régions voisines.

Le commerce extérieur a encore décliné en 1934, mais comme la régression a été de 23 % à l'importation contre 12 % à l'exportation, la balance commerciale a poursuivi le mouvement d'amélioration que nous signalions l'an dernier.

Les recettes des Douanes se sont élevées à 334.600.000 dollars, soit une diminution de 5 millions de dollars environ sur les recouvrements de 1933, répartie entre tous les ports du pays, Amoy excepté.

Le service des emprunts extérieurs a absorbé le quart de ces recettes et celui des emprunts intérieurs près des deux cinquièmes ; 115 millions de dollars sont restées disponibles pour les besoins budgétaires.

Grâce au relèvement des tarifs, les recettes de la Gabelle ont été en augmentation, malgré le développement de la contrebande.

À Shanghai, l'année écoulée a été des plus mauvaises pour l'industrie et le commerce qui a subi plus durement que l'année précédente les effets de la crise générale et de la fermeture du marché de Mandchourie. Une nouvelle diminution d'environ 50 % dans les exportations de soie a amené l'arrêt de la plupart des filatures. L'industrie cotonnière est restée déprimée ; la minoterie et les fabriques de cigarettes ont souffert de la concurrence étrangère que la protection douanière, pourtant considérable, ne suffit pas à neutraliser. Seule la campagne de thé a été bonne et les résultats de 1933 ont été dépassés. Aux causes de dépression qui ont profondément affecté la place de Shanghai et entraîné par répercussion une forte diminution des transactions immobilières et de l'activité de la construction, s'est ajouté le trouble monétaire provoqué par la politique américaine de valorisation de l'argent. Les mesures prises par le Gouvernement chinois, et que nous vous avons précédemment exposées, n'ont pu produire leur plein effet en raison de la mise à profit par la contrebande de l'écart important entre les cours pratiqués localement et la valeur théorique du dollar chinois. Un resserrement monétaire accentué en est résulté et a porté à certains moments le loyer de l'argent au delà de 15 % l'an. La répression de la contrebande et

la constance de la politique monétaire du Gouvernement ont quelque peu amélioré la situation, mais le sort du dollar chinois demeure bien incertain.

À Hankéou, le mouvement commercial a continué de décliner en quantité et en valeur. Seul l'antimoine, dont la Chine a le quasi-monopole, très demandé par l'Allemagne et le Japon, a enregistré une hausse de 100 %.

Le commerce de Tientsin accuse lui aussi un nouveau recul tant aux exportations qu'aux importations, mais plus accentué en ce qui concerne ces dernières. La situation générale reste cependant plus satisfaisante qu'à Shanghai, la spéculation s'étant développée les années précédentes sur des bases plus modestes.

Rien de particulier à signaler à Pékin où le mouvement touristique est toujours réduit. L'ordre et la sécurité y règnent pour le moment, mais l'agitation dans les provinces voisines paralyse les initiatives.

Aucune amélioration n'est constatée à Hongkong dont le commerce et l'industrie restent affectés par le marasme général des affaires et la concurrence des industries japonaises et chinoises, notamment en ce qui concerne les ciments et les textiles et même le sucre dont le raffinage a été entrepris au Kouang-Toung. Le marché immobilier est toujours inactif. La crise monétaire chinoise provoque un exode de capitaux vers Hongkong où plusieurs banques viennent d'établir des agences.

Canton a, de même que Shanghai, subi les effets de la baisse des prix de la soie qui, exprimés en or, sont tombés au cinquième de ceux de 1913 et ne procurent plus de bénéfice aux producteurs. Aussi les filatures, dont 112 étaient en activité en 1929 et 54 au début de 1934, avaient toutes fermé leurs ateliers à la fin de l'année ; la production de 1934 estimée à 21.000 balles, ne représente qu'environ le tiers de la production normale. La concurrence japonaise, qui fournit des qualités plus homogènes à des prix plus bas, est la cause essentielle de cette situation. Le Gouvernement provincial s'efforce bien d'améliorer les procédés de culture, mais sans grand succès jusqu'ici, semble-t-il. Les stocks anciens s'écoulent néanmoins et sont en voie de disparition progressive.

Au Yunnan, la situation générale a été assez bonne au cours de l'année écoulée, bien que les campagnes d'étain et d'opium se soient soldées par des moins-values appréciables. Dans l'ensemble, les chiffres du commerce extérieur restent au niveau de ceux des deux années précédentes. Un certain malaise règne néanmoins dans le pays, car la population des campagnes reste très affectée par les bas prix des produits et la mévente de l'opium.

\*

\* \*

Au Siam, la situation s'est encore améliorée, l'excédent de la balance commerciale favorable étant passé de 45 millions de ticaux environ en 1933 à 70 millions en 1934, et comprenant pour chacune des deux années 13 millions de ticaux d'exportations d'or. Les sorties de riz ont marqué un progrès appréciable avec 1.960.000 tonnes. Le marché du teck s'est assaini et les cours de l'étain sont restés satisfaisants. Une dévaluation nouvelle de l'unité monétaire semble écartée pour le moment car la situation des finances publiques reste bonne. Le dernier exercice budgétaire s'est soldé en excédent. Malgré ces facteurs favorables, la situation de l'agriculture est restée précaire du fait des cours peu élevés du riz. De même, la situation des rizeries est médiocre en raison principalement de la concurrence excessive et désordonnée qu'elles se font.

Du point de vue politique, l'année 1934 a été marquée par le départ du Roi pour l'étranger, départ qui a été récemment suivi de son abdication. La question de régime n'a pas été posée et une régence, autour d'un jeune souverain, a été établie.

L'amélioration sensible constatée en 1933 en Malaisie britannique s'est poursuivie l'année dernière, malgré une diminution importante du commerce avec les pays

voisins : Indes néerlandaises, Siam, Indochine et Indes. Ce fait paraît dû principalement au développement des relations directes télégraphiques et maritimes de ces pays avec l'extérieur qui réduisent l'activité de Singapour comme centre distributeur.

Malgré une avance appréciable du prix de l'arachide enregistrée au cours du second semestre, la part de l'Inde française est en nouvelle diminution avec 35.975 tonnes anglaises contre 42.556 l'année précédente, ce qui ne représente dans les sorties totales des Indes que 7,42 % environ. La production des usines de tissage a progressé, les expéditions s'étant élevées à 4.431 tonnes de tissus et filés contre 3.977 tonnes en 1933 et 3.766 en 1932. L'Indochine, suivie de près par Madagascar, figure toujours en tête des acheteurs.

Tout en restant déficitaire, la balance commerciale des *Établissements français de l'Océanie* s'est améliorée, son solde débiteur étant revenu à 3.200.000 francs contre 4.700.000 en 1933. Ce déficit demeure en partie comblé par les dépenses des touristes dont les entrées ont toutefois accusé en 1934 une nouvelle régression de 10 % sur l'année précédente. Les ventes de coprah, stimulées par une hausse sensible des cours qui terminent à 910 francs la tonne en fin d'année et par la prime de 90 francs allouée par le Gouvernement, ont atteint le chiffre de 23.900 tonnes contre 17.900 en 1933, et une valeur de 9.565.000 francs contre 7.893.000. Les phosphates déclinent encore légèrement avec 77.410 tonnes d'une valeur de 3.409.000 francs contre respectivement 79.000 tonnes et 3.478.000 francs l'année précédente. Si les cours du coprah, dont la vente représente en valeur 57 % des exportations totales de la Colonie, se maintiennent, l'année 1935 marquera sans doute une amélioration sensible.

En Nouvelle-Calédonie, on enregistre une progression des expéditions de mattes de nickel et surtout de minerai de chrome qui passent de 24.500 à 37.200 tonnes. La récolte de café a été moyenne et les exportations se sont maintenues au niveau de celles de l'année précédente. Par contre, les sorties de coprah sont tombées de 2.128 tonnes à 1.129 tonnes. La situation de l'élevage reste difficile et semble, jusqu'à nouvel ordre, ne pouvoir être améliorée que par la recherche de débouchés nouveaux pour les conserves calédoniennes. Le Gouvernement de la Colonie a, par arrêté du 20 avril 1934, institué un Office de conditionnement des produits agricoles appelé à réaliser le classement des produits et à favoriser ainsi leur demande.

Aux Nouvelles-Hébrides, la production du coprah, du café et du cacao est en augmentation. Elle a légèrement amélioré la situation des colons néo-hébridais qui, cependant, n'arrivent encore qu'à couvrir leurs frais. Seul, le maintien des cours du coprah aux environs des cours actuels, augmentés de la prime attribuée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1935, pourrait rétablir dans tout l'archipel une situation plus saine. La main-d'œuvre locale a presque entièrement remplacé la main-d'œuvre étrangère [indochinoise\*] dont le coût est trop élevé.

Le mouvement commercial de la Côte française des Somalis a de nouveau légèrement décliné malgré un progrès appréciable dans les exportations de café qui ont atteint 17.215 tonnes représentant 66.736.000 francs contre 12.514 tonnes et 56.395.000 francs l'année précédente. Les expéditions de peaux sont en régression avec 6.562 tonnes contre 7.146 tonnes. Les importations de cotonnades en Éthiopie, qui avaient été de 7.568 tonnes en 1933, fléchissent de 400 tonnes. Le trafic de Djibouti faiblit encore légèrement avec un mouvement de 465 navires de plus de 200 tonnes contre 477 l'année dernière.

\*

\* \*

Au cours de l'exercice, nous avons donné notre concours au placement des Bons de la Défense nationale, des Bons du Trésor, des Obligations du Trésor 4 %, des billets de la Loterie nationale, des Obligations des P. T. T. 5 %, du Gouvernement général de

l'Indochine 5 %, du Gouvernement général de l'Algérie 5 %, du Gouvernement de la Côte française des Somalis 5 %, de l'Empire chérifien 5 %, de la Ville de Paris 5 %, du Crédit National 5 %, du Crédit Foncier de France communal 5 1/2 %, des Bons des grands réseaux des Chemins de fer français 6 %.

Nous avons participé en outre à la création de la Société « Les Plantations Indochinoises de Thé » résultant de la fusion de plusieurs Sociétés préexistantes, à la réorganisation de la Société des Caoutchoucs de Binh-Loc, à l'augmentation de capital de la Société des Caoutchoucs de l'Indochine, de la Société Agricole de Suzannah et de la Société des Plantations d'Anloc.

\*  
\*     \*

Notre personnel, tant à Paris que dans nos divers sièges, a continué de nous servir avec le même dévouement. Nous sommes heureux d'en faire une fois de plus la constatation.

\*  
\*     \*

Nous vous proposons le renouvellement pour cinq ans des pouvoirs de MM. Paul Boyer, baron Brincard, Alexandre Célier, Pierre Laroze et René Thion de la Chaume, administrateurs sortants.

Nous vous demandons de donner quitus de la gestion de M. Maxime Getten à sa succession.

Les résolutions, conformes aux propositions du Conseil, ont toutes été adoptées à l'unanimité.

En conséquence, le solde du dividende a été mis en paiement en juillet 1935.

Allocation de M. René Thion de la Chaume, président

Mesdames, Messieurs, le rapport dont vous venez d'entendre la lecture vous donne le compte-rendu des opérations de l'exercice 1934. Je crois qu'il vous intéressera d'avoir quelques indications sur la situation telle qu'elle se présente depuis la fin de cet exercice.

Les derniers chiffres dont nous avons connaissance se comparent très favorablement à ceux des mois correspondants de l'année dernière. Je vais d'ailleurs vous en citer quelques-uns qui vous permettront d'en juger par vous-mêmes.

Quelques chiffres concernant le riz, le maïs et le caoutchouc

En ce qui concerne le riz, produit, vous le savez, qui constitue la richesse principale de l'Indochine, les chiffres sont les suivants :

Du 1<sup>er</sup> janvier au 20 mai, il était sorti l'année dernière 593.000 tonnes de riz ; il en est sorti cette année 958.000 tonnes.

Le fait le plus frappant est constitué par la modification de la proportion des sorties de riz dirigées vers la France. Alors que, l'année dernière, 315.000 tonnes étaient dirigées vers celle-ci, soit 53 % des exportations, cette année il n'a été dirigé vers la France que 97.000 tonnes, soit 10 % des sorties. Il est, par conséquent, à peu près certain qu'avant la fin de ce mois, nous aurons atteint le million de tonnes pour les sorties de riz d'Indochine, fait qui ne s'était pas encore produit depuis qu'il est établi des statistiques à cet égard.

En ce qui concerne le prix, le cours moyen a été, pendant l'exercice 1934, de 3 piastres 28 le quintal de riz blanc numéro 1. Cette année, le prix le plus bas, qui a été

atteint le 10 janvier, été de 3 \$. 25. Le prix le plus élevé, atteint le 27 avril, a été de 5 piastres 03. Le cours moyen du 1<sup>er</sup> janvier à ce jour est par conséquent supérieur à 4 piastres. Le dernier cours connu, celui d'hier 21 mai, a été de 4 piastres 66. Je vous rappelle que pour l'année dernière, le cours moyen avait été de 3 piastres 28. Il y a donc cette année, jusqu'à présent, une très sensible augmentation, non seulement en quantité mais aussi en valeur.

En ce qui concerne le maïs, qui, l'année dernière, a exercé une influence si bienfaisante sur l'économie indochinoise, les renseignements actuels sont un peu moins favorables.

En effet, les sorties des quatre premiers mois de l'année actuelle ne sont que de 51.000 tonnes, contre 61.000 tonnes pour la même période de l'année précédente. Les cours sont également un peu en régression. Ils sont actuellement de 3 piastres 75 à 3 piastres 80, mais le cours moyen de l'année dernière a été de 4 piastres 20. Il y a, par conséquent, une légère régression en quantité et en prix.

En ce qui concerne le caoutchouc, qui immédiatement après le riz et le maïs, a une influence particulière sur le montant des exportations indochinoises, les chiffres sont les suivants :

Les sorties des quatre premiers mois de l'année actuelle ont été de 8.000 tonnes, contre 6.100 tonnes pour la même période de l'année dernière. L'augmentation est donc assez importante. Mais les prix sont un peu inférieurs au cours moyen de la dernière année. Le cours moyen avait été l'année 1934 d'environ 4 fr 50 le kilo. Le prix actuel est de 4 fr. 05 à 4 fr. 10. Les résultats sont encore extrêmement satisfaisants.

#### L'amélioration des recettes budgétaires

D'une façon générale, l'amélioration qui s'est produite en Indochine se traduit d'ailleurs par les chiffres des recettes budgétaires dont je vais vous donner connaissance. Les recouvrements se rapportant aux trois premiers titres du budget — Douanes, Enregistrement et Domaines, Exploitations industrielles —, sont en progression. Les quatre premiers mois de l'année actuelle ont donné 17.310.000 piastres, soit 301.000 piastres d'excédent par rapport aux prévisions budgétaires, et 1.147.000 piastres de plus que les recouvrements correspondants de l'année dernière.

#### La circulation fiduciaire

Je vous donnerai enfin un dernier renseignement qui, celui-la nous est propre. Il concerne notre circulation fiduciaire.

La circulation fiduciaire était au 31 décembre de 95 millions de piastres. Au 30 avril, elle était de 103.090.000 piastres, soit une augmentation de 8 millions de piastres ou près de 10 %.

Il serait évidemment excessif de tirer des conclusions sur les résultats de quatre mois et de les appliquer à tout un exercice. Mais ce que nous pouvons dire, c'est qu'il semble que la situation soit en voie d'amélioration extrêmement notable. Si les chiffres de ces quatre premiers mois sont confirmés par les résultats du reste de l'année, cette année 1935 marquera, je crois, le commencement de la reprise en Indochine.

Je suis maintenant prêt à donner la parole à ceux d'entre vous qui désireraient présenter des observations ou demander des renseignements complémentaires.

#### La discussion

Un actionnaire. — Le franc vaut actuellement 65 milligrammes d'or, alors que la piastre en vaut 65 centigrammes. Si les circonstances amenaient la dévaluation du franc, s'ensuivrait-il une dévaluation correspondante de la piastre ?

M. le président. — C'est la question qu'il conviendrait de poser, non pas à moi, mais au ministre des Finances et au Gouvernement. La définition de la piastre est actuellement, sur la base de l'or, 65 centigrammes, alors que celle du franc est 65

milligramme. Il en résulte que la piastre égale actuellement dix francs ; les définitions sont les mêmes.

Rien ne fait supposer qu'on doive changer ces définitions, soit celle du franc, soit celle de la piastre indochinoise. S'il en était autrement, y aurait-il un parallélisme entre les mesures prises d'un côté et de l'autre ? Je l'ignore. En tout cas, je n'ai pas été consulté à cet égard.

Le même actionnaire. — Il serait intéressant de savoir si la piastre indochinoise sera maintenue à 65 centigrammes d'or. (Rires).

M. le président. — Vous devez savoir que les avis sont partagés à cet égard. Un certain nombre d'Indochinois étaient partisans de la dévaluation de la piastre. Nous sommes partisans au contraire de son maintien à sa parité actuelle.

Le même actionnaire. — Ce serait avantageux pour la Banque de l'Indochine. Actuellement, les gens qui craignent la dévaluation du franc se portent sur le Suez. Si l'on était sûr du maintien de la piastre à 65 centigrammes d'or, on se porterait sur la Banque de l'Indochine.

M. le président. — Il m'est impossible de vous donner aucune assurance à cet égard.

Un autre actionnaire. — Nous avons, je crois, un stock important d'argent au moment de la dévaluation. Ce stock a-t-il été complètement vendu à l'étranger ou reste-t-il encore une quantité importante de lingots à la disposition.

M. le président. — Vous me demandez-là un secret qui n'est pas le nôtre. Le stock d'argent dont vous parlez n'était pas la propriété de la Banque de l'Indochine, mais celle du Gouvernement général. Il a été déposé dans nos caves et si nous en avons vendu une certaine partie, c'était pour le compte du Gouvernement général.

---

#### CRÉDIT COLONIAL (*Le Journal des finances*, 27 décembre 1935)

Le Crédit colonial vient d'être constitué ; son capital est fixé à 20 millions, divisé en 4.000 actions de 5.000 francs, ainsi attribuées : ...Banque de l'Indochine : 525 actions...

Les premiers administrateurs sont : MM. ... René Thion de la Chaume, président du conseil d'administration de la Banque de l'Indochine ; Paul Baudoin, directeur général de la Banque de l'Indochine...

---

BANQUE DE L'INDOCHINE  
(*Le Temps, Paris-Soir*, 11 janvier 1936)

Les intérêts et commissions des trois premiers mois du semestre en cours ont atteint 7.564.816 francs contre 7.426.268 francs pour la période correspondante de 1934.

Indiquons d'autre part qu'au cours de sa séance du 8 janvier, le conseil d'administration a appelé aux fonctions d'administrateur M. Joseph Deschamp <sup>66</sup>, président de la Société générale de crédit industriel et commercial, en remplacement de M. Thelier, démissionnaire.

---

(*Bulletin officiel du ministère des colonies*, 1936)

Par arrêté du ministre des colonies, du 15 mai 1936, M. Bougoin (Eugène-Olivier), ancien préfet, a été nommé commissaire du Gouvernement près la Banque de l'Indochine, en remplacement de M. You (Emmanuel-André).

---

BANQUE DE L'INDOCHINE  
(*Les Documents politiques*, juin 1936)

Réunis en assemblée ordinaire, sous la présidence de M. Thion de la Chaume, président du conseil d'administration, les actionnaires ont approuvé à l'unanimité les comptes de l'exercice 1935 ainsi que toutes les résolutions proposées par le conseil.

Les bénéfices nets du premier semestre s'étaient élevés à 19.631.592 francs, sur lesquels il a été réparti un dividende de 70 fr. mis en paiement le 15 décembre dernier. Les bénéfices du second semestre se chiffrent par 19 millions 876.658 francs et le dividende afférent à cette période a été fixé également à 70 francs par action, soit pour l'exercice 1935, un dividende total de 140 francs. Après cette répartition et diverses attributions, il reste une somme de 7.278.506 francs à reporter à l'exercice 1936.

L'assemblée a ratifié la nomination de M. Joseph Deschamp [nouveau président du CIC] comme administrateur, en remplacement de M. Henri Thelier [qui reste président des Charbonnages du Tonkin, etc.], démissionnaire, et a renouvelé pour une période de cinq ans les pouvoirs de M. Charles Michel-Cote et Edgard Stern, administrateurs sortants.

---

Banque de l'Indochine  
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 27 juin 1936)

---

<sup>66</sup> Narcisse Claude Joseph Deschamp (Bourg, dans l'Ain, 24 février 1873-Paris, 14 janvier 1952) : fils de Claude-Joseph, aubergiste, et de Mme, née Devaux. Licencié en droit, HEC, inspecteur des finances. Marié en 1906 à Paris à Jeanne de Chauveron (1882-1916), fille d'un avocat. Dont Philippe (1912-1917). Remarié en 1939 à la comtesse Robert de Douglas, née Schmitt-Mérimée.

Entré au Crédit industriel et commercial en juillet 1906, il en gravit tous les échelons et succède en janvier 1936 à Henri Thelier comme président. Officier de la Légion d'honneur en juillet 1932 comme administrateur délégué du CIC. Son représentant à la Nancéienne de crédit, au CIAL, à la Société lyonnaise de dépôts (1922-1936), aux Charbonnages du Tonkin

[...] L'assemblée a ratifié la nomination de M. Joseph Deschamp comme administrateur, en remplacement de M. Henri Thelier, démissionnaire, et a renouvelé pour une période de 5 ans les pouvoirs de M. Charles Michel-Côte et Edgard Stern, administrateurs sortants.

---

Banque de l'Indochine  
(*L'Économiste européen*, 24 juillet 1936)

L'assemblée générale ordinaire de la Banque de l'Indochine s'est tenue le 27 mai dernier sous la présidence de M. Thion de la Chaume, président du conseil d'administration.

Les bénéfices réalisés pendant le premier semestre 1935 se sont élevés à fr. 19.631.592,73, dont la répartition a été effectuée comme suit :

Au fonds de réserve statutaire	600.000,00
Aux actionnaires 4 %	4.800.000,00
Aux fonds de prévoyance	711.579,64
Au conseil d'administration	711.579,64
Au personnel	711.579,63
Aux actionnaires 85 % de l'excédent	12.096.853,82
Total	<u>19.631.592,73</u>

Il revenait donc aux actionnaires 16.896.853,82  
auxquels s'ajoutaient 6.876.493,12  
reliquat du deuxième semestre 1934, soit au total 23.773.346,94  
Un dividende de 70 fr. par action, mis en paiement le 15 décembre dernier, a  
nécessité l'emploi d'une somme de 16.800.000,00  
laissant un reliquat de 6.973.346,94  
reporté au semestre suivant.  
Pendant le second semestre, les bénéfices ont atteint 19.876.658,81  
Cette somme a donné lieu à la répartition suivante :

Au fonds de réserve statutaire	600.000,00
Aux actionnaires	4.800.000,00
Au fonds de prévoyance	723.832,94
Au conseil d'administration	723.832,94
Au personnel	723.832,94
Aux actionnaires 85 % de l'excédent	12.305.159,99
Total égal	<u>19.876.658,81</u>

Il revenait donc aux actionnaires 17.105.159,99

soit, en y ajoutant le reliquat du premier semestre de 6.973.3-46,94  
un total de 24.078.506,93

L'assemblée générale, sur la proposition du conseil, a fixé à 70 fr. par action le dividende du deuxième semestre de l'exercice 1935, ce qui, pour les 240.000 actions libérées composant le fonds social, a nécessité une somme de 16.800.000,00

le reliquat de 7.278.506,93  
a été reporté au premier semestre de 1936.

Dans ces conditions, le dividende pour l'année 1935 s'élève à 140 francs par action.

Le dividende de 70 francs par action, pour le second semestre 1935, sera mis en paiement sous déduction des impôts, après approbation de M. le ministre des Colonies.

Le bilan que nous venons d'analyser fait ressortir une augmentation des profits nets de l'exercice qui permet la distribution du même dividende que pour les deux exercices précédents, sans effectuer — comme tel avait été le cas depuis cinq ans — un prélèvement sur le report à nouveau qui, au contraire, s'accroîtra cette année de 400.000 francs.

Le bilan se totalise par 2.350 millions de francs contre 2.500 millions l'année précédente. L'encaisse et le poste Comptes courants et avances sont réduits de 115 millions tandis que le compte Portefeuille et Bons de la Défense Nationale fait ressortir une diminution de 75 millions. D'autre part, le compte courant du Trésor en Indochine, débiteur au 31 décembre 1934 de 24 millions, est devenu créditeur au 31 décembre 1935 de 98 millions, soit une différence de 122 millions, qui témoigne du redressement de la situation économique et budgétaire de l'Indochine.

En Cochinchine, la superficie cultivée en paddy a été de 2.036.000 hectares contre 2.054.000 l'année précédente ; la production a atteint 2.268.000 tonnes contre 1.963.000, soit 305.000 tonnes de plus, correspondant à une amélioration de rendement de 15 % à l'hectare.

Les sorties de riz, paddys et dérivés n'ont cessé de progresser depuis cinq ans et ont atteint, en 1935, 1.718.000 tonnes, chiffre qui dépasse de 50.000 tonnes celui de 1928, le plus haut jusqu'ici enregistré.

Le maïs a durement subi les effets de la loi de décembre 1934 sur la dénaturation du blé. La moyenne des prix s'établit à \$ 3,27 les 100 kg, contre \$ 4,28 en 1934.

Le caoutchouc s'élève cette année du troisième au deuxième rang en valeur parmi les exportations du port de Saïgon, précédant très nettement le maïs. Les exportations sont montées à 29.500 tonnes contre 20.700 l'année dernière. Pour 1936, la production escomptée est de 38.000 tonnes environ.

Les exportations des autres produits, le poivre excepté, marquent une avance sensible en quantité et en valeur.

Les charbons tonkinois bénéficient d'une exportation accrue : 1.500.000 tonnes représentant \$ 6 millions 800.000 contre 1.170.000 tonnes et \$ 5.500.000, la part de la France étant de 252.000 tonnes contre 195.000 l'année précédente.

Le commerce général de l'Indochine pour 1935 a atteint une valeur de 1.268 millions de francs à l'exportation et 899 millions à l'importation, d'où un excédent de 369 millions de la balance commerciale, en progrès de 234 millions sur la précédente, résultat qui a eu sa répercussion sur la situation budgétaire.

Le Cambodge, gros producteur de maïs, a particulièrement souffert de l'arrêt de la demande française. Le Gouvernement a porté son attention sur l'amélioration de la qualité des maïs destinés à l'exportation.

L'activité de l'Annam s'est ressentie de la cessation des travaux du chemin de fer qui furent, pendant quelque temps, une source de revenus pour la population, et de l'arrêt des exportations de produits divers sur la Chine.

Le Tonkin a vu sa situation s'améliorer, mais son rétablissement est plus long que celui de la Cochinchine. Seuls, les charbonnages ont bénéficié de débouchés accrus et le nombre des travailleurs y est passé de 25.270 à 29.215 d'une année à l'autre.

L'activité d'Haïphong se réduit de plus en plus et cette place perd chaque jour de son importance au profit d'Hanoï. Alors que ce port comptait 168.000 habitants en janvier 1931, il n'en compte plus que 73.000 en janvier 1935.

La réduction de l'endettement de la rizière s'est poursuivie grâce à l'appui du Service des prêts fonciers à long terme. Sur un montant de prêts de 441 millions de francs grevant 435.000 hectares, 210 millions ont été aménagés.

La Banque de l'Indochine a continué d'apporter son large concours aux opérations d'aménagement et de réorganisation qui restaient à effectuer et dont la liquidation s'est trouvée facilitée par l'abondance de la récolte et le relèvement des cours des céréales et autres matières premières.

La Chine n'a pas encore retrouvé, en 1935, le calme indispensable au succès de l'œuvre entreprise par le Gouvernement national qui, cependant, se traduit déjà par des résultats appréciables : établissement d'un véritable budget, réforme de l'administration de la justice, développement du réseau routier et ferroviaire, etc.

Au Yunnan, la situation du commerce extérieur a été satisfaisante et l'exportation de l'étain s'est élevée à 8.815 tonnes. L'agriculture a bénéficié de bonnes récoltes. Le développement du réseau routier se poursuit, favorisant l'augmentation de la circulation des camions automobiles.

Le Siam a vu ses exportations de riz fléchir de 1.960.000 tonnes à 1.540.000. La balance commerciale reste créditrice de 50 millions de ticaux.

Dans l'Inde Française, les exportations d'arachides de Pondichéry ont sensiblement progressé, aussi bien en quantité qu'en valeur, de 35.975 à 49.200 tonnes, les prix s'étant élevés entre temps de 20 %. La part de Pondichéry dans les exportations totales a été de 13,6 % contre 7,42 % l'année précédente.

Les Établissements français de l'Océanie ont été favorisés par la hausse du coprah, et les exportations, toutes dirigées sur Marseille, bien que réduites à 21.777 tonnes contre 23.877 en 1934, ont représenté en valeur 12.750.000 francs contre 9.565.000 fr. Les exportations de phosphates sont également en progrès sensible, tant en tonnage qu'en valeur ; il est sorti, en 1935, 130.352 tonnes, valant 7.876.000 fr., contre 77.470 tonnes pour 3.409.000 fr. en 1934. Les sorties de vanille sont en forte diminution à 87 tonnes contre 103 en 1934, mais les prix se sont élevés de 25 fr. de kilogramme en juillet à 47 fr. en fin d'année. La balance commerciale de la Colonie présente un solde bénéficiaire d'environ 9 millions de francs.

Pour la première fois depuis vingt ans, la balance commerciale de la Nouvelle-Calédonie accuse, en 1935, un léger excédent de 600.000 fr.

Aux Nouvelles-Hébrides, les sorties de café et de cacao n'ont pas sensiblement varié sur l'année précédente.

La Côte Française des Somalis enregistre un nouveau fléchissement de son mouvement commercial. L'avance de 766 tonnes et 3.429.000 fr. dans les sorties de cuirs et peaux a été compensée et au delà par la chute des exportations de café qui se chiffre par 2.039 tonnes et 14.700.000 fr.

Au cours de l'exercice, la Banque de l'Indochine a prêté son concours au placement des Bons du Trésor et des Bons de la Défense nationale, des obligations du Trésor 5 %, les billets de la Loterie nationale, des obligations des P.T.T. 5 %, du Gouvernement général de l'Indochine 5 %, des Bons et obligations du Gouvernement général de l'Algérie 5 %, des obligations de la Ville de Paris 5 %, du Crédit national 5 %, des bons et obligations des Grands Réseaux de chemins de fer français, des obligations des Services contractuels des Messageries maritimes 5 1/2 %.

Elle a participé en outre à la création du Crédit colonial et à la fusion, sous le nom de Société indochinoise de plantations d'hévéas, de la Société des plantations d'An-Loc, de la Société agricole de Suzannah et de la Société agricole et industrielle de Ben-Cui.

L'assemblée générale, sur la proposition du conseil, a ratifié la nomination de M. Joseph Deschamp comme administrateur, en remplacement de M. Henri Thelier,

démissionnaire, et a renouvelé pour une période de cinq ans les pouvoirs de MM. Charles Michel-Côte et Edgard Stern.

Toutes les résolutions mises aux voix ont été adoptées à l'unanimité.  
F. Modau.

---

M. ALBERT SARRAUT  
part aujourd'hui  
pour les États-Unis  
(*Le Figaro*, 5 août 1936)

M. Albert Sarraut s'embarque aujourd'hui au Havre, sur l'*Ile-de-France*, pour les États-Unis où il doit assister à Yosemite Park (Californie), à la 6<sup>e</sup> conférence de l'Institut des relations du Pacifique. L'ancien président du Conseil va représenter, à cette conférence, le comité français d'étude du Pacifique, qu'il a fondé en 1931, avec Paul Painlevé. Il est accompagné des membres de ce comité MM. Étienne Denney, professeur à l'école des Sciences politiques, Roger Lévy, secrétaire général du Comité d'étude, [Jean Laurent, directeur adjoint de la Banque de l'Indochine](#), et André Touzet, directeur adjoint des Finances du gouvernement général de l'Indochine.

---

Marcel BORDUGE,  
président (1936-1941)

Né à Clermont-Ferrand, le 13 janvier 1883.

Marié à Jeanne Chambon.

Dont Jacques (1909), qui fit carrière chez Rhône-Poulenc,  
et Simone, mariée en 1935 avec Robert Montarnal, inspecteur des finances,  
futur directeur adjoint d'Air France.

Après une carrière au ministère des finances, il est nommé en 1931 représentant de l'État au conseil de la Banque de l'Indochine.

Membre du comité de censure (janvier 1933), puis administrateur (novembre 1935-novembre 1936) de la Société générale.

Administrateur (1936), puis pdg (1940-1953) des [Distilleries de l'Indochine](#).

Administrateur de la [Société industrielle et commerciale d'Annam](#)

Administrateur de la [Société le Nickel](#) (1937),

Vice-président du [Chemin de fer franco-éthiopien de Djibouti à Addis-Abeba](#) (1939-1956).

et de la [Compagnie française des tramways et éclairage électriques de Shanghai](#),

Président de la Société chérifienne d'utilisation de produits agricoles (SCUPA)(S.A., 1942),

Casablanca : jus de fruits et légumes, concentrés :

Grand officier de la Légion d'honneur (1932)

Décédé en 1972.

Dans le haut personnel des finances  
(*L'Intransigeant*, 19 novembre 1936)

Le *Journal officiel* publie ce matin la nomination de M. Marcel Borduge, directeur honoraire à l'administration centrale des finances, administrateur de la Banque de l'Indochine, au poste de président du conseil d'administration de cet établissement, en remplacement de M. René Thion de la Chaume, nommé président honoraire.

La carrière de M. Marcel Borduge

C'est un fonctionnaire de haut mérite qui vient d'être porté, par le gouvernement, à la tête du conseil d'administration de la Banque de l'Indochine, en remplacement de M. Thion de la Chaume, nommé président honoraire.

M. Marcel Borduge, qui n'a que 53 ans, après avoir été mobilisé du 9 août 1914 au 16 juillet 1919, et honoré d'une citation, connut une carrière brillante, d'abord dans les services généraux d'Alsace et de Lorraine, dont il fut directeur général des finances ; puis comme trésorier payeur général ; ensuite, comme directeur général des contributions indirectes en mai 1922 et enfin comme directeur général des contributions et de l'enregistrement en septembre 1926. En quittant ce poste, il fut nommé délégué du gouvernement au service fiscal de la S.D.N.

M. Borduge est grand officier de la Légion d'honneur du 29 juillet 1932. *L'Intransigeant* lui adresse ses très cordiales félicitations.

Amédée CLÉMENTI,  
*Les Destinées de l'Indochine*  
(Hanoï, mars 1937, p. 68)

Pour ceux de mes lecteurs qui seraient curieux de statistiques, je préciserai que notre Banque officielle d'Emission avait déjà saigné l'Indochine, depuis sa fondation, en 1875, jusqu'à l'année 1927, de *sept cent quatre-vingt-huit millions de francs* — et pas que des francs-papier à quatre sous ! — *soit plus de trois quarts de milliard ! ! !* Vous vous rendez compte ? !... Le milliard sera bientôt atteint, s'il ne l'est déjà ; car, comme bien on pense, beaucoup d'autres millions sont venus s'accumuler dans les coffres de cet Etablissement privilégié depuis 1927 et les rapines qu'il a réalisées sur ses créanciers défaillants, gelés par la crise, ne tarderont pas à prendre une valeur énorme qui décuplera, et plus encore, les débours qu'ils durent faire pour les acquérir <sup>67</sup>...

Plus de trois quarts de milliards ! Et cela, comme l'exprime Louis LAUNAY à qui j'emprunte ces chiffres : « en cinquante années de civilisation militante »... rien que pour ce seul organisme financier !... « La Co-lo-ni-sa-tion..., messieurs ! ».

On peut juger par là des milliers d'hectolitres de larmes, de sueur et de sang que peuvent représenter ces bénéfiques colossaux. Combien de ruines, de misères, de cercueils ont pu accumuler nos Vampires capitalistes depuis l'époque où ils s'implantèrent en Maîtres Tout-Puissants en ce malheureux pays ? Cela dépasse l'imagination...<sup>68</sup>

---

NÉCROLOGIE  
Edgard Stern  
(*Le Figaro*, 21 avril 1937)

On annonce la mort de M. Edgard Stern, chevalier de la Légion d'honneur, décédé dans sa quatre-vingt-quatrième année. Il avait épousé M<sup>lle</sup> Fould et était le beau-père et le père du comte Bertrand d'Aramon, député de Paris, et de la comtesse Bertrand d'Aramon ; de M. et de M<sup>me</sup> Maurice Stern et de M. Hubert Stern.

La cérémonie religieuse aura lieu le vendredi 23 avril, à dix heures, au domicile mortuaire, 20, avenue Montaigne. Ni fleurs ni couronnes.

---

## BANQUE DE L'INDOCHINE

---

<sup>67</sup> Pauvre NGUYÊN-VAN-VINH, pauvre ami, si tes mânes avaient pu parler, avec quelle frénésie vengeresse les trente mille admirateurs de ta noble personnalité qui conduisaient ta dépouille mortelle à sa dernière demeure se seraient rués contre le somptueux palais de cette Banque impitoyable, en apprenant que le petit cimetière de famille où ils pénétraient n'avait pas échappé — ô sacrilège ! — à la rapacité de ton impitoyable créancière !

C'est, en effet, par des profanations de ce genre que certains « Civilisateurs » à l'âme cupide poussent à la rébellion ce peuple si délicat pour les choses sacrées qui entourent la Mort et le culte des Ancêtres... Mais ces impies ne s'en soucient guère, encouragés qu'ils sont par la protection de nos leblés, de nos mitrailleuses et des bombes de nos avions...

<sup>68</sup> Le boum de folle spéculation, ce vaste mouvement d'escroquerie boursière dont fut victime l'Indochine avant la « Crise », a ruiné un grand nombre de nos fonctionnaires et provoqué une recrudescence de la Concussion. Moins heureux que le « Boche », ces imprudents paient leur aveugle confiance dans les prospectus des Banques. Beaucoup se sont endettés jusqu'au cou et pour leur vie entière.

*(Les Annales coloniales, 28 mai 1937)*

L'assemblée ordinaire tenue le 26 mai sous la présidence de M. Marcel Borduge, a approuvé à l'unanimité les comptes de l'exercice 1936, faisant apparaître pour le premier trimestre de 1936 un bénéfice de 22.382.870 fr. et de 25.699.132 fr. pour le second semestre.

Le dividende total ressorti 170 fr. pour l'exercice. Une somme de 80 fr. ayant été payée au titre de premier semestre, le reliquat de 90 fr. sera mis en paiement après l'approbation ministérielle.

L'assemblée a ratifié la nomination comme administrateurs de MM. Paul Baudouin et Edmond Fouret<sup>69</sup>. Elle a réélu MM. André Homberg et Maxime Renaudin.

L'amélioration des profits nets a permis au conseil de proposer une augmentation de 30 fr. du dividende.

Toutefois les résultats acquis en 1936 n'ont pas seuls dicté cette décision. Celle-ci est également fondée sur le développement des opérations bancaires que la hausse générale et continue du prix des matières premières et des produits agricoles coloniaux permet déjà de constater. D'autre part, les bénéfices en francs des agences de la Banque en pays étrangers présenteront s'ils se maintiennent au même niveau en monnaies locales, un surplus correspondant à la nouvelle appréciation de ces monnaies par rapport à notre devise.

Au cours de l'exercice, la Banque a donné son concours au placement des Bons de la Défense nationale, des bons et obligations du Trésor, des billets de la Loterie nationale, des obligations du gouvernement de la Côte française des Somalis 5 1/2 %, du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et dépendances 5 1/2 % et de la Compagnie franco-espagnole du chemin de fer de Tanger à Fez 5 1/2 %. Elle a, en outre, participé à la création de la Société anonyme des plantations de Long-Thanh\*, aux augmentations de capital de la Société indochinoise de plantations d'hévéas [SIPH\*], de la Société française des distilleries de l'Indochine\* et de la Société des étains et wolfram du Tonkin [EWT\*], à la réorganisation financière de la Société des caoutchoucs de Phuoc-Hoa\*, de la Société agricole et industrielle de Cam-Tien\* et de la Compagnie des hauts-plateaux indochinois\*.

---

Banque de l'Indochine  
Assemblée ordinaire du 26 mai 1937  
*(L'Information d'Indochine, économique et financière, 3 juillet 1937)*

L'assemblée est présidée par M. Marcel Borduge, président du conseil d'administration, qui appelle au bureau, en qualité de scrutateurs, les deux plus forts actionnaires présents et acceptants : M. le représentant de la Société Générale de Crédit Industriel et Commercial, et M. le représentant de la Compagnie des Chemins de fer de l'Indochine et du Yunnan.

135.018 actions sont présentes ou représentées.

#### RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

---

<sup>69</sup> Edmond Fouret (1867-1955) : fils de René Fouret, associé de la maison Hachette ; frère de Tony Fouret, gendre d'Hermann de Clermont (administrateur des Chargeurs réunis et de la Société de navigation à vapeur France-Indochine). Chef de la maison Hachette, administrateur de Harris-Marinoni (machines pour l'imprimerie), commandeur de la Légion d'honneur (1936), administrateur de la Banque de Paris et des Pays-Bas (1937).

Nous vous soumettons, mesdames, messieurs, conformément aux prescriptions des articles 35 et 36 de nos statuts, les comptes de l'exercice 1936 et vous prions de délibérer sur les questions à l'ordre du jour.

Les bénéfices réalisés pendant le premier semestre 1936 se sont élevés à 22.382.87. 13

dont la répartition, conformément à l'article 30 des statuts, a été effectuée comme suit :

660.000 francs au fonds de réserve statutaire (1/2 % du capital versé) ;  
4.800.000 francs aux actionnaires (première répartition de 4 % pour le semestre) ;  
849.143 fr. 51 au fonds de prévoyance statutaire (5 % de l'excédent) ;  
849.143 fr. 51 au conseil d'administration (5 % de l'excédent) ;  
849.143 fr. 50 au personnel (5 % de l'excédent) ;  
14.435.439 fr. 61 aux actionnaires (85 % de l'excédent)

Il revenait aux actionnaires 19.235.439.61

auxquels venaient s'ajouter 7.278 506 03

reliquat du deuxième semestre 1935, soit au total 26.513 946.54

Un dividende de 80 francs par action, mis en paiement le 1<sup>er</sup> décembre dernier, à nécessité l'emploi, d'une somme de. 19.200.000 00

laissant un reliquat de 7.313.946.54

reporté au semestre suivant.

Pendant le second semestre, les bénéfices ont atteint 25.699.132.19

Cette somme devrait donner lieu à la répartition suivante :

600.000 francs au fonds de réserve statutaire (1/2 % du capital versé) ;  
4.800.000 francs aux actionnaires (première répartition de 4 % pour le semestre) ;  
1.014.956 fr. 61 au fonds de prévoyance statutaire (5 % de l'excédent) ;  
1.014.956 fr. 61 au conseil d'administration (5 % de l'excédent) ;  
1.014.956 fr. 61 au personnel (5 % de l'excédent) ;  
17.254.262 fr. 36 aux actionnaires (85 % de l'excédent).

Il reviendrait donc aux actionnaires 22.054.262.36 soit, en y ajoutant le reliquat du premier semestre de 7.313.946.54

un total de 29.368.208.90

Nous vous proposons de fixer à 90 francs le dividende. Au deuxième semestre de l'exercice 1936, ce qui, pour les 240.000 actions libérées composant le fonds social, absorberait une somme de 21.60000 00

le reliquat de 7.768.208.90

étant à reporter au premier semestre 1937.

Dans ces conditions. le dividende pour l'année 1936 s'élèverait à 170 francs par action.

Si vous voulez bien accepter ces propositions, le dividende de 90 francs pour le second semestre sera mis en paiement, sous déduction de l'impôt, après l'approbation de M. le ministre des Colonies, requise par l'article 30 des statuts.

L'amélioration de nos profits nets, que font ressortir les comptes présentés à votre approbation, nous permet de vous proposer cette année une augmentation de 30 francs du dividende, dont la prolongation de la crise nous avait imposé le maintien à 140 francs depuis l'année 1933 !

Ces résultats acquis en 1936 n'ont pas seuls dicté notre décision. Celle-ci est également fondée sur le développement de nos opérations bancaires que la hausse générale et continue du prix des matières premières et des produits agricoles coloniaux nous permet déjà de constater. D'autre part, les bénéfices en francs de nos agences en pays étrangers présenteront, s'ils se maintiennent au même niveau en monnaies locales. un surplus correspondant à la nouvelle appréciation de ces monnaies par rapport à notre devise.

Nous ne commenterons pas les différences que présentent d'une année à l'autre les divers postes de notre bilan dont la comparaison se trouverait faussée par la récente modification de la valeur or du franc. Les frais généraux sont passés, d'une année à l'autre, de 50.900.000 francs à 55.800.000 francs, bien que notre volonté de compression soit demeurée constante. Nous ne saurions vous dissimuler que, quelque continus que soient nos efforts pour limiter leur accroissement, ils dépasseront en 1937 leur montant de 1936.

#### Amélioration des conditions économiques générales

L'année 1936 a vu s'accroître l'amélioration des conditions économiques générales que nous vous signalions l'an dernier. La production industrielle a retrouvé, dans la plupart des pays, des niveaux voisins de ceux qu'elle avait atteints au cours des années précédant immédiatement la dernière crise. Dans certains, tels le Japon et les pays scandinaves, elle les a largement dépassés ; en France, au contraire, en dépit du stimulant qu'a pu constituer à certains égards l'alignement monétaire du franc, la reprise n'a été que partielle. L'activité industrielle, ralentie par les difficultés d'ordre social, reste notablement inférieure à celle d'il y a huit ans.

En même temps que la production des produits finis s'accroissait dans le monde, la hausse des matières premières s'accroissait très rapidement, sans être accompagnée d'un développement notable des échanges internationaux. Paralysés par des restrictions toujours aggravées à la libre circulation des marchandises et des capitaux, ils n'ont représenté en 1936 dans le monde, exprimés en or, que 40 % des transactions opérées en 1928.

La France a vu, en 1936, le déficit de sa balance commerciale, presque doubler d'une année à l'autre et atteindre un niveau voisin de celui des années 1931 et 1932. Mais ce déficit a, pour une part importante, changé de nature. Jusqu'en 1931 la balance commerciale de la métropole envers ses territoires d'outre-mer était positive, de telle sorte que le déficit réel des échanges de marchandises de la France avec l'étranger excédait le déficit apparent mis en vedette par le résultat global qui retient seul en général l'attention du public. Au contraire, en 1936, le déficit de la balance commerciale de la France est constitué pour plus de 20 % par son excédent d'achats à ces territoires. En d'autres termes, si nous établissions la balance commerciale de la France impériale, le déficit de la métropole trouverait une compensation partielle dans l'excédent des ventes de ses possessions. Dans cette balance, la part d'insuffisance de l'ensemble de nos possessions d'outre-mer ne représenterait qu'un solde passif inférieur à un milliard de francs.

De tous les territoires français, l'Indochine seule apporte à la balance commerciale de l'empire un élément positif. Cet élément est d'autant moins négligeable que, la métropole exceptée bien entendu, l'Indochine est, de tous ces territoires, celui dont le commerce avec l'étranger occupe le premier rang. Nous pensons que, si la nature des productions de notre grande colonie d'Extrême-Orient et sa position géographique en sont les raisons essentielles, l'établissement d'agences de votre société dans les pays voisins et la manière dont leur rôle commercial a été compris ont largement contribué à ce résultat, remarquable à une époque où l'économie fermée fait sentir ses néfastes effets.

#### Le marché de l'argent fin

Le marché de l'argent fin en 1936 a été particulièrement calme. À New-York le prix du métal ne s'est guère écarté, après le 20 janvier, du cours de 44 cents 3/4 auquel le Trésor américain était acheteur en permanence, tandis qu'à Londres, il oscillait autour de 19 pence 3/4. L'écart entre les cours extrêmes, qui avait été de près de 15 deniers en 1935, s'est réduit à moins de 4 en 1936. En fait, il faut remonter d'un quart de siècle en arrière pour retrouver des fluctuations aussi faibles. Les raisons de cet équilibre du

marché se trouvent dans l'orientation nouvelle de la politique d'achats des États-Unis et dans les demandes suivies de l'Inde.

Le Trésor américain a continué d'acheter au cours de 77 cents 1/2 les quantités de métal blanc extraites aux États-Unis, et après entente avec le Mexique et le Canada, il s'est porté acquéreur de la quasi-totalité de la production de ces deux pays. Ainsi l'augmentation de la production mondiale, qui s'est établie à 253 millions d'onces en 1936 contre 218 millions et demi l'année précédente, n'a pas exercé d'influence déprimante sur le marché. D'autre part, les États-Unis ont conclu, au mois de mai, un accord avec la Chine à la suite duquel le Gouvernement chinois céda 150 millions d'onces d'argent au Trésor américain et prescrivit aux banques de conserver une encaisse de métal blanc égale au quart de leur circulation fiduciaire. Par contre, le Trésor américain cessa d'intervenir sur les places étrangères et ses acquisitions à Londres ne portèrent que sur 49 millions d'onces au lieu de 408 millions en 1935.

L'abstention des États-Unis sur les marchés extérieurs eût pu provoquer un effondrement des cours si des ventes analogues à celles des années antérieures s'étaient produites. Fort heureusement, les seuls vendeurs furent pratiquement le Japon, Hongkong et le Mandchoukouo Quant à l'Inde, non seulement le Gouvernement a suspendu la réalisation de ses stocks, mais la population hindoue s'est remise à thésauriser le métal blanc. Les achats de l'Inde en 1936, dix fois supérieurs à la moyenne enregistrée pendant les années de crise, et nettement plus élevés que la moyenne de la période de prospérité de 1919 à 1929, ont atteint 100 millions d'onces, soit 40 % de la production mondiale

Cette intervention, quelque importante qu'elle soit, ne peut cependant constituer qu'un soutien temporaire pour le marché. La Chine, qui était autrefois avec l'Inde le plus gros acheteur d'argent, ne semble pas, en présence du succès de son expérience de monnaie dirigée et de l'équilibre artificiel du marché du métal, désirer revenir à son ancien étalon ; aussi bien ne voit-on pas quels avantages réels cela pourrait lui procurer. Comme, d'autre part, les autres pays ont écarté l'argent de leur système monétaire, l'Amérique reste bien, jusqu'à nouvel ordre, l'arbitre des destinées du métal blanc. Un abandon ou une modification du Silver Purchase Act apporterait sans nul doute un tel trouble sur le marché qu'il est vraisemblable que le Gouvernement américain, intéressé lui-même à ne pas déprécier les stocks considérables qu'il a déjà acquis, ne modifiera qu'avec une très grande prudence la politique qu'il a suivie jusqu'ici.

#### La dévaluation du franc et de la piastre

Le fait capital de l'année 1936 pour l'économie indochinoise a été la dévaluation du franc. Le régime monétaire de la Colonie, défini par le décret du 31 mai 1930, a dû être profondément modifié La convertibilité en or de nos billets a été suspendue par le décret du octobre 1936 et ne pourra être rétablie qu'après l'adoption d'une nouvelle définition de la piastre, c'est-à-dire pratiquement quand le franc aura été stabilisé. Provisoirement, la piastre est rattachée au franc et notre Banque est tenu d'assurer la convertibilité de ses billets en francs sur la base de 10 francs pour une piastre indochinoise. Ce système, qui enlève toute souplesse à la piastre et lui retire presque tout caractère de monnaie autonome, se concevait comme mesure temporaire au lendemain de la dévaluation Mais cette rigidité s'adapte mal à l'économie d'un pays dont la balance des comptes connaît chaque année des variations de sens saisonnières ou accidentelles. La faculté de laisser la piastre fluctuer par rapport au franc entre deux, limites fixes permettrait d'atténuer, dans une certaine mesure, ces variations et leurs conséquences.

#### La hausse des matières premières

Les espoirs qu'avait fait naître en Indochine la reprise lente mais continue des affaires amorcée dès le deuxième semestre-1934 se sont pleinement réalisés et la situation de la

colonie s'est améliorée bien au delà de ce que nous pouvions espérer l'an dernier à pareille époque.

Aux conséquences de la dévaluation de la piastre, qui ne pouvait que bénéficier à un pays dont l'endettement s'était considérablement accru au cours des années précédant la crise, se sont ajoutés les effets de la hausse des matières premières qui s'est poursuivie depuis dix-huit mois dans le monde entier.

L'influence de ces deux facteurs sur l'économie indochinoise se mesure par la comparaison du prix moyen des principaux produits du pays : riz, caoutchouc et maïs, qui sont respectivement en hausse de 18, 44 et 97 % sur l'année précédente. Si l'augmentation de la moyenne des prix de vente du riz apparaît relativement faible, cela tient [à ce qu'] une bonne partie [avait] déjà [été] réalisée au début du mois d'octobre. En fait, les cours du riz n° 1, partis de 3 p. 54 aux 100 kg en janvier 1936, atteignaient 4 p. 32 le 1<sup>er</sup> juillet pour terminer à 7 p. 92 le 31 décembre, soit une hausse de 125 % dans l'année. La récolte de riz a dépassé les prévisions et a permis l'exportation de 1.712.000 tonnes. La surface cultivée a été de 2.111.000 hectares, et le rendement moyen de 1.150 kg à l'hectare contre 1 120. en 1935. La France, devant une récolte de blé déficitaire, a dû faire appel plus largement que l'année précédente à l'Indochine qui lui a fourni, ainsi qu'à ses colonies, 1.162.000 tonnes de riz et dérivés, soit 68 % des exportations totales, contre 459.000 tonnes ou 27 % seulement en 1935.

Les expéditions de caoutchouc ont été de 41 900 tonnes contre 29.500. Les cours de la gomme s'étant élevés de 4 francs le kg environ en janvier à près de 10 francs, en décembre, la valeur de ces exportations est passée d'une année à l'autre de 137 à 245 millions de francs.

Les sorties de maïs, dont la France reste le principal acheteur, ont, grâce à l'appoint fourni par le Tonkin, atteint 454.000 tonnes contre 396.000. Les prix ont varié à Saïgon entre 4 p. 22 en janvier et 8 p. 27 en décembre. Pour presque tous les autres produits, les exportations ont également marqué une avance sensible tant en quantité qu'en valeur.

Le commerce général de l'Indochine s'est chiffré à 2.661 000.000 de francs en 1936 contre 2.200 000.000 en 1935, les exportations dépassant les importations de 702 millions de francs en regard de 397 millions pour l'année précédente. Cette progression est d'autant plus remarquable que l'incidence du facteur monétaire sur le commerce indochinois n'a été sensible qu'en fin d'année, donc très limitée dans ses effets. Le montant des achats de la Métropole s'est, pour les raisons déjà indiquées, relevé à 923 millions de francs, soit 55 % des exportations totales, contre 33 % en 1935. Les ventes de la France à la Colonie n'ont représenté que 53 % du total des importations contre 55 % en 1935, mais leur montant, soit 524 millions environ, est en légère augmentation.

#### Répercussion de l'amélioration générale de la situation économique sur l'Union indochinoise

Les différents pays de l'Union Indochinoise ont bénéficié à des degrés divers de l'amélioration générale de la situation économique.

Au Tonkin, la culture du maïs, dont les exportations dépassent, depuis plusieurs années déjà, celles du riz, a pris une nouvelle extension et a fourni ainsi le supplément de 60.000 tonnes noté dans les sorties de cette céréale. La hausse des prix concordant avec un accroissement des débouchés a largement bénéficié aux entreprises minières. Parmi celles ci, les charbonnages ont accru leur extraction de 30 %, la portant à 1.997.000 tonnes contre 1.533.000. Les mines d'étain ont, de leur côté, augmenté leur production de façon appréciable. La situation politique, qui n'avait cessé de s'améliorer durant les cinq dernières années, a malheureusement été troublée au cours du dernier trimestre par certains incidents, notamment dans les centres industriels miniers.

L'Annam, privé de l'appoint que lui apportaient les travaux du chemin de fer transindochinois, a, par contre, bénéficié d'une année de bonnet récoltes. L'avance des

prix a encouragé l'extension des cultures, notamment de celle du maïs, du manioc et de l'arachide, et les sorties de ces produits se présentent en avance notable. L'inauguration en octobre dernier du tronçon de ligne du Tuy-Hoà à Nhatrang a marqué l'achèvement du chemin de fer transindochinois qui relie aujourd'hui Hanoï à Saïgon en moins de 48 heures. Pays traditionaliste et dont la population laborieuse est essentiellement agricole; l'Annam est resté à peu près complètement à l'abri des mouvements sociaux qui ont agité pendant quelque temps le Nord et le Sud de l'Indochine.

Le Cambodge a été éprouvé par des conditions climatériques défavorables, mais l'augmentation du rendement de ses cultures due aux travaux d'hydraulique agricole de ces dernières années et la réalisation plus avantageuse de ses récoltes ont compensé pour lui l'effet fâcheux des circonstances météorologiques.

La hausse des prix mondiaux et l'affaiblissement de la monnaie ont nécessairement entraîné une demande plus considérable de capitaux. Aussi, notre émission a-t-elle, depuis le début de 1936, progressé de façon continue. Partie de 88 300.000 p. au 31 décembre 1935, elle atteignait à la fin de l'année dernière 113.378.000 p., son plus haut niveau depuis 1931. Le Gouvernement général avait, en 1935, perçu au titre de la redevance sur notre circulation productive, la somme de 5.030.000 francs. Il a touché, en 1936, 6.975 000 francs.

Les nouvelles piastres métalliques, dont 16 millions. avaient été frappées à la suite de la réforme monétaire de 1930, ont été retirées de la circulation Cette opération est restée sans effet sur notre émission fiduciaire, car la nouvelle monnaie métallique était pour la plus grande partie demeurée dans les caisses de. la Banque ou du Trésor.

L'évolution favorable de l'économie indochinoise a permis d'accélérer l'œuvre de redressement des entreprises. Des résultats appréciables sont déjà acquis à cet égard dans tous les domaines. C'est ainsi que les remboursements des prêts consentis par le Gouvernement général aux plantations de caoutchouc ont dépassé sensiblement le montant des annuités échue. Ce mouvement se continue et s'accroît. Sur les avances consenties par le service des Prêts fonciers à long terme, dont le remboursement du principal doit commencer en 1937, les intérêts sont régulièrement payés, le déficit dans les rentrées étant à peine de 1 %.

L'avenir économique du pays se présente donc sous des auspices favorables, puisque la plupart des entreprises, après avoir assaini progressivement leur situation, soit seules, soit à l'aide de concours extérieurs, sont maintenant en mesure de développer à nouveau leur activité sur des bases solides. Le gouvernement a, d'ailleurs, donné l'exemple et n'a cessé, au cours de ces dernières années, de poursuivre fermement la politique de réduction des dépenses que commandaient les circonstances. On peut juger de l'importance des résultats auxquels il est parvenu par la comparaison du montant du budget ordinaire à quelques années d'intervalle : 57.800.000 p. en 1936 contre 98.200.200 en 1930.

Le commerce d'importation a bénéficié de l'augmentation du pouvoir d'achat de la population, mais l'élévation considérable des prix des produits importés, due à la hausse des matières premières, et pour ceux en provenance de France, à l'application des nouvelles lois sociales, a freiné le mouvement de reprise. Une nette amélioration s'est cependant manifestée dans certaines branches ; c'est ainsi que le nombre des automobiles vendues, en Cochinchine seulement, est progressivement passé de 413 en 1934 à 730 en 1935 et 1.031 en 1936. De son côté, le marché immobilier enregistre une amélioration, ralentie cependant par l'effet des décrets-lois sur les loyers, dont la situation actuelle ne justifie plus le maintien en Indochine.

En définitive, et sans faire montre de trop d'optimisme, on peut considérer que l'Indochine est entrée à nouveau dans une période d'équilibre et d'activité qui doit permettre la reconstitution des réserves du pays.

1936 a été une période de grand progrès pour la Chine

L'année 1936 a été une période de grand progrès pour la Chine. Le Gouvernement de Nankin a notablement affermi son autorité dans plusieurs provinces qui n'entraient que nominaleme nt dans son obédience. Il a supporté, en fin d'année, l'épreuve d'une grave rébellion au Chensi et en a rapidement triomphé.

Dans le domaine financier, il a su maintenir au dollar national, aujourd'hui monnaie dirigée, une grande stabilité. Plusieurs aménagements heureux de certains éléments de la dette extérieure ont été opérés.

L'équipement du pays a été poursuivi à une cadence accélérée ; les communications routières, ferroviaires, téléphoniques, aériennes ont été multipliées et améliorées. Outre qu'elles sont un élément essentiel pour le développement économique, elles constituent un puissant moyen d'action politique et militaire dans l'effort d'unification qu'accomplit le Gouvernement de Nankin.

Les succès de celui-ci à l'intérieur lui ont permis de pratiquer vis-à-vis du Japon une politique de plus grande fermeté. L'activité japonaise dans le Nord du pays s'est maintenue, mais non étendue.

Le commerce extérieur s'est caractérisé par une contraction du mouvement commercial qui, en valeur or, a déchu en 1936 de près de 10% par rapport à 1935, mais la balance commerciale s'est améliorée, son déficit diminuant d'une année à l'autre de 30 % et ne représentant plus en 1936 que 11,5 % du commerce total contre 15 % en 1935.

Les recettes des douanes se sont relevées à 324.500.000 dollars en 1936, en plus-value de 9 millions sur l'année précédente, plus-value qui aurait été sensiblement plus élevée si la contrebande, systématiquement organisée dans le Nord, n'avait entraîné une baisse sensible des perceptions effectuées dans cette région et une diminution des importations dans le reste du pays.

Le service des emprunts étrangers ou intérieurs garantis par le revenu des douanes ayant absorbé environ 212 millions de dollars, 112 millions à peu près sont restés disponibles pour le budget national. Les produits de la gabelle ont encore progressé et ont excédé 200 millions de dollars.

À Shanghai, la dépréciation du dollar local avait apporté un stimulant exceptionnel aux exportations à la fin de 1935 et au début de 1936. Dans la période de calme monétaire qui a suivi, les transactions commerciales se sont développées, sans reprendre encore leur ancienne activité. La demande étrangère en textiles, limitée pendant la plus grande partie de l'année du fait d'abondantes récoltes de soie au Japon et en Italie, s'est accrue en fin d'année et, malgré la hausse des cours, les exportations ont dépassé celles de la campagne précédente. Une récolte particulièrement bonne a permis d'enregistrer un progrès appréciable des sorties de céréales.

Le déficit commercial, chronique dans la balance du pays, a diminué sans disparaître, à Shanghai comme ailleurs. Les statistiques ne donnent toutefois qu'un aspect incomplet de la situation, car la contrebande qui sévit dans toute la Chine, entraînant d'ailleurs des pertes considérables pour le budget, a pour effet, en faussant le chiffre réel des importations, de faire apparaître une balance déficitaire réduite.

Le marché des valeurs mobilières s'est montré très actif pendant le deuxième semestre sur les actions. Par contre, les obligations ont été délaissées et leurs cours ont fléchi. Aucun changeaient appréciable n'apparaît sur le marché immobilier dont la situation semble cependant marquer en fin d'année une légère tendance à l'amélioration.

À Hankéou, les transactions commerciales se sont sensiblement développées à la suite de la dévaluation du dollar, et les expéditions sur les autres ports de Chine sont en augmentation de 30 %. L'année a également été très favorable aux industries locales de filature et tissage, qui ont bénéficié d'une bonne récolte de coton et de l'augmentation du pouvoir d'achat des paysans. La construction des routes se poursuit, mais à une cadence moins rapide que dans les provinces voisines. Le chemin de fer

Canton-Hankéou est maintenant en exploitation et l'on envisage la construction sur le Yang-Tsé d'un grand pont mixte qu'emprunteraient la route et le chemin de fer, et qui permettrait aux transports de Canton à Pékin de s'effectuer sans transbordement.

À Tiéntsïn, le calme politique et les investissements de capitaux japonais ont ajouté leurs effets aux facteurs généraux et orienté les affaires vers une nette reprise. De même qu'à Shanghai et à Hankéou, les exportations sont en progrès alors que les importations continuent de fléchir, mais là encore et surtout, il faut tenir compte de la contrebande qui est plus particulièrement active dans cette région.

À Hongkong, l'amélioration de la situation commerciale est générale. Des achats importants de marchandises ont été effectués à l'extérieur, non seulement pour couvrir les besoins immédiats, mais aussi en prévision de la continuation du mouvement général de hausse des prix. De ce fait, les importations ont progressé de 30 % d'une année à l'autre. Malgré cette augmentation, la situation apparaît saine, les anciens stocks ayant pu, entre-temps, être presque complètement liquidés. Le marché des titres s'est élargi. Par contre, le marché immobilier n'a pas subi l'influence de la reprise des affaires et reste encore inactif. Il est vrai que le calme qui règne maintenant dans le Kouang-Toung est de nature à ralentir l'immigration des Chinois aisés auxquels Hongkong servait de refuge pendant les périodes troublées que traversait la province voisine.

Suite

*(L'Information d'Indochine, économique et financière, 10 juillet 1937)*

La situation de Canton s'est trouvée entièrement modifiée à la suite des accords [conclus] par les autorités de cette province avec le Gouvernement de Nankin. Renonçant à l'indépendance qu'il avait conservée pendant de longues années, le Kouang-Toung est maintenant sous l'autorité effective du Gouvernement central. Les premières conséquences de cette entente qui marque une étape nouvelle et importante dans la voie de l'unification de la Chine ont été le rattachement de la monnaie locale au dollar national, l'installation à Canton de succursales des banques gouvernementales, un effort vigoureux d'assainissement des finances provinciales et de remise en ordre de l'administration. L'exécution du plan triennal d'industrialisation de la province semble un peu ralentie. Aussi bien les autorités reconnaissent-elles que l'exploitation des usines déjà construites donne quelques mécomptes. La sériciculture a subi les effets de la concurrence italienne et japonaise favorisée par de belles récoltes et n'a pu vendre en Europe que 10 % de sa production. Par contre, Canton a bénéficié d'une demande accrue de l'Indochine vers laquelle ont été dirigées près des trois quarts des exportations. Les cours tombés à 3 p. 90 le picul en mai, ont progressivement repris et se sont établis en fin d'année à 6 p. 00, soit en hausse de 54 %.

La situation économique dans d'autres pays d'Extrême-Orient

Le *Yunnan*, dont le directoire entretient depuis nombre d'années d'excellentes relations avec le Gouvernement central, a continué de conserver son autonomie relative. Son état économique s'est amélioré du fait de sa principale production, l'étain, dont l'exportation, stimulée par les hauts cours du métal, a atteint l'année dernière 10.000 tonnes. La deuxième source de richesse du pays, l'opium, n'apporte plus à la province que des sources décroissantes en raison de l'application plus stricte de la prohibition de sa culture. L'abondance des récoltes, l'accroissement des exportations de peaux et soies de porc ont contribué à l'amélioration de la balance commerciale de la province très nettement. L'équipement du pays se poursuit : des routes se construisent, des usines s'édifient ; les liaisons aériennes avec le reste de la Chine se multiplient.

La balance commerciale du Siam a accusé un excédent de 65 millions de ticaux contre 81 l'année dernière, les exportations ayant cru, tant en quantité qu'en valeur. Peu sensible pour le riz, dont il a été chargé 1 million 590.000 tonnes contre 1.540.000 en 1935, la progression est plus importante en ce qui concerne l'étain et le caoutchouc pour lesquels l'exportation a augmenté en poids et surtout en valeur. Le volume des importations s'est réduit, mais la hausse des prix en a maintenu la valeur globale.

Les États Malais sont entrés à nouveau dans une période de véritable prospérité, grâce au retour des prix du caoutchouc et de l'étain à des niveaux depuis longtemps abandonnés. La situation du commerce d'importation, peu satisfaisante au début de l'année en raison d'une accumulation de stocks continuellement accrus, s'est améliorée au cours du deuxième semestre et pouvait être considérée en fin d'année comme tout à fait saine. L'état du marché monétaire reste satisfaisant et l'abondance des capitaux a fait sensiblement baisser les taux d'intérêt.

Les Établissements français de l'Inde ont bénéficié d'une excellente campagne d'arachides. Les sorties de Pondichéry ont atteint 66.600 tonnes contre 49.200 l'année précédente, en augmentation de 35 %, mais les expéditions à destination de Marseille ont été en régression relative, représentant 30 % du total des arachides produites dans la région, contre 39 % en 1935. Les filatures ont subi au cours du deuxième semestre les effets d'une grave agitation sociale. L'une d'elles a été incendiée par les grévistes. Des pertes de vies humaines, des dommages matériels considérables, la diminution pour de longs mois de la capacité productive du pays, tel est le résultat de quelques jours d'émeute. Bien que l'activité du premier semestre ait permis une exportation assez active, les sorties totales de balles de tissus sont de ce fait en régression importante de 20.380 balles contre 27.100.

La hausse des prix a particulièrement favorisé les Établissements français de l'Océanie. Le coprah, qui constitue 62 % des exportations, a vu ses cours doubler d'une année à l'autre et atteindre ainsi 2.600 francs la tonne à fin 1936. Parallèlement, la valeur des expéditions a été portée de 12 750.000 francs pour 21.777 tonnes à 24.061.000 fr. pour 22.520 tonnes. Le prix de la vanille a plus que doublé et les quantités exportées se sont accrues de 10 %. Les envois de phosphates n'ont pas sensiblement varié en tonnage et en valeur. Dans l'ensemble, les exportations de la colonie ont atteint 38 968.000 francs et les importations 36.741 mille francs, faisant ressortir un excédent bénéficiaire de 2.200.000 francs auquel doit s'ajouter l'apport de capitaux du tourisme qu'on peut évaluer à 2 millions de francs.

La Nouvelle-Calédonie, dont la balance commerciale s'était traduite, en 1935, par un faible solde positif, a de nouveau enregistré l'an dernier un excédent des importations sur les exportations. Toutefois, il faut noter que les statistiques évaluent les importations à leur valeur réelle du moment tandis que les prix de base des marchandises exportées ne sont modifiés que tous les trois mois, ce qui, en période de hausse des prix, aboutit à minorer les exportations. La valeur de celles-ci est ainsi restée stationnaire alors que leur tonnage s'accroissait. Les expéditions de chrome ont atteint le chiffre record de 77.768 tonnes dont la valeur ressort à 14.721.000 fr. Le nickel marque un léger recul à 6.075 tonnes valant 23.459.000 francs contre 7.039 tonnes et à 7.641.000 francs en 1935. Stimulées par la hausse des prix, les exportations de coprah ont augmenté de 50 % en tonnage et de 100 % en valeur. Le développement des entreprises locales a nécessité des introductions de main-d'œuvre qui ont porté sur 600 travailleurs, déduction faite des rapatriements.

L'avance des prix du coprah a sensiblement amélioré la situation des colons hébridais. Malheureusement, l'archipel a de nouveau été éprouvé, principalement à Santo et Mallicolo, par deux cyclones qui ont causé de sérieux dégâts aux plantations.

L'incorporation de l'Éthiopie dans l'Afrique Orientale Italienne a complètement modifié la situation économique de la Côte française des Somalis, dont le port et le chemin de fer constituent actuellement la seule voie d'accès pratique vers l'arrière-pays.

La diminution des exportations, revenues a 14.800 tonnes en 1936, n'a pas été inférieure à 50 %, alors que le ravitaillement des troupes italiennes et l'entrée des matériaux destinés à la construction de routes et d'immeubles en Abyssinie ont triplé le trafic à l'importation qui a dépassé 63.000 tonnes. Les cours de la plupart des produits d'exportation, et particulièrement ceux des cuirs et peaux, ont enregistré une hausse importante ; par contre, les prix du café n'ont que peu varié.

#### Hommage rendu au dévouement du personnel

Nous avons plaisir, comme les années précédentes, à rendre hommage à notre personnel qui a continué de nous donner les preuves de ses qualités d'activité et de dévouement.

#### Concours prêté au placement d'emprunts

Au cours de l'exercice, nous avons donné notre concours au placement des Bons de la Défense nationale, des Bons et Obligations du Trésor, des billets de la Loterie Nationale, des obligations du Gouvernement de la Côte Française des Somalis 5. %, du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et Dépendances 5 % de la Compagnie Franco-Espagnole du chemin de fer de Tanger à Fez 5 %.

Nous avons, en outre, participé à la création de la Société anonyme des plantations de Long-Thanh, aux augmentations de capital de la Société indochinoise de plantations d'hévéas, de la Société française des distilleries de l'Indochine et de la Société des étains et wolfram du Tonkin, à la réorganisation financière de la Société des caoutchoucs de Phuoc-Hoa, de la Société agricole et industrielle de Cam-Tiem et de la Compagnie des hauts plateaux indochinois.

#### Conseil d'administration

M. René Thion de la Chaume a, par décret du 17 novembre 1936, été nommé président honoraire de votre conseil d'administration.

Quelques semaines plus tard, M. Thion de la Chaume nous a remis sa démission d'administrateur.

Vous connaissez tous le rôle important que votre président honoraire a joué depuis de nombreuses années dans votre établissement. Entré à la Banque de l'Indochine en 1909, en qualité de secrétaire général, nommé directeur adjoint en 1913, puis directeur en 1920, et administrateur par votre assemblée générale du 27 mai 1930, il fut appelé par votre conseil aux fonctions d'administrateur délégué en avril 1931 ; enfin, un décret en date du 18 juillet 1932 l'avait nommé président de votre conseil d'administration

Les éminents services rendus par M. Thion de la Chaume, qui exerçait ses hautes fonctions avec l'autorité que lui conféraient sa longue connaissance des questions indochinoises et d'exceptionnelles qualités de clairvoyance et de commandement, lui avaient depuis longtemps acquis votre reconnaissance. Nous vous demandons de vous joindre à nous pour lui exprimer les regrets que nous éprouvons tous à nous voir privés du concours précieux qu'il nous apportait et les vœux que nous formons pour le rétablissement de sa santé.

M. Marcel Borduge a été nommé, par le même décret du 17 novembre 1936, président de votre conseil d'administration en remplacement de M. Thion de la Chaume. M. Borduge, après avoir, durant le longues années, rempli de hautes fonctions au ministère des Finances, représente l'État depuis avril 1931 au sein de votre conseil ; il en était vice-président depuis août 1932.

Votre conseil d'administration a désigné M. Paul Baudouin pour occuper le poste d'administrateur laissé vacant par la démission de M. Thion de la Chaume. Ce choix nous a paru particulièrement indiqué en raison des services que M. Paul Baudouin, nommé directeur général de la banque en 1931, a rendu à votre établissement depuis plus de dix ans. Nous vous demandons de bien vouloir ratifier sa nomination.

Nous avons en le vif regret d'apprendre le mois dernier le décès de M. Edgard Stern, qui appartenait depuis vingt sept ans à notre conseil, auquel il apportait le concours d'une longue expérience.

Votre conseil a appelé à lui succéder M. Edmond Fouret, administrateur de la Banque de Paris et des Pays-Bas [BPPB], dont la collaboration lui sera très précieuse.

Nous vous proposons le renouvellement pour cinq ans des pouvoirs de MM. André Homberg et Maxime Renaudin, administrateurs sortants.

Nous vous demandons enfin de donner *quitus* de sa gestion à M. René Thion de la Chaume. [...]

---

Dans les banques coloniales  
Indochine  
(*Les Annales coloniales*, 15 octobre 1937)

M. Bertheux <sup>70</sup>, chef de bureau, hors classe, à l'administration centrale du ministère des colonies, placé, sur sa demande, en service détaché, est délégué dans les fonctions du commissaire du Gouvernement près la Banque de l'Indochine.

---

---

<sup>70</sup> René Pierre Bertheux : né le 14 décembre 1878 à Saint-Brieuc. Chevalier de la Légion d'honneur (*JORF*, 4 avril 1938 : promotion des retraités).

L'INDOCHINE  
(Augustin Hamon,  
*Les Maîtres de la France*, t. 3, Éditions sociales internationales, 1938)

[276] Après l'Afrique du Nord, l'Indochine est la partie la plus importante du domaine colonial de la France. Le centre nerveux de l'organisme capitaliste en cette région est la Banque de l'Indochine. Son aire d'action dépasse la péninsule indochinoise puisque nous avons constaté sa participation dans des entreprises à Djibouti, dans l'Afrique occidentale française, etc.

La Banque de l'Indochine est une banque d'émission de billets de banque, comme la Banque de France et la Banque de l'Algérie. Elle est d'ailleurs comparable à celle-ci, par ses participations directes dans de nombreuses affaires. Les billets de banque qu'elle émet ont cours légal en Indochine, dans les Établissements français de l'Océanie, en Nouvelle-Calédonie, dans les Établissements français de l'Inde et dans la Côte française des Somalis, c'est-à-dire, en somme, sur toute son aire d'action

Datant de 1875, elle a un capital-actions de 120 millions qui, en Bourse, ont une valeur actuelle d'environ 480 millions. Le montant de ses billets en circulation et de ses comptes courants créditeurs dépasse deux milliards.

Son conseil d'administration est partiellement intéressant à étudier en raison des postes d'administrateurs que ses membres occupent dans d'autres entreprises tant coloniales que métropolitaines. Sur vingt administrateurs, dix-neuf ont déjà été cités dans notre ouvrage, soit dans les [277] deux tomes précédant celui-ci, soit dans chapitres relatifs aux transports et aux colonies. Ce sont : le président honoraire, René Thion de la Chaume [beau-frère d'Octave Homberg. Pdt Salines de Djibouti, adm. BGI, Crédit fonc. Indo., Eaux, élec. Indoch., Caoutchoucs indoch., CF Indo+Yunnan, Tramways de l'Indo., Cie indo. d'élec., Charb. du Tonkin, Sté min. et métall. de l'Indo., Distilleries de l'Indo., Ciments Portland de l'Indoch., Cie des tram. et d'éclairage de Shangjaï, Manuf. frse de tapis et couv.] ; le président effectif, Marcel Borduge [anc. DG ministère finances, adm. Réunion frse] ; le vice-président, Paul Boyer [Comptoir national d'escompte] ; Fernand Bernard [Messageries fluviales de Cochinchine] ; le baron Georges Brincard [Crédit lyonnais] ; le comte Alexandre Celier [Comptoir national d'escompte] ; Joseph Deschamp [CIC], Pierre Guesde ; André Homberg [Société générale] ; Pierre Julien ; Pierre Laroze [Crédit lyonnais] ; James Leclerc [BPPB > Bq État Maroc, l'Alfa] ; Charles Michel-Côte <sup>71</sup> ; Émile Moreau [BPPB] ; Maxime Renaudin [CIC > Ass. nat., Gafsa, liquid. CF Ouest] ; Ernest Roume ; Joseph Simon [rallongé] du Perron [Société générale] ; Edgard Stern [BPPB] ; Charles Régismamet <sup>72</sup> [anc. haut fonctionnaire au min. des colonies, auteur d'un livre cynique sur la colonisation (selon Suret-Canale)].

---

<sup>71</sup> [81] M. Charles Michel, devenu Michel-Côte, ancien explorateur, siège en divers conseils d'affaires coloniales, notamment à la Banque de l'Indochine où il a remplacé feu Maxime Getten (fidéi-commis des Rothschild).

<sup>72</sup> Il siège dans le conseil de la Compagnie des phosphates de l'Océanie\*, une société au capital de 37.600.000 francs et il a pour collègues M. Georges Hersent qui est président ; M. Léon Bertrand, vice-président et parent de son collègue Robert Galoppe ; M. Philippe Crozier, M. Marcel Marceron ; M. Gaston Bouffé, tous déjà cités ; puis M. Georges Johnston ayant le château de Dauzac qui fournit du vin rouge renommé, cinquième cru de Margaux (Gironde). La famille Johnston, capitaliste bordelaise, est alliée [aux de Luze, aux de Bethmann aux Raoul-Duval, familles protestantes déjà citées](#). Georges Johnston est marié à Valentine Guestier d'une famille capitaliste de la Gironde ayant des châteaux. Dans cette Compagnie des phosphates de l'Océanie, [il y a deux administrateurs anglais Bernard Thomas Balding qui est aussi administrateur de Anglo-French Phosphate Company ; et Alfred James Ring qui est président-délégué de cette dernière société.](#)

Un nouveau personnage apparaît dans notre palmarès financier comme administrateur de cette banque : M. André Labussière, ancien conseiller d'État.

Examinons maintenant quelques-uns de ces personnages sous le rapport de leur pénétration dans les affaires coloniales.

M. René Thion de la Chaume est administrateur de : Crédit foncier de l'Indochine ; Eaux et électricité de l'Indochine ; Caoutchoucs de l'Indochine ; Chemins de fer de l'Indochine et du Yunnan ; Tramways de l'Indochine ; Compagnie indochinoise d'électricité ; Charbonnages du Tonkin ; Société [277] minière et métallurgique de l'Indochine ; Distilleries de l'Indochine ; Ciments Portland de l'Indochine.

Cette simple énumération montre que la Banque de l'Indochine contrôle l'économie de la colonie et par suite la politique coloniale de cette région. Ce sont d'autant plus certain que les autres administrateurs de la Banque, tout en étant moins bien pourvus, le sont encore suffisamment pour assurer la domination entière de la Banque d'Indochine<sup>73</sup>.

M. Fernand Bernard administre le Crédit foncier de l'Indochine, les Caoutchoucs de l'Indochine, la Société d'oxygène et d'acétylène de l'Indochine ; la Société saïgonnaise de navigation et de transport ; la Société indochinoise des plantations Mimah [*sic : de Mimot*]. Il est de plus [d'abord !] président de la Société des messageries fluviales de Cochinchine ; des Manufactures indochinoises de cigarettes ; des Plantations de Kantray [Pl. de Kantroy, abs. par les Pl. réunies de Mimot].

M. Pierre Guesde, un ancien résident supérieur en Indochine, siège au Crédit foncier de l'Indochine, aux Messageries fluviales de Cochinchine, à la Société saïgonnaise de navigation et de transport, aux Distilleries de l'Indochine, aux Manufactures indochinoises de cigarettes, aux Plantations Kantray [*sic : de Kantroy*], aux Plantations Mimah [*sic : de Mimot*] et d'autres encore.

Dans le conseil de cette banque on a vu nombre de personnalités qui siègent dans des conseils de très importantes sociétés bancaires de la métropole : Comptoir national d'escompte, Crédit lyonnais, Crédit industriel et commercial, Crédit foncier [279] de France, Banque de Paris et des Pays-Bas, Société générale. Ce sont ces organismes financiers qui sont les maîtres réels de la Banque de l'Indochine.

C'est par des êtres humains que ces organismes agissent et par suite ce sont ceux-là qui intéressent, car ils sont les moteurs mêmes de la machinerie bancaire, Et, à ce point de vue, analysant les banques représentées dans le conseil d'administration de la Banque d'Indochine, on est ramené à ce que nous avons appelé la Haute Banque, c'est-

---

<sup>73</sup> Nous avons vu par ailleurs que M. René Thion de la Chaume siège en d'autres conseils d'administration. Il est, en outre, à la Compagnie des tramways et d'éclairage électrique de Changhaï et à la Manufacture française de tapis et de couvertures.

à-dire aux familles Rothschild, Mirabeau, Mallet, Neuflyze, Stern, Lazard frères <sup>74</sup>, à la finance catholique et quelques autres seigneurs de [280] moindre envergure. Ils agissent non directement, mais par personnes interposées et aussi par organismes bancaires interposés.

Pour être complet, à propos de l'activité de la Banque de l'Indochine, il nous faut parler de son directeur, M. Paul Baudouin. Nous parlâmes déjà de ce très haut employé de cette banque, jeune encore, car il n'a pas quarante-cinq ans [Né en 1894, selon *WWE* 1964]. Il joue un rôle important dans la politique<sup>75</sup> et l'économie françaises ; mais quelle que soit l'importance de ce rôle, il ne faut pas oublier qu'il n'est Pas un des maîtres, mais seulement un agent d'exécution de la volonté des maîtres réels, des grands banquiers

Donc, M. Paul Baudouin, employé des oligarques financiers, est président de la Société française d'entreprises, de dragages et de travaux publics (voir page 192), qui joue un rôle considérable en Indochine.

[281] Il appartient, d'autre part, à deux sociétés exploitant en Afrique, ainsi que nous l'avons vu, puis à la Compagnie des eaux et d'électricité de l'Indochine, à la Société indochinoise d'électricité, à la Compagnie française de tramways et d'éclairage électrique de Changhaï.

---

<sup>74</sup> La maison de banque Lazard frères\*, les familles Lazard et David-Weill occupent une trop grande place dans le monde financier français et international, dans le groupe des maîtres de la France pour que nous ne complétions pas ici ce que nous en avons dit dans notre tome 1. Les renseignements ci-dessous sont d'ailleurs peu connus.

En 1847, Alexandre Lazard, 25 ans, quittait son village natal de Frauenberg près Sarreguemines (Lorraine) pour aller à la Nouvelle-Orléans (États-Unis). Il appela près de lui ses frères Lazare et Simon et, en juillet 1848, créa avec eux, sous la raison sociale « Lazard frères », une société pour le commerce des marchandises au capital de 24 000 piastres. De la Nouvelle-Orléans, ils émigrèrent à San-Francisco où vint les rejoindre leur frère cadet, Élie. En 1858, les affaires s'étant développées, ils fondèrent à Paris sous la même raison sociale, Lazard frères, une maison de commission et d'exportation. C'était une société en nom collectif et le capital était de 1.063.000 francs.

Entre temps Alexandre, Simon et Élie Lazard s'adjoignirent comme associés leur beau-frère Alexandre Weill et leur frère d'un second lit M. David Cahn. Ces deux derniers étaient plus particulièrement chargés de la succursale de San-Francisco.

Une maison de commission fait des avances de fonds à sa clientèle, c'est-à-dire qu'elle fait de la banque avec garantie de marchandises. La banque fait des avances de fonds des ouvertures de crédit, sans s'occuper de marchandises. Cette similitude d'opérations financières entre les maisons de banque et les maisons de commission explique le fait, si fréquent, de la transformation en banques de maisons de commissions, de négociants importateurs et exportateurs au cours du XIX<sup>e</sup> siècle.

Et cela explique que les cinq associés Lazard-Weill-Cahn transformèrent leur affaire en une maison de banque à Paris au capital de douze millions. C'était en juillet 1876. La raison sociale devint alors Lazard frères et C<sup>ie</sup>.

En 1877, une filiale Lazard Brothers and Co. était créée à Londres, puis une autre à New-York car la maison Lazard frères de San-Francisco avait fusionné avec la London, Paris and American Bank de cette ville.

Depuis cette époque, la Banque Lazard frères et C<sup>ie</sup> créa des filiales à Anvers, à Bruxelles, à Madrid, à Mayence. Aux fondateurs succédèrent leurs descendants : Michel Lazard, André Lazard, Christian Lazard, David-Weill, Thibault Cahn. Et maintenant le nom de Cahn a disparu, il ne reste que des Thibault (voir tome 1, pages 264-266).

<sup>75</sup> M. Paul Baudouin était un des deux experts choisis par Vincent Auriol, le ministre du Front populaire, pour conseiller dans ses actes financiers. Il y a, en ce fait, une plaisante ironie et une preuve de l'ignorance et de la sottise des politiciens dirigeants. M. Paul Baudouin démissionna en même temps que M. Charles Rist et d'une façon très retentissante [Cf. Meuleau, *PEO*, pour 418].

Le secrétaire général de la Banque est le marquis François de Flers, ancien inspecteur des finances, dont il fut parlé dans les tomes I et II <sup>76</sup>.

Le sous-directeur est M. E[vrard] de Dreux-Brézé <sup>77</sup>.

---

*Annuaire industriel*, 1938 [données antérieures à 1936 où Joseph Deschamp a remplacé Henri Thelier comme représentant du CIC] :

BANQUE de l'INDOCHINE, 96, bd Haussmann, Paris, 8<sup>e</sup>. T. Europe 48-00 (et la suite). Ad. t. Indochine-Paris. Cap. de 120.000.000 de francs.. — Conseil d'admin. : Prés. : M. R. Thion de la Chaume [remplacé en 1936 par Borduge] ; V.-prés. : MM. Paul Boyer [CNEP], Marcel Borduge ; Adm. : MM. le colonel Fernand Bernard [Messageries fluviales de Cochinchine], Henri Borromée, baron Georges Brincard, Alexandre Celier [CNEP], Pierre Guesde, André Homberg [SG], Pierre Julien, André Labussière, Pierre Laroze [Crédit lyonnais], Charles Michel-Côte, Émile Moreau [BPPB], Charles Régismanset, Maxime Renaudin [CIC], Ernest Roume, Joseph Simon [SG], Edgard Stern [+ avril 1937], Henri Thelier [CIC] ; Commissaire du Gouvernement : M. André You [remplacé en mai 1936 par Bougoin] ; Directeur général : M. Paul Baudouin. Directeur : M. J. E. P. Laurent ; Inspecteur général : M. Paul Gannay ; Secrétaire général : M. François de Flers ; Sous-directeurs : MM. Jules Lehmann, Evrard de Dreux-Brézé. — Succursales : à Djibouti, Nouméa, Papeete, Pondichéry, Saïgon. — Agences : à Bangkok, Battambang, Cantho, Canton, Fort-Bayard, Haiphong, Hankéou, Hanoï, Hongkong, Hué, Mongtze, Nam-Dinh, Pékin, Pnom-Penh, Quinhon, Shanghai, Singapore, Tientsin, Tourane, Vinh, Yunnanfou.

Toutes opérations de banque (39-27173).

---

#### BANQUE DE L'INDOCHINE (*Les Annales coloniales*, 21 février 1938)

M. Labussière, ancien directeur au ministère de l'Intérieur, est confirmé, pour une nouvelle période de cinq ans, dans les fonctions d'administrateur de la banque.

---

À l'Officiel  
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 19 mars 1938)

---

<sup>76</sup> Nous complétons ici ce que nous écrivîmes sur cette famille apparentée aux du Buit, aux Auboyneau. Le nom entier de cette famille est de La Motte-Ango. Le marquis François de Flers a épousé Yvonne Mahot de la Querantonais, d'une famille dont il fut parlé.

Le comte Marcel de Flers, ingénieur de l'École centrale, promotion de 1912, probablement le frère du marquis [Non. Plutôt de Robert, frère de François], était en 1936, administrateur-délégué des Ateliers de construction métallique de Jambes-Namur (Belgique) et il avait ses bureaux, 2, rue du Luxembourg à Bruxelles. Ce comte est marié à Isabelle de Ploeu, descendante du marquis de Ploeu, sous-gouverneur de la Banque de France pendant la Commune de Paris (1871). (Voir tome II.)

<sup>77</sup> Il appartient à une famille de vieille noblesse, dont la plus grande partie des alliances matrimoniales contemporaines sont avec d'autres familles de vieille noblesse. Cependant le comte de Dreux-Brézé, fils du marquis, a épousé Françoise Firino (voir tomes et II). Il y eut, sous le premier Empire, un général comte Firino, mort en 1816 et un payeur général mort en 1868. Les Firino sont copropriétaires du cognac Martell\*. L'un d'eux, Roger Firino, fut député conservateur à la fin du siècle dernier. Ils sont apparentés aux Hély d'Oissel, aux Roederer, aux *des Monstiers-Mérinville*, etc. Toutes ces familles sont propriétaires de châteaux et très catholiques.

Paris, 14 mars. — Le « Journal officiel de la République Française » du 12 mars publie :

Un décret du 8 mars confirmant pour une nouvelle période de 5 ans à compter du 22 juin 1937, dans ses fonctions d'administrateur de la Banque de l'Indochine, M. [Pierre] Julien, secrétaire général au ministère de l'intérieur.

NOMINATION  
(*Le Temps*, 20 août 1938)

M. Repiquet, gouverneur général honoraire des colonies, est nommé commissaire du gouvernement près la Banque de l'Indochine, en remplacement de M. Bertheux, sous-directeur à l'administration centrale du ministère des colonies.

BANQUE DE L'INDOCHINE  
(*L'Économiste européen*, 9 septembre 1938)

L'assemblée générale ordinaire de la Banque de l'Indochine s'est tenue le 21 mai dernier, sous la présidence de M. Marcel Borduge, président du conseil d'administration.

Les bénéfices réalisés pendant le premier semestre 1937 se sont élevés à fr. 29.190.957,82

Leur répartition a été effectuée comme suit :

Au fonds de réserve statutaire	600.000 00
Aux actionnaires première répartition 4 %	4.800.000,00
Au fonds de prévoyance	1.189.547,89
Au conseil d'administration	1.189.547,89
Au personnel	1.189.547,89
Aux actionnaires	20.222.314,15
Total	<u>29.190.957,82</u>

Il revenait aux actionnaires 25.022.314,15  
auxquels venaient s'ajouter 7.768.208,90,  
reliquat du deuxième semestre 1936, soit au total 32.790.523,05

Un dividende de 100 francs par action, mis en paiement le 6 décembre dernier, a absorbé une somme de fr. 24.000.000,00

laissant un reliquat de 8.790.523,05  
qui a été reporté au semestre suivant.

Pendant le second semestre, les bénéfices ont atteint fr. 31.834.956,68

Cette somme a donné lieu à la répartition suivante :

Au fonds de réserve statutaire	600.000,00
--------------------------------	------------

Aux actionnaires 4 %	4.800.000,00
Au fonds de prévoyance statutaire	1.321.747.81
Au conseil d'administration	1.321.747,83
Au personnel	1.321.717.83
Aux actionnaires	22.469.713,18
Total	<u>31.834.956,68</u>

Il revenait donc aux actionnaires 27.269.713,18  
soit, en y ajoutant le reliquat du premier semestre de 8.790.523,05  
un total de 36.060.236,23

L'assemblée générale, sur la proposition du conseil, a fixé le dividende à 110 francs pour le deuxième semestre de l'exercice 1937, ce qui, pour les 240.000 actions composant le fonds social, a absorbé une somme de 26.400.000 francs, laissant un reliquat de 9.660.236 fr. 23, qui a été reporté au premier semestre de 1938.

En conséquence, le dividende pour l'année 1937 a été de 210 francs par action. Cette augmentation par rapport aux exercices précédents, est due à l'accroissement des bénéfices, traduits en francs, des sièges de la Banque à l'étranger et au développement de la circulation fiduciaire, passée de 937 millions de francs, à la fin de 1935, à 1.606 millions à la fin de 1937.

Le bilan au 31 décembre se totalisait par fr. 3.914.378.891,37  
contre, l'année précédente 2.731.140.637,97

L'activité productrice et commerciale de l'Indochine, en 1937, a été très satisfaisante. Le commerce général s'est élevé à 4.167 millions de francs. La part de la Métropole et des autres Colonies françaises a dépassé 53 %. L'excédent de la balance commerciale a atteint 1.011 millions de francs contre 702 millions en 1936. La moyenne des cours du riz numéro 1 s'est établie en 1937, à \$ 7,89 les 100 kg contre \$ 4,96 en 1936. Les cours se sont relevés sous l'effet de la demande chinoise et ont atteint leur maximum, soit \$ 9,93, en octobre, pour revenir, en fin d'année, à \$ 9,13.

Les cours du maïs ont été plus réguliers et le petit producteur a pu bénéficier du prix de \$ 7,80 les 100 kg en 1937 contre \$ 6,27 en 1936.

Enfin, les prix du caoutchouc, qui tient la troisième place sur la liste des produits qu'exporte l'Indochine, ont oscillé entre 92 cents de piastre et \$ 1,29.

Les sorties de riz n'ont atteint que 1.548.000 tonnes contre 1.712.000 tonnes en 1936. La France et ses Colonies sont restées les meilleurs clients de l'Indochine. Le port de Saïgon a expédié 378.000 tonnes de maïs contre 303.000 en 1936, pour la plus grande partie vers la France. Les exportations de caoutchouc ont atteint 44.135 tonnes en 1937, contre 41.934 en 1936. La mise en saignée progressive des nouvelles plantations greffées permet d'escompter un chiffre très supérieur pour 1938.

Le commerce intérieur a manifesté une grande activité. Parallèlement se sont accrues les recettes fiscales et la circulation fiduciaire, qui est passée de \$ 113.378.000 au 31 décembre 1936, à 8 151.294.000 au 31 décembre 1937.

L'activité des sièges de la Banque en Indochine a reflété la progression du commerce extérieur et celle des transactions intérieures. Les opérations d'escompte commercial ont marqué un certain progrès et les avances sur marchandises sont en développement important.

Si la Cochinchine a vu s'accroître, en 1937, le relèvement de son économie, le Cambodge n'a pas été moins favorisé. La récolte du paddy a été satisfaisante, surtout dans la région de Battambang, et la culture du maïs a continué à se développer.

En Annam, l'année 1937 n'a été marquée ni par la sécheresse, ni par des inondations, ni par des typhons et les récoltes ont été bonnes. L'Annam a produit plus et vendu plus cher.

Au Tonkin, la production de charbon s'est maintenue mais la hausse des frets en a entravé l'exportation. Les ventes de produits miniers, étain, zinc et minerai de fer, ont progressé, ainsi que celles de produits spéciaux ou divers : huile d'abrasin, badiane, ricin, larme, bois et thé.

L'année 1936 avait été celle de l'achèvement du transindochinois, dont le trafic est en pleine progression. L'année 1937 a vu la mise en service d'importants ouvrages, tels que le barrage du Day au Tonkin, mais elle a été surtout marquée par l'impulsion nouvelle que l'Administration française a imprimée à sa politique coloniale.

Le Gouvernement général de l'Indochine a préparé des mesures destinées à assurer l'autonomie financière des budgets locaux. Depuis 1937, les conditions générales du travail des indigènes, ouvriers et employés sont réglementées : en même temps ont été jetées les premières bases d'une politique paysanne.

Enfin, les hostilités sino-japonaises ont, d'ores et déjà, amené un développement des relations du Nord de l'Indochine avec les provinces chinoises limitrophes. La Banque de l'Indochine a pensé qu'il était de son rôle de ne pas rester à l'écart de ce mouvement, et elle a participé aux premières études entamées par des entreprises qui poursuivent le développement économique du Centre et du Sud de la Chine, en particulier du Kouangsi et du Setchouan.

La balance commerciale du Siam, malgré une récolte de riz bien inférieure à la précédente, qui n'a permis d'exporter que 950.000 tonnes au lieu de 1.500 000 en 1936, est restée favorable. L'excédent en a été de 50 millions de ticaux contre 65.

À Singapore, les bénéfices acquis pendant le premier semestre ont compensé et au delà les moins-values résultant de la chute des cours du caoutchouc et de l'étain survenue pendant la seconde partie de l'année. Dans son ensemble, celle-ci a été exceptionnellement favorable pour la Malaisie dont le commerce a atteint les chiffres records de 903 millions de dollars des Détroits à l'exportation et 698 millions à l'importation.

Les Établissements français de l'Inde ont été favorisés par une nouvelle et importante augmentation des sorties d'arachides par le port de Pondichéry, qui ont atteint 93 600 tonnes, contre 66 600 l'année précédente, alors que les expéditions totales de la Côte de Coromandel fléchissaient de 278.000 à 257 000 tonnes.

La balance commerciale des Établissements français de l'Océanie s'est encore soldée, en 1937, par un léger excédent positif. À l'importation, la part de la France est en régression d'environ 20 % à 9.900.000 francs contre 12.200.000 en 1936 ; elle représente à peine le sixième de la valeur totale des importations.

Le commerce de la Nouvelle-Calédonie pour les trois premiers trimestres de l'année fait ressortir une balance commerciale déficitaire d'environ 8 millions de francs, les exportations n'ayant atteint que 61 millions 600.000 francs contre 69.400.000 francs d'importations.

Aux Nouvelles-Hébrides, les prix, bien qu'en réaction, sont encore satisfaisants pour les colons dont la production exportée presque entièrement vers la France, représente actuellement 95 % de celle de l'archipel.

Le mouvement commercial de la Côte française des Somalis a augmenté de 82 % en poids et de 34 % en valeur. Le port de Djibouti a reçu 725 navires contre 581 en 1936 et 478 en 1935. Les exportations de sel, d'une année à l'autre, sont passées de 22.000 tonnes, valant à peu près 2 millions de francs, à 85.000 tonnes représentant près de 18 millions.

Au cours de l'exercice, la Banque de l'Indochine a prêté son concours au placement des émissions de bons du Trésor, des obligations de l'emprunt 4 1/2 % pour le financement des dépenses de sécurité nationale, des obligations du Gouvernement général de l'Indochine 5 1/2 %, de l'Empire chérifien 6 %, du Crédit National 5 1/2 %, des billets de la Loterie Nationale et de la Loterie indochinoise.

Elle a participé, en outre, à la création de la Compagnie d'entreprises et d'exportation en Chine ainsi qu'aux augmentations de capital de la Société française des Distilleries de l'Indochine, de la Société française des Charbonnages du Tonkin, de la Société indochinoise forestière et des allumettes, de la Société des Salines de Djibouti, de Sfax et de Madagascar, de la Compagnie française des Chemins de fer de l'Indochine et du Yunnan, des Caoutchoucs de Phuoc-Hoa, de la Compagnie des Eaux et électricité de l'Indochine. Elle a également participé aux opérations qui ont consacré l'absorption : par la Société Le Nickel, de la Société Calédonia ; par la Société indochinoise de plantations d'hévéas, de la Société des Caoutchoucs de Binh-Loc ; par le Crédit foncier de l'Indochine, de l'Union immobilière indochinoise.

L'assemblée générale a réélu, pour une période de cinq ans, MM. Émile Moreau et Fernand Bernard, administrateurs sortants.

Toutes les résolutions mises aux voix ont été adoptées à l'unanimité.

F. Modau.

---

BANQUE DE L'INDOCHINE  
(*Les Annales coloniales*, 14 février 1939)

L'assemblée ordinaire tenue le 24 mai, sous la présidence de M. Marcel Borduge, a approuvé, à l'unanimité, les comptes de l'exercice 1937 qui font apparaître, pour le premier semestre, un bénéfice de 29.190.957 francs et, pour le second semestre, un bénéfice de 31.834.956 francs. À ces sommes s'ajoute le report du deuxième semestre de 1936, soit 7.768.208 francs. Le dividende a été fixé à 210 francs, dont 100 francs déjà payés pour le premier semestre. Le reliquat disponible de 9.660.236 francs a été reporté à nouveau.

MM. Émile Moreau et Fernand Bernard [Messageries fluviales de Cochinchine], administrateurs sortants, ont été réélus.

L'augmentation du dividende par rapport aux exercices précédents est due à l'accroissement des bénéfices, traduits en francs, des sièges étrangers, et au développement de la circulation fiduciaire, passée de 937 millions de francs à la fin de 1935 à 1.606 millions à la fin de 1937. Les charges ont été cependant beaucoup plus élevées, non seulement dans les agences étrangères, mais aussi dans les sièges coloniaux et au siège social. En dehors des frais généraux, qui ont atteint 68.740.000 francs contre moins de 56 millions en 1936, la Banque a eu à supporter une redevance à l'État sensiblement plus lourde, puisqu'elle a représenté, en 1937, environ 54 francs par action contre 30 francs en 1936 et 21 fr. 50 en 1935.

La Banque a donné son concours au placement des émissions du Trésor, du gouvernement général de l'Indochine, de l'Empire chérifien, etc., ainsi qu'aux augmentations de capital de diverses sociétés travaillant en Indochine.

Le président a indiqué que, pour l'exercice 1938, la situation économique, dont dépend l'activité de la banque, se présentait favorablement.

---

BANQUE DE L'INDOCHINE  
(*Les Annales coloniales*, 11 avril 1939)

Le conseil d'administration a décidé de proposer à l'assemblée générale des actionnaires, qui se réunira le 24 mai, de fixer le dividende pour le deuxième semestre 1938 à 120 francs par action, montant identique à celui du semestre précédent.

Le dividende total pour 1938 ressortira ainsi à 240 francs contre 210 francs en 1937.

Le bénéfice du deuxième semestre de 1938 s'élève à 34.961.209 francs contre 34.568.077 francs pour le premier semestre de l'exercice. Le bénéfice total de l'année ressort ainsi à 60.629.286 francs contre 61.025.914 francs précédemment.

---

BANQUE DE L'INDOCHINE  
Assemblée ordinaire du 24 mai 1939  
Exercice 1938

*(L'Information d'Indochine, économique et financière, 10 juin 1939)*

M. Marcel Borduge, président du conseil d'administration, préside l'assemblée ; il appelle au bureau, en qualité de scrutateurs, les deux plus forts actionnaires, M. Lebé, représentant la Société générale de crédit industriel et commercial, et M. Mermillod, représentant la Compagnie française des chemins de fer de l'Indochine et du Yunnan.

1.016 actionnaires sont présents ou représentés, possédant 142.888 actions.

M. Maxime Robert, secrétaire général de la Banque, est nommé secrétaire de l'assemblée.

#### RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous avons à vous soumettre, mesdames, messieurs, conformément aux prescriptions des articles 35 et 36 de nos statuts, les comptes de l'exercice 1938 et à vous prier de délibérer sur les questions à l'ordre du jour.

#### Résultats et dividende

Les bénéfices réalisés pendant le premier semestre 1938 se sont élevés à 34.568.077 01 dont la répartition, conformément à l'article 30 des statuts, a été effectuée comme suit :

600 000 francs au fonds de réserve statutaire (1/2 % du capital versé) ;  
4. 800.000 francs aux actionnaires (première répartition de 4 % pour le semestre) ;  
1 458.403 francs 85 au fonds de prévoyance statutaire (5 % de l'excédent) ;  
1.458 403 francs 85 au conseil d'administration (5 % de l'excédent) ;  
1.458.403 francs 85 au personnel (5 % de l'excédent) ;  
24.792.865 francs 46 aux actionnaires (85 % de l'excédent) ;  
Au total : 34.568.077 francs 01.

Il revenait aux actionnaires 29 592 865 46  
auxquels venaient s'ajouter le reliquat du deuxième semestre 1937 9.660.236 23  
soit au total 39.253.101 69

Un dividende de 120 francs par action, mis en paiement le 10 novembre dernier, a absorbé une somme de 28.000.000 00  
laissant un reliquat de 10.453.101 69  
reporté au semestre suivant.

Pendant le second semestre, les bénéfices ont atteint 34.961.209 35

Cette somme devrait donner lieu à la répartition suivante :

600.000 francs au fonds de réserve statutaire (1/2 % du capital versé) ;  
4.800.000 francs aux actionnaires (première répartition de 4 % pour le semestre) ;  
1.618.060 fr. 47 au fonds de prévoyance statutaire (5 % de l'excédent) ;  
1.478.060 francs 47 au conseil d'administration (5 % de l'excédent) ;  
1.478.060 francs 46 au personnel (5 % de l'excédent) ;  
25 127.027 francs 95 aux actionnaires (85 % de l'excédent) :  
Au total : 34.961.209 francs 35.

il vous reviendrait donc 29.927.027 95

soit, en y ajoutant le reliquat du premier semestre de 10.453.101 69  
un total de 40.380,129 64

Nous vous proposons de fixer à 120 francs le dividende du deuxième semestre de l'exercice 1938, ce qui, pour les 240.000 actions libérées composant le fonds social, absorberait une somme de 28.800.000 00

le reliquat de 11.580.129 64

étant à reporter au premier semestre 1939.

Dans ces conditions, le dividende pour l'année 1938 serait de 240 francs par action contre 210 francs en 1937.

Si vous voulez bien accepter ces propositions, le dividende de 120 francs pour le second semestre serait mis en paiement, sous déduction des impôts, après approbation de M. le ministre des Colonies requise par l'article 30 des statuts.

### Importante augmentation des charges

Ainsi que vous venez de le constater, les bénéfices de l'exercice écoulé nous permettent de vous proposer la répartition d'un dividende supérieur de 30 francs à celui de l'exercice précédent, et cela en dépit d'une très importante augmentation de nos charges. Nos frais généraux se sont, en effet, accrus de 26 % au cours de l'année 1938, principalement en raison de la majoration des traitements ou indemnités de notre personnel et spécialement de ceux de nos agents résidant sur des places étrangères. D'autre part, la redevance payée à l'État a représenté 83 francs par action contre 54 pour l'année précédente, soit une augmentation de 55 %. Celle-ci ne provient pas seulement de l'importance accrue de nos engagements à vue, circulation et dépôts, mais aussi du nouveau mode de calcul que le ministère des Colonies nous a imposé par une interprétation de l'article 4 de la convention du 16 novembre 1929, différente de la nôtre.

Nous nous sommes pourvus en Conseil d'État contre cette décision, mais notre recours n'étant pas suspensif, nous avons dû régler provisoirement la redevance de 1938 sur les bases fixées par l'administration. Pour les suppléments de redevance que le mode de calcul entraînait pour les années 1931 à 1937, soit 22 millions de francs, nous devons les acquitter en cinq annuités, dont deux ont été déjà payées, sous réserve, bien entendu, de la décision du Conseil d'État que nous attendons avec confiance.

### La situation économique mondiale en 1938

Soumise d'abord aux dernières conséquences de la crise d'origine américaine apparue vers le milieu de 1937, dominée ensuite par de graves événements politiques, la situation économique a, dans le monde entier, évolué au cours de 1938 dans des conditions peu favorables.

Seule l'activité industrielle a enregistré une amélioration sensible. Vers le mois de mai 1938, un mouvement de reprise s'amorça aux États-Unis, qui se poursuivit jusqu'à la fin de l'année. Le renversement de la tendance, plus tardif en Europe, précéda cependant de près de deux mois les accords de Munich. À la fin de l'année, les indices de la production avaient regagné dans presque tous les grands pays industriels le niveau du début de 1937, qui pouvait être considéré comme relativement satisfaisant.

L'évolution du commerce international a, en revanche, été assez décevante. Sans doute, les derniers mois de l'année ont-ils enregistré une certaine progression des échanges, mais il n'en reste pas moins que les indices en valeur or et en quantité, établis sur la base 100 en 1913, qui se tenaient aux environs de 70 et de 102 au début de l'année, ne dépassaient pas 63 et 96 au mois de décembre.

Cette contraction nouvelle de l'activité commerciale est essentiellement imputable aux barrières douanières toujours plus élevées que les pays ont établies pour protéger leur industrie et leur agriculture, au renforcement de la réglementation autarcique dans plusieurs pays, et aussi à la prolongation et à l'extension du conflit sino-japonais.

L'évolution des prix fut également peu favorable. Les indices de matières premières, comme ceux des produits fabriqués, n'ont pas cessé de décliner pendant l'année dernière.

Établis sur la base 100 en 1928, ces indices s'inscrivaient au mois de décembre à 39,6 et 49,3 respectivement, contre 43,9 et 54,8 au début de l'année.

La disparité entre l'évolution du commerce mondial et des prix, d'une part, et celle de la production industrielle, d'autre part, suffit à indiquer que l'accroissement de la production en 1938 n'avait pas un caractère entièrement normal. Il est dû, en fait, dans une très large mesure, aux dépenses massives effectuées par les États pour renforcer leurs armements.

Ces dépenses, dont la couverture entraîne l'alourdissement des charges fiscales et un constant appel aux marchés financiers, provoquent à la fois la diminution du pouvoir d'achat des individus et l'élévation des prix de revient.

La persistance de cette situation entraîne la destruction progressive des réserves, l'appauvrissement général des populations et le déclin dans le monde entier des valeurs matérielles de la civilisation

#### Production et marché de l'argent-métal

Pour la première fois depuis 1934, la production mondiale d'argent s'est inscrite, en 1938, en diminution sur celle de l'année précédente avec 264,8 millions d'onces contre 274,7 millions en 1937, la régression résultant presque exclusivement du fléchissement de la production américaine.

Cependant divers pays, obligés ou désireux de réaliser leurs stocks, ayant jeté sur le marché des quantités importantes de métal, l'offre s'est sensiblement accrue d'une année à l'autre, exactement de 464,2 millions à 598,8 millions d'onces quantité qui n'avaient jamais encore été atteinte.

D'autre part, les pays, producteurs ou détenteurs de métal qui avaient participé à l'accord international de 1933, arrivé à expiration le 31 décembre 1937, n'ayant pas jugé opportun de le proroger, le marché n'a été soutenu que par le Trésor américain, qui a acquis 403,2 millions d'onces, contre 312,2 millions en 1937.

Si les achats des États-Unis ont, en poids, établi un nouveau record, le prix payé a été moindre. Le Trésor américain n'a acheté l'argent extrait des mines américaines qu'à raison de 64,64 cents, contre 77,57 par once de fin, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1938 et l'argent de provenance étrangère qu'à 43 cents, à partir du 29 mars 1938, au lieu de 45 cents précédemment.

Très stables à New-York, où ils se sont établis à 1/4 de cent au-dessous des prix fixés par le Trésor pour l'achat du métal étranger, les cours du marché libre ont oscillé à Londres dans d'étroites limites, l'écart entre les extrêmes étant inférieur à 2 deniers 1/4. Leur moyenne annuelle ressort à 43,22 cents et 19 pence 1/2, contre 44,88 cents et 20 pence 1/16 en 1937.

La Chine a conservé le premier rang parmi les pays qui ont réalisé du métal blanc ; ses ventes ont atteint 234,3 millions d'onces, y compris 15,2 millions d'onces en provenance des territoires occupés, vendus pour le compte du Japon. Mais, contrairement à ce qui s'était passé en 1936 et 1937, les ventes des autres pays ont été relativement importantes, puisqu'elles ont atteint près de 100 millions d'onces en provenance notamment d'Espagne, du Mexique et du Siam.

En l'absence de demandes importantes, soit de la part de l'Inde, qui n'a absorbé l'année dernière que 14 millions d'onces, contre 100 en 1936 et 60 en 1937, soit de la part des monnaies qui n'ont utilisé en 1938 que 23 millions d'onces, contre près de 33 l'année précédente, soit de la part de l'industrie qui n'a utilisé en 1938 que 53,8 millions d'onces, contre 63,4 en 1937, l'orientation future du marché reste plus que jamais liée à la politique monétaire des États-Unis.

#### Accentuation de la prospérité de l'Indochine

La prospérité de l'Indochine s'est consolidée et même accentuée au cours de l'année 1938. Malgré un important fléchissement de la production du riz, compensé, il est vrai, par une hausse des cours, le commerce général est passé de 4.167 millions à 4.761 millions de francs. Cette appréciable augmentation est due pour la plus grande part à l'accroissement de la production du caoutchouc. L'excédent bénéficiaire de la balance commerciale, bien qu'en recul de 8 % sur celui de l'année précédente, atteint encore près d'un milliard de francs. La part de la métropole et de l'empire dans les échanges de la colonie s'est maintenue au même niveau que précédemment, soit 54 %.

Sérieusement éprouvée par des inondations, par des maladies de la plante et par des attaques des insectes, la récolte du riz a été la plus faible depuis quatre ans. Les sorties n'ont atteint que 1.077.000 tonnes, contre 1.548.000 en 1937 et 1.712.000 en 1936. La France et ses colonies d'une part, de la Chine d'autre part, sont restés les principaux

clients de l'Indochine, mais ont cependant importé des quantités moindres que précédemment : 687 200 tonnes, contre 819.500 pour la première, qui a bénéficié d'une récolte de blé excédentaire, et 158.000 tonnes, contre 393.000 pour la seconde, en raison de l'extension des hostilités à la région de Canton.

La moyenne des cours du riz n° 1 s'est établie en 1938 à 10 p. 65 les 100 kg contre 7 p.80 l'année précédente, soit une augmentation de 35 %. Les prix se sont constamment élevés au cours des trois premiers trimestres de l'année, sous l'influence de divers facteurs dont le principal a été la dépréciation de l'unité monétaire. Dans les derniers mois de l'année seulement, un fléchissement sensible a été enregistré par suite de l'absence d'un soutien suffisant des acheteurs métropolitains et chinois.

La mise en saignée progressive des nouvelles plantations greffées a fait passer les exportations de caoutchouc d'une année à l'autre de 44.135 tonnes à 60.070 tonnes, soit une augmentation de 36 %. Sous la double action de la dépréciation monétaire et de la hausse des prix de la matière, les cours du caoutchouc en piastres se sont sensiblement élevés durant l'année et leur moyenne s'est établie à 1.105 piastres contre 1.035 en 1937.

Le remboursement des avances consenties aux planteurs par le gouvernement s'est poursuivi et 20 % seulement du total des prêts restaient à rembourser au 31 décembre dernier.

Le maïs, dont la récolte a été en général satisfaisante malgré un fléchissement du rendement à l'hectare, a fourni à l'exportation 434.000 tonnes, contre 378.000 l'année précédente. Les prix, d'abord soutenus par la demande française, ont commencé à fléchir à partir du mois d'août lorsque la récolte du blé apparut excédentaire dans la métropole.

Leur moyenne a atteint 8 p. 72 les 100 kg contre 7 p. 81 en 1937. Pour la première fois, l'exportation n'a pas eu lieu uniquement vers la France ; l'Afrique du Nord et le Japon ont importé un total d'environ 30.000 tonnes de maïs indochinois.

Parmi les produits secondaires, le poivre a bénéficié de meilleurs cours et a fait l'objet d'exportations supérieures de 43 % à celles de 1937, prélevées d'ailleurs pour partie sur des stocks précédemment constitués.

Le montant des importations a marqué une légère régression, due à la disparité entre la hausse du coût de la vie et l'augmentation des revenus des individus, aux difficultés créées au commerce chinois par l'occupation de Canton, aux craintes inspirées par la tension politique de septembre et enfin à diverses mesures douanières.

Le commerce intérieur a manifesté une grande activité ainsi qu'en témoigne l'augmentation de notre circulation qui est passée de 151.729.000 piastres au 31 décembre 1937 à 173.843.099 piastres au 31 décembre dernier. Les variations de la circulation montrent, par ailleurs, le parfait sang-froid dont a fait preuve la population de l'Union indochinoise, lors de la crise qui a précédé les accords de Munich. Entre le 15 septembre et le 29 septembre, l'émission s'est seulement élevée de 173.364.258 piastres à 178.624.991 piastres et, dès le 17 octobre, elle était retombée au-dessous de 176 millions de piastres. Les controverses auxquelles nous faisons allusion dans notre dernier rapport, et relatives au lien entre la piastre et la monnaie métropolitaine, ont amené la constitution, au mois de mai 1938, d'une importante position à la hausse de la monnaie indochinoise, qui se trouve maintenant complètement dénouée.

Au Cambodge, l'accroissement de la production de caoutchouc et les récoltes satisfaisantes de céréales ont contribué à accentuer la prospérité du pays, déjà signalée dans notre précédent rapport.

En Annam, l'amélioration de la situation économique a été entravée d'abord par la sécheresse, puis par des typhons et des inondations. Les exportations ont, de ce fait, sensiblement diminué, sauf pour le thé et les œufs préparés.

Au Tonkin, l'activité s'est accrue dans tous les domaines. Le commerce général a dépassé de 183.000 tonnes et de 239 millions de francs celui de 1937. La récolte de riz

a été plus abondante que celle des deux années précédentes, en raison a la fois de l'extension des superficies cultivées et d'une amélioration du rendement à l'hectare. L'exportation n'a pu, toutefois, augmenter corrélativement par suite de l'accroissement continu de la population du Delta.

L'administration, gravement préoccupée par ce problème démographique; prévoit l'exécution de nouveaux et importants travaux d'hydraulique agricole dont l'achèvement permettra la mise en exploitation de nouvelles terres. La production du maïs s'est maintenue, mais pour la même raison, l'exportation a légèrement régressé. La culture du théier et celle de l'abrasin se sont sensiblement développées. Favorisées par la réduction des exportations de Chine, les sorties d'huile d'abrasin ont presque atteint 900 tonnes contre 75 en 1937.

Les charbonnages ont extrait un tonnage supérieur de 15 % à celui de l'année précédente et ont occupé 10 000 ouvriers de plus qu'en 1937. Les sorties d'étain en provenance du Haut-Tonkin et du Laos ont marqué un certain progrès.

L'artisanat, encouragé par l'administration, s'est heureusement développé. La consommation d'énergie électrique a nettement progressé. La situation immobilière s'est, de son côté, sensiblement améliorée, l'afflux des réfugiés chinois ayant entraîné une hausse des prix des loyers et, par voie de conséquence, la revalorisation des immeubles et la construction de nouvelles habitations.

L'extension des hostilités sino-japonaises à la Chine du Sud a amené un développement considérable des relations du Nord de l'Indochine avec les provinces chinoises limitrophes. Le trafic du port de Haïphong, comme celui du chemin de fer du Yunnan, s'en est trouvé rapidement accru. L'avance des troupes japonaises vers le Sud a également refoulé sur Kouang Tchéou Wan une partie du commerce des districts voisin du Kouang-Toung et du Kouang-Si.

#### Les hostilités sino-japonaises

Les hostilités sino-japonaises ont été caractérisées en 1938 par l'avance continue des troupes japonaises qui n'a marqué de temps d'arrêt que sur la ligne du Lung-Hat et devant Hankéou, au moment de la rupture des digues du fleuve Jaune. Parmi ces événements, la cessation, en juin dernier, de relations diplomatiques entre les belligérants est passée presque inaperçue.

Les deux plus importants succès militaires japonais furent, en octobre dernier, la chute de Canton, tombée sans combat, et la prise de Hankéou. siège temporaire du gouvernement national chinois, objectif principal depuis de nombreux mois de plusieurs armées nippones. Par ces deux opérations, les Japonais tendaient à obtenir la capitulation de l'adversaire à la fois en dirigeant une offensive sur la capitale provisoire et en coupant successivement toutes ses voies de ravitaillement. La réalisation de ce plan n'a pas donné les résultats escomptés. Après l'abandon de Hankéou, le gouvernement national chinois s'est retiré à Tchong-king et a décidé de poursuivre la résistance militaire tout en s'efforçant de compenser la diminution de ses ressources économiques et financières par la mise en valeur intensive des provinces de l'Ouest. D'autre part, bien avant la chute de Canton, le gouvernement chinois s'était préoccupé de développer les voies de communication avec l'extérieur non susceptibles de tomber sous le contrôle japonais ; d'ores et déjà, des transports réguliers sont effectués d'Ouroumtchi vers Siam et la route de Birmanie a pu être utilisée par des convois de camions.

L'extension du théâtre des hostilités, l'insécurité qui règne dans beaucoup de territoires théoriquement contrôlés par les troupes japonaises, l'occupation de presque tous les ports de la côte ne devaient pas manquer d'exercer sur le commerce extérieur de la Chine une profonde répercussion que les mesures prises par les autorités nippones, comme l'interdiction faite aux navires étrangers de remonter le Yang-Tsé et la

rivière des Perles, ont encore aggravée. Le volume total des échanges a diminué de 23 %. les importations de 12 % et les exportations de 86 %

#### Répercussions sur la monnaie

L'accroissement notable du déficit de la balance commerciale devait fatalement peser sur le dollar national chinois dont la stabilité s'était cependant remarquablement maintenue depuis le début des hostilités. Au mois de mars 1938, les Japonais avaient créé la Banque fédérale de réserve de Chine chargée d'émettre une monnaie échangeable en principe au pair contre le yen de Corée et le yuan du Mandchoukouo. Pour éviter que les billets chinois drainés par cet institut ne fussent échangés à Shanghai contre des devises, les autorités chinoises décidèrent de subordonner à des justifications la délivrance des devises par la Banque Centrale de Chine.

Les allocations de cet établissement furent dès l'origine inférieures aux besoins, et ensuite constamment réduites au point d'être parfois inférieures à 1 % des demandes ; le dollar chinois ne pouvait manquer de se déprécier sur le marché libre. Sa baisse fut d'abord relativement rapide, puisque, dès le mois de juin 1938, les cours s'établissaient à 8 pence, mais depuis lors, en raison des interventions des autorités chinoises, les cours se sont le plus souvent tenus un peu au-dessus de ce taux. L'efficacité de cette action de soutien a été sensiblement accrue par l'octroi au gouvernement central d'un crédit commercial de 25 millions de dollars consenti par les États Unis et par la constitution d'un fonds de stabilisation des changes de 10 millions de livres dont une moitié a été fournie par les banques anglaises d'Extrême-Orient avec la garantie du Trésor britannique.

En Chine du Nord, le cours des billets émis par la Banque fédérale de réserve, malgré leur lien théorique avec certaines monnaies japonaises, a suivi et souvent dépassé la dépréciation du dollar national. Les moyens de coercition utilisés par les Japonais pour imposer la nouvelle circulation se sont, en effet, heurtés à une résistance opiniâtre des porteurs chinois. Ces mesures, renforcées par la récente institution d'un contrôle des changes, les entraves mises à Tientsin aux entrées et sorties de marchandises, les restrictions encore plus étroites imposées dans les autres ports des provinces du Nord, la création de compagnies à privilège pour l'exploitation de la Chine du nord et du centre sont, évidemment, en contradiction formelle avec les stipulations des traités qui régissent les rapports de la Chine et des puissances étrangères et ceux des puissances étrangères entre elles. Grâce à cet ensemble de dispositions draconiennes, le Japon a vu sa part dans le commerce extérieur de la Chine passer de 15,73 % à 23,49 % en ce qui concerne les importations de 10,05 à 15,26 % en ce qui concerne les exportations. Il a d'ores et déjà ravi aux États-Unis la place de principal fournisseur de la Chine et vient également avant eux comme acheteur, après Hongkong, dont la situation prééminente en 1938 a tenu aux circonstances spéciales.

Le service des emprunts garantis par les douanes et la gabelle, assuré de plus en plus difficilement par le gouvernement chinois, a été progressivement suspendu à partir du troisième trimestre. Les Japonais ayant retenue le produit des taxes perçu dans les régions occupées par eux, le gouvernement national a cessé effectuer, le 15 septembre 1938 et 26 mars 1939, l'amortissement puis le service des intérêts des emprunts garantis par la gabelle et le 15 janvier 1939, l'ensemble du service des emprunts garantis par les douanes.

Cependant, il a déclaré qu'il verserait au compte des administrations des douanes et de la gabelle, chez la Banque centrale de Chine, les fonds qu'il percevrait sur le territoire demeuré sous son contrôle. Cette mesure a permis jusqu'ici de créditer l'administration des douanes d'un peu plus du cinquième des recettes perçus dans l'ensemble de la Chine.

#### Mouvement commercial des ports chinois

Le mouvement commercial de Shanghai a naturellement fortement régressé en 1938 : de 63 % à l'export et de 48 % à l'import. Si le principe de la porte ouverte demeure en théorie, en fait l'interdiction de draguer la rivière de Shanghai et le monopole japonais de la navigation sur le Yang-Tsé paralysent de ce côté des opérations des commerçants étrangers. Par quelques routes et voies d'eau demeurées sous le contrôle chinois, quelques produits de l'intérieur sont parvenus encore à Shanghai, mais l'occupation progressive de la zone côtière tend à tarir ce courant commercial. En fin d'année, la part de Shanghai dans le commerce général s'est quelque peu accrue, mais seulement en raison de l'arrêt du trafic dans les ports du Sud et de la diminution corrélative du commerce total.

Les sorties de soie ont été presque nulles pendant le premier semestre ; mais pendant les derniers mois de l'année, 20.000 balles, provenant de stocks précédemment bloqués par les hostilités et représentant à peu près les deux tiers des exportations de 1936, ont pu être expédiées. De nouvelles filatures installées dans la concession internationale ont remplacé celles des quartiers occupés par les Japonais. La demande du marché américain a entraîné une hausse des prix, qui ont doublé d'une année à l'autre.

Les perspectives du commerce du thé, qui connaît de grandes difficultés de transport, sont également médiocres. Le gouvernement chinois a pu momentanément monopoliser à Hongkong celui du seul thé noir. Par suite de l'avance japonaise jusqu'en amont de Hankéou, les exportations de minerais, métaux et huiles végétales sont en très forte régression, notamment celles d'huile d'abrasin, un des principaux articles d'exportation de la Chine centrale.

À Hankéou, le commerce général, entravé dès le début de l'année par le quasi-monopole des achats à l'exportation assuré à la Banque de Chine, bénéficiaire de la priorité pour le transport des marchandises vers Canton, fut totalement paralysé à partir du 15 octobre, date de l'occupation japonaise. Les communications postales et télégraphiques ne sont plus régulièrement assurées ; les Européens ne peuvent circuler sur le fleuve que par les canonnières étrangères ou exceptionnellement sur les vapeurs japonais, seuls autorisés à naviguer ; les commerçants japonais affluent dans la région et prennent la place des maisons et des produits étrangers. Depuis l'occupation, les conditions d'existence de la population, entassée dans des districts spéciaux et sur la concession française, sont très difficiles, par suite des restrictions apportées à l'entrée du charbon et des produits alimentaires.

Le commerce extérieur de Tientsin est également tombé entre les mains des Japonais du fait de la constitution de compagnies à monopoles et des entraves apportées à la navigation étrangère. Le règlement, en dollars nouveaux de la Banque fédérale de réserve, des importations nippones a constitué un véritable dumping, grâce auquel les importations du Japon ont triplé par rapport à 1936. Les réquisitions de coton et de laine, payées très au-dessous des cours, ont été suivies d'exportations de ces textiles vers le Japon.

La production du coton s'en est trouvée découragée, tandis que la laine a pris, quand elle l'a pu, le chemin de l'Europe par la Sibérie. On prévoit que les tarifs douaniers déjà modifiés l'année précédente en vue de favoriser le commerce sino-japonais dans les deux sens, le seront à nouveau prochainement et comporteront en particulier des restrictions à l'importation de nombreux articles.

Hongkong, dont la population est passée de 900.000 à 1.250.000 habitants, a bénéficié pendant la plus grande partie de l'année de la situation créée par le blocus des ports du Centre et du Nord de la Chine. Son commerce extérieur a atteint des chiffres records en même temps que ses industries locales devaient fournir nombre d'articles précédemment importés du Japon. La part de celui-ci dans le commerce extérieur s'est réduite des deux tiers, et plus encore pour les cotonnades dont le Japon n'a fourni que 14 % contre 47 % précédemment.

La prise de Canton en novembre et l'occupation de la Chine du Sud ont, depuis lors, sensiblement réduit les transactions de Hongkong avec l'intérieur. Mais la situation économique locale est restée néanmoins très satisfaisante, du fait de l'augmentation de la population, d'une saine situation budgétaire et de la stabilité de la monnaie. Le marché des titres, peu animé, n'a présenté que de faibles fluctuations. L'activité immobilière, que ranimait une demande pressante de locaux, a été presque aussitôt enrayée par l'établissement d'une réglementation administrative en faveur des locataires.

Canton avait vu, pendant des neuf premiers mois de l'année, quadrupler son mouvement commercial, mais les bombardements répétés de l'aviation japonaise ont entraîné peu à peu l'exode vers l'intérieur ou vers Hongkong de la population qui était réduite en octobre, peu avant l'occupation japonaise, à moins de 200.000 habitants contre environ 1.500.000 en temps normal. La ville, presque complètement abandonnée lors de l'entrée des troupes ennemies, fut alors en grande partie brûlée et mise au pillage par des bandes organisées. Une commission, constituée vers la fin de l'année sous le contrôle japonais, a tenté depuis, mais sans grand succès, de ramener quelque vie dans la cité.

Pendant les trois premiers trimestres de l'année, 18.000 balles de soie, chiffre sensiblement égal à celui de la période correspondante de 1937, avaient pu être exportées, notamment vers l'Indochine et les Indes britanniques. Actuellement, en dépit de la difficulté des communications avec Hongkong et avec l'intérieur, un trafic peu important tente de renaître par des voies détournées.

La situation géographique du Yunnan lui a permis de poursuivre son industrie, et les circonstances l'ont fait sortir brusquement de son isolement. L'augmentation importante de la population due à l'arrivée de nombreux réfugiés a fait rapidement hausser le coût de la vie. L'afflux des capitaux a conduit plusieurs grandes banques chinoises à installer au cours de l'année dernière des agences à Yunnanfou. Les transactions commerciales se sont notablement développées, mais le contrôle du commerce extérieur et des changes institué par le Gouvernement en fin d'année a eu sur elles un effet déprimant.

Les sorties d'étain, dont le marché est maintenant entre les mains des autorités, se sont élevées à 9.200 tonnes, soit à peu près la quantité exportée en 1937. Il n'est pas douteux qu'elles eussent été plus élevées si la production et le commerce n'avaient été freinés par les mesures administratives. Les expéditions de tungstène et d'antimoine ont progressé ; un actif transit d'huile d'abrasin en provenance du Setchouen s'est établi.

#### Activité économique des autres pays intéressant la Banque

Le Siam a bénéficié d'une excellente récolte de riz dont il a exporté 1.447.000 tonnes, soit 500.000 tonnes de plus que l'année dernière. Aussi sa balance commerciale est-elle excédentaire de 80 millions de ticaux contre 59 millions l'année précédente, malgré un recul sensible en valeur de ses exportations de caoutchouc et surtout d'étain. Les expéditions de teck, à 66.000 tonnes, se sont maintenues aux environs de leur niveau précédent. Les stocks de marchandises importées sont modérés et la situation apparaît saine. Les entrées de marchandises allemandes ont été, cette année encore, en forte augmentation au détriment des articles japonais.

En Malaisie, le ralentissement de l'activité commerciale a ramené en 1938 le total des importations et des exportations à son niveau de 1936, inférieur de 500 millions de straits dollars à celui de 1937. Les exportations de caoutchouc et d'étain ont été réduites par le resserrement progressif de la restriction résultant du jeu des accords internationaux, mais l'évolution des prix au cours de l'année a été favorable. Le solde bénéficiaire de la balance commerciale s'est sensiblement réduit.

Dans les Établissements français de l'Inde, les exportations ont faibli en quantité et en valeur. Les sorties d'arachides du port de Pondichéry ont décliné de 93.600 à 71 200

tonnes pendant que les expéditions totales de la Côte de Coromandel s'élevaient de 257.000 à 448.000 tonnes. Ce résultat est dû aux mesures prises par les autorités de l'Inde anglaise autour de nos possessions, à la suite du refus du Gouvernement local d'accepter l'établissement d'un règlement douanier permettant un contrôle efficace. Ces mesures ont déjà eu et auront encore des répercussions fâcheuses sur l'économie de notre colonie et il faut souhaiter qu'un accord intervienne rapidement avec les autorités indiennes. Les exportations de tissus, gênées par certaines dispositions réglementaires, n'ont atteint que 24.600 balles contre 27.200 en 1937. La part de l'Indochine dans ces achats a été de 53 010 contre 38 % l'année précédente ; celle de Madagascar a fortement décru.

Les Établissements français de l'Océanie ont été particulièrement affectés par la baisse des cours des produits d'exportation. La balance commerciale, qui se traduisait encore en 1937 par un léger excédent, fait, au contraire, ressortir en 1938 un déficit de plus de 15 millions de francs, soit à peu près le tiers de la valeur totale des exportations, déficit qui doit être cependant en grande partie comblé par les dépenses des touristes.

La hausse du prix des articles importés, qui s'établit à environ 75 %, n'a pas trouvé de compensation dans celle des produits exportés dont le cours moyen n'est que de 16 % supérieur à celui de 1936. Les expéditions de coprah, qui constituent plus de la moitié des exportations totales, se sont maintenues au même chiffre que l'année précédente. Celles de phosphates sont en recul sensible du fait d'une moindre demande du Japon. Les sorties de vanille ont légèrement progressé.

Une nouvelle industrie s'est établie, celle des conserves d'ananas, dont les perspectives paraissent encourageantes.

En Nouvelle-Calédonie, le nickel reste en tête des produits exportés avec 8.030 tonnes de mattes et 32.500 tonnes de minerai, contre respectivement 6.800 et 18.000 en 1937. Les expéditions de chrome ont marqué un nouveau et important recul à 42.000 tonnes, contre 70.000, mais l'augmentation des prix a compensé le déficit en tonnage. Les sorties prévues de minerai de fer provenant des exploitations créées par des Japonais ne se sont produites qu'au début de 1939. L'industrie des viandes de conserve a fourni à l'exportation des quantités de marchandises accrues tant en poids qu'en valeur, et la situation des éleveurs s'est améliorée de ce fait. La France est restée le principal client et fournisseur de l'île en achetant 47 % de ses exportations et lui fournissant 36 % de ses importations. Ces pourcentages sont cependant inférieurs aux précédents en ce qui concerne les exportations, du fait notamment qu'une partie des mattes de nickel produites a dû être traitée à l'étranger en raison de la réduction de l'activité des usines françaises par suite de l'application des lois sociales.

L'activité croissante des exploitations minières entraîne une demande accrue de main-d'œuvre, et l'introduction de travailleurs tonkinois et javanais a été de 1.800 unités l'année dernière, portant leur effectif à 10.000 individus à la fin de 1938.

Aux Nouvelles-Hébrides, la situation demeure satisfaisante ainsi qu'en témoigne l'augmentation des effectifs de travailleurs, tonkinois engagés par les planteurs.

La nouvelle route de Massaouah à Addis-Abeba, a continué de drainer le trafic qui empruntait ces dernières années le chemin de fer de Djibouti à Addis-Abeba. Ce déroutement des marchandises en provenance ou à destination de l'Éthiopie a eu des répercussions défavorables sur le mouvement commercial de la Côte française des Somalis qui a fléchi de 25 % en poids et de 24 % en valeur. La balance commerciale de la colonie est restée largement déficitaire. Le port de Djibouti a reçu 670 navires contre 725 en 1937 et 581 en 1936.

#### Remerciements au personnel

Comme précédemment, nous sommes heureux de rendre hommage aux qualités de travail de notre personnel et au zèle dont il a fait preuve ; nous avons de plus, cette année, le devoir d'exprimer ici notre reconnaissance envers les agents de nos sièges de

Chine, qui se sont trouvés dans la zone des hostilités et qui ont supporté avec un parfait sang-froid et un entier dévouement les soucis et les dangers que les événements leur ont imposés.

#### Émissions et opérations diverses

Au cours de l'exercice, nous avons participé à la garantie et au placement des bons 5 % 1938 du Gouvernement général de l'Indochine. Cette émission, effectuée en Indochine, a remporté le plus vite succès puisque la souscription, ouverte le 9 juin, a pu être close le 2 juillet et que toutes les demandes n'ont pu être satisfaites qu'en portant montant de l'emprunt de 33 à 44 millions de piastres. Les souscriptions reçues ont confirmé d'autre part, et c'est là un fait digne de remarque, l'existence d'une épargne indigène, notamment en Annam.

Nous avons donné notre concours au placement des émissions des bons du Trésor, de la Défense nationale et de la Caisse autonome de la Défense nationale, des obligations des Postes, Télégraphes, Téléphones 6 %, du Crédit National 6 %, du Gouvernement général de l'Algérie 6 %, des billets de la Loterie nationale et de la Loterie indochinoise.

Nous avons participé, en outre, à la création de la Société financière d'entreprises en Chine, à la réorganisation et à l'augmentation du capital de la Banque franco-chinoise\*, aux augmentations de capital de la Société coloniale d'éclairage et d'énergie, de la Compagnie commerciale des sels marins, de la Société Le Nickel [SLN], de la Société des salines de Djibouti, de Sfax et de Madagascar, de l'Imprimerie d'Extrême-Orient\* [IDEO], de la Société agricole et industrielle du Thap-Muoi\* [riziculture (CCNEO)], de la Société des plantations d'hévéas de Xuan-Loc\*.

Nous avons également participé aux opérations qui ont consacré l'absorption, par la Société Indochinoise de Plantations d'Hévéas [SIPH\*], de la Société anonyme des plantations de Long-Thanh et de la Société agricole et industrielle de Cam-Tiêm.

#### Conseil d'administration

En juin dernier, M. André Homberg nous a fait connaître que, pour des raisons personnelles, il désirait se démettre de son mandat d'administrateur. Depuis dix-huit années, il nous apportait l'appui de sa haute compétence, et c'est avec regret que nous avons vu cesser sa longue collaboration. Votre conseil a appelé à lui succéder M. Georges Payelle <sup>78</sup>, administrateur de la Société générale, dont la grande expérience nous sera précieuse.

Nous vous proposons le renouvellement pour cinq ans des pouvoirs de MM. Joseph Deschamp, Ernest Roume, Joseph Simon, administrateurs sortants.

M. Bertheux ayant été réintégré dans les cadres de l'Administration centrale du ministère des colonies, a été remplacé, par arrêté en date du 17 août 1938, comme commissaire du gouvernement, par M. Repiquet ; celui-ci ayant été appelé à d'autres fonctions, M. Vadier <sup>79</sup> lui a succédé en vertu d'un arrêté en date du 8 novembre 1938.

.....

---

<sup>78</sup> Georges Payelle (1859-1941) : premier président de la Cour des comptes, administrateur du Crédit foncier de France, censeur (1936), puis administrateur de la Société générale.

<sup>79</sup> Joseph Vadier (Rouillé, Vienne, 1881-Paris, 1963) : administrateur coloniale en AOF, représentant de l'AEF et du Togo à l'Agence économique des colonies (1936-1938), commissaire du gouvernement auprès de la Banque de l'Indochine (8 nov. 1938-1<sup>er</sup> septembre 1941), gouverneur général honoraire (1<sup>er</sup> juillet 1942), administrateur de la Cie générale de transports en Afrique (CGTA), de la Société du Haut-Ogooué (SHO) et de la Cie équatoriale des mines, président de la Soc. industrielle et agricole du tabac colonial (SIAT), à Brazzaville, de la Cie minière de Koula-Moutou (Oubangui-Chari) et des Exploitations minières de l'Inini (Guyane).

NÉCROLOGIE  
Paul Boyer  
(*Le Temps*, 8 octobre 1939)

On annonce la mort de M. Paul Boyer, commandeur de la Légion d'honneur, président du conseil d'administration du Comptoir national d'escompte de Paris, survenu le 4 octobre 1939 à Vosves (Seine-et-Marne).

.....  
\_\_\_\_\_

NOMINATION  
(*Le Journal des débats*, 6 décembre 1939)

Au cours de sa dernière séance, le conseil d'administration de la Banque de l'Indochine a désigné comme vice-président M. Roume, administrateur, en remplacement de M. Boyer, décédé.

\_\_\_\_\_

NÉCROLOGIE  
René Thion de la Chaume  
(*Le Temps*, 3 janvier 1940)

Nous apprenons la mort de M. René Thion de la Chaume, commandeur de la Légion d'honneur, ancien inspecteur des finances, président honoraire de la Banque de l'Indochine, décédé à Paris, le 3 janvier 1940.

Selon la volonté expresse du défunt, ses obsèques ont eu lieu dans l'intimité de la famille.

---

BANQUE DE L'INDOCHINE  
Assemblée ordinaire du 15 mai 1940  
(*L'Information d'Indochine*, 1<sup>er</sup> juin 1940)

Les actionnaires se sont réunis le 15 mai en assemblées extraordinaire et ordinaire, sous la présidence de M. Borduge.

L'assemblée extraordinaire, sur la proposition du conseil d'administration, a décidé de porter le capital de 120 millions de francs à 150 millions de francs au moyen de l'incorporation, audit capital, d'une somme de 30 millions de francs prélevée sur la réserve constituée à cet effet par décision de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes des premier et deuxième semestres 1939.

Elle a décidé, en conséquence, la création de 60.000 actions au nominal de 500 francs chacune, entièrement libérées, réparties entre les actionnaires à raison d'une action nouvelle pour quatre actions anciennes.

Les 60.000 actions nouvelles porteront jouissance à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1940 et, dès que le règlement du premier semestre 1940 aura été effectué, elles seront complètement assimilées aux 240.000 actions anciennes.

La taxe sur le revenu des capitaux mobiliers, exigible du fait de la distribution des actions nouvelles, sera entièrement prise en charge par la société. Par suite, les personnes physiques, propriétaires d'actions, recevront en espèces une soulte qui représentera la différence entre le montant de l'impôt réduit payé pour leur compte et celui, plus élevé, payé pour les autres actionnaires.

\*  
\* \*

L'assemblée ordinaire tenue ensuite a approuvé les comptes de l'exercice 1939 tels que nous les avons analysés dans notre numéro du 20 avril dernier.

Le dividende, comme annoncé, a été fixé à 240 francs par action, sur lesquels 120 francs ont été payés le 23 novembre 1939.

L'assemblée a décidé, en conformité de l'autorisation votée par l'assemblée générale extraordinaire précédemment tenue, de constituer une réserve de 36 millions de francs, appartenant exclusivement aux actionnaires, et a décidé de reporter à l'exercice 1940 le reliquat disponible, soit 13.065.678 francs.

Après application des décisions de l'assemblée générale extraordinaire sus indiquée, le solde de la réserve viendra en augmentation du report à nouveau.

L'assemblée a ratifié la nomination de M. Charles Farnier <sup>80</sup>, en remplacement de M. Paul Boyer, décédé, et a renouvelé, pour une période de cinq ans, les pouvoirs de MM. Brincard, Celier, Farnier, Laroze, administrateurs sortants.

*Quitus* de la gestion de M. Paul Boyer a été donné à sa succession. Dans son rapport, le Conseil donne, notamment, les renseignements suivants :

« Nos résultats de 1939 n'ont pas été influencés sensiblement par l'état de guerre, car, pour la grande majorité, ils étaient déjà effectivement acquis ou en voie de l'être puisque, en Indochine par exemple, la campagne rizicole était presque terminée. Nos engagements se sont normalement liquidés dans l'ensemble.

Les bénéfices exceptionnels réalisés au cours du dernier semestre proviennent de l'accroissement de notre activité, reflétée par le montant de notre circulation, passée de l'équivalent de 1.839 millions de francs au 31 décembre 1938 à 2.289 millions au 31 décembre 1939, et surtout de la reprise que nous avons pu effectuer de provisions pour créances douteuses, devenues inutiles avec la rentrée de celles-ci.

Nous avons pu maintenir à peu de chose près nos frais généraux, tant à Paris que dans nos sièges extérieurs, dans les mêmes limites qu'en 1938, si l'on en excepte, d'une part, les dépenses que les circonstances nous ont contraint à engager, notamment pour le repliement à Bordeaux d'une partie des services de notre administration centrale et, d'autre part, les frais afférents à l'exercice de notre privilège d'émission, accrus non seulement du fait de l'augmentation de notre circulation, mais aussi en raison des précautions particulières que l'état de guerre nous a amenés à prendre pour assurer, en toutes circonstances, l'approvisionnement en signes fiduciaires de nos sièges à émission. Ces frais n'ont pas atteint en 1939 moins de 23 millions de francs, contre 7 millions en 1938.

Notre redevance à l'État s'est établie à un niveau voisin de celui de l'an dernier. Le Conseil d'État n'a pas encore statué sur le pourvoi que nous avons introduit devant lui au sujet du mode de calcul de cette redevance.

Le bilan au 31 décembre 1939 se présente en augmentation de près de 800 millions de francs, qui proviennent pour la plus grande partie de l'Indochine et sont la conséquence de la prospérité de la colonie au cours de l'année qui, notamment, a été marquée par une exceptionnelle campagne rizicole. L'excédent de disponibilités qui en est résulté pour nous a été utilisé en achats de bons de la Défense nationale et d'armement ; par le canal de sa banque d'émission, notre grande colonie d'Extrême-Orient a ainsi apporté une aide appréciable à la métropole.

\*  
\* \* \*

Dès le début des hostilités, nous avons, en plein accord avec les autorités gouvernementales, transféré notre conservation et certains services dans un immeuble acquis antérieurement à Bordeaux, et aménagé en vue de faire face à toutes éventualités. Plus récemment, notre établissement a été invité à établir de nouveaux sièges à Londres et à Yokohama. La coordination des efforts franco-britanniques, dans le domaine économique comme sur le terrain militaire d'une part, le développement des relations commerciales entre le Japon et l'Indochine d'autre part, justifient évidemment ces mesures sans qu'il soit nécessaire d'y insister davantage.

---

<sup>80</sup> Charles Farnier (1894-1980) : inspecteur des finances, sous-gouverneur de la Banque de France (1930), administrateur (1934), administrateur-directeur général (1935), vice-président-directeur général (1939), puis PDG (1969-1964) du Comptoir national d'escompte de Paris. Son représentant au Crédit national, à la Banque industrielle de l'Afrique du Nord, au Crédit foncier égyptien, à la Montecatini, à la Thomson (1957-1972), à l'Union pour le crédit à l'industrie nationale (Ucina), etc. Commandeur de la Légion d'honneur.

Nous avons établi à Tchoung-King, nouveau siège du gouvernement chinois, un bureau rattaché à notre agence de Yunnanfou. Enfin, nous nous proposons d'installer à Cholon un bureau auxiliaire, dépendant de notre succursale de Saïgon.

Nous ne saurions omettre de vous signaler que la Banque de l'Indochine a été chargée de la gestion des offices coloniaux des changes dans les colonies où elle exerce son privilège d'émission, à l'exception de l'Inde française, considérée, du point de vue monétaire, comme territoire étranger, puisque c'est la roupie française, rattachée à la roupie anglo-indienne, qui y demeure la monnaie légale. En conséquence, des services distincts de nos succursales de Saïgon, Djibouti, Nouméa et Papeete ont été constitués, pour remplir le rôle que leur assignait la nouvelle législation monétaire imposée par les circonstances nées de la guerre à notre pays et à ses possessions d'outre-mer. C'est là une lourde tâche, rendue plus lourde encore par les vides que la mobilisation a créés dans nos cadres européens. »

La rapport souligne ensuite l'appoint considérable que nos territoires d'outremer apportent au ravitaillement de la métropole.

Parlant de la situation du marché de l'argent-métal, il indique que ce marché, stable au cours du premier semestre, a largement varié après le 26 juin 1939, date à laquelle le Trésor américain a cessé, pour un temps, ses achats de métal étranger. Il a retrouvé quelque équilibre vers la fin de l'année. En définitive, le cours moyen de 1939 a été, à New-York, de 39,48 cents, contre 43,22 cents en 1938 ; les cours extrêmes ont été voisins de 22 et de 42 cents.

Le marché a été, comme précédemment, soumis aux influences de la politique intérieure des États-Unis.

La production du métal dans le monde en 1939 a peu varié à 266 millions d'onces, mais les offres des pays détenteurs de stocks ont fléchi, d'une année à l'autre, de 334 millions d'onces, dont 234 millions pour la Chine, à 137 millions d'onces, dont 60 millions pour la Chine.

Par contre, les achats de métal étranger par le Trésor américain n'ont porté que sur 281 millions d'onces contre 355 millions. Si on laisse de côté les quantités produites par les mines nationales et absorbées par le Trésor des États-Unis, on constate que la production nationale tend à s'établir aux environs de 200 millions d'onces et la demande à 100 millions d'onces, ou à peu près. Le marché demeure donc dans un état de déséquilibre fondamental et, aussi longtemps qu'un renouveau de thésaurisation aux Indes ou en Chine ne pourra se produire restera sous rentière dépendance des États-Unis.

Le rapport donne enfin divers renseignements sur la situation économique et financière des pays où la banque exerce son activité.

En fin d'assemblée, M. Borduge, président, a indiqué que depuis la fin de l'exercice 1939, la circulation fiduciaire en Indochine avait encore augmenté et avait atteint 218 millions de piastres contre 216.330.000 piastres à fin décembre 1939, et 190.360.000 piastres à fin mars 1939. Pour l'ensemble des sièges de la banque, la circulation atteint 2.600 millions de francs.

Quant à des pronostics à déduire de ces chiffres, le président s'est interdit d'en faire, la guerre, dans les mois à venir plus encore que dans les mois écoulés, devant peser sur l'activité des entreprises.

Vichy, 12 décembre. — La loi, promulguée au *Journal officiel* de ce matin, portant modification des statuts de la Banque de l'Indochine, de la Banque de Madagascar et de la Banque de l'Afrique Occidentale Française, a pour objet d'adapter les statuts de ces trois banques d'émission aux nouvelles dispositions législatives concernant les sociétés anonymes et notamment à celles qui concernent le nombre des administrateurs et le rôle du président du conseil d'administration.

La réduction du nombre total des membres des conseils devait amener l'État à réduire proportionnellement le nombre de ses représentants (administrateurs d'État) sinon l'économie des conventions passées avec les établissements considérés eut été profondément modifiée.

Les autres modifications que la loi apporte aux statuts des trois banques coloniales sont la conséquence directe des principes posés par la loi du 18 septembre 1940. Ces statuts ayant été approuvés par la loi, il était logique de leur apporter, également par la loi, des modifications qui représentent une simple application à leur cas particulier de nouvelles dispositions légales d'ordre général.

C'est ainsi que le président de l'établissement privilégié devra remplir les fonctions de directeur général mais il pourra cependant, pour son propre compte et sous sa responsabilité personnelle, charger de ces fonctions une autre personne choisie en dehors du conseil d'administration. Cette simple disposition aura pour effet de restaurer les principes d'autorité et de responsabilité dans la gestion de nos grandes banques coloniales. (Havas).

---

*Paul Louis Arthur BAUDOUIN,*  
président (3 février 1941-21 septembre 1944)

Né à Paris VIII<sup>e</sup>, le 19 décembre 1894.  
Reconnu par sa mère, Colette Louise Baudouin, le 26 mai 1898.  
Serait fils du ministre des finances Maurice Rouvier,  
fondateur de la Banque française pour le commerce et l'industrie.  
Marié à Paris, le 14 janvier 1924, avec Gabrielle Angoulvant,  
fille de l'[ancien gouverneur de l'AOF](#) reconverti dans les affaires,  
et divorcée du lieutenant-colonel Thomasset.  
Dont Jean-Paul (Paris, 22 nov. 1924) et Colette (mariée à [Guy Dewez](#)).

---

Mobilisé dans l'artillerie le 30 août 1914.  
Reçu à Polytechnique (12 mars 1919), inspecteur des finances.  
Membre de divers cabinets dont celui de Caillaux, ministre des finances (avril-octobre 1925).  
Inspecteur général (fév. 1926), directeur général adjoint (décembre 1927), directeur général  
(1931) et président (1941-1944) de la Banque de l'Indochine.  
Administrateur de la Banque française d'acceptation (1930),  
de [Caledonia](#),  
de [Calédonickel](#) (1932)  
des [Étains et wolfram du Tonkin](#)  
et des [Étains du Cammon](#) (1933-1938),  
président de de la [Société française d'entreprises de Dragages et de travaux publics](#) (1934),  
administrateur de la [Compagnie des eaux et électricité de l'Indochine](#), Saïgon (1935)  
et de la [Société indochinoise d'électricité](#), Hanoi (1936),  
Administrateur de la [Société agricole de Suzannah](#) (1935),  
puis président de la [Société indochinoise de plantations d'hévéas](#) (1936),  
président des [Salines de Djibouti, Sfax, et Madagascar](#),  
administrateur de la [Société française des Distilleries de l'Indochine](#),  
d'Air France,  
de la [Compagnie française des chemins de fer de l'Indochine et du Yunnan](#),  
de la [Compagnie française de Tramways et d'éclairage électrique de Shanghai](#) (1936-1945),  
des Raffineries et sucreries Say,  
de la [Société française des Charbonnages du Tonkin](#) (1942).  
1944 : recrute René Bousquet, l'ancien secrétaire général de la police.

---

De plus en plus hostile à la Troisième République et tenté par les solutions autoritaires,  
munichoïses.  
Missionné par Daladier pour proposer aux Italiens 45 % du [Djibouti-Addis-Abeba](#) (février  
1939).  
Sous-secrétaire d'État à la présidence du conseil (30 mars 1940).  
Ministre des Affaires étrangères (16 juin-29 octobre 1940).  
Révoqué de la Banque de l'Indochine (11 sept. 1944).  
Arrêté alors qu'il tente de passer en Espagne avec son fils Jean-Paul (2 avril 1946).  
Condamné à cinq ans de travaux forcés, l'indignité nationale à vie et la confiscation de ses biens  
(3 mars 1947).  
Peine commuée par la Haute Cour de Justice en 5 ans d'indignité nationale (1949).

Effectue au début des années 1950 un retour aux affaires :  
président de l'[Union financière d'Extrême-Orient](#)  
et de la [Compagnie minière de l'Oubanghi oriental](#),  
vice-président de la [Société française des Distilleries de l'Indochine](#),  
administrateur des [Plantations de Kratié](#),  
du Comptoir Lyon Alemand Louyot (CLAL), métaux précieux,  
et de la [Compagnie générale de transports en Afrique](#),  
pdg de la moribonde Huta Bankowa.

Chevalier (7 mai 1917), officier (27 février 1927), puis commandeur (26 novembre 1937)  
de la [Légion d'honneur](#).  
Décédé à Paris VII<sup>e</sup>, le 11 février 1964..



Mai-juin 1940 : Weygand, Baudouin, Reynaud, Pétain

Banque de l'Indochine.  
(*Journal officiel de l'État français*, 4 février 1941, p. 557)

Par arrêté du ministre secrétaire d'État aux finances et du contre-amiral, secrétaire d'État aux colonies, en date du 3 février 1941, Paul Baudouin, administrateur de la Banque de l'Indochine, a été nommé président du conseil d'administration de la Banque de l'Indochine.

---

EN QUELQUES MOTS  
(*La Tribune indochinoise*, 7 février 1941)

M. Gannay, inspecteur général de la Banque de l'Indochine, a pris l'avion le 5 février pour se rendre au Japon, où il participera aux travaux de la Conférence économique nippondo-indochinoise à Tokio en qualité de conseiller financier pour la délégation indochinoise.

On croit savoir que M. Gannay restera environ une semaine à Tokio ; après quoi il rentrera à Hanoï

---

À Tokyo

---

La Conférence de paix franco-nippondo-siamoise est ouverte  
(*La Tribune indochinoise*, 10 février 1941)

Tokyo, 7 février (Source japonaise). — L'avion, qui amène au Japon la délégation thaïlandaise, et qui avait quitté Taihoku (Formose) le 5 à 7 h. 20 est arrivé à Tokyo à 15 h. 30.

La délégation indochinoise, qui avait quitté l'aérodrome de Taihoku à 8 h 44, est arrivée également à Tokyo à 16 h.30.

M. Gannay, inspecteur général de la Banque de l'Indochine, avait pris place dans le même avion.

---

Conférence économique et financière  
au gouvernement général  
(*L'Écho annamite*, 7 mai 1941)

Hanoï, 7 mai — Une conférence économique et financière s'est réunie le 7 mai au gouvernement général autour du vice-amiral d'escadre Decoux, gouverneur général de l'Indochine et de M. Pierre Delsalle, secrétaire général du gouvernement général.

Y assistaient M. Boulmer, inspecteur général des colonies, directeur du contrôle financier ; M. Guillanton, inspecteur général des mines et de l'industrie ; M. Ginestou, directeur des Douanes et régies ; M. de Feysal, directeur par i. des Finances ;

M. Jacques Martin, commissaire de la Marine, directeur p.i. des services économiques ;  
et M. de Champeaux <sup>81</sup>, de la Banque de l'Indochine. (Arip)

---

Noté au *Journal Officiel*  
(*Le Journal*, 31 mai 1941)

Un arrêté nommant M. Marcel Borduge. président honoraire du conseil  
d'administration de la Banque de l'Indochine.

---

BANQUE DE L'INDOCHINE  
(*Le Journal*, 30 juin 1941)

Les assemblées ordinaire et extraordinaire, tenues le 25 juin, ont approuvé les  
décisions prises par le conseil concernant l'application à la Banque de l'Indochine des  
dispositions des lois des 9 novembre et 9 décembre 1940.

En l'absence de renseignements comptables suffisants, le rapport du conseil à  
l'assemblée ordinaire indique qu'il a été impossible d'arrêter les comptes et d'établir un  
bilan au 30 juin et au 31 décembre 1940 conformément aux statuts.

Les actionnaires ont approuvé, pour l'exercice 1940, une répartition correspondant  
au premier dividende prévu par l'article 30 des statuts, soit 8 % du capital. Un acompte  
ayant déjà été payé en novembre dernier, le solde, représentant 25 francs brut par  
action ancienne, est payable depuis le 26 juin. Il est, d'autre part, mis. en paiement  
l'allocation compensatrice de 9 francs 39 brut par action ancienne immatriculée au nom  
d'une personne physique à la date du 25 juin.

L'assemblée a ratifié la nomination comme administrateurs de MM. Paul Baudouin,  
Henry Jahan <sup>82</sup>, Pierre Julien et Philippe Langlois <sup>83</sup>.

---

#### INDOCHINE-JAPON

---

Un accord pour le financement des relations commerciales  
(*La Tribune indochinoise*, 7 juillet 1941)

Tokio, 5 juillet (Havas). — L'accord pour le financement des relations commerciales  
entre l'Indochine et le Japon, selon le programme fixé par le récent traité commercial, a  
été signé hier à Tokio par M. Okura, directeur général de la Yokohama Specie Bank, et  
M. Robert [Paul] Gannay, inspecteur général de la Banque de l'Indochine.

---

<sup>81</sup> Savinien de Champeaux de la Boulaye (Nancy 1901-St-Rémy-de-Provence 1986), fils du général Denis  
de Champeaux. Marié en premières noces (1926) à Hermine Gardan et en secondes à une jeune  
Eurasienne, Suzanne Robert. Inspecteur de la Banque de l'Indochine, il dirigera plus tard l'agence de  
Hong-Kong avant de rejoindre le groupe Continental Grain (Michel Fribourg)(voir affaire Fribgest). Il n'a  
aucune parenté avec le Champeaux qui fut mêlé à la pacification de la Cochinchine et à l'établissement  
du protectorat sur l'Annam avant de finir résident au Cambodge (1885-1889). Ce Champeaux-là  
s'appelait Louis Palasne de Champeaux, né à Brest en 1840, mort à Marseille en 1889 (A.L.).

<sup>82</sup> Henri Jahan (1886-1980) : inspecteur des finances, directeur de la Banque de Paris et des Pays-Bas.  
On le retrouve au milieu des années 1950 président de l'Union industrielle de crédit. Voir [encadré](#).

<sup>83</sup> Philippe Langlois-Berthelot, du groupe Rivaud : président de la Cie du Cambodge, administrateur des  
Caoutchoucs de Padang, des Plantations des Terres-Rouges et des Caoutchoucs du Mékong.

L'accord prévoit l'ouverture par la Yokohama Specie Bank d'un compte spécial « piastres » et d'un compte spécial « yen » par la Banque de l'Indochine.

La liquidation de ces comptes aura lieu chaque mois, et chaque partie pourra demander la liquidation en dollars américains si le solde en sa faveur dépasse une certaine somme fixée par l'accord. La Banque de l'Indochine ouvre un autre compte spécial pour le financement des achats japonais de riz en Indochine. L'accord est valable pour trois ans. Il est renouvelable par tacite reconduction. (Arip)

AUGMENTATION DE CAPITAL DE 120 À 150 MF

N° 19490

**BANQUE DE L'INDOCHINE**  
Société Anonyme au Capital de 150.000.000 de Francs  
*SIÈGE SOCIAL : 96, Boulevard Haussmann, PARIS*  
R. C. SEINE N° 73.123

**AUGMENTATION DE CAPITAL DE 120 MILLIONS A 150 MILLIONS DE FRANCS**  
Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire des Actionnaires du 15 Mai 1940

**BON NOMINATIF**  
pour l'exercice du droit de souscription

Monsieur V E R R I N O T, Jean, Louis,  
26, Rue Julia  
MARSEILLE  
(Bouches-du-Rhône)

est inscrit sur les registres  
de la Société Anonyme Banque de l'Indochine comme propriétaire  
du droit de souscription attaché à une Action comprise au certi-  
ficat N° 115630

Paris, le 20 AOUT 1941

UN ADMINISTRATEUR,  
*Maurice*

PAR DÉLÉGATION SPÉCIALE  
du Conseil d'Administration,  
*Jolly*

\*Droit de timbre acquitté par abonnement  
Autorisation du  
Directeur de l'Enregistrement de Paris  
(Sociétés) du 30 Juillet 1941

**Les actions nouvelles délivrées en représentation des droits porteront jouissance :**  
**1<sup>er</sup> Janvier 1941**

*Le présent Bon étant essentiellement nominatif ne peut être transmis que par voie de transfert sur les registres de la Banque de l'Indochine, dans les formes prévues par le Conseil d'Administration conformément à l'article 6 des Statuts.*

IMP. CHAIX. — 4852-6-41.

Société anonyme au capital de 150.000.000 de fr.  
Siège social à Paris, 96 bis, boulevard Haussmann  
R.C. Seine n° 73.123

---

AUGMENTATION DE CAPITAL DE 120 À 150 MILLIONS DE FRANCS  
Assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires du 15 mai 1940

---

BON NOMINATIF  
pour l'exercice de souscription  
M. VERRINOT Jean-Louis  
26, rue Julia, Marseille (Bouches-du-Rhône)  
est inscrit sur les registres de la Société anonyme Banque de l'Indochine comme  
propriétaire du droit de souscription attaché à une action  
comprise au certificat n° 115630  
Paris, le 20 août 1941  
Un administrateur (à gauche) : Baudoin  
Par délégation spéciale du conseil d'administration (à droite) : ?

Droit de timbre acquitté par abonnement

---

Autorisation du directeur de l'Enregistrement de Paris  
(Sociétés) du 30 juillet 1941

Les actions nouvelles délivrées en représentation des droits porteront jouissance :  
1<sup>er</sup> janvier 1941

Le présent bon étant essentiellement nominatif ne peut être transmis que par voie de transfert sur les registres de la Banque de l'Indochine, dans les formes prévues par le conseil d'administration conformément à l'article 6 de statuts.

Impr. Chaix

---

BANQUE DE L'INDOCHINE  
(*Le Journal*, 30 novembre 1941)

L'assemblée ordinaire, tenue le 26 novembre, a approuvé les comptes de l'exercice 1940, faisant apparaître un bénéfice de 39.153.027 francs, qui a été réparti également entre les deux semestres. Il est ainsi attribué 110 francs brut aux 240.000. actions anciennes, et 50 francs brut aux 69.000 actions nouvelles, créées jouissance 1<sup>er</sup> juillet 1940. qui, de ce fait, seront entièrement assimilées aux actions anciennes, après paiement de ce dividende qui sera mis en paiement après approbation ministérielle. Le dividende net ressortira à 77 francs par action ancienne, et à 35 francs par action nouvelle. Rappelons que les répartitions antérieures attribuées pour l'année 1940 se sont élevées à 150 francs brut pour les 240.000 actions anciennes, et à 70 francs brut pour les 60.000 actions nouvelles. Une assemblée extraordinaire, tenue au préalable, a décidé, en raison des circonstances actuelles et par dérogation à l'article 29 des statuts, que, temporairement, les comptes seraient arrêtés annuellement au lieu de semestriellement.

---



Coll. Serge Volper

ROLAND-GOSSELIN  
AGENT DE CHANGE

BANQUE DE L'INDOCHINE  
Privilégiée par décrets des 21 janvier 1875,  
20 février 1888, 16 mai 1919 et par la loi du 31 mars 1931

Capital social : 120.000.000 de fr.  
divisé en 240.000 actions de 500 francs chacune

Capital social porté à 150.000.000 de fr.  
Décision de l'assemblée général extraordinaire  
du 15 mai 1940

Actions émises  
en 1940

Décision de l'assemblée  
général extraordinaire  
du 15 mai 1940

DROIT ÉPUISE  
1949

---

DROIT  
D'ATTRIBUTIOB  
1952 ÉPUISE

---

DROIT  
D'ATTRIBUTIOB  
1953 ÉPUISE

---

Siège social  
96 bis, boulevard Haussmann, Paris,  
CERTIFICAT D' ACTIONS NOMINATIVES  
Monsieur SAVE Jean-Marie, demeurant à Paris, 201, rue Saint-Martin  
est inscrit pour UNE action BANQUE DE L'INDOCHINE

Droit de timbre  
acquitté par abonnement

---

Avis d'autorisation inséré au J.O.  
des 7 novembre 1928 et 2 août 1931

AUTORISATION DU DIRECTEUR DE L'ENREGISTREMENT  
DE PARIS (SOCIÉTÉS) DU 30 JUILLET 1941

Un administrateur (à gauche) : Paul Baudouin

Un administrateur (à droite) : ?

Paris, le 10 février 1942

Imprimerie spéciale de banque, Paris

---

Le capital a été porté à 150 millions en mai 1940. par la création de 60.000 actions réparties gratuitement aux actionnaires à raison d'une action nouvelle pour quatre anciennes.

BANQUE DE L'INDOCHINE  
(*Le Temps*, 25 août 1942)

Les actionnaires de cette société sont convoqués pour le 26 août 1948 en assemblée générale ordinaire, afin de statuer sur les comptes de l'exercice 1941 et de fixer le dividende de cet exercice.

Le conseil proposera la répartition d'un dividende de 140 francs brut par action ancienne ou nouvelle, ces deux catégories de titres étant en effet assimilées depuis le paiement du dividende de l'exercice 1940.

Rappelons que pendant l'année 1941, il a été distribué une somme globale de 150 francs aux actions anciennes et de 70 francs aux actions nouvelles, représentant respectivement une répartition de 40 francs et de 20 francs prélevée sur le reliquat du

second semestre 1939, et le dividende de 110 francs et de 50 francs afférent à l'exercice 1940.

---

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES  
BANQUE DE L'INDOCHINE  
(*Le Temps*, 8 septembre 1942)

L'assemblée générale tenue le 26 août, sous la présidence de M. Paul Baudouin, a approuvé, à l'unanimité, les comptes de l'exercice 1941. Ceux-ci se sont soldés par un bénéfice de 52 millions 414.803 francs qui, réparti conformément à l'article 30 des statuts et à la première résolution de l'assemblée extraordinaire du 26 novembre 1941, donne lieu à la distribution d'un dividende de 140 francs brut aux 300.000 actions composant le capital. Il sera mis en paiement, sous déduction des impôts, dès l'approbation du secrétaire d'État aux colonies, à raison de 100 fr. 70 net par action.

Le conseil précise, dans son rapport, que l'établissement du bilan a présenté des difficultés exceptionnelles. Les éléments qui le constituent n'ont pu être transmis, en ce qui concerne les sièges d'outre-mer, que par la voie radio-télégraphique dont l'usage se prête mal à l'ajustement d'écritures comptables complexes. En dépit de l'interruption totale des communications avec certains sièges, le conseil a tenu à grouper, dans le bilan général, tous les résultats parvenus à sa connaissance, bien que, dans quelques cas, ils aient été arrêtés à des époques différentes.

On remarque à l'actif et au passif du bilan deux nouveaux postes concernant l'Office colonial des changes indochinois. Cette institution fonctionne sous les directives et le contrôle de l'Office des changes métropolitain ; elle est gérée par la Banque de l'Indochine. Toutes les opérations sont traitées pour le compte et sous la responsabilité du gouvernement général ; les devises achetées ou vendues par l'office trouvent leur contre-partie dans les comptes en piastres, ouverts dans les livres au nom du gouvernement général. Le poste à l'actif du bilan représente la valeur en francs des piastres qui sont dues à la Banque par le gouvernement général de l'Indochine, en contre-partie des devises étrangères cédées par elle à l'Office colonial des changes. La valeur en francs de ces devises forme le nouveau compte porté au passif du bilan.

Sur la situation économique de l'Indochine, le rapport donne les renseignements que voici :

« En Indochine, les exportations ont marqué, avec un peu moins de trois millions de tonnes, une régression assez sensible par rapport aux dernières années normales, mais elles s'établissent en valeur, avec un total de l'ordre de 3 milliards de francs, à un niveau quelque peu supérieur. La contraction en volume des exportations a, en effet, été largement compensée par une hausse à peu près générale des prix de vente.

Quant aux importations, sans que l'on soit en mesure de produire des chiffres précis, il y a lieu de penser qu'elles ont considérablement diminué aussi bien en poids qu'en valeur.

En ce qui concerne le riz, qui reste toujours au premier rang des produits exportés, la campagne paraît avoir été à peu près normale. Les exportations ont atteint 945.000 tonnes.

En ce qui concerne le caoutchouc, les ventes ont porté sur quelque 62.000 tonnes, contre 64.000 tonnes en 1940. De même, les exportations de charbon, qui se sont élevées à 1.337.000 tonnes, ne sont guère éloignées de la moyenne des années précédentes. Par contre, les expéditions de maïs, qui se tenaient habituellement entre 500.000 et 600.000 tonnes, sont tombées, en 1941, à 186.000 tonnes.

Fait important que l'état des relations maritimes avec la métropole suffit à expliquer, mais qu'il convient néanmoins de souligner : alors qu'en période normale, la part de la

France dans les exportations de l'Indochine était de l'ordre de 45 %, en 1941, les achats de la métropole ont été insignifiants. Ils ont représenté, avec 28 millions de francs seulement, moins de 1 % des ventes de la colonie.

Enfin, il n'est peut-être pas sans intérêt de noter que, malgré une nouvelle augmentation de la circulation fiduciaire, passée de 280,4 millions de piastres au 31 décembre 1940 à 346,7 millions au 31 décembre 1941, l'Indochine reste toujours, avec l'A. O. F., la colonie où le montant des billets en circulation par tête d'habitant est le plus faible. »

Au cours de l'année, la Banque a apporté son concours aux émissions du Trésor, de la Caisse autonome d'amortissement, du Crédit national, de la Société nationale des chemins de fer et des Chemins de fer du Maroc\*, ainsi qu'aux opérations de conversion du Trésor, du Crédit national, des Grands réseaux de chemins de fer, et d'obligations des postes, télégraphes et téléphones.

Elle a participé aux augmentations de capital de la Société indochinoise de plantations d'hévéas [SIPH], des Caoutchoucs de Phuoc-Hoa, de la Compagnie des Hauts-Plateaux indochinois, des Étains et wolfram du Tonkin [EWT], de la Compagnie minière coloniale, de la Société d'études et d'exploitations minières de l'Inini [Guyane], des Salines de Djibouti, de Sfax et de Madagascar, d'Indochine films et cinémas et, enfin, de la Société financière française et coloniale [SFFC].

Elle a pris un important intérêt dans le capital de la Banque de Paris et des Pays-Bas [BPPB], de la Caisse centrale de réescompte, et dans celui de la Nederlandsche Handels Maatschappij.

En plein accord avec les autorités compétentes, elle a constitué la Compagnie marseillaise de navigation coloniale qui a repris la flotte d'une entreprise d'armement française, dont l'activité s'était, au cours des dernières années, particulièrement orientée vers le commerce entre la métropole et l'Indochine.

Elle a, enfin, pris part à la formation du capital de la Caisse centrale de dépôts et de virements de titres, des Plantations de la Côte-d'Ivoire, de la Société minière du Dahomey, enfin de l'Union africaine agricole et industrielle.

Le conseil rappelle qu'il a eu, au mois d'avril dernier, le grand regret d'apprendre le décès de M. Joseph Simon, président d'honneur de la Société générale. Depuis plus de dix années, il appartenait au conseil qui appréciait particulièrement ses avis éclairés. Celui-ci a, pour le remplacer, fait appel à M. Henri Ardant <sup>84</sup>, président-directeur général de la Société générale et président du comité d'organisation bancaire métropolitain. L'assemblée a ratifié cette nomination faite à titre provisoire.

Dans une brève allocution, le président, M. Paul Baudouin, a indiqué que l'agence de la Banque de l'Indochine à Singapour était fermée depuis la prise de cette ville en février dernier ; que l'agence de Hong-Kong restait également fermée ; que celle de Yunnan-Fou avait été, du fait d'une réglementation nouvelle décidée par le gouvernement de Tchoung-King, condamnée depuis plusieurs mois à l'inaction, et que l'activité des autres sièges de Chine était extrêmement réduite. Au Japon, l'agence de Yokohama sera très probablement transférée à Tokio.

Le président a ensuite déclaré :

« En Indochine, la situation économique reste satisfaisante, compte tenu de nombreuses circonstances adverses. Les Français d'Indochine ne ménagent pas leurs efforts pour que cette partie de l'empire, devenue temporairement inaccessible, continue d'être le plus possible protégée contre les conséquences des opérations militaires en Extrême-Orient dont notre colonie devait être fatalement le centre géographique.

---

<sup>84</sup> Henri Ardant (1892-1959) : marié à Marcelle Harmel, de la filature de laine du Val-des-Bois, près de Reims. Inspecteur des finances. Pdg de la Société générale (1941-1946). Puis président de la Banque française de l'agriculture et administrateur de diverses sociétés. Voir.

Commandeur de la Légion d'honneur.

En ce qui concerne les autres colonies où s'exerce notre privilège d'émission, nous n'avons été en liaison par des courriers-avions qu'avec la succursale de Djibouti. »

---

#### DEUILS

(*Le Journal des débats*, 28 septembre 1942)

Nous apprenons la mort, de M. Pierre Julien, préfet honoraire, ancien directeur de la Sûreté générale. Fils du professeur à la faculté des sciences de Clermont qui a laissé un nom dans la géologie, M. Pierre Julien avait été administrateur de notre confrère « Le Moniteur » de 1934 à 1939.

Ses obsèques seront célébrées demain lundi, à 10 heures, en l'église des Minimes.

---

BANQUE DE L'INDOCHINE  
Société anonyme fondée en 1875  
(*Bulletin économique de l'Indochine*, 1943, fascicule 1)

Objet : toutes opérations de banque autorisées par les statuts et notamment l'émission des billets à vue et au porteur, dans les colonies où la Banque est représentée.

Le privilège d'émission concédé à la Banque a été prorogé de 25 ans par la loi du 31 mars 1931 pour être exercé en Indochine, dans les Établissements français de l'Océanie, la Nouvelle-Calédonie et dépendances, les Établissements français de l'Inde, la Côte française des Somalis.

Siège social : Paris, 96, boulevard Haussmann.

Capital social : 150.000.000 fr., divisé en 300.000 actions de 500 fr., libérées et nominatives, dont 48.000 appartenant à l'État et aux colonies.

À l'origine, 8.000.000 fr. en 16.000 actions de 500 fr.

Porté en 1888 à 12.000.000 fr. par création de 8.000 actions de 500 fr. émises à 575 fr.

En 1900 à 24.000.000 fr. par création de 24.000 actions de 675 fr.

En 1906 à 36.000.000 fr. par création de 24.000 actions de 1.000 fr.

En 1910 à 48.000.000 fr. par création 24.000 actions de 1.200 fr.

En 1920 à 72.000.000 par création de 48.000 actions de 500 fr. dont 24.000 émises à 1.300 fr. réservées aux actionnaires et 24.000 émises à 1.600 fr. en souscription publique.

En 1931 à 120.000.000 par émission au pair de 96.000 actions de 500 fr. dont 8.000 réservées à l'État et 40.000 aux colonies.

En 1940 à 150.000.000 par distribution gratuite de 60.000 actions de 500 fr. (prélèvements sur les réserves).

Conseil d'administration : M. Paul BAUDOIN, président ; MM. Ch. FARNIER, Fernand BERNARD, baron Georges BRINCARD, Alexandre CELIER, Joseph DESCHAMP, Edmond FOURET, Pierre GUESDE, Pierre JULIEN [† 21 septembre 1942], André LABUSSIÈRE, Pierre LAROZE, James LECLERC, Charles MICHEL-CÔTE, Émile MOREAU, Georges PAYELLE [† juin 1941], Charles RÉGISMANSET, Maxime RENAUDIN, Ernest ROUME, Joseph SIMON [† 16 avril 1942. Remplacé par Henri Ardant].

Commissaire du gouvernement : M. Joseph VADIER [jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 1941].

Année sociale : close le 31 décembre.

Assemblée générale : en mai — Composée des actionnaires français propriétaires de 25 actions depuis 6 mois. 1 voix par 25 actions. — Maximum : 1.000 voix.

Répartition des bénéfices : 1/2 % du capital versé à la réserve, 8 % d'intérêt aux actions, 5 % du solde au compte de prévoyance, 5 % au conseil, 5 % au personnel, 85 % aux actions.

Inscription à la cote : Marché officiel à terme : actions.

Exercices	Bénéfice net	Dividende brut		Cours des actions	
		total	par action	plus haut	plus bas
	milliers de fr.	milliers de fr.	fr.	fr.	fr.
1936	48.082	40.800	170	4.700	1.575

1937	61.025	50.400	210	4.700	2.715
1938	69.529	57.600	240	4.450	2.501
1939	111.371	57.600	240	7.200	3.385
1940	—	37.800	140 (1)		
1941		42.000	140		

(1) 70 fr. pour les 60.000 actions nouvelles.

Dernier cours connu (décembre 1942), actions : 13.300 fr.

BANQUE DE L'INDOCHINE  
(*Le Journal des débats*, 30 novembre 1943)

Les comptes de l'exercice 1942, approuvés par l'assemblée du 24 novembre, se soldent par un bénéfice comptable de 49.172.309 fr. contre 52 millions 414.803 fr. en 1941. Le dividende de 140 francs brut sera mis en paiement dès l'approbation ministérielle. Rappelons qu'au titre de l'exercice 1941, il avait été également réparti une somme de 140 francs brut par action.

*Quitus* de la gestion de MM. Pierre Julien et Joseph Simon, administrateurs décédés, a été donnée à leur succession. La nomination de M. Jacques Bouteron <sup>85</sup>, en remplacement de M. Pierre Julien, a été ratifiée.

Dans une allocution, M. Paul Baudouin, président du conseil d'administration, a souligné que les bénéfices sont maintenant inférieurs à 50 millions, ce qui ne s'était pas produit depuis 1935, alors que la monnaie de cette époque était le franc Poincaré. Les résultats sont donc médiocres. Sur 28 succursales et agences dans les colonies et à l'étranger, 14 seulement sont bénéficiaires, 9 sont déficitaires ; on ignore les comptes de 4 succursales, de l'agence de Londres et du bureau de New-York. Le président craint qu'il ne soit pas permis d'espérer une augmentation du dividende avant le rétablissement de la paix en Extrême-Orient.

La situation de l'Indochine en 1943 a été nettement plus difficile que l'année précédente ; le manque d'outillage se fait cruellement sentir ; les moyens de communications sont devenus très insuffisants (les relations entre Saïgon et Haïphong ont cessé faute de navires). La colonie n'a plus qu'un seul acheteur : le Japon. L'excédent des exportations, tant visibles qu'invisibles, de l'Indochine vers le Japon représente maintenant une valeur de plus de 500 millions de yens, soit cinq milliards de francs, actuellement au Japon, l'Indochine n'étant autorisée à faire venir de ce pays qu'un très faible tonnage de produits fabriqués.

---

<sup>85</sup> Jacques Bouteron : né le 16 août 1882 au Mans (Sarthe). Auteur d'ouvrages sur l'histoire et la jurisprudence du chèque. Officier de la Légion d'honneur d'août 1935 (Ministère des affaires étrangères) comme directeur du contentieux de la Banque de France et services rendus dans ses missions à l'étranger. Administrateur provisoire de la Banque Lazard en remplacement de Paul de Thomasson (*Journal officiel de l'État français*, 6 août 1942). Chargé de cours, puis professeur (juin 1944) au Conservatoire national des arts et métiers.

*René Jacques Eugène HAUSSMANN, sous-directeur*

Né à Paris XVII<sup>e</sup>, le 9 juin 1889.

Petit-neveu du baron Haussmann, préfet de Paris.

Fils de Jacques Haussmann (1853-1938), directeur au ministère des colonies, trésorier-payeur, administrateur des Frigorifiques de l'alimentation havraise, officier de la Légion d'honneur, et d'Hélène de Poggenpohl, morte dans l'incendie du Bazar de la Charité (1897).

Marié à Hanoï, le 18 mars 1914, avec Alice Eugénie Warot (Forcalquier, 1894-Sainte-Adresse, Seine-Inférieure, 1919), fille d'un ingénieur auxiliaire des Travaux publics de l'Indochine.

Remarié à Poissy, en 1921, avec Édith Mannier. Dont : Hélène (1922) et Lionel (1924).

\_\_\_\_\_

Chef de la comptabilité à la [succursale de Hanoï](#) de la Banque de l'Indochine (1914).

Administrateur de la Société des Anciens Établissements Lecointre (1922) : conserverie de poissons et autres nourritures.

Inspecteur de la Banque de l'Indochine : en mission au Vietnam (1927-1928).

Administrateur de la [Société franco-indochinoise de publicité et d'édition](#) (jan. 1930).

Sous-directeur de la Banque de l'Indochine.

Aurait été mis à la retraite à la suite d'une affaire de trafic de piastres lié à une livraison de poivre indochinois en France (Arthur Laurent, *La Banque de l'Indochine et la piastre*, 1954, p. 102).

\_\_\_\_\_

Décédé à Bivilliers (Orne), le 15 juillet 1974.

BANQUE DE L'INDOCHINE

Assemblée générale ordinaire du 20 décembre 1944.

EXERCICE 1943

(*Les Assemblées générales*, 1945, p. 23-25)

Président : M. James Leclerc.

Scrutateurs : M. Bricard, représentant la Banque de Paris et des Pays-Bas et M. Lebé, représentant la Société générale de crédit industriel et commercial.

Secrétaire de l'Assemblée : M. Maxime-Robert.

Actions présentes ou représentées : 104.069.

Conseil d'administration : MM. Marcel Borduge, président honoraire ; James Leclerc, vice-président ; Fernand Bernard, Georges Brincard, Alexandre Célier, Joseph Deschamp, Henry Jahan, Charles Michel-Cote, Charles Régismanset, René Robin <sup>86</sup>.

Commissaire du Gouvernement : M. Jean Monguillot.

Direction : MM. Jean Laurent, directeur général adjoint ; François de Flers, directeur ; Jean Maxime-Robert, secrétaire général ; Paul Gannay, inspecteur général ; Édouard Catalogne, Henri Rolloy et René Haussmann, sous-directeurs.

<sup>86</sup> René Robin : ancien gouverneur général de l'Indochine (1932-1936).

Siège social : 96, boulevard Haussmann, Paris (8<sup>e</sup>). Eur. 48-00.

## RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs,

Nous avons à vous soumettre les comptes de l'exercice 1943 et à vous prier de délibérer sur les questions à l'ordre du jour.

Les relations du siège social avec les agences d'outre-mer n'ont connu aucune amélioration au cours de l'année dernière. Aussi notre bilan et notre compte de Profits et Pertes ne font-ils état que des résultats des mêmes agences que l'an passé, à l'exception de Yunnanfou qui a dû cesser toutes opérations en 1943.

Les bénéfices réalisés pendant l'exercice se sont élevés à 48.981.022 fr. 41 (qui, conformément à l'article 30 de nos statuts et à la première résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 26 novembre 1941, doivent être répartis comme suit :

1.500.000 00 fr. au fonds de réserve statutaire (1 % du capital versé),  
12.000.000 00 fr. aux actionnaires (répartition de 8 %),  
1.774.051 12 fr. au fonds de prévoyance statutaire (5 % de l'excédent),  
1.774.051 12 fr. au conseil d'administration (5 % de l'excédent),  
1.774.051 12 fr. au personnel (5 % de l'excédent versé à la caisse de retraites),  
30.158.869 05 fr. aux actionnaires (85 % de l'excédent).  
48.981.022 41 fr.

Il vous reviendrait donc fr.       42.158.869 05  
soit, en y ajoutant le reliquat de l'exercice 1942       0.478.389 49  
Un total de fr.     52.637.258 54

Nous vous proposons de fixer, comme l'an dernier, à 140 francs le dividende de l'exercice 1943, ce qui, pour les 300.000 actions composant le fonds social, absorberait une somme de 42.000.000 00

laissant un reliquat de fr. 10.637.258 54  
à reporter sur l'exercice 1944.

Si vous voulez bien accepter ces propositions, le dividende de 140 francs pour l'exercice 1943 sera mis en paiement, sous déduction des impôts, dès approbation de M. le ministre des colonies, requise par l'article 30 des statuts.

Cette année encore, le recouvrement de quelques créances douteuses, antérieurement, amorties, a contribué à l'amélioration de notre compte d'exploitation, lourdement chargé, d'autre part, par un nouvel et important accroissement de nos frais généraux. Ceux-ci, sous l'influence des mêmes causes que celles que nous vous exposons dans notre dernier rapport, ont été supérieurs de près de 15 % à ceux de 1942. Comme certains facteurs d'augmentation n'ont joué que durant une partie de l'exercice, nous pouvons, pour l'année en cours, prévoir que cette aggravation de nos charges se poursuivra.

Si nos bénéfices bruts apparaissent, dans notre compte Profits et Pertes en appréciable augmentation, le montant des profits nets, après déduction d'un montant accru de commissions, intérêts et frais divers, reste en définitive sensiblement égal au précédent. La situation de nos agences de Chine, presque toutes déficitaires, n'a marqué aucune amélioration.

Notre bilan, qui se totalise à près de 20 milliards de francs, en augmentation de 4 milliards et demi sur le précédent, comporte au passif un poste nouveau ouvert au nom de l'Office métropolitain des changes à la suite du rachat, par cet établissement public,

d'une partie des avoirs de son homologue indochinois. La contrepartie de ce compte continue de figurer à notre actif sous la rubrique « Correspondants » ; nous assurons la gérance de ces avoirs, suivant les directives et sous le contrôle de l'Office métropolitain dans les mêmes conditions que pour ceux qui sont restés la propriété de l'Office indochinois.

Presque tous les postes du bilan présentent des variations sensibles en hausse ; les principales ont affecté au passif les « Billets au porteur en circulation » en augmentation de 2 milliards et demi ; à l'actif les « Portefeuille et Bons du Trésor », les « Correspondants » et le « Compte du Trésor — Office colonial des changes » qui enregistrent des accroissements respectifs de 2 milliards, 1.450 millions et 800 millions. Ces écarts, outre les retraits du Trésor, traduisent les opérations d'achats de yens traitées pour compte des Offices des changes métropolitain et indochinois. Comme précédemment, les devises ainsi acquises sont restées inutilisées pour la quasi-totalité, le mouvement des importations vers la colonie qui pouvait seul entraîner une réduction appréciable de la circulation n'ayant pas repris.

La cotation des droits à l'attribution gratuite des actions de notre banque a été à nouveau prorogée. Il reste encore aujourd'hui près de 3.000 actions nouvelles à attribuer.

L'installation de repli que nous avons créée à Dalat au début de la guerre a été érigée en agence à la demande du Gouvernement général de l'Indochine. L'ouverture de cette nouvelle agence, qui se justifie par l'afflux de la population européenne dans le grand centre d'altitude de l'Indochine, a eu lieu le 1<sup>er</sup> mars 1943.

Exception faite pour l'Indochine, nous ne possédons cette année encore aucun renseignement sur la situation économique des pays où nous sommes établis. Encore devons-nous, pour notre colonie d'Extrême-Orient, renouveler les réserves que nous formulons ici il y a un an sur l'exactitude de nos chiffres.

La récolte de riz a permis d'exporter d'Indochine, en 1943, un million de tonnes contre 940.000 en 1942. La production de caoutchouc n'a pas, avec 74.500 tonnes, sensiblement varié d'une année à l'autre ; l'exportation s'est également maintenue aux environs de 35.000 tonnes. Par contre, les exportations des deux autres principaux produits, le charbon et le maïs, ont fléchi pour le premier à 175.000 tonnes contre 333.000 et pour le second à 91.700 tonnes contre 127.000. Dans l'ensemble cependant, les exportations, compte tenu des produits divers se sont maintenues tant en qualité qu'en valeur au même niveau qu'en 1942.

Si donc l'excédent de la balance commerciale a sensiblement diminué, cela ne tient pas à l'accroissement à vrai dire très minime du tonnage des importations, mais à l'élévation considérable de leur prix. Alors en effet qu'en 1939 leur valeur moyenne s'établissait à environ 4.000 francs la tonne, elle passe en 1943 à 16.500 francs. Encore y a-t-il lieu de noter au passage une différence notable de qualité. Quant aux exportations, dont le tonnage ne représente que le tiers à peu près de celui de 1939, leur valeur moyenne n'a progressé, par rapport aux prix de l'avant-guerre, que de 70 à 80 %. C'est ainsi que le prix du caoutchouc n'a été que de 10 % supérieur à celui de 1939, alors que le prix de revient a sensiblement doublé.

Vous pouvez aisément inférer de ces quelques chiffres ce que seront la puissance d'exportation de l'Indochine et l'excédent de sa balance commerciale lorsque les conditions du commerce international seront redevenues normales dans le monde et que les transactions pourront être orientées dans l'intérêt commun de la métropole et de la colonie.

Sans doute d'importants capitaux seront-ils nécessaires pour assurer la suite de l'évolution économique logique de l'Indochine. Ne doutons pas qu'ils seront aisément réunis, à moins cependant que l'évolution de la fiscalité coloniale, que nous considérons avec quelque inquiétude, ne vienne tarir la source de tant de productions indispensables et rémunératrices. Nous voulons croire que, renouant la tradition, née des conditions

particulières de vie de l'entreprise coloniale et de l'intérêt général bien entendu, la législation fiscale de nos colonies corrigera des excès que les circonstances actuelles excusent peut-être, tandis que la législation de la métropole admettra les ajustements qui permettront aux capitaux investis dans de nouvelles entreprises de redevenir productifs.

Le Japon est demeuré à peu près le seul client et le seul fournisseur de l'Indochine. Ses achats ont essentiellement porté sur les produits dont il a un besoin impérieux, tels que le riz et le maïs ; il a négligé par contre ceux qu'il peut se procurer aisément dans les pays récemment occupés par lui. D'autre part, l'affectation presque exclusive de son industrie aux productions de guerre a encore restreint les quantités de matières et produits fabriqués disponibles pour l'exportation. C'est pour cela et en raison de l'insuffisance de fret que les besoins de l'Indochine ne sont satisfaits que dans une mesure très restreinte. Le tonnage importé par notre grande colonie d'Extrême-Orient représente actuellement moins de 15 % de celui d'avant-guerre, mais, comme nous l'avons indiqué, la valeur moyenne par tonne est plus de quatre fois celle de 1939.

Le prix élevé des marchandises importées, leur raréfaction ont entraîné une notable hausse du coût de la vie, donc des prix de revient. Ces conséquences de la situation générale ne sont malheureusement pas les seules qui aient affecté l'Indochine. La guerre a troublé profondément son activité normale. Si la production agricole a pu se maintenir jusqu'à présent, elle tend maintenant à se réduire fortement pour certains produits, tels que le caoutchouc ; l'activité des exploitations minières est, en général, en très forte décroissance ; celle des industries se ressent du manque de certaines matières premières, et surtout de l'impossibilité de renouveler l'outillage. Par dessus tout, la paralysie progressive des transports, tant maritimes que ferroviaires ou routiers, ralentit le rythme de la vie économique et de presque toutes les productions.

Enfin, la colonie a malheureusement souffert directement de la guerre et a subi des bombardements aériens qui ont fait des victimes et provoqué de sérieuses destructions matérielles, notamment dans l'industrie au Tonkin.

Vous voudrez certainement vous associer à l'hommage que nous tenons à rendre au dévouement dont notre personnel a fait preuve, tant dans nos sièges d'outre-mer que dans la métropole.

Notre inspecteur général, M. Paul Gannay, a continué de partager son infatigable activité entre la direction de nos agences et la gestion de l'Office indochinois des changes. Sous son impulsion, nos agents ont montré un zèle d'autant plus méritoire que les conditions d'existence, déjà rendues de plus en plus dures par la prolongation du séjour en Extrême-Orient, ont encore été aggravées par des bombardements. L'agence de Haïphong\* et les villas d'habitation ont été sérieusement endommagées, mais nous nous félicitons de n'avoir éprouvé aucune perte dans notre personnel colonial.

Nous ne pouvons que nous louer du dévouement dont a fait preuve notre personnel métropolitain, malgré les difficultés sans cesse accrues de l'existence. Celles-ci nous ont incités à amplifier les mesures prises depuis la guerre pour améliorer, dans les limites où nous sommes autorisés à le faire, les conditions de vie de notre personnel.

Sur le plan général, cette année a été marquée par un grand nombre de mesures émanant, soit des pouvoirs publics, soit des organisations professionnelles. Les traitements ont été augmentés pour tenir compte notamment de l'allongement de la durée du travail. Diverses indemnités, destinées à compenser les charges de famille, ont été créées et une prime de rendement a été instituée. Non seulement nous avons appliqué ces mesures dans l'esprit le plus libéral, mais encore nous avons cru devoir y adjoindre des initiatives personnelles.

Nous avons continué d'apporter tous nos soins à la gestion du restaurant qui a servi 60.000 repas en 1943. La mise en exploitation d'un domaine que nous avons affermé, dès 1941, et où nous avons aussitôt entrepris des cultures collectives, nous a permis, au

cours de l'année écoulée, de procéder à d'importantes distributions de légumes et notamment de pommes de terre. La coopérative, créée en fin 1942, a, de son côté, grandement facilité l'approvisionnement de notre personnel.

Si la réquisition des bâtiments ne nous a pas permis d'établir dans notre domaine un séjour de repos pour les enfants de nos employés, nous avons, dès 1942, assumé le paiement des frais de séjour de ces derniers dans des colonies de vacances.

Nous avons poursuivi cette politique au cours de la présente année, notamment par la prise en charge, sous certaines conditions, des frais chirurgicaux assumés par nos employés, et en créant, avec la participation de la banque, une caisse de secours pour les sinistrés.

Si quelques prisonniers sont rentrés au cours de 1943, le nombre de ceux qui restent en captivité s'élevait encore à 28 au 31 décembre 1943. Vous tiendrez certainement à vous associer à nous pour leur exprimer notre fidèle souvenir et notre vœu fervent de les voir bientôt revenir parmi nous. Nous continuons à leur verser intégralement les allocations que nous avons décidé, en 1939, d'accorder au personnel mobilisé.

Au cours de l'année 1943, nous avons apporté notre concours au placement local des bons du Trésor indochinois, aux émissions nouvelles du Trésor, du Crédit National, de la Société Nationale des Chemins de Fer Français, de l'Administration des Postes, Télégraphes et Téléphones et de la Caisse autonomie d'amortissement, ainsi qu'au placement des obligations du Crédit Mobilier Indochinois.

Nous avons participé aux augmentations de capital de la Société des Rizeries indochinoises, de la Société commerciale française de l'Indochine, de la Société d'études et d'exploitations minières de l'Indochine, de la Compagnie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient, de la Société indochinoise pour les eaux et électricité en Annam, de la Société indochinoise des plantations d'hévéas, des Brasseries et glaciers de l'Indochine, de la Compagnie minière et métallurgique de l'Indochine et de la Banque de Paris et des Pays-Bas. Enfin, nous avons pris un important intérêt dans le capital de la Caisse centrale de crédit à moyen terme pour la France et les colonies.

M. Bouteron a démissionné de ses fonctions d'administrateur dans le courant du mois de septembre dernier. M. Langlois-Berthelot nous a également fait parvenir sa démission et nous regrettons de perdre ainsi le concours qu'il nous apportait par sa profonde connaissance des affaires indochinoises.

Votre conseil a fait appel à deux de vos anciens administrateurs, MM. Fernand Bernard et Charles Michel-Cote pour remplacer MM. Bouteron et Langlois-Berthelot. Vous aurez à vous prononcer sur la ratification de ces deux désignations faites à titre provisoire.

M. Deschamp, dont le mandat vient à expiration, se présente à nouveau à vos suffrages.

Un arrêté interministériel du 21 septembre 1944 a révoqué M. Paul Baudouin de ses fonctions de président directeur général. En outre, par application de l'acte dit loi n° 886 du 21 septembre 1942, ses fonctions d'administrateur lui ont été retirées par un décret en date du 18 octobre 1944.

*Les résolutions, conformes aux propositions du Conseil d'administration, ont toutes été adoptées à l'unanimité.*

1° L'Assemblée approuve les comptes de l'exercice 1943 tels qu'ils sont présentés par le conseil d'administration.

2° L'Assemblée renouvelle pour une période de cinq ans les pouvoirs de M. Joseph Deschamp, administrateur sortant. Elle ratifie les nominations de MM. Fernand Bernard et Charles Michel-Cote, dont les mandats arriveront à expiration lors de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 1945.

BILAN AU 31 DECEMBRE 1943 (fr.)

ACTIF	
Caisse et Banque de France	159.057 233 58
Correspondants	7.543.812.653 66
Avances aux Gouvernements coloniaux (suivant convention du 16 novembre 1929)	24.425.000
Compte courant du Trésor en Indochine	252.735.000 00
Compte du Trésor « Piastres (Office colonial des changes)	5.092.286.000 00
Comptes courants et avances sur nantissements	637.059.242 51
Portefeuille et Bons du Trésor	5.867.852.534 28
Rentes, fonds d'État, obligations	13.193.940 00
Participations financières	30.148.341 90
Immeubles	8.000.000 00
Remises en cours de route	104.625.553 99
Comptes d'ordre et divers	68.379.205 05
Total	<u>19.801.574.704 97</u>
PASSIF	
Capital social	150.000.000 00
Réserves :	
Statutaire	25.084.000 00
Fonds de prévoyance statutaire	73.784.776 76
Fonds de réserve disponible	3.600.000 00
Fonds de dotation des agences en Chine, au Siam et à Singapore	50.000.000 00
Immobilière	8.000.000 00
Correspondants	11.747.200 52
Billets au porteur en circulation	7.621.980.113 00
Compte courant du Trésor en Indochine	286.582.000 00
Compte du Trésor « Devises » (Office colonial des changes)	5.856.941.000 00
Office métropolitain des changes	1.549.327.000 00
Comptes courants et de dépôts à vue	3.848.700.792 68
Dépôts à échéances	4.633.000 00
Comptes d'encaissement	46.230.238 64
Effets à payer	5.498.538 34
Dividendes à payer	20.864.809 37

Profits et pertes :		
Reliquat exercice 1942 :	10.478.389 49	
Solde exercice 1943 :	8:981.022 41	59.459.411 90
Comptes d'ordre et divers		179.141.823 76
Total		19.801.574.704 97

### COMPTE DE PROFITS ET PERTES (fr.)

DÉBIT	
Intérêts et commissions (commissions, intérêts et frais divers payés)	179.184.552 32
Frais généraux (Paris, succursales et agences)	120.317.536 65
Jetons de présence alloués au Conseil d'administration pour l'année 1943	500.000 00
Bénéfices	48.981.022 41
	<u>348.983.111 38</u>
CREDIT	
Intérêts et commissions (commissions, intérêts et bénéfices divers)	<u>348.983.111 38</u>

## SEQUESTRES

*(Journal officiel de la République française, 1<sup>er</sup> mars 1945)*

Par ordonnance en date du 16 février 1945, prise sur requête du procureur général près la Haute Cour de justice, le président du tribunal civil de la Seine a ordonné la mise sous séquestre des biens et intérêts appartenant directement ou indirectement par personnes interposées à Baudouin (*Paul-Louis-Arthur*), né le 19 décembre 1894 à Paris (8<sup>e</sup>), ancien ministre, demeurant à Paris (16<sup>e</sup>), 40, avenue Foch, inculpé d'atteintes à la sûreté intérieure de l'État, et a confié la gestion de ces biens à l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, représentée par son directeur du département de la Seine.

---

À la Banque de l'Indochine  
*(La Correspondance d'Orient, mars 1945)*

Par arrêté du ministre des Colonies, M. Charles Pelson est nommé administrateur d'État de la Banque de l'Indochine, représentant le ministère des Colonies, en remplacement de M. Régismanset, décédé.

---

Suite :  
[Banque de l'Indochine \(1945-1966\)](#).